

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + Refrain from automated querying Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



Mailla



. . .

9: l'audes fosse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

TOME PREMIER

·

9: Vanderforse

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LA CHINE.

TOME PREMIER

.

HISTOIRE

GÉNÉRALE DE LA CHINE,

OU.

ANNALES DE CET EMPIRE;

TRADUITES DU TONG-KIEN-KANG-MOU.

PAR le feu Père Joseph-Anne-Marie de Moyriac de Mailla, Jésuire François, Missionnaire à Pékin:

Publiées par M. l'Abbé GROSIER,

Et dirigées par M. LE ROUX DES HAUTESRAYES, Conseiller-Lecteur du Roi, Professeur d'Arabe au Collège Royal de France, Interpréte de Su Majesté pour les Langues Orientales.

Ouvrage enrichi de Figures & de nouvelles Cartes Géographiques de la Chine ancienne & moderne, levées par ordre du feu Empereur KANG-HI, & gravées pour la première fois.

PREMIER. OME



PARIS.

PH.-D. PIERRES, Imprimeur du Grand-Conseil du Roi, & du Collége Royal de France, rue Saint-Jacques. CLOUSIER, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Jacques.

DCC. LXXVII.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILÈGE DU ROL

•

•

•

.

•

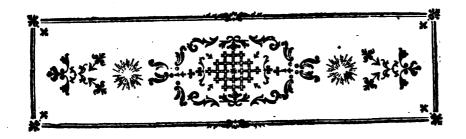
~-

•

.

,

.



N O M S

DE MESSIEURS LES SOUS CRIPTEURS, par ordre Alphabetique.

FAMILLE ROYALE.

LAREINE.

MADAME.

Madame la Comtesse D'ARTOIS.

Monseigneur le Duc DE CHARTRES.

A.

M. d'ABANCOURT, Procureur Général au Parlement de Flandre.

M. d'Agincourt, Fermier-Général.

M. d'Agon.

M. l'Abbé Alary, Bibliothécaire des Missions Etrangères.

M. Jean-Baptiste-Joseph d'Amplemann, Chevalier de la Cressonniere, Citoyen de Calais.

M. le Comte d'Angiviller, Directeur général des Bâtimens du Roi, pour deux Exemplaires.

M. d'Arboulin, Administrateur-Général des Postes.

M. le Maréchal Duc d'Aremberg.

NOMS DE MESSIEURS

M. le Vicomte d'Aubusson.

M. AVELINE de NARCÉ, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres d'Angers.

M. Aurel.

M. AUVRAI, Auditeur des Comptes.

M. A. * * *.

B.

M. BAILLY, Libraire à Paris.

M. le Comte de BARRAL.

M. BARROIS, l'aîné, Lihraise à Pasis.

Madame la Duchesse de BARVICK.

M. BAUDARD, premier Commis des Entrées de Paris.

M. l'Abbé BAUDELOT, Promoteur de l'Eglise de Laon.

M. BAUDELOT, Maître de Forges de Signy-l'Abbaye.

M. BAUDOUIN, Brigadier d'Infanterie.

M. BAWER, TREUTTEL & Compagnie, Libraires, à Strasbourg, pour deux Exemplaires.

M. l'Abbé de Beliardy.

M. le Marquis de BELMONT, Maréchal de Camp.

M. l'Abbé Benoist, Bibliothécaire du Grand Séminaire de Saint-Sulpice.

M. Bergeret, Libraire à Bordeaux, pour douze Exemplaires.

M. Samuel BERTHOUD, Libraire à Cambray,

M. BERTIN, Ministre & Secrétaire d'Etat, pour deux Exemplaires.

M. BERTIN, Conseiller à la Cour des Monnoies.

M. l'Abbé le BERT, Vicaire de la Magdeleine de la Villel'Evêque,

M. BILLAUDEL, Avocat en Parlement.

M. de BILLY, Commissaire des Guerres.

M. BLAIZOT, Libraire à Versailles.

M. du Bois, Conseiller au Châtelet.

M. BOITET de BOYSSY.

M. de la Borne, Ecuyer, Porte-Manteau du Roi.

M. Boucher, Marchand Mercier.

LES SOUSCRIPTEURS.

M. de Bougainville.

M. le Comte de BRAHÉ.

M. le Maréchal de BROGLIE.

M. l'Abbé Bruget, de la Maison & Société de Sorbonne, Procureur du Collége Mazarin.

M. BRUNET.

M. le Brun.

M. BUCQUET, Avocat en Parlement.

M. le Comte de Buffon.

M. l'Abbé Bulot.

M. de Bure, fils aîné. Libraire à Paris.

M. l'Abbé Butler de Kilcop.

C.

M. C***.

M. le Camus, de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Lyon.

M. l'Abbé Cantuel de Blémur, Curé de Saint-Severin.

M. le Comte de CARAMAN, Maréchal des Camps & Armées du Roi.

M. CARON, Libraire à Amiens.

M. CASENEUVE, Négociant François; à Livourne.

Madame la Marquise de Cassini.

M. le Marquis de CASTEL-BAJAC.

M. le CAUCHOIS, Sous-Principal du Collége Royal de Rouen.

Madame de CHABRILLANT. Abbesse de l'Abbaye-aux-Bois.

M. CHAIX de LOCHES, Trésorier de France.

M. le Chevalier de CHAMPIGNY, Lieutenant-Colonel de Cavalerie.

M. l'Abbé Chanony, Chanoine de Beauvais.

MM. CHAPPUIS, frères, Libraires à Bordeaux, pour deux Exemplaires.

M. CHARBONNEL, Directeur & Receveur-Général des Domaines du Roi, à Grenoble.

NOMS DE MESSIEURS

M. le Chevalier de CHASTELUX, de l'Académie Françoise.

M. le Comte du CHATELET, Chevalier des Ordres du Roi.

M. du CHATELET, Officier aux Gardes Françoises.

Madame la Duchesse de CHEVREUSE.

M. Barthelemi CHIROL, Libraire à Genève.

M. le Duc de Choiseul, Pair de France, Ministre d'Etat, &c.

M. le Claire de Sepchenes.

M. Richard CLAYTON, à Londres.

M. CLEMENDOT, fils.

M. CLICQUOT de BIFRUAGER, Inspecteur-Général du Commerce.

M. CLOUSIER, Imprimeur, pour vingt-quatre Exemplaires.

M. COCHIN, Chevalier des Ordres du Roi, & Garde des Dessins du Cabinet de Sa Majesté,

M. le Chevalier de COIGNY.

M. le Vicomte de Coigny.

M. Colson, Avocat en Parlement, Prévôt de Vienne-le-Château en Argonne.

M. Coqueley de Chaussepierre, Avocat au Parlement & Censeur Royal.

M. l'Abbé de Costos, Prébendé de l'Eglise de Toulouse. M. de la Cour, Curé de Boubiez, en Vexin.

D.

M. le Chevalier DANTAN.

M. DARDET de MINERAIS, Secrétaire & Garde des Archives de S. A. S. Monseigneur le Prince de Condé.

M. DAUBENTON.

M. DELORME, Receveur-Général des Finances.

M. DESPILLY, Libraire à Nantes.

M. l'Abbé Desplasses, Chanoine de l'Eglise de Paris, & Archidiacre de Brie.

M. Desprez de Boissy.

M, DIMIER, Commandeur de la Mercy,

LES SOUSCRIPTEURS.

M. Dizié, Substitut de M. le Procureur-Général au Parlement de Paris.

M. le Chevalier DROMGOLE.

M. le Comte de Dromgold, Colonel au service de France.

M. DUBERTRAND, Principal du Collége de Navarre.

M. DUMOULIN, pour deux Exemplaires.

M. DUPONT, Inspecteur-Général du Commerce.

Madame DUPRÉ de SAINT-MAUR.

M. DURAND, neveu, Libraire à Paris.

E,

M. le Chevalier d'EGREMONT.

S. A. S. Monseigneur l'Electeur de Baviere.

M. d'Epréménil, Conseiller au Parlement de Paris.

M. le Comte d'Escars, Premier Maître-d'Hôtel du Roll

Madame la Marquise de l'Espinasse Langeac.

M. Esprir, Libraire à Paris.

Monseigneur l'Evêque Comte de BEAUVAIS,

Monseigneur l'Evêque d'Egée.

Monseigneur l'Évêque de Pamiers.

M. le Chevalier Euzenon.

F.

M. FAGES, Avocat au Parlement de Toulouse.

M. FAGONDE, Commissaire des Guerres.

M. FAUVET DUHART, Libraire à Bayonne, pour deux Exems plaires.

M. P. FAYE, Libraire à Rochefort, pour six Exemplaires.

M. le Marquis de la Ferriere,

M. FETTINER, Horloger.

M. l'Abbé Foliot, Curé de Vincennes.

M. C. FONTAINE, Libraire à Manheim, pour fix Exemplaires.

M. de Fontanieu, Intendant & Contrôleur-Général des Meubles de la Couronne.

Ъ

NOMS DE MESSIEURS

M. FOUCHER d'OBSONUTI LE Capitaine d'Infanterie

M. FLON , Libraire a Braxelles , pour quatre Exemplaires .

M. FOURNIER l'ainé, Libraire à Paris.

6. E. M. le Baron de FRANKENBERG, Ministre d'Est de S. A. S. Monseigneur le Duc de Sake-Gotha.

M. du FRESNE, Prieur de Saint-André, à Etampes.

G.

M. GAUTIER, Chevalier de Saint-Louis.

M. GAUVRY, Libraire à Bordeaux.

M. l'Abbé GAYET de SANSALE.

M. GUYET, Avocat au Parlement de Paris.

M. le Général des Chanoines Réguliers des Mathurins.

M. de GENOUILLY, Ecuyer Commandant des Ecuries de la Reine.

M. Geoffroy d'Assy, Réceveur-Général des Finances.

M. l'Abbé Geoffroy de Rongoet.

M. GÉRARD.

M. l'Abbé GÉRARD, Chanoine de Sainz Thomas-du-Louvre.

M. l'Abbé GIRARD, Chapelain Ordinaire de Monsieur.

M. l'Abbé Godescard, Chanoine de Saint-Honoré.

M. GODINEAU, Avocat aux Conseils du Roi.

M. de Gouve, Procureur-Général de la Cour des Monnoies.

M. le GRAS, Libraire à Paris.

M. le GRAS, Marquis du Luard, Province du Maine, près la Ferté-Bernard.

M. Yves GRAVIER, Libraire à Gênes.

M. GROSSART de VIRLY, Conseiller au Châtelet.

Madame la Princesse de Guémene, Gouvernante des En-

M. le Come de Guitry.

e M. GURBER, Secrétaire du Roi.

LES SQUSCRIPTEURS

H.

M. HAY, Colonel des Gardes de la Ville de Paris.

M. HARVOIN, Receveur-Général des Finances.

M. HÉBERT, Religieux Bibliothécaire de l'Abbaye Royale de Saint-Wast, à Arras.

M. HENNIN, Procureur du Roi à Versailles.

M. le Marquis d'HERBOUVILLE, Capitaine au Régiment Royal-Navarre Cavalerie.

M. HILL, à Londres.

M. le Baron d'HOLBACH.

M. le Chevalier d'Hozier, Chambellande l'Electeur-Palatin.

T.

M. le Chevalier de Janssin.

M. de Jean, Receveur des Décimes, à Toulouse.

M. Illharrart de la Chambre, Officier du Roi.

M. Jogues des Ormeaux, Garde des Archives de l'Oradre Royal & Militaire de Saint-Louis.

M. Julien de Bellair.

M. JULIOT, Marchand Bijoutier.

L.

MM. les Frères LABOTTIERE, Imprimeurs & Libraires & Bordeaux, pour douze Exemplaires.

M. de LAISTRE, Directeur-Général des Entrées de Paris.

M. LALLEMAND.

M. de Lamoignon de Malesherbes, Ministre d'Etat.

M. LANGLOIS, Docteur en la Faculté de Médecine de Paris.

M.dc LAVEDAN,

M. de LAVAN, Avocat à Tarbes.

M. LAUREAU, Libraire à Arras.

M. de LIVANI, Libraire à Charlons-sur-Saone, pour deux Exemplaires.

M. Loliée, Procureur aux Comptes.

NOMS DE MESSIEURS

M. le Prince, Abbé de LORRAINE.

M. LORRY, Docteur en la Faculté de Médecine de Paris.

M. le Marquis du Luc.

M. le Comte du LUDE.

M.

M. MAJAULT, Docteur en la Faculté de Médecine de Paris.

M. MAIGRET, Notaire.

M. MALASSIS, Imprimeur & Libraire à Brest.

M. MALEPEYRE de la PLACE, fils, Négociant à Brive-la-Gaillarde.

M. MANDONNET.

M. MARCADÉ, Interprête de Langues,

M. M***.

Madame la Comtesse de la MARCK.

M. le Marquis de MARIGNANE.

M. l'Abbé MARION, Chapelain de l'Hôtel Dieu de Dourdan.

M. l'Abbé MAYDIEU, Chanoine de la Cathédrale de Troye.

Madame la Princesse de MARSAN, Gouvernante des Enfans de France.

M. Thomas MASI & Compagnie, Libraires à Livourne, pour douze Exemplaires.

Madame la Comtesse de MAULDE.

M. MAUROY.

M. le Baron de Ménouse.

M. Mérey, Secrétaire du Roi.

M. le Vicomte de MÉRINVILLE, Lieutenant-Général des Armées du Roi.

M. MILLET de MONTARBI, Contrôleur-Général du Marc d'or.

M.le Marquis de MIRABEAU.

M. le Comte de Morangies, Maréchal des Camps & Armées du Roi.

M. MOREL, Greffier en chef du Parlement de Toulouse.

LES SOUSCRIPTEURS.

M. J. MOLINI, Négociant à Florence, pour douze Exemplaires:

M. de Moncloux, Fermier-Général.

M. de MONDION, Commissaire-Général de la Marine, du Département de Brest.

M. l'Abbé Morellet.

Mademoiselle de MONSAUGE.

M. de Montaran, Pere, Maître des Requêtes, Intendant du Commerce.

M. l'Abbé de Monteil, Archidiacre & Grand-Vicaire de Pamiers.

M. le Marquis de MONTMORENCY.

M. Montassier, Marchand Bonnetier.

M. le Comte de Montréal.

M. MOUTARD, Imprimeur de la Reine, pour douze Exema plaires.

M. l'Abbé Comte de MOYRIA de MAILLAC, Grand-Chantre de Saint-Claude, Neveu de l'Auteur.

M. MUIRON, Fermier-Général.

N.

M. NERVET.

M. le Comte de Neuilly, premier Maréchal des Logis de Monseigneur le Comte d'Artois.

M. le Maréchal Duc de NOAILLES.

M. le Noir de Lally, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

M. le Noir de Pasdeloup, Commissaire des Guerres, à Bordeaux.

M. J. Nourse, Libraire du Roi à Londres, pour deux Exemplaires.

M. NYON, Libraire à Paris, pour deux Exemplaires.

0.

M. Odile, Maître Particulier des Eaux & Forêts, à Dourdan, M. Onfroy, Libraire à París.

NOMS DE MESSIEURS

P.

M. PARENT, Président à la Cour des Monnoies.

M. PARISOT, Libraire à Angers, pour deux Exemplaires.

M. PASQUIER, Conseiller au Parlement de Paris.

M. PAUFFIN, Avocat en Parlement.

MM. les Frères Perisse, Imprimeurs-Libraires à Lyon.

M. le Chevalier de Perrin, Commissaire des Guerres, de la Société Royale des Sciences & des Arts de la Ville de Metz.

M. PERROT, ancien Commis des Bureaux de la Guerre.

M. PHILIPPOT, Imprimeur & Libraire à Bordeau, pour fix Exemplaires.

M. PIERRE, Premier Peintre du Roi,

M. PIERRES, Imprimeur, pour vingt-quatre Exemplaires,

M. PINGRÉ, Chanoine Régulier, Bibliothécaire de l'Abbaye de Ste-Géneviève, de l'Académie Royale des Sciences.

M. Poissonnier, Conseiller d'Etat, de l'Académie Royale des Sciences, Docteur Régent de la Faculté de Médecine.

M. POIVRE, Chevalier des Ordres du Roi, ancien Intendant de l'Isle de France.

Madame la Comtesse Diane de Polignac,

Madame la Comtesse Jule de Polignac.

Madame la Comtesse de Pons.

M. Porchon de Bonval, Notaire.

M. le Comte de la Porte, Capitaine au Régiment d'Auxerrois.

M. l'Abbé de la Porte.

M. de Pramont, Colonel de Dragons.

M. le Duc de Praslin.

M. de PRÉMIOT, Maire de la Ville de Nantes.

M. de PRESSIGNY, Fermier-Général.

M. PRIEUR.

M. le PRIEUR, ancien Imprimeur du Roi.

LES SOUSCRIPTEURS.

Q.

M. QUETTAN.

R.

M. REMELIN, Libraire à Rennes,

MM. REYCENDS, frères, Libraires à Turin, pour quatre Exemplaires.

M. de REYNAUD, Conseiller au Parlement du Dauphiné.

M. l'Abbé RIBALLIER, Grand-Maître du Collége Mazarin.
M. le Maréchal Duc de RICHELIEU.

MM. RIGAUD, PONS & Compagnie, Libraires à Montpellier, pour douze Exemplaires.

M. RIVALZ de GINÉLA.

M. ROBERT, Maître des Requêtes.

M. ROBIQUET, Libraire à Rennes.

M. le Marquis de la ROCHE-AIMON, Colonel du Régiment Royal-Navarre Cavalerie.

M. le Duc de la RochefoucaulD.

M. le Roi de Petitval.

M. le Président ROLLAND.

M. Rosset, Libraire à Lyon, pour trois Exemplaires.

M. ROULLIER.

M. de la Rue, Commissaire des Poudres & Salpêtres de la Province du Bourbonnois.

S.

M. Simon SACARAU, Libraire à Toulouse, pour douze Exemplaires.

M. de SAINT-LAMBERT, de l'Académie Françoise.

M. le Comte de SAINT-PRIEST, Ambassadeur à Constantinople.

M. le Comte de Sampigny, ancien Officier des Mousquetaires Noirs.

.M. de Saint-Sauveur, Maître des Requêtes.

NOMS DE MESSIEURS.

M. SAVOYE, Libraire à Paris, pour quatre Exemplaires.

M. SAYDE, le fils.

M. SENGER, de Wurtemberg.

Le Révérend Père SÉRANE, à Toulouse.

M. le Comte de Sensheim, Ministre des Affaires Etrangères de S. A. S. Monseigneur l'Electeur de Bavière,

M. Georges-Henry SIEVEKING.

M. Simon, Imprimeur du Parlement de Paris.

M. le Baron de STJERNELD.

M. de la Source, Contrôleur-Général de la Maison du Roi,

T.

M. l'Abbé du TERNEY, Confesseur de Madame Louise de France.

M. l'Abbé Terray de Barnay, Conseiller Honoraire au Parlement.

M. TERRAY, Intendant de Montauban.

M. le Comte de Tessé, Grand d'Espagne, Premier Ecuyer de la Reine, Chevalier des Ordres du Roi.

M. le Comte de THIARD.

M. le Marquis de Thiboutot, Brigadier des Armées du Roi, & Colonel du Régiment de la Fére, du Corps Royal de l'Artillerie.

M, de THELLUSSON.

M. le Marquis de THEMINES.

M. THILORIER, Maître des Requêtes.

Le R. P. THOMAS, Bibliothécaire des Augustins de la Place des Victoires.

M. de Tolozan, Maître des Requêtes, Intendant du Commerce.

M, le Comte de TRESSAN.

M. le Tourneur, Censeur Royal.

M. de la Tour.

M. le Marquis Turgot, Brigadier des Armées du Roi.

M.

LES SOUSCRIPTEURS.

M. TURGOT, Ministre d'Etat.

M. le Comte Turpin de Crissé, Maréchal des Camps & Armées du Roi.

M. TURPIN, Avocat aux Conseils du Roi.

V.

M. l'Abbé Valesque, Vicaire-Général de Coutances.

M. VALET de RÉGAGNAC.

Mademoiselle de VASSAUX, à Brieul-sur-Meuse.

Madame veuve Joanner VATAR, Libraire à Rennes.

M. VATAR, fils aîné, Libraire à Nantes.

M. le Comte de VAUDREUIL.

M. de VAUVILLIERS, Lecteur & Professeur Royal en langue Grecque.

M. le Comte de Vergennes, Ministre & Secrétaire d'Etat.

M. le Marquis de VILLETTE, Maréchal-Général des Logis de la Cavalerie.

M. de Viémérange, Conseiller au Parlement de Metz.

M. VRAY, Professeur-Emérite.

M. le Duc d'URSEL, Gouverneur de Bruxelles.

W.

M. WAROQUIER, Libraire à Soissons, pour quatre Exemplaires.

M. WATELET, de l'Académie Françoise.

M. WILLIAM OWEN, Libraire à Londres.

M. WILLIG.

Y.

M. le Comte d'YECK.

N. B. Nous donnerons à la seconde livraison, c'est-à-dire, en tête du Tome III, un supplément à cette Liste, pour MM. les Souscripteurs qui se sont présentés trop tard, & pour ceux dont les Libraires étrangers ne nous ont pas fait encore parvenir les noms.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, l'Histoire générale de la Chine, ou les Annales de cet Empire, traduites du Chinois par le Père de Mailla, Jésuite, & je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression. A Paris, ce quatre Décembre mil sept cent soixante-quinze.

COQUELEY DE CHAUSSEPIERRE.

PRIVILEGE.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARE: A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre-Hôrel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra. Salut, notre Amé le Sieur Abbé GROSIER, nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public : l'Histoire générale de la Chine, ou les Annales de cet Empire, traduites du Chinois, par le P. DE MAILLA, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège pour ce nécessaires. A ces Causes, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant,

ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faire dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément aux Règlemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du présent Privilège; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit ouvrage, fera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le sieur Hue de Miromesnil, qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur de Maupeou, & un dans celle dudit sieur Hue de Miromesnie, le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant, & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers, Secrétaires, foi soit ajoutés comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de haro, charte normande & lettres à ce contraires : car tel est notre plaisir. Donné à Versailles, le trente-unieme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil sept cent soixante-quinze, & de notre Règne le deuxième. Par le Roi en son Conseil.

LEBEGUE.

Rogistré sur le Registre XX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 488, sol. 73, conformément au Règlement de 1723, qui sait désenses, Article IV, à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vondre, débiter, saire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge d'en sournir à la susdite Chambre huit Exemplaires, prescrits par l'Article CVIII du même Règlement. A Paris, ce 5 Janvier 1776.

HUMBLOT, Adjoint.





DISCOURS PRÉLIMINAIRE

DE M. L'ABBÉ GROSIER.

LE grand corps d'Histoire que nous publions, manquoit à la Littérature de tous les Peuples de l'Europe. Nous ne chercherons point à en exagérer le mérite par de vains éloges: il suffira d'indiquer son objet, & d'exposer ses caractères d'authenticité, pour en faire connoître toute l'importance.

Parmi les différentes parties des arts & des sciences, qui ont été cultivées à la Chine, l'étude de l'histoire a toujours occupé le premier rang; & cette sage Monarchie est peut-être la seule, où le soin de transmettre à là postérité le souvenir des évenemens publics, ait été regardé comme une sonction d'Etat. Ce zèle pour la conservation des monumens historiques, a produit chez ce peuple un nombre prodigieux d'écrivains; mais dans cette

multitude d'Ouvrages qu'ils ont laissés, les Chinois distinguent leurs Grandes Annales, dépôt général où sont confignés, par ordre des tems, tous les faits qui concernent leur monarchie, depuis l'époque de sa fondation; histoire authentique, avouée de toute la nation, rédigée de siècle en siècle, sous les yeux du gouvernement, & dont le fil non interrompu s'étend presque jusqu'à nos jours. L'autorité de ces annales est irréfragable à la Chine. & les lettrés de cet empire témoignent, pour cette collection, une estime qui tient de la vénération. Instruits des mesures scrupuleuses qui ont été prises, sous chaque dynastie, pour la confection de cette grande histoire, également informés des soins, du travail, & des frais immenses qu'elle a coûtés, comme du mérite des grands hommes qui l'ont successivement continuée; à portée d'ailleurs de connoître la critique sévère qui dirige le tribunal de l'histoire dans l'examen de tout ce qu'il approuve, ces lettrés croiroient insulter à la raison, & ne devoir admettre aucun principe de certitude historique, s'ils formoient quelques doutes sur la véracité de ces annales.

L'Histoire de la Chine n'existoit pas encore pour l'Europe. La Description Géographique, Historique, Politique, &c. de cet empire, rédigée par le Père Duhalde, les Lettres Edistantes, la Chine Illustrée du Père Kirker, & les relations multipliées des Voyageurs, nous avoient fait connoître, il est vrai, les mœurs, les usages, les arts, & les productions de cette vaste contrée; mais nous

n'avions aucune histoire étendue, où fussent rapportés les évènemens des règnes de cette foule de Souverains, qui ont formé les vingt-deux dynasties, ou familles Impériales, qu'on a vu s'affeoir sur le trône de la Chine. On ne connoît en ce genre que la petite histoire latine, en un volume in - 12, du Père Martini; abrégé fort court, qui ne contient que la suite & la succession des Princes, avec quelques anecdotes de leurs règnes, extraites des annales: encore l'Auteur n'a-t-il conduit cet abrégé que jusqu'à l'Ere Chrétienne. C'étoit cependant à ce petit ouvrage du Père Martini, que se réduisoient toutes nos connoissances historiques sur les Empereurs Chinois, dont, pour mieux dire, nous ne possédions encore que la simple nomenclature. Le Père Duhalde, en traduisant cet opuscule en François, en a composé ses fastes; les Auteurs Anglois de l'Histoire universelle se sont vus réduits à puiser dans la même source, & il en a été de même de tous ceux qui ont entrepris d'écrire sur les dynasties Chinoises. Le travail, auquel s'est livré le Père de Mailla, embrasse donc une matière également neuve & intéressante pour tous les savans de l'Europe, & son ouvrage devient le monument le plus complet qui ait été publié sur la Chine.

Ces annales, par la nature & la variété des objets qu'elles rassemblent, ne le cèdent en intérêt ni à l'histoire des Romains & des Grecs, ni à celle d'aucun peuple moderne de l'Europe. On y trouve une politique soutenue, des révolutions, des guerres, des conquêtes, des intrigues

de cour, des traits étonnans de générosité, de grandeur d'ame, de courage, de dévouement pour la patrie; on y suit les progrès de la civilisation chez un grand peuple; on y observe la marche lente & graduelle qu'a tenue l'esprit humain dans la découverte des arts; & l'on s'y instruit du caractère, des mœurs, & des usages d'une soule de nations de l'Asie, tant anciennes que modernes, qui jusqu'ici ne nous avoient encore été connues que trèsimparsaitement.

De savans missionnaires, par leurs correspondances, nous avoient fait connoître depuis long-temps le mérite de ce grand corps d'histoire, qui embrasse, un espace de plus de quatre mille ans. La plupart des souverains de l'Europe, & plusieurs particuliers curieux, s'empressèrent de faire venir à grands frais le texte original de ces annales, & en enrichirent leurs bibliothèques: celle du roi de France en possède plusieurs magnifiques exemplaires. Mais cette histoire, écrite en une langue, la plus difficile & la plus compliquée qui soit dans l'univers, étoit plutôt un monument de curiosité, qu'une source utile, ouverte au commun des lecteurs; puisqu'il ne se trouvoit dans nos académies qu'un très-petit nombre de sayans, en état de la consulter. La version que nous publions, dûe au travail opiniâtre du missionnaire françois, va mettre désormais tous les gens de lettres de l'Europe à portée de puiser, dans cette source originale, des connoissances sures, précises, & détaillées, sur ce qui concerne l'état ancien & moderne.

moderne, l'établissement, les progrès, les guerres & les révolutions de l'empire Chinois.

La république des lettres doit à un concours de circonstances heureuses cette importante traduction. Après la célèbre révolution, qui, vers le milieu du dernier siècle, a fait passer sous la domination tartare le vaste empire de la Chine, Kang-hi monta sur le trône que lui avoit acquis la valeur de ses ancêtres, & l'occupa pendant soixante ans. Ce prince, ami & protecteur des arts, qui les cultiva luimême, & fut, au fond de l'Asie, ce qu'avoient été dans l'Europe les François I, les Cosme, les Léon X, n'eut pas plutôt terminé les guerres, qui troublèrent les premières années de son règne, qu'il se livra tout entier à son goût pour la littérature & les sciences. Jaloux d'accréditer sa langue maternelle, & d'en perpétuer l'usage, il résolut d'abord de procurer à la nation Mantcheou(1), une version sidèle de la grande histoire Chinoise: il assembla, dans cette vûe, ce que l'empire avoit de plus habiles lettrés dans les deux langues, en composa divers tribunaux, & leur fit exécuter cette traduction Tartare. L'idée de Kang-hi fit naître au père de Mailla (2), qui se trou-

⁽¹⁾ C'est ainsi qu'on appelle les conquérans Tartares, qui ont soumis la Chine, & qui la gouvernent encore aujourd'hui.

⁽²⁾ Le véritable nom de ce Missionnaire est Moyria de Maillac. Il naquit dans la province de Bugey, au Château de Maillac, qui depuis cinq cens ans est dans sa famille. Cette maison est trèsancienne & a joui des emplois les plus brillans, lorsque les pro-

voit alors à la cour Pé-kin, celle de tenter une version Françoise de la même histoire; ses essais furent heureux, & ses amis, auxquels il les communiqua, ne lui permirent plus de discontinuer ce travail. Enfin cet habile & labo-

vinces de Bresse & de Bugey étoient sous la domination des Ducs de Savoie. Le P. de Mailla (nous continuons de l'appeller ainsi, puisqu'il n'est connu que sous ce nom) a eu deux de ses grands oncles Comtes de Lyon, il y a plus de deux siècles; & ses neveux & nièces sont encore dans les Chapitres nobles de la province de Franche-Comté. Son neveu, M. le Comte de Moyria de Maillac, possède aujourd'hui les terres de son nom. Nous tenons ces éclaircissemens d'un autre neveu du Missionnaire, M. l'Abbé de Moyria de Maillac, Grand-Chantre de l'Eglise cathédrale du noble Chapitre de St-Claude.

Le P. de Mailla est un des Missionnaires François auxquels nous fommes redevables de la grande & magnifique carre de la Chine & de la Tarrarie Chinoise, levée par ordre de Kang-hi, & gravée en France en 1732. L'empereur, auquel on fit connoître ses talens, le choisit pour dresser, avec les PP. Régis & Henderer, les cartes particulières des provinces de Ho-nan, de Hou-kouang; de Fo-kien, de Kiang-nan, de Tché-kiang, & celle de l'Isle Formose: de retour de ces contrées, le père de Mailla rendit compte à l'empereur de son travail, & ce prince en fut si satisfait, qu'il l'attacha dès ce moment à son service, & le sixa dans sa cour. Ce célèbre Missionnaire y mourut le 28 Juin 1748, dans la 79e année de son âge, après un séjour de 45 ans à la Chine. Plus de 700 personnes assistèrent à ses obsèques; on vit même plusieurs Mandarins, qui l'avoient connu, paroître en habit de deuil dans les rues de Pé-kin; tandis que d'autres accompagnoient la niche, où l'on avoit placé, sur un satin jaune, l'ordre, par lequel l'Empereur, actuellement régnant, accordoir 1500 livres de notre monnoie pour faire les frais de ses funérailles.

rieux missionnaire a eu le courage & la constance d'exécuter seul cette entreprise, qui paroissoit devoir exiger les forces, la vie, & les lumières de plusieurs hommes réunis. Le père de Mailla étoit d'ailleurs plus en état que tout autre de faire passer ce grand ouvrage dans notre langue: on peut dire que peu d'Européens ont porté aussi loin que lui la connoissance de l'histoire & de la littérature des Chinois. Une étude opiniâtre, secondée d'une mémoire heureuse, sui avoit rendu familiers leurs caractères, leurs arts, leurs sciences, leur mythologie; il possédoit tous leurs anciens livres, & il étonnoit les lettrés mêmes, lorsqu'il en discouroit avec eux.

En 1737, le père de Mailla, sit passer son manuscrit en France, où il devint bientôt l'objet de la curiosité comme de l'admiration des savans. M. Fréret, entr'autres, juge éclairé en ce genre de littérature, en avoit conçu une si haute idée, qu'il voulut lui-même en être l'éditeur, & se charger des soins de sa publication. On voit par set lettres, que j'ai entre les mains, qu'il desiroit que cet ouvrage sût imprimé au Louvre, & aux frais du Roi: Je souhaite, écrivoit-il, plus ardemment que qui que ce soit, de voir cette histoire imprimée, & je travaillerai au Prospectus qui doit l'annoncer; mais je voudrois bien que cet ouvrage important ne passat point par les mains des Imprimeurs ordinaires: il me semble que ce seroit une entreprise digne de l'imprimerie Royale, & que la publication de cette histoire authentique de la Chine, devroit être revêtue en

France d'une autorité, semblable à celle avec laquelle elle a paru à la Chine, par les ordres de l'empereur Kang-hi, &c. On voit, par ces mêmes lettres, que cet académicien avoit déja fait des démarches, pour obtenir cette faveur de la cour; mais la mort de quelques personnes en place, occasionna des disficultés & des lenteurs. Il ne cessa cependant pas de s'occuper du projet de cette édition, & le public la devroit à ses soins, si la mort, qui le surprit lui-même, lui avoit permis de l'exécuter. Quelque desir qu'aient témoigné les gens de lettres de voir paroître cette histoire Chinoise, des raisons particulières, & une chaîne d'évènemens, qu'il seroit inutile de développer ici, en ont encore fait, dans la suite, suspendre la publication.

La révolution qui détruisit en France la société des Jésuites, sit tomber cet important manuscrit, qui avoit été déposé dans la bibliothèque du grand collége de Lyon, entre les mains du ministère public. Les magistrats, nommés pour sormer le bureau d'administration des deux colléges de cette ville, portèrent d'abord leur attention sur l'ouvrage du P. de Mailla, dont ils devenoient possesseurs. Ils en firent collationner avec soin toutes les pages, & cette grande histoire sut trouvée parfaitement complette. Mais comme ce manuscrit, écrit sur papier Chinois, avoit un peu soussert dans le transport, & entre les mains de ceux qui l'avoient parcouru, MM. les administrateurs, dans le dessein de mieux assurer son existence pour l'avenir, crurent devoir encore en faire tirer une superbe copie,

PRÉLIMINAIRE. xxix

Les cartes, en venant de la Chine, avoient été collées sur toile, & cette précaution nous les a fair parvenir également dans toute leur intégrité. Je dois ici l'hommage public de ma reconnoissance à MM. les administrateurs du bureau des colléges de Lyon. Le prélat éclairé (1) qui préside ce bureau, ainsi que chacun des membres qui le composent, ont témoigné le plus vif empressement pour la publication de l'ouvrage du P. de Mailla, & c'est à leur zèle & aux facilités qu'ils ont bien voulu m'ouvrir, que notre littérature est redevable de cette édition: jaloux d'étendre nos connoissances historiques, ils auroient cru se rendre coupables envers la république des lettres, s'ils l'eussent privée plus long-temps de ces annales Chinoises, les seules qui puissent fixer nos doutes & nous communiquer des lumières certaines sur cette monarchie si intéressante, la plus vaste & la plus ancienne de l'univers (2).

Je crois devoir placer ici quelques observations générales sur la sidélité de l'histoire Chinoise. Je n'ignore pas qu'elle a trouvé en Europe un grand nombre de contradicteurs; l'antiquité de cet empire éconne, & notre orgueil humilié se persuade avec peine qu'il existe, à l'ex-

⁽¹⁾ M. de Malvin de Montazet, Archevêque de Lyon, l'un des quarante de l'Académie Françoise.

⁽²⁾ Le Manuscrit du P. de Mailla m'a été cédé, en toute propriété, par acte passé pardevant Notaires, en date du 3 Août 1775.

trémité de l'Asie, un peuple qui observoit déja le cours des astres, qui avoit des loix, des arts, des académies, des philosophes, lorsque nous errions encore, en hordes sauvages, dans les sorêts de l'Allemagne & du nord. On objecte, & l'on ne cesse de répéter, que l'origine des Chinois, & les premiers temps de leur histoire, sont enveloppés d'une obscurité prosonde: mais quand j'admettrois la solidité de cette objection, que peut-il en résulter? L'origine même des peuples de la France est-elle plus certaine, mieux connue, mieux établie? N'a-t-elle pas donné lieu à une soule d'opinions contraires, & de systèmes opposés? En conclura-t-on, que cette incertitude, qui n'affecte que quelques siècles, doit rendre également suspectes la suite & la totalité de notre histoire?

De semblables ténèbres couvrent le berceau de la plupart des grands empires, & cette obscurité, répandue sur
leur origine, paroît découler de la nature même des établissemens politiques. En esser, les sociétés naissantes s'occupent peu du soin d'écrire leur histoire: des besoins plus
pressans emportent toute l'attention du fondateur & de la
nation qui se somme. Des hommes à rassembler; une
police, des loix, un gouvernement à établir; les premiers
arts à inventer, des villes à construire, des terres à défricher, des ennemis à combattre: tels sont les objets vers
lesquels se tournent d'abord toutes les vûes publiques. Ce
n'est qu'après plusieurs générations, lorsqu'un peuple a
pris sa forme & sa consistance, qu'il songe à rédiger ses

PRÉLIMINAIRE. XXXI

fastes. Mais à cette époque, les rédacteurs se trouvant pour l'ordinaire dépourvus de mémoires sur les premiers temps, & n'ayant d'autre guide, pour en tracer l'histoire, qu'une tradition vague, incertaine, & altérée, c'est alors que la crédulité, l'ignorance, l'amour du merveilleux, & le desir d'une origine illustre, enfantent ces systèmes absurdes de chronològie, ces descendances extravagantes, & toutes ces sictions ridicules, qu'on lit à la tête des annales de presque tous les peuples.

La Chine a aussi ses fables & ses siècles de mythologie, adoptés par le peuple : mais la partie éclairée de la nation, les a toujours distingués des temps historiques, & tous les savans de cet empire s'accordent sur l'époque qui les sépare dans leurs annales. En général, j'ose avancer que si quelque histoire ancienne présente des caractères frappans de certitude & d'authenticité, c'est sans contredit celle des Chinois. Quel intérêt peut-on d'abord supposer qu'ils aient eu d'altérer la vérité, dans la rédaction de leurs fastes? Séparés du reste des nations de l'Asie par les barrières naturelles de leur empire, comme par le système politique de leur gouvernement, qui leur a toujours interdit toute communication au-dehors, ils ne devoient point connoître cette émulation nationale, qui porte souvent un peuple à s'exalter, pour s'attirer l'estime & le respect de ses voisins. Leur histoire, écrite avec cette fimplicité noble, qui tient aux mœurs des premiers temps, ne paroît avoir eu d'autre objet que l'instruction de la

postérité: elle expose les faits sans ornement, & les accompagne quelquefois de réflexions & de maximes morales, qu'on a jugées propres à servir de règles de conduite aux peuples, aux grands & aux rois. Le desir seul de la vérité semble avoir dirigé la plume des historiens Chinois: ils n'affirment point ce qu'ils regardent comme douteux, ils s'arrêtent où les autorités leurs manquent, & lorsqu'ils ne s'accordent point entr'eux sur quelque fait, ils proposent les motifs de leur opinion, & laissent au lecteur la liberté de porter son jugement.

La fincérité des écrivains Chinois se trouve encore garantie par une formalité, qui s'est constamment observée à la Chine, & qui me paroît bien propre à écarter le mensonge des fastes d'un peuple. Cette formalité consiste à ne rédiger les faits du règne d'un empereur, qu'après l'extinction de sa race entière, ou lorsque le trône a passé dans une autre famille. Pendant le cours d'une dynastie, les historiens publics recueillent chaque jour les faits dont ils sont témoins; ils les inscrivent sur des feuilles volantes, &, sans se communiquer leurs observations les uns aux autres, ils les déposent dans une espèce de coffre, ou bureau, scellé de tous les sceaux de l'empire, & auquel on a pratiqué une ouverture, propre à recevoir les papiers qu'on y jette. Ce bureau reste inviolablement sermé, tant qu'une même famille impériale subsiste sur le trône; mais lorsqu'une autre la remplace & lui succède, on rassemble ces mémoires, on les confronte, on les discute,

PRÉLIMINAIRE. xxxiij

& d'après ceux qu'une critique sévère a adoptés, le gouvernement fait écrire l'histoire de la dynastie qui a précédé. C'est de toutes ces parties réunies que s'est formé le grand ouvrage dont nous annonçons la traduction.

Que les détracteurs de la nation Chinoise imaginent, s'il est possible, des mesures & des moyens plus sages pour assûrer la fidélité de l'histoire, & qu'ils nomment un peuple en Europe, qui puisse produire, en faveur de la sienne, des preuves égales d'authenticité. Combien existet-il d'annales que nous ne suspections pas, & qui présentent néanmoins plus de caractères de supposition! Nous croyons, par exemple, à celles des Egyptiens; nous admettons la suite presque éternelle de leurs dynasties & de leurs rois; nous citons les merveilles de Memphis, les cent portes de Thèbes, & les conquêtes de Sésostris: mais quels garans avons-nous de la vérité de ces faits? Un petit nombre de monumens informes, des marbres & des colonnes brisées, des ruines à demi consumées par le temps, quelques restes d'inscriptions, écrites en une langue éteinte, que nous n'avons jamais entendue, & dont nos plus laborieux antiquaires ont à peine deviné l'alphabet. Les Egyptiens ne nous ont rien laissé d'écrit sur leurs fastes; leurs prêtres seuls étoient les dépositaires de leur histoire, comme de leurs sciences; & c'est de ces prêtres qu'Hérodote, & les autres Grecs, ont recueilli verbalement ce qu'ils nous ont transmis sur cet ancien peuple. Le goût connu des Grecs pour le merveilleux, devroit Tome I.

nous inspirer peut-être une juste désiance sur la sidélité de leurs récits : s'ils ont semé la fable & le mensonge jusques dans leur propre histoire, croira-t-on qu'ils aient été plus fincères, en écrivant celle des Egyptiens? Si cependant on admet celle-ci, à quel titre osera-t-on rejetter les annales Chinoises, qui présentent tous les caracteres de certitude & d'authenticité dont elles puissent être revêtues? Ce n'est point, en effet, par des mains étrangères, ni dans des temps postérieurs, que ces annales ont été rédigées; c'est par autorité de l'état, & dans le temps même où les faits arrivoient, qu'ils étoient inscrits & confignés dans des archives publiques, pour être conservés à la postérité. Toute la nation dépose avec confiance en faveur de son histoire, tous ses savans & ses lettrés l'admettent comme incontestable; & qu'on ne croie pas que cet accord unanime soit l'effet d'une prévention nationale, ou d'un discernement peu éclairé: le fait suivant atteste la rigide impartialité avec laquelle les Chinois jugent leurs anciens monumens.

Parmi les livres canoniques de cer empire qui se sont égarés, on compte le San-fen, petit ouvrage où étoient rapportés les principaux évènemens des règnes de Fo-hi, Chin-nong, & Hoang-ti. Vers le commencement de l'Ere-chrétienne, le hasard en sit découvrir une copie chez un particulier. Cet exemplaire portoit tous les caractères de l'antiquité; mais comme l'ouvrage étoit resté perdu, l'espace de deux cens ans, les lettrés n'osèrent

PRÉLIMINAIRE. xxxv

affirmer que ce fût le véritable San-fen. Ils se contentèrent de déclarer que l'exemplaire retrouvé étoit historiquement conforme, à ce qu'on savoit par la tradition de l'ancien livre canonique qu'ils regrettoient. Cette sévérité scrupuleuse doit, sans doute, écarter tout soupçon de crédulité de la part des Chinois; elle annonce un peuple sage, éclairé, circonspect, & singulièrement jaloux de n'admettre dans son histoire que des saits certains & incontestables.

Je ne me suis nullement proposé de développer ici toutes les preuves qui établissent l'authenticité des livres Chinois, & la certitude de leur chronologie; cette discussion me meneroit trop loin, & me feroit sortir des bornes que je dois me prescrire. Ceux de mes lecteurs, qui voudront éclaircir & fixer pleinement leurs doutes à cet égard, peuvent recourir à la savante préface du P. de Mailla, dans laquelle cet écrivain trace rapidement l'histoire critique & littéraire des annales Chinoises: on y trouve une notice excellente de tous les historiens, qui, par ordre des empereurs, ont concouru de siècle en siècle à les rédiger, les temps où ils ont vécu, leur caractère, le degré d'estime dont ils jouissent dans la nation, ceux dont les ouvrages ont été rejettés, & les raisons qui ont empêché qu'on ne fit usage de leurs mémoires. Ils pourront consulter encore les quatre lettres du même P. de Mailla, sur la chronologie Chinoise, adressées à M. Fréret, pour servir de réponse aux Dissertations de cet académicien, insérées dans les tomes X, XV & XVIIIe, des mémoires

de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres. Ces réponses, qui n'avoient pas encore été rendues publiques, & que nous avons placées pour servir d'introduction à l'histoire Chinoise, sont autant de chef-d'œuvres d'érudition & de saine critique.

Ce seroit peut-être ici le lieu de détruire les impressions défavorables que certaines plumes passionnées ont voulu nous donner de la nation Chinoise. Dans le nombre de ces écrivains détracteurs, il n'en est point sur-tout qui ait épanché contre elle plus de fiel & d'amertume, ni qui l'ait calomniée avec plus de hardiesse & de mauvaise foi, que l'auteur des Recherches philosophiques sur les Egyptiens & les Chinois. La haîne de cet écrivain contre ces afiatiques, perce avec la dernière indécence dans toutes les pages de son Livre. Il ne les peint que sous des couleurs odieuses; il les représente comme le peuple le plus vil, le plus lâche, le plus ignorant, le plus corrompu, & le plus fripon qui soit dans l'univers; il les donne, en un mot, pour la lie des nations. Leur histoire, qu'il n'a jamais lue & qu'il n'a pu lire, n'est à ses yeux qu'un tissu mal ourdi de mensonges & d'extravagances; leur extrême population n'est qu'une chimère; leurs villes sont rares & en petit nombre, & leurs terres en friche; les plus sages de leurs philosophes, tels qu'un Confucius, un Meng-tse, n'ont été que de plats pédagogues, qui n'ont pas même connu les premiers élémens de la morale; ils n'ont fait aucune des découvertes qu'on leur attribue en Europe; leur stupidité d'es-

PRÉLIMINAIRE. xxxvij

prit les rend décidément ineptes pour tous les arts; ils sont encore dans l'imbécilité de l'enfance pour la législation; & leur gouvernement, quoiqu'il subsiste le même & sans variation depuis plus de trois mille ans, n'est qu'un système ruineux, chef-d'œuvre de déraison, de barbarie, de contradiction, &c. &c. Tel est, en peu de mots, le résumé des assertions hardies que M. Paw, tranquilement assis dans son cabinet, à Berlin, prononce sur un. peuple qu'il n'a jamais vu, & qui habite à fix mille lieues de lui. On pardonneroit peut-être à M. Paw le ton magistral & tranchant avec lequel il décide, s'il daignoit au moins faire part à ses lecteurs des autorités qui peuvent fonder ses opinions particulières; mais il a le malheur d'être du nombre de ces écrivains qui ont fait de vastes lectures, & mal digéré leurs connoissances, dont ils ne se rappellent plus les sources. M. Paw cite peu, ou cite mal: il marche d'un pas ferme dans la route du paradoxe, & si, lorsqu'il suit le fil de ses idées systématiques, les autorités viennent à lui manquer, il prouve, par le calcul des probabilités & des convenances, que les choses doivent exister de la manière dont il les arrange. Je pourrois extraire de son livre près de trois à quatre cens de ces affertions, avancées sans preuves, & qui n'ont d'autres garans que la science particulière & la bonne soi de M. Paw. Je m'étois proposé de justifier moi-même cette assertion par un examen plus détaillé de ces prétendues recherches sur les Chinois, mais j'apprends que les Missionnaires, auteurs des nouveaux Mémoires concernant l'histoire, les sciences & les arts de la Chine, viennent d'adresser à M. Bertin, ministre & secrétaire d'état, une résutation complette de l'ouvrage de M. Paw. Je me bornerai donc, en attendant que cette résutation paroisse, à mettre ici sous les yeux de mes lecteurs, quelques exemples des bévues grossiéres & des insidélités résléchies de ce détracteur de la nation Chinoise.

D'abord un critique, tel que M. Paw, auroit dû se piquer d'être conséquent. Il déclare formellement, dans plusieurs endroits de son livre, qu'il rejette, comme faux & suspects, les témoignages des jésuites françois, & des autres Missionnaires qui ont habité la Chine; il les traite ouvertement de fourbes, d'imposseurs, d'exagérateurs enthousiastes, qui n'ont écrit que pour tromper l'Europe. Cependant lorsque le récit de ces Missionnaires s'accorde avec l'opinion qu'embrasse M. Paw, cet écrivain les donne pour ses garants, & s'envelope, pour ainsi dire, de leur autorité. Il ne balance pas alors de citer les PP. Trigault, le Comte, Fontaney, Contencin, Duhalde, les Auteurs des Lettres Edifiantes, &c. Mais si ces Missionnaires ne sont que des relateurs infidèles, pourquoi s'étayer de leur nom & de leurs suffrages? Et si leur autorité doit être admise lorsqu'elle confirme les idées conjecturales de M. Paw, pourquoi seroit-elle sans poids & de nulle valeur, lorsqu'elle les combat & les détruit? J'en dis autant de l'histoire Chinoise, que l'auteur traite, dans un endroit, d'An-

PRÉLIMINAIRE. xxxix

nales fabuleuses, & qu'il cite, dans un autre, comme très-véridiques, lorsqu'il a besoin d'en emprunter quelque fait pour appuyer ses afsertions.

M. Paw n'est pas un écrivain fincère; il dénature les faits pour en abuser. J'en citerai quelques exemples. » La » barbarie des Chinois, dit-il, paroît avoir été très-grande » jusques vers l'an 1122, avant notre Ere; car on dit qu'a-» lors un conquérant, nommé Vou-vang, vint avec deux » ou trois mille hommes s'emparer de la Chine, où il fit » quelques loix, & où il tâcha de fixer les habitans, qui m inclinoient encore vers la vie ambulante, puisqu'ils transn féroient souvent leurs bourgades, qui n'étoient que des » assemblages de cabanes portatives & des tentes «. Vouvang n'étoit ni un avanturier, ni un chef de horde, tel que le représente ici M. Paw. Il étoit prince de Tcheou, & ce ne fut qu'en se rendant aux sollicitations pressantes de tous les grands de l'état, qui lui faisoient offrir la souveraine puissance, qu'il marcha contre l'infâme Cheou-Sin, dernier empereur de la dynastie des CHANG. Celui-ci opposa une armée nombreuse à celle de son ennemi; mais à peine le signal du combat fut-il donné, qu'il se vit abandonné de la plus grande partie de ses troupes, qui mirent bas les armes, & coururent se ranger sous les drapeaux de Vouvang: ce prince, dès le jour même, monta paisiblement sur le trône, où l'appelloit le vœu général de la nation. Vou - vang ne fit que remettre en vigueur, durant son règne, les loix & les sages coutumes que son prédécesfeur avoit abrogées; il ouvrit les prisons, rétablit plusieurs familles illustres dans leurs charges, & forma de nouvelles principautés, dont il décora quelques-uns de ses parens. Dans ce sidèle exposé, trouve-t-on rien qui nous porte à croire que les Chinois aient été un peuple errant & sauvage, jusques vers l'an 1122, avant notre Ere? Y voit-on qu'un conquérant inconnu, à la tête d'une poignée de soldats, vint à force ouverte s'emparer de la Chine, qu'il la poliça, & tâcha d'en sixer les habitans, qui inclinoient encore vers la vie ambulante? Où M. Paw a-t-il lu que les Chinois, à cette époque, transportoient seurs bourgades, qu'ils habitoient encore dans des cabanes portatives & sous des tentes? Toujours des assertions, & jamais d'autorités qui les prouvent.

M. Paw se distingue par la hardiesse & la nouveauté des paradoxes: il prétend, dans tout son livre, que la Chine est très-irrégulièrement habitée, qu'il s'y trouve des landes immenses, des déserts, des solitudes; que dans l'intérieur des provinces, il n'y a presque aucune ombre de culture, &, qu'en général, la moitié des terres de cet empire n'est pas mise en valeur. Voici quelques-unes de ses preuves. Don peut, dit-il, se former là-dessus des idées assez justes, pen lisant la description d'un immense terrein, où l'empereur Can-hi (Kang-hi) chassa, en 1721, avec l'ambas-padeur de Russie: cette solitude n'est qu'à deux ou trois plieues de Pé-kin, & on ne sauroit rien imaginer de plus psauvage: Il y avoit six heures, dit M. Antermony, que

nous étions à cheval, & quoique nous eussions déja fait » quinze mille d'Angleterre, nous ne voyons pas encore le » bout de la forêt. Nous tournâmes du côté du midi, & nous arrivâmes dans un terrein marécageux, couvert de n roseaux fort hauts, d'où nous sîmes lever quantité de » sangliers a. Il est fort plaisant que M. Paw infère de ce passage, le peu de culture des terres de la province de de Pé-tché-li. Cette solitude, cette forêt immense, forme le parc de Haï-tse, maison de plaisance de l'empereur, située à quelques lieues de Pé-kin. N'est-ce pas vouloir en imposer, & se jouer de la crédulité publique, que de travestir ce séjour, destiné aux plaisirs & aux délassemens d'un grand prince, en une lande aride, en un terrein vague, abandonné, que la culture n'a pu vivifier? Ne pourrois-je pas prouver, de la même manière, que la France elle-même est encore un pays inculte, puisqu'on trouve, pour ainsi dire, aux portes de sa capitale, les parcs de Saint-Germain, de Fontainebleau, de Compiegne, qui sont aussi des forêts immenses & de vastes solitudes, &c.

C'est encore pour étayer la même assertion sur le peu de culture des terres de la Chine, que M. Paw salssifie le motif d'un édit, donné sous la minorité de Kang-hi, en 1662. » Les conquérans Tartares, dit-il, virent, dès leur » arrivée à la Chine, les inconvéniens sans nombre, qui » résultent de l'irrégularité entre les cantons trop peuplés, » & ceux qui ne le sont pas assez, & ceux qui ne le sont » point du tout. Là-dessus, ils sirent deux choses bien sur-

» prenantes, pour corriger le mal dans sa source. Ils » défendirent le commerce maritime : ensuite ils démoli-» rent, dans six provinces, les habitations qui se trouvoient » à une distance de trois lieues de la mer, & forcèrent » les familles à se retirer plus avant dans le pays «. Le fait que cite ici M. Paw est certain; mais il est de toute fausseté que l'intention du gouvernement, en donnant cet édit, ait été de faire refluer la population dans l'intérieur des terres, où elle ne manquoit pas. Tching-tching-cong, fameux. chef de révoltés, couvroit alors de ses vaisseaux, toutes les mers de la Chine, dont il avoit rendu le commerce: peu sûr. Or, il conste, par le témoignage de tous les historiens, que ce fut uniquement pour affoiblir la puissance redoutable de cet ennemi, en le mettant hors d'état de se. procurer des vivres, qu'on incendia la plus grande partie des côtes, & qu'on força les Chinois qui les habitoient, de se retirer plus avant dans le pays. La preuve que le ministère impérial de Pé-kin n'avoit point d'autre vue, c'est qu'à peine eut-on fait rentrer ces rebelles dans le devoir, qu'on permit aux familles dispersées de se rapprocher de la mer, & de retourner dans leurs anciennes demeures. Que devient, après cette explication, le plan de politique que cet Auteur prête aux Tartares, pour établir une balance de population entre les divers cantons de la Chine?

Les imputations calomnieuses ne coûtent pas même à M. Paw; celle que je vais détruire, doit révolter, par sa hardiesse, toute ame honnête & impartiale. Cet Ecrivain

PRÉLIMINAIRE. xliij

veut persuader à l'Europe que les Chinois sont du nombre de ces peuples superstitieux & barbares, qui versent à grands flots le sang humain sur les tombeaux. Selon lui, l'immolation des esclaves est encore aujourd'hui une des cérémonies observées dans leurs funérailles. » Cet usage, » dit-il, a subsisté à la Chine jusqu'à nos jours; & nous » doutons extrêmement qu'il soit aboli. Ce qui nous fait » naître de grands & de tristes doutes à cet égard, c'est n que les jésuites disent que l'empereur Can - hi sit » une loi, par laquelle on défendoit de facrifier des » esclaves à la mort des princes du sang : & dans un temps » postérieur à cette prétendue loi, on étrangla encore des n femmes aux obsèques du Prince Ta-vang, le propre » frère de l'empereur Can-hi. Cette exécution est si ré-» cente, que des personnes encore actuellement vivantes » à Pé-kin, peuvent en avoir été témoins «.

1º. Il est certain que Kang-hi a porté la loi que rappelle ici M. Paw. Mais à quelle occasion, & dans quelles circonstances ce prince l'a-t-il publiée? Ce trait seul va faire connoître avec quel intrépide sang froid notre écrivain sait abuser des faits qu'il compile. Voici quelle a été le motif de cette loi. Chun-tchi, le premier des conquérans Mantcheoux, qui occupa le trône de la Chine, aimoit éperduement une de ses épouses, que la mort lui enleva en 1660. La douleur que lui causa cette perte, ne connut point de bornes, & il renouvella en faveur de cette reine le détestable usage, pratiqué par les Tartares.

de faire couler le sang humain dans les funérailles des personnes illustres. Plus de trente esclaves furent sacrifiés. Cette barbare exécution révolta tous les Chinois, dont les mœurs plus douces n'étoient nullement accourumées à un cérémonial aussi sanguinaire: l'horreur qu'ils témoignèrent, en cette occasion, fut même si publique & si générale, que Kang-hi, étant monté peu de tems après sur le trône, porta la loi, par laquelle il défendoit à l'avenir de pareils sacrifices. Ce fait ne pouvoir être ignoré de M. Paw: comment donc est-il assez injuste pour imputer aux Chinois, une coutume qui n'étoit propre qu'aux Tartares, que ces conquérans avoient apportée de leur pays, & qui ne fut pas plutôt connue à la Chine, qu'elle y fut universellement detestée ? Comment ose-t-il citer. en faveur de son assertion, une loi qui la détruit, puisque l'existence même de cette loi fournit une preuve éclatante de l'aversion des Chinois pour l'immolation des victimes humaines?

2°. Je n'ai pu découvrir en aucun endroit que l'Empereur Kang-hi ait eu un frère nommé Ta-vang: J'ignore ce qui s'est passé aux obseques de ce prince; mais il est de la plus grande probabilité que ce qu'en rapporte M. Paw est controuvé: car si cet écrivain n'est pas croyable, lors même qu'il donne des faits pour preuves, à plus forte raison l'est-il moins encore, quand il ne cite, pour garants de son opinion, que des témoins vagues & des autorités en l'air, telles que des personnes encore aduelle-

PRÉLIMINAIRE. xlv

ment vivantes à Pé-kin. Nous avons d'ailleurs le détail des cérémonies qui furent observées, en 1730, aux funérailles de l'oncle de l'empereur actuel. Les honneurs qu'on rendit à ce prince passèrent les bornes de l'étiquette ordinaire; mais on n'y découvre rien qui puisse donner la moindre vraisemblance aux sinistres conjectures de M. Paw. L'imputation qu'il fait aux Chinois n'est pas même fondée pour les temps les plus reculés de leur monarchie: on peut lire, pour s'en convaincre, le Chapitre XXII, de la quatrième partie du Chou-king, où sont rapportés les usages qui se pratiquoient dans les obsèques des anciens rois de la Chine.

La passion qui anime M. Paw contre les Chinois n'est pas adroite; elle est, trop déclarée, & trop peu circonspecte. L'Auteur auroit séduit plus sûrement, s'il eût sçu se parer quelquesois des dehors de l'impartialité, & répandre dans son Ouvrage, cette nuance de modération, si nécessaire quand on veut revêtir une suite d'assertions calomnieuses des couleurs de la vérité. Doit-il s'attendre, par exemple, à être cru sur sa parole, quand il dit de toute la nation Chinoise, que s'il se rencontre, dans son histoire, des traits de courage & d'héroisme, ils ne sont dûs qu'aux essets de l'opium? A qui persuadera-t-il que les individus d'un grand peuple, subsistant depuis 4000 ans, n'ont pu produire une seule action héroique, sans avoir eu la tête & les sens troublés, par les sumées enivrantes d'une potion narcotique?

J'ouvre encore au hasard le livre de M. Paw, & je tombe sur une erreur d'un autre genre. Il assure que les Chinois, comme tous les Tartares, ont été des peuples nomades ou ambulans, & il tire cette induction de la forme même de leurs maisons, dont il prétend que la tente a été le modèle. » Quand on considère, ajoute-t-il, » une ville Chinoise, on voit que ce n'est proprement qu'un » camp à demeure. Aussi trouvai-je que M. de Bougain-» ville, en parlant de l'établissement des Chinois près de » Batavia, nomme toujours leur quartier le camp des Chi-» nois «. Il suffit de rapporter l'origine de cette dénomination, pour montrer qu'elle ne peut servir de preuve à ce qu'avance M. Paw. Lorsque les Hollandois abordèrent à l'isle de Java, ils y établirent un camp qu'ils fortifiérent, & qu'on nomma d'abord le camp des Hollandois. Cette colonie Marchande étant passée dans la suite à Batavia, les Chinois vinrent occuper le même poste, & la ville qu'ils y construisirent, conservant l'ancien nom de l'emplacement, fut appellé le camp des Chinois. Ce même lieu auroit pu également porter le nom de camp des François ou des Anglois, si l'un de ces deux peuples eût succédé à la Compagnie Hollandoise: n'eût-il pas été ridicule de conclure de cette dénomination, que nos villes & celles d'Angleterre, ne sont proprement que des camps à demeure?

Je ne pousserai pas plus loin ces observations critiques sur le livre des Recherches sur les Egyptiens & les Chinois. Il me suffit d'avoir fait connoître, par quelques

PRÉLIMINAIRE xlvij

exemples, le peu de confiance qu'on doit accorder à cette production, qui n'offre qu'un amas révoltant d'infidélités, d'inculpations atroces, d'affertions hasardées, paradoxales, & démenties par les faits.

J'avois promis, dans mon Prospedus, de placer à la tête de cette grande histoire, un tableau général de l'empire Chinois. Mais des personnes dont je me fais un devoir de respecter les lumières & les conseils, m'ont fait observer que cette description préliminaire de la Chine, seculeroit trop loin le récit historique, qui n'auroit pu commencer qu'au second volume. J'ai donc réformé cette partie de mon plan, & rejetté ce tableau à la fin de l'ouvrage. Il contient une description topographique des quinze provinces de la Chine, celle de la Tartarie, des Isles & autres pays tributaires qui en dépendent. J'y indique le nombre & la situation de ses villes, soit du premier, soit du second & du troisième ordre; j'y donne un état de sa population, des tributs de chaque province, des richesses générales de l'empire, & j'y rassemble tous les détails, qui nous sont parvenus jusqu'ici, sur les trois règnes de son histoire naturelle. Cette description sera suivie d'un précisde nos connoissances sur la religion, le gouvernement, la discipline militaire, les mœurs, les usages, les arts & les sciences des Chinois. Je me suis sur-tout attaché à tracer d'une main impartiale ce dernier tableau de la Chine: on n'y reconnoîtra ni le ton de l'enthousiasme qui exagère, ni celui de la haîne, qui invente ou falsifie les faits pour

xlviij DISCOURS

calomnier. La prévention est un prisme infidèle, que la première philosophie d'un historien est de savoir écarter.

Enfin, ces annales Chinoises seront terminées par un assez grand nombre de pièces justificatives, historiques, critiques, géographiques, &c. relatives à plusieurs points importans de cette grande histoire.



PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
THE NEW YORK

THE NEW YOR

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

aetor, lenox and Tilden foundations

OBSERVATIONS

DE M. DESHAUTESRAYES.

Depuis deux siècles qu'on s'occupe en Europe des Chinois, chacun en parle bien ou mal, selon les sources où il a puisé, ou selon la passion dont il est affecté. Les missionnaires qui résident à la cour de Pé-king, plus à portée que personne de connoître les sciences & les arts, la langue, les mœurs, le génie, les loix, & les usages de ces peuples, en ont peut-être parlé avec trop de chaleur & d'enthousiasme; d'autres, qui ne les ont considérés qu'en passant, &, pour ainsi dire, à vue d'oiseau, ont daigné à peine les distinguer des nations les plus barbares. Autant les premiers ont cherché à les exalter, autant ceux-ci ont voulu les déprimer; mais avec un acharnement qui décèle trop l'esprit de parti, pour que leur autorité puisse faire impression sur les personnes sensées,

La prodigieuse antiquité qu'on a voulu attribuer aux Chinois, n'a pas peu contribué à exciter la jalousie des Européens contre cette nation sage & tranquille. Ses monumens, qui sembloient anéantir nos autorités les plus respectables, parce qu'ils n'étoient pas présentés sous leur

Tome I.

véritable point de vue, donnèrent occasion de suspecter la fidélité de ses historiens.

L'abbé Renaudot, homme de mérite, & très-versé dans la littérature orientale, ne fut pas à l'abri de ces préjugés, qui sembleroient ne devoir être l'appanage que de gens peu instruits; il fut effrayé de ces calculs immenses qu'on n'auroit dû rapporter qu'en les réduisant à leur juste valeur, & il conçut contre ces antiquités, contre leurs auteurs, & contre toute la nation Chinoise, une haîne qui n'avoit point d'autre principe.

Pour avoir occasion de développer ce qu'il en pensoit, il lui falloit un point d'appui; il tira de la poussière les relations de deux marchands Arabes qui voyagèrent à la Chine dans le neuvième siècle, & qui lui parurent propres à remplir ses vues. Ces deux Mahométans étoient si peu instruits, qu'ils ont écrit, que dans toutes les villes de cet empire, on voyoit une sonnette attachée au-dessus de la tête du gouverneur, avec des cordes qui s'étendoient, à la distance d'environ une lieue, pour la commodité de ceux qui avoient recours à sa justice, & qui étoient provisoirement exilés à dix journées de cette ville, & obligés de subir deux mois de prison; que les Chinois n'enterroient leurs morts qu'après l'année révolue, à pareil iour de leur décès; que pendant les trois ans de deuil, celui qui auroit manqué de pleurer, étoit châtié à coups de bâton; que tous les Chinois, pauvres comme riches, grands

& petits, apprenoient à lire & à écrire; qu'un gouverneur, coupable de quelque crime, étoit égorgé & ensuite mangé; que l'adultère, l'homicide & le larcin étoient punis de mort, & les cadavres des coupables abandonnés à des gens qui les mangeoient. En général, ces deux Arabes les peignent comme des antropophages & ne rougissent point d'écrire que pendant les guerres que les gouverneurs de la Chine se firent entr'eux, le plus fort mangeoit les sujets de son ennemi; cruauté barbare que la religion leur permettoit, au point qu'ils vendoient publiquement de la chair humaine dans leurs marchés. Enfin, ils avancent que les Chinois n'avoient aucune connoissance des sciences.

A la faveur de ces mensonges grossiers, l'abbé Renaudot, se crut autorisé à dire que les Chinois n'avoient ni physique ni métaphysique; que leur capacité dans la médecine se bornoit à une légère connoissance du pouls, parce que s'il se trouvoit quelque chose d'intéressant sur la botanique & la chymie dans leurs livres, c'est que ces livres avoient été retouchés par les missionnaires; que les cures merveilleuses qu'on leur attribuoit, ne surpassoient point celles qu'opéroient les sauvages d'Amérique les plus barbares; qu'ils ignoroient entièrement les arts qui dépendent des mathématiques; que leur philosophie étoit sans méthode; que leur morale, qui ne présentoit que des vérités fort communes, ne leur appartenoit pas plus qu'à toutes les autres nations, qui ont tant soit peu raisonné; que d'ail-

leurs les foibles rayons de lumière qui y brillent, se trouvent également dans les anciens gnomoniques, dans les vers dorés de Pythagore, dans les sentences, attribuées aux sept sages, &c. dont les Chinois ont pu avoir connoissance par le canal des Arabes & des Persans, & qu'ils se sont appropriés, suivant la vanité excessive de leur nation; que nonobstant leur règle de morale, les Chinois vendent, tuent, ou font eunuques leurs enfans; que leurs mandarins sont orgueilleux, cruels & injustes; & qu'ils se poignardent avec sureur, & donnent dans le luxe & la débauche; qu'ils ont si peu de bon sens que depuis plus de 2000 ans la plupart des gens riches cherchent la pierre philosophale & le breuvage de l'immortalité.

Quant à la politique, ajoute-t-il, elle leur a peu servi à former de grands princes & d'habiles ministres, à établir de sages loix, & à rendre les peuples heureux. Leurs prétendus sages ne leur ont pas été d'une grande ressource pendant les révolutions, & n'ont guères donné d'exemples de sidélité ni de courage. Ils réunissent tous les désauts qui ont causé la ruine des plus grands empires en Orient, le pouvoir despotique, le luxe des princes enfermés dans un palais avec des semmes & des eunuques, la négligence pour les affaires publiques, la mollesse & le mépris de l'art militaire.

Il nie qu'ils aient inventé la boussole, l'art de naviguer, l'imprimerie, l'artillerie & la poudre à canon, parce que

tout cela n'est fondé que sur le témoignage de leurs histoires, qui sont très-suspedes, &c.

Enfin, pour venir au but qui mit la plume à la main de l'abbé Renaudot & lui a fait écrire les 57 pages d'éclairvissemens sur les sciences des Chinois, imprimés à la suite de la relation des deux Mahométans; il prétend que depuis 150 ans, les Chinois n'ont pu apprendre à faire un cadran, ni à dresser un calendrier; il trouve leur chronologie, suivant leurs cycles, fautive, & parce que les pères Martini, dans ses Décades, & Couplet dans son abrégé chronologique, se sont exprimés différemment, en parlant de l'invention de ce cycle, que ce dernier attribue à un certain Tanao, qui fleurissoit sous le règne de Hoang-ti, & dont Martini fait auteur Hoang-ti lui-même, il conclud que cette contrariété, entre deux auteurs qui travailloient fur les mêmes livres, rend fort douteux le témoignage de l'histoire Chinoise, dont ces missionnaires faisoient les plus grands éloges: conclusion aussi fausse que la prétendue contradiction, puisqu'elle démontreroit, tout au plus, que les deux missionnaires ne se seroient pas rencontrés dans l'interprétation d'un terme Chinois; ce qui pourroit être, sans que la fidélité de l'histoire Chinoise fût compromise.

Cette contrariété qui n'existoit que dans l'imagination de l'abbé Renaudot, lui sert de transition pour traiter de la difficulté d'accorder la chronologie Chinoise avec l'écriture sainte; ainsi que les inventions, attribuées par les Chinois à leurs premiers empereurs, avec celles que la Génèse attribue aux patriarches. Il pose pour principe que le texte hébreu & celui de la Vulgate sont plus anciens que les histoires Chinoises, dont il ne se trouve que des copies imprimées. » Quelqu'antiquité que les Chinois donnent à l'invention de l'imprimerie, ajoute-t-il, il n'y a » pas de papier qui puisse durer mille ou douze cens ans. » Ils n'ont point de livres de cette antiquité, & quand il » s'est trouvé quelqu'inscription ancienne, ils ne l'ont » pas entendue «.

Après avoir établi ce principe, dont il n'est pas aisé de sentir la justesse, puisque l'auteur ne peut nier que l'invention de l'imprimerie ne soit beaucoup plus ancienne chez les Chinois que parmi nous, & que les textes dont il fait mention, ne soient que des copies de copies, il passe au cycle Chinois, & prétend qu'il ne peut avoir l'antiquité qu'on lui donne, parce qu'il n'est pas possible de comprendre qu'à l'époque de 2697 avant l'Ere-chrétienne, les Chinois aient pu imaginer un cycle aussi composé que celui-là; & encore moins, comment ils ont pu l'apprendre aux autres, dans un temps où ils n'avoient qu'une connoissance très-imparsaite de l'arithmétique: exagération qui feroit croire que l'abbé Renaudot ignoroit la composition de ce cycle, composition simple cependant & qui n'exigeoit certainement pas de prosonds calculs, puisqu'il est fait du cycle de 10 & du cycle de 12

qui, combinés ensemble, reviennent après 60 fois à leur premier point.

Ce que dit ensuite l'abbé Renaudot de ce cycle qu'il trouve très fautif, parce que les mathématiciens de Tchongkang ne purent prédire une écliple, & parce que les histoires ne s'accordent pas sur le temps où elle arriva, achève de démontrer qu'il n'en parloit qu'au hasard, puisqu'en supposant que les mathématiciens ne purent prédire cette éclipse, ce que l'histoire Chinoise ne dit pas, ils n'auroient pu s'en prendre au cycle, qui, étant invariable, ne pouvoit les jetter dans l'erreur; les différentes opinions des historiens sur le temps de cette éclipse n'en prouvent pas mieux la défectuosité. Je passe sous silence tout ce que ce détracteur des antiquités Chinoises, dit encore de ces cycles, dont il attribue la disposition actuelle & la suite réglée aux Européens & qu'il trouve cependant faux en partie, quoiqu'il avance hardiment qu'ils ont été réformés sur les tables de Ticho-brahé.

Il finit cette longue déclamation contre les Chinois & leurs sciences, par protester qu'il n'a pas eu dessein de diminuer l'estime qu'on peut avoir légitimement pour leurs connoissances; mais seulement de les réduire aux justes bornes de la vérité, dont les écrivains du dernier siècle s'étoient trop écartés, par les louanges outrées qu'ils on données à cette nation: » Ces louanges excessives » pourroient être indissérentes, ajoute-t-il, si les consérments

» quences n'en étoient pas trop périlleuses. La plus grande » consiste dans les difficultés qu'elles font naître sur l'auto-» rité des livres sacrés, laquelle, indépendamment de la » religion, ne peut être mise en parallèle avec les histoiv res Chinoises. Il est vrai, que ceux qui les font le plus » valoir, les abandonnent sur cet article; mais recon-» noissant & établissant autant qu'il leur est possible la » vérité de ces histoires, les réponses qu'ils font aux dif-» ficultés, sont beaucoup plus foibles que les objections. » & donnent des armes aux impies & aux libertins. On » en a vu un exemple de nos jours dans l'auteur du sys-22 tême des préadamites.... Ces prétendues antiquités » Chinoises diminuent insensiblement le mépris que non-» seulement les Chrétiens, mais les Philosophes, avoient » eu des traditions des Egyptiens, des Babyloniens, &c. « Voilà le jugement que l'abbé Renaudot, qui n'avoit jamais été à la Chine, qui ne connoissoit la langue, &

jamais été à la Chine, qui ne connoissoit la langue, & les livres du pays, que par des traductions dont il n'étoit pas plus capable de juger qu'Isac Vossius, à qui il fait le même reproche, a cru devoir porter des Chinois & qu'il appuie du témoignage de deux voyageurs ignorans, dont il a préséré les relations pleines de mensonges & d'extravagances, aux écrits des personnes éclairées & connucs qui n'en ont parlé qu'après un long séjour parmi les Chinois & un mûr examen de leurs monumens historis ques.

L'auteup

L'auteur des recherches philosophiques sur les Egyptiens & les Chinois, a copié ce tableau, & l'a enrichi de quelques anecdotes, puisées apparemment dans des sources aussi équivoques, que les deux relations de l'abbé Renaudot. Le soin qu'il a eu de traiter de sourbes & d'imposteurs, les seules personnes, peut-être, dont il devoit s'appuyer, montre trop le peu de cas qu'on doit faire de ses recherches, pour que nous nous arrêtions ici à en relever les erreurs.

L'abbé Renaudot ne s'étoit déterminé à déprimer les Chinois que par le motif de garantir la chronologie des livres saints, contre les attaques des incrédules, & on avouera qu'il s'est servi d'un étrange moyen. L'Auteur des recherches qu'on vient de citer, ne les a représentés, comme le peuple le plus vil, le plus lâche, le plus ignorant, le plus corrompu & le plus fripon, que dans la seule intention de prouver qu'il ne peut y avoir eu de communication entr'eux & les Egyptiens; car on doit envisager ses recherches comme une critique indirecte du mémoire de M. Deguignes, qu'il n'a pas osé attaquer de front, parce que la nature des preuves, employées par ce dernier, n'étoient pas à sa portée,

Ce seroit ici le lieu de rappeller ce mémoire, & de parler des éclaircissemens venus de la Chine qui le combattent; mais comme M. Deguignes a tenté inutilement de répondre aux doutes que je proposai en 1759, Tome I.

lvii OBSERVATIONS.

& que dans sa replique, loin d'en entamer un seul, il n'a fait que multiplier le nombre de ses écarts, je croirois très-inutile d'en entretenir le public, qui s'intéresse peu maintenant à cette question, qu'il regarde comme décidée.

Je me contenterai donc de parcourir rapidement les mémoires des savans Missionnaires qui s'en sont occupés, & de dire librement mon sentiment sur quelques points qui en sont l'objet principal.

Ces nouveaux mémoires, que nous devons au zèle éclairé d'un ministre (1), qui s'occupe si utilement du progrès des sciences & des arts, s'élèvent avec la plus grande force contre le paradoxe littéraire de l'académicien, si insultant à la bonne soi & à la critique des historiens Chinois, & ils prouvent que les annales de la Chine l'emportent sur les monuments historiques des autres nations, par plusieurs avantages réunis, dont le P. de Mailla rend compte dans sa présace, & dans ses lettres à M. Fréret,

Le mémoire du P. Ko, concernant l'origine & l'antiquité de la nation Chinoise (2), a pour but de prouver que tout ce qui précéde Yao, pose sur des sondemens ruineux, & ne mérite aucune créance; que Yao, Chun

⁽¹⁾ M. Borin, ministre & secrétaire d'état.

⁽²⁾ Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, &cc. des Chinois, à Paris, chez Nyon, 1776.

& Yu, régnèrent dans le Chen-si; que Yao, chef de la colonie qui peupla la Chine, se rendit par terre dans cette province en quittant les plaines de Babylone. Mais si l'on confère ce que dit le P. de Mailla, dans sa première lettre à M. Freret, au sujet du déluge de Yao, je ne pense pas qu'on soit tenté de confondre ce désuge avec celui de Noé, & qu'on fasse entrer Yao avec sa colonie dans le Chen-si, lorsque les slots mugissans du désuge, menacoient encore le ciel; car voici comment le P. Ko traduit ce passage du Chou-king: » Les eaux immenses du médiuge se sont répandues, & one tout inondé & submergé; » les montagnes out disparu dans leur sein; les collines » y ont été ensevelies; leurs flots mugissans sembloient memonacer le ciel, & c. «

Si les paroles exagérées d'un prince affligé, à la vue des malheurs de son peuple, & des dégats affreux occasionnés par les débordemens du Hoang-ho, pouvoient regarder le déluge universel, & l'état où il avoit laissé la Chine, il ne seroit pas difficile de saisir tout le ridicule, & de la proposition de Yao, de faire écouler ces eaux, & de la rémérité de Koen & de Yn, qui se chargèrent successivement de cette entreprise. Le P. Amior prend un autre biais; parce que le Chou-king, où se trouvent ces paroles, est écrit sans emphase & sans poése, il croit qu'il est plus simple & plus naturel de dire » que les Compilateurs ou » Editeurs du Chou-king, auront appliqué fort mal-à-

» propos à quelqu'inondation, arrivée du temps de Yao, » ce que l'Historien racontoit du déluge universel «.

Indépendamment de ces contradictions, il me semble que les auteurs de ces mémoires n'ont pas saiss le véritable point de la difficulté, par rapport au paradoxe de M. Deguignes, qu'ils ont pour but de détruire. Ils s'étendent beaucoup sur l'authenticité des annales Chinoises, & sur la fidélité des monumens dont elles furent composées; mais M. Deguignes ne nie pas cette authenticité: il soutient seulement que ces annales ont été portées à la Chine par les Egyptiens, & qu'elles contiennent l'histoire de l'Egypte, & non celle de la Chine. Ils devoient donc commencer par prouver que les traits, contenus dans cette histoire, n'avoient pas le moindre rapport avec l'Egypte. Le P. Ko, il est vrai, dit en un endroit (1), qu'il est absurde & ridicule de vouloir faire quadrer le Yu-kong à la géographie de l'ancienne Egypte; & on avoue avec lui, que les deux grands fleuves Kiang & Hoang-ho, qui valent bien le Nil, culbutent toutes les combinations, & qu'il n'y a pas d'inscription au monde, qui puisse faire fondre les montagnes sans nombre, dont il est parlé dans ce chapitre. Cependant ne devoient-ils pas, comme l'a fait le P. de Mailla, comparer la géographie de la Chine, telle quelle est dans ce chapitre, avec la carte moderne, & entrer dans un détail qui auroit démontré

^{(1) 162.}

que cette géographie convient à la Chine uniquement, & non à l'Egypte.

Loin de saisir cette méthode qui tranchoit la difficulté; & coupoit court à cette controverse, il semble que le P. Ko prenne à tâche d'exagérer les difficultés du Yu-kong; selon lui (1), il faudroit plusieurs volumes in-folio pour expliquer ce petit traité de géographie. Il ne sait où quelques Européens ont pris les fables qu'ils ont débitées sur les grandes levées, les digues, &c. que Yu fit faire pour contenir le Hoang-ho & le Kiang. Il pouvoit consulter les écrits des Mathématiciens qui travaillèrent sous les ordres de Kang-hi, à lever la carte de la Chine; ce sont eux qui les ont vus & admirés, ces travaux du grand Yu; il pouvoit en conférer avec le P. Amior, qui dit (1), conformément à ce qu'en écrit le P. de Mailla:» Ne » voulût-on rien croire des temps qui ont précédé Yao, nil ne faut que lire le Chou-king, ce livre si ancien & » si authentique, pour être convaincu que les arts & les » sciences fleurissoient sous son règne. Les tributs seuls » que lui offroient ses sujets, & les grands ouvrages de Nu, qui subfissent, prouvent que des-lors on avoit poussé » bien loin toutes les connoissances «.

Enfin, le P. Ko, je ne sais d'après quel moderne, attaque jusqu'à l'autorité du Yu-kong, & prétend que ce

^{(1) 213. (2)} note page 310.

lxiv OBSERVATIONS.

mie, d'autres avancent (1), que s'ils eussent été plus habiles dans cette science, avant l'an 722, temps où Confucius commence son Tchun-tsieou, ils auroient conservé un plus grand nombre d'observations, & les auroient rapportées avec toutes les circonstances nécessaires pour les vérisier; & afin d'insinuer, contre toute vraisemblance, que Consucius pouvoit avoir eu connoissance des observations astronomiques faites à Babylone, parce que l'Ere de Nabonassar étoit sixée au premier Février de l'an 747, avant l'Ere-chrétienne, on demande par quel hasard, n'a-t-on commencé, que depuis cette époque, à marquer les éclypses dans l'histoire Chinoise, & on trouve bien singulier que les Chinois n'en aient indiqué que deux, pendant 1500 ans entiers, qui ont précédé cette époque?

Il n'y a point de singularité & encore moins de hasard dans tout ceci. L'histoire n'est point un recueil d'Ephémérides. Par rapport au Chou-king, en particulier, il seroit bien singulier, au contraire, que tous les discours qu'il contient, & qui n'ont pour objet que la morale, la politique & l'établissement des loix, sussent entrecoupés de catalogues d'éclipses & d'observations astronomiques, L'histoire Chinoise, devenue l'objet de la haîne de Tsinchi-hoang-ti, depuis son usurpation, périt dans l'incendie que ce prince ordonna, ensorte qu'il nous est impossible

⁽¹⁾ Préface du Chou-king, 31. 32.

OBSERVATIONS. lxv

de décider, à présent, si elle étoit ponctuelle à marquer les phénomènes célestes, ou si elle les négligeoit. On ne peut donc rien en conclure, ni pour ni contre l'habileté des Chinois en fait d'astronomie.

Mais comme le *Tchun-tsieou*, le seul ouvrage vraiment historique qui soit échappé à l'incendie, contient un assez grand nombre d'éclipses, il est à présumer que Consucius ne sit que suivre, en les marquant, l'usage pratiqué par les anciens historiens de la nation. Ce *Tchun-tsieou* ne rapporte des éclipses que depuis l'an 722 avant l'Ere-chrétienne, parce qu'il n'a commencé l'histoire des rois de Lou qu'à cette époque, & on ne voit point à quel propos on peut faire ici intervenir le hasard.

J'ose espérer que la traduction des annales Chinoises, est seule capable de fixer ces dissérens points de critique, & de faire voir, comme le marque le P. Amiot, que ceux qui les ont combattues, ne l'ont fait, les uns qu'avec les armes de la chicane, les autres, sans connoissance de cause & sur de faux exposés; un petit nombre, pour établir des systèmes sur leurs débris, & la foule, par le seul plaisir de contredire, en déprimant une nation qu'ils n'entendoient louer qu'avec chagrin.

Le Tong-kien-kang-mou, que le P. de Mailla a traduit, est écrit en général d'un ton sévère; on ne doit point y chercher ces ornemens de style, qui, en semant de l'agrément dans l'histoire, ne servent souvent qu'à faire suspecter la bonne soi de l'historien.

Tome I.

łxvj OBSERVATIONS.

On auroit desiré, sans doute, que ceux qui ont écrit cet ouvrage, se sussent étendus davantage sur les généraux d'armée, sur les ministres & sur les grands hommes, dont ils ont occasion de parler; ces épisodes, en suspendant le fil de la narration, soulageroient l'attention du lecteur, sixeroient son imagination & jetteroient plus de variété & d'intérêt; mais ce n'est point la méthode des Chinois, & on doit se souvenir que le P. de Mailla ne présente qu'une copie sidèle, mais libre, des annales, & qu'il ne s'est permis aucun écart. Il remplit, en esset, l'office d'un simple traducteur qui narre les faits, tels qu'il les trouve, évitant avec le plus grand soin de se placer entre son lecteur & l'historien qu'il traduit; en un mot, il n'a eu d'autre vue que de représenter les originaux Chinois, qu'il soumet au jugement de ses lecteurs.

Lorsque le P. de Mailla commença cette traduction, il y avoit déja près de 37 ans qu'il résidoit à Pé-king, où occupé du Chinois & de la langue des Mantcheoux, il avoit, pour ainsi dire, oublié le génie & le goût de la sienne, comme il a la candeur de le marquer lui-même dans ses lettres. Il m'a donc fallu retoucher son style en grande partie; mais je l'ai toujours sait avec la plus scrupuleuse discrétion, & de manière à ne jamais altérer le sens. J'ai cru devoir, encore, répandre, dans le cours de l'ouvrage, un assez grand nombre de notes qui m'ont paru nécessaires pour l'intelligence du texte. Comme le Chou-king n'avoit point encore été publié

OBSERVATIONS. lxvij

en Europe, lorsque le P. de Mailla entreprit sa traduction des annales, ce savant missionnaire crut devoir y insérer en entier les discours qu'il contient, en les plaçant aux époques, indiquées exactement par le Tong-kienkang-mou. Mais comme cet ouvrage a paru depuis en françois, j'ai pensé qu'on ne me sauroit pas mauvais gré · d'en avoir retranché un assez grand nombre de morceaux. Les harangues du Chou-king où il est perpétuellement parlé de cette vertu qui fait la base du gouvernement Chinois, deviennent si ennuyeuses à la longue, & donnent à l'histoire une marche si monotone, que je me suis décidé à épargner au lecteur une partie de ce dégoût; j'en ai donc retranché plusieurs, en observant cependant de conserver soigneusement tout ce qui pouvoit être du resfort de l'histoire, soit par extrait, soit même en conservant les paroles des paraphrastes; ou du texte même, lorsque ce texte étoit assez clair pour n'avoir pas besoin de paraphrase.

Ce monument, devenu si précieux aux Chinois depuis la perte de leur histoire, sut recueilli par Consucius dans des temps de trouble & d'usurpation, où les princes tributaires ne cherchoient qu'à faire oublier la sagesse & les maximes de l'ancien gouvernement; son but étoit de leur en rappeller les principes. Ainsi on ne doit point s'attendre à trouver dans le Chou-king, qui figureroit fort bien à la tête du code de cette monarchie, une histoire suivie des temps qu'il embrasse.

lxviij OBSERVATIONS.

Cependant comme le philosophe, pour donner du poids à son recueil, y a rapporté les harangues mêmes des empereurs ou de leurs ministres, & qu'il les a accompagnées du récit des évenemens qui y ont donné lieu; par-là, il a conservé des faits & des détails que les historiens Chinois ont rassemblés avec soin & placés dans les annales avec la plus judicieuse critique. Les lettrés de cet empire se font un mérite d'apprendre par cœur ces harangues du Chou-king, qu'ils ont mis au rang de leurs livres classiques, & il suffisoit aux auteurs du Tong-kien-kang-mou de les indiquer aux époques auxquelles elles appartiennent; mais il n'en est pas ainsi des Européens, à qui il étoit nécessaire de les faire connoître.

En général, ces harangues sont écrites d'un style noble; élevé, sententieux, mais si laconique & touchant de si près au sublime, qu'il n'est pas toujours aisé d'en saisir le sens; aussi ceux qui les ont paraphrasées ne sont-ils pas d'accord sur celui qu'on doit donner à quantité de passages; j'ai eu soin de noter quelques-uns de ces passages & d'expliquer les dissérens sens qu'on leur attribue.

Le P. Amiot compare la traduction du Chou king, par le P. Gaubil, à un squelette, & prétend qu'on ne peut pas plus y reconnoître les beautés de cet ancien monument de la sagesse des Chinois, que l'on ne reconoîtroit dans des ossemens arides, la sigure & l'embonpoint d'une personne à la sleur de l'âge; ce jugement me paroît bien

OBSERVATIONS. lxix

pour perfectionner cet ouvrage; si cette traduction n'est point parsaite, c'est qu'il est impossible qu'il y en ait; mais il ne faut s'en prendre qu'à l'obscurité du texte Chinois, & non au traducteur, qui, après avoir beaucoup balancé sur l'interprétation d'un passage difficile, se voit dans l'obligation de borner ses incertitudes & d'adopter un sentiment:

M. Deguignes, qui a publié cette traduction, écrit que la prose du Chou-king est rimée & à peu-près mesurée, dans le goût de celle des Arabes, lorsqu'ils se piquent d'écrire étégamment; & il cite, pour le prouver, une maxime tirée de ce livre: ce qui n'est pas concluant, parce qu'on sait que les proverbes des Chinois sont rimés comme ceux des Arabes & comme les nôtres, & qu'il s'en trouve quelques-uns, cités dans les discours du Chou-king. Voilà à quoi ces rimes se réduisent, car s'il s'en rencontre d'ailleurs, on les doit à la disette des termes d'une langue toute monosyllabique & si peu variée dans ses sons. Je n'ai pas apperçu plus de rimes dans le Chou-king, que dans l'Hébreu de la Génèse où M. Deguignes en voit également:

La disette des sons de la langue Chinoise jette un désagrément dans l'histoire, relativement à beaucoup de noms propres, qui distincts & même très-dissérens dans leurs caractères, se confondent aisément lorsque nous les écrivons avec les nôtres. C'est ainsi, par exemple, qu'il nous est

impossible de distinguer dans notre écriture, les TSIN. princes tributaires qui regnoient dans le Chen-si, & qui fuccédèrent à la dynastie impériale des TCHEOU, d'avec les Tein, qui régnoient en même - temps qu'eux dans le Chan-si, & d'autres TSIN qui réunirent l'empire sous leur domination, vers l'an 265 de l'Ere-chrétienne. Plusieurs familles différentes ont porté également les noms de Han, d'autres celui de Ouei, &c. C'est la coutume à la Chine, que les princes, en montant sur le trône, prennent des noms sous lesquels ils sont ensuite connus dans l'histoire; comme ces noms sont toujours significatifs & désignent quelqu'une de leurs qualités, comme le guerrier, le pacifique, le courageux, le tranquille, il est impossible qu'à la longue, des princes ne soient obligés d'en prendre qui aient été déja portés par quelques-uns de leurs prédécesseurs. Quand ce sont des princes d'une dynastie différente, il est aisé de les distinguer en joignant avant leur nom, celui de leur dynastie. Ainsi, par exemple, pour désigner plusieurs princes des Si-tsin, des Tong-tsin & des Ouei, qui ont porté le nom de Ming-ti, on dira Si-tsinming-ti, Tong-tsin-ming-ti, Ouei-ming-ti, Han-ming-ti, ou ce qui revient au même, Ming-ti, empereur des HAN, des Ouer, &c. mais quand plusieurs princes, de même nom, ont regné collatéralement dans la Chine, comme il est arrivé sous la troisième dynastie impériale, alors il devient très-difficile d'éviter la confusion qui en résulte nécessai-

OBSERVATIONS: 1xxi

rement. Pour remédier à cet inconvénient, j'ai dressé un rableau chronologique de tous les empereurs des quatre premieres dynasties qu'on trouvera à la tête de cette histoire; on y verra d'un seul coup d'œil & rangés sur un même plan, les princes tributaires, avec sa durée de leurs règnes, & la première année de chaque collatéraux de la dynastie des Tchrou; le besoin qu'on aura d'y recourir quelquesois, en prouvera l'utilité. Ce tableau sera continué, à mesure que l'histoire des dynasties suivantes se développera, & on aura soin de les placer en tête des volumes, où ils seront nécessaires, pour guider le lecteur dans les époques qu'il voudra consulter.

Par pure curiosité, j'ai ajouté, en tête de ce tableau, une idée très-succinte des règnes sabuleux, imaginés par les Bonzes Tao-ssé; mais afin que le lecteur ne s'y trompe pas, j'ai eu soin de marquer le peu de cas qu'on doit en faire.

Le P. de Mailsa appuie beaucoup sur les règnes antérieurs à Yao, & ses raisons m'ont paru fortes; mais en convenant qu'il doit y avoir eu quelques chefs qui ont précédé ce prince, je ne voudrois pas répondre de tous ceux qu'il admet, & encore moins des différentes inventions qu'on leur attribue: les écrivains qui en parlent sont modernes relativement à cette haute antiquité; il ne leur restoit aucun monument ancien dont ils pussent s'autoriser; d'ailleurs les fables sans nombre qu'ils ont mêlées

lxxij O B S E R V A T I O N S.

à leurs prétendues traditions, doivent tenir en garde contre leur fidélité, que tout, même jusqu'aux noms qu'ils donnent à ces princes, doit faire suspecter.

Je ne pousserai pas plus loin ces observations, après la savante Présace du P. de Mailla, & le discours préliminaire de M. l'Abbé Grosser, déja connu & accueilli du public, qui ne laissent rien à désirer sur l'importance des annales Chinoises.





PRÉFACE.

Après les connoissances que nous avons données du vaste empire de la Chine, & des pays Tartares qui la confinent, en communiquant à l'Europe la carte géographique que nous en avons dressée par les ordres & sous la protection du grand empereur Ching-tsou-gin-hoang-ti, si connu sous le nom de Kang-hi, il étoit naturel de donner le commencement & les progrès d'une monarchie, qui a réuni sous sa domination une si grande étendue de pays, de faire connoître le caractère, le génie & la forme de son gouvernement; l'histoire seule peut nous l'apprendre, & c'est cette histoire que j'entreprends d'écrire.

A la Chine comme en Europe, il se trouve de bons & de mauvais historiens, parce que les passions y sont les mêmes, & qu'au gré des dissérens intérêts, on ajoute souvent ou l'on diminue suivant le parti qu'on craint, ou qu'on veut faire prévaloir. Mais parmi la foule des savans Chinois qui se mêlent d'écrire l'histoire, il en est qui ont sur nos historiens profanes, un avantage qui leur doit donner une autorité que les autres, pour l'ordinaire, n'ont pas.

Les Chinois ont eu, dès le commencement de leur monarchie, des tribunaux pour l'histoire, dont le devoir est de recueillir les principales actions & les discours les plus instructifs des empereurs, des princes & des grands, pour les transmettre à la postérité (1).

La fidélité de l'histoire leur a toujours paru un point si important, que, pour donner à ces historiens publics la facilité de remplir les obligations de leur emploi, ils les ont, dans tous les temps, divisés en deux classes, dont l'une est chargée d'écrire ce qui se passe au-dehors du palais, c'est-à-dire tout ce qui concerne les affaires générales de l'empire; l'autre a soin de recueillir ce qui se discours du prince, de ses ministres & de ses officiers. Et ces recueils servent de mémoires à ceux que l'empereur choisit pour publier l'histoire.

⁽¹⁾ Soui-king-the-ki. —Sle-ma-then. —Kong-ngan-koue —Ma-toan-lin, &c.

Ces historiographes, animés du seul desir de dire la vérité, remarquent avec soin, & écrivent sur une seuille volante, chacun en leur particulier, & sans le communiquer à personne, toutes les choses à mesure qu'elles se passent; ils jettent cette seuille dans un bureau, par une ouverture saite exprès; & asin que la crainte & l'espérance n'y influent en rien, ce bureau ne doit s'ouvrir que quand la famille régnante perd le trône ou s'éteint, & qu'une autre famille lui succède; alors, on prend tous ces mémoires particuliers pour en composer l'histoire authentique de l'empire.

L'amour de la vérité est pour ces historiens un devoir si inviolable, qu'on les a vu plusieurs fois aimer mieux perdre la vie que de la trahir. Tso-kieou-min, contemporain de Confucius, & historien public, raconte, dans son commentaire sur le Tchun-tsiou, que l'an 548 avant l'Ere chrétienne, vingt-quatrième du règne de l'empereur Ling-ouang de la dynastie des Tcheou, Tchuangkong, prince de Tsi, devint passionné pour la femme de Tsoui-chou, général de ses troupes, & lui rendoit des assiduités qui déplurent à ce général. Il fut si sensible à l'affront que lui faisoit son

prince, qu'il le tua, & sit reconnoître King-kong à sa place (1).

Les historiens du prince, car on remarquera que les princes vassaux de l'empire en avoient aussi qui leur étoient particuliers, ne manquèrent pas de configner dans leurs fastes la mort de Tchuangkong par Tsoui-chou, son général, & la cause de cette mort. Tsoui-chou l'apprit par ses espions, & comme il ne vouloit pas que son crime fût connu de la postérité, il destitua leur chef, qu'il sit mourir, & disposa de sa place en faveur d'un autre, qu'il jugeoit ne devoir pas lui être contraire. Il apprit bientôt par ses créatures, que celui-ci, à peine en possession de sa charge, avoit repris tout ce qui s'étoit passé à cette occasion, & y avoit ajouté la mort de son prédécesseur & la cause de cette mort. Tsoui-chou en conçut une telle rage, qu'il sit mettre à mort tous les historiens dont le tribunal étoit composé. Mais alors ceux qui se mêloient d'écrire dans la principauté de Tsi, exposèrent si vivement la conduite de Tsoui-chou, que ce général vit que le meilleur parti étoit de remettre fur pied ce tribunal & de le laisser faire.

⁽¹⁾ Tso-kieou-min. —Sse ki. —Tong-kien-kang-mou. —Nien-y-sse. —Tsien-pien.

Nous lisons dans l'histoire authentique que Tai-tsong, empereur de la dynastie des TANG, demanda un jour à Tchou-soui-leang, président du tribunal des historiens de l'empire, s'il lui étoit permis de voir ce qu'il avoit écrit de lui dans ses mémoires. — Prince, répondit ce président, les historiens du tribunal écrivent les bonnes & les mauvaises actions des princes, leurs paroles louables ou repréhensibles, & tout ce qui se commet de bien ou de mal dans leur administration. Nous sommes exacts & irréprochables sur ce point, & aucun de nous n'oséroit y manquer. Cette sévérité impartiale doit être l'attribut essentiel de l'histoire, si l'on veut qu'elle serve de frein aux princes & aux grands, & qu'elle les empêche de commettre des fautes. Mais je ne sache point qu'aucun empereur jusqu'ici ait jamais vu ce qu'on éctivoit de lui.

Eh quoi, dit l'empereur, si je ne faisois rien de bon, ou si je venois à commettre quelque mauvaise action, est-ce que vous, Tchou-soui-leang, vous l'écririez aussi?—Prince, j'en serois pénétré de douleur; mais étant chargé d'un emploi aussi important qu'est celui de présider le tribunal de l'empire, est-ce que j'oserois y manquer?

Lieou-ki, un des membres du tribunal, présent

à cette conversation, ajouta: Tchou-soui-leang, tout président qu'il est de ce tribunal, ne seroit pas le maître de substituer le mensonge à la vérité; s'il étoit capable de cette faute, ses collègues mêmes s'éléveroient contre lui, & ne manqueroient pas de faire mention dans leurs écrits de la prévarication de leur chef. — Bien plus, ajouta le président, la demande de votre Majesté & la conversation que je viens d'avoir avec elle, seront infailliblement consignées dans nos mémoires.

Des écrivains de cette trempe ne sont-ils pas dignes de foi, & pourroit-on, sans une partialité ridicule, refuser à leurs mémoires le plus haut degré d'authenticité? Telle est l'histoire que l'empereur Kang-hi a fait traduire en Tartare, & dont j'entreprends de donner la traduction.

Il est vrai que l'empereur Tsin-chi-hoang-ti, en faisant brûler les livres, a fait un tort irréparable au commencement de cette histoire; mais les soins qu'on se donna sous les HAN procurèrent des matériaux suffisans pour faire connoître au moins, d'une manière sûre & indubitable, l'antiquité de cet empire, la splendeur & l'étendue qu'il eut en si peu de siècles, & les règles admirables de son gouvernement. Asin qu'on puisse juger du degré

de foi qu'on doit ajouter à cette histoire, je vais marquer en peu de mots de quelles pièces elle est composée; comment les commencemens en ont été réparés, & quels sont les auteurs qui nous l'ont transmise. Cet examen critique m'obligera d'en faire l'analyse en raccourci.

Suivant la tradition constante des Chinois, l'histoire depuis Fou-hi, fondateur de leur empire, jusqu'à l'empereur Chun inclusivement, étoit comprise dans les livres San-fen & Ou-tien. Le San-fen n'étoit autre chose que l'histoire des trois premiers empereurs, Fou-hi, Chin-nong & Hoang-ti; elle comprenoit leurs instructions & leur manière de gouverner. Le Ou-tien rensermoit l'histoire de cinq princes qui lui ont succédé immédiatement, Chao-hao, Tchuen-hio, Ti-ko, Yao & Chun (1).

Le livre San-fen est absolument perdu, on ne sait quand ni comment; il n'en reste que le seul nom & la tradition. La plus grande partie du livre Ou-tien est également perdue. On n'en possède plus qu'un fragment sort imparsait, concernant les

⁽¹⁾ Kong-ngan-koué. —Se-ma-tsien. —Soui-king-tsie-tchi. —Tchao-chi. —Ma-toan-lin, &c.

viij PRÉFACE.

règnes de Yao & de Chun, qui se trouve à la tête du Chu-king.

L'histoire des trois familles qui sont venues ensuite, les Hia, les Chang & les Tcheou jusqu'à Confucius, s'étoit assez bien conservée; mais
elle périt dans l'incendie dont nous allons parler,
& nous en serions entièrement privés, sans la prétaution que ce prince des philosophes Chinois avoit
prise d'en faire un long extrait dans l'ouvrage connu
sous le titre de Chu-king.

Tsin-chi-hoang-ti, qui dans la suite sit brûler les livres, n'étoit pas dans l'intention d'épargner celui-ci, dont la morale condamnoit si sort sa conduite. Il considéra que la sévérité des maximes qui y étoient répandues n'étoit bonne qu'à perpétuer le trouble, & qu'elle avoit été la principale cause des guerres sanglantes dont l'empire avoit été si long-temps déchiré. Ce ne sut qu'environ soixante ans après l'incendie des livres, & sous l'empereur Hiao-ouen-ti, qu'on pensa à rétablir cette perte (1).

A cette époque, la liberté rendue aux lettres, permit aux savans de donner tous leurs soins à

⁽¹⁾ Sse-ki. — Tong-kien. — Tong-kien-kang-mou. — Han-chu. faire

faire revivre l'ancienne histoire, & principalement les cent chapitres dont 'toit composé le Chu-king; mais quelques mouvemens qu'ils se donnassent, quelques recherches qu'ils sissent, ils ne purent jamais en recouvrer un exemplaire.

Les lettrés de ces temps-là, comme ceux d'aujourd'hui, n'étoient pas censés connoître un livre, s'ils ne le savoient par cœur, à pouvoir le réciter imperturbablement d'un bout à l'autre. On s'adressa à un certain Fou-seng de Tsi-nan, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, & dont la naissance par conséquent avoit précédé l'incendie des livres, d'environ trente ans (1).

Fou - seng, étoit homme de lettres, habile sur-tout dans la connoissance des livres de Consucius, dont il eut soin de cacher un exemplaire, lorsque Tsin-chi-hoangti les sit brûler; mais il le perdit ensuite dans les guerres qui s'élevèrent sous ce prince (2).

Fou-seng avoit la mémoire heureuse; cependant quoiqu'il sût le Chu-king par cœur, jamais il n'osa

⁽¹⁾ Han-chu. —Sse-ki. —Kong-ngan-koué. —Kong-yng-ta. —Ma-toan-lin, &c.

⁽²⁾ Kong-ngan-koué. —Ma-toan-lin. —Tchao-chi. —Hiong-sfe-ly.

form, you is in animal a a special tells
for four to the me that the let minacur
a mondair of a securit divert, this latetains will increase in the most diverte.
the amount a discrete late is the element.
a reflecte.

Lesie fire sérvatue. Dans le sessein qu'in aux de sésabile le Con-mag, en peux les peux lui évalurité, dans la memoire écoir comme; main il branc écaigné de la cour, ou les plus labales leurses écaseme salientolés, & de plus il branc acrable lous le poids de quatre-vingt-dix ans palles, qui ne lui permettoient pas d'entre-prendre un long voyage. Cette difficulté n'arrêta pas, on députa Tchao-tlo, officier du tribunal de l'influère, avec ordre d'en tirer tout ce qu'il pourroit (1).

Lorsque Tchao-tso arriva à Tsi-nan, & qu'il eut dit a Fou-seng le sujet de sa mission, ce vieillard vousur aussi-cot écrire sui-même ce que la sidélité de sa memoire sui fourniroit; la foiblesse de ses mains ne le sui permit pas. Tchao-tso vousut

¹¹⁾ Scripting thechi. - Kong ngan koni. - Tchaochi. - Ma:

écrire sous sa dictée, mais Fou-seng articuloit si mal, qu'il ne l'entendoit qu'à moitié, & perdoit la plupart des choses qu'il disoit (1).

Fou-seng ne se rebuta pas; il avoit une jeune sille qu'il sit venir pour lui servir d'interprête, & en esset, elle répéta à Tchao-tso tout ce que disoit son père, & Tchao-tso avoit soin d'écrire. Ce sut de cette manière qu'on recouvra jusqu'à vingtneus articles, ou livres du Chu-king, que Fouseng, en les récitant, ne divisa qu'en vingt-cinq, ayant réuni ensemble les livres Yao-tien & Chuntien, de même que le livre Y-tsi, avec les livres Kao-yao-mou & Poan-keng; il avoit réuni encore en un seul article les livres Kang-ouang-tchi-kao & Kou-ming, ce qu'on reconnut dans la suite, comme je le dirai bientôt. Ce sur là tout ce qu'on put tirer de la mémoire de Fou-seng.

Ces vingt - neuf articles ou livres, eurent d'abord une grande vogue panni les lettrés; chacun s'empressa de les avoir, & plusieurs les apprirent par cœur. Cependant, eu égard à l'âge avancé de Fou-seng, & à la manière dont ce qu'il avoit

⁽¹⁾ Kong - ngan - koué. —Kong - yng - ta. —Soui - king - tsie - chi. —Tchao-chi. —Ma-toan-lin. —Hiong-ssely.

l'écrire, pour ne pas s'exposer à la rigueur de l'édit. Tout ce qu'il put faire, fut de s'en rafraîchir la mémoire en le récitant souvent, dans l'espérance qu'il succéderoit un temps plus favorable, où il auroit la liberté d'écrire & de le transmettre à la postérité.

L'édit fut révoqué. Dans le dessein qu'on eut de rétablir le Chu-king, on jetta les yeux sur sur Fou-seng, dont la mémoire étoit connue; mais il étoit éloigné de la cour, où les plus habiles lettrés s'étoient rassemblés, & de plus il étoit accablé sous le poids de quatre-vingt-dix ans passés, qui ne lui permettoient pas d'entre-prendre un long voyage. Cette dissiculté n'arrêta pas, on députa Tchao-tso, officier du tribunal de l'histoire, avec ordre d'en tirer tout ce qu'il pourroit (1).

Lorsque Tchao - tso arriva à Tsi - nan, & qu'il eut dit à Fou-seng le sujet de sa mission, ce vieillard voulut aussi-tôt écrire lui-même ce que la sidélité de sa mémoire lui fourniroit; la soiblesse de ses mains ne le lui permit pas. Tchao-tso voulut

⁽¹⁾ Soui-king-the-chi. —Kong-ngan-koué. —Tchao-chi. —Ma-toan-lin. —Hiong-se-ly.

écrire sous sa dictée, mais Fou-seng articuloit si mal, qu'il ne l'entendoit qu'à moitié, & perdoit la plupart des choses qu'il disoit (1).

Fou-seng ne se rebuta pas; il avoit une jeune sille qu'il sit venir pour lui servir d'interprête, & en esset, elle répéta à Tchao-tso tout ce que disoit son père, & Tchao-tso avoit soin d'écrire. Ce sut de cette manière qu'on recouvra jusqu'à vingt-neus articles, ou livres du Chu-king, que Fou-seng, en les récitant, ne divisa qu'en vingt-cinq, ayant réuni ensemble les livres Yao-tien & Chuntien, de même que le livre Y-tsi, avec les livres Kao-yao-mou & Poan-keng; il avoit réuni encore en un seul article les livres Kang-ouang-tchi-kao & Kou-ming, ce qu'on reconnut dans la suite, comme je le dirai bientôt. Ce sut là tout ce qu'on put tirer de la mémoire de Fou-seng.

Ces vingt - neuf articles ou livres, eurent d'abord une grande vogue parmi les lettrés; chacun s'empressa de les avoir, & plusieurs les apprirent par cœur. Cependant, eu égard à l'âge avancé de Fou-seng, & à la manière dont ce qu'il avoit

⁽¹⁾ Kong-ngan-koué. —Kong-yng-ta. —Soui-king-tsie-chi. —Tchao-chi. —Ma-toan-lin. —Hiong-ssely.

dit, étoit passé à Tchao-tso, beaucoup de lettrés ne se sioient que très-légèrement à ce rétablissement du Chu-king, lorsque par un bonheur inest péré, on en trouva un exemplaire dans un temps où on s'y attendoit le moins, sous le règne de l'empereur Han-ou-ti, cent trente-deux ans avant l'Ere chrétienne. Voici comment (1).

Kong-ouang, prince de Lou, dans les états duquel étoit la famille de Confucius, pénétré d'une estimé singulière pour la mémoire de ce philosophe, voulut faire rebâtir sa maison d'une manière qui lui sît honneur; dans ce dessein, il ordonna de détruire l'ancienne: on trouva dans l'épaisseur d'un vieux mur plusieurs livres qui y avoient été cachés du temps de la proscription, & entr'autres un exemplaire du Chu-king ainsi que le Lun-yu ou livre des Sentences, le Hiao-king, ou Traité de l'obéissance siliale, tous ouvrages de ce philosophe, que le prince Kong-ouang sit remettre à sa famille (2).

Quoique ces livres fussent en partie rongés des

⁽¹⁾ Kong-ngan-koué. —Kong-yng-ta. —M2-toan-lin. —Hiongffe-ly.

⁽²⁾ Soui-king-tsie-tchi. —Kong-ngan-koué. —Kong-ing-ta. —Tehao-chi. —Ma-toan-lin. —Hiong-ssely.

vers, & d'ailleurs écrits en caractères Ko-teou-ouen, ou anciens, qu'on ne connoissoit presque plus alors, cette heureuse découverte sit espérer à Kon-ngan-koué, neveu à la onzième génération de Confucius, qu'avec les connoissances qu'il avoit, & aidé des vingt-cinq chapitres dictés par Fou-seng, il pourroit, secondé par d'habiles gens, venir à bout de déchissirer ce qui restoit dans cet exemplaire.

Kong-ngan-koué, dès sa plus tendre jeunesse, avoit beaucoup cultivé les lettres, & s'étoit surtout appliqué à l'étude des caractères anciens; comme il remplissoit alors à la cour de Han-ou-ti, un poste distingué, où son mérite l'avoit élevé, il eut recours à ce prince, pour engager, par son autorité, les gens intelligens dans la connoissance des caractères Ko-teou-ouen, à se rendre à la cour, asin de l'aider à déchiffrer les livres qu'on avoit recouvrés. Han-ou-ti donna ses ordres en conséquence, & ils attirèrent nombre de lettrés à la cour (1).

Leur première opération fut de collationner les

⁽¹⁾ Soni-king-tsie-tchi. —Kong-ing-ta. —Kong-ngan-kone. —Ma-toan-lin. —Tchao-chi. —Hiong-ssely, &c.

vingt-cinq articles ou livres de Fou-seng, avec l'exemplaire retrouvé, & on s'assura de la sidélité de la mémoire de Fou-seng; on ne trouva de disférence qu'en ce que de vingt-neuf chapitres ou livres, il n'en avoit fait que vingt-cinq, comme on l'a dit. Sûrs de ces vingt-neuf chapitres, ils prositèrent des connoissances qu'ils en tirèrent pour examiner le reste de l'exemplaire trouvé, & ils parvinrent à déchissrer vingt-neuf autres livres, ce qui, avec les vingt-neuf premièrs, sorma les cinquante-huit livres ou articles dont est composé le Chu-king.

Cette découverte précieuse pour l'histoire, donna une connoissance suffisante des temps, à compter depuis le règne de Yao jusqu'à l'époque où Confucius a commencé son Tchun-tsiou, & dès-lors on conçut l'espérance de rétablir cette ancienne histoire, sinon dans toute sa perfection, du moins par rapport aux faits chronologiques en remontant jusqu'à Fou-hi, le fondateur de l'empire.

Le Tchun-tsiou de Confucius qui commence à peu-près où finit le Chu-king, contient sous le nom d'histoire de la principauté de Lou, des espèces de fastes de l'empire, & parle des guerres qui règnoient alors entre les dissérens princes tribu-

& aux officiers, disent les Chinois, la conduite qu'ils doivent tenir, les vertus qu'ils doivent pratiquer, & les vices qu'ils doivent éviter.

Tso-kieou-ming, occupoit une place dans le tribunal de l'histoire; Confucius avoit pour lui une telle estime, qu'il ne faisoit pas dissiculté de dire qu'il n'estimoit que ce que Tso-kieou-ming approuvoit. Tso-kieou-ming examina le Tchuntsiou, en parla avec éloge; mais il lui parut trop laconique, ce qui le détermina, en observant le même ordre que Confucius, à publier l'histoire du temps dans toute son étendue, sous le titre de commentaire du Tchun-tsiou, histoire qu'il continua même au-delà sous le nom de Koue-yu (1).

Cette histoire, ou si l'on veut, ce commentaire de Tso-kieou-ming, si estimé des Chinois, qu'à peine ils osent le contredire, eut un sort plus heureux que le Chu-king & les autres livres anciens qu'on n'a pu recouvrer qu'en partie. Tso-kieouming, à sa mort, le laissa entre les mains de Lou-

⁽¹⁾ Soui-kieng-tsie-tchi. —Kong-ngan-koué. —Kong-yng-ta. —Tchao-chi. —Ma-toan-lin. —Hiong sse-ly. —Lun-yu.

chin. Lou-chin le remit à Ou-ki, de Ou-ki, il passa à Tse-ki, d'où il vint à Tou-tsiao, & de Tou-tsiao, par Yu-king, & par Sun-king à Tchang-tsang, qui vivoit sous les HAN. Hienouang, prince de Ho-kien, chez qui on le trouva, lorsqu'on vint à rétablir les livres, le tenoit de Tchang-tsang, & il fut sauvé de l'incendie. C'est aux soins que Sun-king se donna pour le cacher, que la postérité en a l'obligation (1).

L'empereur Han-ou-ti, qui estimoit beaucoup les gens de lettres, avoit fait publier un ordre pour rassembler auprès de sa personne les plus habiles gens de l'empire, avec promesse de leur donner de l'emploi & d'avoir soin de leur famille. Ainsi lorsqu'on eut rétabli une partie du Chu-king, qui joint au Tchun-tsiou & aux commentaires de Tsokieou-ming sur ce livre, donnoit une si belle partie de l'histoire, il ne désespéra pas de la rétablir entièrement (1).

Pour remplir son dessein, il sie publier, qu'on eût à lui apporter tous les mémoires qu'on en

⁽¹⁾ Hiong-sse ly.

⁽²⁾ Sse-ki. —Tong-kien-kang-mou. —Han-ki. —Hoang-fou-mi. -Ma-jong.

PREFACE. xvij

auroit, avec promesse d'une récompense digne de lui. Il sit faire des recherches exactes dans les familles dont les ancêtres avoient été employés dans les tribunaux de l'histoire, & composa une académie des plus habiles gens de ce temps-là en fait d'histoire, où tous ces mémoires furent examinés avec une sévère critique.

Après cet examen, l'empereur à qui on présenta les mémoires dont ces lettrés avoient fait choix, les remit à Sse-ma-tan, qu'il nomma président du tribunal de l'histoire, avec ordre de travailler dessus.

Comme le Tchun-tsiou, les commentaires de Tso-kieou-ming & son Koue-yu, formoient une suite du Chu-king, tout ce que sit Sse-ma-tan; sut de ranger ces ouvrages selon l'ordre des temps, après quoi il employa les mémoires historiques des dissérens états qui avoient disputé entre eux la monarchie de la Chine. Ce sut ainsi qu'il commença à composer son histoire, qu'une mort prématurée l'empêcha d'achever. Il en laissa la gloire à Sse-ma-tsien, son sils, à qui il avoit communiqué ses mémoires & son plan (1).

Sse-matsien avoit hérité de ses connoissances,

⁽¹⁾ Ouang-chi-kiun. —Ma-jong. —Hoang-fou-mi. —Kong-ngan-koué. —Ma-toan-lin,

xviij PRÉFACE.

& fut honoré après lui de l'emploi de président du tribunal de l'histoire, avec ordre de continuer son travail. Il revit tous les mémoires qu'on avoit remis à son père; & y trouvant les temps depuis Hoang-ti jusqu'à Yao, dont il ne doutoit pas, solidement établis, il commença par-là son histoire. Il suivit les vues de Sse-ma-tan, & la poussant jusqu'au commencement des HAN, il forma un corps d'histoire sous le nom de Sse-ki, ou mémoires historiques; ouvrage immortel qui lui valut dès-lors le glorieux titre de Restaurateur de l'histoire, qu'on lui donne encore aujourd'hui (1).

L'ardeur qui se répandit alors parmi les Chinois pour le rétablissement de l'histoire ancienne, sut d'un grand secours à ceux qui en étoient chargés. Mais il en résulta aussi un inconvénient; on vit éclore quantité d'ouvrages, productions de la jalousie & de l'erreur.

Kia-y s'empressa de recueillir tous les mémoires qu'il put recouvrer sur Tsin-chi-hoang-ti & sa dynastie qui subsista si peu de temps. Il en composa une histoire qu'il se hâta de publier avant que

⁽¹⁾ Soui-king-tsié-tchi. — Ouang-chi-kiun. — Hoang-fou-mi. — Ma-jong. — Ma-toan-lin.

le Sse-ki de Sse-ma-tsien parût, elle fut très-bien reçue du public.

Lieou hiang ne voulut point entrer en concurrence avec Sse-ma-tsien, il s'attacha à faire l'histoire des femmes illustres, qui eut le plus grand succès. La présace qu'il mit à la tête de cet ouvrage enleva sur-tout l'approbation générale des savans. Il y déclamoit avec beaucoup de vivacité contre certains petits auteurs imbus de la doctrine ridicule des Tao-se, qui venoient de falsisser les commencemens de l'histoire, en y mêlant leurs rêveries extravagantes. Peut-être ne sera-t-on pas sâché d'apprendre ce que débitoient ces disciples de Lao-tse, sur les temps purement mythologiques & antérieurs à l'histoire.

Ils admettoient comme un fondement incontestable de leur système, dix Ki, c'est-à-dire, dix périodes ou révolutions de temps, dont ils s'esforcèrent d'établir la réalité dans plusieurs livres qu'ils eurent soin de répandre, asin d'insinuer leurs erreurs.

Dans un de ces ouvrages, dont le titre étoit *Tchuntsou-hoei*, ils prétendoient que depuis le commencement du monde jusqu'au temps qu'un certain animal extraordinaire appellé *Ki-lin*, parut, il s'étoit écoulé

trois millions deux cens soixante-seize mille ans; qu'ils divisoient en dix âges, composés de soixante-dix mille six cens siècles & déterminoient à leur fantaisse. Les noms de ces dix âges ou Che-ki, étoient, 1°. Kieou-teou; 2°. Ou-long; 3°. Che-ti; 4°. Ho-lo; 5°. Lien-tong; 6°. Siu-min; 7°. Sieou-fey; 8°. Hoei-ti; 9°. Tchen-tong; 10°. Sou-y (1).

Une autre production de cette même secte dont l'auteur s'appelloit Hoang-ya, ne comptoit depuis le commencement du monde que deux millions sept cens soixante mille ans jusqu'au Ki-lin, qu'il divisoit en dix âges ou Che-ki, dont la durée étoit égale, & par conséquent de deux cens soixante-seize mille ans chaque, & auxquels il donnoit les mêmes noms de Kieou-teou, Où-long, Che-ti, Holo, &c. (2).

Un troisième de ces Tao-se, dont le livre avoit pour titre Tchun-tsiou-yuen-min-pao, comptoit comme le premier, 3,276000 ans, depuis le commencement du monde jusqu'au temps du Ki-lin; mais il ne prétendoit pas comme les autres, que ce nombre d'années eût précédé Hoang-ti.

⁽¹⁾ Kong-yng-ta — Sie-ki. — Tchun-tsiou-hoei.

⁽¹⁾ Kong-yng-ta,

Il divisoit tous ces temps immenses en dix âges ou Che-ki; car c'étoit, comme on l'a dit, un point fondamental de leur secte; mais il prétendoit que ces dix âges devoient être partagés entre différentes dynasties qui s'étoient succédées les unes aux autres, & dont la durée avoit été différente; par exemple, il prétendoit que pendant le période Kieou-teou, avoient régné neuf princes ou empereurs; il en comptoit cinq dans le période Ou-long; cinquante-neuf dans le période Che-ti, trois dans Ho-lo, &c. (1).

Ces dix âges ou Che - ki qu'ils prétendoient avoir commencé avec le monde, ne donnoient pas encore le commencement des temps, puifqu'ils avoient été précédés par certains Tien-hoang-chi au nombre de treize, ou suivant d'autres, de douze, qui s'étoient succédés & avoient vécu chacun dix - huit mille ans; aux Tien-hoang-chi avoient succédé les Ti-hoang-chi au nombre de onze, qui avoient pareillement vécu chacun dixhuit mille ans. Enfin, aux Ti-hoang-chi, avoient succédé les Gin-hoang-chi, au nombre de neuf, qui n'avoient rempli en tout qu'un espace de

⁽¹⁾ Kong-yng-ta. —Kang-kien. —Yuen-min-pao.

xxij PREFACE.

45600 ans; quelques-uns vouloient les faire précéder les dix âges ou Che-ki; d'autres les confondoient avec les neuf princes qui avoient régné dans le premier période, appellé Kieou-teou (1).

Toutes ces rêveries révoltantes allumèrent le zèle de plusieurs lettrés qui se donnèrent la peine de les résuter. Mais les San-hoang, c'est-à-dire, les trois souverains, savoir Tien-hoang-chi, Ti-hoang-chi & Gin-hoang-chi, ne laissèrent pas d'exciter quelque dispute parmi les savans d'alors, relativement à une tradition qui prétendoit que les San-hoang ou trois souverains & les Ou-ti ou cinq empereurs, avoient été les premiers princes de la Chine.

Il en étoit fait mention dans le Tcheou-li, chapitre Siao-sse-che-tchang, livre qui ne laisse pas d'être d'une grande autorité, quoiqu'il ne soit pas mis au rang des livres canoniques. D'ailleurs, Tso-kieou-ming parloit dans ses commentaires sur le Tchun - tsiou des livres San - sen & Ou-tien, qu'on disoit être l'histoire des San-hoang & des Ou-ti; or comme les deux premiers livres du Chu-king portoient le nom de Tien, (Yao-tien, Chun-

⁽¹⁾ Yuen-min-pao, -Kong-ing-ta, -Kang-kien.

tien,) Yao & Chun étoient donc deux de ces Ou-ti ou cinq empereurs, d'où Kong-nga-koué & la plupart des habiles gens, concluoient que Fou-hi, Chin-nong & Hoang-ti étoient les San-hoang & Chao-hao, Tchuen-hio, Ti-ko, Yao & Chun étoient les Ou-ti (1).

D'autres, dont Ssema-tsien paroît avoir adopté le sentiment, admettoient Hoang - ti, Tchuen-hio, Ti-ko, Yao & Chun pour les Ou-ti; & Soui-gin-chi, Fou-hi & Chin-nong pour les San-hoang.

Un troisième sentiment fondé sur ce que Confucius, dit dans son Kia-yu, que les princes qui ont gouverné l'empire ont commencé à Fou-hi à prendre le nom de Ti ou d'empereur, & sur ce que le même Confucius dit, dans ses commentaires sur l'Y-king, qu'anciennement Fou-hi gouverna la Chine, que Chin-nong lui succéda, & qu'après eux Hoang-ti, Yao & Chun occupèrent successivement le trône, prétend qu'il n'y a pas lieu de douter que ces princes étoient les Ou-ti ou cinq empereurs, & qu'on peut admettre Tien-hoang-chi, Ti-hoang-chi & Gin-

⁽¹⁾ Kong-ngan-koué. —Tong-kien-kang-mou. —Kong-yng-ta.

xxiv PRÉFACE.

hoang-chi comme trois chefs, qui auroient gouverné avant Fou-hi, en retranchant les absurdités que les Tao-se en disoient (1).

Lieou-ju, qui vivoit sous la grande dynastie des Song, fut surpris qu'une pareille question eût occupé tant d'habiles gens, » où trouve-t-on, " dit-il, dans les King, dans les livres de Con-» fucius, les mots de San-hoang & de Ou-ti? " Ce philosophe, dans ses commentaires sur l'Y-" king, parle de Fou-hi, de Chin-nong, de Hoang-» ti, de Yao & de Chun, mais il n'y parle ni de » trois ni de cinq. S'il dit dans son Kia-yu que » Fou-hi a été le premier qui ait porté le nom de ". Ti, il yeut faire entendre par-là, non que ce prince » a été le premier des Ou-ti, mais qu'il a été le pre-» mier empereur de la Chine. Il est surprenant, » ajoute-t-il, que d'aussi habiles gens qu'étoient les » lettrés des TSIN & des HAN, n'aient pas fait » attention à la source empoisonnée où ces San-" hoang & ces Ou-ti ont pris naissance: ne sont-ce » pas Tchuang-tse & Liei-tse, qui dans les rêveries » qu'ils ont publiées sur la détestable doctrine de » Lao tse, en ont parlé les premiers, comme d'une

⁽¹⁾ Kong-yng-ta. —Tong-kien-kang-mou. —Ou-tchuang-hou.
pradition,

» tradition, quoiqu'elle n'eût de fondement que dans » leurs cerveaux creux? qui avant eux en a parlé? » Si ces savans s'étoient donné la peine de remon-» ter à la source, ils auroient vu que ces San-» hoang & ces Ou-ti, étoient des êtres purement » imaginaires, qui n'avoient jamais eu d'existence » dans le monde (1) «.

Quoiqu'il en soit de cette dispute que je n'entreprendrai pas de terminer, il nous doit suffire pour la garantie de l'histoire, que Confucius nous ait assuré dans ses commentaires sur l'Yking, que Fou-hi gouverna l'empire de la Chine, & après lui Chin-nong auquel succéda Hoang-ti: qu'il dise dans le Kia-yu, en parlant à son disciple Tsai ngo, que Chao-hao, Tchuen-hio & Ti-ko ont successivement régné en Chine entre Hoang-ti & Yao. Les Koua de l'Y-king, attribués de tout temps à Fou-hi, sans la moindre contradiction, l'Herbier attribué à Chin-nong, & le traité du Pouls de Hoang-ti, ouvrages que Tsinchi-hoang-ti avoit voulu qu'on épargnât, confirment trop puissamment que ces princes ont été, pour qu'on les retranchât de l'histoire; mais on

⁽¹⁾ Tong-kien-kang-mou,

xxvj PREFACE.

ne les rétablit pas si-tôt, car on s'en tint pendant quelque temps au Sse-ki de Sse-ma-tsien, qui ne commençoit son histoire qu'à l'empereur Hoang-ti, & laissoit à d'autres de remonter jusqu'à l'origine de la nation.

Ce ne fut que sous le règne de Han-ming-ti, que Pan-piao, chef du tribunal de l'histoire, fut chargé de suppléer à ce qui manquoit à la tête du Sse-ki, & d'en donner la continuation jusqu'au rétablissement de la famille des HAN, par Kouang-ou-ti son prédécesseur. Pan-piao, qui savoit que Hien-ouang, prince de Ho-kien avoit rassemblé d'excellens mémoires, voulut en avoir la communication avant que de commencer (1).

Hien-ouang, qui vivoit sous l'empereur Hanou-ti, étoit un prince passionné pour les sciences, & surtout pour l'antiquité; soins, peines, or, argent, soieries, il n'omit rien pour découvrir ce qui pouvoit subsister encore des anciens, & surtout pour acquérir les livres qui s'étoient conservés chez les princes de la famille de Chi hoang-ti, & chez ceux qui avoient été chargés de leur his-

⁽¹⁾ Kong-yng-ta. —Ma-toan-lin.

PRÉFACE. xxvij

toire; Hien-ouang se procura plus de cinq mille volumes excellens (1).

Il ne fut pas difficile à Pan-piao, avec l'ordre de l'empereur, d'obtenir ce secours, qui, joint aux mémoires que Sse-ma-tsien avoit eus entre les mains, lui fournirent des matériaux suffisans pour remplir le vuide du Sse-ki; mais la mort l'interrompit, pendant qu'il y travailloit, & suspendit l'ouvrage jusqu'à l'empereur Han-tchang-ti successeur de Han-ming-ti, qui mit Pan-kou, sils de Pan-piao, à la tête du tribunal de l'histoire, & le chargea de continuer le travail de son père (2).

Pan-kou, s'étoit appliqué dès sa plus tendre jeunesse à la connoissance de l'histoire; il avoit lu avec soin tous les mémoires qui étoient entre les mains de son père, & étoit devenu sans contredit le plus habile homme de l'empire. Il ne voulut cependant pas travailler seul à cet ouvrage; il s'associa Tchin-tsang, Yu-mey, Nong-ki & autres membres de son tribunal, avec lesquels il sit un examen critique de tout ce qui avoit été fait jusque-là; suppléa à ce qui manquoit à la tête

⁽¹⁾ Sfe-ki. - Han-chu. - Tong-kien-kang-mou.

⁽²⁾ Han-tchi. —Ma-toan-lin.

xxviij PRÉFACE.

de l'histoire, & sit quelques légers changemens. Il avoit dessein de continuer l'ouvrage jusqu'à Kouang-ou-ti, fondateur des HAN orientaux, l'an 24 de Jésus-Christ. Mais la mort enleva Pan-kou, & sit différer l'exécution de cette entreprise (1).

L'empereur Han-ho-ti, qui succéda à Han-tchangti, l'an 89 de Jésus-Christ, âgé seulement de dix ans, aimoit naturellement les lettres; ce jeune prince ne négligea pas l'histoire, qu'il regardoit comme nécessaire pour apprendre à bien gouverner.

Sous son règne, la savante Tsao-ta-kou, jouissoit de la plus grande réputation; elle étoit fille de Pan-piao, & sœur de Pan-kou, qui l'avoit donnée en mariage à Tsao-chi-chou: cette semme d'un esprit rare, d'une pénétration surprenante, & d'une mémoire sur-tout à qui rien n'échappoit, s'étoit adonnée de jeunesse à l'étude; elle étoit devenue une des plus savantes personnes de son siècle, & celle qui écrivoit avec le plus de politesse. On lit encore aujourd'hui avec plaisir ses pièces d'éloquence (2).

⁽¹⁾ Kong-yng-ta. —Han-tchi. —Ma-toan-lin.

⁽²⁾ Ouang-chang. — Yang-yong. — Tchao-chi. — Ma-toan-lin.

Han-ho-ti, persuadé qu'il ne pouvoit mettre les ouvrages de Pan-kou, en de meilleures mains, la chargea de la révision & de l'édition, avec un ordre précis d'achever incessamment cet ouvrage.

Cette savante, familiarisée avec ces mémoires, avoit vu tout ce que Pan-kou son frère avoit écrit, & y avoit eu même quelque part. Elle ne fit que corriger quelques légères fautes de chronologie échappées à Pan-kou, mit en ordre les mémoires authentiques du tribunal de l'histoire & présenta ces ouvrage à l'empereur, qui, après les avoir fait examiner par un tribunal établi exprès, les fit imprimer sous le titre de Si-han-chu, ou histoire des HAN occidentaux, pour distinguer ces Han de ceux qui depuis le rétablissement de leur dynastie par Kouang-ou-ti, avoient transféré leur cour à Lo-yang, (Honan-fou, à l'orient de Tchangngan,) ou leurs prédécesseurs tenoient la leur, & qu'on appelloit pour cette raison, les HAN orientaux (I).

Plusieurs habiles gens de ce temps-là, jaloux de la gloire qu'une semme leur enlevoit, se mirent

⁽¹⁾ Tching-kia-tsi. —Hong-yong-tsi. —Hoang-fou-mi. —Yang-yong. —Ma-toan-lin. —Nien-y-sse.

en devoir de la lui disputer, en publiant une multitude d'histoires des HAN occidentaux, qui parurent peu de temps après, telles que celle de Foukin-hong, de Ouen-hing, de Sou-lin, de Mongkang, de Ju-hing, de Tchang-tse-tchuen & de plusieurs autres. La plupart ne servirent qu'à relever la gloire de Tsao-ta-kou, & ne furent rechetchées, que par des personnes qui n'étoient pas assez riches pour se procurer l'histoire authentique de cette semme célèbre (1).

L'empereur Han-chun-ti, qui monta sur le trône, l'an 144. de l'Ere-chrétienne, n'ignoroit pas combien on avoit été de temps à mettre en état l'histoire des Han occidentaux. Il y avoit déja plus de cent ans que ceux de l'orient régnoient; il craignit qu'en dissérant de mettre en état les mémoires du tribunal, leur histoire ne sût trop longtemps à paroître, & il donna ordre d'y travailler. Lieou-tchin, Lieou-y, Lieou-tsao, Fou-vou-ki, & autres membres du tribunal de l'histoire y travaillèrent successivement; mais sans qu'il leur sût permis d'en communiquer avec qui que ce soit du dehors; elle ne sut publiée que du temps des

⁽¹⁾ Tchao-chi. —Li-siuen-yen, —Ma-toan-lin,

PREFACE. XXXj

Toin, sous le titre de Han-ki ou mémoires des Han (1).

Cette histoire se trouva si mal écrite & avec si peu d'ordre, que Tchin-tcheou, président des historiens fur chargé de la refaire. Tchin-tcheou, étoit très-capable de faire un ouvrage qui lui auroit procuré une gloire immortelle, si le trop grand attachement qu'il avoit pour les princes de Ouei, au service desquels il avoit toujours été, ne lui avoit fait commencer son travail par où il auroit dû le finir, c'est-à-dire, par l'histoire des trois royaumes qui termine la dynastie des HAN. Dans cette histoire, il ne parloit des princes de Ouei, depuis Tsao-pi, que comme des légitimes empereurs de la Chine; traitant de rebelles les princes de Ou, & les vrais empereurs des HAN; mais comme c'est une loi en Chine qu'une dynastie n'est censée éteinte que lorsqu'il n'en reste plus aucun prince qui porte le titre d'empereur, Tchin-tcheou, par cette seule raison, perdit sa charge, & son histoire fut dégradée de son authenticité (2).

⁽¹⁾ Tchao-chi. — Tchin-chi. — Ma-toan-lin. — Nien-y-sse.

⁽²⁾ San koué-tchi. — Ouang-chi-kiun. — Tchao-chi. — Tchinchi. — Yé-choui-sin. — Siao-tchang. — Ma-toan-lin. — Nien-y-sie.

xxxij PRÉFACE.

La seizième année du règne de Tçin-ou-ti, un homme de Kie-kiun, vint offrir à cet empereur un livre qu'il avoit trouvé dans un tombeau, écrit en caractères Ko-teou-ouen, & fait sous le règne de Siang-ouang, prince de Ouei, lorsque l'empire étoit divisé en plusieurs principautés (1).

L'empereur le reçut & le donna à examiner à Ho-kiao, & à d'autres habiles gens qu'il entretenoit à sa cour; ceux-ci après l'avoir examiné avec soin, donnèrent pour réponse que ce qu'ils avoient déchiffré des quinze volumes, contenant quatre-vingt-sept articles ou livres, n'étoit rempli que de choses hors de propos, de rêveries, d'extravagances & de faussetés, & qu'un pareil ouvrage ne devoit point être publié.

Ce livre commence à Chang-heou, prince de Tçin, de-là il passe à Ouen-heou, Tchao-heou, & continue l'histoire de ces princes, jusqu'à celui qui se laissa enlever ses états, dont un démembrement forma la principauté de Ouei; il donne ensuite sous le titre de Ouei-se-ki, ou mémoires de Ouei, l'histoire de cette principauté, qu'il conduit jusqu'au prince Ngai ouang (2).

⁽I) Ma-toan-lin,

⁽²⁾ Ibidem,

$P R \not E F A C E$. xxxiij

Au reste comme ce livre étoit écrit en caractères Ko-teou-ouen, qu'on ne connoissoit que très-peu alors, on y entendit bien peu de choses; aussi suspecte-t-on beaucoup les copies, qu'on en sit en caractères courans, qu'on peut appeller des ouvrages de copistes, plutôt que des copies de l'auteur.

Les guerres intestines qui s'élevèrent dans la famille impériale des TÇIN, après la mort de l'empereur Tçin-ou-ti, retardèrent si fort la deuxième partie de l'histoire des HAN, que ce ne fut qu'au commencement des premiers SONG, c'est-à-dire, vers l'an 960 de l'Ere chrétienne, que Fan-chui l'acheva, encore n'en fut-on pas content.

Son travail fut remis à Sie-ching, Siuei-jong, Sie-ma-piao, Lieou-y, King-hoa-kiao, Sie-chin & Yuen-chan-song, sept habiles gens, qui y mirent enfin la dernière main, & la publièrent sous le titre de Heou-han-chu ou histoire des HAN postérieurs. Song-ouen-ti sit aussi travailler à l'histoire des trois royaumes, & donna ordre à Pey-song, président de l'histoire, de reprendre ce qu'en avoit écrit Tchin-cheou, d'en retrancher ce qui étoit inutile, de corriger le reste & de l'achever; Pey-

Tome I.

xxxiv PRÉFACE.

song s'en acquitta bien, & termina enfin toute l'histoire de la dynastie des $H_{AN}(1)$.

Après la dynastie des $T_{\zeta IN}$, l'empire sut déchiré par des guerres presque continuelles, qui durèrent jusqu'à l'élévation de la dynastie des T_{ANG} , ces troubles retardèrent beaucoup la publication de l'histoire des $T_{\zeta IN}$.

Les Tartares, connus sous le nom de Ouei, qui s'étoient emparés des provinces septentrionales, ne s'en mirent point en peine, & se contentèrent de faire écrire la leur par Tsoui-hao, & par Ouei-cheou, qui en furent chargés successivement. Les princes de Song, donnèrent à la vérité ordre à Sie sing de travailler à cette histoire; mais il s'en acquitta si mal qu'on n'en sit point de cas. Les historiens des Tchin, imitèrent ceux de Ouei; Kou-ye-ouang qui en étoit chargé, ne travailla qu'à l'histoire des princes à qui il obéissoit (2).

Chin-yo, historien des princes de LEANG, fut le seul qui sit un recueil assez considérable de

⁽¹⁾ Tchao-chi. — Tchin-chi. — Ye-choui-sin. — Siao-tchang. — Ma-toan-lin. — Nien-y-sse.

⁽¹⁾ Tchao-chi. —Ye-choui-sin. —Ma-toan-lin. —Nien-y-sse.

$P R \not E F A C E$. XXXV

l'histoire des $T_{\zeta IN}$, des S_{ONG} & des T_{SI} . L'empereur Tsi-ou-ti, dont il étoit sujet, l'avoit chargé de faire celle des $T_{\zeta IN}$. Leang-ou-ti, qui détruisit les T_{SI} , lui confirma cet ordre, & en conséquence il acheva son histoire, qu'il intitula $T_{\zeta IN}$ -song-tsi-chu, ou histoire des $T_{\zeta IN}$, des S_{ONG} & des T_{SI} . Elle eut l'approbation des savans.

Quelque bonne que fût cette histoire, comme les guerres avoient privé Chin-yo, de plusieurs mémoires qui étoient dans les tribunaux d'histoire des princes, de qui il ne dépendoit pas, elle est restée par-là désectueuse; mais lorsque la tranquillité sur rétablie dans l'empire, & que les Tang eurent soumis tous les royaumes particuliers, il sut aisé à Tai-tsong, devenu maître absolu, d'avoir tous les mémoires conservés dans les tribunaux des dissérentes dynasties qui avoient précédé la sienne. Ce prince nomma dix - huit commissaires, à la tête desquels étoient Yen-sse-kou & Kong-yng-ta, & il leur sit donner ces mémoires (1).

Ces écrivains commencèrent par l'histoire des Tçin, & afin d'accélérer leur travail & d'y met-

⁽¹⁾ Tchao-chi. —Tchin-chi. —Tching-kia-rsi. —Ye-choui-sin. —Ma-toan-lin. —Nien-y-se.

xxxvj PREFACE.

tre de l'ordre, ils se le partagèrent. Fang-kiao & Ho-fa-ching, se chargèrent de ranger les matières; Hiu-king-tsang, Gen-kia & d'autres s'occupèrent à les mettre par écrit; enfin les mathématiciens Chun-song, Li-y-sou, Li-yen-cheou & autres, examinèrent les dates, discutèrent les points qui avoient rapport à la chronologie & à l'astronomie. Ils mirent en état l'histoire des Tçin, qu'ils partagèrent en cent trente livres, & la publièrent sous le titre de Tçin-chu (1).

L'histoire des Song, étoit ce que Chin-yo avoit fait de mieux; aussi les historiens de Tai-tsong y sirentils peu de changemens; ils la publièrent en cent livres, sous le titre de Song-chu, ou histoire des Song.
Yao-sse-lien & Ouei-ouei, travaillèrent à celle
des Leang & à celle des Tchin; ils surent occupés pendant dix ans à ces deux histoires qu'ils partagèrent, la première en cinquante-six livres, & celle
des Tchin en trente-six; cet ouvrage ne sit point
regretter le temps qu'ils y avoient mis (2).

L'histoire des Tartares Ouei, fut celle qui donna le plus de peine. Les historiens qui y avoient tra-

⁽¹⁾ Ichao-chi. — Tchin-chi. — Ma-toan-lin. — Nien-y-sse.

⁽²⁾ Tchao-chi. — Tchin-chi. — Ma-toan-lin. — Nien y-sse.

PRÉFACE. XXXVII

vaillé sous l'inspection du Tartare Narion-tse, persuadés que leurs princes ne vouloient d'autres faits historiques, que ceux qui leur feroient honneur, en avoient retranché tout ce qui pouvoit leur être désavantageux, & avoient beaucoup enslé ce qu'ils avoient jugé devoir les flatter; de sorte que c'étoit plutôt un long & dissus panégyrique qu'une histoire (1).

Soui-ouen-ti, qui monta sur le trône l'an 581 de l'Ere-chrétienne, y avoit fait travailler Oueitan, chef de ses historiens. Li-yen-cheou, à qui Tai-tsong la sit remettre avec celle de Oueicheou, dont j'ai parlé ci-dessus, & tous les mémoires qu'on put avoir d'ailleurs, y travailla long-temps, & en donna l'histoire sous le titre de Pe-sse, ou histoire du nord, n'ayant pas voulu faire l'honneur aux Tartares de mettre à la tête le nom de leur dynastie. Elle étoit partagée en cent livres ou articles.

Les princes de Sous avoient déja donné ordre à Li-te-min, qui avoit soin de leur histoire, de travailler à celle des princes de Tss, & il en étoit

⁽¹⁾ Ouei-cheou-pen-tchuen. — Tchao-chi. — Tchin-chi. — Tfongouen-tfong-mou. — Ma-toan-lin. — Nien-y-sse.

xxxviij PREFACE.

occupé lorsqu'ils perdirent l'empire. Les TANG qui leur succédèrent, confirmèrent Li-te-min dans cet emploi, & à sa mort ils mirent Li-pe-yo, son fils, à sa place. Ce dernier acheva l'ouvrage qu'il divisa en cinquante livres, & le publia sous le titre de Petsi-chu, ou histoire des Ts1 du nord (1).

Ling-hou-te-fen, un des historiens de Taitsong, sut préposé au tribunal chargé de travailler à l'histoire des princes de Tcheou, qu'il divisa en cinquante livres, sous le titre de Tcheouchu, histoire des Tcheou.

Il ne restoit plus que celle des Sour, dont Ouei-ouei fut spécialement chargé, & il la publia en quatre-vingt-cinq livres, sous le titre de Souichu, histoire des Sour.

Lorsque les histoires de ces petites dynasties furent finies, l'empereur donna ordre à Yen-sse-kou & à Kong-yng-ta, de les examiner de rechef, & d'en faire un seul corps sous le titre de Ou-tai-sse-tchi, ou mémoires historiques des cinq dynasties Song, Tsi, Leang, Tchin & Sour, qui se sont succédées les unes aux autres; les Ouei ou Tartares & les Tcheou, ne devant être regardés

⁽¹⁾ Tchao-chi. —Ma-toan-lin. —Nien-y-sse.

PREFACE. XXXIX

que comme des usurpateurs, & la dynastie des Tçi N ayant duré assez long-temps, pour devoir saire un corps d'histoire séparé.

Tchang-sun-vou-ki, Yu-tchi-ning, Li-chunfong, Ouei-ngan-gin, Li-yen-cheou & Ouei-ouei, furent employés à ce travail avec Yen-sse-kou & Kong-yng-ta; mais Li-chun-fong fut chargé seul des points astronomiques. Cette histoire entre dans un grand détail sur tout ce qui s'est passé de considérable par rapport au gouvernement (1).

La coutume de ne point faire paroître l'histoire authentique d'une dynastie qu'une autre ne lui ait succédé, & la dynastie des TANG ayant occupé le trône près de trois cens ans, sirent dissérer la leur de paroître jusqu'au temps de celle des SONG. Gin-tsong, quatrième empereur de cette dynastie, qui monta sur le trône l'an 1023 de Jésus-Christ, sut celui qui en voulut avoir la gloire.

Vers le milieu de son règne, il ordonna d'abord à Ouang-yao-tchin, Tchang-fang-pin, &c. de tirer leurs mémoires du tribunal de l'histoire, & de travailler à les mettre en état; mais comme il vit

⁽¹⁾ Tchao-chi. —Tching-kia-tsi. —Ma-toan-lin. —Nien-y-sse.

que ce travail alloit fort lentement, dix ans après il y joignit Fan-tchin, Ouang-cheou, Song-mey-kieou, Liu-hia-king & Lieou-y-seou; avec leurs secours & six nouvelles années de travail, ils la sinirent & l'offrirent à l'empereur qui la sit remettre à Ngeou-yang-siou, un des hommes de son temps qui écrivoit le mieux, avec ordre de la revoir, aidé de Song-ki & Tseng-kong-kouang; ils la divisèrent en deux cens ving-cinq livres, sous le titre de Tang-chu ou histoire des Tang (1).

Après les TANG, viennent les cinq petites dynasties des LEANG, des TANG, des TÇIN, des HAN & des TCHEOU postérieurs, qui ne possédèrent le trône que très peu d'années. Li-fang, Lieou-kien, Li-mou, Li-kieou-tchi & d'autres, eurent ordre d'y travailler en commun; Siuei-kiu-kiou, un des ministres de l'empire, sut chargé de veiller à l'exécution de cet ordre & autorisé à leur faire remettre les mémoires des historiens de ces cinq dynasties; ainsi cette histoire sut faite & publiée en cent cinquante livres, sous le titre de Ou-tai-se, ou histoire des cinq dynasties.

(2) Tchao-chi, -Ma-toan-lin. -Nien-y sse.

⁽¹⁾ Tchao-chi-hoei-lio. —Tchin-chi. —Song-chi-pi-ki. —Tcheouping-yuen. —Ma-toan-lin. —Nien-y-sse.

Ngeou-yang-siou

Ngéou-yang-siou la trouva trop longue, & d'un style trop peu sleuri; peut-être aussi fut-il jaloux de la gloire que ces historiens s'étoient acquise par leur exactitude; il en sit une, en soixante-quinze livres, qu'il intitula Sin-ou-tai-sse-ki, mémoires historiques des cinq nouvelles dynasties; mais quoique bien écrite & d'une manière polie, elle ne l'emporta cependant pas sur l'autre, qui conserva toujours son avantage, & sur-tout celui d'être regardée comme l'histoire authentique de ces cinq dynasties (1),

Quelques temps après, Fan-tsou-yu, président du tribunal de l'histoire, eut la pensée de réduire en un seul corps, toute l'histoire Chinoise; il communiqua ses vues à Sse-ma-kouang, qui en sit un petit essai avec lui, qu'ils présentèrent à l'empereur, asin d'obtenir un ordre pour l'exécution de ce dessein. Ils convinrent de prendre pour modèle les commentaires de Tso-kieou-ming, sur le Tchun-tsiou & son Koue-yu. Ils sirent, en huit livres, & sous le titre de Tong-tchi, histoire pénétrante, un abrégé de la grande histoire de Sse-ma-tsien qu'ils

⁽¹⁾ Tchao chi. —Matoan lin. —Nien-y-se,

xlij PRÉFACE.

reprirent depuis le temps où finissoit le Koue-yu, & conduisirent jusqu'au règne de Eulh-chi-hoang-ti (1).

L'empereur Song-yng-tsong, à qui ils présentèrent cet abrégé, le lut avec tant de plaisir, qu'il leur ordonna de travailler, sur ce modèle, à toute l'histoire de la Chine, d'associer à leur travail Lieou-ju, Lieou-y-seou, Tchang-li & autres habiles gens; de retrancher tout l'inutile de la grande histoire, de n'en extraire que ce qui étoit essentiel au gouvernement de l'état; & qu'au lieu du titre de Tong-tchi qu'ils avoient choisi, ils donneroient à cet ouvrage celui de Tse-tchitong-kien, vrai miroir qui aide à bien gouverner un état (2).

Sse-ma-kouang & Fan-tsou-yu, voulurent profiter du Tong-tchi dont l'empereur avoit paru si content, & ils supposèrent comme déja fait tout ce qui étoit dans l'histoire, depuis Oei-lieouang jusqu'à Eulh-chi-hoang-ti; ils continuèrent donc ce travail depuis cette époque jusqu'aux

⁽¹⁾ Tchao-chi. —Tchin-chi. —Ou-y-ou-chi. —Yong-tsi-hong-chi. —Siuen-yen-li-chi. —Tchu-hi. —Ma-toan-lin.

⁽¹⁾ Tchao-chi. —Tchin-chi. —Ou-y-ou-chi. —Yong-tsi-hong-chi. —Siuen-yen-ly-chi. —Ma-toan-lin.

Song exclusivement, c'est-à-dire, depuis l'an 208 avant l'Ere-chrétienne jusqu'à l'an 960 de Jésus-Christ (1).

L'ouvrage étant fini sur ce plan, Sse-ma-kouang voulut aussi-tôt l'aller présenter à l'empereur, mais Lieou-ju s'y opposa, & lui représenta qu'il y manquoit encore ce qui précédoit Oei-lie-ouang, qu'ils avoient laissé en arrière: » ne l'a-t-on pas, lui dit Sse-

- » ma-kouang, dans le Chuking, dans les commen-
- » taires du Tchun-tsiou & dans le Koue-yu de Tso-
- » kieou-ming, qui est le modèle que nous suivons?
- · Quant aux temps qui ont précédé celui de Yao,
- » il y a peu de chose qui puisse entrer dans un
- » dessein tel que le nôtre «.
 - » Mais, lui répliqua Lieou-ju, vous ne faites pas
- attention qu'il y a quantité d'évenemens dans l'his-
- » toire antérieure à Oei-lie-ouang qui ne se trouvent
- » ni dans le Chu-king, ni dans les ouvrages de Tso-
- » kieou-ming, pourquoi les laisser? Ne seroit-il pas
- » intéressant d'ailleurs d'avoir notre histoire entière
- » en un seul corps «?

Ce différend étant allé jusqu'à l'empereur, il

⁽¹⁾ Tchao-chi. — Tchin-chi. — Ou-y-ou-chi. — Yong-tsi-hong-chi. — Sinen-yen-li-chi. — Tchu chi. — Ma-tean-lin. — Hiong-se-li.

xliv PRÉFACE.

jugea en faveur de Lieou-ju qu'il chargea d'y travailler lui-même. Il le fit: & pour distinguer son ouvrage de l'autre, il l'intitula Tse-chi-tong-kien-ouai-ki; il commençoit à Fou-hi, & ne rapportoit dans les dix livres dont il étoit composé, que les faits historiques les moins douteux, qui ne se trouvoient ni dans le Chu-king, ni dans les œuvres de Tso-kieou-ming, & c'est cette raison qui lui sit donner le nom de Ouai-ki, histoire hors des King. L'empereur vit cet ouvrage avec plaisir, & ordonna qu'il sût mis à la tête des deux cens quatre-vingt-quatorze livres du Tse-tchi-tong-kien.

Cette histoire eut l'applaudissement général des savans, qui s'empressèrent de l'acquérir, réputation dans laquelle elle s'est si bien maintenue, qu'elle est encore aujourd'hui la plus universellement estimée & la plus recherchée, sans que le nombre de siècles en aient rien diminué, puisqu'il n'y a point de lettré qui n'attache un grand mérite à se la rendre familière (1).

Environ cent ans après qu'elle eut paru, le

^{. (1)} Tchao-chi. — Tchin-chi. — Ou-y-ou-chi. — Yong-tsi-hong-chi. — Siuen-yen-ly-chi. — Ma-toan-lin.

célèbre Tchu-hi qui la prisoit infiniment, n'y trouva qu'une seule chose à redire, pour qu'elle eût toute la perfection qu'on pouvoit lui donner; il jugea qu'en y ajoutant un texte tel qu'est celui du Tchuntsiou de Confucius, qui présente sommairement & d'un coup d'œil, ce qu'il y a de principal dans l'histoire, elle seroit alors comparable à l'ouvrage de ce philosophe, accompagné des commentaires de Tso-kieou-ming.

Il fit donc, à l'imitation de Confucius, & dans le style laconique du *Tchun-tsiou*, toute l'histoire du *Tong-kien* qu'il y inséra en gros caractères, comme un texte dont le *Tong-kien* ne seroit que le commentaire; il appella ce texte, *Kang-mou*, c'est-à-dire, le principal de l'histoire qui se présente aux yeux; & l'histoire jointe à ce texte, *Tong-kien*. De-là le nom de *Tong-kien-kang-mou*.

Cette histoire ainsi distinguée par ces textes ou Kang-mou, s'est trouvée si fort du goût des Chinois, bien dissérent en cela du nôtre, que les empereurs ont eu soin de l'augmenter, depuis, de l'histoire des Song & de celle des Yuen, qui ont succédé aux Song. Celle des Song, écrite par Li-sse-tching, n'eut pas plutôt

lxvj PREFACE.

paru (sous l'empereur Yuen-gin-tsong) dans la forme & l'étendue ordinaire, que Tchin-king eur ordre de la réduire à la forme du Tongkien, & que Ouang-yeou-hio fut chargé d'en faire le Kang-mou: mais parce que cette histoire n'avoit pas été écrite avec assez de soin, Yong-lo, autrement Ching-tsou, troisième empereur des MING, qui ont précédé la dynastie régnante, donna ordre à Song-lien, chef du tribunal de l'histoire & à Ouang-hoei, de la refondre suivant l'ancienne forme; lorsqu'ils l'eurent finie, Ouang-tsong-yeou, la réduisit à celle du Tong-kien-kang mou, & l'y ajouta. A la place du Ouai-ki de Lieou-ju, il inséra à la tête du Tong-kien-kang-mou, le Tsien-pien qui valoit mieux.

Kin-li-tsiang, auteur du Tsien-pien, vivoit sur la sin de la dynastie des Song; il faisoit tant d'estime du Tong-kien-kang-mou, qu'il l'avoit sans cesse entre les mains; mais il n'approuvoit pas que Lieouju eût poussé le scrupule jusqu'à ne vouloir rien marquer dans son Ouai-ki, de ce qui étoit déja dans les King, ou dans les ouvrages de Tso-kieouming (1).

⁽¹⁾ Hiong-se-ly.

PRÉFACE. xlvij

Il traita de nouveau ce commencement d'histoire, & prenant une route différente, il sit un ouvrage, sondé sur le Chu-king, le Chi-king, l'Y-king, le Li-ki, le Tchun-tsiou, ainsi que sur les commentaires de Tso-kieou-ming & sur son Koue-yu; il y ajouta encore les traditions les moins contestées, & donna à son ouvrage qu'il divisa en vingt livres, le nom de Tsien-pien, ou d'annales antérieures. Il sur reçu avec le plus grand applaudissement (1).

Lorsque l'empereur Kang-hi, le plus puissant prince de l'orient & le plus éclairé, voulut perpétuer dans la nation Tartare, les sciences & l'histoire des Chinois, il n'hésita pas sur le choix qu'il avoit à faire, & sit traduire en Tartare le Tong-kien-kang-mou, comme l'histoire la plus solide, la plus instructive & la moins suspecte d'erreur.

Dans le dessein de faire connoître à l'Europe l'histoire de la Chine, pouvois-je mieux faire que d'imiter ce grand prince? Je l'ai fait d'autant plus volontiers, que la connoissance que j'ai de la langue Tartare, qui n'est point sujette aux équivoques comme la Chinoise, m'a donné plus de facilité de réussir.

⁽¹⁾ Hiong-sse-ly.

xlviij PREFACE.

L'histoire générale de la Chine que je publie, n'est donc, à proprement parler, que la traduction du Tong-KIEN-KANG-MOU; mais une traduction dans laquelle je n'ai pas cru devoir m'assujettir à mes auteurs d'une manière servile: j'ai imité encore en ce point l'empereur Kang-hi, qui en a retranché plusieurs choses, soit par leur peu d'importance, soit parce qu'elles auroient été difficilement entendues de ceux de sa nation, peu au fait du génie, des mœurs & des coutumes Chinoises; & comme la version Tartare est fort exacte & ne dit rien qui ne soit dans le texte Chinois, de même dans ma traduction Françoise, je ne dis rien qui ne soit dans le Tartare & dans le Chinois.

Je ne me suis point arrêté à parler des dissérentes histoires, composées par des particuliers, le détail en seroit infini & sans doute fort inutile. Comme ceux qui les ont écrites, n'ont travaillé la plupart que sur des mémoires d'écrivains, qu'un devoir indispensable ne retenoit point dans de justes bornes, il est difficile qu'ils n'aient pas erré en plusieurs points.

Je me contenterai de dire deux mots du Nieny-se & des Kang-kien, qui n'ont paru qu'après les histoires histoires authentiques & qui ont dû par-là ne rien dire qui leur fût contraire.

Le Nien-y-sse, par la multitude de ses volumes, pourroit faire une bibliothèque complette; il réunit en un seul corps toutes les histoires authentiques des dissérentes dynasties, & en cela son autorité est la même; mais comme on l'a enrichi de la vie des hommes illustres, ainsi que d'un grand nombre de dissertations sur l'astronomie, la géographie, les rits ou cérémonies, la musique, &c. je ne voudrois pas assurer que ses auteurs, quelques soins qu'ils se soient donnés, aient toujours puisé dans de bonnes sources.

Cette collection immense & estimée, fut commencée sous Hoai-tsong, empereur de la dynastie des Ming, vers l'an 1660 de l'Ere-chrétienne; c'est un répertoire excellent où l'on trouve presque tout ce qu'on veut savoir des sciences Chinoises.

Les Kang-kien, bien différens pour l'exactitude & la vérité des faits, ne sont qu'une histoire abrégée du Nien-y-se. Le premier qui en ait donné le modèle, est un certain Yuen-hoang, à qui son degré de docteur avoit procuré un petit mandarinat dans le tribunal de la guerre, sous l'empereur Ouan-li, environ l'an 1590 de l'Ere-chrétienne.

Tome I.

Il sit plusieurs ouvrages, entr'autres un abrégé de l'histoire générale de la Chine, excellente entreprise si elle avoit été bien exécutée; mais au-lieu de s'en tenir uniquement à ce qu'en dit l'histoire authentique de l'empire, il y mit, sans critique & sans discernement, une partie des rêveries des anciens Tao-se, du temps des Tsin & des Han.

Son livre cependant, dont le prix modique facilitoit le débit, ne laissa pas d'avoir cours; mais plusieurs lettrés après lui, soit pour se faire un nom, soit même pour soulager leur indigence, publièrent plusieurs de ces abrégés sous le même titre de Kang-kien, qui, loin d'en augmenter l'estime, la leur ont fait perdre presque entièrement.

Mon dessein n'a été que de donner une idée de l'histoire authentique, & je crois avoir suffisamment rempli mon objet.

L'histoire authentique de la Chine, est sans dissiculté, de toutes les histoires prophanes, celle qui nous donne le plus de connoissance & de certitude de l'antiquité des temps. L'autorité de Confucius, qui a toujours été en si grande vénération, fait remonter l'antiquité de cette monarchie jusqu'à Fou-hi, qu'il fait le premier empereur de la Chine, & qui touche au temps où au-lieu d'écriture, on se servoit de nœuds de cordelettes, & où les Chinois, sans maisons ni cabanes, ne vivoient que d'herbes & de la chair des animaux, dont ils buvoient le sang, menant une vie barbare, qui tenoit plus de la bête que de l'homme. Ce même philosophe donne à Fou-hi pour successeur Chin-nong; à Chin-nong, Hoang-ti, & à Hoang-ti, successivement Chao-hao, Tchuen-hio, Ti-ko, Yao & Chun; c'est là un commencement d'histoire que les plus habiles Chinois ont toujours regardé comme certain, qu'ils regardent encore comme tel, & c'est par-là que j'ai dû commencer.

Depuis Fou-hi jusqu'à nos jours, toutes les époques des empereurs, le commencement & la durée de leurs règnes, l'année de leur mort, sont constamment marquées dans cette histoire, & parmi cette multitude innombrable d'historiens qui n'ont pas donné dans les rêveries des Tao-se, on ne trouve que très-peu d'années de différence, ce qui paroîtra assez surprenant dans une si longue suite de siècles. Cette exactitude & un sentiment si général, si constamment suivi, ne sauroient être l'effet du hasard; ils forment une conviction à laquelle il est impossible de se resuser.

Certains points de cette histoire sont si bien

marqués & dans un si grand détail, qu'ils portent avec eux, un caractère de démonstration: en voici un que je ne fais que toucher en passant, mais que je rapporte en entier dans le corps de l'histoire où on peut le voir.

Suivant cette histoire, Yao commença à régner en Chine l'an 2357 avant l'Ere-chrétienne; la soixante-unième année de son règne, 2296 ans avant l'Ere-chrétienne, il y eut une terrible inon-dation en Chine qui causa des dégâts infinis; Koen, père du grand Yu, sut occupé neuf ans à en faire écouler les eaux, & ne put en venir à bout. Chun y employa Yu, sils de Koen, qui y réussit, & sinit ce grand ouvrage la quatre-vingt-quatrième année du règne de Yao, l'an 2273 avant l'Ere-chrétienne.

Yu, obligé de parcourir plusieurs fois l'empire, pour s'acquitter de la commission qui lui étoit consiée, en prosita encore pour dresser une description géographique qu'à son retour il présenta à l'empereur, & cette description se trouve dans le Chu-king, dont elle compose le chapitre intitulé Yu-kong, c'est-à-dire, Tribut de Yu.

Dans cette description géographique, qu'aucun Chinois certainement n'a jamais eu la pensée de transporter à d'autres pays, on voit le cours des rivières & la disposition des provinces dont alors l'empire étoit composé; on marque exactement ses limites, ses lacs & plusieurs de ses montagnes; or cette disposition des limites d'alors, le cours des rivières & leurs noms encore les mêmes, nombre de grands lacs, dont les noms n'ont point changé, les mêmes montagnes, &c. sont une preuve sans réplique que cette description ne peut regarder que la Chine; & la carte du Yu-kong comparée avec la carte actuelle de cet Empire, met cette vérité hors de toute atteinte (1).

Nota. Le P. de Mailla, vraiment zélé pour le maintien de l'ancienneté des Chinois dont il voyoit tant de preuves, & outré contre certains figuristes qui corrompoient la vérité des fastes de cette nation pour les adapter au Paradis Terrestre, à l'histoire des Patriarches & à la Palestine, crut devoir placer dans l'histoire de Yao, à la suite des tributs imposés par Yu, les résexions suivantes; l'ouvrage du P. de Mailla n'érant qu'une traduction, j'ai cru que ces résexions étoient déplacées dans le corps de l'histoire, & qu'elles entroient plus naturellement dans sa présace; le lecteur n'y perdra rien. Editeur.

⁽¹⁾ L'examen seul de la province de Ki-tcheou où le Yu-kong dit que l'empereur YAO tenoit sa cour, démontrera cette vérité. Il n'est question que de la comparer avec la province de Chan-si, que les Chinois ont dit, de tous les temps, être l'ancienne province de Ki-tcheou.

Le Chan-si a le Hoang-ho au sud & à l'ouest, & les montagnes Ta-hang au nord; comme l'ancienne province de Ki-tcheou a une rivière qui s'appelle Fen-choui dont les eaux viennent des montagnes

Suivant cette description, l'empire de Yao avoit près de quatre cent lieues d'étendue est & ouest, & près de six cent nord & sud. Yu, après ses courses, divisa ce vaste pays en neuf grandes pro-

qui portent les mêmes noms, & ont la même disposition & le même cours par rapport à Tai-yuen fou; cette rivière va se jetter dans le Hoang-ho auprès des montagnes appellées Long-men, comme dans l'ancienne Ki-tcheou. On voit encore dans le Chan-si la rivière Heng-tchang qui prend sa source aux montagnes Ti-tchou-chan & Si-tsing-chan; & une autre, appellée Yen-choui, qui a la sienne à la montagne Ouang-ou-chan, & précisément au sud de la province. près du bas pays de Tan-hoai, comme dans l'ancienne Ki-tcheou. Le Hoang-ho dans le Chan-si, à l'ouest de cette province, passe par une gorge de montagnes appellées Hou-keou; de-là il descend vers des montagnes appellées Long-men, d'où il coule jusqu'à une autre nommée Tai-hoa-chan, qui le force de prendre le chemin du nord - est, qu'il continue jusqu'aux montagnes Ti-tcheou-chan où il prend la route de l'est, ce qui est conforme au cours qu'il tient dans l'ancienne carte de Ki-tcheou. Enfin tous les noms de Houkeou, de Long-men, de Tai-hoa-chan, de Ley-cheou, de Fenchoui, de To-tchang, de Tsing-tchang, de Heng-tchang, de Yenchoui, de Tan-hoai, ainsi que le nom des montagnes que je ne répète pas, & qui se voyent dans l'ancienne Ki-tcheou, se trouvent également, & disposées de même, dans la province de Chan-si.

Je pourrois étendre ce parallèle à toutes les autres provinces, & faire voir le rapport étroit de l'ancienne géographie avec la nouvelle, mais un pareil détail feroit ennuyeux, & j'en laisse le soin à teux qui voudront bien s'en donner la peine. D'après cette vérité, dont la démonstration ne peut admettre de doute, je dis : que l'empire de YAO est très-réel, & tel que le chapitre Yu-kong le rapporte; qu'il comprenoit les provinces de Pé-ché-li, de Chan-tong, de

vinces, dont il détermina les tributs suivant la nature des terres & des pays dissérens, & à proportion de leur éloignement de la cour.

Après les dégâts causés par la grande inonda-

Ho-nan, de Chan-si, de Chen-si, de Kiang-nan, de Sse-tchuen, de Hou kouang & une partie du Kiong-si, c'est-à-dire qu'il étoit dès-lors plus grand que n'est l'Allemagne, la France & l'Espagne jointes ensemble. J'ajoute, que les états de YAO, nonobstant les dégâts occasionnés par l'inondation arrivée pendant son règne, étoient encore très-riches & très-puissans; comme il est aisé d'en juger par les tributs que Yu leur imposa. Que les arts & les sciences n'y devoient pas être ignorés, puisque les seuls travaux de Yu & les superbes restes qu'on en voit encore de nos jours, prouvent l'étendue de génie & les connoissances que devoit posséder ce grand homme, pour avoir réussi dans une entreprise de cette nature; or, jeune comme il étoit, où auroit-il acquis ces connoissances, si les sciences avoient été ignorées alors? L'art même de la navigation avoit déja fait quelque progrès dès ce temps-là, & les habitans des isles maritimes, qui portoient leurs tributs à la cour, ne devoient pas l'ignorer, car autrement comment y seroient-ils allés? Le chapitre Yu-kong, nous porte à regarder l'empire de YAO comme un grand empire, & nous ne pouvons croire qu'il fût devenu tel, sans admettre la progression de plusieurs siècles?

L'empereur Kang-hi, prince éclairé & le plus habile de son temps, croyoit si peu qu'on pût douter des vérités géographiques du chapitre Yu-kong, qu'après que nous eûmes dressé la carte nouvelle de son empire, achevée l'an 1721, le vingtième de la deuxième lune de la soixantième année de son règne, il donna l'ordre suivant au mandarin Tsiang-ting-si, lettré du premier ordre.

" La carte de la Chine qui vient d'être achevée, est un ouvrage de " plus de vingt ans; vous, Tsiang-ting-si, prenez cette carte & toutes tion, & sans doute la perte d'une infinité d'habitans, si l'empire se trouvoit encore si étendu & si florissant, comme il est aisé d'en juger par les tributs que Yu imposa sur les dissérentes pro-

" ses parties, assemblez les grands mandarins de tous les tribunaux, " comparez-la avec la carte que nous avons tirée du chapitre Yu-kong " du Chu-king: examinez l'une & l'autre avec soin, parties par par-" ties; & si vous troppez que la carte que j'ai fait faire manque en " quelque point, remarquez-le & m'en faites votre rapport «.

Tsiang-ting-si assembla les grands de tous les tribunaux, & après un examen de plusieurs jours, tant des cartes nouvelles, que des cartes anciennes de dissérens temps, il sit la réponse suivante à l'empereur, au nom de tous ceux qui avoient assisté à cet examen.

» En conséquence de l'ordre que votre Majesté nous a donné de » comparer la nouvelle carte de la Chine avec l'ancienne, tirée du » chapitre Yu-kong du Chuking, moi, Tsiang-ting-si, son sidèle sujet, » ai pris toutes nos anciennes cartes & les nouvelles, & ayant assemblé les mandarins de tous les tribunaux, nous les avons examinées » & comparées avec toute l'exactitude possible, parties par parties, » Nous sommes d'abord convenus que nos anciennes cartes, saites » sur des traditions écrites ou verbales, ne sauroient être fort exactes; » que les montagnes, ni les sleuves n'y sont pas marqués suivant » leur exacte position & leurs cours, & que les villes y sont déposition » placées.

» Votre Majesté, dont l'esprit infiniment pénétrant sait apprécier » toutes les sciences, a choisi d'habiles gens qu'elle a envoyés de » dissérens côtés la règle à la main, pour mesurer les distances & » déterminer les dissérentes longitudes & laritudes de tous les lieux » de notre empire, en donnant 200 li à chaque degré d'un grand » cercle: par ce moyen, la dissérence des jours, le temps précis des » vingt-quatre points du zodiaque, la grandeur & le moment des

vinces,

vinces, n'est-ce pas une preuve qu'il étoit déja ancien, & que Yao, n'en étoit pas le premier chef? Quelques siècles sont-ils donc de trop pour l'établissement d'un tel empire? Ensin ce fait si

» éclipses, les distances & les positions de tous les dissérens lieux; » le cours des rivières, &c., sont marqués dans la dernière jus-tesse.

» Notre empire est renfermé entre deux grandes lignes, dont le » point où elles commencent est à la montagne Koen-lun: l'une va » depuis Koen-lun au nord-est, cotoie les barbares de l'ouest, vient » par la montagne de Ngan-ling à la province de Leao-tong, passe » sur les limites de la Corée, & aboutit à la mer; l'autre va depuis » Koen-lun au sud-est, passe aux provinces de Yun-nan, Koué-» tcheou, Kouang-si, Hou-kouang, cotoie le Kiang-si, & soit au » nord, soit au sud, vient aux provinces de Tché-kiang & du Fou-» kien, & aboutit à la mer. Toutes les eaux comprises entre ces » deux grandes lignes, les lacs, les fleuves, les rivières, les montagnes » considérables, les étangs, les sources jusqu'aux contours, & aux » sinus des ruisseaux, les différentes gorges des montagnes, les for-» teresses qui les défendent, les ports de mer & des grands sleuves, » les bourge, les villages, les forts & les postes; les vallées & les montagnes, les grands chemins & ceux de traverse; tout cela se » trouve dans la nouvelle carte de votre Majesté dans une exactitude » & un ordre surprenans. Semblable aux étoiles du ciel & aux écail-» les des poissons, chaque chose y est à sa place naturelle; c'est l'ou-» vrage le plus parfait que nous ayons encore vu en ce genre.

"Au nord-est, & au sud-est, elle aboutit à la mer; au nord-ouest "& au sud-ouest, elle s'étend jusqu'à des pays qui nous étoient "inconnus: on y voir la route du Hoang-ho & du Hé-choui, route "que les étrangers tenoient autresois pour apporter leurs tributs à "la Chine: ce qui est soumis à notre empire, & ce qui ne l'est pas.

lviij PRÉFACE.

bien constaté dans le livre Yu-kong, n'assure-t-il pas la solidité de leur chronologie & la vérité de leur histoire?

Je ne parlerai point ici de la conjonction des

» On peut, avec le secours de cette carte, parcourir tous ces pays » avec autant de facilité qu'on conduiroit un cheval par la bride, &c » les connoître aussi parfaitement qu'on connoîtroit une maison » ouverte de tous côtés. Avantage que nous n'avons trouvé dans » aucune autre carte.

» Cette gloire étoit réservée à votre Majesté; c'est aux soins qu'elle » s'est donnés depuis trente ans, de faire examiner en détail tous » les pays du monde, de les réduire, la règle & le compas en main, » que nous devons la position propre à chacun. Quelles obligations » ne lui avons-nous pas, & tout l'empire avec nous, d'un avantage » aussi précieux. Au premier coup-d'œil, nous reconnoissons sur cette » carte nos propres pays, comme si nous y étions, & nous apprenons » à connoître ceux où nous n'avons jamais été, comme si nous y » avions demeuré toute notre vie.

» Ce que nous avons de géographie dans le chapitre Yu-kong du » Chu-king, & dans nos livres anciens & nouveaux, qui étoient deve» nus pour nous si obscurs, est maintenant sensible; nos doutes se » dissipent, nos difficultés s'évanouissent. La nouvelle carte de votre » Majesté est véritablement précieuse; semblable au soleil & à la » lune, elle nous éclaire & dissipe tous les nuages, elle conservera le » nom de votre Majesté dans tous les siècles à venir. Oserions-nous » espérer qu'elle vousût bien nous en gratisser?

» Voilà ce que vos fidèles sujets, Tsiang-ting-si & les grands somandarins de tous les tribunaux offrent, avec le plus profond reson pect, à votre Majesté pour obéir à ses ordres, dans l'espérance so qu'elle voudra bien leur accorder à chacun un exemplaire de la sonouvelle carte «.

cinq planètes dont il est fait mention sous l'empereur Tchuen-hio, cent ans avant Yao, ni des observations que les mathématiciens de Yao sirent de certaines étoiles aux quatre points cardinaux, des équinoxes & des solstices, rapportés dans le Chu-king. La vérification de ces deux points astronomiques est trop subtile pour que je veuille m'y arrêter; mais ils prouvent au moins que dès ces temps reculés, il y avoit des astronomes en Chine, qui n'avoient pu devenir tels dans peu de temps; car on n'ignore pas les difficultés que dûrent éprouver les premiers qui ont voulu se faire un système du ciel & régler le mouvement des astres.

L'éclipse de soleil qui arriva la première année de l'empereur Tchong-kang, l'an 2159 avant l'Eres chrétienne, est un point astronomique auquel il n'y a point de réplique. Il n'est pas question d'une éclipse qui auroit été mal supputée; les mathématiciens furent mis à mort, pour ne l'avoir pas calculée comme il étoit de leur devoir, & on renouvella même à cette occasion les peines

L'empereur écrivit sur cette réponse des mandarins. Soit : qu'on donne à Tsiang - ting - si, & à chacun des grands des tribunaux un exemplaire de la nouvelle carte; & que cet ordre soit inséré dans les registres du tribunal à qui il appartient.

portées contre les mathématiciens qui y manquoient.

» Il faut nous rappeller, dit le général des trou» pes de Tchong-kang, les belles instructions que
» nous a laissé le grand Yu... Suivant ces instruc» tions les anciens princes qui ont donné la pre» mière forme à cet empire, n'ont eu un si heu» reux succès, que parce qu'ils étoient attentifs
» aux volontés du Ciel, & qu'ils s'y conformoient
» dans leur conduite. Les ministres qui étoient
» auprès d'eux, n'avoient d'autres vues que celles
» de pratiquer la vertu.

» Nous, voyons aujourd'hui Hi & Ho, plongés » dans le vin & dans la débauche, renverser les » règles de cette vertu, ne faire aucun cas de » nos bonnes coutumes, & oublier entièrement » leur devoir. Le premier jour de la lune, qui » étoit en même-temps l'équinoxe d'automne, sur » les huit heures du matin, il y a eu une éclipse » de soleil hors la constellation Fang (le Scorpion); Hi & Ho font semblant de n'en rien » savoir. Nos anciens empereurs punissoient de » mort lorsque les mouvemens célestes n'avoient » pas été exactement prévus, & il est écrit dans » les loix qu'ils nous ont laissées, que soit que le

» temps de quelque évènement céleste ne soit pas » bien marqué dans le calendrier public, soit qu'on » ne l'ait pas prévu, l'une ou l'autre négligence » doit être punie de mort «.

On conclut de ce discours, que le général Yn tient aux Officiers de ses troupes: 1°. Que Yu dans les instructions ___ laissa n'auroit pas parlé des princes qui ont donné la première forme à cer empire, comme d'anciens princes, s'ils n'avoient vécu long-temps avant Yao & Chun dont il étoit contemporain: 2°. Que si ces anciens empereurs avoient créé des loix si rigides contre les mathématiciens négligens, il falloit que l'empire fût déja sur un bon pied, ce qui confirme l'ancienneté des Chinois & la réalité de leur chronologie. Plusieurs autres & moi, nous avons vérisié l'éclipse de soleil dont il s'agit, & avons trouvé non-seulement qu'elle a été telle que le Chu-king l'annonce, mais encore qu'elle n'a pu paroître que dans les pays orientaux de la Chine, & nullement en Europe, ni dans le reste de l'Asie.

Si les Chinois, après l'incendie de leurs livres, n'ont pu réparer qu'assez imparfaitement les fastes historiques antérieurs à cette époque, on peut dire que le soin qu'ils ont toujours eu de marques

lxij $P R \not E F A C E$.

exactement les différens phénomènes du ciel, confirme leur chronologie, & la réalité des faits historiques rapportés dans leurs King.

Il est vrai qu'il ne reste dans les Livres canoniques jusqu'au temps où Confucius a commencé son Tchun-tsiou, que la seule éclipse de Tchongkang, dont on vient de parler, & celle qui est marquée dans le Chi-king, à la sixième année du règne de Yeou-ouang, l'an 776 avant l'Ere-chrétienne; mais ces deux éclipses sont exprimées si distinctement qu'elles démontrent la réalité du temps où elles sont placées, & par conséquent la vérité de l'histoire où il en est fait mention.

L'exactitude de Confucius à marquer les éclipses, nous fait regretter ce qui s'est perdu en ce genre dans les commencemens de l'ancienne histoire de cette nation, & nous fait connoître en même-temps combien les Chinois ont toujours eu à cœur, ce qui pouvoit consirmer la certitude des temps.

De trente-six éclipses de soleil que ce philosophe rapporte, il n'y en a que deux de fausses, & deux qui, quoique réelles, n'ont pu paroître en Chine; toutes les autres sont sûres, & ont été successivement vérissées par les astronomes Chinois, sous

les dynasties des HAN, des TANG & des YUEN Plusieurs Européens, ont voulu s'en assurer par leur propre calcul, aussi-bien que de celles de Tchongkang, empereur des HIA & de Yeou-ouang, empereur des TCHEOU. Le P. Adam Schall, a supputé ces deux dernières & plusieurs du Tchuntsiou, dont il sit imprimer le calcul en Chinois. Les PP. Kegler & Slavissek, Jésuites Allemands, en ont aussi vérifié plusieurs; j'en ai aussi supputé quelques-unes; mais le P. Gaubil les a voulu toutes examiner, & à quatre près, comme je l'ai dit, le calcul nous les a données à tous très-réelles, aux temps & aux jours marqués par les Chinois, de quelques tables astronomiques que nous nous soyons servis. Avons-nous rien en Europe, qui nous assure si parfaitement la chronologie de l'histoire profane? & ce seul point ne doit-il pas être pour nous un garant suffisant de l'exactitude des Chinois?

Ceux qui aiment la politique & se plaisent à considérer de près ce sanctuaire de la sagesse humaine, trouveront dans cette histoire de quoi se contenter; ils admireront sans doute un gouvernement qui a pu se conserver pendant un si prodigieux nombre de siècles, malgré les grands changemens produits par une soule de révolutions que

lxiv PREFACE.

l'intrigue & les ressorts de la politique ont amenées successivement, & qui font connoître la pénétration, le génie & la vivacité d'esprit de cette nation.

Pour moi, ce que je trouve encore plus digne de notre admiration, sont les exemples multipliés des vertus, puisées dans la plus saine morale mise en pratique. Des princes dont les actions héroïques rappellent les plus beaux temps de la Grèce & de Rome; des ministres & des juges dont le zèle pour la justice, le dévouement pour le bien public & l'avantage de l'administration, sont alles jusqu'à sacrifier généreusement leur vie, sans être intimidés par les funestes exemples qu'ils avoient devant les yeux; des généraux, dont on admire l'habileté, la conduite, la bravoure & la fidélité; des femmes, les unes conduire des armées & se battre en héros; les autres prodiguer leur vie & marcher avec joie à un infâme supplice pour l'honneur de leur prince; des gens de lettres combattre avec ardeur & sans relâche pour la doctrine qu'ils avoient reçue des anciens, & s'exposer aux peines les plus rigoureuses pour la maintenir contre leur souverain entêté d'une secte erronée; des peuples attentifs à leur devoir, laborieux

laborieux à l'excès, d'une merveilleuse industrie dans le commerce, d'une obéissance rare, d'une douceur & d'une politesse qu'on ne trouve point parmi les autres nations.

Les géographes & ceux qui se plaisent à parcourir les pays étrangers, pourront sans quitter leur cabinet & sans fatigue, s'instruire dans cette histoire, des pays voisins de la Chine, depuis le Japon d'un côté, jusque sur les bords de la mer Caspienne de l'autre, où les Chinois ont porté leurs armes; ils y trouveront sûrement des connoissances qu'on n'a point eues en Europe jusqu'ici; & principalement sur les Tartares qui ont occupé & occupent encore le pays qui est au nord de la Chine.

Les guerres presque continuelles que ces Tartares ont eues avec l'Empire, depuis un temps immémorial, ont obligé les historiens Chinois à donner une description exacte de leurs mœurs, de leurs pays, de leur origine & de leurs guerres, avec assez de détail pour satisfaire la curiosité.

C'est ce qui m'a engagé a ajouter à la carte de Tartarie, faite par les ordres du feu empereur Kang-hi, celle des royaumes situés à l'occident Tome. I.

lxv; PREFACE.

de la Chine, jusqu'à la mer Caspienne, carte nécessaire pour l'intelligence de l'histoire, & qui peut être de quelque utilité à ceux qui voudront connoître ces pays.

L'histoire Chinoise dont je donne la traduction, ne fait qu'indiquer les passages du Chu-king suivant l'ordre des temps. Il étoit en esset inutile de les rapporter dans un pays où il seroit honteux à un Chinois de ne pas apprendre ce livre par cœur. Il n'en est pas de même de l'Europe, où le Chu-king n'est connu que par sa réputation; c'est ce qui m'a déterminé à en faire la traduction & à l'insérer dans cette histoire, en plaçant chaque fait à son époque.

Ce livre le plus estimé des Chinois, & qu'ils regardent comme le fondement de leur gouvernement, démontre si clairement l'antiquité de cet empire, & la sidélité de son histoire durant l'espace de plus de dix - sept - cent - vingt ans, que j'ai cru ne pouvoir me dispenser de l'insérer en entier; n'en toucher que quelques endroits, j'aurois craint avec raison de n'en donner qu'une connoissance trop imparfaite; des passages tronqués & détachés de ce qui précède & de ce qui suit, donnent presque toujours une

PRÉFACE. lxvij

idée différente de celle qu'elle a dans l'auteur même.

J'avoue que les longs discours & les entretiens qu'on y trouve paroîtront ennuyeux, & ne seront pas du goût du plus grand nombre des lecteurs; mais c'est dans ces discours cependant, & dans ces entretiens, qu'on connoît mieux quel est l'esprit & la politique du gouvernement Chinois. C'est d'après les principes établis dans le Chu-king, que toutes les dynasties, excepté celle de TSIN-CHI-HOANG-TI, se sont réglées; dès-lors, pouvois-je les omettre?

Telles sont les raisons qui m'ont déterminé à en donner une traduction complette, au livre *Hong-fan* près, que j'avoue ne pas entendre assez. C'est une espece de physique mêlée de morale relative au gouvernement, mais si éloignée de nos idées, que difficilement peut-elle entrer dans notre esprit; il est certain d'ailleurs que ce petit traité que l'empereur Chun ordonna au grand Yu de faire, n'a nul rapport à l'histoire.

Je n'ai pas traduit littéralement le Chu-king en plusieurs endroits, la chose n'est pas possible à raison de l'énergie des caractères Chinois dissiciles à comprendre, & plus dissiciles encore à

lxviij PREFACE.

rendre dans une autre langue. Dans ces endroits dissiciles, j'ai suivi le sens que les cent quatre-vingt interprêtes de ce livre, connus sous le titre de Chang-chu-tching-kiai, ou celui que l'empereur Kang-hi, avec les soixante docteurs y donnent dans le commentaire intitulé Chu-king-ge-kiang, que ce grand prince sit traduire en Tartare pour l'instruction de ceux de sa nation; version qui m'a été d'un très-grand secours. Je m'en suis cependant tenu, autant qu'il m'a été possible, au texte seul, & je puis dire que j'ai apporté tous les soins & l'application dont je suis capable pour rendre ma traduction exacte, sidèle & précise.

J'en aurois agi de même à l'égard du livre canonique Chi-king, si ses Odes avoient fait une histoire suivie comme le Chu-king; mais ce n'est qu'un recueil de pièces de poésies faites sur divers sujets & en dissérens temps, & je me suis contenté de les indiquer à leurs époques, & selon les occasions qui y ont donné lieu; ce qui sussit pour faire connoître ce livre, & en donner l'idée qu'on doit en avoir.

On en dira autant de l'Y-king. Outre les Koua de Fou-hi, qui d'eux-mêmes ne sont, à proprement parler, qu'une matière sans forme susceptible de

PRÉFACE. lxix

recevoir celle qu'on voudroit lui donner. Ouenouang & Tcheou-kong persuadés de cette vérité, s'en servirent pour s'expliquer, d'une manière énigmatique, sur les affaires de leur temps; car quoiqu'il soit difficile d'expliquer ces énigmes, faute de bien connoître ce qui se passoit alors, l'histoire cependant en dit assez pour nous faire sentir le sujet que ces deux princes traitoient dans ce qu'ils ont écrit sur les Koua; on peut ajouter à cela, que la traduction de ce livre énigmatique, & des explications qu'en donnent les Chinois, a déja été envoyée en Europe depuis quelques années.

Ainsi comme je donne le *Tchun-tsiou* de Confucius tout entier suivant les commentaires de Tso-kieou-ming, ceux qui seront curieux de savoir de quoi traitent les fameux livres canoniques de la Chine, seront satisfaits au livre *Li-ki* près, qui ne traite que des cérémonies.

Je ne me suis point servi dans cette histoire du cycle sexagénaire Chinois, pour marquer la suite des années, & cela pour deux raisons; la première, parce qu'en Europe, on est accoutumé à compter les années suivant l'époque de l'Erechrétienne avant ou après, & que toute autre manière de les compter n'auroit pas manqué de

faire quelque peine au lecteur; la deuxième, est l'incertitude du temps auquel ce cycle a commencé à être mis constamment en usage, & son interruption pendant plus d'un siècle, dont Confucius se plaint.

Je ne prétends pas garantir toutes les éclipses rapportées dans l'histoire, ni certains raisonnemens de quelques astronomes Chinois sur le mouvement des astres, principalement sur les étoiles sixes dont on a pensé diversement en Chine, aussi-bien qu'en Europe. Plus de deux siècles de guerres qui précédèrent la dynastie des Han, sirent un si grand tort à l'astronomie, que ce ne sur pas sans beaucoup de peine qu'on commença à la rétablir sous Han-ou-ti; & comme les historiens ont placé la plupart des éclipses suivant la prédiction des astronomes, plutôt que d'après les observations, on ne doit point être surpris s'il y en a de fausses ou qui n'ont pu paroître en Chine. Je donne la liste de celles que nous avons vérissées.

Quoique j'aie reconnu par le calcul, que plusieurs éclipses rapportées par les historiens étoient fausses, je n'ai pas cru devoir les omettre, asin qu'on vît l'estime que les Chinois ont toujours fait de l'astronomie, qu'ils ont constamment regardée comme un point important dans leur gouvernement.

Je n'ai pas été si rigoureux sur quelques autres points d'histoire, que j'ai négligés, comme je l'ai déja remarqué plus haut; tels sont la disposition des officiers, soit de lettres, soit de guerre, qui supposeroit la connoissance de disférens emplois trop éloignés des nôtres pour dire avec précision ceux auxquels ils peuvent correspondre parmi nous. Tels sont encore certains faits peu importans d'ailleurs; ou ensin quelques réslexions tirées de certains principes Chinois auxquels je n'ai pas cru devoir m'arrêter.

Les noms des villes de la Chine, ne sont pas un des moindres embarras qu'on rencontre en lisant l'histoire, & qui arrête les Chinois aussibien que les étrangers. Ces noms qui ont changé presque autant de fois qu'il y a eu de nouvelles dynasties, y portent une confusion telle que, sans une attention particulière, on ne sait plus où on en est. Pour prévenir cet inconvénient, je rapporte ces dissérens noms à ceux d'aujourd'ui, tels qu'ils sont dans la carte que nous en avons faite.

Une autre difficulté qui ne regarde que l'Europe, est la manière d'écrire les noms Chinois.

lxxij PRÉFACE.

Les Espagnols & les Portugais, les Italiens & les François, les écrivent si différemment qu'ils deviennent méconnoissables à ceux qui sont d'une nation différente de celui qui les écrit.

Comme je donne cette histoire en François, je n'ai eu garde de ne me pas conformer à l'usage de ma nation, c'est-à-dire, que je les écris comme nous devons naturellement les prononcer suivant notre manière d'écrire. Il est cependant bon d'avertir: 1°. Que les pluriers & les singuliers ne doivent point être distingués; ainsi par exemple li, han, tang, quand ils seroient au plurier, ne doivent jamais s'écrire lis, hans, tangs: 2°. Tous les mots écrits par une H, tels que han, hen, hing, &c, doivent être aspirés, sans quoi ce ne seroit plus la même chose, & ils auroient pour des oreilles Chinoises, une toute autre signification. 3°. les N finales ne se font pas assez sentir dans la prononciation françoise. Les mots Chinois terminés par une N, doivent être prononcés presque aussi fort que s'il y avoit un E muet à la sin, tels que seroient hane, hene, hine, &c. 4°. Le G final précédé d'un N, ne doit pas se faire sentir; ainsi, chang, lang, hong, ping, doivent se prononcer comme dans les mots François champ, laon,

PRÉFACE. Ixxiij

laon, & comme nos syllabes hon & pein, ou pin, dans honteux, peindre, pincer. Il sussit de prononcer les autres mots comme je les ai écrits, pour ne pas les rendre entièrement étrangers, même aux Chinois (1).

⁽¹⁾ Tous les mots de la langue Chinoise sont monosyllabiques. ou du moins doivent être prononcés d'une manière si serrée qu'on. n'en puisse jamais distinguer qu'une. Le P. de Mailla s'est attaché à rendre les sons Chinois, selon la valeur de nos lettres, & il a eu raison de le faire; cependant, il s'en faut de beaucoup que tous nos missionnaires françois, qui ont eu la même intention, soient d'accord entre eux sur l'ortographe de ces mots. Ainsi, par exemple, je remarque qu'ils écrivent indistinctement fuen, fouen, fen. Kiuen, kuen. Muen, mouen, men. Pouen, poen, pen. Pouon, poan, pan. Quoen, kouen, koen. Qouon, kuon, koan, kouan. Sieou, siou. Tsieou, tsiou. Nieou, niou. Ngai, gai, gaë. Se, sse, che. Guei, ouei. Gou, ou. Hiong, hioung, hioum. Kong, koung, coum. Lh. ulh, eulh. Sfé, sée, sé, ché. Guei; ouei. Koue, quoué, &c. Cette variété d'ortographe paroît dans les divers écrits des missionnaires, & pourroit embarrasser le lecteur & le jetter dans l'incertitude, sur-tout par rapport aux noms propres. Ainsi on trouvera que les uns écrivent Mong-tlé, & les autres Meng-tlé ou Meng-tlée. Matouan-lin & Ma-toan-lin. Ye-king & Y-king. Fou-seng & Foucheng. Chin nong & Chen-noung. Tchun-tsieou & Tchun-tsiou. Sse-ki & Che-ki. Tao-sse, Tao-ssée & Tao-sée. Vou-vang & Ououang. Tín-chi-hoang-ti & Tín-ché-hoang-ti. Gaë-kong, Gaikong & Ngai-cong. Tchoang-ouang & Tchouang-ouang, &c. Le g, ajouté à la fin des mots après la lettre n, ne doit pas se faire sentir dans la prononciation: on ne le met que pour distinguer l'n ouverte d'avec l'n fermée. On peut écrire indistinctement Pe-kin ou Pe-quin, & Pe king. Nan-quin & Nan-king. Editeur.

lxxiv PRÉFACE.

Pour marquer la distance des lieux, j'ai laissé subsister les mesures itinéraires des Chinois, parce qu'elles sont plus précises que les nôtres; ils divisent notre lieue en dix parties qu'ils appellent li; ainsi dix li égaleront une de nos lieues; vingt li, deux lieues; cent li, dix lieues, &c. Quoique ces li varient autant que nos lieues, cependant le plus ordinaire, aujourd'hui, est de donner deux cens li pour la valeur d'un degré majeur.



THE NEW YORK
PUBLIC LIDEARY
ASTOR LENGT AND
THEM FOUNDATIONS

SEW YORK

A FOUNDATION



LETTRES DU P. DE MAILLA,

A M. FRERET,

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE PARIS;

EN RÉPONSE

A SES DISSERTATIONS,

Insérées dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, Tome X, page 377; Tome XV, page 595; & Tome XVII, page 178, sur l'antiquité & la certitude de la chronologie Chinoise, &c.

POUR SERVIR D'INTRODUCTION A L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

PREMIÈRE LETTRE.

APRÈS avoir lu, l'année dernière, Monsieur, la savante dissertation sur l'antiquité & la certitude de la chronologie Chinoise, dont vous avez entretenu l'académie royale

des inscriptions, dans son assemblée du vendredi 13 novembre 1773, je pris la liberté de vous envoyer, en attendant de plus amples éclaircissemens, une assez longue présace que j'ai mise à la tête de ma traduction de l'histoire Chinoise. Je m'étois réservé de vous écrire plus au long cette année, pour dissiper plusieurs doutes que vous faites si bien sentir dans votre dissertation; c'est ce que je vais tâcher de faire, avec cette liberté littéraire qu'exige l'exacte recherche de la vérité.

I. Vous m'avouerez sans peine, Monsieur, que, pour s'instruire de la vérité d'une histoire, il est inutile de la chercher indifféremment dans toutes sortes d'auteurs, encore moins dans les romans; qu'il est de la sagesse d'en puiser les faits dans les écrivains, qui ont la réputation d'être sincères & véridiques, & que parmi ceux-ci, on doit préférer ceux que le devoir & l'intérêt engagent spécialement à dire la vérité.

Vous conviendrez aussi que l'autorité de quelques auteurs particuliers, ne doit pas être présérée à celle d'une académie entière, composée de gens habiles, de littérateurs éclairés, dont la réputation & la gloire sont inséparables du poste qu'ils y occupent. Il arrive souvent que l'envie de se distinguer porte des écrivains particuliers à embrasser, sur des autorités sort équivoques, des opinions qu'ils rejetterotent s'ils étoient moins aveuglés par la passion; seroit-il de la sagesse de présérer l'autorité de ces historiens, à celle d'une académie telle que je viens de la dépeindre?

Si cependant, il se trouvoit quelqu'un dont l'autorité sût d'un grand poids, & universellement reçue, j'avoue qu'elle pourroit non-seulement balancer celle d'une académie,

mais qu'elle devroit même lui être préférée; & je ne doute pas, Monsieur, que vous ne soyez, sur ce point, du même sentiment que moi.

Ce que je viens de dire des différens auteurs, doit également s'entendre de leurs ouvrages. C'est par leurs ouvrages que les auteurs se font connoître; & c'est d'après l'examen, qu'une critique judicieuse sait apprécier le degré de foi qu'ils méritent. Suivant ces principes, dont personne ne peut disconvenir, je distingue, avec les Chinois, les ouvrages & leurs auteurs en trois classes dissérentes.

Je range dans la première ceux qui sont d'une autorité incontestable, & généralement reconnue, comme sont à la Chine, Confucius & ses disciples, Tso-kieou-ming, Mong-tsé, &c. J'y joins les écrits qu'ils ont laissés à la postérité, & ceux qu'ils ont honorés de leurs suffrages, tels que sont, l'Y-king & les commentaires de Confucius fur les explications que Ouen-ouang & Tcheou-kong ont données aux Koua de Fou-hi; le Chu-king, le Chiking, le Tchun-tsiou, & les commentaires de ce livre par Tso-kieou-ming; le Lun-yu, le Hiao-king, le Kia-yu, &c. de Confucius, les ouvrages de Mong-tsé, &c. Tous ces écrits sont d'une si grande autorité chez les Chinois, qu'il n'en est aucun qui ait jamais osé, je ne dis pas seulement y changer le moindre caractère, mais même révoquer en doute qu'ils ne portent l'empreinte de la vérité.

Dans la seconde classe, si on ne considère que ce qui regarde l'histoire & la chronologie, le point dont il s'agit, on peut placer le *Tsin-se* ou l'histoire des *Tsin*; l'his-

toire générale de la Chine par Ssé-ma-tsien, Pan-kou, Tchin-cheou, Sie-ching, Pey-song, Chin-yo, Fang-kiao, Hiu-king-tsong, Li-chun-song, Yao-ssé-lien, Li-yen-cheou, Li-te-min, Li-pe-yo, Ling-hou-te-sen, Ouci-ouei, Yen-sse-kou, Kong-yng-ta, Ouang-yao-tchin, Ngéou-yang-sieou, Li-sang, Fan-tsou-yu, Sse-ma-kouang, Lieou-ju, Lu-sse-tching, Tchu-hi, Tchin-king, Ouang-yeou-hio, Song-lien, Ouang-hoei, Kin-ly-tsiang, &c. Tous ces écrivains ont été présidens ou membres du tribunal de l'histoire sous les dissérentes dynasties, depuis celle des Tcheou; aidés des plus habiles lettrés de leur temps, ils ont tous travaillé avec succès à l'histoire des règnes qui les avoient précédés.

Dans la troisième classe, sont tous les auteurs particuliers, qui ont écrit avec les secours qu'ils se sont euxmêmes procurés, tels que Fou-kin-hong, Ouen-hing, Sou-lin, Mong-kang, Ju-heng, Hoang-fou-mi, Tchang-tse-tchuen, Tchang-tche, Lieou-hiang, Hiu-heng, Y-han, Yuen-hoang, Ma-toan-lin, Ko-ching-tien, le Nien-y-se, Kou-ing-tai, Tchu-tsing-yen, Tchong-sing, & une infinité d'autres, dont il est inutile de rapporter ici les noms.

Je ne devrois point m'arrêter à vous parler ici, Monfieur, de ces histoires sabuleuses, que les sectaires du philosophe Lao-kiun publièrent, lorsque, sous les H_{AN} , on rétablit la véritable histoire de la Chine. Ce que j'en ai dit dans la présace de ma traduction, sussit pour vous en donner une juste idée. Cependant comme les mémoires qui vous ont été envoyés & d'après lesquels vous avez travaillé, employent le suffrage d'un des plus zélés partifans de cette secte, pour infirmer la vérité de la chronologie Chinoise, je ne puis me dispenser de vous faire connoître ce sectaire, & quel degré d'autorité mérite l'ouvrage qu'il a donné au public sous le nom de Lou-se.

Lo-pi, auteur de cet ouvrage, étoit natif de la ville de Ki-ngan-fou dans la province de Kiang-si; de désespoir de n'avoir pu réuffir dans les lettres fous l'empereur Kouang-tsong, de la dernière dynastie des Song, il embrassa la secte des Tao-sse, & sit ce livre, dont vos mémoires vous ont fait un fi bel éloge: ouvrage, vous disent-ils, où l'on rapporte exactement les opinions des historiens sur la chronologie Chinoise, où l'on montre leurs contrariétés, où l'on donne leurs différens calculs, où on indique les sources de ces opinions, &c. Lo-pi n'établit que sa seule opinion sur la chronologie Chinoise, qu'il ne pousse pas au-delà des H1A; il n'en rapporte aucune autre, qui convienne avec celle que vous attribuez à Ssema-tsien, & ne dit pas un mot des autres historiens; il ne rapporte d'autre calcul que le sien, & n'indique d'autre source de son opinion que celle de Hoai-nan-tsé, Tchuang-tsé, Sun-tsé, &c., tous gens de la secte de Taosté, dont il faisoit profession. Pour que vous soyez mieux au fait du Lou-sse, dont il s'agit ici, je vais en peu de mots, vous en tracer l'analyse.

Il forme seize volumes, divisés en trois parties. La première contient, dans trois volumes, l'histoire sabuleuse de la Chine, qu'il donne pour une véritable histoire, suivant la doctrine des Tao-ssé, & qu'il met dans un assez grand jour. Il fait remonter le commencement de son histoire, qui est en même-temps, selon lui, le commencement du monde, à plusieurs millions d'années.

L'homme composé de matière, se transforme, sous sa plume, en monstres de dissérentes sigures, qu'il produit sur la scène d'une multitude de dynasties, dont il trace l'histoire jusqu'à Fou hi exclusivement. Les autorités dont il s'appuie sont celles de Lao kiun, Tchuang-tse, Hoainan-tse, Sun tse, Li-tse, &c., & des livres canoniques de leur secte. Il est vrai que ces auteurs ne sont pas tous de même sentiment sur la chronologie de ces temps fabuleux; il est encore vrai qu'on trouve entre eux bien des contrariétés & des calculs dissérens; mais comme je suis trèspersuadé que vous n'admettez pas les sources empoisonnées de ces diverses opinions, je ne m'arrêterai pas davantage à vous faire sentir l'absurdité qu'il y auroit à vouloir y chercher la vraie chronologie Chinoise.

La deuxième partie du Lou-sse comprend neuf volumes, divisés en vingt livres, qui renferment l'histoire depuis Fou-hi jusqu'à la famille H1A inclusivement. Par rapport à la succession & à la durée des règnes des princes qui ont gouverné la Chine depuis Fou-hi, on diroit que Lopi n'a fait que copier cette partie de la chronologie que vous attribuez à Sfe-ma-kouang. Comme lui, il fait succéder Chin-nong à Fou-hi; à Chin-nong, Hoang-ti; & à Hoang-ti, successivement Chao-hao, Tchuen-hio, Ti ko, Yao, Chun, Yu, Ki, Tai-kang, Tchong-kang, & tous les autres princes de la dynastie Hia, jusqu'à Tching-tang, fondateur de la dynaitie CHANG, exclusivement. Il établit, à-peu-près de même, la durée de chaque règne, ensorte que ce qui se trouve de plus dans un règne. se trouve ensuite retranché dans un autre; ce qui rend les sommes totales, à huit ou dix années près, absolument les mêmes que celles de la chronologie que vous attribuez

à Sse-ma-kouang. Quant à l'histoire, ils n'ont pas les principaux évènemens rapportés par les historiens authentiques; mais ils s'y trouvent confondus parmi un si grand nombre d'absurdités de la secte de Tao-sse, qu'il faut user d'attention pour les démêler. La conjonction des planètes fous Tchuen-hio, le chapitre Yu-kong du Chu-king, & l'éclipse de soleil, arrivée la première année de Tchongkang, sont des points dont il fait le plus clairement mention, d'après les vrais historiens de l'empire. Voilà ce que j'ai vu dans cette seconde partie du livre de Lo-pi, où je n'ai point remarqué qu'il rapportât les diverses opinions des historiens sur la chronologie Chinoise, ni par-conséquent qu'il montrât leurs contrariétés, leurs différens calculs. &c., ce qui me fait juger que les auteurs de vos mémoires n'en parlent que d'après ce que Lo-pi en dit lui-même dans la première partie de son ouvrage. J'en suis d'autant plus persuadé, qu'il fait encore plus clairement mention de ces contrariétés & de ces différens calculs dans la troisième partie de son ouvrage, comme je vais vous le faire voir.

Cette troisième partie, qui forme quatre volumes, est composée de cent discours sur toutes sortes de matières; sur dissérens points de littérature, sur les caractères Chinois, sur les Koua de Fou-hi, sur les cordelettes dont on se servoit avant l'invention des caractères, sur les royaumes étrangers, sur les isles de la mer, sur les montagnes & les rivières, sur les dissérentes sortes de sacrifices & de cérémonies, sur le gouvernement d'un état, sur l'histoire ancienne & sur sa chronologie, &c. On diroit que Lo-pi n'a traité ces dissérens sujets que pour prouver au public son habileté & l'injustice de ses censeurs, qui lui avoient

Tome I.

refusé le doctorat. C'est dans le discours sur l'ancienne chronologie qu'il parle des contrariétés & des différens calculs des historiens; il propose dans ce discours jusqu'à sept calculs différens, que je vais vous exposer. Ils font tirés des divers King, ou livres canoniques des Tao-se. Le premier compte depuis le commencement du monde jusqu'à la prise du Ki-lin, du temps de Confucius, deux millions deux cent soixante-seize mille ans. Le second, deux millions sept cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-six ans. Le troisième, deux millions sept cent soixante mille ans. Le quatrième, deux cent soixante-neuf mille huit cent quatre-vingts ans. Le cinquième, nonante-fix millions neuf cent soixante-un mille sept cent quarante ans. Le fixième, deux cent quatre-vingt-onze mille huit cent quarante ans; & le septième, cent vingt-quatre mille cent ans, jusqu'à l'empereur Yao. Voilà, Monsieur, tous les différens calculs & toutes les contrariétés dont il est fait mention dans le Lou-sse de Lo-pi, que j'ai tout nouvellement parcouru jusqu'à trois fois, pour m'assurer mieux de ce qu'il dit, & vous en parler avec plus de certitude. Mais, comme ce n'est point de la différence de ces sortes de calculs que vous souhaitez d'être instruit, je ne m'arrêterai pas davantage fur cet ouvrage, qui ne vaut pas la peine que je me suis donnée pour le lire.

II. Je ne me suis étendu sur cet ouvrage de Lo-pi, que pour vous le faire connoître, & pour vous détromper sur l'idée que vous en aurez peut-être conçue, d'après les mémoires qui vous sont tombés entre les mains. Ils ne vous ont pas donné une connoissance plus juste des livres Tchouchu, dont vous me paroissez faire beaucoup de cas : c'est ce que je vais tâcher de vous expliquer.

- 1°. Il n'y a aucun livre, que je sache, qui porte pour titre les deux caractères *Tchou-chu*. C'est le nom général qu'on donne à tous les livres anciens, écrits sur des tablettes de bambou, avant qu'on eût trouvé la manière de faire le papier.
- 2°. Ces livres, d'après lesquels vous avez travaillé, sont sans nom d'auteur; mais quand ils seroient anciens, comme quelques-uns le prétendirent d'abord, & qu'ils ne seroient pas remplis de faussetés & d'extravagances, ils ne devroient pas, ce me semble, l'emporter sur l'autorité d'un célèbre collége dont on connoît le mérite & le zèle pour la vérité. Un auteur anonyme n'est guère digne de foi, lorsqu'il ne donne pour preuve de ce qu'il avance, contre un sentiment généralement reçu, qu'une autorité inconnue.
- 3°. Quelques recherches qu'on ait faites sous les HAN, appuyées de l'autorité impériale, ces livres Tchou - chu demeurèrent inconnus à la Chine, & ce ne fut que la première année du règne du fondateur de la dynastie des T_{CIN} , qui fuccéda à celle des H_{AN} , que dans les troubles dont l'empire étoit encore agité, le peuple de Kiéhien, après avoir détruit le tombeau de Siang-ouang, prince de Ouei, en tira un livre écrit en caractères Koteou-ouen sur des tablettes de bambou. L'empereur à qui on l'offrit, le reçut comme un livre rare & ancien, & le donna à examiner au tribunal de l'histoire. L'examen fait, les lettrés dirent à l'empereur, que cet ouvrage, composé de quinze livres, divisés en quatre-vingtsept articles, étoit rempli de choses hors de propos, de réveries, d'extravagances & de faussetés manifestes; qu'il ne s'y trouvoit qu'un seul chapitre sur la chrono-

logie qu'on fait remonter aux HIA, & où l'on fixe le commencement de l'année, en usage sous cette dynastie & sous celles des CHANG & des TCHEOU, au même temps où nous la plaçons aujourd'hui, ce qui est faux.

Six ans après, dit Tchao-chi, par un accident pareil à celui dont on vient de parler, la fixième année du règne de l'empereur Tcin-ou-ti, on trouva dans des tombeaux qu'avoient détruits les peuples de Kie-hien, fix volumes, contenant huit mille cinq cent quatorze caracteres Koteou-ouen, qu'on offrit à l'empereur. Ce prince donna ordre à Sun-hiu, Ho-kiao & autres membres du tribunal de l'histoire, d'examiner cet ouvrage & de lui en faire leur rapport; il leur enjoignit de commencer par le faire transcrire en caractères Ly-tse, les caractères Koteou-ouen étant trop peu connus dans ces temps-là. Ces examinateurs répondirent en conséquence de cet ordre; » que ce livre, auquel on donnoit pour titre Mou-tien-tse-» tchuen, c'est-à-dire tradition de l'empereur Mou-ouang, » suivant ce qu'en avoit rapporté Tso-kieou-ming dans » son livre intitulé Koue-yu, rouloit presque tout entier » sur les courses de ce prince : il commence par celle » qu'il fit sous prétexte, disent-ils, de visiter les provin-» ces, d'où il ne rapporta que des loups blancs, & quel-» ques cerfs de même couleur. Tsao-fou, le plus habile. » homme qu'il y eûr alors pour conduire un char, le mena » ensuite, par ses ordres, aux quatre coins de l'empire; au » nord, jusqu'à Leou-cha, désert de Tartarie, & à l'ouest. n jusqu'aux montagnes Kouen-lun. Par-tout, il remplit ses » narrations de faits si absurdes, si extravagans, & si ma-» nifestement faux, que nous jugeons d'un commun senne doit point être lu a. docteur Tchin-chi, dit: que la douzième année du même empereur Ou-ti, les mêmes habitans de Kie-hien, en détruisant le tombeau de Ngan-liouang, prince de Ouei, trouvèrent encore un livre Tchouchu, divisé en soixante-dix chapitres ou articles, sans compter un autre chapitre, qui paroissoit être un hors d'œuvre. On a voulu faire croire que c'étoit un ouvrage de Confucius; mais le style en est bien dissérent, & ressent trop celui des HAN. Le titre de Kie-tchong-tchou-chu, qu'on a voulu lui donner, ne sauroit en couvrir la mauvaise soi, outre que ces livres Tchou-chu, ressentent trop les Ki-ku-tchu, qui n'ont commencé que sous l'empereur Ming-ti, de la dynastie des HAN; ils ne méritent aucune attention.

Li-hiun-yen, célèbre docteur de la grande dynastie des Song, en parlant de ce livre, s'exprime ainsi: » les » Tgin, les Soui & les Tang sont tous mention de » ce prétendu ancien livre, écrit en caractères Ko-teou- » ouen; il sut trouvé, dit-on, à Kie-hien dans le tombeau » de Ngan-li-ouang. Quelques-uns ont prétendu qu'il a été » commenté, ou pour mieux dire transcrit, en caractères » ordinaires, par Kong-tchao. Les uns le divisent en dix » chapitres, les autres en huit; mais tous conviennent que » ces livres Tchou-chu, trouvés dans les tombeaux de Kiem hien, n'y ont été mis que sous les Tgin, & qu'ils n'ont » point existé avant cette dynastie a.

Hong-jong-tsay de la dynastie des Sour, parle ainsi de ce livre Tchou-chu: » Le livre Tchou-chu, tel qu'il existe » aujourd'hui en soixante-dix chapitres, est totalement dif» sérent du Chu-king, & quant aux choses, & quant au

" style; ce qu'il rapporte est tellement hors de toute vrai-" semblance, qu'on ne sauroit le lire sans indignation. " Quelques exemples feront juger du reste.

» Lorsque Ou-ouang vainquit Cheousin, étant arrivé, ditnil, près de ce prince, il lui décocha trois flèches de dessus » son char, d'où étant descendu, il mit le sabre à la main, 2 dont il blessa légérement Cheousin; quittant ensuite ce » sabre, il s'arma d'une massue d'armes dont il le tua, & n fit auffi-tôt élever une grande bannière blanche. Après » la mort de Cheousin, Ou-ouang avança plus loin, & » trouva que les trois princesses, filles de l'empereur » qu'il venoit de tuer, s'étoient pendues; quoique mortes, » il décocha contre elles trois de ses flèches, & prenant n une hache d'armes à la main, il mit leurs corps en » pièces, & fit arborer un petit étendard blanc. Ou-ouang » laissa ces quatre cadavres durant six jours, sans vouloir » qu'on y touchât: au bout de ce temps, il alla lui-même n en couper les têtes, qu'il transporta dans le pays de "Tcheou, qui appartenoit à sa famille, & les fit brûler » dans la falle de ses ancêtres, &c. qu'elle probabilité y » a-t-il dans ce récit, dit Hong-jong-tsay? Lorsque Ounouang fut attaquer Cheousin, il suivoit en cela les ordres n du Tien, & remplissoit les desirs du peuple. Qu'étoit-il » nécessaire de tuer lui-même ce prince? &c. Cette historiette est hors de toute vraisemblance.

Ce qu'on y lit d'une partie de chasse que sit ensuite Ou-ouang, n'est pas plus croyable: » à cette chasse, dit ce » Tchou-chu, Ou-ouang, prit vingt-deux tigres, deux » chats sauvages, cinq mille deux cent trente-cinq grands » cers à peau marquetée, treize rhinoceros, sept cent » vingt-un bœuss à longues queues & crinieres toussus,

mours, trois cent cinquante-deux sangliers, dix-huit taismours, trois cent cinquante-deux sangliers, dix-huit taismours, trois cent cinquante-deux sangliers, dix-huit taismours ou bléreaux, seize chèvres sauvages, quarante chèmours de musc, & trois mille cinq cent deux cerss de
médiocre taille «. Ce qui suit est bien plus absurde: » Après
que Ou-ouang se fut rendu maître de l'empire, il entremours prit de soumettre les royaumes voisins; il en parcoumour quatre-vingt-dix-neuf, y sit mourir dix millions
mour cent sept mille sept cent soixante-dix-neuf habitans, &
mour en mit trente millions deux cent trente hors d'état d'agir
mour de pouvoir gagner leur vie par leur travail. Quelle
mexagération! s'écrie sur cela Hong-jong-tsay, ou pour
mieux dire quelle extravagance! où seroit donc cet
mour pour les peuples, dont Ou-ouang tiroit toute sa
mour pour les peuples, dont Ou-ouang tiroit toute sa

Lorsque ce livre Tchou-chu parle de ces royaumes étrangers, il en corrompt tellement les noms, qu'on a droit de juger que ce ne sont que des royaumes chimériques; il leur fait apporter en tribut les choses les plus extraordinaires: » Les peuples Ouei-gin, dit-il, offrirent » en tribut à Ou-ouang, un animal appellé tien-eul, » semblable à un singe. Il marchoit sur deux pieds vomme l'homme, & imitoit parfaitement le cri des » enfans; les peuples Lang-y présentèrent un animal » qu'ils appelloient tsay-tse, dont le corps paroissoit » tout couvert de plaies & la tête parfaitement sembla-» ble à celle de l'homme; il ne crioit qu'en chantant, » & ne chantoit que lorsqu'on le brûloit au ventre. Les » Ti, peuples du sud-est, offrirent l'animal ching-» hoang, qui avoit l'encolure d'un beau cheval, & portoit n deux grandes cornes fur le dos; les peuples orientaux

» du pays de Yuei, apportèrent des crapaux & des écre-» visses de mer, dont une seule faisoit la charge d'une cha-» rette; les peuples Niang-lin du sud-ouest, amenèrent un manimal, qu'ils appelloient scou-eul, dont le corps paroissoit nêtre le corps d'un tigre ou d'un léopard; les peuples » Ku-seou firent voir une espèce de chien-aîlé, qui ma n-» geoit les tigres & les léopards; les Ku-yang présentèrent » un animal appellé mi-fey-fey, ayant la figure d'un homne fort replet, & qui aimoit à rire : lorsqu'il rioit, il » retiroit la lèvre supérieure dans sa gueule, comme pour » se moquer; ses yeux avoient une vertu attractive si dan-» gereuse, qu'il enlevoit les hommes & les dévoroit; les » Tou-ko, autre peuple du nord, offrirent en hommage » l'animal sen-feng, fort approchant d'un chien jaune; il » avoit la force d'un homme, & apprenoit facilement à » parler; les Ki-kan, autre peuple du nord, donnèrent un » animal dont la tête étoit semblable à celle d'un gros » coq; il ne permettoit point à un homme de dormir, &c «. C'est d'un amas d'autres absurdités semblables que ces livres Tchou-chu, qu'on tira des tombeaux, sous l'empereur Tein-ou-ti, sont remplis; on peut en inférer le degré d'eszime qu'on doit leur accorder.

Lieou-heou-tsay, Tchao-tse-tchi, Li-gin-sou, Fan-ye, Li-yen-cheou, Sie-ou-hoan, &c. & tous ceux qui ont parlé de ces Tchou-chu, en ont presque tous porté le même jugement; c'est le sentiment général qu'en ont eu les Chinois dans tous les temps, à quelques-uns près, en trèspetit nombre, qui n'ayant pas assez de talens pour se distinguer parmi les habiles gens, se sont imaginé pouvoir y suppléer, en s'attachant à la chronologie de ces livres, dissérente de la chronologie généralement reçue dans l'empire:

l'empire; comme si cette différence étoit une preuve de leur antiquité, & pouvoit couvrir les absurdités révoltantes qu'on y lit.

Ces livres, au sortir des tombeaux, furent remis au tribunal, non, des Han-lin, il n'avoit pas encore été établi, mais de l'histoire, par ordre de l'empereur Tçin-ou-ti, sous le règne duquel ils commencèrent à paroître; ils furent absolument rejettés. Chin-yo, historien & président du tribunal de l'histoire, sous la dynastie des Leang, ayant eu ordre de travailler à l'histoire de la dynastie des Tçin, sit mention des Tchou-chu, comme de livres anciens dont il proposa la chronologie à titre d'une nouvelle découverte digne de l'attention du tribunal. Ces livres, de nouveau examinés, & leur chronologie discutée, furent rejettés d'une commune voix, comme des livres supposés, pleins de faussetés, d'extravagances, d'absurdités, &c.

Lorsque Fan-tsou-yu, Sse-ma-kouang, Lieou-ju, &c. travaillèrent au corps d'histoire du Tong-kien, on ne peut dire qu'ils aient ignoré l'existence de ces Tchou-chu, puisqu'ils en parlent dans plusieurs endroits de leur ouvrage; cependant dans l'examen qu'ils firent de la chronologie ancienne, & lorsqu'ils discutèrent les sentimens des historiens, il ne paroît pas qu'il leur soit venu en pensée de faire usage de celle des Tchou-chu. Ils n'ignoroient pas qu'elle étoit absolument la même que celle de Sse-ma-tsien, depuis la fameuse époque Kong-ho, où l'empereur Li-ouang abandonna le gouvernement de ses états; & ce sut principalement cette raison, qui prouve que l'auteur de cette chronologie des Tchou-chu n'a fait que copier Sse-ma-tsien, qui la leur sit mépriser.

Tome I.

On a voulu vous perfuader, Monsieur, que les Chinois n'ont rejetté la chronologie des Tchou-chu, que parce qu'elle se trouvoit contraire aux sentimens reçus, & qu'elle tendoit à diminuer l'ancienneté de la nation; rien n'est plus faux, & plus opposé à la vérité. Les lettrés Chinois n'ont eu nul égard à ces considérations: en critiques sévères, ils ont examiné, la forme, le style, les expressions de ces livres, avant que d'en porter leur jugement. D'où vient, ont-ils d'abord demandé, que ces livres se trouvent dans les tombeaux des princes Siang-ouang & Ngan-liouang, morts plusieurs années avant le règne de Tsinchi-hoang-ti? Qu'elle raison pourroit-on avoir eue de les y mettre? On ne voit pas qu'on ait été obligé d'enfouir des livres pour les sauver, avant l'empereur Chi-hoang-ti, ces livres sur-tout, le méritant si peu : ils n'y ont donc été mis qu'au temps de Tsin-chi-hoang-ti; & si, en conséquence de l'édit de ce prince pour brûler les livres, on a pu les y cacher, on l'a pu également sous les HAN: on l'a pu également sous les Tçin. De ce que ces livres ont été trouvés dans les tombeaux de ces princes, on n'est donc pas en droit d'en conclure qu'ils soient anciens.

Examinant ensuite cette chronologie, en elle-même, les docteurs Chinois la trouvèrent si conforme en tout à celle de Sse-ma-tsien depuis Kong-ho, qu'il leur parut moralement impossible, que l'une n'ait pas été une copie de l'autre. Or, on ne peut dire que Sse-ma-tsien ait copié la chronologie des Tchou-chu, qui n'étoient pas encore sortis de leurs tombeaux; donc c'est l'auteur anonyme des Tchou-chu, qui a copié ce morceau de chronologie de Sse-ma-tsien.

Poussant leur examen plus loin, ils remarquerent que l'auteur de ces Tchou-chu, leur avoit donné entièrement la forme des livres Ki-ku-tchu: or, disent-ils, il n'y a personne à la Chine, qui ne sache que les Ki-ku-tchu étoient inconnus avant les HAN; que c'est l'impératrice Ma-chi, épouse de l'empereur Han-ming-ti, qui, la première, en produisit un de ce genre; ils n'ont donc été faits que depuis l'empereur Han-ming-ti: ce qui se consirme d'ailleurs par leur style qui n'a rien du style ancien, & ressent entièrement celui des HAN, tant par l'expression que par des saçons particulières de parler, en usage seulement depuis les HAN, &c.

Ce sont-là, Monsieur, quelques-unes des raisons rapportées par les Chinois, qui obligèrent les tribunaux d'histoire, du temps des T_{GIN} & des L_{EANG} , de regarder ces Tchou-chu comme des livres supposés, nullement anciens, & dont la chronologie, antérieure à l'empereur Li-ouang est si différente de celle qui avoit cours, qu'elle ne leur parut pas plus digne de foi, que les absurdités dont ils sont remplis.

D'après cette critique plausible, croyez-vous, Monsieur, que Sse-ma-kouang & les historiens qui travaillèrent
avec lui au Tong-kien, dussent abandonner les sentimens
reçus, pour adopter la nouvelle chronologie de gens
inconnus, tirée de livres pleins d'absurdités, examinée avec
tant de soin, & rejettée avec tant de sondement par deux
Académies en deux temps si dissérens? Non assurément,
& je suis très-persuadé que sur les raisons que les Chinois
ont eues de regarder ces Tchou-chu comme des livres
supposés, vous en rejetterez comme eux la chronologie.
Vous dites dans votre dissertation, que les opinions des

Chinois sur la chronologie de leur ancienne histoire que vous supposez dissérentes entre elles, peuvent se réduire à quatre, & quelques lignes plus bas que le choix ne doit plus rouler qu'entre l'opinion de Sse-ma-kouang & celle du Tchou-chu; celle-ci ne devant plus avoir lieu, il ne vous reste donc plus qu'à suivre celle de Sse-ma-kouang, que je suis persuadé être la véritable; j'espère que vous en conviendrez avec moi, lorsque je vous aurai fait connoître le peu de sond que vous devez faire sur les mémoires qui ont donné lieu à votre dissertation.

Suivant ce que je puis en juger d'après ce que vous rapportez, les auteurs de ces mémoires prévenus que la seule chronologie du texte Hébreu, est celle qu'on doit suivre, se sont persuadés qu'ils pouvoient & devoient rejetter tous les fa its qui leur paroîtroient lui être contraires; ne faire nulle distinction des auteurs & de leurs ouvrages. qu'autant qu'ils pourroient leur servir; rendre incroyables ceux que les Chinois respectent comme sûrs & hors de doute; ajouter au texte Chinois, des mots essentiels à leur sentiment, & en retrancher ceux qui leur seroient contraires; enfin entreprendre de faire suspecter comme fausses & supposées des époques astronomiques, que le calcul démontre avoir été très-réelles. Ce n'est point mauvaise foi de leur part, j'en suis très-persuadé; c'est la seule envie de concilier la chronologie Chinoise, avec celle de nos livres saints, qui leur a fait reconnoître dans les dix âges ou Che-ki de la secte des Tao-sse, les dix premiers patriarches du monde; Jectan, dans l'empereur Yao; & dans l'inondation qui arriva du temps de ce prince, des restes du déluge universel, &c. Pour moi, Monsieur, je crois que nous ne saurions être trop attentiss à n'écrire sur

L E T T R E I. . lxxxiii

la doctrine, l'histoire & les mœurs des Chinois, rien qui ne soit dans la dernière exactitude, & que nous devons laisser à nos savans d'Europe, la liberté d'en juger comme il leur plaira. C'est dans ce dessein que je vais parcourir plusieurs points de votre ingénieuse dissertation. Je commence par l'éclipse de Tchong-kang.

Suivant vos mémoires, vous proposez, Monsieur, trois difficultés qui tendent à prouver que si ce passage du Chu-king n'est point altéré, & regarde le règne de Tchongkang, l'éclipse dont il parle ne peut être la même que l'éclipse calculée : 1°. Parce que le lieu de l'éclipse rapporté dans le Chu-king, n'est pas connu avec certitude, & que le nom de Fang donné à la constellation Chinoise. qui désigne les étoiles de la tête du scorpion, est un nom moderne, comme il paroît par le dictionnaire Eulh-ya. Cependant rien n'est plus vrai, Monsieur, que cette constellation n'a point changé de nom; & que le nom de Fang, qu'on lui donne aujourd'hui n'étoit point inconnu dans l'antiquité; je n'en apporterai point d'autre preuve que celle même du dictionnaire Eulh-ya, cité par vos mémoires. Voici comme ce dictionnaire parle de la constellation Fang. (chapitre du ciel, article 9, sur le nom des étoiles.)

» Le Tien-se (chariot du ciel,) dans le texte, s'appelle » Fang, & dans l'explication, Long-ouei-tien-ma, les dra» gons sont les chevaux du char du ciel, Hou-fang-se-sing» ouei-tchi-se, c'est pour cela que les quatre étoiles de la
» tête de la constellation Fang, s'appellent Tien-se. Im» médiatement après, il ajoute, Ta-chin-sang-sin-oue-ye,
» Ta-chin est l'étoile qui est au centre ou dans le cœur
» de la constellation Fang «. N'est-ce pas-là désigner bien

lxxxiv LETTRE I.

clairement les étoiles du scorpion, dont les quatre qui font à la tête s'appellent Tien-sse, le cœur du scorpion Tachin & toute la constellation Fang? & s'il est vrai, comme le porte la tradition, que Consucius, qui est venu long-temps après ce prince, s'est servi dans le Chu-king, du nom de Fang, pour indiquer les étoiles du scorpion, Le sieu de l'éclipse rapporté dans le Chu-king est donc connu avec certitude.

2°. L'eclipse de Tchong-kang, dites-vous, fut une éclipse de soleil extrêmement considérable. Avant que de vous répondre, permettez-moi, Monsieur, de vous mettre devant les yeux, l'état des choses. L'empereur Tai-kang, petit-fils du grand Yu, & frère aîné de Tchong-kang, pendant neuf ans qu'il occupa le trône demeura insensible à tous les conseils de son ministre Ye, qui las enfin de voir tous ses soins inutiles, le sit arrêter dans un lieu où ensuite on bâtit une ville qui porte encore aujourd'hui le nom de Tai-kang; Tchong-kang, que ce ministro plaça sur le trône, ne voulut prendre le titre d'empereur qu'à la mort de son frère, arrivée dix ans après; car ce ne fut que de cette époque qu'il commença à compter son règne. Ye, qui avoit jusque-là exercé la charge de premier ministre & de gouverneur de l'empire, craignit aussi-tôt de tomber; afin de conserver l'autorité souveraine qu'il avoit, il travailla à se faire un puissant parti. dans lequel il engagea les mathématiciens Hi & Ho, qui se trouvoient alors dans les provinces dont il les avoit nommé gouverneurs. Tchong-kang, prince sage & prudent, connut bientôt les mauvais desseins de son ministre. Il le laissa dans le ministère; mais il lui fit entendre que pour se conserver la réputation de ministre fidèle & zèlé,

il falloit qu'il cédât à Yn la charge de général des troupes qu'il possédoit; Ye ne sit nulle difficulté.

Cependant, Hi & Ho se prévalant de l'autorité & de la protection de Ye, ne se mettoient plus en peine de s'acquitter de leur devoir de mathématiciens; ils ne donnèrent point avis à l'empereur d'une éclipse de soleil qui arriva à l'automne de cette année; la débauche où ils étoient plongés & l'amour du plaisir leur faisoient négliger tout autre soin. Tchong-kang irrité, ordonna au général Yn, d'aller les châtier. Ce général ayant assemblé son armée, parla ainsi aux officiers.

» Pour vous faire comprendre le crime des Hi & Ho. '» il faut vous rappeller les belles instructions que nous a » laissé le grand Yu. Suivant ces instructions, les anciens » princes qui ont donné la première forme à cet empire, » n'ont eu un succès si heureux, que parce qu'ils étoient » attentifs aux volontés du ciel, & qu'ils s'y conformoient » dans leur conduite... Nous voyons aujourd'hui Hi & » Ho, plongés dans le vin & dans la débauche, renverser » les règles de la vertu, & négliger entièrement leur » devoir. Le jour de la lune, à l'équinoxe d'automne, sur » les sept heures du matin, il y a eu une éclipse de soleil » hors la constellation Fang; Hi & Ho, ont fait semblant » d'en ignorer : les petits mandarins en sont troublés, & » les peuples, faute d'en avoir été avertis auparavant, en » sont épouvantés..... je vous assemble pour que vous m'aidiez à faire revivre la vigueur de nos loix... Songez » avec attention à ce que je viens de vous dire, & disposez-» vous à le mettre en exécution «.

Le ministre Ye, ajoute l'historien Chinois, avoit trop d'esprit pour ne pas sentir que le motif de la punition exercée contre les mathématiciens, n'étoit qu'un prétexte apparent dont l'empereur profitoit; mais comme par leur mort il se vit les ailes coupées, il dissimula, &c. Voilà, Monsieur, suivant tous les historiens Chinois, anciens & modernes, quel étoit l'état des choses, dans le temps de l'éclipse de soleil en question; on voit par-là:

- non pas seulement de nom, comme le disent les mémoires que vous avez suivis. Jamais ce prince n'a demeuré caché dans une solitude, tandis que les usurpateurs Ye & Han-tsou, furent les maîtres de l'empire; les auteurs de ces mémoires ont confondu Tchong-kang, avec Chaokang. C'est celui-ci, petit-fils du premier, qui demeura quarante ans caché dans une retraite, tandis que l'usurpateur Han-tsou, sut maître de l'empire; c'est ce qu'on voit clairement rapporté par Sse-ma-tsien, & par les auteurs des premières annales, & il est surprenant qu'on ait avancé dans ces mémoires, que Sse-ma-tsien & les auteurs des premières annales n'ont eu garde d'en faire mention dans leurs histoires.
- 2°. Que Hi & Ho n'étoient pas seulement mathématiciens, mais encore gouverneurs de provinces, & en état d'aider le ministre Ye, en cas de révolte. Tchong-kang n'ignoroit pas qu'ils étoient d'intelligence, il falloit rompre leurs liaisons. Attaquer Hi & Ho comme rebelles, ç'auroit été engager Ye, à se joindre à eux; il prosita donc adroitement de l'éclipse de soleil, qui arriva pour les punir suivant les loix, sans que le ministre pût s'y opposer; il rompit ainsi les manœuvres sourdes & les desseins ambitieux de son ministre, & répara en même-temps l'infraction faite aux loix, dont parle la harangue du général Yn:

je vous assemble pour que vous m'aidiez à faire revivre la rigueur de nos loix : des sujets se maintiennent eux-mémes en soutenant leur prince. Il s'agissoit, en un mot, de détruire une brigue, qui étoit sur le point d'éclater & qui pouvoit devenir redoutable.

3°. Que si les princes, dont parloit le grand Yu dans ces instructions, citées par le général Yn, n'avoient pas régné long-temps avant les empereurs Yao & Chun, il ne les auroit pas traités d'anciens princes. Si ces anciens princes avoient dicté des loix rigides contre les mathématiciens négligens, il est hors de doute, qu'ils savoient calculer & prédire les éclipses; il est donc certain que les Chinois sous Yao, n'étoient point dans un état de barbarie, tel qu'on a prétendu vous le faire entendre.

Vous dites que l'éclipse trouvée par le calcul des astronomes est une éclipse horisontale de soleil, & de moins d'un doigt, c'est-à-dire, une éclipse invisible pour d'autres que pour des astronomes, & peut-être même des astronomes avertis; d'où vous concluez qu'une semblable éclipse ne ressemble guère à celle du Chu-king, qui fut assez considérable pour effrayer les peuples. Tous les astronomes n'ont pas trouvé par leur calcul cette éclipse horisontale aussi petite que vous la faites; je veux que tous ces calculs la donnent de moins d'un doigt, la conséquence que vous en rirez, Monsieur, ne seroit de quelque poids pour l'Europe, que dans le cas où les tables astronomiques qu'on a eues jusqu'ici n'avoient jamais eu besoin d'aucune correction pour les mouvemens du foleil & de la lune; mais nous avons vu plus d'une fois, & de nos jours, que les différentes tables, que nous jugeons dignes de notre estime, ne nous ont pas toujours donné le même

temps & la même quantité d'éclipses, sur-tout lorsqu'elles ont été horisontales; nous devrions donc n'être pas surpris que les tables que nous avons, ne nous donnassent que possible une éclipse, que l'histoire, quatre mille ans auparavant, nous apprendroit avoir été de plusieurs doigts.

J'ai dit, ci-dessus, pour l'Europe, parce qu'on y est peu au fait des coutumes de la Chine. Je m'explique: outre la raison que je viens de dire & qui peut justifier l'effroi des peuples, il faut savoir qu'à la Chine dès la première antiquité, il y a jour & nuit des petits mandarins du tribunal des mathématiques, qui sans cesse occupés à examiner le ciel, sont obligés de rendre compte chaque jour à leurs supérieurs, de ce qu'ils y ont remarqué. Ces petits mandarins, la première année de Tchongkang, le jour marqué, voyant le soleil s'éclipser, & sachant qu'on n'en avoit pas averti l'empereur en furent étrangement surpris, & le publièrent aussi-tôt. Le peuple à cette nouvelle, qu'il prit pour un très-mauvais pronostic au commencement d'un règne, comme les Chinois de nos jours le croyent encore, en fut épouvanté, & c'est ce qui est assez clairement marqué dans la harangue du général Yn, par ces paroles: Les petits mandarins en sont troublés, & les peuples faute d'en avoir été avertis en sont épouvantés. Vous voyez, Monsieur, que cette éclipse du Chu-king, horisontale, a pu être assez considérable pour effrayer les peuples, quoiqu'elle soit trouvée par le calcul des astronomes de nos jours de moins d'un doigt; & les peuples pouvoient en être épouvantés sur le rapport des petits mandarins, sans qu'elle fût extrêmement confidérable.

Mais, si le Chu-king est altéré sur cet endroit de Tchongkang, comme vos mémoires ont prétendu vous le faire croire: si Sse-ma-tsien & les auteurs des premières annales n'ont eu garde d'en faire mention dans leurs histoires; si on n'avoit pas encore mis, de leur temps, le nom de Tchongkang à la tête du Chu-king, dans lequel il est parlé de l'éclipse marquée par les astronomes: Tout ce que j'ai dit, jusqu'ici ne prouve rien en faveur de l'antiquité de la chronologie Chinoise; c'est surquoi je vais tâcher de donner quelque éclaircissement.

Si vous avez lu, Monsieur, la préface que j'ai mise à la tête de l'histoire Chinoise, vous y aurez vu comment & en quel temps le Chu-king fut réparé & mis dans l'état où nous l'avons aujourd'hui.... Ce rétablissement du Chu-king est si bien constaté, que jusqu'ici il ne s'est trouvé aucun Chinois assez hardi pour révoquer en doute la moindre circonstance, & vous pouvez, Monsieur, sans crainte de vous trop avancer, donner le dési aux auteurs de vos mémoires de vous citer aucun Chinois qui en disconvienne.

Les vingt-neuf premiers chapitres du Chù-king, du nombre desquels est le chapitre Yn-tching, qui rapporte l'éclipse en question, furent tirés sidèlement de la mémoire du vieux docteur Fou-seng, & ensuite collationnés sur un ancien exemplaire: douter après cela, si le Chu-king n'a point été altéré sur ces chapitres, c'est entreprendre de faire croire qu'il est nuit au milieu du jour. Cela étant, Sse-ma-tsien, & les auteurs des premières annales, sans même en excepter les moins dignes de soi, ayant tous placé l'empereur Tchong-kang au rang qu'il doit tenir dans l'histoire, comment vos mémoires ont-ils pu dire

qu'ils n'ont eu garde d'en faire mention? Il faut s'aveugler volontairement pour ne pas voir une vérité si connue. On n'oseroit à la Chine, ôter, ou ajouter, ou même changer un seul caractère à ce qui a été recouvert des King ou livres canoniques: comment auroit-on ajouté au Chu-king un chapitre entier? Rien n'est plus vrai, Monsieur, où il faudroit prendre le parti de tout nier, que le chapitre Yn-tching sur Tchong-kang est tel aujourd'hui, qu'il a été recueilli & transmis à la postérité par Consucius; ce fait étant incontestable j'en conclus:

- 1°. Que l'éclipse de soleil, que le Chu-king nous dit être arrivée sous Tchong-kang, le premier jour de la lune à l'équinoxe d'automne, sur les sept heures du matin, hors la constellation Fang, vérifiée par le calcul des astronomes de nos jours, est une éclipse sûre & indubitable.
- 2°. Que le nom de Fang donné à la constellation du lieu de cette éclipse, est le nom ancien qu'on donnoit du temps de Confucius, aux étoiles du scorpion.
- 3°. Que l'astronomie devoit être sur un assez bon pied sous Tchong-kang, puisque les rois que le grand Yu, dans ses instructions, traitoit d'anciens princes, punissoient si sévèrement les astronomes négligens.
- 4°. Que Tchong-kang ne punit pas seulement Hi & Ho, en qualité de mathématiciens, qui avoient manqué à leur devoir; mais encore comme des gouverneurs insidèles, qui fomentoient une révolte.
- 5°. Que les peuples purent être épouvantés de cette éclipse, voyant que les petits mandarins, qui en avertissoient, en étoient eux-mêmes troublés.
- 6°. Que ce chapitre du Chu-king, faisant régner souverainement Tchong-kang comme empereur de la Chine,

il est manisestement saux qu'on trouve dans le Chu-king, plusieurs articles qui regardent Tchong-kang, d'où il faille conclure, suivant l'opinion des plus habiles critiques Chinois, que ce prince ne régna que de nom à la Chine. Si vos mémoires avoient ajouté dix ans durant que vécut encore prisonnier l'empereur Tai-kang, son frère aîné, ils auroient dit vrai; mais il est évidemment saux qu'il n'y ait pas véritablement régné après ces dix ans. Ce n'est point une opinion chez les Chinois; il n'y en a aucun, & je puis assurer qu'il n'y en a jamais eu qui l'ait révoqué en doute.

7°. Enfin, que cette éclipse de Tchong-kang n'ayant pu paroître qu'à la Chine, & nullement en Europe, ni dans le reste de l'Asie, & se trouvant par notre calcul telle que le Chu-king l'a décrit, la première année du règne de Tchong-kang, 2159 ans avant l'Ere-chrétienne, il est évident que la chronologie Chinoise, en remontant jusqu'à cette époque, est indubitable, ce qui ne peut, comme vous voyez, s'accorder avec la chronologie des Tchou-chu.

V. Vous ne paroissez pas douter, Monsieur, que l'empereur Yao ait régné à la Chine; mais il est singulier, ditesvous, sans doute d'après vos mémoires, que tous les règnes antérieurs à Yao, ayant été une chose inconnue à Consucius, & c'est-là, ce me semble, une preuve démonstrative que ce philosophe les regardoit comme une partie de l'histoire fabuleuse, qui ne devoit pas entrer dans un ouvrage sérieux; mais si ce philosophe en a fair mention d'une manière claire & sans équivoque dans ses ouvrages sérieux, s'il y a nommé tous les princes que les histoires authentiques placent avant Yao, ne sera-ce point une preuve démonstrative que ces princes y ont régné, & que les histoires ont dû en faire mention? Voici comme ce philosophe parle dans ses com-

mentaires sur l'Y-king, à l'article premier de la deuxième partie de ses Hi-tse, commentaires qui échappèrent à l'incendie des livres, comme je le dirai plus bas : » Lorsqu'an-» ciennement Fou-hi gouvernoit l'empire, il examinoit 22 avec soin les différentes images du ciel dans les mouvemens du soleil, de la lune, des planètes & des étoiles, » ainsi que les différentes productions de la terre: l'admi-» rable variété des animaux.... Chin-nong, qui succéda » à Fou-hi, apprit aux peuples l'art de travailler la terre, » & de l'ensemencer de différentes sortes de grains..... » A Chin-nong, succéda Hoang-ti, &c. « en parlant dans fon Kia-yu, à son disciple Tsay-ngo, qui l'interrogeoit sur les successeurs de Hoang-ti, il lui répondit clairement, que Chao-hao, Tchuen-hio & Ti-ko, avoient successivement possedé l'empire entre Hoang-ti & Yao; n'est-ce pas-las, Monsieur, la preuve la plus démonstrative que ces princes ne doivent point être confondus dans l'histoire fabuleuse de la Chine.

Mais d'où vient, demandez-vous, d'après vos mémoires, que Confucius a commencé son extrait du Chu-king au règne de Yao, & qu'il ne parle dans ce livre, ni de Fou-hi, ni même de Hoang-ti?..... D'où vient qu'on y lit dans un discours de ce prince, que les eaux qui se sont élevées Au-TREFOIS jusqu'au ciel, baignent ENCORE le pied des plus hautes montagnes, couvrent les collines moins élevées, & rendent les plaines inondées & impraticables? Sur quoi Hou-ngan-koue, célèbre interprête des King, ajoutez-vous toujours d'après eux (Tom. I. de ses commentaires, chap. 4, art. 3, sur le Tchun-tsiou) dit: que Confucius parle dans cet endroit du Chu-king, des vestiges de l'état primordial de la Chine, ou celui dans lequel elle s'étoit

trouvée au temps de sa première fondation. Je vais, Monsieur, répondre à ces difficultés, & j'espère que mes réponses vous satisferont.

1º. Confucius n'entreprit de mettre l'histoire en un seul corps, que parce qu'il voyoit le peu de soin qu'on prenoit de la conserver dans son entier; celle des règnes de Fouhi, Chin-nong & Hoang-ti, qu'il savoit avoir été faite sous le titre de San-fen, ne se trouvoit plus. Il ne restoit que quelques fragmens de celle de Chao-hao, Tchuen-hio, Ti-ko, Yao & Chun, qu'on avoit écrite sous le titre de Ou-tien; ces fragmens concernoient les règnes de Yao & Chun seulement; Confucius les recueillit avec soin, sous le titre de Tien, Yao-tien & Yu-tien, pour faire connoître à la postérité qu'ils n'étoient qu'une partie de l'histoire Outien, & qu'ils ne devoient pas être regardés comme les premiers souverains de la Chine. Ce philosophe n'avoit en vue que la plus exacte vérité; voilà pourquoi n'ayant pas trouvé de mémoires suffisans pour l'histoire des princes. antérieurs à Yao, il aima mieux n'en rien dire, & débuta dans fon Chu-king, par Yao & Chun, les deux derniers des cinq Tien, qui dénotent suffisamment la réalité des trois premiers. Voilà ce que la tradition Chinoise nous dit. Quant à l'objection tirée de ce que Confucius n'a point parlé dans ces livres Yao-tien, Yu-tien, ni de Fou-hi, ni de Hoang-ti; c'est, 10. qu'il ne s'agissoit point dans ce qu'il écrivoit, de l'histoire de ces deux princes, mais de celle de leurs successeurs; 2º. que n'ayant plus qu'une partie du Chu-king, on ne peut assurer que Confucius n'en parloit pas dans ce qui nous manque. Dans le chapitre Y_{n-} tching, ne parle-t-il pas tacitement de Fou-hi, de Hoangti, &c. sous le nom de ces anciens princes, qui ont donné

la première forme à l'empire de la Chine? Dans le chapitre Liu-hing, Mou-ouang ne parle-t-il pas de Tchi-yeou, qui fut puni par Hoang-ti d'une manière exemplaire? &c. Parler de ce qu'a fait un prince, n'est-ce pas parler de lui?

2º. D'où vient, demandez-vous encore, qu'on lit dans un discours de Yao, que les eaux qui se sont élevées Au-TREFOIS jusqu'au ciel, baignent ENCORE le pied des plus hautes montagnes, couvrent les collines moins élevées, & rendent les plaines qu'elles inondent impraticables? Afin que vous jugiez mieux de ce qui en est, je vais vous mettre ici la traduction littérale de ce passage du Chu-king, que j'ai devant les yeux, en Chinois & en Tartare.

La soixante-unième année du règne de Yao, il y eut une inondation qui causa des ravages infinis dans l'empire: ce prince fit assembler ses grands, & s'adressant au Sse-yo, ou premier officier qui avoit inspection sur les gouverneurs des provinces, il lui dit: Hélas! la terrible inondation des eaux, cause des maux infinis; ces eaux baignent le pied des montagnes, couvrent entiérement les collines, & semblent vouloir s'éléver jusqu'au ciel, le peuple en murmure: est-ce que parmi vous il n'y auroit personne qui pût y apporter du remède? Il suffit !Monsieur, de vous donner la vraie traduction de ce passage du Chu-king, pour vous faire juger de l'infidélité de celle que vos mémoires vous ont fournie; pourquoi ajouter au texte les mots d'autrefois & d'encore? Pourquoi transporter à la tête de ce discours, ce qu'il dit de ces eaux, qui semblent vouloir s'élever jusqu'au eiel? Pourquoi mettre au passé cette élévation des eaux jusqu'au ciel, que le texte met très-clairement au sens préfent? Pourquoi ajouter que les plaines sont impraticables? Pourquoi en retrancher que le peuple en murmure? Si dans dans une traduction de deux lignes on trouve tant d'infidélité, que doit-on juger des mémoires qui viennent d'une telle source?

Quoique le Chu-king ne marque pas à quelle année de son règne Yao fit ce discours à ses grands, les historiens l'ont jugé assez naturellement du temps où ce prince leur demanda de choisir quelqu'un qui pût lui succéder; le Chu-king dit positivement que ce fut la soixante-dixième année de son règne, après que Pé-koen eut avoué qu'il ne pouvoit venir à bout de faire écouler les eaux; ce fut donc la soixante-unième année de son règne, que Yao commanda les travaux. Je demande s'il est probable que Yao se fût exprimé ainsi, après soixante ans de règne, s'il s'agissoit des restes d'un déluge universel? Comment leur auroit-il pu dire que ces eaux sembloient vouloir s'élever jusqu'au ciel? Combien voyons-nous de lieux en mer dont on pourroit dire que les eaux qui se sont AUTREFOIS élevées jusqu'au ciel, baignent ENCORE le pied des plus hautes montagnes, couvrent les collines moins élevées, & rendent les plaines qu'elles inondent impraticables? Seroitil de la sagesse de chercher quelqu'un pour les faire écouler? Si cette inondation pouvoit être confondue avec le déluge universel, la Chine ne devoit former alors qu'un Archipel; toutes les eaux devant être de niveau avec celles de la mer, où Yao auroit-il prétendu les faire écouler? Si on soutient que les eaux de cette inondation étoient des restes du déluge qui remplissoient encore quelques bas-fonds, Yao seroit-il demeuré soixante ans sur le trône sans se plaindre des terribles maux qu'elles faisoient souffrir à ses peuples? & l'auroit-il fait dans les termes que j'ai rapportés? Pour abréger; quelque plausibles que soient ces

raisons, il suffit que la traduction de ce passage de Confucius, donnée dans vos mémoires, soit pleine d'erreurs, pour que la conséquence qu'on en tire soit également fausse.

Vos mémoires citent encore l'autorité du fameux Mongtsé, & lui font dire que jusqu'au temps de Yao, la Chine étoit inculte & presque inhabitée, parce que les montagnes étoient couvertes de forêts épaisses, & que les plaines étoient inondées par les eaux; que Yao ayant rassemblé & policé ces hommes qui vivoient épars dans les forêts, leur apprit à défricher les montagnes, &c. Pour vous mettre plus au fait du sens de cet endroit de Mong-tsé, je vais, Monsieur, vous le traduire le plus littéralement qu'il sera possible: » Du temps de Yao, l'empire ne se » trouva point tranquille; il y eut une si terrible inon-» dation, que les eaux se répandant de tous côtés, paru-» rent couvrir tout l'empire; les herbes sauvages & les » broussailles y crûrent d'une épaisseur extrême, les ani-» maux sauvages les remplissoient & nuisoient infiniment » aux hommes, qui ne pouvoient semer leurs grains; de » tous côtés, on ne voyoit que des vestiges de ces animaux. » Yao en conçut un cruel chagrin, & avec le secours de » Chun, il vint à bout d'y remédier. Chun ordonna à » Pe-ye de se servir du feu pour éclaireir les montagnes » & les étangs, & par ce moyen, il ésoigna les bêtes » sauvages; Yu conduisit les eaux des neuf rivières, des » fleuves To, Tsi, &c. à la mer; il facilita le cours des » rivières de Niu, de Han, de Hoai & de Tsée qui vont » joindre leurs eaux à celles du grand fleuve Kiang, en » leur ouvrant un lit raisonnable; alors l'empire eut de » quoi vivre; mais Yu fut occupé plus de huit ans à ces

» travaux sans se reposer, & passa jusqu'à trois sois devant » sa maison sans y entrer «?

Pour mieux entendre cet endroit de Mong-tsé, il faut faire attention qu'au temps de cette inondation, qui arriva la soixantième-unième année du règne de Yao, ce prince pensa aussi-tôt à y remédier. Le choix de ses grands qu'il consulta, tomba sur Koen, père de Yu, qui travailla neuf ans, & ne put réussir; ainsi il ne faut pas être surpris, si après neuf ans, ces eaux restagnantes & croupies, avoient fait croître les herbes sauvages & les broussailles, d'une épaisseur extrême : si les animaux sauvages multipliés considérablement, nuisoient beaucoup aux hommes, & les empéchoient de semer leurs grains. Tout cela devoit naturellement arriver, lorsque Chun donna ordre à Yu de faire écouler les eaux de cette inondation, ce qui ne fut que trois ans après que Koen son père eut avoué qu'il ne pouvoit en venir à bout, c'est-à-dire, douze ans après l'année de la grande inondation.

Je pense, Monsieur, qu'il suffit de vous avoir traduit tout le passage de Mong-tsé, que vos mémoires vous ont indiqué, pour vous faire juger s'il les savorise; vous n'y avez pas trouvé que Mong-tsé ait dit: jusqu'au temps de Yao, la Chine étoit inculte, presque inhabitée.... que Yao ait rassemblé les hommes qui vivoient épars dans les forêts, & les ait policés; parce que Mong-tse ne l'a point dit, ni dans ce passage, ni en aucun autre endroit de ses ouvrages. Concluons donc, Monsieur, que ces autorités qui constatent une grande inondation du temps de Yao, dissérente entièrement de celle du déluge universel, nous donnent droit d'assurer que l'opinion contraire est dénuée de fondement.

L'autorité de Hou-ngan-koue, ne sauroit être d'un grand poids, contre l'un ou l'autre sentiment; docteur de la dynastie des derniers Song, il ne s'est rendu fameux que par la hardiesse qu'il eut de faire sur le Tchun-tsiou des commentaires, dont le célèbre Tchu-hi, son contemporain, faisoit très-peu d'estime: les idées particulières dont ses commentaires sont remplis, n'ont pas trouvé beaucoup de partisans; ce que je ne vous dis ici, que pour vous faire remarquer, en passant, qui sont ceux que vos mémoires placent au nombre des plus celèbres interprètes des King; car d'ailleurs cet interprète n'est point du sentiment de l'auteur de vos mémoires; voici comme il parle dans le lieu qu'il vous a cité, que j'ai actuellement devant les yeux & que je vais vous traduire. Il s'agit dans le Tchun-tsiou, d'une inondation qui arriva sous Hoankong, prince de Lou, dont on avoit tué le père, auquel il succédoit, & qu'on accusoit d'être complice de cet assassinat. Confucius, dans son texte, ne dit que ces trois mots: Tsiou, ta-choui, c'est-à-dire, en automne il y eut une grande inondation. Hou-ngan-koue parle ainsi sur ce texte.

n des temps de facheux pronostics, ont prétendu les explinquer par cet exemple pris du temps de Yao; mais ils se nont grossièrement trompés «. Voilà, Monsieur, le passage entier de Hou-ngan-koué, indiqué par vos mémoires. Il n'est pas nécessaire que je m'y arrête davantage, il sussit de vous l'avoir rapporté tel qu'il est, pour vous mettre à portée de juger si on peut en tirer la conclusion que l'empereur Yao a été le fondateur de l'empire de la Chine.

VI. Si vous avez lu, Monsieur, la préface que j'ai mise à la tête de l'histoire de la Chine, ce que j'y ai dit du chapitre Yu-kong, quoique en raccourci, vous aura donné, je n'en doute pas, une idée de la Chine, sous le règne de Yao, comme d'un grand royaume, & déja très-policé; or, elle n'avoit pu acquérir cette étendue, ni avoir établi des manufactures de soieries, & créer une cour dans l'espace d'une génération.

Yu y paroît un excellent géomètre, habile sur-tout dans le nivellement des terres, bon physicien, & d'une étendue de génie surprenante. La Chine qu'il parcourut jusqu'à quatre fois, & dont il présenta la description à Yao au retour de son expédition, est un morceau de géographie dont on doit admirer la justesse; les limites y sont marquées presque telles que nous les avons trouvées lorsque par ordre de l'empereur Kang-hi, nous avons dressé la carte de cet empire; la disposition des provinces est la même; les noms & le cours des sleuves & des rivières, les noms & la situation de ses lacs & de quantité de ses montagnes, sont presque les mêmes encore, & tels que nous les avons observés, &c.

Mais ce que nous avons le plus admiré, c'est l'habileté

avec laquelle il ouvrit des canaux pour conduire les eaux, & les faire décharger dans la mer; l'adresse qu'il eut de diriger le cours des rivières, depuis leurs sources jusqu'aux fleuves; les peines qu'il dut prendre pour assurer des lits à ces fleuves, & les empêcher de nuire aux pays qu'ils arrosoient. Le Hoang-ho, de tout temps a été funeste à la Chine, par ses fréquentes inondations auxquelles les provinces de Chan-si, de Chen-si & de Honan étoient les plus exposées. Pour mettre ces provinces à couvert, Yu entreprit de faire passer ce grand sleuve à travers de très-hautes montagnes; quelles dépenses, quels travaux ne fallut-il pas faire? Quelle habileté ne devoit pas avoir le grand homme qui réuffit dans cette entreprise? On peut juger de l'immensité de ses travaux, par ce qui en paroît encore aujourd'hui aux montagnes de Long-men, de Hou-keou & à celle de San-men, montagne d'une hauteur extraordinaire dans laquelle Yu ouvrit trois canaux que j'ai vu en travaillant à la carte de la Chine, & dont je demeurai surpris d'admiration & d'étonnement. Je vous le demande, Monsieur, cela tient-il de cette barbarie, où, selon vos mémoires, la Chine étoit alors plongée.

Suivant cette géographie du Yu-kong, l'empire de Yao avoit près de quatre cens lieues d'étendue, est, ouest, & près de trois cens, nord & sud. Yu, à la fin de ses travaux, les divisa en neuf grandes provinces, dont il détermina les tributs suivant les connoissances qu'il prit, en physicien, de la nature des terres, de l'habileté & de l'industrie des peuples qui les habitoient.

Les tributs dont il fait un détail dans ce même chapitre Yu-kong, donnent assez à connoître combien cet empire étoit riche & policé. On voit dans ces tributs de l'or, de l'argent, du fer, de l'acier, du plomb; des pierres précieuses travaillées & brutes; des soies crues & mises en œuvre, des pièces de soie blanches, rouges, violettes, rayées, noires, &c. dissérentes sortes de toiles; des bois de cyprès, de pin & autres pour la bâtisse des maisons & la construction des barques; des peaux d'ours, de renards, de chats sauvages & d'autres sortes d'animaux, pour l'ornement des chars & des cuirasses; du bois de sycomore, pour la fabrique des instrumens de musique, des pierres sonnantes pour servir dans la musique; des plumages de dissérentes couleurs pour les enseignes & les étendards, des plumes tendres pour des fourrures; de l'ivoire, des écailles de tortue, &c.

Si après les terribles ravages de l'inondation, l'empire de Yao se trouvoit si étendu, si riche, si policé, il n'étoit donc pas si barbare ni si nouveau que les auteurs de vos mémoires veulent vous le faire croire. Un empire où on voit tant d'habileté dans les sciences & dans les arts, ne sauroit être passé tout-à-coup de la barbarie, à l'état de la plus parsaite police; la durée d'une seule génération suffit-elle pour cela? Ensin Yao peut-il avoir été le premier empereur de la Chine?

VII. Les auteurs de vos mémoires, pour affoiblir l'autorité du Chu-king & des autres livres canoniques, ont tâché de vous persuader que l'empereur Tsin-chi-hoang-ti avoit fait périr généralement tous les livres anciens, que dans la suite lorsqu'on rechercha ce qui étoit échappé à l'incendie, on ramassa avec soin jusqu'aux moindres fragmens, car il ne se trouva aucun ouvrage entier, &c. &c. D'après cette narration, ils ont cru avoir droit de rendre

fuspect d'erreur, tout ce qui ne s'accorde pas dans les King avec leurs vues, &c. Venons au fait.

L'empereur Tsin-chi-hoang-ti, trois ans avant sa mort, de retour de la visite des provinces, donna un magnisique repas à ses grands, auquel il leur sit l'honneur d'assister: il voulut qu'ils y sussent en toute liberté, & leur dit qu'il seroit ravi de savoir leur sentiment sur sa conduite... Li-sse, son premier ministre, saissit cette occasion pour lui proposer la destruction des livres, & lui parla ainsi:

» Nous ne lisons pas dans nos histoires, que nos pre-» miers princes aient suivi tout ce qui avoit été réglé var. » leurs prédécesseurs : nous y apprenons, au contraire, » que chacune des trois familles qui ont précédé celle de » V. M. suivit les coutumes qui lui étoient particulières, » sans se mettre en peine de se conformer à celles de la » dynastie qui l'avoit devancée. Vous avez ouvert, prince, » une nouvelle voie de gouvernement, qui suivant les » règles de la sagesse humaine, doit toujours maintenir » sur le trône votre auguste famille; tous l'approuvent, » tous la reçoivent avec des sentimens d'estime & de » vénération. Il n'y a que des stupides, ces gens qui se » piquent de littérature, qui n'en veulent pas convenir; » ils ont sans cesse dans la bouche les règles des anciens, » ils en étourdissent. Eh! qu'y a-t-il de bon dans le gou-» vernement des trois familles impériales qui ont régné » ci-devant? Laisser toute liberté à ces sortes de gens, » de courir chez les différens princes, comme ils ont fait » dans les guerres passées, pour les animer & les aider » à perpétuer les troubles dans l'empire, voila ce qui » n'est point à propos.

» Aujourd'hui tout est arrêté, tout obéit à un seul maître

» & tout vit en paix. Il faut, pour obvier aux désor-» dres à venir, que V. M. oblige les lettrés à s'instruire » uniquement des nouvelles règles de votre gouvernement; aucun, je le sais, ne veut s'y conformer: ils » n'étudient que les anciennes coutumes, ils blâment les » vôtres, & portent ainsi les peuples à les condamner. A » peine a-t-on publié quelques-uns de vos ordres, qu'on » les voit dans chaque maison les critiquer ouvertement, » en détourner le sens, & les expliquer d'une manière » qui ne fait pas honneur à V.M.: ils employent les connois-» sances qu'ils ont acquises par l'étude, à inspirer au peuple » du dégoût pour votre gouvernement & à l'entretenir » dans un esprit de révolte. Si V. M., n'y met ordre » d'une manière efficace, votre autorité perdra toute sa » force, les troubles recommenceront comme auparavant » & désoleront l'empire.

» Ma pensée seroit donc, de supplier V. M. d'ordon-» ner deux choses; la première de faire réduire tant de » sortes de caractères en usage dans l'empire, à une seule » forme, & d'obliger sous de grièves peines, tous vos » sujets à ne se servir que de ceux de V. M. Quelle con-» fusion d'avoir dans un état plus de soixante-dix manières » différentes d'écrire nos caractères! N'est-ce pas tolérer » un moyen très-propre à entretenir la révolte?

» La deuxième chose qu'il me semble que V. M. devroit » faire, seroit de faire brûler généralement tous les » livres, à l'histoire des Tsin près; d'ordonner que tous » ceux qui ont le Chu-king, le Chi-king & tel autre livre » que ce soit, aient à les remettre incessamment entre les » mains des mandarins de chaque lieu, pour être réduits en » cendres, & cela sous peine de la vie; de publier un édit Tome I.

nortant que quiconque, après cela, s'avisera de parler des livres Chu-king, Chi-king & autres, seront mis à mort au milieu des rues; que ceux qui s'aviseront de blâmer le gouvernement présent, seront, eux & toute leur famille, punis du dernier supplice; & asin d'oblinger les mandarins à y tenir la main, il faut déclarer, que ceux qui seront négligens dans l'exécution de ces ordres, se rendront coupables du même crime & seront punis comme tels. On peut épargner les livres concernant la médecine, les Koua, & le labourage a. L'empereur goûta si fort le conseil de Li-sse, que de peur que quelques-uns de ses grands ne s'y opposât, il donna ordre sur-le champ de le faire mettre à exécution.

Voilà, Monsieur, ce qui porta Tsin-chi-hoang-ti a ordonner l'incendie des livres; mais quelque précis que fussent les ordres, & malgré la terreur des supplices qu'on fit souffrir aux plus mutins, il ne fut pas possible d'empêcher qu'on ne fauvât plusieurs livres, même de ceux que Tsinchi-hoang-ti avoit le plus à cœur d'abolir. Vous venez de voir M., qu'on épargna, les livres de médecine, de labourage & ceux qui traitoient des Koua de l'Y-king. Il faut donc soustraire l'Y-king du nombre des cinq King, qui furent formés des fragmens & des lambeaux séparés qu'on rejoignit du mieux que l'on put. Fou-hi est indubitablement l'auteur des Koua, jusqu'ici personne ne les lui a disputés. Chin-nong de même est l'auteur de l'Herbier qui porte son nom, comme le traité du Pouls est de Hoang-ti. Ces livres qui subsistent encore, ne sont-ils pas une preuve suffisante que ces princes ont existé? Ces livres n'ont pas été composés depuis Yao, ils ont donc été avant lui. Cela soit dit en passant.

. Si vous avez jetté les yeux sur la préface de ma traduction des annales, où je me suis étendu sur la manière dont on s'y prit pour rétablir les King, vous avez dû voir qu'ils ne furent pas composés de lambeaux séparés qu'on rejoignit le mieux qu'on put; mais pour achever de vous faire connoître la bonne foi & la scrupuleuse exactitude des Chinois dans la réparation de leurs King & de leur histoire, il faut savoir que dans l'examen qu'il firent ensuite de s exemplaires du Chu-king nouvellement recouvrés, à l'exception de vingt-neuf chapitres complets qu'ils y trouvèrent, le reste étoit tellement défiguré par la pourriture & par les vers qu'il ne leur fut pas possible d'en tirer un chapitre entier, & qu'ils se virent forcés, malgré leur travail & leurs peines, de se contenter des titres de plusieurs de ces chapitres, tels que ceux de Y-tsi, Yuen-ming, Tchong-ting, Ho-tan-kia, Tsou-y, Tsiang-pou kou, &c. & d'en indiquer le sujet; ou si les titres étoient tellement détruits qu'on ne pût absolument les déchiffrer, d'en exposer le sujet ou l'occasion; tels étoient les deux chapitres faits par Ou hien, premier ministre de Tay-ou, à l'occasion d'un prodige arrivé dans une des cours du palais de ce prince, &c. & de mettre à part ce qu'ils jugèrent que contenoient ces précieux restes à demi effacés; car ils ne penserent jamais à les joindre aux chapitres qu'ils avoient recouvrés dans leur entier, ni à les regarder comme King & authentiques. Ces lacunes laissent un assez grand vuide dans le Chu-king.

Vous demandez, Monsieur, comment on a rempli ces vuides, & lié ces fragmens les uns aux autres? Comment l'a-t-on pu, si la perte des anciens monumens a été aussi totale qu'on le dit? Si elle ne l'a pas été, pourquoi ne connoît-on pas au moins les titres des ouvrages échappés à

Pincendie? Vous avez vu ci - dessus, Monsieur, que la perte des anciens monumens n'a pas été aussi totale qu'on a voulu vous le faire croire, puisque le prince Hienouang trouva le moyen de se procurer plus de cinq mille volumes. Sans doute que vous ne vous attendez pas de voir ici tous les titres de ces ouvrages: je me contenterai de vous parler de quelques-uns, dont les historiens se sont servis pour remplir des vuides de l'histoire, car vous saurez qu'ils ne les ont pas tous remplis.

1°. Quoique l'ordre de brûler les livres ne regardât pas l'Y-king, on ne laissa pas de conserver avec soin ce livre commenté par Ting-koan, qui vivoit sous les Tcheou; ce livre, sous le titre de Tcheou-y-tchuen, sut un des premiers qui tomba entre les mains du prince Hien-ouang.

2°. Le Chi-king, passa des mains de Consucius, dans celles de ses disciples: des disciples à Li-ke, Mong-tchong-tse, Sun-king, Maho-hiang & de ce dernier au prince Hien-ouang.

- 3°. l'ai dit ailleurs, comment le Tchun-tsiou avoit passé à ce prince par la même voie de Tso-keiou-ming. Ce prince eut encore quelques ouvrages du même auteur entr'autres son Koue-yu.
- 4°. Les Œuvres de Kong-yang-kao & de Kou-leangtchi sur le *Tchun-tsiou*, que les neveux de Kieou-kiangkong remirent au prince Hien-ouang.
- 5°. Le Tcheou-koan de Tou-tse-tchun, un des livres anciens que Tsin-chi-hoang-ti haissoit le plus, mais qu'il ne put abolir, sut conservé par les soins de Li-chi qui le cacha, & il passa au prince Hien-ouang.
- 6°. Kao-tang-seng, qui vivoit au commencement des H_{AN} , produisit dix-sept chapitres de Confucius sous cinquante-six titres différens, sur les cérémonies, que le prince

Hien-ouang acheta un grand prix, & qu'il offrit à l'empereur; plusieurs autres recueils qu'on disoit anciens parurent ensuite, & on en forma le Li-ki, ou livre des cérémonies, tel que nous l'avons aujourd'hui; mais dont l'autorité, selon les Chinois, est très-inférieure à celle des autres King, quoiqu'il soit mis à leur rang en considération des dix-sept chapitres de Confucius.

7°. Le Ta-hio & le Tchong-yong, deux des quatre livres, ou Sse-chu de Confucius, faisoient partie des cinquante-six titres en dix-sept chapitres, dont je viens de parler. Le Ta-hio en étoit le trente-unième, & le Tchong-yong le quarante-deuxième; ce ne fut que sous les derniers Song, que les philosophes Tchin-hao & Tchu-hi les en tirèrent pour les joindre au Lun-yu de Confucius & aux ouvrages de Mong-tsé, sous le titre général de Sse-chu, ou des quatre livres. Le Ta-hio & le Tchong-yong, ne furent joins aux deux autres que plus de mille ans après le recouvrement des livres.

8°. Le Lun-yu, fut trouvé dans les démolitions de la maison de Confucius, & offert à l'empereur par Kongngan-koue un des descendans de ce philosophe.

9°. Avec le Lun-yu, on trouva encore le Hiao-king & le Kia-yu aussi de Confucius, une partie du dictionnaire Eulh-ya, sept chapitres divisés en deux cent soixante-un articles, contenant trente-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq caractères de Mong-tsé; de plus un livre du même, composé de quatre chapitres sur la nature de l'homme, sur l'obéissance filiale, &c.

10°. L'histoire des princes de Tsin, dont étoit Tsinchi-hoang-ti, depuis Fey-tse leur fondateur, qui vivoit huit cens ans avant l'Ere-chrétienne, &c.

Il ne me seroit pas difficile, Monsieur, de pousser plus loin cette énumération, mais elle ne serviroit qu'à augmenter cette lettre, déja fort longue, d'un grand nombre de noms barbares, qui ne sauroient vous faire plaisir. Il me suffit de vous avoir fait connoître que les King Chinois, tels qu'ils ont été rétablis ne méritoient point d'être traités si lestement par l'auteur de vos mémoires; c'est sur l'autorité des livres Y-king, Chu-king, Chi-king, Tchunthiou, Li-ki, I un-yu, Ta-hio, Tchong-yong, Hiao-king, Kia-yu de Confucius, des commentaires de Tso-kieouming sur le Tchun-tsiou, de son Koue-yu & autres de ses ouvrages, de Mong-tsé, de Eulh-ya, de l'histoire des Toin, &c. qu'ils ont rempli les vuides de l'ancienne histoire. Lorsque les matériaux leur ont manqué, ils ont pris le seul parti qui convenoit à des écrivains véridiques, ils ont préféré de laisser dénués de faits plusieurs règnes, plutôt, que d'y suppléer par des monumens suspects & dont l'autorité n'étoit point attestée, comme celle des livres dont je viens de vous parler. Voilà, Monsieur, la solution des difficultés que vous m'avez proposées. Elles méritoient d'autant plus cet éclaircissement, que l'idée que nous devons avoir de la certitude & de la vérité de l'ancienne histoire Chinoise, en dépend.

Je dis que les historiens Chinois ont laissé des vuides dans leur histoire ancienne, parce qu'ils n'ont pas trouvé dans les livres authentiques de quoi les remplir; c'est ce qu'il est fort aisé de prouver par la première dynastie Impériale, qui est celle des HIA. Les historiens se sont contentés de nommer les empereurs & d'indiquer les années de leur règne; tels sont les empereurs Ti-chou, Ti-hoai, Ti-mang, Ti-sie, Pou-kiang, Ti-kiong, Ti-kin,

Kong-kia, Ti-kao, Ti-fa, dont le total des règnes monte à 239 ans. Dans la famille des CHANG, vous avez Tai-keng, Siao-kia, Yong-ki, Ouai-gin, Ho-tan-kia, Tsou-y, Tsou-sin, Ou-kia, Tsou-ting, Nan-keng, Yang-kia, Lin-sin, Keng-ting, Tai-ting, dont la somme des règnes monte à 230 ans.

Vos mémoires, Monsieur, vous ont encore trompé, lorsqu'ils ont voulu vous persuader que Pan-kou & Ssema-kouang avoient été contraints de donner en un endroit 104 ans de durée à une seule génération, & dans un autre, 184 à trois générations, ce qui feroit 288 générations, & paroîtroit répugner à l'ordre ordinaire de la nature: 1°. Pan-kou n'est entré dans aucun détail sur les règnes des trois premières familles, & n'a donné que les fommes totales du temps qu'elles ont occupé l'empire. 2°. Afin, Monsieur, que vous soyez plus au fait, voici quelle est la suite & les années de règne de la dynastie des CHANG, suivant la chronologie qu'ils attribuent à Ssema-kouang. Tching-tang régna treize ans; son fils Taikia, trente-trois; Ou-ting, vingt-neuf; Tai-keng, vingtcinq; Siao-kia, dix-sept; Yong-ki, douze; Tai-ou, soixantequinze; Tchong-ting, treize; Ouai-gin, quinze; Ho-tankia, neuf; Tsoui, dix-neuf; Tsou-sin, seize; Ou-kia, vingt-cinq; Tsou-ting, trente-deux; Nan-keng, vingtcing; Yang-kia, sept ans; Pan-keng, vingt-huit; Siao-sin, vingt-un; Siao-y, huit; Ou-ting, cinquante-neuf; Tfoukeng, sept; Tsou-hia, trente-trois; Lin-sin, six; Hengting, vingt-un; Ou-y, quatre; Tai-ting, trois; Ti-y, trente-sept; & Kie, trente-deux, dont la somme totale fait six cens quarante-quatre ans, temps de la durée de la famille des CHANG. Vous ne trouverez point, Monsieur,

dans le détail des règnes de cette famille, une seule génération dont la durée excède l'ordre ordinaire de la nature; vous y verrez cependant Tai-ou qui vécut jusqu'à cent quatre ans, à qui on donne un règne de soixante-quinze ans. Mais c'est un point de chronologie d'autant plus certain, que le Chu-king au chapitre Vou-y, dans une exhortation que Tcheou-kong sait à Tching-ouang pour l'engager à ne pas s'épargner dans le gouvernement de son empire, sous prétexte de nuire à sa santé, lui rapporte pour exemple Tai-ou, empereur des CHANG, qui gouverna, dit-il, soixante & quinze ans, avec toute l'application & la prudence dont il étoit capable, n'osant être un moment en repos.

VIII. Vous voyez, Monsieur, par ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, que les historiens Chinois n'ont pas été, faute de mémoires anciens, dans l'impossibilité de rétablir leur histoire ancienne, & qu'ils ont eu pour cela des mémoires sûrs & authentiques. Examinons maintenant s'il est vrai que les historiens Chinois aient varié continuellement sur la chronologie de leur histoire: pour moi, je suis très-persuadé du contraire, & j'espère que vous en conviendrez lorsque vous aurez lu l'examen abrégé que j'en vais faire.

Vous avez réduit les variations des historiens Chinois, mentionnées dans vos mémoires, à celles de Sse-ma-tsien, de Pan-kou, de Sse-ma-kouang & des Tchou-chu; mais il en faut d'abord retrancher une, qui est celle des Tchou-chu, pour les raisons que j'ai apportées plus haut; & d'autant plus que l'auteur ne peut avoir vécu qu'après Sse-ma-tsien, qui ne lui étant d'aucun secours au-dessus de l'époque Kong-ha, dont je parlerai ci-après, n'a eu d'autre guide que lui-même, & pan-conséquent s'est écarté si fort de la vérité: venons donc aux trois autres.

Vos mémoires vous ont fait entendre que Sse-ma-tsien comptoit depuis HoANG-TI jusqu'à la quarante-unième année de Ou-TI, empereur des HAN, deux mille quatre cens trente-un ans: cependant, Monsieur, Sse-ma-tsien, dans son histoire, n'a déterminé, ni les années de règne des empereurs, ni la durée des dynasties qui ont précédé celle de Tsin-chi-hoang-ti; il n'a commencé à marquer les années des règnes qu'au temps où l'empereur Li-ouang, de la dynastie des TCHEOU, dans une émeute populaire qu'il avoit excitée lui-même, fut obligé de fuir pour sauver sa vie, tandis que Tchao-mou-kou & Tcheou-kong, ses deux ministres, prirent les rênes du gouvernement, époque à laquelle on donna le nom de Kong-ho, c'est-à-dire, union générale; ce n'est qu'à cette époque qui tombe à l'année 841 avant l'Ere-chrétienne, que Sse-ma-tsien a commencé à marquer les années dans son histoire. C'est donc sans fondement que vos mémoires donnent, d'après l'histoire de Sse-ma-tsien, un calcul d'années depuis Hoangti. Or depuis l'époque Kong-ho, Sse-ma-tsien, Pan-kou & la chronologie qu'on attribue à Sse-ma-kouang, s'accordent absolument pour le même nombre d'années & dans le détail & dans le total, Pouvoient-ils d'ailleurs ne pas en convenir, ayant entre les mains l'histoire de la dynastie de Tsin-chi-hoang-ti, qui s'étoit conservée dans son entier? En quoi donc la chronologie de Sse-matsien, diffère-t-elle de celle de Sse-ma-kouang? Voyons maintenant si celle-ci est différente de celle de Pan-kou.

Pan-kou, qui n'étoit chargé que de faire l'histoire des H_{AN} antérieurs, n'est entré, ainsi que Sse-ma-tsien, dans $Tome\ I$.

aucun détail sur les années du règne des princes des trois familles HiA, ChAng & Tcheou; il se contente, sans dire un seul mot des temps qui avoient précédé ces trois familles, jusqu'à Fou-hi inclusivement, de marquer le total des années de chacune. Il est donc faux, 1°. que Pan-kou ait commencé à marquer les années au règne de Yao, & qu'il comptoit depuis le commencement de ce prince, jusqu'à l'établissement des HAN occidentaux: 2°. que Pan-kou convenoit que les chronologistes qui l'avoient précédé, retranchoient 171 ans de cette durée. J'ai pris la peine d'examiner de nouveau & avec soin, Pan-kou, & je n'y ai pas trouvé un seul mot sur les chronologistes qui l'ont précédé. Doit-il y avoir de la dissérence entre la chronologie ancienne de cet historien, & celle que vous attribuez à Sse-ma-kouang? c'est ce que je dois examiner.

Vous aurez, sans doute, lu dans la préface dont je vous ai parlé, que Se-ma-kouang n'a eu presque aucune part à la chronologie dont vos mémoires le font auteur: qu'elle est toute entiere de Lieou-ju & de Kin-li-tsiang; il est vrai que lorsque le Ouai-ki de Lieou-ju, & le Tsien-pien de Kin-li-tsiang, furent mis à la tête du Tong-kien-kangmou, Sse-ma-kouang ne perdit rien de l'honneur qu'il s'étoit acquis en préfidant le tribunal qui avoit travaillé au Tong-kien. Quoiqu'il en soit, le Ouai-ki de Lieou-ju & le Tsien-pien de Kin-li-tsiang, ne furent mis à la tête du Tong-kien, qu'après un long & sévère examen, & en particulier, sur la chronologie. Ceux qui furent nommés pour cet examen, établirent pour principes & comme le fondement de leur calcul chronologique, les éclipses de Tchongkang, du Tchun-tsiou, de Yeou-ouang & l'époque Kong-ho, dont les temps étoient indubitables; sur ces

fondemens certains, & sur les connoissances qu'ils avoient d'ailleurs de la durée des règnes, ils conclurent que la dynastie des HIA, avoit duré 441 ans; celle des CHANG. 644 ans, & celle des TCHEOU, 867; que Pan-kou ne pouvoir ignorer les époques des éclipses de soleil rapportées dans les King; que le Chu-king au chapitre Vou-y marque les années des règnes des princes Tai-ou, Yong-ki, Ho-tan-kia, Yang-kia, Ou-ting, Tsou-keng, Tsou-kia, Lin-sin, Ou-y & Tai-ting, de la dynastie des CHANG, il n'auroit pas dû être différent dans la somme totale de la durée de cette famille, qu'il ne fait monter qu'à 629 ans, & à laquelle il retranche quinze ans de durée; différence qu'il n'auroit apparemment pas admise s'il étoit entré dans le détail des règnes; d'où ils conclurent que la fomme totale des règnes de la dynastie des TCHLOU de 867 ans, étoit exacte; mais que celle des HIA & des CHANG, étoient erronées; la première qui devroit être de 441 ans, ne.se trouvant être que de 432 ans, & la deuxième de 629 ans, qui auroit dû être de 644; erreur qui ne devoit être regardée que de pur mécompte, n'étant que de neuf ans dans le total de la dynastie des HIA, & de quinze dans celui de la dynastie des CHANG.

Pour vous faire suspecter, Monsieur, la véracité de la chronologie, attribuée à Sse-ma-kouang, on a voulu vous persuader qu'il avoit augmenté le total de la durée de ces deux dynasties, parce que l'antiquité que Pan-kou donnoit à sa nation, ne lui avoit pas paru affez grande; mais, si cela étoit, Sse-ma-kouang se seroit-il contenté d'une addition de vingt-quatre ans, seule différence qui existe entre ces deux historiens? Une si légère somme dans une chronologie de plus de trois mille ans, est-elle capa-

ble de faire sensation? Mais ce qui démontre le raisonnement solide qui présida à l'examen de la chronologie sous Sse-ma-kouang, & à l'identité de l'une & de l'autre, c'est l'éclipse de Tchong-kang; l'un & l'autre la connoissoient; l'un & l'autre savoient jusqu'où elle remontoit : ils conviennent ensemble sur la durée de la dynastie des Tcheou; s'il manque vingt-quatre ans dans la chronologie de Pan-kou pour remonter jusqu'à la première année de Tchong-kang, c'est donc une légère erreur dans le total, qui ne nous doit point empêcher de regarder la chronologie de Pan-kou comme entièrement consorme à celle de Sse-ma-kouang. Ainsi les prétendues variations sur la chronologie entre ces célèbres historiens Chinois, sont purement chimériques & sans sondement.

IX. Vous dites, Monsieur, que Sse-ma-kouang, met la première année de Yao, à l'an 2357 avant l'Ere-chrétienne; cela est vrai, en donnant avec d'habiles interprètes du Chu-king cent ans de règne à ce prince, & en comptant trois ans de deuil après sa mort; cinquante ans de règne à Chun; onze ans à Yu; neuf à Ti-ki, & vingt-neuf à Tai-kang, dont la somme qui est 202, ajoutée à 2155, première année de Tchong-kang, successeur de Taikang, année de l'éclipse de soleil, fait justement 2357 ans pour la première année de Yao; mais si avec d'autres interprètes non moins habiles que ces premiers, nous comprenons les trois années de deuil dans les cinquante années de Chun, nous les retranchons des onze de Yu, & des neuf de Ti-ki, nous n'aurions pour première année de Yao que l'an 2348. On en trouve encore qui ne donnent que quatre-vingt-dix-neuf ans de règne à Yao; d'autres qui lui en donnent jusqu'à cent trois; d'autres cent un: les années

de Chun ne sont pas non plus exemptes de disputes; les uns lui en donnent seulement quarante-huit, les autres cinquante, & tous prétendent être fondés sur ce que le Chu-king en dit, d'où apparemment les auteurs de vos mémoires, ont tiré leurs onze opinions dissérentes sur l'époque du règne de Yao; mais vous voyez bien, Monsieur, que cette dissérence ne sauroit être considérable, & qu'elle ne fait aucun tort à la sûreté & à l'antiquité de la chronologie Chinoise.

Je crois avoir démontré ci-devant d'une manière à mériter votre approbation, que Yao n'avoit pas été le premier empereur de la Chine, & qu'il devoit y avoir eu plusieurs princes avant lui. Se-ma-tsien commence son histoire par Hoang-ti, parce que ce prince est la souche d'où sont sortis les fondateurs des trois premières familles, les HIA, les CHANG & les TCHEOU; mais il prétend bien qu'il n'a pas été le premier empereur, puisqu'il dit très-clairement qu'il ne fut élevé à la dignité de maître de la Chine, qu'après avoir défait dans une bataille, l'armée de Chin-nong, son prédécesseur. A Hoang-ti, Sse-ma-tsien donne pour fuccesseurs, Chao-hao, Tchuen-hio & Ti-ko, avant l'empereur Yao; mais il ne dit point combien d'années ces princes furent sur le trône. Hoang-fou-mi, qui vivoit sur la fin des HAN & au commencement des T_{GIN} , dans le second siècle de l'Ere-chrétienne, donne, je ne sais sur quelle autorité, cent ans de règne à Hoang-ti; quatre-vingt à Chao-hao; soixante-dix-huit à Tchuen-hio; & soixante-dix à Ti-ko; il est à présumer cependant que cette autorité avoit quelque poids, puisque tous les tribunaux d'histoire & même tous les historiens particuliers qui sont venus après lui, l'ont tous suivi en ce point. D'après ce calcul, la

première année de Hoang-ti sera, selon Sse-ma-kouang. l'an 2685 avant l'Ere-chrétienne, & si à cette somme on aioute les neuf ans de règne de Ki, frère aîné de Yao, cette année sera la 2694°. Sse-ma-tsien parle de cet empereur Ki, mais Pan-kou, n'en dit mot, sans doute, parce qu'il fut détrôné, & que Yao son frère, fut mis à sa place: cet historien remonte jusqu'à Fou-hi, auquel il donne Chinnong pour successeur; à Chin-nong, Hoang-ti, &c. A l'exemple de Sse-ma-tsien, il ne détermine rien sur le temps de leurs règnes: Sfe-ma-kouang donne cent quinze ans de règne à Fou-hi, & cent quarante à Chin-nong, fans doute avec la foule des hittoriens ses prédécesseurs sur l'autorité de Hoang-fou-mi; d'où il s'ensuit que l'an 2949 avant l'Ere-chrétienne, aura été la première année du règne de Fou-hi, & le commencement de la monarchie Chinoife.

Suivant ce calcul, il est évident qu'aucune des opinions des Hébraïsans, ne peut s'accorder avec la chronologie Chinoise; mais suivant la plus grande & la plus saine partie de ceux qui s'attachent aux Septante, ces deux chronologies, loin d'être opposées l'une à l'autre, se consirment mutuellement. En suivant celle de Josephe, la colonie qui alla fonder la Chine, auroit eu, depuis le déluge, trois cens cinquante ans pour se former, s'y rendre & s'y établir. L'opinion de Clément d'Alexandrie, leur donneroit quatre cens trente-trois ans; celle de Nicéphore, cinq cent neuf, & celle de Suidas, huit cent neuf. Si on ajoute les règnes de Fou-hi & de Chin-nong, tels que je les ai rapportés d'après les historiens Chinois, nous aurons pour la première année du règne de Hoang-ti, depuis le déluge, 605, 688, 764 & 1064 ans: ce temps ne suffit-il pas pour

qu'une colonie ait pu devenir assez nombreuse & former déja sous Hoang-ti, une nation considérable?

Vous me direz sans doute, Monsieur, que je ne donne. avec les historiens que j'ai cités, que deux prédécesseurs à Hoang-ti, tandis que le P. Parrenin, dans une Lettre à M. de Mayrans, écrit que c'est aujourd'hui une chose incontestable à la Chine qu'il y a eu neuf rois, antérieurs à HOANG-TI, & que pour porter encore plus loin l'antiquité de la monarchie Chinoise, Lieou-ju, collègue de Sse-ma-kouang dans le tribunal de l'histoire, & auteur du Ouai-ki, ajouta encore quinze nouveaux rois, entre Fou-hi & Chin-nong. Vous avez vu, Monsieur, dans ma préface des annales, que cet ouvrage n'est qu'un tissu de faits historiques, qui ne se trouvent point dans les King, mais où cet historien, en judicieux critique, distingue le vrai du faux. Lorsqu'il donne les noms des quinze prétendus rois que ses mémoires lui fournissoient, il a soin d'avertir que ce sont les noms de quinze personnes qui aidoient Fou-hi dans le gouvernement de ses peuples : Tso-fou-hi-tchi-koan. Il dit de même des sept dont il place les noms entre Chinnong & Hoang-ti, qu'ils gouvernoient l'empire sous l'autorité de Chin-nong; & de crainte qu'on ne s'y méprît, il ne rapporte la mort de Chin-nong, qu'après le gain de la bataille qui donna l'empire à Hoang-ti, qu'il dit clairement lui avoir immédiatement succédé. Le P. Parrenin aura sans doute écrit à M. de Mayrans, que c'étoit une chose incontestable à la Chine que Fou-hi en a été le premier souverain, & cela est vrai; mais comme après Fou-hi on trouve les noms de ces sept mandarins, vous en aurez conclu faussement qu'ils devoient être mis au rang des empereurs. Ce qui est incontestable en Chine, c'est ce

que dit Confucius, que Fou-hi y a régné, que Chinnong lui a succédé, & à Chin-nong, Hoang-ti.

X. Le P. Gaubil nous a appris, dites-vous, Monsieur, que la prétendue conjonction des planètes sous le règne de Tchuen-hio, n'avoit d'autre fondement qu'un calendrier public du temps des HAN, connu sous le nom de Tchuen-hio, & regardé par les plus habiles Chinois, comme une pièce supposée, & vous observez, sans doute d'après lui, que le texte de l'histoire Chinoise ne parle point de cette conjonction, qui n'est rapportée que dans la glose ancienne. Lorsque le P. Gaubil écrivit en Europe sur cette conjonction, il n'avoit pas encore eu le temps d'examiner, avec certitude, ce qui en est dit dans l'histoire Chinoise; il avoit vu dans le Tong-kien-kang-mou, que les historiens des Song, en expliquant le commencement du calendrier de Tchuen-hio, avoient donné dans leur glose, la raison qui avoit déterminé ce prince à choisir la lune la plus proche du premier jour du printemps: glose tirée mot à mot des Sse-ki, ou histoire de Sse-ma-tsien, savoir: la conjonction des planètes, qui ne se trouve point dans cette glose; mais dans le texte de Sse-ma-tsien, bien antérieur au calendrier de Tchuen-hio, dont le P. Gaubil parle. Les caractères & les termes qu'on a envoyés en Europe sur cette conjonction, sont de Sse-ma-tsien lui-même, qui en parle comme d'un fait indubitable; aussi n'ai-je point fait difficulté de la rapporter dans ma traduction des annales, après en avoir tenté le calcul, qui me donna la même année & le même temps que nous avons vu ici en 1734, que M. Kirch l'avoit trouvée & publiée dans les actes de Berlin. Quoique ces conjonctions calculées ne remplissent pas entiérement toutes les conditions rapportées dans les annales

annales Chinoises, eu égard cependant à l'éloignement de plus de quatre mille ans, & à la difficulté d'avoir d'assez bonnes tables, sur-tout des planètes, pour ces temps-là: elles en approchent de si près, néanmoins, qu'il y a lieu de juger que cette conjonction a été réelle au temps que les annales la rapportent.

Le P. Gaubil dit que cette conjonction est regardée par les plus habiles Chinois, comme une piece supposée: je ne sais sur quel fondement; car Sse-ma-tsien & Sse-ma-kouang, qui étoient à la tête de l'académie, & qui, en sait d'histoire, passent pour avoir été les plus habiles de leur nation, parlent de cette conjonction comme d'un fait certain. Tous les historiens que j'ai été obligé de parcourir pour remplir le dessein que j'avois entrepris, en parlent de la même manière; je n'en ai vu aucun qui la regarde comme supposée. Il est vrai que Pan-kou n'en dit mot; mais son dessein n'étoit que d'écrire l'histoire des HAN occidentaux; ensorte que depuis Fou-hi jusqu'aux HAN, il s'est contenté d'indiquer la succession de ces princes, sans entrer dans le détail de ce qui s'est passé sous leurs règnes.

XI. Il y a encore un point que je ne dois pas laisser sans réponse, il regarde le cycle de 60, dont se servent les Chinois. Vous avez cru, Monsieur, qu'ils en faisoient usage comme d'un cycle luni-solaire, pour ramener la lune au soleil, & qu'ils supposoient que sept cent quarante-deux lunes, égaloient le nombre de jours compris dans soixante ans, c'est ce que je n'ai jamais oiii dire, ni lu dans aucun de leurs livres, anciens ou nouveaux, depuis trente-quatre ans que je suis à la Chine. Le cycle de 60 chez les Chinois, est un cycle purement civil, tel qu'étoit l'indiction chez les Romains; il n'a nul rapport aux mouve-

mens du soleil & de la lune. Ainsi, Monsieur, le système que vous bâtissez dessus, quelque ingénieux qu'il soit, ne peut être d'aucun usage pour établir la chronologie Chinoise.

XII. Je finis: votre dissertation du vendredi 13 novembre 1733, est toute sondée sur des mémoires envoyés de la Chine, que vous supposez vrais, & c'est d'après cette supposition que vous faites sentir l'impossibilité où auroient été les historiens Chinois, de restituer entièrement la tête de leur histoire, & de ne se pas livrer à des variations continuelles; mais comme je vous ai démontré le peu de sonds qu'on doit faire sur les ouvrages qu'ils citent & l'insidélité de leurs citations, & que d'un autre côté je vous ai découvert les sources pures dans lesquelles les écrivains Chinois ont puisé, je suis très-persuadé dèslors que vous n'appuierez plus sur cette prétendue impossibilité.

Les seuls chapitres Yu-kong & Yn-tching du Chu-king suffisent pour faire juger de l'ancienneté de la chronologie Chinoise, sans avoir recours aux autres mémoires anciens dont je vous ai parlé dans cette lettre. L'autorité de Ssema-tsien, de Sse-ma-kouang & de Pan-kou, soutenue de celle de Confucius, de Tso-kieou-ming; de Mong-tsé, &c., ne peut être contre-balancée par les rêveries des sectaires & des romanciers dont les auteurs de vos mémoires ont fait usage.

J'ai peu ménagé les mémoires sur lesquels vous avez travaillé, & je ne vous en ferai point d'excuse; la vérité qu'il m'a paru que vous cherchiez avec tant de zèle, & que vous vous êtes efforcé inutilement d'y trouver, la subtilité même avec laquelle vous tâchez de les désendre, en sont la principale cause; j'ai eu pour but de vous faire connoître cette vérité sans déguisement; & je ne pouvois y parvenir, sans vous démontrer l'infidélité des mémoires qui vous l'ont rendue méconnoissable: Heureux si j'ai le bonheur d'y réussir comme je le souhaite. La vérité entre les mains d'une personne de votre mérite ne peut manquer d'acquérir un nouvel éclat.

Je suis, &c.

Pé-king, 23 mai 1735.

SECONDE LETTRE.

J'AI reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur, du mois d'octobre 1735. J'ai été ravi d'y voir que la préface que j'ai mise à la tête de l'histoire Chinoise, vous ait fait quelque plaisir. Je ne doute point maintenant que la réponse que j'ai faite à votre dissertation, sur l'antiquité & la certitude de la chronologie Chinoise, ne vous en fasse encore plus.

» Je voudrois, dites-vous, que dans votre préface vous » indiquassiez au moins les controverses qui partagent les » savans Chinois sur la chronologie des temps antérieurs » à Ouei-lie-ouang des TCHEOU. Les lecteurs, un peu au » sait de la littérature Chinoise, demanderont toujours sur » quoi les auteurs du Tong-kien-kang-mou, ont pu déter-

» miner, soit la durée générale des dynasties, soit la 20 durée particulière des règnes antérieurs à Ouei-lie-ouang, » &c «. Si j'avois été consulté, Monsieur, vous n'auriez pas eu cette opinion des savans Chinois. Je sais ce qui vous a porté à croire qu'ils sont partagés sur la chronologie des temps antérieurs à Ouei-lie-ouang. S'ils avoient donné quelques années de plus à la recherche exacte de ces prétendues controverses, ils vous en auroient donné une idée toute différente. Non, Monsieur, les savans Chinois ne sont point partagés sur cet article, & ne sauroient l'être; il n'y en a aucun qui n'admette le même nombre & la même suite d'empereurs, depuis Fou-hi jusqu'à Kien-long aujourd'hui régnant; il n'y en a aucun qui ne soit persuadé de la réalité de l'éclipse de Tchong-kang; ils ne sont donc point partagés sur l'antiquité de leur chronologie qu'ils regardent comme indubitable. Il n'y a aucun Chinois qui s'avise de douter de l'authenticité du Chu-king, du Tchun-tsiou, de Tso-kieouming, de l'histoire de la dynastie de Tsin-chi-ho An G-Ti, & par conséquent de tout ce qu'il y a de chronologie dans ces livres; il n'y en a aucun qui ne convienne avec Pankou & Sse-ma-kouang, de la durée générale des trois. dynasties HIA, CHANG & TCHEOU, comme vous l'aurez vu dans ma réponse à votre dissertation; où est donc la controverse des savans Chinois sur la durée générale de ces dynasties? Voyons maintenant s'il peut y en avoir sur la durée des règnes particuliers de chacune.

1° L'époque Kong-ho, où Sse-ma-tsien a commencé à marquer la durée particulière des règnes, par celle de Liouang, pour la raison que j'ai dite ailleurs, commence à l'année 878, avant l'Ere-chrétienne. 2°. L'histoire de la dynastie de Tsin-chi-hoang-ti, date de l'équoque de

l'empereur Hiao-ouang l'an 909; or, Ouei-lie-ouang n'a commencé à régner qu'en 425 : voilà donc 484 ans antérieurs à Quei-lie-ouang, dont les règnes ne peuvent avoir varié parmi les écrivains Chinois; les auteurs du Tong-kienkang-mou, ont donc pu & ont dû même déterminer à 484 ans la durée particulière des règnes antérieurs à Ouei-lieouang, d'ailleurs indubitable par l'autorité du Tchun-tsiou. & des éclipses de soleil qui y sont rapportées. 3°. La durée de trente-cinq règnes des TCHEOU, à sept près, est donc si certaine, qu'aucun savant Chinois ne sauroit la révoquer en doute. Par rapport à ces sept règnes, le Chu-king au chapitre Kou-ming, nous dit que Tching-ouang régna trentesept ans: Tso-kieou-ming, que Mou-ouang en régna cinquante-cinq, & la tradition constante, adoptée de tous les historiens, est que Tchao-ouang mourut la cinquante-unième année de son règne, d'une chûte qu'il fit de dessus un pont, qui se rompit sous ses pieds, & qui le sit tomber dans la rivière de Han, lui & tous les grands dont il étoit accompagné. Il n'y a point de lettré qui ne sache que Ou-ouang, premier empereur de cette dynastie, ne régna sur tout l'empire que sept ans. Il ne reste donc que trois règnes sur trente-cinq, dont la durée pourroit être en dispute parmi les savans Chinois, c'est-à-dire, la répartition de soixantetrois ans à Kang-ouang, qui a régné entre Tching-ouang & Tchao-ouang; à Kong-ouang & Y-ouang, qui ont régné entre Mou-ouang & Hiao-ouang. Or, supposons, Monsieur, que les Chinois sussent partagés de sentiment, sur la répartition de ces soixante-trois ans, entre ces trois princes: croyez-vous que la différence qui en résulteroit pût porter quelque préjudice à la chronologie? Je m'assure que vous n'en auriez pas la première pensée;

ce n'est pas que je croie que les auteurs du Tong-kien-kang-mou, n'aient eu de très-fortes raisons pour donner vingt-six ans de règne à Kang-ouang, douze à Kong-ouang & vingt-cinq à Y-ouang; leur exactitude sur ce point, qui m'a semblé aller quelquesois jusqu'au scrupule, m'en est un garant suffisant, d'autant plus que personne ne les a jamais contredits; ainsi, Monsieur, voilà donc 696 ans antérieurs à Ouei-lie-ouang, dont le calcul est sûr.

2°. Les savans Chinois ne sont pas plus partagés, & n'ont pu l'être, sur la chronologie particulière des règnes de la -dynastie des CHANG, que sur celle des TCHEOU; 1º. l'histoire de la famille des princes de TCHEOU, intitulée: Chi-ki, est d'une antiquité nullement contestée, & d'une autorité d'autant plus respectable, qu'elle est appuyée de celle du Chi-king & du Li-ki; or, cette histoire qui n'est guère que chronologique, dit que Kou-kong, aïeul de Ouen-ouang père de Ou-ouang, établit la principauté de TCHEOU', la trente-sixième année de Siao-y, empereur de la famille des CHANG, qui mourut deux ans après, dans la vingt-huitième année de son règne, & continue cette histoire chronologique jusqu'à l'année que Ou-ouang prit possession de tout l'empire, marquant régulièrement les règnes de Ou-ting de 59, comme le Chu-king au chapitre Vou-y; de Tsou-keng de 3 ans, confirmés par le Chuking même chapitre; de Tsou-kia de 34 ans; de Lin-sin, de 4 ans, comme le dit le Chu-king au même chapitre; Keng-ting, 21 an; Ou-y, 4, & de Tay-ting, 3 ans, le Chu-king assigne la même durée. De Ti-y 37, & Cheoufin, 33, où finit la dynastie des CHANG, la somme entière de ces règnes fait 230 ans, qu'on ne sauroit révoquer en doute, & sur lesquels les savans Chinois ne sauroient

être partagés. 2°. Le Chu-king, au même chapitre Ou-v. donne 12 ans de règne à Yong-ki; 75 à Tày-ou; 13 à Tchong-ting; 2 à Ho-tan-kia; 7 à Yang-ki. 3°. Personne n'ignore que le célèbre Tching-tang, fondateur de la famille des CHANG, fut sur le trône treize ans, & que la huitième année de Ou-ting, mourut Y-yn, fidèle ministre de Tching-tang, & de son successeur Tay-kia, auquel le Chi-ki donne trente-trois ans de règne; or, Ou-ting, fils de Tay-kia, s'est rendu si fameux pour avoir appellé son frère Tai-keng à la succession de l'empire, préférablement à son propre fils, qu'il n'est personne qui ne sache que le règne de Ou-ting fut de 29 ans, & celui de Tai-keng, de 25. Ainsi, Monsieur, des vingt-huit empereurs de la dynastie des CHANG, en voilà déja dixneuf, dont la durée des règnes, nullement en controverse, donne la somme de 432 ans, qui, ajoutés à 696, fait 1128 ans, antérieurs à Ouei-li-ouang, règnes dont la chronologie particulière nous est connue indubitablement. Reste les règnes de neuf empereurs de cette dynastie; savoir, de Siao-kia, qui régna 17 ans, entre Tai-keng & Yong-ki; de Ouay-gin, qui en régna 15, entre Tchongting & Ho-tan-kia; de Tsou-y, 19; Tsou-sin, 16; Oukia, 25; Tsou-ting, 32; Nan-keng, 25, qui régnèrent entre Ho-tan-kia & Yang-kia; de Poan-keng, 28, & Siao-fin 21, qui régnèrent entre Yang-kia & Siao-y, dont la somme est de 198 ans; or, Monsieur, comme je trouve que le Chi-king aux odes Pin-fong & Ta-ya, nous fait connoître que la vingt-deuxième année de Likoué, dernier empereur des HIA, un des ancêtres de Ouen-ouang, appellé Kong-lieou, alla prendre possession du pays de Pin, d'où Kou-kong, dans la suite, passa à la

principauté de Tcheou, & que les Chi-ki ou mémoires chronologiques de cette famille, marquent toutes les années des règnes des empereurs, depuis Kong-lieou, jusqu'à Ououang, n'est-il pas évident que nous avons la durée des règnes de tous les empereurs de la dynastie des CHANG? En poussant plus loin, je trouve dans le Chi-king, au chapitre Tchang-fa de Chang-fong, que Tchu-koue, père de Tching-tang, mourut, & qu'il eut Tching-tang pour successeur, à la principauté de Chang la 33° année du règne de Li-koué; & au livre Ti-ouang-chi-ki, ou histoire chronologique des empereurs, que Tching-tang naquit la vingt-septième année de Kong-kia, empereur des HIA, qui régna 21 ans, & eut pour successeur son fils Kao, qui en régna 11; Fa, fils de Kao, 19, ce qui nous donne 113 ans de la dynastie des HIA, qui ne nous éloigne de l'éclipse de Tchong-kang, que de 280 ans; or, Monsieur, si avec le peu de secours que j'ai pu me procurer, je puis assurer la durée de tant de règnes, & remonter à 1349 ans, au-dessus de Ouei-lie-ouang, & 1875 audessus de l'Ere-chrétienne, que n'a pu faire une célèbre académie, munie de l'autorité impériale, & aidée de tous les secours qu'on pouvoit avoir dans l'empire? Avons-nous aucune antiquité profane qui soit si bien prouvée? Et n'est-il pas évident par ce que j'ai dit jusqu'ici, 1º. que la chronologie des Tchou-chu est fausse & supposée, 2°. Que les savans Chinois n'ont pu être partagés sur l'essentiel de leur chronologie? On les a trouvés partagés sur l'application des lettres de leur cycle aux années; sur quelques commencemens ou quelques fins de règnes, & autres minuties qui ne font aucun tort à l'essentiel de cette chronologie; mais sur cet article il n'y a point de controverse entre eux. Le peu que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, suffit, ce me femble,

semble, pour vous faire connoître que les auteurs du Tongkien-kang-mou, n'ont pas déterminé légèrement, & la durée générale des dynasties, & la durée particulière des règnes antérieurs à Ouei-lie-ouang.

2°. Vous me dites que vous avez trouvé dans la traduction d'un fragment du Chu-king, que j'ai inséré dans ma préface, 1º. que l'éclipse de Tchong-kang arriva hors la constellation Fang. 2º. Que le jour de la syzygie, fut aussi celui de l'équinoxe d'automne. Il est vrai, Monsieur, que mon calcul donnant ces deux circonstances, je me laissai aller trop facilement, quant au premier point, au sentiment de Lieou-hiuen de la dynastie des HAN, si conforme à mon calcul, qui met cet éclipse au lieu du soleil, où je la trouvois; mais le texte la met dans Fang. & les PP. Gollet & Gaubil l'ont très-bien traduit. Sur l'autre point ils ont tort; ils ont fait sur ce second, la faute que j'ai faite sur le premier. Ils n'ont, sans doute, pas fait attention au caractère Ki, par où commence ce passage qui est un distinctif de l'équinoxe d'automne, comme le caractère Mong de l'équinoxe du printemps; c'est pour cela que les anciens Chinois ont donné au caractère Ki, la signification de décroître, & à Mong, celle de croître, & qu'ils s'en servent aux deux équinoxes, pour indiquer l'équinoxe du printemps, que les jours commencent à être plus grands que les nuits, & à l'équinoxe d'automne qu'ils diminuent. Les caractères du Chu-king sont ceuxci : Ki tsiou-que sou tching-fey tsi-yu-fang, dont la traduction littérale est celle-ci : Ki, à l'équinoxe; Tsiou, en automne; Tching, huit heures du matin; Yue-sou, le premier jour de la lune; Fey-tsi, elle s'opposa au soleil, (l'éclipsa) Yu-fang à Fang, Il est vrai que la plupart des Tome I,

interprètes supposant ce caractère suffisamment connu, se contentent de dire que ce jour d'automne étoit le premier de la neuvième lune, ce qui a jetté dans l'erreur les PP. Gollet & Gaubil; mais les interprètes du Chu-king-gekiang de l'empereur Kang-hi, ont été bien plus exacts dans leur interprétation Chinoise, & dans la version Tartare, soit du texte, soit de l'interprétation; ils traduisent le premier ainsi: en automne, à la fin des grands jours, le premier jour de la lune il y eut une éclipse de soleil, à la constellation Fang, & le second ainsi: à la fin des grands jours en automne, le premier jour de la neuvième lune, il. y eut une éclipse de soleil, &c. Suivant en cela le livre qui dit qu'à la fin des grands jours, le premier jour de la neuvième lune, &c. Or, si le caractère Ki indiquoit seulement la neuvième lune, comme l'ont entendu les deux Missionnaires, y auroit-il du sens de dire, à la neuvième lune en automne, le premier jour de la neuvième lune, &c. il suffisoir de dire, en automne, le premier jour de la neuvième lune, &c., pourquoi le Ge-kiang traduiroit-il en Tartare par la fin des grands jours, si ce n'étoit pas pour indiquer l'équinoxe d'automne? Aussi est-ce pour cela que dans ma préface je l'ai marqué expressément, quoique je ne l'aie pas dit dans le corps de l'histoire.

Après ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, je crois, Monsieur, qu'il n'est pas nécessaire de m'arrêter à l'éclipse de soleil que M. Cassini a trouvée en octobre 2007. Vous voyez assez vous-même qu'elle ne sauroit s'accorder avec la chronologie Chinoise.

Quant à ce que vous me dites de la secte des Tao-sse, soyez certain, qu'elle n'a aucun livre antérieur aux H_{AN} ; les livres de Lao-tse, leur chef, contemporain de Confucius,

ceux de Tchuang-tse, contemporain de Mong-tse, ne traitent uniquement que de culte idolatrique, de morale outrée, de politique chimérique, sans le moindre vestige d'histoire ancienne. Ce ne sut que sous les Han, quand les lettres recouvrèrent leur ancienne liberté, que plusieurs écrivains, dans la pensée que tous les anciens lives avoient été brûlés, en composèrent de nouveaux, qu'ils voulurent faire passer pour anciens, tels que le Chan-hai-king, qu'ils suppossient être les voyages de Yu, pour faire écouler les eaux du déluge-de Yao, le Tchun-tsou de Yuen-ming-pao, les Tchou-chu, &c. livres remplis de tant de sables & d'absurdutés, que plusieurs surent condamnés au seu, & qu'on désendit d'en garder des exemplaires, sous peine de la vie. De pareils livres ne peuvent nous apprendre rien de certain sur l'ancienne histoire.

Je suis, &c.

Pé-king, 19 Octobre 1736.

P. S. Depuis ma lettre écrite j'en ai reçu deux du P. Morand, l'une du 20; l'autre du 25 août. Il me dit dans la première: Je pars à la fin de ce mois, pour un voyage de deux ou trois mois; mais j'écrirai à M. Fréret, avant mon départ; & dans la seconde, il me parle pour l'impression de l'histoire Chinoise que je lui ai envoyée, d'un projet sait avec M. Perrichon, prévôt des marchands de Lyon, qui paroît s'y intéresser vivement; mais il ne me parle point de ce que vous avez eu la bonté de lui écrire sur cela, ce qui me fait juger qu'il étoit parti pour son voyage, lorsque votre Lettre arriva à Lyon. Au reste,

comme depuis plus de trente-cinq ans, j'ai oublié ma langue naturelle pour me donner tout entier à deux langues étrangères, qui lui sont entièrement opposées, il est impossible qu'il ne se trouve dans ma traduction bien des fautes contre la pureté du style & la correction de notre langue, que le P. Morand aura, sans doute, corrigées; je l'en ai prié en lui envoyant les premiers tomes, comme de se ressouvenir que c'étoit une traduction de l'histoire Chinoise qu'il devoit suivre exactement. Si le projet de l'imprimer est possible, il n'y auroit pas, ce me semble, à hésiter; mais il n'est qu'une personne comme vous, Monsieur, qui puisse le faire réussir.

Le P. Gaubil m'a dit, ces jours passés, que vous aviez imprimé une dissertation sur les caractères Chinois. Il y a plusieurs années que j'envoyai au P. Etienne Souciet, à Paris, l'histoire, dans laquelle on voit les auteurs, le commencement, les progrès, les changemens & les dissérentes manières d'écrire ces caractères, avec divers exemples de chacun. Si vous aviez eu cette histoire, elle ne vous auroit peut-être pas été inutile. Le P. Souciet m'écrivit ensuire, qu'il l'avoit mise à la bibliothèque de notre collége de Paris; si vous avez la curiosité de savoir ce qu'on doit penser de ces caractères & du sentiment qu'en ont les sigurisses Chinois, je crois que vous seriez content: le P. Souciet se fera un plaisir de vous en procurer la lecture.

Pé-king, 28 octobre 1736.

TROISIEME LETTRE.

Lorsque je reçus la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du premier novembre 1736, je sortois à peine d'une maladie de plus de deux mois, qui m'avoit mis hors d'état d'y répondre, je vais tâcher d'y suppléer.

Vous paroissez étonné de ce que j'attaque vivement l'autorité du Tchou-chu, si je l'avois attaqué aussi vivement que j'aurois dû le faire, je suis très-persuadé que vous auriez cessé de l'honorer de votre estime. En 1735, lorsque je vous écrivois sur les Tchou-chu, je n'en appellai aucun du nom de Tchou-chu-ki-nien, parce qu'il n'y en a aucun qui le porte. Le Tchou-chu-ki-nien dont vous parlez, n'étant que le dernier chapitre du livre Tchou-chu, dont je vous citois alors quelques traits, qui prouvoient suffisamment que les difficultés contre l'histoire & la chronologie Chinoise, fondées sur un tel auteur, comme vous le dites vous-même, n'ont pas plus de force qu'en auroient contre la certitude & la chronologie de l'histoire de France, des difficultés tirées de nos vieux romans de chevalerie. Le Tchou-chu en effet, dont il s'agit, mérite de tenir un des premiers rangs parmi ces sortes de livres; dans les 72 chapitres dont il est composé, & que je viens de parcourir de nouveau, j'ai trouvé si peu de raison, que j'ai peine à me persuader qu'aucun roman puisse l'emporter sur lui.

Vous prétendez que ces fables & ces absurdités dans les

détails historiques, ne font rien à la chronologie; il ne s'agit, dites-vous, que de regarder le témoignage de l'auteur comme celui d'un homme qui rapporte les opinions communément reçues, parce que la suite chronologique des empereurs & la durée de leur règne, étoit alors une chose scue de tout le monde. Mais: 1°. Un récit romanesque & fabuleux de faits historiques, ne prévient pas trop favorablement en faveur de faits chronologiques, sortis de la même source. 2º. Pour s'assurer d'une telle chronologie, il faudroit pouvoir regarder le témoignage de l'auteur comme celui d'un homme qui rapporte fidèlement les opinions communément reçues. Or, son infidélité dans le récit des faits historiques plus communément connus que les chronologiques, prouve suffisamment co qu'on en doit penser. 3°. Que peut-on en effet juger d'une chronologie qui n'a rien d'arrêté? Vous savez, Monsseur, que l'auteur de ce Tchou-chu, nous donne les sommes chronologiques des HIA & des CHANG; qu'il nous donne les durées particulières des règnes, & la première année de chaque, par les notes cycliques; or, les sommes totales ne s'accordent, ni avec les durées particulières, ni avec les notes cycliques, ni celles-ci, avec les durées particulières; n'est-ce pas là une raison évidente du peu de fonds qu'on doit faire sur une pareille autorité?

Vous assurez que les sommes totales, sont manisestement altérées, & je ne vois pas sur quel sondement. Seroit-ce parce que les notes cycliques sont sûres & infaillibles? Si les années de chaque règne avoient toutes leurs notes cycliques, à la bonne heure; mais comme il n'y a que la première année de chaque règne où elles se trouvent, qui peut assurer que telles notes cycliques sont celles

qui conviennent à telle année? & lorsque je compare la suite des notes cycliques avec la suite des années, clairement marquées, n'ai-je pas autant de raison de dire que les notes cycliques sont manisestement fautives, que vous d'assurer que les durées particulières sont également altérées? Dans une pareille incertitude, peut-on se déterminer à se déclarer pour cette chronologie? Déterminons-nous-y cependant pour un moment, & supposons avec vous qu'il faille s'en tenir aux notes cycliques.

Les cycliques de la première année de Yao, sont dans l'auteur du Tchou-chu-ki-nien, les deux caractères Pingtse, & ceux de la première année de Chun, les deux caractères Ki-ouei, donc cent trois ans se sont écoulés depuis la première année de Yao inclusivement, jusqu'à la première de Chun exclusivement; la première année de Yu est marquée par les cycliques Gin-tse: depuis la première année de Chun inclusivement, jusqu'à la première de Yu exclusivement, on doit compter cinquante-trois ans, donc depuis la première année de Yao inclusivement, jusqu'à la première année de Yu exclusivement, première de la dynastie des HIA, il y a eu cent cinquante-six ans; fuivant ainsi toutes les notes cycliques, marquées par l'auteur du Tchou-chu-ki-nien, pour la première année de chaque règne des dynasties HIA & CHANG, nous trouvons que la dynastie des HIA a duré 491 ans, & celle des CHANG, 514 ans, & le total de ces trois sommes donne 1161 ans, qui ajoutés à 1121, première année de Ou-ouang, fondateur de la dynastie des Icheou, donne 2282 années avant l'Ere-chrétienne, pour la première année du règne de Yao, ce qu'il vous sera aisé de vérifier par la suite des notes cycliques, de la première année de chaque règne, depuis Yao jusqu'à Ou-ouang, que je joins

à cette lettre & que j'ai tirées du Tchou-chu-ki-nien. Vous pourrez la confronter avec ce que le P. Gaubil m'a dit vous avoir envoyé. Examinons maintenant cette chronologie cyclique du Tchou-chu-ki-nien.

- 1°. La comparant avec celle que vous attribuez au Tong-kien-kang-mou, qui met la première année de Yao à 2357 ans avant l'Ere-chrétienne, que je crois être l'année 2345, la différence de ces deux chronologies ne se trouvera que de 75 ou 63 ans, différence qui ne doit pas être censée fort grande sur un si grand nombre d'années.
- 2°. Ce Tchou-chu-ki-nien, qui donne cent ans de règne à Hoang-ti, se contente de dire que Chao-hao lui succéda immédiatement sans dire combien d'années il règna: il dit que Tchuen - hio régna soixante - dix - huit ans; Ti-ko, soixante-trois; & Ti-ki, neuf; ainsi en donnant quatre-vingt-quatre ans de règne à Chao-hao avec tous les Chinois, & deux cens cinquante-cinq à Fou-hi & Chin-nong; la première année de Hoang-ti sera, suivant le Tchou - chu - ki - nien, l'an 2616 avant l'Ere - chrétienne, & celle de Fou-hi l'an 2871, quatre-vingt-dix-huit ans avant la naissance de Phaleg, suivant la chronologie des Samaritains que vous avez embrassée; la première de Hoang-ti cent cinquante-sept ans après, supposant cette naissance avec vous à l'an 2773 avant l'Ere-chrétienne; mais si, suivant les Septante, je suppose avec vous la naissance de Phales l'an 2877 avant J. C., & que je lui compare la première année de Fou-hi suivant le Tongkien-kang-mou, elle ne sera antérieure à cette naissance que de soixante-neuf ans, & la première de Hoang-ti postérieure de cent quatre-vingt-six ans; ainsi l'inconvénient que vous trouvez sur cela à suivre la chronologie du Tongkien-kang-mou,

kien-kang-mou, est encore plus grand dans la chronologie cyclique du Tchou-chu-ki-nien.

3º. Vous voulez, Monsieur, que nous jugions de la certitude de la chronologie de Tchou-chu-ki-nien, par le rapport qu'elle a avec les mille ans & plus, de l'intervalle que Mong-tsé met entre Chun & Ouen-ouang; ce moyen ne me paroît pas fort bon. Vous faites commencer ces mille ans & plus à l'affociation que l'empereur Yao fit de Chun, que le Tchou-chu-ki-nien met à la soixantetreizième année de son règne, & par-conséquent, suivant fa chronologie cyclique, à l'an 2209 avant J. C. & vous les faites finir au règne de Ouen-ouang, non sur le royaume de Lou dont il n'a jamais été maître, mais sur celui de Tcheou, dont la dynastie a pris le titre. S'il s'agit du commencement de son règne, il arriva la trente-troisième année de Ti-sin, vingt-cinq ans avant la ruine entière des CHANG, ou l'an 1146 avant J. C.; s'il s'agit de la fin de son règne, il mourut, suivant le Tchou-chu-ki-nien, la quarante-unième de Ti-sin, qui est, suivant sa chronologie cyclique, la 1138° avant J. C. Ainsi, l'intervalle de mille ans & plus de Mong-tlé sera ou 1064 ou 1070; car si ces mille ans & plus commençoient à la dernière année de Chun, cet intervalle ne seroit que de 932 ou de 990, ce qui seroit manifestement contraire à Mong-tsé; si nous comptons ensuite ces mille ans & plus suivant le Tong-kien-kangmou, qui met la première année de Yao à la 2357 depuis la fin de Chun, cet intervalle de mille ans & plus qui se termine ou au commencement ou à la fin de son règne au pays de Tcheou, se trouve être ou de 1056 ou de 1064, d'où il est clair que ces mille ans & plus de Mong-tsé, ne sont pas un moyen fort sûr pour juger de la certitude de Tome I.

l'une ou l'autre chronologie, & que si nous devons en juger par le rapport qu'elles ont avec les sommes ci-des-sus, on doit plutôt pencher pour la chronologie du Tong-kien-kang-mou, que pour celle du Tchou-chu-ki-nien, sur-tout si on le suit exactement, & qu'on mette la der-nière année de Chun à l'an 2199 avant J. C., & la première de Ouen ouang sur le pays de Tcheou à l'an 1179 avant J. C., l'intervalle de l'un à l'autre n'étant alors que de 1020 ans, qu'on peut fort bien désigner par les mille ans & plus de Mong-tsé.

4°. L'éclipse de Tchong - kang doit décider sa question; le Tong-kien-kang-mou la met la première année de ce prince 2159. Le Tchou-chu-ki-nien, la cinquième. 2885; & vous, Monsieur, suivant le calcul de M. Cassini, l'an 2007 avant J. C. Suivant la chronologie cyclique du Tchou-chu-ki-nien, qui est la seule que vous admettez, l'année 2154 avant l'Ere-chrétienne, étoit la vingt-quatrième année de Chun, & l'année 2007 la septième du règne de Chao-kang après son rétablissement sur le trône de l'empire; le règne de Tchong kang, suivant la même chronologie, a commencé la 2089^e avant J. C., & a fini la 2081°. Aucune de ces deux éclipses n'a donc pu arriver sous le règne de Tchong-kang, la première année de ce prince est, suivant la chronologie cyclique du Tchou-chuki-nien, postérieure de trente-six ans à l'époque de 2159, & la dernière antérieure de soixante-treize ans à l'éclipse de 2007; & comme le Tong-kien-kang-mou met la première année de Tchong-kang à l'an 2159 avant J. C., il est évident que l'éclipse du Chu-king décide la question en sa faveur, & démontre la fausseté de la chronologie cyclique du Tchou-chu-ki-nien.

Pour ne rien laisser en arrière, quoique vous rejettiez, Monsieur, la chronologie du Tchou-chu, donnée dans ce livre, soit dans la somme totale, soit dans le détail des règnes, il est bon de vous faire connoître ces trois sortes de chronologies du même auteur, asin que vous jugiez du degré de soi que vous devez lui donner, & de celle que vous devez avoir en ceux qui vous en ont envoyé une quatrième comme étant du Tchou-chu, quoiqu'elle n'en soit pas, & que vous avez adoptée comme telle sur leur autorité.

Le Tchou-chu-ki-nien, dont j'ai les deux chronologies, que je joins à cette lettre, donne dans les fommes totales, 471 ans à la durée de la dynastie des HIA, & 496 ans, à la durée des CHANG, 100 de règne à Yao, & 50 à Chun; ces trois sommes réunies produisent 1117 ans, auxquels si on ajoute 1121, première année de Ou-ouang, nous aurons 2238 ans pour la première du règne de Yao, d'où otant 150 ans des règnes de Yao & de Chun, reste 2088 ans, pour la première année de Yu, antérieure de 28 ans, à la première année de Tchong-kang, qui fut par conséquent la 2060. année avant J. C.; & comme le Thou-chu-ki-nien, fait. régner ce prince au plus q ans, la dernière année de son règne fut donc l'an 2051, l'une & l'autre trop éloignées des années 2159 & 2007, époques des deux éclipses en question.

Faisant le même calcul sur la troisième chronologie du Tchou-chu, déterminée par les durées particulières des règnes, nous trouvons que les règnes de Yao & de Chun ont été de 150 ans; la dynastie des HIA de 403, & celle des CHANG de 525, & par conséquent la première

CHRONOLOGIE

DU TCHOU-CHU-KI-NIEN.

PAR LES DURÉES PARTICULIÈRES DES REGNES.

	1	70 /	1		
D URÉE	AVANT	DURÉE	AVANT		
DES REGNES.	J. Сн.	DES REGNES	J. CH.		
	1		1		
	<u> </u>				
Hoang-ti 100.	2533.	Saite des CHANG.	}		
Chao hao · · · 84	2433.	١	!!!		
Tchuen-hio 78.	2349.	Siao-keng , 5.	1580.		
Ti-ko 65.	2271.	Sino-kia 17.	2575.		
Ki 9.	2208.	Hiong-ki 12.	1558.		
Yao 100.	2199.	Tai-ou 75.	1546.		
Chun 50.	2099.	Tchong-ting 9.	1471.		
		Ouai-fin 10.	1462.		
Somme 484.		Ho-tan-kia 9.	3452-		
D 4: 1 777 4	ļ	Tíou-y 19.	1443·		
Dynastie des HIA.	1	Tion-lin 14.	1425.		
Υπ 6.	l' l	Kai-kia	1410-		
	1049.	Thou-ting 9.	1405.		
1	1041.	Nang-keng 6.	1396.		
Tai-kang 4.	2025.	Yang-kia 4.	1390.		
Tchong-kang 7:	1011.	Poan-keng 18.	1386.		
Ti-fiang	2014.	Siao-sin , 3.	1358.		
Interregne 40.	1986.	Siao-y 10.	1955.		
Chao-kang 21.	1946.	Outing 50	1345.		
Ti-chou 17.	1915.	Tiou-keng	I 186.		
Ti-hoay 44.	1908.		1275.		
Ti-mang	1.864.	Fong-fin 4	1242.		
Ti-fie 25. Ti-pou-kiang	1806.	Ken-ting 8.	1238.		
Ti-kiong 18.	1781.		1230.		
Ti-king 8.	1722.	1 4.	1195.		
Ti-kong-kia 9.	1696.	l >	1173.		
Ti kao 3.	1687.	Ti-in 52.	/"		
Ti-fa 7.	1684.	Somme des CHANG . 525.	1		
Ti-koue	1677.	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1 1		
1 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	//-	Somme des HIA 403.	1		
Somme des HIA. 403.	1	}	(1		
1	1	I. de Vou-ouang	1111.		
Dynastie des CHANG.	<u> </u>	3			
	} [Somme totale des HIA &			
Tching-tang 29.	1646.	des CHANG 928.			
Ouay-ping 2.	1617.	1	į į		
Tchong-gin 4.	1615.	L des HIA avant J. C.	2049.		
Tai-kia 12,	1611.	I. de Yao	2199.		
Ou-ting 19.	1599.	I. de Hoang-ti	2533.		
J		·· ·			

CHRONOLOGIE du Tchou chu Ki nien. par les notes Cycliques de la 1º année de chaque régne.

Emperaura).	In annos	1		Barrana	T	1 , ,	0
	1 dines	cur rogne	avant Janu-Ch	Bingeraure	Parnées	lour régne	avant Jarus-Otri
Yao	丙子	103	2282	Siao Kong	土子	<i>5</i>	1586
Chun		53		Siao Kia	JE	17	1582
<i>Yu</i> ·····	士子	11		Hiong Ki	甲皮	12	. 1564
K 1	癸亥	20	2115	Tay ou	丙皮	75	1552
Toy Kang		<i>6</i>	1	Tchong ting	· -4- •	<i>g</i> .	1 ',,
Tchong Kang	пэ	<i>g</i>	2089	Ouay jin		10	1468
Ti Siang		28		Ho tan Kia.		<i>9.</i>	1
Interrég		3 <i>8</i>		Tsou y		19	
Chao Kang.		2	, i	Tsou sin		2 4	1430
Regne		23		Vo Kia	I '	5	!
Ti Chou	9 9	19		Tsou ting		<i>9</i>	
Ti Hoay	- A A	44		Nan Keng		<i>6</i>	1402
Ti Mang		59		Yang Kia		4	1 0 1
Ti Sic	اشفت	2 <i>8</i>	_	Poun Keng.		28	, ,
Tipou Kiang		<i>59</i>	- 1	Siao Sin	TEC	3	1 1
Ti Kiong		21		Sao y		10	: :
Ti Kin	<u> </u>	46	1759	Ou Ting	丁夫	<i>59</i>	ľ
Ti Kong Kia		35		Tsou Keng			1292
Ti Kao		5		Tsou Kia		<i>33</i>	1281
Ti Fa	も西	<i>7</i>	1673	Ping Sin	庚寅	4	1248
Ti Kone	土屋	32		Keng ting		8	1244
1	des hia	491		Ou y		3 <i>5</i>	·1236
Tching tang	癸亥	12		Ouen ling		13	1201
Quay ping.		2		Ti y		<i>9</i>	1188
Tchong jun.	丁丑	4		Ti Sin	ſ	<i>58</i>	, , , , , ,
Tay Kia	辛巳	12	1617			52.j	i i
Ou Ting	祭已	19	1605	Vou ouang	丁虺	·····	1121
]:		I.er	^{re} année de Ya	10 10	d Tchony Kan	g. der de T	chong Kang
		cliques					
		articuliéres					
Jelon & J	ommes total	les des Hia	••••••	471	. des Chang	490	
	ies Notes (y	jeliques		491	••••••		
Sunna	vas aurees p Takaa 1	particulières Ki vien	3005	403		<i>3 2 3</i>	0.00-
		Ki nien deux Eclypse					
		aeux Escrypse Kien Kang m					
		m					

année de Yao, sera l'an 2199 avant Jésus-Christ, la première de Tchong-kang 2021, & la dernière de ce dernier prince 2015: donc les deux éclipses de 2159 & 2007, ne peuvent avoir été sous Tchong-kang.

Vous voyez, Monsieur, par ce que j'ai eu l'honneur de vous dire jusqu'ici, combien les mémoires qu'on vous a donnés sur la chronologie Chinoise sont peu fidèles. On vous a écrit que suivant la chronologie du Tchou - chuki-nien, la première du règne de Yao étoit l'an 2205 avant Jésus-Christ, & rien n'est plus faux; mais quand ils auroient dit vrai, l'éclipse de Tchong-kang prouve encore évidemment la fausseté de cette quatrième espèce de chronologie; car si la première année a été la 2205 avant Jésus-Christ, la première de Yu aura été la 2055e. & la première de Tchong-kang la 2027. Le règne de ce prince n'a été selon le Tchou-chu-ki-nien, que de sept ou de neuf ans, 18 ou 20 ans avant 2007. Par tout ce que je viens de dire des quatre espèces de chronologies du Tchou-chuki-nien, il est évident que l'éclipse de Tchong-kang en démontre la fausseté. Je vous en laisse le juge.

Vous voyez à présent, Monsieur, si j'ai eu raison de rejetter l'autorité des Tchou-chu, & en particulier l'ouvrage qui a pour titre Tcheou-chu, dont le dernier chapitre est votre Tchou-chu-ki-nien. Quelle estime, en esset, doit-on faire d'un chronologiste qui est si peu d'accord avec lui-même, sur une chose sçue de tout le monde & qu'il trouvoit par-tout? d'un chronologiste, qui paroît n'avoir connu que d'une manière sort imparfaite, la suite des empereurs & le temps de leurs règnes, même jusqu'aux noms qu'ils ont portés? Lui étoit-il permis d'ignorer que Tay-kia, de la dynastie des CHANG, sut le successeur immédiat de Tching-tang, son

grand père? qu'au chapitre du Chu-king, intitulé Tay-kia, le ministre Y-yn, peu de mois après la mort de Tching-tang, conduisit le jeune prince au tombeau de son ayeul, & l'y retint pendant les trois ans du deuil? Comment donc ne le fait-il régner que six ans après la mort de Tching-tang? comment s'est-il embrouillé au point de prendre les années qu'ont vécu Ouay-ping, & Tchong-gin, oncles de Tay-kia, pour les années de leurs règnes? Le Chu-king, au chapitre Vou-y, donne treize années de règne à Tchongting; sept à Yang-kia; trois à Tsou-king; à Vou-y, quatre; à Tay-ting, trois, &cc. Tandis que le Thou-chu-ki-nien, n'en donne que neuf au premier; quatre au second; onze au troisième; trente-cinq au quatrième; & treize au cinquième, &c.

Cet anonyme ne se ressouvient pas même des noms des princes qui ont régné à la Chine dans ces temps éloignés; il donne à Tay-keng, le nom de Siaokeng; à Ou-kia, celui de Kay-kia; à Lin-fin, celui de Fong-fin. Enfin, M., je ne vois rien dans l'auteur inconnu du Tchou-chu-ki-nien, qui ne démontre la fausseté de sa chronologie. La seule contradiction qui se trouve entre la chronologie cyclique qu'il donne, & cette même chronologie par les durées particulières des règnes depuis Yao, jusqu'à Tching-tang doit la faire regarder comme fausse & purement romanesque. Des vingt-neuf règnes depuis Yao inclusivement, jusqu'à Tching-tang exclusivement, il n'y en a que quatre dont les durées soient les mêmes, toutes les autres sont différentes d'un an, de deux ans, de neuf ans, de quatre ans, jusque même à vingt-six & à trente-huit ans. Lorsque nous voyons une chronologie avec de telles contradictions, renverser les noms des princes, contredire les livres classiques, marquer une éclipse qui

n'a pu être que vingt ans avant ou après le temps qu'il lui assigne dans sa triple chronologie, &c. Ne diroit-on pas que l'intention de l'auteur a été de prémunir ses lecteurs contre l'extravagance des absurdités qu'il y a mises?

Il n'en est point de même de la chronologie du Tongkien-kang-mou, elle n'a aucun des désavantages que je viens de vous faire remarquer dans celle-là. On n'y trouve nulle contradiction; rien qu'on puisse prouver être faux: elle est conforme, en tout, à ce que les livres canoniques rapportent d'historique, & se démontre autant qu'une chronologie si étendue peut se démontrer par des faits astronomiques, auxquels il est difficile de se resuser, & dont la conjonction des planètes sous l'empereur Tchuen-hio n'est. pas un des moins remarquables.

Vous avouez, Monsieur, que cette conjonction de planétes, marquée sous le règne de Tchuen-hio, non l'année 2459, mais 2461 avant l'Ere-chrétienne, peut former une assez forte difficulté contre la chronologie du Tchou-chukinien: pour moi je la crois fort approchante de la démonstration en faveur de celle du Tong-kien-kang-mou; comme vous n'avez pas vu, Monsieur, le calcul que j'en ai fait, je vous l'envoie, avec le passage entier de l'histoire que les lettrés de l'empereur Kang-hi ont ainsi traduit en Tartare: » Lorsque l'empereur Tchuen-hio, fit le » calendrier, il établit le commencement de l'année au » commencement du printemps. Cette année le premier » jour de la première lune on étoit entré dans le prin-» temps, cinq planètes s'affemblèrent au ciel: on avoit passe la constellation Che, alors vint le dégel, les vers » cachés se remuèrent; les coqs chantèrent trois sois, &c «. Voila, Monsieur, le passage dont il est question,

Pour

Pour la vérification de ce passage, il faut donc: 1°. Que le commencement de cette année ait été près de Li-tchun, ou commencement du printemps, que de tout temps on a fixé au 15 de aquarius. 2°. Que le commencement du printemps ait précédé le commencement de cette année. 3°. Que cinq planètes se soient assemblées. 4°. Que tout cela soit arrivé après avoir passé la constellation Che. Or s'il se trouve une année sous le règne de Tchuen-hio, où se vérissent ces quatre points, n'est-il pas évident que cette année est certaine, que la chronologie doit remonter jusque-là & que Tchuen-hio a régné à la Chine?

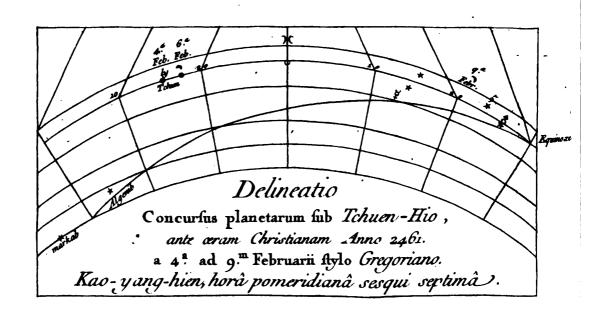
Commençons par établir la disposition du ciel de ce temps-là. Suivant les tables de M. de la Hire, la première étoile d'aries étoit au point de l'équinoxe du printemps la 360°. année avant J. C.; la 1700°. année de l'Ere-chrétienne, au 29 degré & une minute d'aries, & elle se trouve cette année 1738, à 29°, 33', 8", chemin qu'elle a fait depuis la 360° avant l'Ere-chrétienne, en 2098 ans. Or, depuis la 360°, année avant l'Ere-chrétienne, jusqu'à la 2461 année en question, il y a 2101 ans, durant lesquels cette étoile, première d'aries, avoit fait 28°, 59', 34", en 2461 ans; cette première d'aries étoit donc 58°, 32', 42" au-dessus du lieu où elle se trouve cette année 1738, c'est-à-dire, à 1°, 27', 18", de pisces; l'étoile algenib de l'aile de Pégase est éloignée de la première de aries de 24°, 10', 39"; elle étoit donc au 7°, 16', 39", de aquarius en 2461 & markab au 21°, 36', 2" de caper.

Cette disposition du ciel stellisere établie, le Li-tchun ou le commencement du printemps est, suivant la pratique, le jour auquel le soleil est au 15 d'aquarius; ce Li-tchun suivant le style Grégorien le 4c. de sévrier de l'année

Tome I.

Européenne 2461 avant l'Ere-chrétienne, comme vous pouvez le voir dans le calcul que je vous envoie.

Suivant le texte Chinois le Li-tchun ou le commencement du printemps précéda le premier jour de la première lune de cette année Chinoise. Or suivant mon calcul, ce premier jour sur le sixième de février, deux jours après le Li-tchun; ce même jour à Pou-tcheou du Chantong, ou à Kao-yang de Pao-ting-sou, où l'histoire dit que Tchuen-hio tenoit sa cour, l'une & l'autre ville à-peu-près sous le méridien de Pé-kin, on vit les planètes se joindre au signe des poissons.



COMPROBATIO

CONCURSUS PLANETARUM.

De quo fit mentio in historia Sinensi, sub imperio Tchurn-Hio.

ANNO SCIEICET 2461 ANTE CHRISTUM.

HÆC SUNT DISERTA HISTORIÆ SINENSIS VERBA.

帝 imperator 作 fecit 歷 Kalendarium 以 ut 盖 principii 春 次 veris 月 Luna 鸳 esset 元 prima 是 hoc 彘 anno 正 primæ 月 Lunæ 例 primâ 旦 die 立 præcesserat 卷 ver 正 quing. 星 planetæ 會 Convenêre 於 in 天 Cælo 歷 transmissâ 營 constellatione 室 che?

Anno ante Christum 2461. stilo novo sive Gregoriano,

Secundum tabulas D. PHILIP. DE LA HIRE, A. 1702. Paristis impressas

I. dies veris reperitur 4º sebruarii.

Locus medius 3	•		•			10.	13.	29.	z 8.
Locus apogzi .									
Anomalia media		•		•	•	9.	16.	ı j.	8.
Æquatio addenda							•		
Anomalia vera.		.•			•	9.	17.	54.	46.
Locus verus 🕝									

Sexta februarii horis 15. sub meridiano Parisiensi.

Sotus medius .		٠	10.	¥6.	4.	32.
pogæi	•	•	0.	27.	16.	0.
nomalia media	4.	٠,	9.	1 \$.	48.	52.
Equatio additiva				Ŧ.	∡8 .	24.

Motus 3.

Anomalia vera . . . 9. 20. 36. 56. Verus locus (5) . . . 10. 17. 52. 56.

Distantia (à) . . o. o. 20. 38.

Motus Luna.

Locus medius C .		10. 15. 27. 55.
Apogzi		11. 21. 46. 48.
Anomalia media .		10. 23. 41. 7.
Æquatio additiva .		2. 52. 59.
Anom. vera 1°. æq.	•	10. 26. 54. 6.
Locus & 10. æquatus		
Corr. subir		7. 20.
Verus locus (

Motus planetarum eâdem die & horâ.

Motus Saturni.

Motus medius 72	•		11. 21. 51. 22.	
Aphelii	•		5. 25. 6. 43.	
Anomalia media	•	•	6. 2. 44. 39.	
Æquatio additiva	•	•	0. 0. 17. 54.	

Locus reduc. ad	ec	lipt	• •	ıı.	28.	10.	47.
Locus terræ.		•		4.	17.	52.	56.
Angulus ad 😙	•	•	• -	4.	19.	42.	9.
🗄 Pars anguli				2.	9.	٢I.	4.

Motus Saturni.

Anomalia vera 6. 3. 2. 33.	½ Sum. angulorum 0, 20. 8. 56.
Locus excentricus 11. 28. 9. 16.	Inclinario
Locus med. Ω 0. 29. 35. 70.	Inclinatio 1. 22. 52. i Differ. angulorum . o. 16. 19. 5.
	Angulus of severe
Æquatio additiva o. o. 39. 40.	Angulus ad terram . 1. 6. 28. 1. Locus verus 5)(24 20. 57.
Arg. ver. lat 10. 27. 53. 56.	
Reductio addit 1. 31.	Latitudo australis 1. 16. 30.
Motus A.	Motus 2.
Locus medius 7/2 11. 15. 35. 37.	Locus medius 5. 3. 3. 45.
Aphelii 2. 21. 28. 29.	Aphelii 6. 27. 34. 59.
Anomalia media 8. 24. 7. 8.	Anomalia med 10. 5. 18. 46.
Æquatio addit 5. 36. 10.	Æquatio add o. 39. 47.
Anomalia vera 8. 19. 43. 18.	Anomalia vera 10. 6. 3. 33.
Locus excentr 11. 21. 11. 47.	Locus excentr 3. 43. 32.
Locus & 7/2 2. 10. 55. 30.	Locus Ω 0. 20. 48. 43.
Argument. lat 9. 0. 16. 17.	Argum, latit 4. 12. 54. 49.
Æquat. red. add o. o. 1.	Reductio addit
Locus reduc. ad Ecl 11. 21. 11. 48.	Locus reductus 5. 3. 46. 30.
Angulus ad 😯 4. 26. 41. 8.	Angulus ad 1 0. 15. 53. 34.
1 Pari ang ad 3 2. 13. 10. 34.	1 Pars anguli 7. 56. 47.
1 Sum. angul 0. 16. 39. 6.	½ Sum. angulor 2. 22. 3. 13.
Inclinatio 1. 19. 20.	Inclinatio 2. 28. 0.
1 Diff. angul 11. 24. 30.	1 Diff. angul 1. 12. 13. 40.
Angulus ad terram 28. 9. 56.	Angul. ad terram . 1. 2. 48. 33.
Vera longitudo 7/2 X . 15. 56. 52.	Vera longit. Q 7. 15. 4. 23.
Latitudo australis 0. 45. 30.	Lat. borealis 4°. 52. 0.
'	}
Motus J.	Motus &.
Locus medius o. 10. m. 55.	Locus medius 1. 11. 29. 3.
Aphelii 2. 13. 58. 48.	Aphelii 4. 19. 15. 42.
Anomalia media 9. 26. 52. 7.	Anomalia media 8. 22. 13. 21.
Æquatio addit 8. 58. 30.	Æquatio addit 24. 3. 10.
Anomalia vera 10, 5. 50. 37.	Anomalia vera 9. 16. 16. 31.
Locus excentr 0. 19. 50. 25.	Locus excentr 2. 5. 32. 13.
Locus Ω 0. 4. 55. 3.	Locus N 10. 6. 38. 39.
Argument. latit 0. 14. 55. 22.	Argument. latit 3. 28. 53. 34.
Æquat. substra o. o. o. o. 17.	Reduct. addit 10. 18.
Locus reduc. • • . • 0. 19. 49. 58.	Locus reduct 2. 5. 42. 41.
Angulus ad 🕝 0. 28. 2. 58.	Angulus ad 🕝 · · · 2. 12. 10. 15.
1 Pars ang 1. 29. 1. 29.	1 Pars ang 1. 6. 5. 8.
= Sum. ang 1. 0. 58. 31.	-
E Sum. ang 1. 0. 58. 31.	1 Sum. ang 1. 23. 54. 52.
Inclinatio	1. Sum. ang 1. 23. 54. 52. Inclinatio 6. 0. 5.
,	1
Inclinatio 0: 28. 20.	Inclinatio 6. o. 5.
Inclinatio 0: 28. 20.	Inclinatio 6. 0. 5. 1. Differ. ang 1. 0. 7. 10.
Inclinatio	Inclinatio 6. 0. 5. 1 Differ ang 1. 0. 7. 10. Angul ad terram 0. 23. 47. 42.

Die nona feb. eadem hora.

Locus medius 😙 .		10. 19. 1. 57.
Locus apogæi		0. 27. 16. 0.
Anom. vera		9. 23. 32. 30.
Locus verus		10. 20. 48. 40.
}		
Locus medius 1/2 .	•	11. 15. 50. 35.
Aphelii	•	2. 21. 28. 29.
Anom. vera	•	8. 29. 58. 23.
Locus excentr		11. 21. 26. 52.
Locus Q		2. 20. 55. 30.
Argum larit	•	9. 0. 31. 22.
Locus reduct		11. 21. 26. 54.
Angul. ad 😙		4. 29. 21. 46.
½ Sum. angul		0. 15. 19. 7.
Inclinatio		1. 19. 20.
- Diff. angul	•	0. 10. 54. 25.
Angulus ad ter		0. 26. 13. 32.
Locus verus 7/2)	٠.	17. 2. 12.
Latitudo aust		0. 40. 40.
Locus medius 4		11. 27. 57. 24.
Aphelii		5. 25. 6. 43.
Anom. vera		6. 3. 18. 41.
Locus excentr		11. 28. 15. 24.
Locus Q vera		1. 0. 16. 30.
Arg. fatit. ver		10. 27. 58. 54.
Locus reduct		11. 28. 16. 54.
Angul. ad 🕤	•	4. 22. 31. 46.
E Sum. angul	•	0. 18. 44. 7.
Inclinatio		O. I. 21. 33.
1 Differ. angul		0. 15. 7. 0.
Angulus ad ter	•	1. 3. 51. 7.
Locus verus 4	•	X 24. 39. 47.
Latit. austr	•	0. 57. 0.

Locus medius lunæ.	•	II.	24.	59.	40.
• 0			22.	6.	
Anom. 20. correcta		0.	2.	37.	30.
Ver. lo. C in orba. fua	χ		23.		-
Latit. (austr	,		_	27.	
Locus medius o.	•	٥.	•	۶ı.	•
Locus aphelii		2.		59.	
Anom were	•	ıı.	3.	30.	
Locus excens	•	0.	17.	-	
Locus 🔾		0.	•	55.	•
Argum. latit		0.		35.	-
Locus reduct		0.		29.	
Angul. ad 🕝		4.	3.		59.
½ Sum. angul.	•	•	•	20.	
Inclinatio	•	-•	0.		•
I Diff and			7.	36.	•
Angul ad san	• (•	y. 5,	-	3 I.
Verus locus o	-	χ), 26.	-	-
Latit. borealis		^		45· 26.	
Locus medius &		ı.			
Aphelii	•			45.	
Anom. vera		4.		15.	•••
Locus excentr.	•	9.	-	14.	•
	•	2.		3 <i>9</i> .	
				38.	•
Torus andu A	•	4.	10.		6.
Anoni ad 🖎	•	2.		51.	-
-	•	2.	3.	56.	
Inclinatio	•	ı.		I.	•
	•	-	5.	•	
- 0	•	ı.		54.	
	•	_	•	7.	•
Verus locus &	•	X	14.	•	
Latit. borealis	,		2.	24.	0.

Nona febr. stylo Gregoriano Anno 2461 ante Christum

Horâ sesqui septimâ postmeridianâ,

Pou-tcheou provinciæ Chan-tong, vel KAO-YANG provinciæ Pe-tche-li, in quibus aulam habuit Tchuen hio.

Sur les sept heures & demie du soir, & trois jours après le troissème de la première lune, neuvième de Février à la même heure, on vit la lune, saturne, jupiter, mars & mercure en conjonction dans l'espace de 11°, 58″ 55″ en longitude sur sept degrés environ en latitude : voilà ce que m'a donné le calcul dont je joins une copie à cette lettre. Ensin, Monsieur, la lune est sortie la dernière de la constellation Che, & cela sur la fin du jour du Li-tchun à Kao-yang-hien le soleil en est déja éloigné de huit degrés, tout ce qui est rapporté dans le texte Chinois arriva passé la constellation Che.

Vous me direz sans doute, Monsieur, que le texte parle clairement d'une conjonction de cinq planètes, & qu'on n'en trouve que quatre par le calcul; a cela je vous réponds: 1°. Que le soleil & la lune étant du nombre des sept planètes qu'on admet communément, il ne paroît pas qu'on doive les exclure d'un nombre au-dessous de sept; or dans le nombre de cinq planètes dont le texte fait mention, sans déterminer ni le temps précis de leur conjonction, ni leurs noms, la lune se trouvant au nombre des cinq, trois jours après la syzygie, le texte est donc vérisié sur ce point & cela suffit; aussi M. Kirch avoue-t-il sur cela que numerus quinq. planetarum est completus. 2º. Quand le soleil & la lune ne seroient pas du nombre des astres qu'on appelle planètes, on ne devroit pas, suivant le génie Chinois, regarder comme fausse une conjonction de quatre planètes, qu'ils publieroient être de cinq. Au commence. ment du regne de Yong-tching, il y en eut une de trois seulement: nous la vîmes cependant hautement publiée comme si elle avoit été de cinq: 3°. Quand cette conjonc. țion n'auroit été que de quatre, telle qu'elle fut le pre-

mier jour de la lune, une telle époque astronomique n'en a pas moins de force pour la chronologie, qui est l'usage que nous en faisons. L'histoire Chinoise fait mention d'une conjonction de planètes sous l'empereur Tchuen-hio à un lieu déterminé du ciel stellisère le premier mois de l'année lunaire suffisamment marqué à la 2461. année avant l'Erechrétienne, nous la trouvons telle par le calcul plus de 4000 ans après; ne nous affure-t-elle pas d'une manière fort approchante de la démonstration, de la réalité du règne Tchuen-hio 2461 avant l'Ere - chrétienne? d'autant plus qu'elle est soutenue par l'observation des étoiles aux quatre point cardinaux sous l'empereur Yao, dont il est parlé dans le Chu-king, suivant la disposition du ciel en 2461 fous Tchuen-hio, & le mouvement des étoiles fixes, sur lequel M. de la Hire a fait ses tables; dans l'espace de 105 ans qui se sont écoulés depuis 2461 jusqu'à la deuxième année du règne de Yao, les étoiles fixes avoient avancé de 1°, 28', 49", qui ajoutés à l'étoile hiu ou fomahant, que le Chu-king met au solstice d'hiver, & aux étoiles mao ou les pleyades, qu'il met à l'équinoxe du printemps, nous trouvons que cette année de Yao, elles sont fomahant au premier degré de caper, & les pleyades au premier degré d'aries; enfin, Monsieur, si à ces deux observations astronomiques, nous joignons l'éclipse de Tchongkang dans la constellation fang, (le scorpion,) dont une des étoiles étoit une des quatre qui parurent sous Yao à l'équinoxe d'automne: n'est-ce pas-là, une démonstration qui nous assure la solidité de la chronologie du Tong-kien-kang-mou, & la fausseté de celle du Tchouchu-kinien?

Vous êtes pleinement convaincu, me dites-vous, Mon-

sieur, qu'il faut préférer la chronologie des Septante; il est en esset évident qu'aucun des quarante & plus de sentimens des chronologistes hébraïsans ne sauroit s'accorder avec la chronologie des Chinois, sans parler de celles des autres peuples; mais il n'est pas moins vrai, que les vingt & tant de sentimens différens sur la chronologie des Septante, ne sont pas sans difficultés; ceux qui, comme le P. Riccioli, comptent 5694 ans, depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, ne trouvent point d'inconvénient à mettre Fou-hi sur le trône de la Chine, avant la naissance de Phaleg, seront moins embarrassés; & ceux qui comme vous, Monsieur, ne comptent pas de même, s'ils se déterminent au sentiment des 6000 de Suidas, ou à celui de 5904 ans, que Riccioli croit affez probable, trouveront depuis la 3111 année avant Jésus-Christ, époque de la naissance de Phaleg, jusqu'à la 2953° première de Fou-hi, dont l'intervalle est de 158 ans, un temps suffisant pour former une colonie, qui se choisit un chef, tel que Fou - hi, que les Chinois regardent tous, comme ayant été le premier prince & le premier roi de leur empire. Quojqu'il en soit, ce n'est point à nous à décider la question; nous devons nous contenter de faire connoître aux Européens, ce que nous trouvons dans ces contrées éloignées digne de leur curiofité, sur les arts sur-tout & les sciences, & laisser aux habiles gens, tels que vous, Monsieur, à juger si çe que nous envoyons mérite votre attention. Toute la difficulté consiste à pouvoir concilier les anciens faits astronomiques que nous trouvons dans l'histoire Chinoise, avec quelqu'un des sentimens recus en Europe, ce qui ne paroît pas impossible dans le grand nombre de calculs différens,

différens, soit avant Abraham, soit après, par rapport surtout aux anarchies des juges & du temps de la demeure des Israélites en Egypte, ce qui fait que la vocation de ce patriarche & l'année de sa naissance sont marquées si différemment. Josephe met celle-ci la 2107 avant Jésus-Christ; Clément d'Alexandrie la 2226, Nicéphore de Constantinople 2311, Eusébe de Césarée 1941, S. Isidore 2022, &c. tous suivent les Septante, & il y a beaucoup d'habiles gens qui les suivent. Je ne parle pas des Hébraïsans, dont la diversité de sentimens va au-dessus de quarante, parce qu'aucun ne peut se concilier avec l'histoire Chinoise; mais si on suit la chronologie des Septante de 5904 dont j'ai parlé ci-dessus, on aura la naissance de Phaleg en 3111, 158 ans avant le règne de Fou-hi à la Chine; & la colonie qui vint l'habiter pouvoit être plus ou moins nombreuse au temps de leur séparation, ce dont on peut vraisemblablement juger par les suites qu'eut cette colonie:

Je suis, &c.

QUATRIEME LETTRE.

JE viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du premier Novembre 1737. Vous m'y proposez quelques difficultés sur la chronologie Chinoise; vous y désendez de votre mieux les Tchouchu, & vous soutenez l'idée que vous vous étiez formée des Tome I.

caractères Chinois. La lettre à laquelle je joins celle-ci, me paroît répondre suffisamment aux deux premiers articles. J'ajouterai cependant quelques éclaircissemens en séponse à plusieurs articles de votre lettre qui m'ont paru finguliers.

1º. L'auteur Chao-yong, que vous faites la source de la chronologie du tribunal m'est tout-à-fait inconnu, & vous m'attribuez, sans doute, ce que peut-être quelqu'autre vous aura écrit: Que tout le monde suit l'opinion de Chao yong adoptée par le tribunal. Ce n'est pas ainsi que je parle de la chronologie Chinoise de ce tribunal dans ma préface: n'auriez-vous point puisé ce Chao-yong, dans la notice du P. Gaubil, dont vous me parlez? Avant que de l'envoyer en Europe, il me la fit voir & m'en demanda mon sentiment; je la désapprouvai très-fort & l'exhortai vivement de ne l'envoyer qu'après un examen plus sérieux, & une connoissance plus exacte des auteurs qu'il citoit & de ce qu'il leur faisoit dire. Peu content de moi, il fut la montrer au P. Regis, qui en fut encore plus mécontent; nous avons su qu'il l'avoit envoyée à Paris, telle qu'elle étoit. Soyez fûr, Monsieur, que les chronologistes Chinois, n'ont point été si fort partagés entr'eux sur la manière dont on devoit remplir les vuides de l'histoire, que cette notice détaillée le fait entendre.

» 2°. Sse-ma-tsien, dites-vous, malgré toutes ses recher-» ches ne put faire remonter la suite chronologique & la » durée des règnes que jusqu'à Li-ouang; la dernière » année du règne de ce prince est la plus ancienne » dont il assigne l'époque cyclique, mais il ne donne point » de notes cycliques aux trente-sept années précéden» tes, apparemment parce qu'il n'étoit pas assez sûr de » cette durée, &c a. 1°. L'empereur Li-ouang, suivant Sse-ma-tsien même, a régné cinquante-un ans; l'époque Kong-ho commence à la trente-huitième année de ce prince; il est donc plus que probable qu'il est sûr des trentesept années précédentes. 2º. Puisque depuis l'époque Kongho, cet historien assigne constamment les notes cycliques aux quatorze années qui la suivirent jusqu'au règne de Suen-ouang, qui sont incontestablement du règne de Li-ouang, sur quels mémoires dites-vous donc, que la dernière année du règne de ce prince, est la plus ancienne dont il assigne l'époque cyclique? 3°. Sse-ma-tsien avoit très-sûrement entre les mains l'histoire de la famille de Tsin-chi-hoangu, du-moins des princes Tsin, prédécesseurs de cet empereur; il pouvoit donc remonter ses notes cycliques jusqu'au règne de Hiao-ouang; il n'ignoroit pas le Kia-tchi de la famille des TCHBOU, il pouvoit donc remonter jusqu'à Kiang-yuen; vous ne direz pas, Monsieur, que ce fameux historien n'eut aucune conneisfance de l'Yking, & des commentaires de Confucius sur ce livre, que Tsin-chi-hoangti voulut qu'on sauvât de l'incendie des livres; d'où vient donc qu'il n'a pas remonté son histoire jusqu'à Fou-hi, & qu'il ne l'a commencée qu'à Hoang-ti? ignoroit-il que Confucius dans ses commentaires sur l'Yking, dit très-clairement que Fou-hi a été le premier empereur de la Chine, que Chin-nong lui a succédé & à celui-ci Hoang-ti? en pourrions-nous conclure qu'il n'a pas eu égard à ces histoires, ni à ce que disent les commentaires de Confucius, apparemment parce qu'il n'en étoit pas sûr? L'histoire authentique Chinoise, n'a en vue que le bon gouvernement de l'état, & n'a nul égard

à celui des princes particuliers qu'autant qu'ils ont quelques liaisons dans leur conduite avec le gouvernement général de l'empire. C'est pour cette raison que je n'ai point parlé dans ma préface des histoires des princes particuliers, bien moins devois-je le faire des mémoires des familles particulières, mémoires qui ne se trouvent peut - être plus que dans des bibliothèques où nous ne saurions pénétrer.

3°. Il n'y a point dans le Chu-king de chapitre Tchaomo; mais par ce que vous m'en dites, j'ai vu que vous avez dû parler du chapitre Tchao-kao, dont voici le passage: L'empereur Tching-ouang, le vingt-un de la deuxième lune de la septième année de son règne, le jour Y-ouei, prit la réfolution, &c. à la troisième lune le troisième jour Ping-ou, les deux ministres Tcheou-kong, Tchao-kong partirent, &c. Vous dites que le sixième jour après la pleine lune du premier mois de la septième année de la régence de Tcheou-kong fut Y-ouei; & le Chu-king, dit que ce fixième jour fut de la deuxième lune de cette année & non de la première: 2°. Vous avez pu voir, Monsieur, dans ma préface, que Confucius s'étoit plaint qu'on avoit interrompu durant plus d'un siècle l'usage du cycle sexagénaire, & que le temps où il a commencé & continué fans interruption étoit fort incertain. Nous ne croyons point en effet qu'il en soit fait mention dans tout le Chu-king, jusqu'à cette septième année de Tching-ouang : 3°. On vous trompe, quand on veut vous faire croire que la chronologie du Tong-kien-kang-mou, ne s'accorde point avec la date de cette septième année, & que le bonze Y-hang l'avoit remarqué dès le huitième siècle. Je n'ai jamais rien vu de pareil dans tout ce qu'a écrit ce savant bonze.

Prétendez - vous, Monsieur, qu'une tradition constante de faits ne pourra être de quelque poids par rapport à nos histoires? Un fondateur de dynastie porte avec soi la raison de la tradition, de même que sa conduite irrégulière & inouie, jusques à la haîne de l'empereur Ou-ting, de nommer son frère Tai-keng pour son successeur au préjudice de son sils, &c. Quoiqu'il en soit, je vois par votre lettre que vous penchez fort pour la notice détaillée du P. Gaubil. Le dessein en est bon; si le détail en étoit vrai, je ne vous aurois pas écrit en 1736 le détail chronologique que vous avez vu.

5°. Sur le Tchou-chu, je n'ai rien a ajouter à ce que je vous écris dans la lettre à laquelle je joins celle-ci; si ce n'est de vous copier ce que je vous disois sur le caractère Ki, qui est un distinctif du jour de l'équinoxe d'automne, comme le caractère Mong, du jour de l'équinoxe du printemps; permettez que je vous y renvoie. Par conséquent l'année 2007 ne peut être celle du Chu-king.

J'ai lu, Monsieur, vos dissertations imprimées dans les mémoires de votre illustre académie; j'y ai vu autant qu'on peut en mettre, l'esprit briller de tous côtés, dans des raisonnèmens établis sur de faux principes. Je suis très - persuadé qu'aujourd'hui vous en connoissez la fausseté, & que vous ne croyez plus que les Chinois, n'ont aucune connoissance des esprits distingués de la matière; ils en ont toujours reconnu & dès la plus haute antiquité: la lecture de leurs livres le démontre plus clair que le jour. Ne seriez - vous point obligé, Monsieur, de leur faire quelque réparation? Sur la construction des caractères Chinois, j'ai dit tout ce qu'on en peut dire dans la lettre que le P. Souciet vous a fait

voir, ils n'ont que les six règles que Fou-hi leur a données; ce qu'en ont dit les figuristes est de pure invention, & ce que vous en dites, Monsieur, est trop subtil pour les Chinois. Je ne puis vous envoyer cette année le dictionnaire Choue-ouen, vous l'aurez par la mousson suivante.

Je suis, &c.

Pé-king 16 Nov. 1738.

Fin des Lettres du P. DE MAILLA à M. FRERET.

CINQUIEME LETTRE

Du P. DE MAILLA concernant son histoire manuscrite de la Chine.

JE reçus hier, M. R. P., votre lettre, du premier octobre de l'an passé, elle nous a fait à tous beaucoup de plaisir, & à moi, plus qu'à personne, parce qu'elle venoit de votre part. Lorsque les PP. Lacharme & Chaliers, partirent d'Europe pour venir nous joindre, vous crûtes bonnement qu'ils nous en apporteroient des nouvelles; mais croiriez-vous bien que c'est ici qu'ils les ont apprises pour la plûpart,

S'il est vrai que les deux premiers volumes de l'histoire Chinoise, que vous avez eu la bonté d'envoyer à Lyon au . P. Morand, vous fassent desirer les autres, j'ai tout lieu d'espérer que peu de temps après avoir reçu cette lettre. vous serez content, Sur la fin du mois d'août dernier. j'en fis partir fix volumes d'ici pour Canton, par trois Chinois, novices de la compagnie. Cette histoire va jusqu'à l'an 1369 de J. C. Je prévois que vous me demanderez si je ne prétends pas la pousser jusqu'à notre temps; je vous réponds d'avance que si les choses ne changent pas, cela me sera difficile, parce que l'histoire de la dynastie précédente, .ne paroît point encore d'une manière authentique, & que celle qui existe est si mal faite, que si j'étois obligé de la réduire à la forme que j'ai suivie, il me faudroit presque autant de temps, que j'en ai mis à la traduction de la moitié des huit tomes que j'ai déja envoyés; j'ai rempli dans ces huit volumes le dessein que je me suis proposé dans la préface. Cependant si l'histoire authentique de cette dynastie venoit à paroître, ce qui peut arriver d'un jour à l'autre, je pourrois l'entreprendre; mais sans cela j'ai de la peine à m'y déterminer, quelque instance que me fassent notre supérieur général & plusieurs de nos pères. La raison qui empêche de publier cette partie de l'histoire authentique qui est toute prête, c'est un dissérend entre les lettrés Chinois & Tartares qui en sont les révifeurs; ceux-là ne voulant faire commencer la dynastie présente, sous le nom d'Impériale, qu'après l'entière destruction de la dynastie précédente, & ceux-ci voulant donner ce titre à leur princes dès le temps qu'ils furent maîtres de Pé-king. J'espère bien que vous aurez pour les six tomes que j'envoie cette année, les mêmes soins que vous avez

bien voulu prendre pour les deux premiers, dont je vous fais mille remercimens. Si j'étois sûr du passage de Paris, j'y aurois joint une copie des deux premiers, un peu mieux écrite que ceux qui sont arrivés à Lyon; mais le danger que ces volumes étant joints ensemble, on ne s'avisat de les arrêter, m'a déterminé, comme je vous l'écrivis l'an passé, à ne les envoyer, s'il est nécessaire, que lorsque j'aurai reçu des nouvelles sûres que tout est arrivé à Lyon. Je suis assez au fait de Paris, pour prendre sur cela les précautions que je pourrai. Vos mêmes foins, je vous prie, pour ces six tomes que pour les autres. Il ne paroît pas convenable qu'aucun autre les voie à Paris, avant ceux à qui ils sont adressés. Si vous en voulez voir quelque chose, le septième & le huitième tomes vous feront plus de plaisir que les autres, par les connoissances qu'on a déja eu en Europe des Kin & de Gingiskan, dont on a imprimé l'histoire depuis long-temps en françois,

J'ai joint à ces six tomes un perit présent à votre adresse qui consiste, 1° en un grand livre Chinois, livre rare & précieux dont on ne trouve plus d'exemplaires; il sera bon pour la bibliothèque de Lyon. 2°. Un autre petit de trois pouces, un peu plus de haut, sur deux environ de large, que l'empereur Kang-hi portoit toujours pendu à sa ceinture, je l'ai eu d'un eunuque du palais; il contient en Chinois les tables des Sinus & des Logarithmes. 3°. Deux boîtes d'éventails, chacune de huit. J'ai reçu ceux de la plus petite, dans la boîte même de l'empereur régnant, avec les senteurs que vous y trouverez, & les autres de dissérens princes de cette cour. 4°. Une lunette à longue vue, dont les tubes sont du plus beau vernis de ce pays;

pays; ils ont été faits par les ouvriers du palais. 5°. Une siguette d'argent, contenant du sang de bouc sauvage. chose rare & précieuse dont vous ne devez pas douter. C'est un présent du feu empereur Kang-hi, les médecins & apothicaires doivent favoir ce que c'est, on l'appelle en Chinois Chan - yang - hiue. 6°. Le R. P. Hervieu. notre supérieur général, m'a écrit qu'il y joindroit à Canton, du thé & de l'encre de la Chine. Si j'étois le maître, ou que je fusse à Canton, je crois que vous seriez content de moi, mais qu'y faire? il faut se contenter de ce qu'on peut. De tout cela vous en enverrz à Lyon, ce que vous jugerez à propos; je vous en laisse absolument le maître, bien persuadé que vous ferez le tout pour le mieux. Il seroit cependant bon que ceux qui se donnent la peine de retoucher l'histoire que j'envoie, fussent persuadés que je ne suis pas insensible à leur travail; ainsi prenez-en ce que vous en souhaiterez, & envoyezleur le reste. Je ne leur en parlerai pas cette année dans mes lettres.

Je vous avois prié de demander au P. Etienne Souciet, une lettre que je lui écrivis sur l'origine & les dissérens changemens des caractères d'écriture dont les Chinois se servent, en y joignant des modèles de ces dissérens caractères, (1) &c. Vous ne me répondez point sur cet article, y auriez vous trouvé quelque difficulté que je ne puis prévoir? J'aurois été bien aise cependant que vous eussiez pu l'envoyer aux Editeurs de l'histoire Chinoise.

⁽¹⁾ Cette Lettre datée de Pé-king, du 1 Janvier 1725, s'est trouvée, je ne sais comment, transcrite à la fin de la Traduction du Chu-king par le P. Gaubil; & son Editeur a jugé à propos de l'imprimer dans les observations sur cet ouvrage, page 380 — 398. Editeur.

Rien de plus raisonnable que les reproches que vous me faissez l'an passé dans vos lettres, de ne vous avoir pas adressé pour Lyon, la copie du livre Syro-chaldaïque que j'avois envoyée au P. Souciet, j'en aurois au moins su la destinée, & telle qu'elle eût été, j'en aurois été content; mais nulle réponse sur cela. Je n'ai même sçu que cette copie étoit arrivée en France, que parce que vous me fites l'amitié de m'en écrire l'an passé. Comme c'est un livre de plus de huit cens ans d'antiquité, dont je ne pus avoir copie qu'à force d'argent, je ne croyois pas, sur le rapport d'un de nos pères qui est ici, devoir mieux faire pour l'avantage de notre mission, que de l'adresser à ce R. P. Son filence depuis deux années de suite, me fait croire qu'il en a pensé autrement que nous, & qu'il n'aura pas beaucoup de peine à vous la remettre; vous pouvez donc la lui demander en mon nom, & l'envoyer à Lyon, au moins ne déparera-t-elle point le cabinet des curiosités étrangères.

J'ai appris par nos PP. qui sont à Canton, que le P. Du-halde, en faisant imprimer dans les lettres édisiantes, une des miennes, sur l'accusation de Tchin-mao, mandarin d'armes, contre la religion chrétienne, y avoit ajouté à la sin une lettre d'un autre de nos Pères, de 52 pages, qu'il a fait imprimer à la suite de la mienne, & comme si elle étoit de moi. S'il n'y avoit rien dans ces 52 pages, qui ne s'at ou vrai ou de nulle conséquence, je n'en dirois rien; mais il ne s'agit pas moins que d'un placet supposé, présenté à l'empereur pour la désense de la religion, faus-ser en matière de conséquence, dont M. Ripa, maintenant à Naples & M. Fouquet, qui étoient tous deux à Pé-king dans ce temps, pourroient aisément se servir, pour rendre au moins suspect ce que nous écrivons en

Europe. Quel désagrément pour la compagnie, & quel chagrin pour moide me voir chargé d'une fausset si criante? Pourquoi ne pas la donner sous le nom de celui qui l'a écrite? Le R. P. Hervieu, notre supérieur général, a fait ce qu'il a pu à Pé-king, pour nous ôter la connoissance de trois exemplaires qui sont arrivés à Canton, il n'en a jamais voulu envoyer un ici. Je ne doute point qu'il n'en ait écrit à Paris; en tous cas vous me feriez plaisir de désavouer en mon nom, ces 52 pages ajoutées à ma lettre. Cependant comme cette lettre vous parviendra apparemment avant les six tomes de l'histoire, &c. que je vous envoie par cette mousson, il seroit peut-être bon de ne rien témoigner de ce que je vous ai dit ci-dessus, que vous n'ayez reçu le tout. Vous voyez pourquoi.

Le P. Hervieu m'écrivit en vous envoyant les deux boîtes d'encre de la Chine; mais il ne me parla point de tout le reste que j'y avois joint, & je n'ai pu savoir jusqu'ici ce qu'il est devenu. Je n'ai pas moins été surpris de voir par votre lettre, que le premier octobre, vous n'aviez point encore reçu ces deux boîtes; ne manquez pas de me faire savoir si tout ce que je vous envoie parvient entre vos mains, afin que je prenne mes mesures ici pour la suite.

Le P. Duhalde songe-t-il à faire graver sa carte de la Chine? On nous a dit ici que le roi de Portugal saisoit graver les cartes de chaque province, avec dissérentes explications en sorme d'atlas; il seroit bien sacheux pour nous que les Portugais nous enlevassent cette gloire, & qu'ils en sissent honneur au seul P. Cardozo, comme ils l'ont déja fait dans une de leurs gazettes, que nous avons vue ici, & que la gazette de France annonça aussi sous l'artiele de Lisbonne. Il seroit peut-être bon que le P. Duhalde

le sût. La carte de la Chine & de la Tartarie, dans le fait, est l'ouvrage des seuls François. Les PP. Cardozo, Portugais, & Fredely, Allemand, qui ont accompagné quelques-uns de nous, n'y ont eu guère d'autre part que celle de la fatigue qui est inséparable du voyage; il seroit bon qu'il le sçût; peut-être attend-il encore quelque nouvelle chose pour l'insérer dans l'atlas Chinois, qu'il médite depuis si long-temps. Mais je ne vois pas qu'aucun de nous pense à lui envoyer rien de nouveau.

Je vous écrivis l'an passé l'état où étoit la religion dans cet empire, & les nouvelles recherches que l'empereur faisoit faire des Missionnaires qui étoient dans les provinces. La recherche a été très-réelle, & elle a fait renvoyer à Canton, les PP. Hinderer, Porquet, Jaquemin, Jésuites, qui étoient restés ici sous prétexte de maladie & à force d'argent, & le P. Souza, aussi Jésuite, qui étoit auprès du P. Hinderer, sous prétexte d'en avoir soin durant sa maladie. Un Jésuite Chinois a été arrêté dans la province de Fou-kien, depuis près d'un an, & n'est point encore relâché, du moins que nous fachions, quoique l'ordre de l'empereur ne soit que contre les Européens; vous jugez bien de - là que les affaires de notre mission n'y sont pas en un meilleur état que l'an passé. Ici, à Pé-king, elles vont encore passablement. Nous y faisons nos fonctions à l'ordinaire, & les Chrétiens leur devoir; mais dans les provinces elles ne sauroient manquer d'aller fort mal, les Chrétiens y étant abandonnés à euxmêmes, sans secours, sans Missionnaires, que de quelquesuns qui y sont cachés, & qui ne peuvent s'acquitter de leur ministère, qu'en s'exposant eux, les Chrétiens & la religion.

Ces jours passés est mort ici en prison, un des frères du prince que l'empereur avoit perfécuté & perfécute encore pour avoir embrassé la religion chrétienne. comme vous l'aurez vu dans les relations du P. Parrenin, imprimées dans les lettres édifiantes. Celui-ci, qui s'appelle Louis, fut arrêté à l'armée avec Joseph, son frère, sur le rapport que le général fit à l'empereur, qu'ils étoient chrétiens, & avoient élevé une église dans ces quartiers. L'empereur les rappella, leur fit mettre les chaînes & les fit enfermer ici séparément, porte mûrée, fans avoir aucune communication, qu'avec chacun un valet, prisonnier comme eux. Vous avez su la fin du prince Joseph; ces jours passés le Prince Louis eut le même sort que son frère : comme il vivoit trop pour ceux qui le vouloient faire mourir, on a commencé par lui retrancher une partie de la nourriture qu'on lui donnoit, & quelques jours après, pour tromper le monde, on lui envoya un médecin qui vouloit lui faire croire qu'il étoit malade; le prince lui répondit toujours qu'il se portoit bien, & qu'il n'avoit besoin d'autre chose que d'un peu plus de nourriture. Cependant fix ou sept jours après, on a sorti son corps de la prison, & on l'a déposé à la sépulture de sa famille, en attendant qu'on avertisse l'empereur, & qu'on sache ce qu'il veut qu'on en fasse. Je ne vous en dirai pas davantage aujourd'hui. J'attends encore quelques lettres au moins du P. Morand, après quoi j'espère vous écrire encore un mot par cette mousson.

Je suis, &c.

Pé-king, 27 Septembre 1730.

SIXIEME LETTRE.

Nos lettres de Paris & de Rome nous sont arrivées, mais il n'en paroît aucune des vôtres; est-ce que vous ne m'auriez point écrit? J'ai de la peine à me le persuader ; j'aime mieux, pour votre honneur & pour ma tranquillité, croire que toutes les lettres qui sont arrivées à Canton pour nous, ne nous ont pas encore été envoyées, ou qu'elles sont en chemin pour Pé-king, & que parmi ces lettres il s'y en trouvera quelqu'une des vôtres pour moi. Celles du P. Cottin, procureur de province à Paris, m'apprennent qu'il vous a envoyé les deux premiers tomes de l'histoire Chinoise, & que vous lui en avez accusé la réception, c'est ce que je souhaitois avec ardeur; & si je pouvois apprendre que vous n'avez point eu de peine à les lire, je serois pleinement satisfait sur cet article. Dans le doute où je suis sur cela, j'en ai fait tirer une seconde copie, qui me paroît un peu plus lisible que la première; mais la difficulté de passer Paris, m'a déterminé, en vous envoyant les six tomes suivans, d'attendre que le tout soit entre vos mains & que je l'apprenne; alors, s'il est nécessaire & que je sois en vie, je vous l'enverrai. Il y a un mois que les six tomes suivans, partirent d'ici pour Canton, par trois novices Chinois de la compagnic.

Voici relativement à cette histoire, quelques points sur lesquels je crois devoir vous parler. 1°. Après les décisions de Rome sur les rits Chinois, & les désenses qui ont été faites d'en écrire, on pourroit peut-être chercher à supprimer cette

histoire, parce que les termes de Tien & de Chang-ti, s'y trouvent fréquemment; mais vous voyez assez la réponse. On ne peut employer les termes de Tien & de Chang-ti, pour signifier le Dieu des chrétiens, soit; mais on ne peut appeller autrement la divinité que les Chinois reconnoissent. d'ailleurs, tous les endroits où il en est parlé, ne sont qu'une pure traduction; j'ai été fort attentif à cet égard, pour me mettre hors de tout reproche, laissant aux lecteurs à prendre l'idée qu'ils doivent avoir de l'un & de l'autre. C'est pour cela que je me suis contenté de mettre en parenthèse leur signification naturelle & commune.

2°. Vous aurez d'abord vu que la chronologie Chinoise ne sauroit s'accorder avec celle de notre Vulgate, & qu'elle favorise entiérement celle des Septante; mais il n'est pas question ici de ce qu'on pense en Europe sur la connoissance des temps, il s'agit de ce qu'en pensent & de ce qu'en ont écrit jusqu'ici les Chinois, depuis la fondation de leur empire. Je dois me contenter de rapporter fidèlement leur fentiment, sans rien changer ni altérer, & laisser faire à nos favans d'Europe; toutes les comparaisons qu'ils jugeront à propos. 3º. La chronologie des Septante, a ses défenseurs aussi bien que celle de la Vulgate, comme on peut le voir dans la Chronologia reformata de Riccioli, dans le Menochius du P. de Tournemine, &c. le martyrologe Romain, ne suit même que celle d'Eusebe, d'où on peut conclure que la conformité qui se trouve entre la chronologie Chinoise & celle des Septante, est une raison qui prouve beaucoup en leur faveur. Les Chinois qui sont au bout du monde, & qui n'ont jamais voulu avoir de rapport avec les autres nations que pour en recevoir des tributs & des hommages, ont cependant une chronologie semblable à celle des

Septante, & une telle conformité ne peut être l'effet du hasard. La suite non interrompue des princes Chinois depuis la fondation de leur monarchie, si bien soutenue par des témoignages incontestables, plusieurs siècles avant que ces savans interprètes parussent au monde, détruiroit toute idée de communication si quelqu'un pouvoit l'avoir. L'accord de ces deux chronologies n'estelle pas une démonstration de l'exactitude des historiens Chinois. 3°. Mais ce qui démontre la vérité de l'une & de l'autre, sont les observations astronomiques, rapportées dans l'histoire Chinoise. L'éclipse de Tchong-kang, rapportée 2159 ans avant l'Ere-chrétienne, est un fait contre lequel il n'y a pas de réplique. Ce n'est point sur le calcul, c'est sur l'observation qu'elle est rapportée; nous sommes ici plusieurs qui l'avons supputée suivant différentes tables, & nous l'avons tous trouvé telle qu'elle est marquée dans l'histoire Chinoise. De plus, cette éclipse ne fut visible, ni en Europe, ni dans aucun des lieux à l'occident de la Chine, & uniquement à l'est de la Chine, du côté de la mer pacifique & des bords occidentaux de l'Amérique. Comme l'observation est rapportée telle qu'elle a dû paroître à la Chine, la Chine étoit donc habitée à cette époque, c'est-à-dire, 2 ou 300 ans après le déluge. Quelque sentiment que l'on prenne, tout cela jusqu'ici est indubitable. Il n'est pas moins certain, suivant les Chinois, d'après leur Chu-king, que Yao a régné en Chine au moins 99 ans, & Chun, son successeur. 48 ans; que Yu, suivant Confucius, dans son Kia-yu, a régné 7 ans; Ti-ki, 8; Tai-kang, 28 : donc Yao régnoit en Chine 2357 ans avant l'Ere-chrétienne, & cet empire étoit déja très-étendu & très-florissant, Toutes ces vérités

vérités sont si bien établies, qu'il n'est pas possible de les révoquer en doute. Ajoutez à cette somme de 2357 ans. les règnes de Fou-hi, de Chin-nong, de Hoang-ti, de Chao-hao, de Tchuen - hio & de Ti-ko, dont les temps quoique moins certains, quelque abrégés qu'on veuille les faire, iront toujours beaucoup au-dessus du déluge universel, n'est-il pas évident que le sentiment de la Vulgate fur la chronologie, quel qu'il soit, ne sauroit se soutenir, & que celui des Septante, est l'unique qu'on doive suivre. Je me suis un peu étendu sur ce point, parce que certains Hébraïsans à Paris, tels que le P. Etienne Souciet, m'écrivent comme si la chronologie Chinoise étoit insoutenable & même dangereuse. Quand cela seroit, ce que je nie très-fort, devrois-je m'en mettre en peine, lorsque je ne fais que donner la version d'une histoire étrangère? mais bien loin de l'être, il seroit très-dangereux de ne la pas suivre en Chine, & de vouloir lui substituer celle de la Vulgate, contre laquelle les Chinois pourroient nous objecter des raisons invincibles, & sans replique.

3°. Je vous ai envoyé deux années de suite, quesques corrections à faire dans les époques des règnes, du premier tome; quand vous ne les auriez pas reçues, il n'y auroit pas grand mal, 1°. parce que cette correction en soi est de très-peu de chose, & que les sentimens sont partagés sur cet article, 2°. Parce que la somme totale de ces années est incontestable, comme il est évident par l'intervalle qui est entre la première année de Tchong-kang 2159 avant l'Ere-chrétienne, & la sixième du règne de Yeou-ouang, 776 avant l'Ere-chrétienne, qui est de 1383 ans, dont la vérification se démontre par deux éclipses que nous avons calculées. La diversité des sentimens sur

clxxviij LETTREVI.

le détail des années des règnes avant la dynastie des H_{AN} , vient de l'incendie des livres sous l'empereur Tsin-chi-hoang-ti, époque où la littérature Chinoise reçut un si grand échec. Ce qu'on put recouvrer de l'histoire ancienne ne peut être si infaillible, qu'il n'occasionnât quelque légère dispute parmi les auteurs. Ainsi si vous avez reçu les corrections que je vous ai envoyées, il sera bon de les suivre, s'il n'y a point d'ailleurs quelque inconvénient; s'il y a quelque embarras vous pouvez les laisser.

- 4°. Il n'en est pas de même d'une machine de guerre dont il est parlé sous la dynastie des Tang & à laquelle j'ai donné le nom de canon, parce qu'elle est désignée par le même nom dont les Chinois se servent aujourd'hui pour signifier les canons, quoique le caractère soit un peu différent; mais comme il y a lieu de douter que ces machines à jetter de grosses pierres fussent véritablement ce que nous appellons canon, il me semble qu'il ne faut point se servir de ce nom, & lui en substituer un plus général, comme je l'ai fait ailleurs en parlant des guerres des Kin & des Yuen, je vous prie d'y faire attention. Je n'ai encore pu trouver quand les Chinois ont commencé à se servir de la poudre à canon. La tradition porte qu'ils en avoient l'usage dès le commencement du premier siècle de l'Ere-chrétienne; quelques - uns même prétendent qu'ils s'en servoient avant; mais cela me paroît trop incertain pour oser l'assurer.
- 5°. Le R. P. Hervieu, supérieur de notre mission, m'écrit de Canton, que quelques François lui avoient dit que l'histoire de la Chine de M. Visdelou, autrefois Jésuite & missionnaire dans ce pays, alsoit paroître, qu'elle étoit prête, & qu'à leur départ on l'envoyoit à Rome, le prélat

n'ayant pas voulu la publier avant qu'elle eût passé à la congrégation, pour être sûr qu'elle ne sera pas mise à l'Index. Je vous donne cet avis, ajoute le P. Hervieu. en conséquence duquel vous aurez peut-être quelque instruction à donner en France à vos éditeurs, pour que l'histoire de M. Visdelou ne puisse nuire à la vôtre. Sur cela j'ai à vous dire: 1º. Que vous ne devez point craindre ce qu'aura fait ce prélat, parce que j'ai appris qu'il n'a envoyé que deux tomes en Europe, & qu'étant devenu aveugle il n'aura pu l'achever : 2º. Il ne peut l'avoir faite que sur les livres Chinois qu'il avoit aux Indes où il y a travaillé; or il n'avoit que l'histoire appellée Nien-y-sse, qui est une mer à boire, & dont sûrement il n'a pu prendre qu'une partie, encore pour cela faut-il un grand travail, dont je le crois peu capable. En arrivant à la Chine je demeurai avec lui près de deux ans, j'ai vu ses écrits & ses traductions, il ne m'a jamais paru un concurrent fort à craindre : 3°. La circondance que ce prélat n'a pas voulu la publier avant qu'elle eût passé à la congrégation de la Propagande, me fait juger qu'il est moins question d'une histoire de la Chine, telle qu'on la souhaite en Europe, que d'un recueil contre le fentiment que nous avons soutenu si long-temps sur les rits Chinois, & auquel il aura travaillé pour faire plaisir à la facrée congrégation & justifier ses propres sentimens contre ses frères, qui l'ont engagé à sortir de la compagnie en lui procurant l'évêché de Clodiopolis in partibus. Ce qui me fait juger que c'est-la l'histoire dont il s'agit, c'est qu'il en avoit déja le dessein lorsque nous demeurions ensemble, & que dans cette vue, il avoit sans cesse l'hittoire du Nien-y-sse entre les mains; tout ce qu'il rappor-

toit contre le sentiment de ses frères, se réduisoit à quelques traits semblables. Le R. P. Reymondo de Arxos, Espagnol, qui a été notre visiteur, m'écrivoit, dans une de ses lettres au sujet du P. Visdelou, que toda sua valentia era a saccar conclusiones universales, de casos particulares. Doit-on être surpris de trouver des erreurs dans les particuliers parmi les peuples Idolâtres, fur les points de leur croyance, tandis qu'on en trouve tant dans le Christianisme? Supposé donc que l'histoire de ce prélat ne fût que l'exécution de ce dessein, il est bon qu'on puisse juger par une fuite de l'histoire générale & suivie, ce qu'on en doit penser. Peut-être seroit-il bon, si cette histoire n'a pas encore paru, de faire publier la nôtre, surquoi je ne puis rien vous dire; ce sera à vous, lorsque les six tomes que je vous envoie cette année vous parviendront, à déterminer le parti que vous aurez à prendre:

6°. Je vous ai déja écrit de ne pas croire que les portraits des princes ou des grands hommes que vous trouverez dans cette histoire sont de ma façon; je n'y ai d'autre part que celle de traducteur: peut-être seroit-il bon de le dire dans la préface, de peur que le lecteur n'en enlève la gloire à l'historien Chinois.

Je ne vous en dirai pas davantage aujourd'hui, me réservant à vous écrire encore des que j'aurai reçu vos lettres. L'an passé je me donnai l'honneur d'écrire au P. de Veau, qui veur bien se donner la peine de revoir avec vous cette histoire. Je vous prie de l'assurer de ma reconnoissance, &c. &c.

P. S. J'oubliois de vous dire que les noms, tant anciens que nouveaux des villes, &c. de la Chine, que vous trou-

verez avec ce que j'envoie cette année, doivent être placés à la tête du premier tome que vous avez reçu, ils sont plus complets que n'étoient les premiers envoyés.

Au reste, j'ai remarqué qu'il y avoit quelques sautes de chronologie dans les dates & dans la suite des années du premier
tome, ce qui m'a déterminé à vous envoyer le commencement exact de tous les règnes des empereurs compris
dans ce premier tome; ayant le commencement vous avez
tout le reste. Vous auriez aisément remarqué ces fautes
qui ne sont qu'à la marge. Il n'y a rien à corriger dans
la suite de l'histoire, si ce n'est la durée du règne de
Ti-kié, dernier empereur de la dynastie des HIA, qui
ne doit être que de cinquante ans au lieu de cinquantedeux. Tout le reste va bien. J'espère vous envoyer l'année prochaine tous les volumes.

Pé-king le 9 Oct. 1731.

SEPTIEME LETTRE.

Vous devez avoir reçu, M.R., les six volumes suivans de l'histoire de la Chine. Faites-moi l'amitié d'écrire au P. Morand, que j'ai commencé depuis huit jours, le neuvième tome, qui contiendra l'histoire des Ming, & nous conduira jusqu'au règne de Louis-le-Grand; j'espère la faire partir l'année prochaine. Le R. P. Hervieu, supérieurgénéral de notre mission, m'a écrit que l'an passé il les avoit consiés au P. Constantin, pour vous être remis. Le P.

Morand m'écrit qu'il a fait mettre dans les Journaux de Trévoux, le Prospedus de notre histoire; si par hasard on ne nous avoit pas envoyé ce Journal, vous me ferez plaisir de me le procurer.

Vous ne me parlez point d'une lettre sur les caractères Chinois, que j'écrivis il y a quelques années au P. Est, Souciet, & que je vous priois de lui demander pour être envoyée au P. Morand; sans doute que vous n'aurez pas jugé à propos de le faire; à la bonne-heure. Ce R. P. a envoyé ici un livre qu'il a fait imprimer sous le titre d'Observations mathématiques, astronomiques, géographiques, &c. rempli de fautes les plus grossières. Le catalogue sur-tout des latitudes & des longitudes qui est à la fin, paroît avoir été fait exprès. Par tout ce qui est dit dans ce livre, on concluroit presque que nous n'avons pas fait la carte de la Chine & de la Tartarie. Les longitudes & latitudes à trois ou quatre près, sont toutes de personnes qui n'y ont point travaillé, & presque toutes fautives; c'est ce qui m'a déterminé à rechercher, autant que j'ai pu, les latitudes & les longitudes que nous avons observées en faisant la carte, & mesurées géométriquement, pour en faire un catalogue & l'envoyer en Europe. Le P. Regis m'en a demandé une copie qu'il envoie au P. Duhalde, pour être mise dans son Atlas. Je vous l'envoie aussi par deux voies : Afin que si l'une vient à se perdre, l'autre du moins arrive; & que si les deux copies vous parviennent, vous en ayez une pour le P. Souciet, qui pourra la mettre s'il le juge à propos, à la place de l'autre dans la nouvelle édition que le P. Gaubil, le plus intéressé dans ce livre, le prie d'en faire; mais ma principale vue en vous l'envoyant est que vous avez la bonté

L E T T R E VIII. clxxxiij

de la faire tenir au P. Morand, à qui, comme vous avez pu voir, j'ai envoyé la carte de la Chine à la tête du premier tome de l'histoire, & celle de la Tartarie à la tête de l'histoire des Yuen, qui en fait le huitième tome. Or, il est bon qu'on y voie en même-temps une partie des fondemens sur lesquels ont été faites ces cartes, & qu'on juge des soins que nous nous sommes donnés.

Je suis toujours, &c.

Pé-king le 3 Oct. 1733.

HUITIEME LETTRE.

Outre les six volumes de l'histoire Chinoise, vous avez dû recevoir, M.R., en 1732, un assez long catalogue de longitudes & latitudes, &c. Cette année 1733, vous recevrez l'histoire des Ming, & l'année d'ensuire, l'histoire de la dynastie régnante jusqu'à l'empereur Kan-hi inclusivement; qui fait le dixième & dernier tome de cet ouvrage. Un exprès que nous envoyons d'ici le portera à Canton, d'où il partira pour l'Europe, sur un des vaisseaux François qui y sont actuellement, à l'adresse du R. P. provincial, & recommandé au P. Cottin, &c. Je la mets en rouleau, comme je mis l'an passé l'histoire des Ming, que je vous envoyai. Je crois qu'il est bon de vous dire que ce rouleau de l'histoire des Ming, n'ayant pu être remis

clxxxiv L E T T R E VIII.

à notre supérieur-général, comme les volumes précédens, à cause de l'Exil des missionnaires de Canton, à Macao, l'exprès qui porta nos lettres pour l'Europe à Canton, remit ce rouleau à M. Duvelaer, agent de la compagnie des Indes, qui voulut bien s'en charger. Comme il n'aura pas manqué d'en faire mention sur les registres, en cas que vous ne l'eussiez pas reçu, ou que le P. Defremond n'en eût point eu de nouvelles, vous voyez à qui vous pourriez en demander. Le dixième tome que je fais partir cette année suivra apparemment la même route; car nos missionnaires qui sont tous à Macao ne peuvent que dissicilement prendre soin de nos dépêches.

Je regrette beaucoup (m'écriviez-vous en 1731,) que vous ne puissiez pas pousser votre ouvrage jusqu'au dix-septième siècle, rien ne seroit plus complet. Vous n'aurez plus rien à regretter sur cela de ma part, lorsque vous aurez reçu ces deux derniers volumes, & vous m'en saurez d'autant plus de gré, que vous avez été un des mobiles qui me l'ont fait entreprendre.

Mais que fait-on, à Lyon, de cet ouvrage? pense-t-on à le donner au public? dans l'éloignement où je suis, j'ai fait tout ce qui dépendoit de moi. Je n'ai plus rien à leur écrire à l'avenir, voudriez-vous me dire sincérement ce qui en est?

Je suis, &c.

Pé-king le 5 Nov. 1737.

NEUVIEME LETTRE

Au P. D'ANTHON.

LA bonté que le R. P. Lombard a eu de m'écrire qu'il avoit retiré des mains du P. Morand, l'histoire Chinoise que je lui avois envoyée avec les lettres qui y ont rapport, & qu'il avoit remis le tout en celles de V. R. me procure le plaisir d'écrire cette lettre. Le P. Chalier ne m'a pas laissé ignorer le mérite de V. R. il m'en a souvent par-lé, même à l'occasion du manuscrit, dont on vous a mis en possession dans votre bibliothèque; ainsi quoique je n'aie jamais eu l'honneur d'être connu de vous, permettez que je vous témoigne le plaisir que j'ai de savoir que mon manuscrit de l'histoire Chinoise, est en votre pouvoir; plaisir qui seroit parfait, si vous vouliez bien en être l'éditeur.

V. R. aura sans doute appris du P. Cottin, que le neuvième tome de la dynastie des Ming s'est perdu, j'y ai suppléé cet été & l'ai envoyé à Canton, d'où il partira par cette mousson, à l'adresse du R. P. provincial, recommandé au P. Cottin de Paris, qui ne manquera pas de vous l'envoyer.

Il y a deux ans que M. Fréret, de l'académie royale des inscriptions, qui avoit fort à cœur de voir paroître cette histoire, m'écrivit qu'il avoit proposé au P. Morand le dessein de la faire imprimer au Louvre; je l'écrivis à ce R. P. qui ne m'en a pas dit un seul mot, & n'a pas Tome I.

clxxxvj LETTREIX.

même répondu aux lettres de M. Fréret, comme V. R. le verra par ce que cet académicien m'en écrit cette mousson; voici ce que me mande M. Fréret: » Un de vos pères croit que cet ouvrage auroit be-» soin d'être refondu. Ce n'est nullement mon opinon; » l'ouvrage cesseroit d'être une traduction, & en passant » par des mains Européennes, il seroit étrangement défi-» guré. Si dans le corps de l'histoire le style avoit besoin » d'être retouché, ce que je ne crois pourtant en aucune » façon, il faudroit que ce fûr par un homme au fait des » mœurs & des courumes Chinoises, & qui ne voulût pas » habiller les Chinois à la Françoise. La mort de M. le » duc d'Antin, par laquelle M. le comte de Maurepas n devient le maître de l'imprimerie royale, rendra peut-» être l'impression de votre histoire à cette imprimerie » plus praticable. J'écrirai encore là-dessus au R. P. Mo-» rand, quoiqu'il n'ait fait aucune réponse à ma dernière » lettre; c'est à vos pères à faire quelques démarches afin n de persuader à ce ministre que l'impression d'un ouvrage » aussi important lui pourroit faire beaucoup d'honneur a, Dans ce que je viens de citer de la lettre de M. Fréret, il a raison lorsqu'il dit qu'il ne faut pas habiller les Chinois à la Françoise. Aussi ai-je souvent écrit au P. Morand, que celui qui seroit l'éditeur de cette histoire étoit le maître d'en corriger le style & le langage; mais que je le priois de ne rien changer dans les faits, ni dans l'ordre & la manière de les raconter : 20. Comme cet Académicien s'est assez instruit de ce qui regarde les Chinois, par le commerce de très-longues lettres qu'il a avec nous depuis plusieurs années sans interruption, je ne sais s'il n'auroit point envie d'en être lui-même l'éditeur; & comme il

L E T T R E I X. clxxvij

voit assez qu'on n'y consentiroit pas aisément, peut-être voudroit-il qu'on la dédiàt à M. le comte de Maurepas, & veiller lui-même sur l'impression, pour se faire un mérite auprès de ce Seigneur, protecteur de leur académie. Ce dernier point seroit peut-être le meilleur parti qu'il y eût à prendre, & applaniroit entièrement bien des difficultés que V. R. voit mieux que moi. Quoiqu'il en soit, j'écris au P. Cottin à Paris, tout ce que j'ai l'honneur d'écrire à V. R. sur cet article, & persuadé que le parti que vous prendrez sera le meilleur, je ne lui en dirai pas davantage.

Je suis, &c.

Pé king le 5 Nov. 1737.

DIXIEME LETTRE

Au P. COMBES.

J'AI reçu votre lettre du 10 Octobre 1736. Le neuvième tome de l'histoire partira cette année pour l'Europe, il doit être actuellement à Canton ou plutôt à Macao entre les mains du P. Hervieu à qui je l'ai envoyé par partie, pour être adressé au R. P. provincial de la province de Lyon. Ne vous attendez pas, à un gros volume; comme je ne voyois que la seule voie de la poste pour le faire passer à Canton, à quatre cens lieues de Pé-king,

je l'ai copié moi - même d'un caractère fort menu & fort serré & j'ai failli à me tuer. J'en ai été malade deux mois. Tous nos pères croyoient que j'en mourrois. J'en suis cependant revenu, mais d'une santé beaucoup plus équivoque qu'auparavant. Ainsi vous ne recevrez ce tome, que dans le volume d'un paquet de lettres un peu gros.

L'écrit, me dites-vous, qui concerne les cartes, adressé au R. P. Lombard, &c. le P. Duhalde a prié le P. Lombard de le lui envoyer; or il faut que vous sachiez que j'avois envoyé l'original au P. de Goville, pour être communiqué au P. Duhalde, surquoi le P. de Goville me répond: » J'ai » exécuté la commission de V. R. & j'ai cru suivant la » permission qu'elle m'en donnoit, devoir faire part au » P. Duhalde de votre critique sur sa carte«. Cela étant, qu'étoit-il nécessaire de prier le P. Lombard de lui en envoyer la copie? Vous voyez aussi-bien que moi, ce qu'il a prétendu par une telle conduite. Il a promis de la rendre, dites-vous; je doute fort qu'il le fasse: en tout cas, s'il ne l'a pas rendue, ayez la bonté de me le faire savoir, & si je vis encore, je vous en enverrai une copie augmentée de plusieurs réflexions qui pourront servir de réponse à deux fort longs écrits, que M. Danville nous a envoyés pour se justifier, & sur la fin desquels il nous parle ainsi: Il faut convenir que toute ceci n'est pas propre à jus-» tifier la carte générale de la Tartarie, sur le point dont il n est question. J'aurai du-moins en ceci la satisfaction de » paroître ne me point entêter d'une première opinion. » Dans la carre la plus générale, qui est la première dans » l'ouvrage du P. Duhalde & qui a pourtant été dressée » la dernière, j'ai remis la côte de Tartarie au point pré-» cisément où je l'ai trouvée dans la carte originale des

RR. PP. Jésuites de la Chine «. Le P. Duhalde vous a dit que nous avons pris l'alarme trop tôt, &c. Si nous ne l'avions pas prise alors, nous l'aurions prise en voyant cette carte dans l'ouvrage du P. Duhalde, avec toutes les fautes de géographie, qui sont les mêmes dans celle-ci. que dans celle qu'il dit n'être qu'un projet fort informe; même différence de longitude, de latitude, de rhombe, de vent & distance de cette carte avec les nôtres. Je pourrois bien, puisqu'il m'en prie, lui faire connoître dans son ouvrage des erreurs bien plus considérables & en si grand nombre, que pour le rendre passable à gens instruits, il faudroit le refaire tout de nouveau. En Europe, on n'y aura pas regardé de si près. Si l'histoire de la Chine, que j'ai envoyée paroît un jour, on verra alors clairement que le P. du Halde en a parlé comme un aveugle des couleurs.

Le R. P. Lombard m'a écrit, que le P. Morand avoit remis l'histoire Chinoise & les lettres qui y ont rapport entre les mains du P. d'Anthon, pour être conservées dans la bibliothèque jusqu'à ce qu'on puisse en procurer l'édition. Je vous écrivis l'an passé ce que le P. Morand me disoit dans sa lettre de 1736 sur l'impression de cette histoire, & ce que M. Fréret m'écrivit sur le même sujet. Le premier ne m'a point écrit par cette mousson: sans doute il gronde, mais il a tort, c'est moi qui aurois sujet de me plaindre & non pas lui. Le second m'a écrit quinze grandes pages de questions sur l'antiquité de la chronologie Chinoise, auxquelles je ne saurois répondre cette année d'une manière à le satisfaire pleinement, saure de temps & de santé; la mousson suivante, je tâcherai d'éclaircir les dissicultés qui lui restent; je ne lui écris cette

année que pour répondre à son honnêteté. Entr'autres choses M. Fréret m'écrit: » J'ai rendu votre préface après » en avoir tiré une copie, que je garde pour mon instruc-» tion particulière, & que je n'ai communiquée ni ne communiquerai à personne, à moins que je n'en aie les or-» dres de votre part, &c. Je ne connois M. Fréret, que par les lettres qu'il m'a écrites sur les sciences Chinoises, & vous me feriez plaisir de me dire quel homme c'est; par ses lettres il paroît avoir de l'habileté & de la droiture. Quoiqu'il en soit, par ce que je viens de vous transcrire de cette lettre, & par ce que je vous transcrivis l'an passé d'une autre de ses lettres, il paroît qu'il souhaiteroit voir cette histoire imprimée, & qu'elle le fût au Louvre. Ce qu'il dit sur les changemens qu'il y auroit à faire me paroît bien: Refondre l'ouvrage, il cesseroit dès-lors d'être une traduction; c'est pour cela que j'avois fort recommandé au P. Morand de ne rien changer ni aux faits, ni à la suite & à l'arrangement des matières; mais seulement au style & au langage que j'étois en droit d'avoir oublié. Toucher à certaines manières de parler particulières à la nation, ce seroit en effet vouloir habiller les Chinois à la Françoise, comme le dit M. Fréret. Ne seroit-ce point vous, qui lui auriez dit que l'ouvrage auroit besoin d'être refondu? Si vous n'avez vu que le règne de Kang hi, je n'en suis pas fort surpris : ôtez certains endroits le reste est fort languissant & même ennuyeux, le Chinois l'est pour le moins autant; les autres tomes le sont moins. Si le neuvième parvient cette fois heureusement entre vos mains, comme je l'espère, & que vous vouliez prendre la peine de le lire, peut-être en -ferez-vous plus content. Toute cette histoire est si remplie de faits & de différens évènemens; qu'ils suppléent

aux défauts que nos Européens y trouveroient. D'ailleurs. M. Fréret ne voudroit-il point lui-même être l'éditeur de cet ouvrage? & ce qu'il dit de M. de Maurepas, ne seroitce point pour nous engager à le dédier à ce seigneur? le premier article ne me paroît guère faisable; pour le fecond, comme M. de Maurepas est ministre des affaires hors de l'Europe, une histoire de la Chine est assez de fon reffort, & si on la lui dédioit, peut-être lui-même feroit-il ravi qu'elle parût à l'imprimerie royale, ce qui leveroit bien des difficultés, que vous voyez mieux que moi. Quoiqu'il en soit, je vous en laisse absolument le maître; vous avez eu a ménager tant d'autres affaires bien plus difficiles & de plus de conséquence, dont vous êtes heureusement venu à bout. Que ne puis-je espérer de celle-ci, si vous voulez bien lui donner vos soins? J'en écris quelque chose aux RR. PP. Combes, provincial; de Galiffet, recteur du grand collége; Lombard, recteur de Saint-Joseph & d'Anthon : je fais part à celui-ei des sentimens de M. Fréret. Le P. de Galiffet, m'a toujours paru souhaiter voir cet ouvrage fini; il m'en a écrit, & de Rome étant assistant, & de Lyon après son retour. comme s'il y avoit pris intérêt lui-même; je ne pense pas que les autres PP. ne soient aussi ravis de le voir paroître, On nous écrit que celui du P. Duhalde a été bien reçu du public; si vous aviez vu l'ouvrage que j'ai envoyé, vous jugeriez, comme nous, que, les carres mises à part, on lui a fait plus d'honneur qu'il ne mérite. A propos de cartes, demandez au P. d'Anthon, si le P. Morand lui a remis quatre cartes & une douzaine de planches, qui doivent accompagner le premier tome de l'histoire, le P. Lombard ne m'en dit mot dans sa lettre. Conclusion, je vous remets cet ouvrage, faites-en ce que vous jugerez pour le mieux.

L'année dernière, vous dûtes recevoir par plusieurs voies une relation sur la persécution qu'on fit ici à la religion; nous sommes aujourd'hui plus paisibles; mais il s'en faut bien que nous ayons recouvert notre ancienne liberté. Actuellement un Chrétien est traduit au tribunal des crimes, pour avoir été pris en faisant sa fonction de baptiser les enfans exposés; nous ne savons point encore ce qui en arrivera. De plus, un des grands mandarins de l'empire a présenté un placet à l'empereur, dans lequel il dit que la religion Chrétienne bien différente des autres, qui avoient leurs temples connus de tout le monde, tenoit ses assemblées dans des maisons de particuliers, & cela en cachette; qu'il y avoit à craindre qu'elle ne fût comme la religion des Pé-lien-kiao, dont le but est de se rendre maître de l'empire, & que n'étant d'aucune utilité à l'empire, il falloit chasser tous les Européens qui la prêchoient, &c. La réponse de l'empereur a été de lui ordonner d'examiner de près la conduite des Chrétiens, & de lui en faire son rapport, ajoutant qu'il se trompoit en disant que la religion Chrétienne étoit comme celle des Pé-lien-kiao: qu'en sera-t-il? Dieu le sait. S'il pouvoit nous arriver comme à quatre de nos PP. qui, au 12 janvier de cette année, ont eu la tête coupée au Ton-kin pour la foi, toutes ces persécutions seroient pour nous de véritables délices: mais les loix Chinoises ne condamnent qu'au fouet & à l'exil, ceux qui préchent une religion prohibée dans l'état. Ces quatre pères sont Barthelemi Alvarez, Jean-Gaspard Craz, Allemand; Emmanuel d'Abreu & Vincent d'Acunha; ces deux-ci & le premier Portugais. Ils partirent de Macao

Macao pour le Ton-kin & par terre, au nombre de six Jésuites, au mois d'Avril de l'année précédente; sur les limites, un tomba malade, un second resta avec lui pour en avoir soin; les quatre autres ayant continué leur voyage, furent arrêtés à leur entrée dans le Ton-kin & mis dans les prisons, où ils ont demeuré près de neuf mois. Ils ont été condamnés à être décapités pour être entrés dans le Ton-kin, dans la vue d'y prêcher la religion Chrétienne. Sentence qui sur exécutée, comme je l'ai dit le 12 Janvier 1736.

Je suis, &c.

Pé-king le 5 Nov. 1738.

ONZIEME LETTRE

Au P. GALLIFFET.

Dans le dessein de donner à l'Europe l'histoire de la Chine, je n'ai eu d'autre vue que de justissier les Chinois sur des points les plus conformes à la raison, qu'on condamne, faute de les connoître. Des missionnaires peu instruits, révoltent les esprits & causent les persécutions que nous soussirons depuis si long-temps. Ce n'est point moi qui parle dans cette histoire, ce n'est point un particulier; c'est la nation entière dans son histoire authentique, qu'aucun Chinois n'oseroit contredire, & dont je ne suis que le traducteur. J'ai cru ne pouvoir rien faire de mieux,

cxciv LETTRE XIII.

par rapport à l'Europe, que de lui mettre sous ses yeux le tableau de ce vaste empire, se plus grand, le plus beau, & le plus ancien sans contredit qui soit au monde. J'ai envoyé cette histoire à Lyon; j'ai suppléé au tome qui s'étoit perdu : l'ouvrage est à Lyon dans son entier. C'est tout ce qu'on pouvoit exiger de moi; car pour le style, la langue & le goût, je me flatte qu'après une absencé de près de quarante ans, & tout occupé de langues étrangères, on m'en sera grace. Le P. d'Anthon peut trèsbien mettre cette histoire en état d'être accueillie du public. Il me paroît sort zèlé pour cela; mais l'ouvrage est un peu long. Seroit-il donc impossible de lui donner quelqu'un qui l'aidât? La province ne manque pas de bonnes plumes, & V. R. peut beaucoup pour le seconder dans ce travail.

Je fuis, &c.

Pé-king, 5 Nov. 1739.



DOUZIEME LETTRE

Au P. D'ANTHON.

J'AI reçu la lettre de V. R. datée du 9 décembre 1738. Je fus informé en son temps, des peines qu'elle s'étoit données à Paris en 1730, pour trouver quelqu'un qui voulût imprimer l'histoire Chinoise que j'ai envoyée à Lyon, j'y sus d'autant plus sensible, que je n'en étois point connu.

Si le P. Morand vous a remis les lettres que je lui ai écrites sur cet ouvrage, vous y aurez trouvé qu'une de mes principales vues étoit de justifier la conduite de nos anciens missionnaires, en exposant simplement ce que l'histoire Chinoise authentique rapporte de sa nation, & ce qu'elle pense & a constamment pensé sur les points essentiels. Secondement, de donner à ceux qui se disposeront à venir dans ces missions quelqu'idée de la Chine, pour s'en servir dans l'occasion; un petit trait de leur histoire dans la bouche d'un Européen lui gagne l'estime de tout Chinois, & le dispose admirablement en sa faveur. Troisièmement, pour donner à l'Europe une connoissance certaine de ce grand empire : ce que n'a point sait & n'a pu saire la compilation du P. Duhalde, ouvrage plein de faussetés, & d'erreurs grossières.

Vous aurez pu voir dans plusieurs de mes lettres, que l'éditeur ne devoit regarder les écrits que je lui envoyois que comme des mémoires sûrs auxquels je le priois de ne bb 2

rien changer quant aux choses, mais seulement d'en corriger le style. Depuis près de quarante ans que j'ai quitté l'Europe, tout occupé des livres Chinois & Fartares, j'ai quelque droit d'être excusable sur ces deux points; ainsi M. R. P. vous en êtes absolument le maître. Abréger l'ouvrage me paroît avoir de la difficulté; souvent un point qui paroît inutile pour le moment, devient de conséquence pour la suite. Avant que je partisse de France les souscriptions y étoient déja en usage: la Chine a connu & pratiqué avant nous ce moyen facile de faire paroître des ouvrages dispendieux; c'est ainsi que je viens d'achever de faire imprimer en Chinois, ce que je n'aurois pu exécuter sans souscriptions.

Le P. Rouillé avoit bien raison de dire, que V. R. devroit se charger d'être l'éditeur de cet ouvrage; on auroit peine à trouver une plume mieux taillée que la vôtre. J'espère, quoiqu'à soixante-dix ans passés, que je pourrai avant ma mort, apprendre qu'il se débite en France. Quoiqu'il en soit, cet ouvrage ne sauroit être mieux qu'entre vos mains.

Je suis, &c.

TREIZIEME LETTRE

Au même.

L'ANNÉE passée 1739 nos PP. exilés à Macao y reçurent l'histoire de Tchin-kis-han, qu'on appelle en Europe Gingis-khan & de sa dynastie, par le P. Gaubil, & nous l'ont envoyée à Pé-king. Vous l'aurez sans doute vue avant nous, & si vous l'avez comparée à celle que vous avez entre les mains, dans l'histoire générale authentique de la Chine, je ne doute pas que vous n'en ayez porté le même jugement que moi. L'histoire de Tchin-kis-han & des Tartares Mongous, a trop de liaison avec celle des Tartares de Kin ou Niuche & celle de ceux-ci avec l'histoire des Leao. pour qu'on puisse en donner une connoissance suffisante en les séparant; outre que ces trois sortes de Tartares & les Mantcheous qui règnent aujourd'hui à la Chine, sont les feuls, depuis les premiers tems de cet empire, qui s'en soient rendus maîtres en tout ou en partie. On pourroit donner séparément une histoire de ces conquérans de la Chine. Depuis l'an 907. de l'Ere-chrétienne jusqu'à nos jours, les Leao, les Kin & les Mongous se sont succédés & détruits, depuis l'an 907, jusqu'en 1369. où commence la dynastie des Ming, c'est-àdire, depuis le commencement de la dynastie des LEANG jusqu'à la destruction des YUEN, où les MING ont paru. Cette partie de l'histoire Chinoise, est une

des plus curieuses pour le commun de l'Europe, & seroit deux volumes assez gros, qu'on pourroit augmenter d'un troissème qui comprendroit la dynastie des Ming. Cette dernière a été détruite par les Mantcheous, qui règnent aujourd'hui à la Chine depuis l'an 1618 qu'ils comptent pour la première de leur dynastie, quoi que les Chinois ne seront commencer dans l'histoire authentique qu'en 1662. En partageant ainsi l'histoire de la Chine, dont l'étendue sait peut-être peur aux Libraires, on en viendroit plutôt à bout. C'est une pensée qui m'est venue en lisant l'ouvrage du P. Gaubil, qui n'est nullement exact; je la soumets avec plaisir aux lumières de V. R. dont je suis, &c.

P. S. Il ne faut rien changer quant aux faits, qu'il vous est permis d'orner de tous les agrémens de notre langue. Après tout ce que je vous ai déja dit, je ne vois plus qu'une chose qui pourroit vous faire de la peine, c'est la réduction des noms anciens à ceux d'aujourd'hui, que vous ne trouverez pas toujours faite dans mes écrits. Pour vous la faciliter, outre ce que je vous ai dit ci-dessus, il faut; 1°. Vous mettre au fait de la situation des provinces de Chine, telles quelles sont aujourd'hui; 2º. II. faut vous ressouvenir que les Tartares, quels qu'ils soient, font au nord de la Chine, & que les autre peuples avec lesquels la Chine a eu guerre sont à son ouest, excepté la Corée. 3°. Que les pays dont il est le plus parlé sont, sous le nom de Ho-pé, la province du Pé-tché-li; sous celui de Ho-tchang, la partie septentrionale du Chen-si; sous celui de Ho-nui, la partie du Ho-nan qui est au nord du fleuve Hoang-ho; sous celui du Ho-tong, la province du Chan-si;

fous celui de Koan-tchong, la parrie méridionale du Chenfi; sous celui de Hoai, le pays qui est près du Hoai-ho, rivière; sous celui de Kiang-pé, le pays au nord du fleuve Kiang; sous celui de Kiang-nan, le pays qui est au sud de ce fleuve; sous celui de Kiang-tong, le pays à l'est de ce même fleuve; ensin sous celui de Han, le pays qui est près de la rivière Han-kiang.

Quelques autres prennent le nom des villes, tels, par exemple, que le pays de King-tcheou, dont l'un est au nord, dans la province de Chen-si, & l'autre au sud dans la province du Hou-kouang; au reste la narration fait assez connoître les pays dont on parle, &c.

Cela supposé, & avec le secours du long catalogue des noms anciens & nouveaux que je vous ai envoyé, il vous sera aisé de connoître la ville dont il sera parlé. Mais 4°. il faut que vous remarquiez que le caprice ou l'orgueil des écrivains Chinois, les empêche de défigner les villes sous le nom quelles portent de leur temps, celà seroit trop commun; ils lui donnent quelquesois un de ses anciens noms. Pour s'en assurer, dès qu'on sait la province où un fait est arrrivé, si on n'y trouve pas le nom de la ville que l'histoire rapporte sous telle dynastie, il n'y a qu'à le chercher sous une des dynasties précédentes, & on l'y trouvera infailliblement. Vous pouvez, si vous le jugez à propos faire ces remarques dans la préface que je vous ai envoyée. Si vous ne trouviez pas le nom que vous cherchez dans le long catalogue dont je vous parle. soyez sûr que cette ville ne subsiste plus, ou que le lieu dont il s'agit ne sera qu'un bourg ou village qui ne sera point marqué sur la carte, &c.

Les noms des rivières qui ne seront pas marqués sur la carte nouvelle de la Chine, pourront être cherchés sur l'ancienne du Yu-kong. Ces noms sont encore aujourd'hui les mêmes.

Fin des Lettres.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

astor, Lenox and Tilden foundations

que des

d nombre de

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS



HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

PRINCES ANTÉRIEURS

A LA PREMIERE DYNASTIE.

LES premiers peuples qui habitèrent la Chine, n'en occupèrent d'abord que la partie septentrionale, qui consiste AVANT L'ERB dans ce que renferme aujourd'hui la province de Chen-si; ils étoient si grossiers & si barbares qu'ils tenoient beaucoup plus de la bête que de l'homme: sans maisons ni chaumières, les bois & les campagnes étoient leurs demeures ordinaires; ils ne vivoient que des fruits que leur fournissoit la

Tome I.

Avant' l'Erb Chrétienne. terre, ou de la chair crue des animaux qu'ils tuoient, dont ils n'avoient pas horreur de boire le sang, & ils se garantissoient de la froidure en se revêtant de leur peau, sans d'autre apprêt que celui de la nature. Nulle loi pour leur conduite, nulle règle, nulle discipline; chacun suivoit les mouvemens que sa passion lui inspiroit, & ne paroissoit penser qu'à la vie purement animale; ensin, ils ne disséroient de la brute, qu'en ce qu'ils avoient une ame capable de leur inspirer de l'aversion pour une telle vie.

YEOU-TSAO-CHI.

YEOU-TSAO-CHI (1), qui les conduisoit, en eut horreur; comme il étoit d'un naturel doux, complaisant, & qu'il ne manquoit pas d'esprit, il avoit gagné le cœur de ces peuples barbares, qui l'écoutoient volontiers: il auroit bien voulu pouvoir adoucir ces mœurs sauvages, mais l'exécution n'en étoit pas facile; comme il en parloit un jour à Soui-gin-chi qu'il jugeoit être dans les mêmes sentimens que lui, ils conclurent ensemble qu'il falloit commencer par arrêter la vie vagabonde qu'ils menoient, les fixer dans un lieu, & leur y faire construire des huttes qui les missent à couvert de la férocité des bêtes sauvages qui les harceloient sans cesse & en enlevoient tous les jours quelques-uns. La proposition qu'ils en sirent sut aussi-tôt acceptée; ces peuples

⁽¹⁾ YROU-TSAO-CHI passe pour avoir fair le premier des maisons de bois en forme de mids d'offeaux 5 & c'est ce qui est exprimé par le nom même qu'il porte. Lo-pi & le Ouai-ki en parsent comme les auteurs cités par le P. de Mailla. Editeur.

y étoient trop intéressés pour la refuser. Alors YEOU-TSAO-CHI leur fit rompre des branches d'arbres, & leur enseigna AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. la manière de s'en servir, pour se faire des espèces de maisons ou de huttes où ils pussent se retirer; YEOU-TSAO-CHI mourut peu de temps après.

SOUI-GIN-CHI.

Sour-gin-chi (1), qui lui succéda dans la conduite de ces peuples, crut qu'il pourroit peu-à-peu les apprivoiser, en ne leur proposant que des choses où ils trouveroient leur intérêt; comme il avoit remarqué, en construisant des huttes, que certain bois avoit donné du feu, il en fit, apprit aux autres à en faire, & à cuire la chair des animaux dont ils se repaissoient : cette découverte les jetta dans l'admiration, & leur fit concevoir une si haute estime pour Soui-GIN-CHI, qu'ils jui obéirent dès-lors, & exécutèrent aveuglément tout ce qu'il leur proposoit de faire. Sous-gin-chi en sut habilement profiter; il sit élever par ces sauvages des espèces de théâtres sur lesquels il montoit tous les jours

⁽¹⁾ Le Livre Chepen, que suit Sse-ma-tsen, place aussi Sour-ein avant Fou-hi immédiatement. Quelques-uns croient qu'il fut appellé Sous-Gin, parce qu'il fut l'inventeur du seu, qu'il trouva le moyen de tirer par le frottement d'un certain bois; mais pour cela ils écrivent le caractère Soui avec quelque changement. Le nom de ce prince ou chef, tel qu'il s'écrit communément, signifie suivre ; parce que, disent d'autres auteurs, il suivit en cela les ordres du Ciel. Le Li-ki dit que ce Prince enseigna aux hommes l'urbanité & la politesse; d'autres lui attribuent encore d'avoir donné des noms aux plantes & aux animaux; d'avoir inventé les poids & les mesures, d'avoir réglé le mariage des garçons à trente ans & celui des filles à vingt. Voyez les extraits des historiens Chinois, imprimés à la fin du 3° Volume de l'origine & des progrès des loix, des arts & des sciences. Editeur.

Avant l'Ere Chrétienne.

pour les instruire, & les exhorter à quitter leur barbarie. C'est-là qu'il leur apprit les changemens des saisons; com-Soui-gin-chi. ment ils devoient se comporter entre eux pour vivre heureux & contens; il leur apprit encore que la raison dont ils étoient pourvus venoit du Tien (Ciel); que l'homme avoit été mis dans le monde pour servir le Tien; que les fruits de la terre, auxquels travailloient les quatre saisons, étoient un présent de sa bonté, dont ils devoient se montrer reconnoissans, en suivant les règles de la raison qu'il leur avoit donnée pour guide.

Il leur enseigna encore la manière de trafiquer ensemble, par des échanges mutuels des fruits & des animaux dont ils vivoient, de leurs peaux dont ils se revêtoient, & il leur assigna pour cet effet le milieu du jour. Ils s'assembloient dans une grande plaine, pour tenir ce marché; & afin de faire connoître à ceux qui étoient absens ce qui s'y étoit passé, il leur apprit une manière de les en instruire par le moyen de petites cordelettes sur lesquelles ils faisoient différens nœuds, qui, par leur nombre & leur distance, leur tenoient lieu de l'écriture qu'ils n'avoient pas; mais comme il ne pouvoit seul venir à bout du dessein qu'il avoit formé de les humaniser entièrement, & que d'ailleurs il étoit déja fort âgé, il choisit quatre sujets des plus éclairés qu'il eut soin d'instruire, afin qu'ils sussent en état de l'aider, & de suppléer, après sa mort, à ce qu'il n'auroit pu faire luimême (1).

⁽¹⁾ Kang-kien. — Taki. — Confucius Y-king-hi-tse.

FOU-HI.

AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. Fou - hi.

Fou-HI, qui lui succéda, étoit un des quatre élèves que Soui-gin-chi s'étoit choisis, quoiqu'il sût encore très-jeune; sa mère, qui avoit passé tout le temps de sa jeunesse à Hoa-siu (1), se sentant enceinte de lui, quitta Hoa-siu, & alla demeurer à Tching-ki (2), où elle le mit au monde. A peine sut-il parler, qu'il sit paroître un esprit & une vivacité extraordinaires. On ne voyoit rien dans ses actions qui ressentit l'ensant, rien qui ne sût très-sage, très-sensé, & qui ne sît juger ce qu'il seroit un jour. L'attention avec laquelle le peuple l'écoutoit, & ses belles qualités, déterminèrent Soui-gin-chi, malgré sa grande jeunesse, à l'admettre dans son conseil, dans le dessein d'en faire son successeur.

Soui-gin-chi eut à peine les yeux fermés, que les peuples affemblés s'écrièrent qu'ils ne vouloient point d'autre maître & d'autre conducteur que Fou-HI; celui-ci se rendit à leur empressement, à condition cependant qu'ils ne le regarderoient pas simplement comme leur conducteur, mais comme leur maître & leur empereur; qu'ils s'engageroient à lui obéir, à le servir, & à exécuter tout ce qu'il leur ordonneroit. Les peuples consentirent à tout, se soumirent volontiers à lui, & promirent de lui être sidèles. Alors Fou-HI composa son conseil de quinze d'entr'eux qu'il jugea les plus sages & les mieux instruits.

La première chose à laquelle Fou-HI donna ses soins,

2953.

⁽¹⁾ Lan-tien-hien dans le district de Si-ngan-fou, ville du Chen-si.

⁽²⁾ Aujourd'hui Tchin-tcheou dans le district de Cong-tchang-fou de la même province.

Avant l'Erb Chrétienne.

> 1953. Fou - hi.

lorsqu'il se vit revêtu du pouvoir souverain, sut de régler les mariages. Dans ces premiers temps, il n'y avoit rien d'arrêté sur cet article important de la vie civile; nulle loi, nul frein; on ne suivoit d'autres règles que celles de la passion; ce prince y mit des bornes, & établit des loix qu'il enjoignit d'observer exactement. Il commença par diviser tout le peuple en cent familles (1), à chacune desquelles il assigna un nom particulier; après quoi il ordonna à chacun de choisir celle avec laquelle il vouloit vivre. Il voulut aussi que dorénavant il ne fut point permis de rompre la foi qu'on se seroit mutuellement donnée; & afin de conserver l'union qu'ils devoient contracter ensemble, il établit comme une loi essentielle de la validité du mariage, qu'ils ne seroient d'alliance qu'avec ceux d'un nom différent du leur, & par-conséquent d'une famille différente. Ce règlement si nécessaire fut reçu avec applaudissement; le fils, depuis ce temps-là, reconnut son père, & le père son fils, & ils s'aidèrent mutuellement à se procurer le nécessaire.

Après ce premier règlement, Fou-HI s'appliqua à connoître la nature des terres différentes qu'ils habitoient; & comme il y mit le feu pour les défricher & en éloigner les animaux, il trouva que quelques-unes de ces terres se résolvoient en fer: il prosita de cette découverte pour en amasser une certaine quantité, dont il se servit pour armer le bout d'un bâton en sorme de javelot, & il apprit à ses peuples

⁽¹⁾ Il n'y a encore aujourd'hui en Chine que cene noms pour désigner toutes les familles de ce vaste empire. C'est ce que les Chinois nomment Pe-sing, terme par lequel ils entendent tout le peuple. Editeur.

PUBLIC LIERARY

ASTOR, LENDX AND
TILDEN FOUNDATIONS

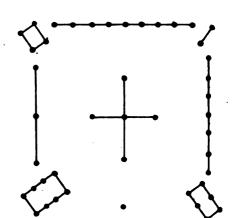
Koua de Fou-hi.



===

= =

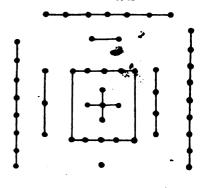
Lo-Chu.



Koua de Ouen-ouang.

	I	H	I	H	H	
		H	F	H		
				H		
H		H				
				H		H
		H	H			

Ho-tou.



à s'en servir pour la chasse & pour la pêche. Il leur apprit aussi la manière de nourrir les animaux, & d'entretenir AVANT L'ERB des troupeaux; soins paternels, qui augmentèrent en eux l'estime & la vénération qu'ils avoient déjà pour lui.

2914. Fou - hi.

Quand Fou-HI vit que son peuple croissoit & se multiplioit considérablement, il poussa plus loin du côté de l'est, & découvrit tout le pays qui forme aujourd'hui les provinces de Ho-nan & de Chan-tong, jusqu'à la Mer orientale. Revenant ensuite sur ses pas, il sit conduire une partie de ses sujets dans les nouveaux pays qu'il venoit de découvrir, & lui-même fixa sa demeure dans un endroit où il fit bâtir une ville, qu'il appella Tchin-tou; ville qui subsiste encore aujourd'hui, & qu'on nomme Tchin-tcheou, dépendante de Cai-fong-Fou, de la province de Honan.

Ce fut là que Fou-HI, quoi qu'occupé du gouvernement, examina avec soin les signes qu'il vit dans le ciel, la majesté des astres, & la justesse de leurs mouvemens. Considérant ensuite la diversité des objets que la terre lui offroit & le nombre infini de ses productions, il réunit toutes ces choses, & commença à tracer les huit koua (1). Telle fut l'étigine du fameux livre Y-King, si l'on doit donner le nom de livre à huit trigrammes linéaires, fort inintelligibles, sur lesquels on a fait une multitude incroyable de commentaires pres-

⁽¹⁾ Les Koua, qui ne sont composés que de lignes simples ou brisées, mais toutes transversales & combinées entr'elles par trois, puis par fix, ce qui pourse la combination jusqu'à soixante-quatre, peuvent ils être le résultate de ces modèles que Fou hi considéra dans le ciel & sur la terre? Ces modèles indiqueroiene l'origine de l'écriture. Chinoise qui, comme on le sait, fut d'abord représentative des objets mêmes, & non ces Koua qui paroifient ny avoir aucun rapport. Editeur:

Avant L'Ere Chrétienne.

> 2914. Fou - hi.

qu'aussi obscurs, & dans lesquels chacun établit son système particulier qu'il donne pour celui de Fou-HI.

Par la voie de la multiplication, Fou-HI augmenta le nombre de ces koua jusqu'à soixante-quatre, & il pensa qu'ils seroient propres à suppléer à l'imperfection des cordelettes nouées, imaginées par Soui-gin-chi. On attribue encore à Fou-HI l'invention de six règles (1), avec lesquelles, mettant en usage les lignes ou les koua, il espéroit réussir dans la composition des caractères qu'il cherchoit. Ces six règles consistoient à former ces caractères, 10. par l'image ou la représentation de la chose même; 20. par emprunt, ou transport d'idée d'une chose à l'autre; 30. par l'indication de la chose; 40, par union, en joignant deux caractères ensemble, qui, ainsi unis, en formeroient un troisième dont le sens seroit composé des deux caractères; 50, par usage & tradition; 6°. enfin, par les sons & les accents. Mais Fou-HI ne mit point ces règles en pratique; il en laissa le soin à ses successeurs.

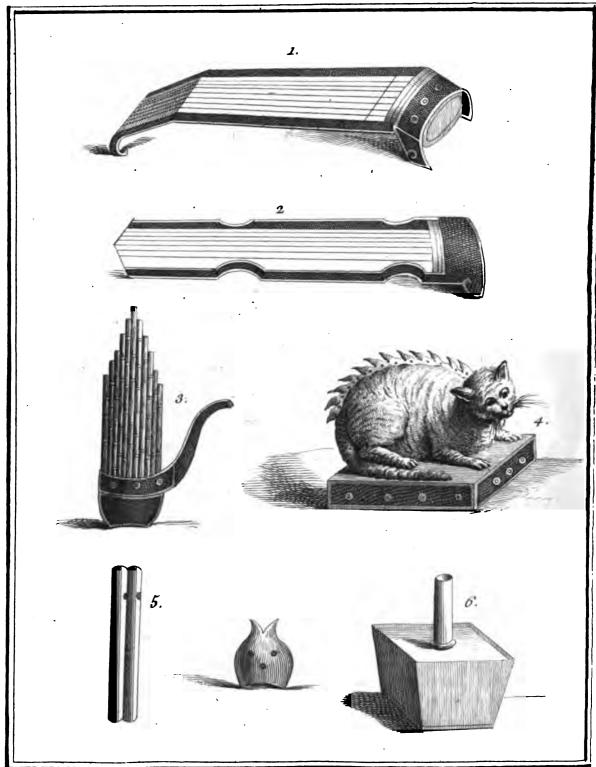
2857.

Les mouvemens des cieux, dont la connoissance peut seule régler les temps, furent l'objet de la plus sérieuse application de Fou-HI: il auroit bien voulu en instruire parfaitement ses peuples, mais ils étoient encore trop grossiers, & trop bornés pour les concevoir. Il se contenta de leur donner seulement une règle pour compter les temps

⁽¹⁾ Si Fou-HI, comme la plupart des Chinois en sont persuadés, est l'auteur de ces Lou-chu ou de ces six règles, il doit nécessairement avoir inventé l'écriture représentative dont je parle dans la note précédente; puisque ces règles en supposent l'existence, & qu'il n'y a pas un seul des 80000 caractères dont cette écriture est composée aujourd'hui, qui ne soit assujetti à l'une de ces six classes. Editeur.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX AND
THE NEW YORK

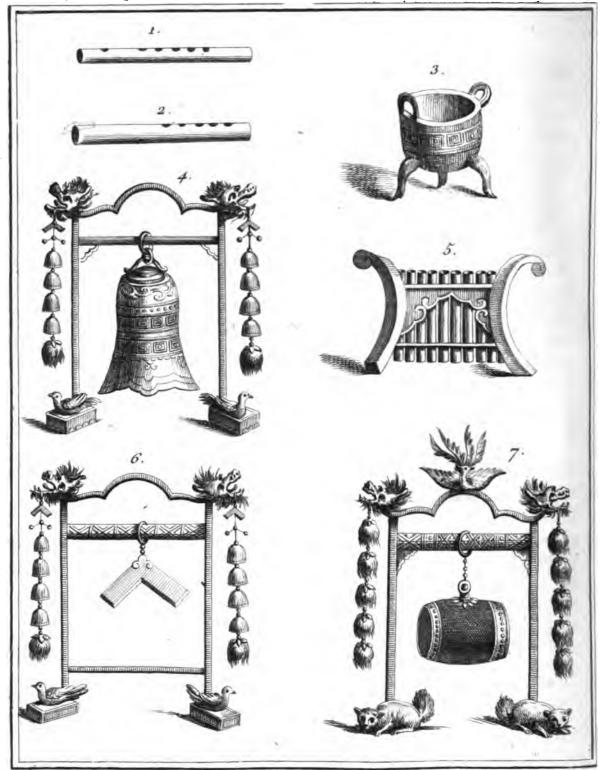


Instrumens de Musique.

1. Le Sé 2 le Kin. 3. Sing ou Orque portatif. 4. Yu instrument de métal. 5. Kuon ou flûte double. 6. Tcho instrument de bois.

THE NEW YORK
PUBLIC-LIERARY

ASTOR, LENOY AND
TILDEN FOUNDATIONS



Instrumens de Musique.

1. 2. Flûtes. 3. Ting ou vase des sacrifices. 4. Yong ou Cloche. 5. Sizo espèce d'orgue 6. Ming-Kieon ou Equerre de pierre 7. Feu-Kou ou instrument de guerre.

par le moyen des nombres 10 & 12 appellés Che-kan (1) & Che-lh-tchi, dont les caractères combinés ensemble donnent CHRÉTIENNE. le cycle de soixante, & qui étoient en même-temps le fondement de la règle des heures, des jours, des mois & des années; règle si commode, qu'elle s'est toujours conservée en Chine depuis Fou-HI, & qu'elle s'y observe encore aujourd'hui.

2857. Fou - hi.

Fou-HI, qui étoit si charmé de la beauté des cieux & des richesses de la terre, n'oublia pas d'en faire hommage au Tien, souverain Maître de l'un & de l'autre. Jusqu'à lui, personne n'avoit encore offert de sacrifices; Fou-hi fut le premier qui choisit parmi ses troupeaux, des animaux nourris ayec soin & destinés à cet usage. Il marqua, pour ces facrifices, un lieu à la campagne, qu'il faisoit couvrir de tous les fruits de la terre, le jour qu'il immoloit sa victime, & il détermina un certain jour de l'année pour s'acquitter de ce devoir.

Parmi tant de soins qui l'occupoient, Fou-HI sentit que = les hommes ont besoin, pour se distraire des maux inséparables de leur condition, de se récréer de temps en temps; il chercha quelque moyen qui servît à les réunir agréablement ensemble, & inventa, à cet effet, différens instrumens de musique, les uns, depuis vingt-sept cordes jusqu'à trentesix, longs de sept pieds deux pouces sur la largeur de quatre, & de huit pouces jusqu'à un pied & plus; un autre à cinq cordes, long de huit pouces jusqu'à quatre de largeur; il apprit à son peuple la manière de faire ces instrumens & de

2848.

⁽¹⁾ Che-kan on les dix troncs, & Che-lh-tchi les douze branches. Editeur.

Avant l'Eré Chrétienne. s'en servir, ainsi il fut véritablement l'inventeur de la musique en Chine.

2837. Fou - hi. Ce fut ainsi que Fou-HI, par des soins infatigables, travailla à rendre son peuple raisonnable, à le tirer de la barbarie, & à lui inspirer des sentimens humains & conformes à la raison, dont jusques-là il avoit paru si dépourvu; ce prince s'acquit une gloire immortelle; il a si bien mérité de sa nation, qu'elle n'oubliera jamais la reconnoissance qu'elle lui doit. Il mourut à Tchin-tou, où il tint constamment sa cour, après un règne de cent quinze ans, & sut enterré au nord de cette ville, qui subssiste encore sous le nom de Tchin-tcheou, à trois si de distance des murailles; on y voit encore aujourd'hui sa sépulture, qu'on conserve avec grand soin; elle est ornée de cyprès de haute sutaye, & ceinte de murailles fort bien entretenues (1).

CHIN-NONG.

2838.

CHIN-NONG fut celui fur lequel, à la mort de Fou-hi, le peuple jetta les yeux pour en faire son successeur; il étoit fils de Ngan-teng & de Chao-tien, à qui Fou-hi avoit consié la conduite du peuple qui demeuroit près de la rivière Kiang, dans le territoire qu'on appelle aujourd'hui Fong-siang-sou. Chao-tien eut deux fils de Ngan-teng, Chin-nong, l'aîné, sit paroître, dès son enfance, un naturel fort doux; il étoit si affable qu'il gagnoit le cœur de tout le monde. Dans l'ado-lescence, il sit paroître un esprit beaucoup au-dessus du com-

⁽¹⁾ Ouai-ki. — Sse·ki. — Tsienpien. — Kang-kien. — Confucius Hi-tse. — Confucius Che-y. — Ta-ki. — Ye-tong-tchi. — Nien-y-sse. — Kia-yu.

mun; il étoit sur-tout d'une attention & d'une application furprenantes dans tout ce qu'il faisoit : ce soin & cette AVANT L'ERE CHRETTIENNE. application le firent regarder par Fou-hi comme très-propre à l'aider dans la conduite de son peuple, & il le choisit pour être de son conseil. Le zèle qu'il fit paroître dans cet emploi pour rendre les peuples heureux, & les manières pleines de bonté avec lesquelles il les recevoit, furent les principaux motifs qui les engagèrent à le choisir pour leur maître.

2838. Chin - nong.

Ils ne tardèrent pas à s'applaudir du choix qu'ils avoient fait; jusques-là ils ne s'étoient nourris que de la chair des animaux, de fruits & d'herbes, que la terre produisoit d'elle-même & sans culture. Chin-nong avoit remarqué, pendant le règne de Fou-hi, certains grains qu'il jugea très-propres à la nourriture des hommes, tels que le blé, le riz, le mil, le gros blé & les pois; il en fit recueillir une quantité suffisante; puis ayant fait couper les bois, les broussailles, & défricher une certaine étendue de terrein, il fit faire plusieurs sortes d'ustensiles, propres à remuer la terre, du nombre desquels étoit une charrue, dont on se sert encore aujourd'hui: il apprit à ses peuples à labourer la terre, & à semer les grains, qui leur donnèrent, dans le temps, une moisson abondante.

CHIN-NONG ne manqua pas de les instruire que cette abondance étoit un bienfait du Tien, dont ils devoient être reconnoissans; &, pour leur en donner l'exemple, il fit élever dans le lieu destiné par Fou-hi à faire les sacrifices, un tertre sur lequel, au commencement de la douzième lune, il offrit lui-même au Tien un sacrifice avec beaucoup d'appareil, pour le remercier de ses bienfaits; une affluence

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2822. Chin-nong. de peuple extraordinaire assista à cette cérémonie religieuse. Jusques-là, Chin-nong avoit tenu sa cour à Tchin-tou, où Fou-hi avoit établi la sienne. Après ce sacrifice, il résolut de la changer & de la transporter à Kio-seou, qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de Kio-seou-hien, dépendant de Yen-tcheou-sou, de la province de Chan-tong, asin d'être plus à portée d'instruire les peuples de ces cantons, & de les gouverner comme ceux du pays qu'il quittoit, où il laissa plusieurs officiers pour y tenir sa place.

Les peuples de Kio-feou, reçurent leur prince avec des témoignages de joie extraordinaires. CHIN-NONG vit avec plaisir qu'ils avoient commencé à cultiver la terre, suivant les instructions qu'il avoit fait publier dans tous ses états. Ce fut là qu'il apprit que ces diverses contrées, suivant la nature des terreins, produisoient des fruits différens; ce qui lui donna la pensée de faire revivre le commerce dont Soui-gin-chi avoit donné la première idée, & qu'on avoit négligé jusques-là; il suivit en tous points ce qui avoit été réglé par Soui-gin-chi. Il détermina plusieurs endroits où se tiendroient les marchés, vers le milieu du jour, & que le commerce se feroit par troc & par échange : mais il y ajouta qu'il ne seroit permis qu'aux gens du pays d'y apporter, & d'y trafiquer des denrées de la contrée où se faisoit le commerce : que les habitans d'un autre canton ne pourroient y apporter aussi que les denrées de leur propre pays, afin que, par ce moyen, les productions des dissérentes contrées se répandissent dans tout l'empire.

CHIN-NONG voyoit avec satisfaction que ses peuples pouvoient vivre heureux; mais d'un autre côté il pensoit avec chagrin que dans leurs maladies ils manquoient de remèdes pour rétablir leur santé: il ne pouvoit douter que se Tien, qui fournissoit si abondamment la nourriture aux hommes, ne leur eût aussi donné, dans les productions de la terre, les moyens de réparer les altérations qu'éprouve le corps humain; dans cette pensée, il examina lui-même la nature des simples, les goûta, en sit des expériences, & jugea, par leur goût & leur esset, de leurs qualités, ou chaudes, ou froides, ou tempérées; il découvrit les vénimeuses & celles qui leur servoient de contre-poison. La tradition porte que, dans un seul jour, il discerna jusqu'à soixante-dix sortes de plantes vénimeuses, & qu'il en trouva autant qui en étoient le contre-poison. Il eut soin de recueillir une plante de chacune de ces espèces, de les ranger dans la classe qui leur convenoit; il en composa une histoire naturelle, qu'on appelle l'herbier de Chin-nong, qui existe encore de nos jours.

de Fou-hi avoit toujours maintenu la paix entre se sujets, & son successeur l'avoit conservée. Sou-cha, homme sier & orgueilleux, que Chin-nong avoit comblé de biensaits, & à qui il avoit consié le gouvernement d'un des meilleurs pays de l'empire, poussé du desir de se rendre indépendant, resusa d'obéir aux ordres de l'empereur, & déclara ouvertement qu'il ne le reconnoîtroit en rien. Le sage Ki-ouen, que Chin-nong lui avoit donné pour l'aider de ses conseils, l'exhorta à ne point troubler la paix. Sou-cha, loin de prendre en bonne part ce conseil, en sut si irrité, qu'il sit mourir Ki-ouen. Ses peuples, qui n'approuvoient point sa révolte, s'attroupèrent en tumulte pour venger la mort

du sage Ki-ouen, forcèrent la maison de Sou-cha, le mirent en pièces, & vinrent ensuite à Kio-seou donner avis à Chin-

L'empire n'avoit point encore connu la guerre; la sagesse

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2822. Chin-nong.

2786.

Avant L'Ere Chrétienne.

2748. Chin - nong. nong de ce qu'ils venoient de faire, en l'assurant de leur soumission & de leur parfaite obéissance.

Cependant, soit que Chin-nong eût mis trop de confiance dans la sidélité & l'attachement de ses peuples pour lui, soit que son grand âge le rendît moins actif & moins vigilant, peu-à-peu il se relâcha, & sut moins attentif aux intérêts de ses sujets. Le peuple, dont l'attachement est toujours intéressé, perdit insensiblement de son côté l'estime qu'il avoit pour son prince: cette disposition des esprits réveilla bientôt l'ambition de ceux qui aspiroient au trône & sema la jalousse entre les gouverneurs des dissérens districts; chacun chercha à se faire un parti, & à gagner le suffrage du peuple, ce qui sit craindre qu'à la mort de Chinnong, tous ces partis ne suscitassent des guerres civiles, & ne détruisssent l'union qui avoit régné jusqu'alors.

2722.

Souan-yuen, un de ces gouverneurs, s'étoit acquis une grande réputation dans tout l'empire. Il étoit fils de Foupao, épouse du gouverneur de Yu-hiong (1), elle le mit au monde à Souan-yuen (2), dont il prit le nom; il étoit encore à la mammelle, qu'il parloit déja d'une manière claire & distincte; dans son enfance & sa jeunesse, il ne sut point sujet aux désauts de son âge; sage, discret, sérieux, il ne sortoit jamais de sa bouche que des paroles pleines de sagesse & de bon-sens. Son père, sui voyant de si belles dispositions, l'initia de bonne heure dans les affaires, & il s'y rendit en peu de temps si habile, que les plus expérimentés n'en parloient pas plus pertinemment que lui, &

⁽¹⁾ Aujourd'hui Honan-fou.

⁽²⁾ Sin-tching-hien dépendante de Cai-fong-fou,

que personne n'étoit plus prompt à décider, & à donner de meilleurs expédiens.

Avant l'Ere Chrétienne.

2712. Chin-nong.

CHIN-NONG, charmé de ses belles qualités, le nomma gouverneur de Yu-hiong, après le décès de son père. Ce fut dans cet emploi que Souan-yuen donna des preuves de sa capacité; il se proposa de rendre ses peuples les plus riches & les plus braves de l'empire, persuadé que la force d'un état consiste principalement dans ces deux points : pour y réussir, il sit fabriquer quantité d'ustensiles d'agriculture, & un grand nombre de fers de javelots, inventés d'abord par Fou-hi, contre les bêtes fauves, & dont il se servit pour faire des demi-piques. Alors il choisit parmi ses sujets une troupe de jeunes gens forts, robustes, & bien dispos de corps, pour les exercer au métier des armes; il ordonna aux autres de défricher une grande étenduc de terrein qu'il leur donna à cultiver, & qu'il leur partagea avec beaucoup d'équité. Ceux qu'il avoit choisis pour les exercices de la guerre, n'en étoient pas moins tenus de cultiver la terre, ils n'en étoient exempts que les jours où on les exerçoit; alors les autres étoient obligés de travailler à leur place. La tradition porte même qu'il avoit trouvé le moyen d'apprivoiser des ours, de certains petits loups d'une espèce particulière, des tigres même & des léopards, qu'il sut dresser, & auxquels il apprit à servir utilement dans une armée.

Tchi-yeou, homme d'un esprit naturellement brouillon & turbulent, de la famille même de l'empereur, causa de grands désordres dans l'empire. Comme il étoit d'une force extraordinaire, il se plaisoit beaucoup aux exercices du corps, ne s'appliquoit qu'à lancer le javelot, à manier la pique, & désioit tout le monde sur sa force, son adresse &

Ayant L'ERE CHRÉTIENNE. 2722. Chin-nong.

son habileté; peu-à-peu il se vit à la tête d'une société de gens pétulans comme lui, avec lesquels il insulta les citoyens, & troubla leur repos, CHIN-NONG l'avertit & le réprimanda plusieurs fois, mais il n'en fit nul cas; de sorte que l'empereur se vit contraint de recourir à la force, & d'envoyer une troupe de soldats pour le prendre & le lui amener. Ils allèrent à Tcho-lou (1), où il étoit le plus ordinairement: ils lui signifièrent, mais inutilement, les ordres de l'empereur; il voulut en venir aux mains; on se battit donc, & les troupes de CHIN-NONG furent vaincues. Souanyuen, indigné de ce que Tchi-yeou avoit méprifé les avis & les exhortations de CHIN-NONG, étoit parti de Yu-hiong, à la tête de ses troupes: il arriva précisément à Tcho-lou, lorsque les gens de l'empereur venoient d'être battus. Souanyuen attaqua brusquement Tchi-yeou, sans lui donner le temps de se reconnoître; celui-ci, animé par la victoire qu'il venoit de remporter, se défendit d'abord avec courage, & ce premier choc fut assez rude; mais voyant que ses gens commençoient à plier, & jugeant que, s'il tomboit entre les mains de Souan-yuen, il étoit perdu, il profita adroitement d'un grand brouillard qui s'étoit élevé, & se sauva; ses gens n'ayant plus leur chef, mirent aussi-tôt les armes bas, & se rendirent à la discrétion de Souan-yuen,

Cette victoire augmenta beaucoup la réputation de Souanyuen, & commença à le faire craindre de la plupart des autres gouverneurs; tous s'empressèrent à rechercher son amitié, & eurent pour lui toute sorte de déférence. Cependant l'administration de Chin-nong devenoit chaque jour

⁽¹⁾ Aujourd'hui Tcho-tcheou dans la province de Pé-tché-li.

plus languissante; il n'avoit plus la même autorité qu'autresois, chacun vivoit à sa fantaisse, & il étoit à craindre que ce peuple, qui jusques-là avoit demeuré si uni, ne vînt ensin à se diviser & à former des partis. Souan-yuen & plusieurs autres gouverneurs s'assemblèrent, & conclurent entr'eux de proposer à Chin-nong de se démettre de l'empire: la commission en sut donnée à Souan-yuen, qui sit exhorter Chin-nong, & l'exhorta lui-même plusieurs sois d'abdiquer la couronne, puisque son grand âge ne lui permettoit plus d'en soutenir le poids; il le pressa vivement de contenter le peuple sur ce point, & de se choisir un successeur qui ne manqueroit pas, par reconnoissance, d'avoir pour lui tous les égards convenables.

AVANT L'ERE
CHRÉTIENNE.
2711.
Chin-nong.

Mais qu'il est dissicile de se soumettre quand on a été longtemps indépendant! Chin-nong ne put jamais se résoudre à prendre ce parti; il aima mieux voir tout l'empire en combustion, & l'exposer à une ruine entière, que de rien céder de son autorité: il leva des troupes, & se consiant à l'attachement que ses sujets avoient toujours eu pour lui, il les sit marcher contre Souan-yuen, qui, de son côté, avec les gouverneurs de son parti, avoit rassemblé un corps d'armée considérable, pour obliger Chin-nong à accorder par force ce qu'il resusoit d'accorder par raison.

2699.

Souan-yuen commandoit l'armée des Gouverneurs. Il vint camper dans la plaine de Fan-tchuen, dans un canton qui dépend aujourd'hui de la province de Ho-nan. Ce fut là que les troupes impériales le rencontrèrent, & qu'elles en vinrent aux mains; on s'y battit avec tant d'acharnement, de part & d'autre, que la nuit seule put les séparer, pour recommencer le lendemain à la pointe du jour avec la

Tome I.

C

Avant L'Erb Chrétienne. 2699. Chin-nong.

même opiniâtreté; mais le troisième jour les troupes de l'empereur cédèrent, & prirent la suite. La nouvelle de cette désaite pénétra CHIN-NONG de trissesse; il tomba malade, & mourut en sort peu de jours, après un règne de 140 ans. Tous les gouverneurs & le peuple, déclarèrent d'une voix unanime, Souan-yuen, successeur de CHIN-NONG, & le proclamèrent empereur, sous le nom de Hoang-ti (1).

HOANG-TI.

2698,

Tchi-yeou, qui, depuis sa désaite à Tcho-lou, avoit été assez tranquille, reprit les armes lors de l'élévation de Souanyuen à l'empire, & refusa de le reconnoître; il fit publier par-tout, qu'un sujet qui avoit combattu contre son prince, devoit être regardé comme un véritable rebelle, qui avoit été cause de la mort de l'empereur; que tout le monde devoit se joindre à lui pour l'exterminer. Hoang-TI, qui n'aspiroit qu'à voir son peuple en paix, résolut de se délivrer de ce factieux, & d'en faire un exemple. Il fut en personne le chercher, à la tête de tout ce qu'il avoit de troupes, auxquelles il ordonna de ne le point laisser échapper, & de faire ensorte de le prendre vis. Il le rencontra à Tcho-lou, où il l'avoit déja battu sous Chin-nong; & comme ses troupes étoient beaucoup plus nombreuses que celles de Tchi-yeou, il trouva moyen de l'envelopper de toutes parts, & le chargea si vivement, qu'il sut vaincu & fait prisonnier.

⁽¹⁾ Sse-ki. —Tsien-pien. —Ouai-ki. —Kang-kien. —Nien-y-sse. —Ta-ki. —Y-tong-tchi. —Siu-kouang. —Hoang-fou-mi.

HOANG-TI, pour épargner le sang de ses sujets, fit sur le champ retirer ses troupes, & désarmer les soldats de Tchi- CHRÉTIENNE. yeou: il posta ceux-ci dans un lieu d'où ils pouvoient aisément voir le sommet d'une colline voisine, rangea à leurs côtés ses propres troupes, & montant ensuite sur la colline. avec quelques-uns de ses officiers qui conduisoient Tchiyeou, il y exerça le premier acte de châtiment qui ait été fait en Chine par l'autorité impériale, en faisant couper la tête à Tchi-yeou, à la vue des deux armées, ce qui remit la paix & la tranquillité dans l'empire.

2699. Hoang-ti

2695.

HOANG-TI voyant régner le calme dans tous ses états, qui commençoient déja à être fort étendus, créa plusieurs officiers pour travailler avec lui à y maintenir cette heureuse tranquillité; & comme rien n'y contribue davantage que l'exemple & les sages règlemens des Princes, qu'on oublieroit aisément si l'on n'avoit soin de les consigner dans l'histoire, HOANG-TI établit un stribunal d'historiens qu'il divisa en deux classes, & qu'il distingua sous les noms d'historiens de la droite, & d'historiens de la gauche: les uns devoient s'occuper à recueillir les faits, & les autres les paroles & les discours.

HOANG-TI ordonna à Tsang-kié, homme d'une grande étendue de génie, qu'il avoit choisi pour présider à ce nouveau tribunal, de travailler incessamment à la composition des caractères, suivant les six règles données par Fou-hi. Tsang-kié se promenant un jour à la campagne, vit sur le sable, qui bordoit une rivière, quantité de vestiges d'oiseaux; pensant alors aux caractères qu'il avoit ordre d'inventer, il examina avec soin tous ces vestiges, s'en remplit l'imagination, & les traça sur une petite planche de bambou

Avant l'Ere Chrétienne. 2687. Hoang-ti.

avec une espèce de pinceau de même matière, qu'il trempa dans du vernis; & enfuite il considéra avec attention les traits qu'il venoit de former. Animé par le succès qu'il prévoyoit, il prépara plusieurs tablettes semblables à celle dont il s'étoit servi, sur chacune desquelles il traça disférens caractères, en pliant autant qu'il put son imagination, pleine de ces vestiges d'oiseaux, aux règles qu'avoit données Fou-hi; il en forma ainsi 540, qu'on appella pour cette raison dans la suite Niao-tsi-ouen, ou caractères des vestiges d'oiseaux; & comme les traits qu'il formoit n'étoient pas uniformes, qu'ils se trouvoient épais dans un endroit, minces & déliés dans un autre, semblables en cela à une espèce d'insecte qu'on trouve dans les eaux des provinces du midi, qui s'appelle Kuo-teou-tchong; de-là vint qu'on leur donna aussi le nom de cet insecte, & qu'on les appella Kucteou-ouen, ou Caractères de l'insecte Kuo-teou, noms que les Chinois donnent encore aujourd'hui à leurs plus anciens caractères (1).

2611.

Ces 540 caractères tracés, Tsang-kié les porta à HOANG-TI, & lui en donna l'explication dans un grand détail: l'empereur les approuva, & lui ordonna en même-temps de s'en servir, pour mettre par écrit les connoissances qu'il avoit acquises sur le pouls & sur les différentes maladies des hommes, en se faisant aider par trois coopérateurs, savoir, Ki-pé, So-ouen & Lei-kong, afin de les transmettre à la

⁽¹⁾ Then - pien. —Y-tong-tchi. —Sie-ki. —Ouai-ki. —Kang-kien. —Nien-y-sie. —Kouang-yun. —Ta-ki. —Hoang-kien. —Yng-tchao. Che-y. —Hoang-fou-mi. —Chuking-chi-siu-hing. —Siu-kouang. —Sie-kou. —Ma-touon-lin. —Yng-tchao. —Youan-tchi.

postérité, ainsi que l'herbier de Chin-nong; car ce sont-là les deux plus anciens livres Chinois.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

> 2611. Hoang-ti.

Tandis que Tsang-kié travailloit à former les caractères de l'écriture, Hoang-ti s'occupoit de son côté de l'affaire qui importe le plus au gouvernement des peuples, la religion. Jusques-là, on n'avoit sacrissé au Chang-ti qu'à découvert, sur des tertres élevés & en pleine campagne, à l'exemple de Fou-hi; Hoang-ti imagina de faire des briques, apprit à des ouvriers la manière de préparer la charpente d'un bâtiment; après quoi, il sit élever un temple magnissique, où il offrit un grand sacrisse, avec un appareil dont on n'avoit point encore vu d'exemple. En même-tems, il sit publier dans tous ses états de sages règlemens, & des instructions admirables pour la conduite de son peuple, asin de le retenir dans les bornes du devoir, & de l'empêcher de rien faire qui pût déplaire au Chang-ti.

L'invention des briques & la manière de faire la charpente d'une maison, dont Hoang-TI venoit de faire l'essai, lui donna l'idée de se bâtir un palais qui le distinguât de ses sujets, & leur imprimât du respect pour la majesté impériale. Jusqu'alors il n'y avoit eu nulle dissérence à cet égard entre le maître & le sujet: tous, dans les commencemens, demeuroient également dans des trous de montagnes, ou habitoient les forêts; sous Yeou-tsao-chi, on se sit des chaumières avec des branches d'arbres, qu'on perfectionna insensiblement mais ce ne sut que sous Hoang-TI, après l'invention des briques, qu'on commença à construire des maisons régulières, & qu'on mit de la dissérence entre les palais des princes & les maisons des particuliers.

L'empire, sous le règne de HOANG-TI, s'étendoit au

Avant l'Ere Chrétienne. 2608. Hoang • ti.

nord jusqu'à la montagne Tsiang-chan, qui est dans le territoire qu'on appelle aujourd'hui Ngan-sou-hien, dépendant de Pao-ting-fou de la province de Pé-tché-li; au sud, jusqu'au grand fleuve Kiang; à l'est jusqu'à la mer, & à l'ouest jusqu'à la montagne Kong-tong-chan, qui est dans le territoire où est aujourd'hui la ville de Sou-tcheou, dans la partie la plus occidentale de la province de Chen-si. Jusqu'alors le peuple s'étoit dispersé çà & là, sans ordre, se plaçant où il jugeoit à propos, sans se fixer dans aucun canton. HOANG-TI voulut former des villages, des villes & dés provinces. Il ordonna que tous ses peuples seroient rangés sous différentes classes, dont seroient composées les provinces: ces classes, au nombre de six, étoient: le Lin qui devoit être composé de huit familles; le Pong de 24, le Li de 72, le Y de 360, le Tou de 3600 & le Sse de 36000; l'empire étant ensuite divisé en tcheou ou en provinces, chaque province devoit être composé de 360000 familles. HOANG-TI établit par-tout des officiers pour veiller sur la conduite du peuple, & ces officiers étoient subordonnés les uns aux autres; savoir, ceux des Lin à ceux des Pong; ceux-ci à ceux des Li, & ainsi des autres, jusqu'à ceux des teheou, ou gouverneurs des provinces, qui ne devoient rendre compte de leur administration qu'à la cour.

Tandis que les officiers, que HOANG-TI avoit chargés de ses ordres travailloient à les saire exécuter, ce sage empereur faisoit élever un grand observatoire à la cour, pour rectisser le calendrier qui étoit sort désectueux; Fou-hi saute de gens capables de recevoir ses instructions, n'avoit donné qu'une connoissance sort imparsaite du mouvement des assers: aussi s'en falloit-il beaucoup que les années sussent

égales. Hoang-ti choisit, parmi ses officiers, ceux qui lui parurent avoir le plus de talent pour cette science, & il chargea, les uns d'examiner le cours du soleil, les autres celui de la lune, & d'autres le mouvement des cinq planettes, avec ordre de rapporter ensuire leurs observations en commun, pour en conclure la différence des mouvemens de ces corps célestes. Ce sut alors qu'on connut, par la grande différence des mouvemens de la lune & du soleil, que douze mois lunaires n'équivaloient point à une année solaire; & que pour restisser l'année lunaire, & la régler dans les bornes de celle du soleil, il falloit intercaler sept lunes dans l'espace de dix-neus ans solaires (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNEL 2608. Hoang-ti.

2602

Après plusieurs années d'observation, Hoang-Ti leur cordonna de construire une machine sur laquelle ils lui sissent voir l'image du mouvement des astres qu'ils avoient observés. Yong-tching, qui sut chargé de cette commission, y travailla avec les autres mathématiciens, & quand elle sur achevée, ils allèrent en corps la présenter à Hoang-Ti, qui la reçut avec plaisir. Ce prince la considéra avec soin, leur en témoigna sa satisfaction, & demanda à Koué-yn-kiu, s'il pouvoit lui saire voir, sur cette machine, les sept lunes intercalaires qu'il falloit ajouter dans l'espace de dix-neus ans solaires. Koué-yn-kiu lui rendit sensible comment, au bout de trois ans, il restoit plus de jours qu'il n'en falloit pour un mois lunaire; & après onze ans, autant qu'il en falloit pour quatre lunes, ensin au bout de dix-neuf, de quoi en faire sept. L'empereur, satisfait de cette explication,

⁽¹⁾ Voyez les auteurs précédens, & Chu-ouen: —Sou-yu. —Sou-chi-yen.—Pe-hou-tong. —Y-king Confucius.

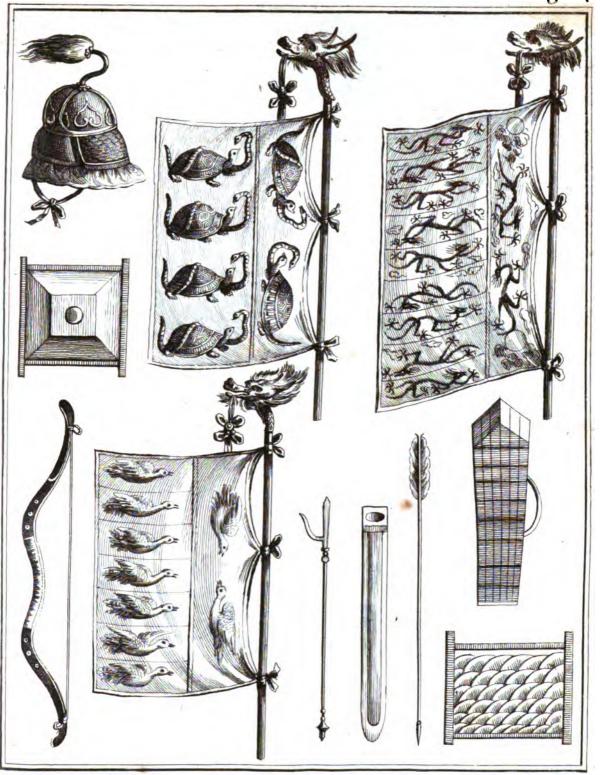
Avant l'Ere Chrétienne. 2602. Hoang-ti. leur recommanda de s'appliquer à leur emploi, qu'il regardoit comme un des plus importans & des plus utiles pour l'état (1).

Ce grand prince voulut aussi que Si-ling-chi, sa légitime épouse, contribuât au bonheur de ses peuples il la chargea d'examiner les vers à soie, & d'essayer à rendre leur duvet utile. Si-ling-chi sit ramasser une grande quantité de ces insectes; qu'elle voulut nourrir elle-même dans un lieu qu'elle destina uniquement à cet usage; après bien des soins & des peines, elle trouva non-seulement la façon de les élever, mais encore la manière d'en dévider la soie, & de s'en servir. C'est depuis ce temps-là qu'on en nourrit en Chine, où ils sont d'un très-grand produit (2).

Pendant que l'impératrice Si-ling-chi s'occupoit si utilement, l'empereur Honng-ti, de son côté, trouva le moyen de faire transporter de grands fardeaux, par l'invention des charrettes qu'il sit atteler de bœus; & même il sit saire des voitures assez propres, en sorme de chaises roulantes, dans lesquelles il se faisoit conduire lorsqu'il ne vouloit pas monter à cheval. Il sut aussi l'inventeur des barques pour voyager par eau, des ponts pour traverser les rivières: il inventa l'arc, la slèche, le sabre, les piques, & plusieurs autres sortes d'armes offensives & désensives; il sut encore le premier qui se servit d'étendards dars ses troupes,

⁽¹⁾ L'observation des astres & les mathématiques ont été, le tout temps, des objets très-importans pour les Chinois. Le calendrier étoit une affaire d'état qui avoit trait à la religion, aux mœurs & au gouvernement, & les empereurs n'en considient le soin qu'à des hommes d'un grand mérite. Editeur.

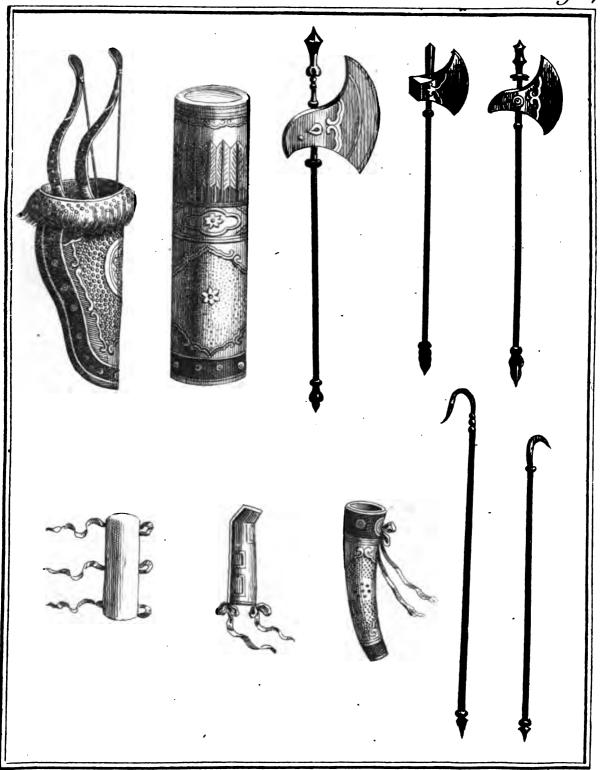
⁽²⁾ Ouai-ki. —Y-tong-tchi. —Kang-kien. —Sle-ky. — Tien-pien. —Tong-tchi. —Nien-y-sle.



Etendards, Curaßes, Casques et autres instrumens de Guerre des Anciens Chinois.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

asyor, lenox and Tilden foundation



Instrumens de Guerre des Anciens Chinois.

THE NEVY YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENO* AND
TILDEN FOUNDATIONS

. .

& qui mit en usage la monnoie dans le commerce : il en fit faire de pierres précieuses, d'or & de cuivre (1).

Avant l'Ere Chrétienne. 2601. Hoang-ti.

La sévérité extraordinaire de HOANG-TI le sit autant craindre que ses inventions utiles le sirent estimer; il exigeoit une extrême soumission & une parsaite obéissance: quiconque s'opposoit à ses ordres étoit sûr de perdre la vie. Quelques restes des rebelles qui avoient suivi Tchi-yeou s'avisèrent, dans le temps que l'empire jouissoit d'une profonde paix, de se faire un parti; ils se proposoient de venger la mort de seur ches. Hoang ti les sit prendre tous, & leur sit couper la tête, sur une colline, à la vue de tout le peuple: sévérité qui sit d'autant plus d'impression sur les esprits, qu'elle avoit été inouie jusqu'à lui; aussi jamais prince n'a été obéi avec plus de promptitude & d'exactitude que Hoang-ti.

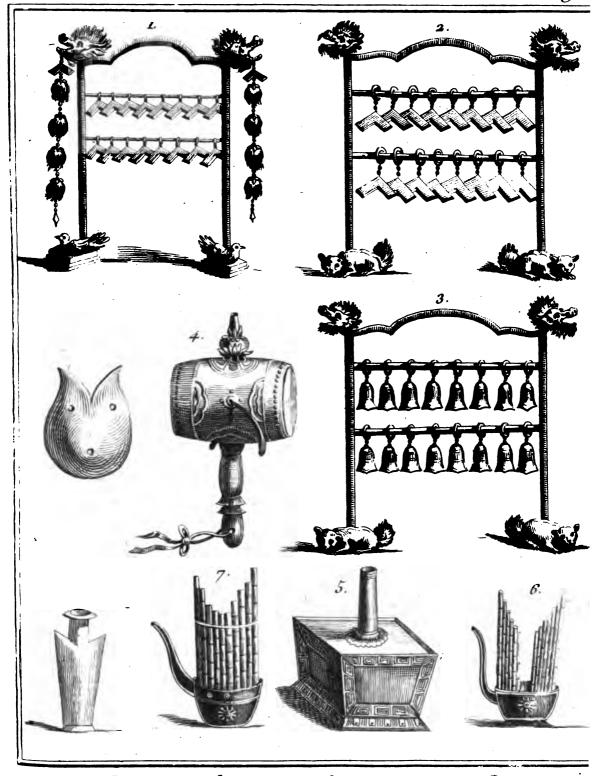
Si ce prince étoit sévère à l'égard de ceux qui ne s'acquîttoient pas de leur devoir, il fut d'une grande bonté à
l'égard des autres; & après s'être occupé du bonheur de ses
sujets, il penta encore à leurs plaisirs; il ajouta un instrument de musique, d'une nouvelle invention, à ceux de Fouhi; il étoit composé de douze petits tuyaux de bambou,
dont chacun avoit neuf lignes de circonférence intérieure
sur dissérentes longueurs; le premier & le plus long de tous
étoit de neuf pouces; le deuxième de huit, plus 104 partie
d'un pouce; le troisième de huit pouces; le quatrième de
sept pouces, plus 1071 de pouce; le cinquième de sept pouces, plus 4 de pouce; le sixième de six pouces, plus 11979 de
pouce; le septième de six pouces, plus 12979 de
pouce; le septième de six pouces, plus 12979 de

⁽¹⁾ Kou-chi-kao. - Confucius Che-y, &c.

2601. Hoang - ti.

huitième de six pouces; le neuvième de cinq pouces, plus AVANT L'ERE 411 de pouce; le dixième de cinq pouces, plus 1 de pouce; le onzième de quatre pouces, plus 414 de pouces; le douzième enfin de quatre pouces, plus 1/17. HOANG-TI exécutoit sur cet instrument des airs qui plaisoient beaucoup; & comme il est évident qu'à l'aide de cette invention, il pouvoit construire un orgue complet, on doit lui donnez la gloire d'avoir été le premier inventeur des orgues.

> HOANG-TI prit ces tubes pour le fondement des poids & des mesures. Celui de ces rubes qui pouvoit, sur sa circonférence intérieure de neuf lignes, contenir 1200 petits grains de millet, en étoit la règle; le poids de ces 1200 petits grains faisoit douze tchu, & par-conséquent le poids de 100 de ces grains faisoit un echu; ving-quatre echu faisoient une once; seize onces une livre; trente livres un keou; quatre keou un tan ou quintal. Quant aux mesures, comme il y en a de deux fortes, il y avoit aussi deux manières de les déterminer : la première, qui regarde le mesurage des grains, étoit ainsi: 1200 de ces petits grains faisoient un yo; dix yo faisoient un ho; dix ho, un chin; dix chin, un teou, & dix teou, un kou ou quintal. L'autre, qui regarde le mesurage en longueur & largeur, se comptoit ainsi: la quatrevingt-dixième partie du petit tube faisoit un sen; dix sen, un zsun ou pouce; dix tsun, un tché ou pied; dix tché, un tchang ou toise; dix tchang, un yu; ainsi le petit tube de neuf pouces de longueur, sur neuf lignes de circonférence intérieure. qui pouvoit contenir 1200 petits grains de mil, étoit en même-temps le fondement de la musique, des poids & des mesures de Hoang-TI. Ce prince sut encore le premier qui fit fondre douze cloches, dont les sons s'accordoient avec

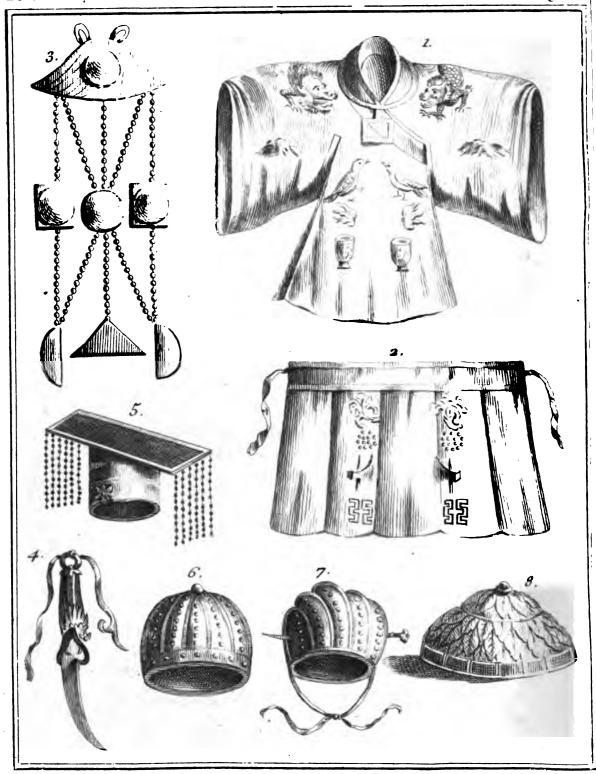


THE NEW YORK
PUBLIC LERARY

ASTOR, LENOX AND
THERE FOUNDATIONS

THE NEW YORK
PUBLIC LIPPARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATION



Habits de Cérémonies.

1. Habit de deßus 2. Habit de deßous . 3. Ornement pendant à la ceinture, composé de 10 enfiks de Perks et de 7 pierres précieuses . 4. Couteau pendant à la ceinture 5. Bonnet de cérémonie . 6.7.8 autres Bonn

ceux de ces douze petits tuyaux, & qui devoient servir d'accompagnement à la musique; ce qu'il exécuta avec AVANT L'ERB succès (1).

2601. Hoang-ti.

1600.

L'impératrice Si-ling-chi réussit si bien à découvrir les différens usages de la soie, qu'elle en fit faire des = étoffes d'une grande beauté, & sur plusieurs, elle broda elle-même des fleurs & des oiseaux. Les habits jusques-là n'avoient été que de peau; on ne connoissoit point encore la toile ni les autres étoffes dont on s'est servi dans la suite pour s'habiller; mais depuis que l'impératrice eut trouvé la manière de travailler la soie, on eut bientôt celle de faire de la toile; & ce fut alors que HOANG-TI donna à son peuple une forme d'habit qui fut commune à tous dans l'usage ordinaire, car il voulut qu'il fût différent dans les jours de cérémonies & principalement des sacrifices, sfin de marquer le rang de chaque officier, eux seuls ayant droit de se revêtir de cet habit de distinction, dont voici la forme : le bonnet étoit large de sept pouces & haut de douze, rond par devant & plat par derrière; les pendans sur le devant étoient de quatre pouces de longueur & de trois sur le derrière. L'habit étoit ample, à grandes & larges manches, & tomboit jusqu'à terre; la partie supérieure devoit être de couleur bleue céleste, & le bas d'un jaune de terre, afin d'imiter, jusques dans l'habillement, les couleurs du ciel & de la terre, & être fans cesse animé par-là à embrasser la vertu; ces habits devoient être ornés

⁽¹⁾ Then - pien. - Sie - ki. - Ousi - ki. - Ta-ki. - Kang-kien. - Tchin-chi. -Chu-ching-to-ning-kici.

Avant l'Ere Chrétienne. 1600. Hoang - ti. de plumages de faisans, de différentes fleurs, d'épis de blé; de bois, du feu; du soleil, de la lune, peints ou brodés, suivant les cinq couleurs principales, selon le rang & l'emploi de ceux qui les portoient.

Enfin ce grand prince, dans un des voyages qu'il faisoit pour examiner par lui-même l'état de l'empire, découvrit une mine de cuivre fort abondante dans la montagne Chiou-chan, dans le territoire où est aujourd'hui Siangtching-hien, dépendant de Cai-fong-sou, de la province de Ho-nan. Cette découverte le retint quelque temps dans ce pays, pour établir une fonderie à la montagne King-chan, à l'endroit où est aujourd'hui Min-hiang-hien, dépendant de Ho-nan-sou de la même province; il y sit sondre quantité de vases de dissérentes sigures & pour dissérens usages, dont il sournit lui-même les modèles; mais il n'eut pas le plaisir de voir tout le succès de cet établissement: il y tomba malade, & mourut le dernier jour de la huitième lune, après un règne de cent ans.

2599+

Hoang-ti eut quatre femmes, dont il eut vingt-cinq enfans mâles; Si-ling-chi, sa première & légitime épouse, lui en donna trois, Tchang-y, Hiven-hiao & Long-miao; les officiers & les peuples, en reconnoissance des services importans qu'il avoit rendus à l'empire, ne voulurent point lui chercher un successeur hors de sa famille; ils jettèrent les yeux sur Siuen-hiao, comme le plus propre à soutenir la gloire de son père, puisqu'il s'étoit proposé d'imiter le grand Fou-hi dans sa conduite. Les grandes qualités de Fou-hi sui avoient fait donner le nom de Tai-hao, qui signisse proprement un homme extraordinaire & d'un trèsgrand mérite. L'estime que Siuen-hiao avoit pour lui, & conduite.

le soin qu'il avoit de l'imiter, lui firent donner, du vivant même de HOANG-TI son père, celui de Chao-hao, diminutif de Tai-hao, comme qui diroit le jeune Fou-hi, nom dont il fit tant d'estime, que montant sur le trône, il n'en voulut point d'autre. Dès qu'il eut été reconnu pour empereur, il rendit les derniers devoirs à son père, dont il sit porter le corps dans la province de Chen-si. Il le sit enterrer à la montagne Kiao-chan, au nord du territoire qui est aujourd'hui Tchong-pou-hien, de la dépendance de Hienngan-sou, où l'on voit encore son tombeau (1).

Avant l'Erb Chrétienne. 2599. Hoang - ti.

C H A O . H A O.

CHAO-HAO ne remplit pas l'espérance des peuples. Il étoit à la vérité d'un naturel doux & bon; il ne manquoit ni d'esprit, ni de vivacité; mais content des grandes choses qu'avoit faites Hoang-ti son père, il ne sit presque, durant son règne, que travailler à maintenir la paix dans ses états, asin de jouir sans trouble des travaux de son prédécesseur: il voulut cependant changer quelque chose aux habits que Hoang-ti avoit déterminés pour les mandarins aux jours de cérémonies. Il trouva qu'ils ne marquoient pas assez sensiblement la dissérence des degrés de chaque emploi; il falloit essectivement considérer ces habits d'assez près pour s'en appercevoir. Chao-hao établit donc que les dissérens degrés de mandarinats seroient dorénavant distingués par les sigures des dissérens animaux, peints ou

2598.

⁽¹⁾ Then pien. —Sle-ki. —Ouzi-ki. —Ta-ki. —Y-tong-tchi. —Tchi-ming. —Yu-fou-th. —Y-king. —Kang-kien. —Tchin-yu. —Sou-yu.

AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. 2598. Chao - hao.

brodés, sur la poitrine & sur le dos; que les mandarins de lettres & de justice auroient pour distinctifs les oiseaux, tels que sont le faisan, le paon, le cigne, &c.; & ceux de guerre, les quadrupèdes, tels que le lion, &c.; règlement qui s'est toujours observé & qui s'observe encore de nos jours.

Le trop grand amour de CHAO-HAO pour la paix, & son indolence, surent cause du plus grand mal qui pouvoit arriver; il laissa répandre dans l'empire le venin d'une doctrine superstitieuse. Neus de ses officiers dans les provinces s'adonnèrent à la magie & épouvantèrent les peuples par des spectres horribles qu'ils leur faisoient voir, & auxquels ils les obligeoient de sacrisser, ce qui étoit entièrement opposé au culte qu'on doit rendre au Chang-ti. » Ce » mal si détestable, introduit sous le règne de Chao-hao, » s'augmenta de siècle en siècle, & sut poussé au point où » nous le voyons par la tromperie & la séduction des Tao-sse » des Ho-chang qui, par mille promesses, aussi vaines » qu'illusoires, entraînent le peuple dans l'erreur & le jet» tent dans le précipice « : c'est ainsi que s'explique le lettré Hou-chi qui vivoit sur la fin des Tang.

CHAO-HAO, par une insensibilité qu'on ne sauroit assez déplorer, quoiqu'informé du mal, n'y voulut cependant apporter aucun remède, sous le vain prétexte de ne pas troubler la paix. Il mourut, taché de cette négligence, à Kio-seou où il tenoit sa cour, après un règne de quatre-vingt-quatre ans, paissible à la vérité, mais sans gloire & sans réputation. Il sut enterré à deux si au nord-est de la ville, à l'est d'une petite colline; on y voit encore aujourd'hui une table de pierre, sur laquelle, ainsi qu'il

\$515.

l'avoit ordonné, on grava les huit koua de Fou-hi, dont il ! reste encore quelques légers vestiges (1).

Avant l'Err Chrétienne. 2516. Chao - hao.

TCHUEN-HIO.

Dès que Chao-hao eut les yeux fermés, les mandarins: & le peuple s'assemblèrent pour lui donner un successeur. Mécontens de l'indolence de Chao - hao, ils cherchèrent parmi eux quelqu'un qui, par son zèle & son application, pût réparer un si grand mal; après une mûre délibération, ils jugèrent que personne n'étoit plus capable d'y réussir que TCHUEN-HIO, fils de Tchang-y, & petit-fils de l'empereur Hoang-ti; il fut élu d'une voix unanime. Sa mère Tchang-pou, fille de Chou-chan-chi, un des principaux officiers de la cour de Chao-hao, l'avoit élevé avec beaucoup de soin, & n'avoit rien oublié pour cultiver un esprit, dont elle admiroit & la vivacité & la pénétration. Tchang-y son père, qui le vit occupé dès sa plus tendre jeunesse à considérer le mouvement des astres, & à mettre par écrit tout ce qu'il y remarquoit, jugea dès-lors ce qu'il seroit un jour. Il s'appliqua à cultiver de si heureuses dispositions. Les grandes qualités de TCHUEN-HIO le firent entrer de bonne heure dans le ministère, où il servit durant dix ans avec une assiduité, une pénétration, & une sagesse qui lui attirèrent l'admiration de toute la cour. Son zèle parut principalement lorsque les neuf officiers, dont on a parlé ci-dessus, introduisirent les superstitions. Il n'oublia

2514.

⁽¹⁾ Ouai-ki. - Tsien-pien. - Hou-chi. - Tchin-chi.

Avant l'Ere Chrétienne. 2514. Tchuen-hia. rien pour éteindre cette peste dans son origine, mais tous ses soins furent inutiles; Chao-hao ne voulut jamais le seconder.

Dès qu'il eut pris possession du trône, la première chose à laquelle il s'appliqua, fut d'arrêter le cours d'une si pernicieuse doctrine, qui continuoit à faire un mal infini parmi le peuple. On voyoit de tous côtés des magiciens courir çà & là, épouvanter les foibles par des spectres qu'ils obligeoient le peuple d'adorer, en leur promettant toutes fortes de biens, & les menaçant au contraire de tous les maux, s'ils refusoient de le faire; par ces détestables moyens, ils causoient un renversement étrange dans l'état. TCHUEN-HIO porta ses premiers soins à détruire ce mal: pour une si importante commission, il choisit deux officiers de sa cour, tous deux princes de sa famille. L'un étoit Keouming, fils de Chao-hao son prédécesseur, à qui il donna toute l'autorité nécessaire pour régler les sacrifices & les cérémonies qu'on y devoit observer; & l'autre, Tchuyong, son propre fils, qui, par rapport à sa trop grande jeunesse, prit pour conseil le sage Tchang-pé, l'un des plus zélés à ramener le peuple aux règles de la saine raison.

£512.

TCHUEN-HIO n'ignoroit pas que Tchu-yong, son fils, n'étoit point encore en état de remplir un emploi de cette nature; il le nomma cependant, asin de faire connoître aux peuples l'importance qu'il attachoit à cette commission, puisqu'il la jugeoit capable d'honorer son fils, & en même-temps de lui imprimer dans l'esprit, que la première & la principale obligation d'un prince, est d'éloigner de ses états la superstition, & de maintenir la vraie religion dans sa pureté.

Keou-ming

Keon-ming commença par régler toutes les cérémonies qu'on pratiqueroit dorénavant dans les sacrifices. Il désendit, AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. sous peine du dernier supplice, de sacrifier à d'autres qu'au Chang-ti, souverain maître du ciel & de la terre: & comme il vit, par l'expérience du passé, combien il étoit dissicile de contenir dans de justes bornes ceux qui étoient chargés de faire ces facrifices dans les provinces, il fit statuer qu'à l'avenir, l'empereur seul sacrifieroit au Chang-ti.

2 S I 2. Tchuen-hio.

Tchang-pé, de son côté, s'occupa à instruire les peuples de leurs devoirs essentiels, & à les précautionner contre ceux qui leur enseignoient une doctrine contraire à celle qu'ils avoient reçue de leurs pères; il les exhorta à pratiquer la vertu, à maintenir la paix entre leurs familles, leurs amis & leurs voisins, & à remplir exactement les obligations de leur état. Ses instructions eurent le succès qu'il en espéroit; Tchuen-hio eut la consolation de voir ses peuples revenir de leurs erreurs, & rentrer dans la voie de la saine doctrine: pour leur en marquer sa joie, il composa une musique particulière, appellée Chin-yun, pour un grand facrifice qu'il fit au Chang-ti avec une magnificence qu'on n'avoit point encore vue, en reconnoissance du succès qu'il avoit eu dans cette entreprise.

TCHUEN-HIO, quelque temps après, profitant de la paix dont jouissoit l'empire, transféra sa cour à Kao-yang (1). Ce fut dans cette ville que, toujours passionné pour la connoissance des astres, il établit une espèce d'académie, composée des Lettrés les plus habiles en cette science. On

⁽¹⁾ Aujourd'hui Po-tcheou, dépendant de Tong-tchang-fou, de la province de Chan-tong.

AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. 2512. Tchuen-hio. recueillit toutes les observations anciennes qu'on compara avec les modernes, & on poussa l'astronomie à un degré de persection surprenant. Les règles sûres qu'ils établirent pour supputer les mouvemens du soleil, de la lune, des planettes & des étoiles sixes, acquirent à Tchuen-hio le titre glorieux de restaurateur, & même de sondateur de la vraie astronomie. C'est une perte que ces règles ne soient pas venues jusqu'à nous.

Après plusieurs années de travail, TCHUEN-HIO détermina qu'à l'avenir l'année commenceroit à la lune la plus proche du premier jour du printems, qui vient vers le quinzième degré du Verseau; & comme il savoit, par le calcul qu'il en avoit fait, que dans une des années de son règne les planettes devoient se joindre dans la constellation Che (constellation qui occupe dix-sept degrés dans le ciel, dont le milieu est vers le sixième degré des Poissons), il choisit cette année la pour la première de son calendrier, d'autant plus que cette même année le soleil & la lune se trouvoient en conjonstion, le premier jour du printems.

Quoique TCHUEN-HIO aimât passionnément l'astronomie', elle ne lui sit cependant pas oublier ce qu'il devoit au gouvernement de ses états. Le peuple étoit nombreux, les limites de l'empire s'étendoient tous les jours de plus en plus. Du côté du nord, elles alloient jusqu'aux montagnes Yeou-ling, qui sont au nord du pays où est aujourd'hui Pe-king. Au sud, elles confinoient avec le pays de Kiaotchi, aujourd'hui le Tong-king: à l'est, étoit la mer; & à l'ouest, elles alloient jusqu'à Lieou-chi, qui est audelà des limites occidentales de la province de Chen-si. Il divisa cette vaste étendue de pays en neus provinces,

246 I.

dans lesquelles il établit des officiers qui relevoient tous! d'un gouverneur-général, qui ne rendoit compte qu'à l'em- AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. pereur seul.

2461. Tchuen-hio.

La première femme que Tchuen-hio épousa, étoit fille de Tseou-tou-chi : elle lui donna un fils, appellé Louming, qui fut père de Pé-koen & aïeul du grand Yu. Il eut encore plusieurs autres enfans, tant de son épouse légitime, que de Kiong-tchin, une de ses concubines, dont la postérité lui fit beaucoup d'honneur, principalement dans la personne de Pé-y, qui rendit de si grands services à l'empire sous les règnes de Chun & de Yu, & dans la personne même de Chun, fils de Kou-seou, petit-fils de TCHUEN-HIO, par King-kang, fils de Kiong-tchin sa concubine.

Après la division des provinces & l'établissement des officiers qui les gouvernoient, l'empire se trouva dans = l'état le plus florissant : tous les peuples, contens de leur sort, vivoient tranquilles, & jouissoient des douceurs de la paix, lorsque Tchuen - HIO, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, mourut, regretté de tout le monde, après soixantedix-huit ans d'un règne plein de gloire; il fut enterré à Po-yang où l'on voit encore son tombeau (1).

2437.

⁽¹⁾ Tchin-chi. — Ta-ki. — Ouai-ki. — Tsien-pien. — Sse-ki. — Tong-tchi. — Nieny-sie. - Kang-kien.



Avant L'ERE Chrétienne.

> 2436. Ti - ko.

TI - KO.

On n'hésita point à lui donner pour successeur TI-KO, sils de Kiao-ki & petit-sils de Chao-hao. L'estime singulière qu'en faisoit Tchuen-hio lui procura le suffrage de toute la nation: c'étoit un prince bien fait de corps & d'un esprit vif, pénétrant, sage & capable des plus grandes choses: il n'avoit encore que quinze ans, lorsque Tchuen-hio, le choisit présérablement à plusieurs habiles gens, pour l'aider dans le gouvernement de ses états, tant il étoit persuadé de sa sagesse & de sa pénétration. L'heureux succès qu'il eut dans le maniement des affaires augmenta tellement son estime qu'il n'entreprenoit plus rien que par ses conseils.

Elevé sur le trône avec un applaudissement général, il s'y comporta toujours avec la même prudence & la même sagesse: agréable au peuple, sans compromettre la majesté du trône, il veilloit à tout, & ne paroissoit pas se donner le moindre mouvement: facile à l'égard de tout le monde, sans rien perdre de la fermeté qu'il devoit à la justice, il sur l'objet de l'amour, de l'admiration & de la vénération de tous ses sujets; pénétré de respect à l'égard du Chang-ti, & des esprits, il s'observoit sans cesse dans ses actions, de peur qu'il ne lui échappât quelque chose qui sur contraire à son devoir: le Ciel le bénit; tous les peuples que le soleil & la lune éclairent, répandus par - tout où les vents & les pluies se sont sentir, se soumettoient volontiers à son empire.

Il fut le premier empereur qui établit des écoles publiques, qu'il eut soin de fournir de maîtres habiles & ver-

2422.

tueux, pour instruire la jeunesse & l'élever à la vertu; il fut le premier qui entreprit de marier les voix aux instru- AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. mens de musique, commission dont il chargea Hien-he: il se servit en même-temps de diverses sortes d'instrumens, & même de tambours, afin, disoit-il, de délasser le peuple, & de l'éloigner du vice, en le portant à la vertu. Après un règne de soixante-dix ans, ce prince mourut, âgé de cent : cinq ans, à Tsing-fong (1), & fut enterré assez près de-la dans un lieu qui s'appelle Tun-kicou.

2422. Ti - ko.

2367.

TI-KO eut quatre femmes, la première s'appelloit Kiangyuen. Ce prince, après avoir habité plusieurs années avec elle, voyant qu'il ne pouvoit en avoir d'enfans, en épousa une seconde, appellée King-tou, également stérile; il en prit une troisième, nommée Kien-ti; & celle-ci ne lui ayant de même pu donner aucun enfant, il en épousa une quatrième, nommée Tchang-y, qui, dès la première année, lui donna Tchi qui fut son successeur.

La jalousie que les trois premières princesses en conçurent ne peut s'exprimer; mais enfin elles eurent recours au Chang-ti, & conçurent toutes trois; elles donnèrent à TI-KO trois fils, dont le premier fut le célèbre Yao, que la princesse King-tou porta quatorze mois dans ses entrailles; le deuxième, Siei ou Ki, fils de la princesse Kien-ti, qui fut la tige des princes, dont Tching-tang, fondateur de la dynastie des CHANG, descendoit : le troissème ne vint : au monde que dix mois après la mort de TI-KO; c'est le fameux Heou-tsie, fils de la princesse Kiang-yuen, dont

⁽¹⁾ Aujourd'hui Tsing-fong-hien, de la dépendance de Tai-ming-fou, dans la province de Pé-tché-li.

Avant l'Erb Chrétienne.

> 1367. Ti - ko.

les descendans montèrent sur le trône, & fondèrent la dynastie des TCHEOU.

Le merveilleux qui paroît dans la conception de ces trois enfans, ne doit pas plus surprendre que ce qu'on raconte des prodiges arrivés à la conception des chess des familles qui ont fondé les dynasties des Leao, des Kin, des Yuen, des Ming & de la dynastie régnante : ainsi lorsque nous lisons que la princesse King-tou conçut à l'apparition d'un dragon volant; la princesse Kien-ti, en mangeant des œuss d'hirondelle pendant la cérémonie même d'un sacrifice qu'elle offroit au Chang-ti; & la princesse Kiang-yuen, en mettant le pied sur le vestige d'un géant; il faut suivre le sage avertissement que nous donne le commentaire de Tching-tchi sur le Li-ki, à l'occasion même de la conception de Kiang-yuen: c'est aux sages critiques, dit-il, de ne pas attaquer sur des sictions de poètes, l'autorité des King & la vérité de notre histoire.

Lorsque Ouen-ouang & Vou-ouang établirent la dynastie des Tcheou, les poëtes d'alors, charmés de leurs vertus, & plus encore d'être délivrés de la tyrannie de l'infame Tcheou, firent quantité de pièces de vers & de chansons à leur louange, que Consucius a eu soin de recueillir dans le livre Chi-king. Le sage Tcheou-kong, fils de Ouen-ouang & srère de Vou-ouang, dans la crainte peut-être qu'on accus Kiang-yuen, de n'avoir pas été fidelle à Ti-ko son époux, sous prétexte qu'elle n'avoit mis au monde Heou-tsie, dont ils descendoient, que dix mois après la mort de Ti-ko, & qu'au-lieu de le nourrir, elle avoit caché sa naissance, & l'avoit même abandonné au milieu des champs, sit, en faveur

de son innocence, les deux odes Pi-kong & Seng-min, qui sont dans le Chi-king. Il raconte tout ce qui se passa AVANT L'ERR CHRÉTIENNE. à la naissance de Heou-tsie. Voici ce qu'on lit dans ces odes.

2367.

» Kiang - yuen est véritablement digne de nos respects, » sa vertu ne s'est point démentie, on ne peut la soup-» conner d'avoir manqué à son devoir; appuyée sur la » protection du Chang-ti, elle obtint de lui de concevoir » Heou-tsie sans crime; & après l'avoir porté dans ses » entrailles les mois requis, elle obtint aussi de le mettre » au monde sans aucun accident, ni pour elle, ni pout » son fils, & sans qu'on pût la condamner sur le retar-» dement de ses couches. Si on demande comment la » chose se passa, le voici : Kiang-yuen étoit au désespoir » de n'avoir point d'enfans; sans cesse elle prioit le » Chang-ti de vouloir bien la délivrer de cette ignomi-» nieuse stérilité. Enfin après bien des vœux & des prières. » durant le temps d'un sacrifice qu'elle lui offroit avec » plus de ferveur qu'à l'ordinaire, elle mit le pied sur » les vestiges du Chang-ti, crut fermement qu'il exauce-» roit sa prière, & comprit aussi-tôt, par un mouvement » extraordinaire qu'elle sentit, qu'enfin ses vœux seroient » accomplis.

» Dix mois après, Kiang-yuen mit au monde Heou-tsie » sans douleurs, sans blessures, comme les brebis mettent » bas sans efforts leurs premiers agneaux. Combien donc » n'étoit pas respectable ce petit enfant? Y avoit-il à douter » que le Chang-ti ne le préservat de tous maux, & les » vœux de Kiang-yuen n'étoient-ils pas exaucés au-delà de » ses espérances?

Avant l'Ere Chrétienne.

> 2367. Ti - ko.

» Cependant sa mère, honteuse de l'avoir mis au monde » dix mois après la mort de Ti-ko son père, quoiqu'assurée » de son innocence, craignit qu'on ne la soupçonnât de » crime, & pour s'en mettre à couvert, elle ne lui eut » pas plutôt donné le jour, qu'elle l'envoya exposer à la » campagne dans un lieu où l'on menoit paître les bœufs » & les moutons : ces animaux, pleins de compassion, » l'entourèrent d'abord pour l'échauffer & le garantir du » froid; les bergers, qui étoient allés couper du bois à » la montagne, furent étonnés de trouver cet enfant au » milieu de leur bétail, & plus encore de voir des oiseaux » venir en foule voltiger autour, & le couvrir de leurs » ailes; dès qu'ils s'envoloient & s'écartoient un peu, » Heou-tsie jettoit des cris si forts & si éclatans que les » montagnes d'alentour en retentissoient, & que les paysans » pouvoient l'entendre de tous les chemins des environs. » Ces bergers, surpris de ces prodiges, & frappés de l'idée » que cet enfant deviendroit un jour un grand personnage, » le recueillirent & le soulagèrent du mieux qu'ils purent » dans le grand froid qu'il faisoit.

» A peine Heou-tsie put marcher, qu'on le vit se traîner » sur ses pieds & ses mains de montagne en montagne, » & montrer un instinct merveilleux pour trouver sa nour- » riture; & comme la nécessité conduit presque toujours à » faire des efforts extraordinaires, bientôt le jeune Heou- » tsie se rendit si habile dans le labourage, que Yao, » son frère, étant parvenu à l'empire après la déposi- » tion de Tchi, son aîné, l'établit pour directeur géné- » ral de l'agriculture, & le sit ensuite gouverneur absolu

» du pays où étoit née Kiang-yuen, sa mère. Ce fut là qu'il » construisit une salle où il rendit à Kiang-yuen, morte AVANT L'ERB » depuis peu, les devoirs de parenté, comme son fils légi-» time; ce qui se continua de père en fils jusqu'à Ouen-» ouang & Vou-ouang, qui ne cessèrent d'honorer Kiang-» yuen comme la tige primitive de la branche collatérale » des TCHEOU. Ce fut là encore qu'il éleva une seconde » salle à ses Ancêires paternels, en remontant à la quatrième » génération, & par-conféquent jusqu'à Hoang-ti, où il. » leur rendit aussi chaque année le culte ordinaire. Tcheou-» kong tire cette conclusion en faveur de sa famille. » Quel » mal, dit-il, & quel sujet de repentir pouvoit-il y avoir » en tout cela? Depuis tant de siècles qu'on pratique ce » rit de piété filiale, c'est - à -dire depuis Heout-tsie jusqu'à » Ouen-ouang, personne ne l'a blâmé «.

2367. Ti - ko.

Ainsi, dit un interprète du Chi-king, tout ce que dit Tcheou-kong dans l'ode Seng-min se réduit à quatre points: le premier, à exposer ce qu'il y eut d'extraordinaire dans la conception de Heou-tsie; le second, à rapporter ce qu'il y eut de surprenant dans sa naissance; le troisième, à faire le détail des choses merveilleuses qui arrivèrent après que Kiang-yuen, sa mère, l'eut abandonné; & le quatrième, à faire parvenir Ouen-ouang & Vou-ouang au trône de l'empire par les prodiges que le Chang-ti fit en faveur de Heou-tsie, chef de leur famille; marque évidente qu'il la prenoit sous sa protection d'une manière spéciale.

. Ki, fils de la princesse Kien-ti, que l'empereur Yao, son frère, fit gouverneur absolu & comme prince du pays de Chang, éleva de même dans son gouvernement une salle à ses Ancêtres, où, après sa mort, il tint lui-même,

Avant l'Ere Chrétienne.

> 1367. Ti - ko.

à la suite des empereurs ses pères, le premier rang de la branche collatérale des CHANG, qui finit à Tching-tang, sondateur de la dynastie impériale de ce nom. Le Chiking, ou pour mieux dire les poëtes du temps des Chang, ne manquèrent pas aussi de s'exercer sur les louanges de Ki, qui en étoit le chef; ils répandirent du merveilleux sur sa naissance, en racontant que Kien-ti l'avoit conçu en avalant des œuss d'hirondelle lorsqu'elle offroit un sacrifice au Chang-ti. Ils attribuèrent à ses vertus l'élévation de Tching-tang, un de ses arrières-neveux, qui sut le sondateur de la dynastie des CHANG. Ainsi Ti-ko a eu l'avantage de soutenir par lui, ou par ses descendans, la gloire que s'étoit acquise le grand empereur Hoang-ti dont il descendoit; l'empire étant resté dans sa famille près de 1600 ans, ce qui est sans exemple.

TI - TCHI.

2366.

La réputation que Ti-ko s'étoit faite, & l'amour que les peuples avoient pour lui, furent les seuls motifs qui les engagèrent à choisir son fils aîné, TCHI, pour lui succéder; ils ne pouvoient faire un plus mauvais choix. Ce prince étoit d'un naturel pervers, fainéant, colère, emporté, uniquement livré à ses plaisirs, & ne pouvant soussirir qu'on lui donnât le moindre avis. Le rang où il se vit élevé ne changea ni son esprit ni son cœur; comme il ne s'attendoit pas qu'il dût jamais monter sur le trône, il ne s'étoit jamais mêlé d'aucune affaire, & n'étoit nullement capable de s'en occuper. Les grands sirent tout ce qu'ils purent pour l'instruire, mais ce sut inutilement: il ne sit aucun

cas ni de leurs conseils ni de leurs instructions, & ne se servit de son autorité que pour jouir plus ouvertement de AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. ses plaisirs, & s'adonner avec plus de licence à toutes sortes de débauches.

2366. Ti - tchi.

Les peuples prirent patience pendant quelques années dans l'espérance qu'il changeroit; mais comme il se comportoit encore plus mal, & que les affaires de l'empire en souffroient beaucoup, les grands, qui étoient déja charmés de la conduite pleine d'esprit & de sagesse du jeune Yao, frère de TI-TCHI, le firent entrer dans le conseil. Il n'avoit encore que treize ans, & pour éprouver sa capacité, ils l'employèrent dans des affaires assez épineuses. Ce fut là qu'il commença à faire éclater les grandes qualités qu'il avoit reçues du ciel; sa facilité à saisir les affaires, la prudence avec laquelle il les décidoit, lui gagnèrent d'abord le cœur & l'estime de tous les grands, & leur sit exécuter la résolution qu'ils avoient déja prise de le mettre sur le trône, à la place de TI-TCHI.

Le jour fixé entreux pour ce changement, ils avertirent ceux du peuple qui avoient droit à l'élection des empereurs; tous se rendirent au palais de TI-TCHI, où ils firent venir Yao, sans lui découvrir le dessein qui les assembloit, & demandèrent à parler à l'empereur : à peine eut-il paru, que tout le peuple se mit à crier qu'il reconnoissoit Yao pour empereur, & qu'il ne vouloit point d'autre maître. Les grands alors dirent à TI-TCHI les raisons qui les obligeoient d'en user ainsi; ils le forcèrent de sortir du palais & de se retirer dans une maison qu'on lui avoit préparée. TI-TCHI ne céda qu'à regret le trône, qu'on ne pouvoit, disoit-il, lui enlever sans crime: Yao le refusoit

Ti - tchi.

par modestie, ne se jugeant pas en état de soutenir un si AVANT L'ERB Pesant fardeau: cependant TI-TCHI sut déposé après neuf ans de règne, & Yao prit possession n'étant encore âgé que de seize ans.

Y A O.

2357.

Quelque jeune que fût l'empereur YAO lorsqu'il monta fur le trône, son cœur parut dès-lors aussi bienfaisant que le ciel, son esprit aussi prudent que les purs esprits, aussi éclairé que le soleil dans ses plus beaux jours : semblable aux nuages qui fertilisent les campagnes, il faisoit l'espérance de ses peuples, & par sa conduite simple & modeste il se concilia l'estime de tous ses sujets. Sage & circonspect, il n'entreprit jamais rien qu'après la plus mûre délibération, & ne l'exécuta qu'avec toute l'attention & l'exactitude possibles. Plein d'esprit & de mérite, il fut toujours extrêmement affable pour toutes sortes de personnes, sans qu'il parût mettre dans cette conduite la moindre affectation; tout occupé des besoins de son peuple, il le forma à la vertu & le renouvella entièrement. Guidé par la raison, il sut la faire régner par-tout. Les sentimens de tendresse & d'affection qu'il eut pour sa famille, en comblant de bienfaits tous ceux qui la composoient, l'amour réciproque qu'il y établit, n'en firent qu'un cœur & qu'une âme : ces mêmes bienfaits s'étendirent sur tous les peuples; il n'y eut personne qui ne vécût tranquille chez soi, & qui ne fût plein de vénération, de respect & de tendresse pour un prince aussi bon & aussi bienfaisant; il n'y eut pas même jusqu'aux peuples barbares nouvellement soumis, qui n'abandonnassent avec plaisir leur manière de vivre, peu conforme à la raison, pour suivre le chemin de la vertu & prositer de la douceur de ses loix : de sorte que quelque grands qu'aient été Fou-hi, Chin-nong, Hoang-ti, princes dignes d'estime & de respect; quelque obligation que leur ait l'empire, leur mérite & leurs bienfaits ne surpassent point ceux de l'empereur YAO (1).

AVANT LERB CHRETIENNES 2357. Yao.

La première chose à laquelle l'empereur YAO s'appliqua au commencement de son règne, sur de rétablir l'astronomie qu'on commençoit à négliger; il sit venir ceux qui en étoient chargés, leur ordonna d'examiner avec le plus grand soin tous les mouvemens du soleil, de la lune, des planettes & des étoiles; de déterminer exactement les disférens temps des quatre saisons, asin que les peuples, guidés par le calendrier public, sussent instruits des temps proptes

⁽¹⁾ Le Chu-king commence ainsi: » Si on jette d'abord des yeux attentifs sur » l'ancien empereur YAO, voici ce qu'on en dit: les fervices qu'il a rendus à la » république s'étendent à tous les temps, à tous les lieux & à toutes les personnes. 30 Il fut diligent, éclairé, poli & prudent, & ces vertus lui furent naturelles sans m que la violence ou la contrainte y eussent aucune part. Il fut vraiment respecno tueux, il sut être humble; l'éclat de sa vertu a rempli tout l'univers. Il sur no donner à la nature raisonnable tout l'éclat dont elle est susceptible, & ce fur » pour lui un moyen d'établir l'amour réciproque dans sa famille; après avoir » établi la concorde dans sa famille, il sit régner l'égalité & l'ordre parmi le peu-» ple de l'état qu'il possédoit en propte; le peuple de son état ayant été par ses » soins & son exemple éclairé des lumières de la droite raison, l'union & la con-» corde se répandirent dans tout l'empire. Quelle admirable conversion n'opéran t-il point dans l'esprit de tous les peuples? Ainsi la concorde fut générale «. Cet ancien texte, rapporté par Confucius, contient, comme on voit, un éloge abrégé, mais magnifique d'YAO. Il exprime d'abord la vertu de ce prince, ensuite la pratique extérieure de cette vertu, & enfin les effers de cette vertu. Toute la philosophie de Confucius, en si grande estime chez les Chinois, est fondée sur ces principes, aussi vrais que simples. Ces peuples calculent le mérite de leurs monarques sur leur ressemblance plus ou moins grande avec les trois anciens empereurs, Yao, Chun & Yu. Editeur.

AVANT L'ERE CHRETIENNE. 2357.

Yao.

à la culture de la terre. » Vous savez, leur disoit-il, que » dans les mouvemens du soleil, de la lune, des planettes » & des étoiles, il y a un nombre déterminé de mouve» mens dont il n'est pas impossible de connoître la dissé» rence; c'est à connoître cette dissérence que je veux que
» vous vous appliquiez: soyez attentiss à la régularité & à
» l'irrégularité de ces mouvemens: ne vous en siez point à
» vois propres lumières; ne vous attachez qu'aux mouve» mens que vous aurez vus clairement dans les cieux, &
» mettez le tout par écrit, de peur que quelque chose ne
» vous échappe, & asin que la postérité puisse prositer de
» vos découvertes «.

YAO, après cette exhortation, les envoya en quatre lieux différens. » Que Hi-tchong, dit-il, aille du côté de l'est » à Yu-y (1) examiner avec soin quelle est l'étoile qui se » trouve au point de l'équinoxe du printems; que Hi-chou » aille du côté du sud à Nan-kiao (2), & y observe quelle » est l'étoile qui est au point du solstice d'été; que Ho- » tchong aille se placer à Mui-cou (3), & examine du côté

⁽¹⁾ Yu-y est ce qu'on appelle aujourd'hui Teng-tcheou, ville du premier ordre dans la province de Ho-nan. L'observatoire qui y étoit élevé portoit le nom de Yang-cou, c'est-à-dire, la Vallée de la Lumière. Ce fut là que l'astronome Hi-tchong alla recevoir avec respett le Soleil levant, comme s'exprime le Chu-king. Editeur.

⁽²⁾ Nan-kiao est le Tonking & la Cochinchine. L'observatoire qui y étoit, portoit le nom de Métropole de la clarté, en chinois, Ming-tou. Editeur.

⁽³⁾ Mui-cou, ou la Vallée des Ténèbres, nom que portoit l'observatoire du pays de Si. Si exprime l'occident en général, mais Sse-couang veut que ce soit le nom d'une ville du troisième ordre dans le territoire de Tien-choui. L'astronome Ho-tchong eut ordre de s'y rendre pour conduire avec un festin le soleil quand il va se coucher le jour de l'équinoxe d'automne, comme parle le Chuking. Editeur.

» de l'ouest quelle est celle qui se trouve au point de l'équi-» noxe d'automne; enfin que Ho-chou se rende au nord, à AVANT L'ERE » Chou-fang (1), pour y examiner à quelle étoile du ciel » répond le solstice d'hiver «. En conséquence de cet ordre, ils trouvèrent, suivant leurs observations, que l'étoile niao étoit à l'équinoxe du printems; que l'étoile ho répondoit au solstice d'été; l'étoile hiu à l'équinoxe d'automne, & l'étoile mao au solstice d'hiver.

2356. Yao.

Après que les mandarins Hi & Ho eurent fait ces observations, YAO leur dit; "Ce que vous venez de faire est fort » bon, mais ce n'est pas là le principal. Il s'agit maintenant » de bien régler les années & les quatre saisons : une révolu-» tion, comme vous savez, est de 366 jours; mais de ces » 366 jours il y a de quoi faire une lune intercalaire qui doit » revenir de temps en temps pour conserver les quatre saisons » dans les bornes qu'elles doivent avoir ; c'est à quoi vous » devez principalement donner vos soins (2).

⁽¹⁾ L'observatoire du nord s'appelloit Yeou-tou ou la Métropole obseure. Les interprètes le placent dans le Pé-tché-li. Editeur.

⁽²⁾ Les Chinois partagent le zodiaque, entr'autres divisions, en vingt-huit constellations, dont ils assignent sept à chacune des quatre parties du monde. Les sept méridionales commencent par les étoiles des pieds des gémeaux, & finissent par celles du crater. Ils observent la même chose à l'égard des quatre saisons, dont ils assignent le printems à l'orient, l'été au midi, l'automne à l'occident, & l'hiver au septentrion. Tang-yi-heng prouve par son calcul que le premier degré du lion étoit alors au méridien.

YAO envoya ces quatre mathématiciens aux quatre extrémités de la Chine pour vérifier le calendrier qui avoit été calculé sur les tables de Hi & de Ho, & on voit par le Chu-king qu'il leur donna quatre marques pour en reconnoître les exreurs. La première étoit l'ombre d'un gnomon; la deuxième, l'étoile qui passoit par le méridien, le jour des équinoxes & des solstices, trente-sept minutes & demie après le coucher du soleil; la troissème, étoit le peuple qui, suivant la saison, vit plus ou moins retiré; enfin, la quatrième étoient les animaux, dont les dispositions sont différentes selon les différens temps. Editeur.

Avant L'Ere Chrétienne. 2356. Yao. En conséquence de cet ordre, Tchu-hi les fait ainsi raisonner. Le ciel est parsaitement rond, nous divisons un
de ses grands cercles en 365 degrés & un quart; chaque jour,
en tournant autour de la terre, il avance d'un degré: le
soleil qui est dans le ciel va un peu plus doucement, chaque
jour il fait le tour de la terre, mais il s'en faut d'un degré
qu'il aille aussi vîte que le ciel; & ce n'est qu'après 365
jours, plus 235 parties d'un jour que nous divisons en 940
parties, que le soleil revient au même point d'où il étoit
parti, & c'est là ce que nous appellons une année solaire;
c'est-là le nombre déterminé que nous observons dans son
mouvement annuel.

Il n'en est pas de même de la lune : elle marche bien plus doucement que le soleil, par rapport au ciel où elle est; il s'en faut par jour de dix degrés, & de sept parties d'un degré, divisés en dix-neus parties, qu'elle aille aussi vîte que le ciel, ce qui fait qu'en vingt-neus jours, plus 499 parties d'un jour, divisées comme ci-dessus en 940 parties, elle vient se rejoindre au soleil : de sorte qu'au bout de 384 jours entiers, il se trouve qu'elle a rejoint le soleil douze sois, & que le total du surplus qui restoit, va à 5988 parties d'un jour, toujours divisé en 940 parties; d'où il s'ensuit que ces 5988 parties donnent six jours, plus 348 parties d'un jour, ce qui fait en tout 354 jours, plus 348 parties d'un jour pour la détermination des jours dont est composée l'année lunaire.

L'année est composée de douze mois & le mois de trente jours, ce qui donne 360 jours pour la détermination d'une année; d'où il s'ensuit que le mouvement du soleil donne cinq jours de plus, plus 235 parties d'un jour, toujours divisée

divisé en 940 parties, & la lune cinq jours de moins, plus 592 parties d'un jour : & c'est-là la dissérence qui doit faire AVANT L'ERB le mois intercalaire lunaire. Chaque année donnera donc dix jours, plus 827 parties d'un jour, qui, dans trois ans, donnent trente-deux jours, plus 601 parties d'un jour d'intercalation, & au bout de cinq ans, cinquante-quatre jours plus 375 parties d'un jour; de sorte qu'au bout de dix-neuf ans, après sept intercalations, le soleil & la lune se rapprochent de fort près, & cette révolution s'appelle tchang. Cependant, dit le Tsien-pien, il s'en manque encore de quelque chose que le soleil & la lune ne viennent se rejoindre parfaitement au même point; c'est pour cela que, prenant vingt-sept tchang pour un hoei, trois hoei pour un tong, & trois tong pour un yuen, le total, qui fait 4617 ans, est l'époque du retour de la lune au soleil, sans reste.

2353.

2356.

Yao.

La cinquième année du règne de YAO, Yuei-chang-chi, prince d'un pays situé au midi de la Chine, sur la seule réputation de l'empereur, & charmé des grandes choses qu'il entendoit dire de lui, se fit une gloire de venir se soumettre à ses loix, & de le reconnoître pour son souverain; parmi les présens qu'il lui offrit en hommage, il y avoit une grande tortue, qui n'étoit précieuse qu'en ce qu'on appercevoit sur son dos des caractères ko-teou-ouen, ce qui parut fort singulier. On prétend même qu'on en déchiffra plusieurs. YAO reçut fort bien Yuei-chang-chi & le fit traiter avec toutes sortes d'honneurs. Ce prince s'en retourna comblé de présens, & plus charmé encore qu'il n'étoit auparavant de la sagesse & de la vertu de l'empereur (1).

⁽¹⁾ Ce prince étranger étoit, à ce que marque le Tong-tchi, qui rapporte cet Tome I.

Avant l'Ere Chrétienne.

2353. Yao. Vers le même temps, on vit dans les cours du palais une plante fort singulière: elle ne s'élevoit pas fort haut, & n'avoit rien d'agréable à l'œil; elle n'étoit composée que d'un petit jet qui ne portoit jamais que quinze seuilles; ces seuilles croissoient toutes successivement dans l'espace de quinze jours, & se slétrissoient de même les unes après les autres dans l'espace de quinze autres jours: la première seuille ne sortoit jamais que le premier jour de la lune, la deuxième, le 2 3 la troissème, le 3; & ainsi de suite jusqu'au quinzième de la lune: après quoi, le seizième jour, la première seuille qui avoit paru se slétrissoit, & tomboit à terre; la deuxième faisoit de même le 17e; la troissème, le 18, & ainsi de suite jusqu'à la dernière qui se séchoit pareillement, mais ne tomboit point à terre. On donna à cette plante le nom de Hoang-ly-tsao ou Plante de Calendrier (1).

2308.

L'empereur YAO n'avoit de tranquillité sur le trône, que lorsqu'il savoit que son peuple étoit content, & s'appliquoit à remplir ses devoirs. Cet amour pour ses sujets le rendoit extrêmement vigilant sur tous leurs besoins; souvent il

évènement, roi des Nan-y, c'est-à-dire des barbares ou étrangers du midi de la Chine. Il ajoute que la tortue dont il sit présent à l'empereur, & qu'il appelle Chin-kuei ou divine tortue, célesse tortue, avoit mille ans d'antiquité & un peu plus de trois pieds de long. Il dit encore que les caractères ko-teou-ouen, tracés sur le dos de cette tortue, contenoient l'histoire depuis le commencement du monde jusqu'alors; il ajoute que YAO les transcrivit & qu'on en conserva des annales, qui furent appellées Kuei-lie, ou Annales de la tortue. Editeur.

(1) Le Sse-ki nomme cette plante Ming-kie; elle sut nommée depuis Li-thçao, la Plante du Calendrier. Cette petite sable a été inventée apparemment pour saire connoître que YAO connoîssoit le cours du soleil & de la lune. Retrancher ces sables, ce seroit éviter de saire connoître la manière de penser des Chinois. Tite-Live a rapporté souvent des anecdotes aussi hasardées que celle-là & auxquelles il me croyoit pas. Editeur.

alloit lui-même visiter ses provinces, & s'informoit avec soin des pauvres, des veuves & des orphelins, qu'il secou- AVANT L'ERB roit efficacement dans leur misère. » Le peuple a-t-il froid? » disoit-il souvent, c'est moi qui en suis cause. A-t-il faim? » c'est ma faute. Tombe-t-il dans quelque crime? je dois m'en » regarder l'auteur «. Ces sentimens ne venoient que de la grande affection qu'il avoit pour son peuple. Il l'aimoit comme un père aime ses enfans; il étoit à son égard comme le soleil & la lune: aussi le peuple avoit-il pour ce prince un respect & un amour inexprimables.

2308. Yao.

Un jour dans une de ses visites, comme il passoit vers la montagne Hoa-chan, un vieillard, appellé Fong, qui se trouva dans la foule, accourut pour voir ce prince, & se mit à crier de toutes ses forces; » Grand prince, plaise au Tien » vous donner dix mille ans de vie, vous rendre maître de » tous les trésors du monde, & multiplier votre illustre pos-» stérité! Vous vous trompez, lui répondit l'empereur; une » nombreuse famille entraîne bien des maux; de grandes » richesses, beaucoup d'inquiétude, & une longue vie, bien » de la honte: Lorsque le Tien, reprit le bon homme » Fong, donne une nombreuse famille qui remplit les de-» voirs de son état, quels maux en peut-on craindre? avoir » de grandes richesses, & se faire un plaisir de les répandre » libéralement aux nécessiteux, quels soins, quels embarras » procurent-elles? Si la vertu règne dans le monde, y vivre » avec les hommes qui la pratiquent, ou si elle n'y règne » pas, vivre séparé d'eux, uniquement occupé de sa propre » perfection, & après une longue vie, monter sur un nuage » blanc pour aller demeurer à la cour du Chang-ti, quelle » honte doit-on appréhender «?

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE: 2298. Yan.

L'empereur, de retour d'une de ces visites, assembla les grands de son empire, & leur tint ce discours: » Je vois » que, par les biensaits du ciel, les peuples commencent » à s'appliquer à leurs devoirs; il s'agit maintenant de per» sectionner ce grand ouvrage; un homme ordinaire ne le
» sauroit faire; il n'y a qu'un homme doué de toutes
» les vertus qui le puisse: je sais que je ne les ai pas, &
» que je commence à sentir les incommodités de l'âge;
» voyez parmi vous quel est celui qui pourroit m'aider dans
» cette entreprise «.

Fong-chi, prenant la parole, lui répondit: »Votre Majesté » a le prince Tan-tchou son fils. En faut-il chercher d'au-» tres? Il est d'un naturel droit & sincère, il a l'esprit excel-» lent; il peut très-bien aider votre Majesté dans le gouver-» nement. Ah! dit l'empereur, vous connoissez peu Tan-» tchou. Au dehors il paroît droit & sincère, & au dedans » il n'est rien moins que cela: il aime, d'ailleurs, trop à » disputer & à critiquer les actions d'autrui, & n'emploie » son esprit & ses lumières qu'à des objets qu'il devroit » rejetter. Si je le mettois en place, & que je lui confiasse » les affaires du gouvernement, il porteroit infailliblement » le trouble dans l'empire; je vous demande un homme qui » foit capable d'instruire le peuple dans ses devoirs, & par son » exemple & par ses préceptes; qui sache punir & récompenser » avec équité, qui soit capable de donner de bons conseils » & de les exécuter avec sagesse, qui, animé du seul amour » du bien commun, n'exige du peuple que ce qui est de son » devoir, qui connoisse l'importance des cérémonies & de » la musique, & qui n'entreprenne & n'exécute jamais rien » qu'avec des soins mêlés de crainte. Voilà quel doit être

» l'homme que je vous demande: voyez s'il y a quelqu'un! » parmi vous qui soit tel; proposez-le moi sans crainte, AVANT L'ERB » & je lui cède avec plaisir la place que j'occupe.

2298. Yao.

» Seigneur, lui répondit Hoan-teou, pour aider votre Ma-» jesté, aucun de nous ne peut se comparer à Kong-kong(1); » il a beaucoup d'esprit & de prudence; il parle parfaite-» ment bien: dans tout ce qu'il entreprend, il apporte les » plus grands soins; & dans l'exécution, on ne sauroit » mettre plus de zèle que lui. Ce qu'il a fait pour l'empire » est connu de tout le monde, & nous avons tout lieu d'es-» pérer qu'il n'en fera pas moins à l'avenir «.

A ce magnifique éloge, l'empereur poussant un soupir: » Ah! que vous connoissez mal Kong-kong, s'écria-t-il; » c'est un homme qui n'agit que lorsqu'il y a de grandes » affaires, & tout le reste du temps il le passe dans l'oisiveté. » Il parle bien à la vérité, mais si je veux m'en servir, il s'en » excuse toujours, & je n'en tire presqu'aucun service; il » paroît à l'extérieur respectueux & craintif, mais dans le » fond du cœur, il est plein d'orgueil & de présomption, » jusqu'à s'élever contre le Tien: que puis-je attendre d'un » tel homme? A cela tous les grands n'osèrent répondre un seul mot, & les choses ne furent pas poussées plus loin.

La soixante - unième année du règne de YAO, il y eut une inondation si grande & si générale dans tout l'empire, que les eaux du Hoang-ho se mêlèrent avec celles du

2297.

⁽¹⁾ Ce nom exprime proprement la charge d'intendant des ouvrages. Chez les premiers Chinois, les fils héritoient des charges de leur père, & il n'étois pas rare qu'ils prissent le nom de la charge. Editeur.

Avant l'Ere Chrétienne.

> 2297. .Yuq.

Ho-ai-ho & du Kiang, & ruinèrent toutes les campagnes, dont elles ne firent plus qu'une vaste mer. Elles paroissoient vouloir s'élever au-dessus des montagnes; les désordres qu'elles occasionnèrent dans l'empire, & le triste état où elles réduisirent le peuple, causèrent les plus vives inquiétudes à YAO. Il assembla, à ce sujet, tous les grands de sa cour, & adressant la parole au Sse-yo (1) ou premier officier qui avoit inspection sur tous les gouverneurs des provinces, il leur parla ainsi.

» Les eaux des rivières, répandues de toutes parts, causent » une étrange désolation parmi le peuple, & semblent n'a» voir plus de bornes; elles environnent les montagnes de
» tous côtés, s'élèvent au-dessus des collines, avec tant de
» furie, qu'on diroit qu'elles vont monter jusqu'au ciel; le
» peuple est réduit à la dernière misère; les choses les plus
» nécessaires à la vie lui manquent; il se plaint, il gémit,
» il est au désespoir. Quoi donc, parmi vous, grands de
» mon empire, qui devez vous regarder comme pères du
» peuple avec moi, n'y aura-t-il personne qui ait assez d'ha» bileté pour faire couler ces eaux dans la mer? Je le munirai
» de toute mon autorité, & il doit s'attendre à être libéra» lement récompensé. Consultez entre vous sur cette assaire
» qui est de la dernière importance, & faites-m'en votre
» rapport ».

Le Sse-yo, en conséquence de cet ordre, assembla sans

⁽¹⁾ Sse-yo, signifie les quatre principales montagnes, situées aux quatre points gardinaux de la Chine, sur lesquelles les empereurs offroient des sacrifices quand ils faisoient la visite de l'empire. Métaphoriquement ce nom exprime toute la Chine. Le Sse-yo avoit inspection sur tous les gouverneurs, & il les présentoit à l'empereur lorsqu'ils venoient lui rendre leurs hommages. Editeur.

différer tous les grands, & après avoir consulté ensemble, ! ils résolurent de proposer Pé-koen: après quoi, rentrant CHRÉTIENNE, chez l'empereur, & le Sse-yo portant la parole: Sui-» vant l'ordre de votre Majesté, lui dit-il, nous avons » tenu conseil sur le choix de celui qui étoit le plus capable » de remédier aux maux que cause l'inondation, & nous » avons jugé que Pé-koen étoit très-propre à bien s'acquit-» ter de cet emploi. Pé-koen, répondit YAO, a de l'habileté, » il est vrai, mais plein de lui-même & de ses talens, il ne » veut suivre que ses propres vues, il fait peu de cas de mes » ordres, & bien moins des conseils des autres. Comment » un homme de ce caractère peut-il venir à bout d'une si » grande & si importante entreprise?

2297. Yaor

» Puisqu'il est le seul parmi nous qui puisse y réussir, » reprit le Sse-yo, votre Majesté peut l'éprouver; s'il en » vient à bout, c'est tout ce que nous souhaitons de lui-» Eh bien! dit l'empereur, adressant la parole à Pé-koen » lui-même, allez, je le veux bien, puisque tous les grands » vous choisissent; mais soyez attentif à ce que vous ferez; » mettez-y tous vos soins & toute votre industrie, & sou-» venez-vous que vous êtes chargé de l'affaire la plus inté-» ressante pour l'empire «.

Pé-koen, sans différer, mit la main à l'œuvre. Il employa neuf ans à ce grand ouvrage sans beaucoup de succès; ce n'est pas qu'il manquât d'habileté: les levées quil sit faire, dit Tching-tse, les nouveaux lits qu'il ouvrit aux rivières qui subsistent encore de nos jours, font assez voir de quoi il étoit capable; mais se confiant trop en ses propres lumières, il ne communiquoit point ses desseins à l'empereur & ne demandoit conseil à personne; d'ailleurs il fouloit extrê-

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2297.

mement le peuple & maltraitoit tous ceux dont il se servoit : il ne put réussir, & il se vit obligé, malgré lui de l'avouer.

Yao.

YAO, la soixante-dixième année de son règne, résolut de se choisir un successeur; il assembla les grands, & adressant la parole au Sse-yo: » Me voici, dit-il, dans la » soixante-dixième année de mon règne; je sens que je » m'assoiblis, & que je suis peu en état de soutenir le poids » du gouvernement; si vous pouvez vous en charger, je » vous cède volontiers le trône. Je n'ai garde, répondit le » Sse-yo, de me charger d'un tel sardeau; j'ai trop peu de » vertus & une trop haute idée du trône, pour lui saire » un pareil tort. Eh bien! reprit YAO, je vais vous ouvrir » un champ plus vaste; ne vous mettez point en peine du » rang ni de la qualité, des richesses ni de la pauvreté, » n'ayez égard qu'à la vertu & aux talens «.

Tous alors répondirent d'une voix unanime, » Il y a un » certain homme, âgé de vingt-huit à trente ans, mais » pauvre & sans emploi, qui s'appelle Chun (1). Tout le » monde en parle de la manière la plus avantageuse. J'en ai » aussi ouï dire beaucoup de bien, dit l'empereur, mais » je ne connois pas ses talens. Il est fils de Kou-seou,

n répondit

⁽¹⁾ Il est appellé Yu-chun dans le Chou-king, & Meng-tse dit qu'il naquit parmi les barbares de l'orient, dans le lieu nommé Yao-hiou, dépendant du pays de Tchu-song. Les historiens le nomment encore Yeou-yu-chun, c'est-à-dire en Chinois, Chun, possesseur, ou maître du pays de Yu. Ils prétendent que les deux filles de Yao, qu'il épousa, lui apportèrent en dot la terre de Yu. D'autres croient qu'il en ayoit hérité de ses ancêtres. Sse-tchao dit dans le commentaire de Tso-kieou-min, que les ancêtres de Chun possédoient le petit état de Yu, à citre de princes tributaires de l'empire. Sse ma-tsen le dit descendant de l'empereur Hoang-ti à la huitième génération, Editeur.

» répondit le Sse-yo, homme sans esprit & sans talens, » qui a épousé, en secondes nôces, une semme d'un carac-» tère emporté, dont il a eu un fils appellé Siang, le jeune » homme le plus orgueilleux qu'il soit. Chun cependant » a pour eux toutes sortes de désérences & d'attentions, & » les empêche par sa sagesse d'en venir aux derniers excès «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE, 2288. Yao.

Chun, selon Meng-tse, vint au monde à Tchu-song; Kou-seou, son père, descendoit en droite ligne de Hoang-ti par Tchuen-hio. Comme ses ancêtres, depuis Tchuen-hio, n'avoient point été mis dans les emplois, faute de talens nécessaires, son père Kou-seou, qui n'en avoit aucun, étoit réduit à une vie obscure & assez médiocre, parce qu'il manquoit de fortune. Kou-seou étoit sils de Kiao-nieou; Kiao-nieou de Kiu-ouang; Kiu-ouang de King-kang, & celui-ci de Kiong-tchin, sils de l'empereur Tchuen-hio.

Chun étoit assez bienfait de corps, haut de six pieds, le visage doux, mais un peu basané, large, & de la forme de celui d'un dragon, la bouche grande, les yeux à double prunelle, & le port majestueux. Dans son jeune âge, il s'appliqua au labourage & prit plaisir à la pêche; toujours d'une soumission & d'une obéissance parfaites à l'égard de ses parens, on augura dès-lors qu'il se distingueroit un jour.

Etant encore fort jeune il perdit sa mère: son père se remaria, & eut un fils de ce second mariage, qu'il appella Siang. Ce fils, bien différent de son aîné, sans talens ni bonnes qualités, étoit d'un orgueil & d'une vanité insupportables; il accabla de mépris son aîné. Comme Kou-seou aimoit passionément sa seconde semme, il eut pour son fils toute la tendresse d'un père aveugle, tandis qu'il ne marqua que de l'aversion pour Chun, dont la sage conduite étoit

Ayant l'Erb Chrétienne.

> 2188. Tao. -

un reproche continuel de celle du père, de la mère (1) & du fils.

Chun, quoique hai, ne diminua rien de son assiduité à servir ses parens. Jamais il ne se plaignit des injures & des mauvais traitemens qu'il en recevoit; il sut toujours également obéissant à son père, plein de respect pour sa bellemère, de bonté & de condescendance pour son frère, & ne leur témoigna pas le moindre mécontentement. Il vécut ainsi plusieurs années toujours le même, sans que sa vertu ni sa patience touchassent le cœur de ses parens; au contraire ses bonnes qualités parurent sournir un nouvel aliment à leur haîne, qu'ils poussèrent jusqu'au point de vouloir lui ôter la vie.

Chun s'en apperçut, & sans se plaindre de ce comble de barbarie, il se retira secrettement sur la montagne Lichan où il s'appliqua à labourer la terre. Il n'avoit alors que vingt ans. La réputation qu'il s'y sit & qui attiroit à Li-chan une infinité de personnes, l'obligea d'en sortir, de changer de profession, & d'aller près du lac de Lei-hia dans la province de Chan-tong, où il exerça le métier de pêcheur; mais comme sa vertu & son mérite l'accompagnèrent dans cette nouvelle retraite, il ne tarda pas à y être aussi connu qu'à la montagne Li-chan, ce qui l'obligea de prendre une seconde sois la suite, & d'aller se cacher parmi ceux qui travailloient aux sourneaux de Ho-pin, où l'éclat de sa vertu & de sa sagesse le sirent bientôt remarquer.

L'empereur, à qui le Sse-yo raconta une partie de ces choses, & qui avoit souvent entendu parler de Chun, lui

⁽¹⁾ La belle-mère de Chun s'appelloit You-teng. Editeur.

répondit: » il faut que je l'éprouve; mon intention est de lui » faire épouser mes deux filles, auxquelles j'ordonnerai de » l'observer de près, & de lui être entièrement soumises: » s'il est vrai qu'il ait tant de respect pour son père & pour » sa mère, & tant de complaisance pour son frère, il sera » facile de juger, par la conduite qu'il tiendra envers mes » filles, si sa vertu est telle qu'on le publie: de plus je le » mettrai dans les assaires, & je verrai comment il s'y comportera: ainsi, faites-le venir «.

AVANT L'ERE CHRETTENNE. 2288. Yao.

Les grands l'envoyèrent aussi-tôt chercher, & le présentèrent à l'empereur, qui le reçut en père; il lui donna neuf de ses gens pour le servir, & ses deux filles en mariage (1); les grands, de leur côté, prirent le soin de lui fournir abondamment toutes les choses nécessaires à la vie.

Quelque temps après, l'empereur voulut éprouver les talens de Chun, dans l'administration des affaires. Il lui donna une inspection générale sur les ouvrages publics, & lui consia le soin de faire observer parmi le peuple, les cinq devoirs de la vie civile (2). Chun ne reçut ces honneurs & cet emploi qu'en tremblant, & quand il fallut s'en acquitter, son peu d'expérience le rendit si attentif sur lui-même & si circonspect, qu'il gagna d'abord tous les cœurs, & obtint du peuple tout ce qu'il voulut. Bien-tôt on vit renaître le respect & l'obéissance dans les ensans à l'égard de leurs

⁽¹⁾ Elles se nommoient, l'une Ngo-hoang, & l'autre Niu-yng.

⁽²⁾ Les Chinois appellent ces cinq devoirs, Ou-tien, les cinq Enseignemens immuables, & tout simplement Ou-lun, les cinq Devoirs: le P. de Mailla les exprime quelques lignes après; ce sont les devoirs du père & des enfans, du roi & du sujet, des époux, des vicillards & des jeunes gens, & ensin des amis entr'eux. Editeur.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

¥40.

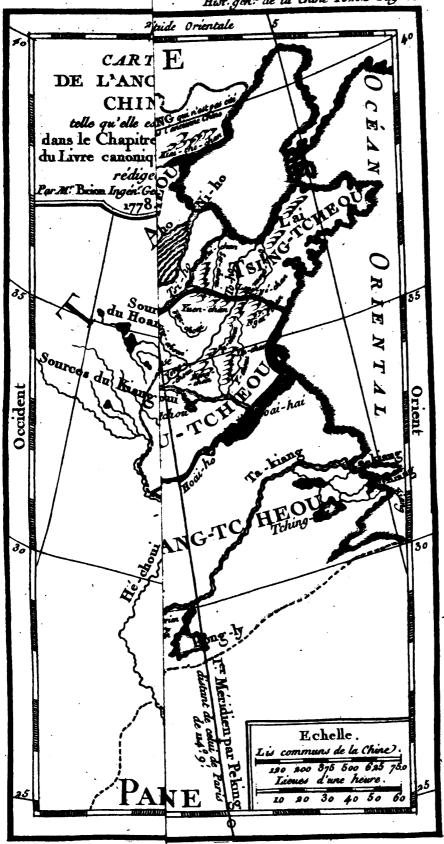
pères, la foumission & le zèle dans les Peuples pour seur prince, la déférence dans les cadets pour leurs aînés, la bonté dans les aînés pour leurs frères, l'amour mutuel entre le mari & la femme, & une sincère amitié entre les amis. YAO, ravi d'un succès si heureux, n'hésita pas à le faire sor premier ministre, & à le charger du gouvernement de tout l'empire.

2286,

Cependant le peuple fouffroit encore infiniment des dégats que l'inondation avoit causés. Yao étoit ravi de joie d'avoir trouvé dans Chun, un homme tel qu'il le souhaitoit; mais d'un autre côté il avoit le cœur percé de douleur de voir son peuple dans la misère. Pé-koen ne pouvoir venir à bout de faire écouler les eaux dans la mer; les herbes & les broussailles occupoient tout le terrein dont on eut pu prositer; les peuples avoient presque oublié la manière de cultiver la terre; on manquoit des semences nécessaires; les animaux sauvages & les oiseaux, ruinoient & rendoient. la culture inutile. Dans cette désolation, Yao s'adressa & Chun, & lui ordonna d'examiner par quels moyens on pourroit remédier à tant de maux.

Chun alla faire lui-même la visite des montagnes, & mena avec lui Yu, fils de Pé-koen, dans lequel il avoir remarqué beaucoup de talens; dans cette tournée Yu se sir encore mieux connoître, ce qui engagea Chun, à son retour, à lui donner la place de Pé-koen son père. Il lui ordonna de travailler incessamment à conduire les eaux dans la mer & à rendre les rivières navigables.

Yu descendoit de Hoang-ti par Tchuen-hio comme Chun; il vint au monde la cinquante-quatrième année du règne de YAO, à la sixième lune. Pé-koen, son père, étoit



THE NEW YOLF PUBLIC LIDRARY

ALIEUR, LENOX AND TILDEN FOUNDALLIS un des plus considérables officiers de la cour de YAO, nonfeulement par sa naissance, mais encore par ses belles qualités qui lui auroient procuré une gloire immortelle, s'il avoit su s'en servir pour le bien & l'avantage de l'état. Ses grands talens le firent juger capable de réparer les ravages que l'inondation avoit causés; mais il y travailla pendant neuf ans entiers sans succès.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2286. Yao.

Yu, son fils, né avec un excellent esprit, un naturel doux & modeste & des inclinations qui ne respiroient que la vertu, sit construire sans délai les barques & les machines qu'il jugea nécessaires pour une telle expédition; après quoi la sonde & le niveau à la main, il parcourut tout l'empire, & sur sur sur sur plusieurs montagnes pour examiner la dissérente situation des terreins, & tracer le cours qu'il devoit faire prendre aux rivières pour les saire écouler dans la mer; après avoir fait couper quantité de bois, il revint sur ses pas, & commença son grand ouvrage par la province de Ki-tcheou.

L'empereur YAO y tenoit sa cour. Cette province étoit bornée à l'est, à l'ouest & au sud par le sleuve Hoang-ho, & au nord par les montagnes Ta-hang. Les eaux du Hoang-ho s'étoient tellement accrues qu'elles empêchoient le cours de celles de la rivière Fen-choui qui se répandoient dans le plat pays, & en faisoient comme une mer. Pour faire prendre un libre cours à ces eaux, Yu sit sauter une partie de la montagne Long-men, élargit le passage de ce sleuve entre les montagnes de Hou-keou, par ce moyen il retint les eaux du Hoang-ho dans leur lit, & facilita le cours de celles de la rivière Fen-choui.

Il fallut faire ensuite un lit aux caux de cette rivière;

Avant l'Ere Chrétienne. 2286, Yao. Yu commença par chercher ses sources qu'il trouva aux montagnes Leang-chan, Ki-chan, Tai-yo-chan, & à une autre montagne située au nord de Tai-yuen. Yu sit couler les eaux de cette dernière à Tai-yuen, & de-là traçant son lit au sud-ouest, il y conduisit les eaux de Leang-chan; au Sud celles de Ki-chan, & de Tai-yo-chan, d'où continuant à leur creuser un lit assez spacieux, il en dirigea le cours vers le sud-ouest à Long-men, où elles se déchargèrent dans le Hoang-ho (1).

La montagne Leang-chan est à l'ouest de Tai-yuen; Kichan au sud-est; & Tai-yo-chan au sud. Lorsque la partie septentrionale de la province de Ki-tcheou fut délivrée de l'inondation, Yu passa dans la partie méridionale, qui étoit encore fort incommodée par les eaux du Hoang-ho, & des rivières Heng, Tchang & Yeu-choui. Pour y remédier, Yu conduisit au sud le Hoang-ho jusqu'à Ley-cheou, où rencontrant Tai-hoa-chan, il coule au nord-est jusqu'aux montagnes Ti-tchou-chan, d'où prenant son cours vers l'est, il passe au nord de Tong-tsin & va jusqu'au bas pays de Tan-hoai, où Yu fit élargir & creuser son lit; ces eaux prenant ensuite la route du nord-est, couloient au pays de Ta-lou, où elles se répandoient d'une manière terrible, parce que le terrein en est extrêmement bas: Yu sit ouvrir neuf canaux qu'il appella Kieou-ho, ou les neuf rivières, qu'il réunit ensuite dans un seul lit, avant que d'arriver à la mer, dans l'endroit où la marée se faisoit le plus sentir. à qui il donna pour cette raison le nom de Ni-ho ou rivière qui

⁽¹⁾ Voyez la carte de l'ancienne Chine.

reflue. Alors les eaux du Hoang-ho se déchargèrent aisément dans la mer, & n'incommodèrent plus ces contrées.

Avant L'Ere Chrétienne. 2286. Yao.

La rivière Heng-tchang a ses sources aux montagnes Ti-tchou-chan, & à celle de Si-tsing-chan. Depuis sa source de Ti-tchou-chan, jusqu'à l'endroit où elle se joint aux eaux qui viennent de Si-tsing-chan elle porte le nom de To-tchang (1), & celles-là celui de Tsing-tchang (2). Yu en conduisit les eaux dans le Hoang-ho, aussi-bien que celles de la rivière Yen-choui dont la source est à Ouang-ou-chan; ces dernières s'étoient tellement répandues dans le bas pays de Tan-hoai, qu'elles n'avoient plus de lit: Yu leur en ouvrit un jusqu'au Hoang-ho; & par-là la province de Ki-tcheou ne sut plus incommodée de l'inondation.

La province de Yen-tcheou est à l'est du Hoang-ho; au nord du sleuve Tsi-ho, & à l'ouest de la mer. Quand Yu eut conduit les eaux du Hoang-ho à la mer, il donna ses soins à y conduire celles du Tsi-ho. Ce sleuve n'étoit proprement formé que des eaux de la rivière Yen-choui qui a sa source à la montagne Ouang-ou-chan, lesquelles après être entrées d'un côté dans le Hoang-ho, en resortoient de l'autre, & se jettoient dans le lac Ley-hia. Alors ses eaux étoient si abondantes, que se répandant de toutes parts, les lacs Ley-hia, Ta-yé & tout le pays n'en faisoient plus qu'un. Yu sit creuser & donna plus d'étendue aux lacs Ley-hia & Ta-yé, divisa en deux bras les eaux qui en sortoient, & appella l'un Tsio-Choui, & l'autre Tsi-ho, il contoient, & appella l'un Tsio-Choui, & l'autre Tsi-ho, il con-

⁽¹⁾ To tchang, ou Tcho-tchang, c'est-à-dire le Tchang-trouble.

⁽²⁾ Tsing-tchang, ou le Tchang-limpide.

Avant L'ERE Chrétienne. 2286. Yao. duisit le premier dans Yong-choui qu'il avoit fait sortir du Hoang-ho, & sit couler l'autre au nord-est jusqu'à la mer.

Yu marcha ensuite vers le nord pour en examiner les eaux, il y trouva quatre petites rivières dont il sit couler les eaux à la mer; savoir les rivières Ho-to-ho, Oueichoui, Heng-choui, & Y-choui. Le Ho-to-ho avoit sa source aux montagnes Ta-hang-chan: l'Ouei-choui & le Heng-choui à la montagne Heng-chan; & l'Y-choui à une montagne qui est au nord-est de Heng-chan dont on ne dit pas le nom. Yu sit couler les eaux de l'Ouei-choui dans celles de Ho-to-ho, celle-ci dans l'Heng-choui & l'Y-choui, & de-là dans la mer; il tranquillisa par ce moyen la province de Yen-tcheou.

La province de Tsing-cheou avoit la montagne Taichan à l'ouest, & la mer au nord, à l'est & au sud; cette province n'avoit senti l'inondation que par les eaux des rivières Ouei-choui & Sse-choui; l'Ouei-choui tiroit ses eaux de la montagne Lang-yé-chan. Yu leur ouvrit un lit qui les dirigea vers la mer. La rivière Sse-choui venoit de la montagne Yuen-chan: Yu la sit entrer dans le Tsi-ho. Pour ce qui est du To-ho, qui étoit un petit bras du Hoang-ho, Yu le conduisit à la mer.

La province de Siu-tcheou avoit pour limites la montagne Tai-chan au nord, la mer à l'orient, & le fleuve Hoai-ho au midi. Ce fut aux limites de cette province que Yu craignant la trop grande abondance des eaux du Hoang-ho, lui ouvrit un bras, au bas pays de Tan-hoai, & en forma la rivière Yong-choui, qui après avoir reçu la rivière Tsio-choui, un bras du Tsi-ho, prend le nom de To-ho, & va se jetter dans la mer; comme il auroit été à craindre

que dans les grandes crues du Hoang-ho, le pays ne fut s inondé, Yu prépara trois grands réservoirs, Ta-yé, Kotsé, & Mong-tchou, où les eaux surabondantes, tant du Hoang-ho, que du Tsi-ho, & du Yong-choui, pouvoient se décharger. Cela fait, il conduisit la rivière Ouen-choui depuis Pei-ouei-chan, sa source, jusqu'au Tsi-ho à l'ouest de la montagne Tai-chan; d'où revenant du côté du sud, il rencontra la rivière Se-choui, dont la source est à la montagne Lang-yé-chan, & lui ouvrit un lit qu'il fit passer à l'est de la montagne Meng-chan; de-là, tournant à l'est, il trouva la rivière Yé-choui, qu'il conduisit depuis la montagne Ngai-chan, où étoit sa source, jusqu'à l'est de la montagne Yu-chan; & continuant ensuite les canaux tant de Yé-choui, que de Se-choui vers le sud-est & le sudouest, il les sit rencontrer ensemble dans un même lit, qu'il conduisit dans le Hoai-ho, & de-là dans la mer.

La province de Yang-tcheou a la rivière Hoai-ho au nord, la mer à l'est, & s'étend à l'ouest au-delà du grand lac Pong-li. Les eaux de ce lac, qui se joignoient aux eaux du grand sleuve Kiang, inondoient tous les pays voisins, & y causoient beaucoup de dommage; Yu, pour donner aux eaux du Kiang plus de liberté de s'écouler dans la mer, seur ouvrit trois grandes embouchures où elles se déchargeoient par trois grands canaux qu'il appella Pé-kiang, Lou-kiang & Song-kiang. Asin de prévenir aussi les inconvéniens qui pourroient arriver dans la suite, il sit passer le Song-kiang le plus près qu'il put du lac Tching-tsé, dans lequel il pouvoit aisément se décharger du supersit de ses eaux. Il observa la même chose pour le sleuve Hoai-ho, en le faisant côtoyer de fort près le lac Hoai-hai.

AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. 2286. Yao.

Avant l'Erb Chrétienne. 2286. Yao. La province de Yu-tcheon a pour bornes, au midi la montagne King-chan, & au nord le Hoang-ho. La source du Hoai-ho est dans cette province, à la montagne Tong-pé. L'inondation de cette province étoit causée par la trop grande abondance des eaux des rivières Y-ho, Lo-ho, Tchen-choui & Kien-choui. Lo-ho étoit celle des trois qui faisoit le plus de ravage: Yu la resserra dans un lit, capable d'en contenir les caux, depuis la montagne Tchong-ling-chan où étoit sa source, jusqu'au Hoang-ho dans lequel il la fit entrer à l'est de Mong-tsin; il conduisit ensuite dans ce même lit la rivière Chen-choui, dont la source est à la montagne Tai-hoa-chan, celle de Kien-choui qui a sa source à Pé-ché-chan; & ensin la rivière Y-ho qui tire seaux de la montagne Hiong-eulh-chan.

. Au sud de la province de Yu-tcheou est la province de King-tcheon, dont les limites nord & sud s'étendent, depuis la montagne King-chan jusqu'au sud de la montagne Hengchan: il n'y a point de rivière dans cette province comparable au grand fleuve Kiang, & à la rivière Han; aussi leurs eaux débordées y avoient-elles fait de terribles dégâts: la rivière de Han, sur-tout, en avoit causé beaucoup dans les pays de Yun & de Mong, au nord-ouest de la montagne Fa-pié-chan, où le Han se jette dans le Kiang. Yu assura le cours de ces grandes eaux, après quoi il prit la route du sud & descendit jusqu'au lac appellé Kieou-kiang, ou les neuf Rivières; (nom qui lui fut donné, parce qu'il reçoit le eaux de neuf rivières;) aussi ce lac étoit-il fort sujet à se déborder. Yu y mit le meilleur ordre qu'il put, soit en lui Mignant des bornes, foit en donnant plus de facilité à ses eaux de s'écouler, avec celles du Kiang, dans la mer.

De la province de King-tcheou, Yu passa dans celle de ! Leang-tcheou; cette province est-ouest, s'étendoit depuis AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. la montagne Tai-hou-chan jusqu'au fleuve Hé-choui. C'est dans cette province que Yu découvrit les sources du Kiang & du Han: celles du Kiang à Min-chan, & celles du Han à Pou-tchong-chan. Pour en faire écouler les eaux qui couvroient encore le plat pays, Yu fit ouvrir des canaux au Kiang & au Han; il appella du nom de To-kiang, ceux qui conduisoient les caux au Kiang, & de Tsien-kiang, ceux qui les conduisoient au Han. A la partie occidentale de cette province, sont les montagnes Tsai-chan & Mong-chan, d'où sortoit la rivière Mou-choui, qui inondoit souvent le pays de Ho-y, pays bas & fort sujet à pareil accident. Yu en resserra les eaux dans un large canal, & les conduisit au fud jufqu'au Kiang.

2286. Y40.

Yu remontant ensuite au nord, pénétra dans la province de Yong-tcheou: cette province étoit terminée à l'est par le Hoang-ho; à l'ouest, par le Hé-choui; au nord, par le Yo-choui, dont les eaux prenoient leur cours vers le nord. & alloient se perdre dans les sables de Chamo ou Cobi, comme les tartares les appellent. Les eaux de cette rivière ne causoient aucun dommage; mais la rivière Ouci-choui, dont la source est à Nan-kou-chan, en causoit beaucoup, soit par ses propres eaux, soit par les crues qu'elle recevoit des rivières Noui-choui, King-ho, Joui-choui, Tsio-choui, Tchi-choui & Fong-choui. Pour y remédier, Yu fit un large & profond canal à la rivière Ouei-choui, depuis sa source jusqu'à la montagne Tai-hoa-chan, où il la conduisit dans le Hoang-ho; ensuite il fit entrer le Noui-choui dans le King-ho, ainsi que le Joui-choui à l'ouest de la montagne

Avant l'Ere Chrétienne. 2286. Yao.

Ki-chan, & fit couler toutes ces eaux dans l'Ouei-choui. Cela fait, il vint à la montagne Teou-chan, source de la rivière Tchi-choui, qu'il fit entrer dans la rivière Tsio-choui, à l'ouest de la montagne King-chan, & ensuite dans l'Ouei-choui à l'est de la montagne Kao-ling-chan; de-là passant au sud de la rivière Ouei-choui, il alla à la montagne Tchong-nan-chan, source de la rivière Fong-choui, dont il sit pareillement couler les eaux dans la rivière d'Ouei-choui à l'ouest de l'embouchure du King-ho. C'est dans cette province qu'est située la montagne Ouei-ling-chan, où est la source de la rivière Mien-choui qui va dans la province Leang-tcheou, décharger ses eaux dans le Han.

Il semble qu'après cela il ne restoit plus rien à faire. Yu cependant revenant sur ses pas, voulut ne laisser en arrière aucun pays qui eut besoin de ses soins; il alla donc visiter le pays de San-oué & de San-miao, lieux d'exil des criminels, & vit qu'au nord de la montagne Nan-cou-chan, où est la source de la rivière Ouei-choui, le Hoang-ho passoit au milieu des montagnes Tsi-che-chan, d'où après avoir coulé quelque temps à l'est, il prenoit son cours vers le nord-est, hors les limites de l'empire. Il vit encore au sud de Nan-cou-chan, & à l'ouest de Min-chan, les montages Si-king chan, d'où sortoit une rivière appellée Hoan-choui, dont il dirigea le cours, par la province de Leang-tcheou, jusqu'à Tsien-kiang, un bras du Han. Après quoi il retourna dans la province de Ki-tcheou, & commença à examiner les qualités différentes des terres & les fruits qu'elles portoient, afin de déterminer les tributs qu'on en percevroit.

Pour imposer ces redevances avec équité, il les divisa en trois classes, & reconnut neuf degrés de fertilité, selon les

divers territoires. Il commença donc par la province de s Ki-tcheou; il trouva que ses terres étoient blanchâtres, AVANT L'ERB légères & friables, & il ne les jugea que de la cinquième classe; mais parce que la cour étoit dans cette province & qu'elle y attiroit quantité d'ouvriers & de marchands, en un mot, parce que cette province étoit l'abord de tout l'empire, il détermina que son tribut seroit de la première classe.

2286. Yab.

Yu achevoit à peine de parcourir cette province pour en fixer les tributs, que des insulaires voisins, vinrent offrir à l'empereur des habits de peaux rares, comme une marque de leur obéissance & de leur soumission: ils s'étoient rendus à la cour en côtoyant par mer les montagnes de Kie-chechan (1), & en remontant le Hoang-ho.

⁽¹⁾ Le P. Gaubil a lu Kie-ki; il se trompe, il faut écrire Kie-che. Cette montagne, du temps de YAO, étoit située à l'embouchure du Hoang-ho: elle est au midi de Young - ping - fou dans le territoire de Fou - ning - tcheou. Elle forme aujourd'hui une iste distante du continent, d'environ cinquante lis ou cinq lieues, la mer ayant insensiblement occupé tout cet espace. Le P. Gaubil assure, d'après l'histoire Chinoise, que le Hoang-ho passoit, il n'y a pas long-temps, du Ho-nan dans le Pé-tché-li, & il renvoie à l'histoire de la dynastie des YUEN ou Mongous, publice à Paris en 1739. Je trouve en effet dans cette histoire, pag. 285, une note très-intéressante sur les changemens faits au Hoang-ho. » Par l'his-» toire de Vouti, empereur des Han occidentaux, on voit que, du temps de ce » prince, le Hoang-ho passoir près de Cai-tcheon du district de Taming-sou dans le 20 Pé-tché-li, & recevoit la rivière Ouci dans le territoire de Tong-tchang fou » du Chan-tong, & alloit à la mer du Pé-tché-li entre la latitude 38° 30' & 39° » longit. 1° & quelques minutes occident. Après l'empereur Vou-ti, on changea le » cours du Hoang-ho, tantôt à l'est vers le Pé-tché-li, tantôt vers le Chan-tong, Du temps de l'empereur Chin-tsong, il y avoit deux branches du Hoang-ho qui » venoient du Ho-nan: l'une alloit au nord-est au Chan-tong, l'autre au sud-est » passoit à Ssu-tcheou du Kiang-nan, & alloit à la mer vers Hoai-gnan. L'empereur Chin-tsong ferma le canal du nord, & depuis ce temps-là, jusqu'à l'année

Avant L'Ere Chrétienne. 2186. Yao.

7

Yu trouva le terroir de la province de Yen-tcheou propre à nourrir des vers-à-soie: dès que le pays sut desséché, les habitans descendirent des montagnes où ils s'étoient résugiés, & recommencèrent aussi-tôt à y travailler comme auparavant. Yu trouva que la terre en étoit noire, bonne & sertile, qu'elle produisoit sans beaucoup de culture; que l'herbe y venoit fort grande & sort épaisse, en très-peu de temps; que le bois, quoique mince, y croissoit sort vîte & sort haut, & que, communément parlant, le bois des provinces occidentales ne lui étoit pas comparable: mais parce que cette province avoit souffert de l'inondation, beaucoup plus que les autres, Yu ne crut pas que dans ces commencemens, il dût avoir seulement égard à la bonté du terrein,

> 1351, le Hoang-ho avoit à-peu-près le cours du temps de l'empereur Vou-tsi » des Han, que Kialou rétablit. Le Hoang-ho a eu toujours, depuis Yu, fonda-» teur de la dynastie des Hia, le cours qu'il a aujourd'hui jusques vers le nord » de Cai-fong-fou, capitale du Ho-nan. Du temps de Yu il entroit par-là dans le » pays de Ta-ming-fou, dans celui de Ho-kien-fou, & alloit à la mer dans le p golfe de Tien-tsin-hoey dans le Pé-tché-li; du temps des Han & des Thsin, le » Hoang-ho tenoit dans le Chan-tong & le Pé-tché-li une route un peu différente. DEnsuite, pendant plus de 560 ans, jusqu'à Chin-tsong, empereur des Song, » le Hoang-ho eut les deux branches dont j'ai parlé. Du temps de la dynastie » passée, on sit encore quelques changemens qu'il est inutile de rapporter «. On voit par l'histoire des Yuen, qu'en 1348, Kia-lou, natif de Cao-ping dans le Chan-si, qui savoir quelque chose de la géométrie & du nivellement, examina le cours du Hoang-ho & son ancien lit dans le Pé-tché-li, il en dressa une carte & l'accompagna d'un écrit où il parloit des levées à faire le long de ce fleuve, & prétendoit qu'il falloit le faire passer, comme autrefois, par le pays de Taming. fou, & le faire décharger dans la mer de Tien-tsin-hoey. En 1351, Tcheng-esun. président du tribunal des ouvrages publics, qui avoit été, avec des mathématiciens de Cai-fong-fou, examiner le terrein & le niveller, assura que l'ancien lit qu'on vouloir recreuser étoit impraticable, qu'on seroit trop de dépense & que le Chan-tong feroit ruiné. Mais l'avis de Kia-lou prévalut; il étoit appuyé du ministre To-to, & on lui donna la charge de Président des ouvrages qu'on ôta à Tcheng-tlun. Editeur.

ainsi il ne mit les terres de cette province que dans la sixième classe, & les tributs dans la neuvième. La richesse de cette AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. province ne consistoit pas seulement en vers-à-soie, elle recueilloit encore du vernis. Le vernis & les soieries, furent les seules marchandises que Yu les obligea de porter en hommage à l'empereur. Les soieries, tissues de diverses couleurs, étoient transportées dans des coffres de bambous. Ceux qui conduisoient ces tributs à la cour, s'embarquoient sur les rivières de To-ho, ou de Tsi-ho, d'où ils entroient dans le Hoang-ho.

Des terres de la province de Tsing-tcheou, celles qui étoient le plus éloignées de la mer étoient blanchâtres, vives & produisoient facilement; mais celles qui étoient près de la mer, quoique blanchâtres comme les premières, étoient luisantes & d'un goût salé; Yu fixa les terres labourables de cette province dans la troissème classe, & les tributs dans la quatrième : ces tributs consistoient en sel, en toiles, en une espèce d'herbe semblable à l'ortie, que les Chinois appellent Ko-pou : en différentes productions de la mer, en soieries, en plomb, en pierres extraordinaires & autres curiosités du pays. Les barbares qui habitoient la montagne de Lai & exerçoient le métier de pâtres, apportoient dans des coffres tissus de roseaux (1), des soieries qu'ils recueilloient des mûriers sauvages. De la rivière de Ven, ils pénétroient dans celle de Tsi-ho.

2286. Yao.

⁽¹⁾ La soie qu'ils ramassoient sur ces mûriers sauvages étoit beaucoup plus forte & plus flexible que l'autre; on en faisoit des cordes pour les instrumens de musique; on en fabriquoit aussi des étosses. Ce pays de Lai, est ce qu'on appelle aujourd'hui Lai-tcheou-fou dans le Chan-tong. On y trouve encore de cette soie sauvage. Editeur.

Avant L'ERE Chrétienne. 2186. Yao.

La terre de la province de Siu-tcheou, étoit rougeatre, argilleuse; l'herbe & le bois y croissoient fort épais; aussi la mit-il de la première classe, mais parce qu'elle est un peu rude & difficile à travailler, Yu ne mit les tributs que de la cinquième. Ce tribut consistoit 1º. en terres de cinq couleurs, & en plumages de faisans de différentes couleurs qui se trouvoient dans la montagne Yu-chan, dont,on se fervoit pour orner les enseignes & les étendards: 2°. en bois de sycomore que produisoit la montagne Yechan, propre à faire les instrumens de musique: 3°. en pierres sonantes qu'on rencontroit dans la rivière Se-choui qui servoient à la musique: 4°. en perles qu'on trouvoit dans les huitres qu'on pêchoit dans la mer voisine: 5°, en certain poisson qu'on offroit dans les sacrifices: 6°. en damas rouge, rayé, noir, violet & blanc tout uni, qu'on travailloit dans le pays où coulent les rivières Hoai-ho & Y-choui. Le poisson se trouvoit aussi dans ces rivières. Tout cela s'offroit dans des corbeilles très-propres, & ceux qui les portoient profitoient des rivières Se-choui, Yong-choui, ou du Tsi-ho, pour se rendre dans le Hoang-ho, & de-là à la cour.

Le terroir de la province de Yang-tcheou est communément fort bas, & par conséquent fort vaseux, ce qui le rend peu sertile; aussi Yu ne mit-il les terres que de la neuvième & dernière classe; Yu remarqua qu'il n'y avoit que deux sortes de bambou qui y crûssent facilement. L'un fort mince & pointu appellé Siao, & l'autre gros & fort comme un arbre appellé Tang; mais comme les gens de cette province étolent fort laborieux, & avoient beaucoup d'industrie, Yu en mit les tributs de la septième classe. Ces tributs

tributs consistoient en or, en argent, & en trois sortes! de cuivre, pour le service de l'état; en pierres précieuses AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. appellées Yo-koen, semblables à des perles, pour orner les vases des sacrifices; en bambou siao, pour faire des slèches, & en bambou tang, pour en faire des instrumens de musique; des dents d'éléphans; des peaux d'animaux pour servir aux chars & faire des cuirasses; en plumages d'oiseaux pour orner les étendards, en bois de construction pour les maisons & les barques. Les insulaires de la mer voisine apportoient des étoffes faites d'une certaine herbe, semblable à la soie, qui imitoient par leurs couleurs la variété des coquillages; ils les offroient dans des corbeilles proprement travaillées. Ils fournissoient des oranges & des pampelimous, quand l'empereur en demandoit. Ceux qui portoient ces tributs se rendoient à la mer en descendant le Kiang, de-là ils entroient dans le Hoai-ho, puis dans le Sé-choui & le Yong-choui ou Tsi-ho qu'ils suivoient jusqu'au Hoang-ho, & enfin ils se rendoient à la cour.

Lorsque Yu arriva dans la province de King-tcheou, il en trouva le terroir fort aqueux, à peu-près comme celui de la province de Yang-tcheou, & ce fut pour cette raison qu'il n'en mit les terres que dans la huitième classe; mais comme il trouva les habitans de cette province encore plus actifs, plus laborieux & plus industrieux que ceux de Yang-tcheou, il n'exigea les tributs que de la troisième. Ces tributs consistoient en plumages, en peaux, en yvoire, en or, en argent, & en cuivre; en bois de cyprès & en pins pour la bâtisse des maisons; en deux sortes de pierres, l'une fine, l'autre grossière pour éguiser les stèches & les couteaux; en vermillon pour la peinture, en deux sortes

2286. Y40.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2286. Yao.

3

de bambou, & deux sortes de bois propres à faire des la flèches, qui ne se trouvoient que dans le territoire de Sanpang. Enfin en une certaine herbe appellée Tsing-mao, qui ne servoit que dans les sacrifices; & qu'ils devoient par respect porter dans des corbeilles propres & faites exprès, enveloppées dans de la soie, d'un violet tirant sur le rouge, ainsi que des perles destinées à l'ornement des vases sacrés.

En passant près du lac de Kieou-kiang, Yu remarqua qu'il y avoit des tortues qui paroissoient sur l'eau; il exhorta les habitans de ces cantons à offrir de temps en temps de leurs écailles à l'empereur, sans les comprendre néanmoins dans les tributs d'obligation. Ils faisoient ce transport en s'embarquant sur le Kiang, ensuite ils entroient dans le Tsien-kiang jusqu'au Han; arrivés là, ils faisoient route par terre jusqu'à la rivière de Lo-ho, qui les conduisoit dans le Hoang-ho.

De la province de King-tcheou, Yu remonta à la province de Yu-tcheou. La terre de cette province est de dissérentes couleurs, légère & friable; le terrein bas; Yu ne le jugea que de la quatrième classe, mais il fixa les tributs de la seconde. Ils ne consistoient qu'en vernis, & en trois sortes de chanvtes très-singuliers, propres à faire de la toile pour des habits qu'ils devoient offrir dans des corbeilles; pour ce qui est de certaines pierres curieuses que les gens du pays travailloient admirablement bien, Yu ne les obligea à les porter à la cour, qu'en conséquence d'un ordre exprès de l'empereur. Ceux qui demeuroient dans la partie orientale de cette province, s'embarquoient immédiatement sur le Hoang-ho par la rivière Lo-ho.

Yu trouva le terroir de Leang-tcheou d'une terre noire,

dure, & difficile à cultiver; Yu la mit de la septième! classe, & les tributs de la huitième; car suivant les temps, AVANT L'ERE ils étoient quelquefois de la septième, quelquefois de la neuvième. Ces tributs consistoient en métaux, fer, acier, & argent; en pierres rares & sonantes pour la musique, & en certaines autres pierres dont on se servoit pour mettre au bout des arcs; en peaux d'ours, de renards & de chats sauvages pour des habits, en duvet d'oiseaux pour des fourrures. Les plus éloignés s'embarquoient sur la rivière Hoang-choui jusqu'au Tsien-kiang, mais comme le Tsienkiang ne communique pas avec la rivière Mien-choui, ni Mien-choui avec le Hoang-ho; après avoir quitté le Tsienkiang, & passé la rivière Mien-choui, ils alloient se rembarquer sur la rivière Ouei-ho, qui les conduisoit au Hoangho, d'où ils se rendoient à la cour.

2286. Yao.

Il ne restoit plus à Yu qu'à porter son jugement sur la province de Yang-tcheou; il trouva que son sol étoit le meilleur de l'empire, de couleur jaunâtre, facile à cultiver & produisant aisément; aussi la mit-il de la première classe, mais parce que les habitans n'étoient pas des plus industrieux, il ne mit les tributs que de la sixième; & ne les taxa qu'à certaines pierres rares qui servoient d'ornemens aux bonnets. Pour se rendre à la cour ils avoient deux routes à choisir; ou ils s'embarquoient sur le Hoang-ho à Tsi-che-chan, & en suivoient le cours jusqu'à Long-men, ou ils s'embarquoient, soit sur la rivière Fong-choui, soit fur la rivière King-ho qui se jettent l'une & l'autre dans ·l'Ouei-ho, & cette dernière dans le Hoang-ho.

Yu, après avoir examiné toutes les terres & les richesses de chaque province, & en avoir déterminé les tributs,

AVANT : ERE CHRETIENNE.
2186.
Yao.

entreprit pour la quatrième fois de parcourir l'empire, & de visiter les montagnes dont les rivières tiroient leurs sources; il suivit le cours de la plupart de ces rivières; trouva que tout étoit en bon état, & qu'on n'avoit plus à craindre d'inondation. Il retourna à la cour après tant d'années de soins & de satigues (1).

(1) « A l'est jusqu'au bord de la mer dit le Chou-king, à l'ouest jusqu'à » Leou-cha, du nord au sud & jusqu'aux quatre mers, Yu se rendit fameux par » ses instructions & par les changemens qu'il sit dans les mœurs. Il prit un Couei » bleu, (tablette de bois ou de pierre précieuse que l'usage vouloit qu'on mît devant plon vilage lorsqu'on parloit à quelqu'un à qui on vouloit marquer du respect, 20 & que la politesse chinoise avoit introduit dès-lors) & annonça la fin des travaux » qu'il avoit entrepris «. C'est ainsi que le chap. Yu-kong, qui roule en entier sur les travaux de Yu, se termine; mais avant ces paroles, il marque que Yu sit une autre division de la Chine en cinq Fou, la voici : après que Yu eut forcé les eaux de se rendre à la mer, qu'il eut rendu habitables les bords de la mer & des rivières, en outre après qu'il eut rétabli la communication entre les neuf provinces dont alors la Chine étoit composée, il fit une nouvelle division, par laquelle il supposoit que ce vaste pays formoit un grand quarré dont chaque côté avoit 5000 lis, & qui contenoit cinq autres quarrés renfermés les uns dans les autres à la distance de 500 lis. La cour de l'empereur étoit dans le quarré du centre qu'il appella Tien-fou: après ce Tien-fou venoit le Heou-fou, puis le Soui-fou & le Yao-fou, enfin le Hoang-fou. Dans le Tien-fou, déterminé à 500 lis, Yu régla qu'à 100 lis, on donneroit le grain avec la tige; (en gerbe) qu'à 200 lis on couperoit la tige & qu'on apporteroit le grain; qu'à 300 lis on couperoit l'épi, & on donneroit le grain avec l'enveloppe; qu'à 400 lis on donneroit le grain sans être mondé; enfin qu'à 500 lis de distance on y livreroit les grains mondés- Voilà pour le Tien-fou. Des 500 lis dont le Heou-fou étoit composé, 100 lis étoient destinés pour les grands officiers; 100 autres lis pour l'état des Nan, & 300 pour celui des Tchu-heou. Des 500 lis du Soui-son, 300 étoient destinés pour apprendre les sciences & se former aux bonnes mœurs, & 200 pour se former aux exercices militaires; des 500 lis du Yao-fou, 300 étoient pour les Y ou Barbares; 200 pour les Tsai ou Criminels exilés. Enfin des 500 lis destinés pour le Hoang-fou, 300 étoient attribués aux Man ou aux Barbares qui n'avoient aucune discipline; & 200 pour les Lieou ou gens condamnés à un exil perpétuel. Je finis en observant que l'opinion de quelques Chinois qui faisoient le monde quarré, n'est venu que de ce partage singulier de la Chine. Editeur.

Peu de temps après que Yu fut parti de la cour pour sa == grande entreprise, l'empereur YAO qui sentoit chaque jour AVANT L'ERE CHRETIENNE. ses forces diminuer, pensa sérieusement, dans la soixantetreizième année de son règne, à s'assurer d'un successeur, capable de soutenir & de perfectionner ce qu'il avoit si heureusement commencé. Dans ce dessein, il assembla les grands de sa cour, & leur parla de la sorte.

» Il y a trois ans passés que je vous dis de chercher dans » l'empire un homme vertueux, capable de vous gouverner » avec sagesse, & de maintenir le peuple en paix; en consé-» quence de cet ordre, vous me proposates Chun avec de » grands éloges; quoique je fusse très-persuadé que ces élo-» ges étoient sincères, j'ai voulu cependant, moi-même, » éprouver ce qui en étoit, & j'ai vu avec plaisir que vous » ne vous étiez point trompés.

» Chun, approchez; depuis trois ans j'ai examiné avec » attention vos actions & vos paroles, & j'ai eu la conso-» lation de voir que vous faissez exécuter mes ordres avec » fagesse; que vos conseils étoient pleins de prudence; » que vous aviez su gagner non-seulement le cœur des » peuples, mais même celui des grands, & qu'en moins » de trois ans mon empire avoit changé de face; je veux » aujourd'hui récompenser votre vertu : venez vous placer » sur mon trône «.

A ces mots Chun, prosterné, supplia l'empereur de céder cet honneur à des personnes qui eussent plus de vertu, & refusa de lui succéder; YAO, persistant dans sa résolution, Chun se chargea enfin du gouvernement, mais il refusa constamment d'en recevoir la dignité du vivant de l'empereur. Cela arrêté, le premier jour de la première

₇8 HISTOIRE GÉNÉRALE

Avant l'Ere Chrétienne.

> 2285. Yuo.

lune, il alla faire les cérémonies ordinaires dans le Oueneçou, ou la salle des ancêtres de l'empereur YAO.

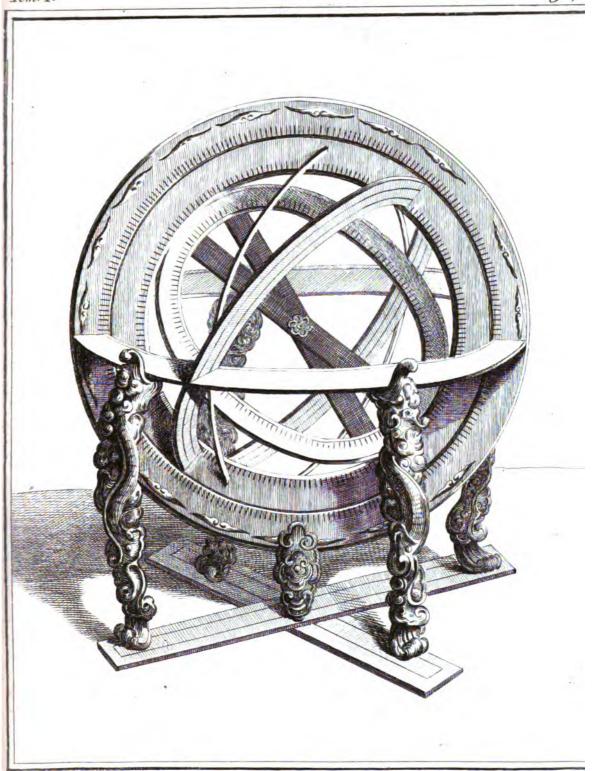
Peu de temps après, dans la crainte que les mathématiciens Hi & Ho ne vinssent à se négliger dans leur emploi, Chun les sit venir, & leur dit de lui construire une machine qui représent à la rondeur du ciel divisé par ses degrés, ayant la terre au centre & le soleil, la lune, les planètes & les étoiles, aux places qui leur conviennent, en leur donnant un mouvement tel qu'on le voit dans le ciel. Chun sit prendre dans le trésor des pierres précieuses de dissérentes couleurs pour marquer les pôles, le soleil, la lune & les planètes; & on se servit de perles pour désigner les étoiles.

Les mathématiciens n'oublièrent rien pour rendre cette machine parfaite, & ils y réussirent. Chun, satisfait, les récompensa libéralement.

2284.

Chun voulut commencer son gouvernement, par offrir, le premier jour de la première lune, un grand sacrifice au Chang-ti; ce qu'il sit avec beaucoup de magnissence & de respect. Il sacrissa ensuite aux Lotsong, c'est-à-dire, aux six esprits célestes (1), qui président au soleil, à la

⁽¹⁾ Lo-tsong ou les six Respettables. Le P. de Mailla a suivi le sentiment reçu communément par les interprètes du Chou-king, qui entendent par-là les génies qui président aux quatre saisons, au soleil, à la lune, &c. Tchang-mao, auteur qui florissoit du temps de la dynastie de Tsin, prétendoit qu'il faut entendre par ces six Respettables, les ancêtres de l'empereur Yao, en remontant à la sixième génération; mais Tchu-tse combat cette opinion, & soutient que ce n'étoit point l'usage dans ces premiers temps que les empereurs donnassent indistinctement le nom de Vénérables à leurs ancêtres; usage qui ne sut introduit que sous la dynastie des Tang. Ensin le septiment suivi par le P. de Mailla doit d'autant prévaloir qu'il est appuyé du suffrage de Tching-chi, célèbre interprète sous les Han, & par-consé-



Sphère de l'Empereur Chun...

· •

lune, aux planètes, aux étoiles, aux quatre saisons & à la terre, pour se les rendre favorables auprès du Chang-ti. AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. Enfin, il sacrifia pareillement aux montagnes, aux fleuves & à tous les esprits.

2284.

Yao.

Après qu'il se fut acquitté de ce devoir, Chun reçut la soumission de tous les grands. Alors les dignités n'étoient point suffisamment distinguées (1); Chun fut le premier qui divisa les grands en cinq différentes classes, & voulut que chacun eut des marques distinctives de sa dignité, qui manifestassent le choix de l'empereur : il les renvoya ensuite dans leurs provinces, qu'il résolut d'aller visiter en personne.

En effet, à la deuxième lune, il partit de la cour & commença sa visite par les provinces de l'est. Lorsqu'il fut arrivé à la montagne Tai-tsong (2), il y fit un grand sacrifice, brûla du bois, & se tournant vers les montagnes & les rivières, il pratiqua les cérémonies ordinaires pour demander la prospérité de la province : il observa les mêmes

quent plus ancien que Tchang-mao, qui l'avoit puilé dans les livres concernant les rits. Editeur.

⁽¹⁾ Le Chou-king dit. » Il rassembla les cinq Choui (ou Tablettes); vers la fin du mois, chaque jour il reçut la visite des Sse-yo (ou des quatre Montagnes, c'est-àodire de tous les grands de l'empire) & de tous les Mou (ou gouverneurs des pro-» vinces), & il distribua les Choui à tous les grands «. Il y avoit dès-lors cinq grades de princes tributaires ou Tchu-heou; savoir les Cong, les Heou, les Pe, les Tse, & les Nan qu'on peut comparer à nos ducs, marquis, comtes, barons & vicomtes; en leur accordant ces dignités, on leur donnoit une tablette d'ivoire, appellée Choui, qui étoit une sorte de tessere gravée de quelques marques qui devoient se rapporter justes avec celles que l'empèreur gardoit de son côté. Lorsque ces princes alloient à la cour, ils avoient soin d'y porter avec eux ces marques & ces preuves du rang qu'ils tenoient dans l'empire. Editeur.

⁽²⁾ C'est la montagne Tai-chan, près de Tai-gan-tcheou, ville du Chan-tong. Cette montagne étoit le Yo d'orient,

Avant L'ERE CHRÉTIENNE.

2284. Yao. cérémonies pour les autres provinces, en les visitant. Les gouverneurs & les officiers, venoient au-devant de lui, & lui offroient des présens. Comme c'étoit un devoir, Chun ne les en dispensa point; mais, pour en arrêter la profusion, il ordonna qu'à l'avenir ils se contenteroient d'offrir cinq pierres précieuses, trois pièces de satin, deux animaux viss & un mort.

Quand il eut parcouru les provinces de l'orient, Chun fit différens règlemens qu'il publia par-tout l'empire. Le premier & le principal regardoit les cérémonies qu'il divisa en cinq classes; savoir, les cérémonies qu'on doit observer à l'égard du Chang-ti & des esprits célestes, appellées cérémonies de Joie; les cérémonies pour les Morts, appellées cérémonies de Tristesse; les cérémonies pour pacifier le royaume, appellées cérémonies Guerrières; celles qui se faisoient pour demander la concorde & l'union entre les amis, appellées cérémonies de Civilité; ensin, la dernière concernoit la correspondance qui doit être entre tous, & portoit le nom de cérémonie de Paix & de Tranquillité.

Le second règlement concernoit les poids & les mesures: Chun trouva qu'on s'étoit écarté de ce qui avoit été réglé par l'empereur Hoang - ti, & que les poids & les mesures avoient varié suivant les dissérens pays; il en sit des reproches aux officiers qui devoient y veiller, & asin d'obvier aux inconvéniens que produisoit cette dissérence, il se sit apporter le petit tube que Hoang-ti avoit établi comme le fondement de la musique, des poids & des mesures, & il obligea chaque officier de se consormer à cette règle.

Chun employa le reste de l'année à parcourir les autres provinces; à la cinquième lune, il visita les provinces méridionales; méridionales; à la huitième lune, celles de l'ouest, & à la onzième, celles du nord : il fit par-tout des règlemens avantageux aux peuples, & revint à la cour (1), où il fut reçu de l'empereur avec de grands témoignages de satisfaction.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2284. Yao.

Chun établit une loi, par laquelle il s'engageoit à faire la visite de l'empire tous les cinq ans, & obligeoit les princes tributaires, de venir une fois à la cour dans cet intervalle; ceux de la partie orientale venoient une année; l'année suivante, c'étoit le tour de ceux des parties occidentales; la troissème année, étoit pour ceux du midi, & la dernière, pour ceux des parties septentrionales. Ces princes lui rendoient compte de leur conduite, & quand l'empereur avoit vérissé ce qu'ils lui disoient, il récompensoit leurs services, & leur donnoit des chars & des habits.

Chun adoucit les cinq supplices destinés à punir les criminels. Ces cinq supplices consistoient à marquer le visage avec un ser rouge, à couper le nez ou les pieds, à rendre stérile, & à faire mourir. Il ordonna donc que lorsque les crimes ne seroient pas évidemment connus, on commuât ces peines par l'exil, la tangue, la bastonnade, ou ensin par la consiscation des biens. Et si le hasard ou de malheureuses circonstances avoient été la principale cause du crime, il voulut qu'on pardonnât entiérement. Mais pour ceux qui avoient déja subi les peines de la justice & ne s'étoient pas corrigés, il ordonna qu'on les punît de mort. C'est ainsi que Chun s'appliquoit sans relâche à établir le

2282.

⁽¹⁾ Le Chou-king dit: De retour, il se rendit à Y-tsou (salle de ses ancêtres), & y sit le sacrifice d'un bœuf.

Avant l'Ere Chrétienne,

> 2278. Yao.

bon ordre dans l'empire. Peu de temps après, Yu revint à la cour, annoncer la fin de ses travaux. Il fut reçu des empereurs YAO & Chun & des grands, avec tous les égards qu'il méritoit. Cet homme modeste & simple ne s'en prévalut point, ni pour s'enrichir, ni pour élever sa famille. Content de servir l'état, il ne pensoit qu'à remplir les devoirs que sa charge lui imposoit.

On ne pouvoit se dispenser de récompenser de si importans services. Ki & Heou-tsie, frères de Yu, avoient également droit à la faveur du prince; le premier, pour avoir instruit les peuples des cinq principaux devoirs de la vie civile; & le second, pour leur avoir enseigné les règles de l'agriculture. YAO, à la quatre-vingt-unième année de son règne, les éleva tous trois à la dignité de princes: il assigna à Yu la principauté de Hia, dont sa famille prit le nom dans la suite; à Sie, la principauté de Chang, d'où la famille impériale de ce nom tire son origine; & ensin à Tsie, tige des empereurs de la dynastie des Tcheou, la principauté de Tai, dans la province de Chen-si.

L'expérience que Chun avoit acquise après avoir parcouru tant de sois la Chine, lui sit concevoir combien il étoit dissicile à un gouverneur, de veiller sur tant de peuples qui se trouvoient séparés, soit par des chaînes de montagnes, soit par des trajets de mer qui en interrompoient la communication; il jugea donc à propos de former une province du pays, qui est à l'est de Ta-hang-chan, à laquelle il donna le nom de Ping-teheou, & une autre, sous le nom de Yeou-teheou, du pays de Y-vou-lu, qui est au nord-est de la province de Ki-tcheou; & parce que le Leao-tong qui appartenoit à la province de Tsing-tcheou, en étoit trop éloigné,

2177.

il en fit encore une province, sous le nom d'Yng-tcheou; l'empire se trouva ainsi divisé en douze provinces au-lieu de neuf, dont il étoit composé auparavant (1).

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2277. Yao.

Chun étoit bon à l'égard des peuples dont il fut le père, mais sévère à l'égard des grands qui s'écartoient de leur devoir. Kong-kong, tout habile qu'il étoit, voulut parler mal-à-propos; & sit dissiculté d'exécuter ses ordres; il l'envoya en exil à Yeou-tcheou, dans le Leao-tong. Hoan-teou, qui voulut prendre sa désense, sut envoyé sur les frontières du sud, à la montagne Tsong-chan: Pé-koen sut envoyé à la montagne Yu-chan, dans le Chan-tong, pour s'être mal comporté dans la commission qu'il avoit eue de conduire les eaux de l'inondation à la mer. Quant à San-miao, il se prévalut de l'autorité qu'il avoit sur le peuple, & voulut se révolter; Chun l'exila à San-ouei, pays qui reçoit son nom

⁽¹⁾ Les neuf provinces dont la Chine étoit composée avant le règne de Yu. étoient, 10. Ki, qui est le Chan-si d'aujourd'hui; 20. Yen, qui comprenoit la partie septentrionale du Chan-tong; 3°. Tsing, la partie orientale du Chan-tong & les villes de Kouang-ning, Chin-yang, Cai-yuan, Cai-tcheou, &c. du Leao. tong; 4°. Su ou Siu contenoit les villes de Yen-tcheou-fou du Chan-tong, Soutcheou, Sse-tcheou, Fo-tcheou, Lai-tcheou, Pei-tcheou, &c. du Kian-gnan; 5°. King, comprenoit tout le Hou-couang; les villes Couei-lin, Ping-lo & Ngouecheou du Quang-si, Sin-yang-tcheou du Ho-nan & Lien-tcheou-fou du Quangtong; 6°. Yang comprenoit le Kiang-nan, le Kiang-si, le Tche-kiang, le Fou-kien, & une partie du Quang-tong ; 7°. Yu étoit formé d'une partie des provinces du Honan, du Kiang-nan, du Hou-conang & Chan-tong; 8°. Leang comprenoit le Sseechuen; 9°. enfin celle de Yong-echeou répondoit au Chen-si. De ces neuf provinces. Chun en forma douze, qui furent : Ping-tcheou, Yeou-tcheou & Yng-tcheou. Ilforma celle de Ping-tcheou en détachant partie des provinces de Ki & de Tsing, ainsi elle occupoit une partie du Chan-tong, du Chan-si & du Pérché-li. Celle de Yeou-tcheou contenoir presque tout le Pé-tché-li & le pays d'Y-vou-lu au nord-est. Enfin celle de Yng-tcheou fut formée d'une pattie de la province de Tsing, qui comprend actuellement le Leao-tong. Editeur.

Avant L'Erb Chrétienne.

2277. Yao. d'une montagne, habitée par les Mi-heou, commandés par un chef, appellé Tang-tchang-pélang, ou le Loup blanc. Ce pays s'étendoit depuis les frontières de l'empire, où est aujourd'hui Lin-tao-fou, du Chen-si, jusqu'à Yé-hoei, à l'ouest, & occupoit au nord & au sud, plusieurs mille lis. L'histoire désigne ces quatre criminels sous le nom diffamant de Se-hiong, ou des quatre Scélérais.

YAO, charmé de la conduite de Chun, s'applaudit de l'avoir associé à l'empire, & se reposa entiérement sur lui du soin de l'administration. YAO mourut, âgé de 115 ans, dans la quatre-vingt-dix-neuvième année de son règne, la vingt - huitième année, après qu'il se sut associé Chun. L'empereur YAO monta & descendit, dit le Chou-king, pour exprimer que son esprit monta au ciel, & que son corps sur inhumé. Le peuple porta le deuil pendant trois ans, & le pleura comme les ensans pleurent leur père & leur mère. Pendant ce temps, on n'entendit aucuns concerts de musique dans tout l'empire, il méritoit en esset leurs regrets.

Le bonnet impérial sur la tête avec son habit de cérémonie, monté dans son char rouge, tiré par un cheval blanc,
il ne dédaignoit pas les maisons couvertes de chaume, & de
se familiariser avec les plus pauvres de son peuple. Son
char de cérémonie n'avoit ni peintures ni ornemens superflus; ses tapis étoient tout unis sans broderie; ses meubles
sans magnificence; sa table étoit simple & l'on n'y servoit
aucun mets recherché; il ne faisoit cas des trésors, qu'autant
qu'ils pouvoient servir à honorer le Chang-ti, ou être utiles
à son Peuple. Il sur l'ennemi de cette musique, dont l'effet
est plutôt d'amollir le cœur, que de le porter à la vertu;
malgré cet extérieur simple, les grands ne s'écartèrent

22 58.

jamais du profond respect que sa présence leur inspiroit. Faut-il être surpris si les peuples, durant trois ans entiers, AVANT L'ERE CHRÉTIERNE. témoignèrent tant de regrets de l'avoir perdu (1)?

2255. Chun.

CHUN.

Les trois années du deuil s'étant écoulées, CHUN, bien loin de se croire digne de règner, se retira au midi du Hoang-ho, & céda le trône à Tan-tchu, fils de Yao; mais les grands de la cour & les gouverneurs des provinces, avoient sans cesse présent à la mémoire, ce que Yao leur avoit dit si souvent, que Tan-chu n'avoit aucune des qualités nécessaires pour occuper le trône; que favoriser l'empire, c'étoit causer seulement du chagrin à son fils, mais que favoriser son fils, ce seroit nuire à l'empire. Ils abandonnèrent tous Tan-tchu, & se retirèrent auprès de Chun, qu'ils proclamèrent empereur à Pou-tcheou (2), malgré sa répugnance.

CHUN se soumit aux volontés du Tien, & accepta l'empire. Il commença son règne par un grand sacrifice au Chang-ti, qu'il fit avec toute la magnificence possible.

Après cet acte de piété, il fit les cérémonies ordinaires aux ancêtres de Yao, auxquelles les princes de Chang & de Tai, (Sie & Heou-tsie, frères de Yao) n'assistèrent point, parce qu'ils faisoient deux branches dissérentes de la sienne, & que d'ailleurs ils avoient chacun, dans leurs principautés, des salles particulières pour cette cérémonie.

⁽¹⁾ Kia-yu de Confucius. -Sle-ki. -Chu-king. -Chu-king-ge-kiang. Chu-king tching-kiai. - Tong-tchi. - Tching-tse. - Tsien-pien. - Mong-tse.

⁽²⁾ Aujourd'hui dépendant de Ho-tchong dans la province de Chen-L.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2255. Chun. Ces premiers devoirs remplis, Chun invita Kou-seou son père, à venir a la cour. Il nomma Siang son frère, gouverneur d'une des provinces de l'empire: mais comme Siang n'étoit pas capable de gouverner, il lui donna pour conseil des Officiers expérimentés dans les affaires, & les rendit indépendans de Siang. A l'égard de Kou-seou son père, il le retint auprès de lui, & ne diminua rien du respect & de la soumission qu'il avoit toujours eu pour lui dès son enfance.

Après que Chun eut satisfait ainsi à sa piété filiale, il confirma le Sse-yo dans son emploi, & lui parla en ces termes: » La mauvaise administration d'un état vient ordimairement de l'incapacité de ceux à qui on la confie; il ne manque pas d'habiles gens dans l'empire, mais il est impossible que je puisse connoître tout le monde: je vous ai tou- jours vu plein de zèle pour le bien des peuples, sage, prudent & attaché à votre devoir; il faut qu'avec les grands vous accueilliez tous les gens de mérite qui se présenteront pour servir l'état; que vous examiniez avec soin les talens de chacun, & que vous les employez utilement. Je ne puis être instruit de tout ce que le peuple, sousfre: il faut que vous, Sse-yo & les grands, fassiez, par vous mêmes, toute la diligence dont vous êtes capables, pour en être missruits, & y apporter remède «.

Dans une autre assemblée des grands, Chun leur parla encore ainsi: » Le poste que j'occupe est, sans contredit, le » plus difficile & le plus dangereux de tous; le bonheur du » peuple en dépend, & si celui qui est sur le trône, n'agit » pas avec une extrême sagesse, combien de maux n'en ré, sulte-t-il pas? Quelqu'habile que soit un empereur, il est

» homme, & ne peut par lui-même, ni tout savoir, ni tout soir, ni tout soir, ni tout soir connoître; s'il n'est secondé par des sujets éclairés, habi» les, sincères, zèlés & vertueux, peut-il rendre le peuple
» heureux? Quelques soins qu'il se donne, quelques précau» tions qu'il prenne, il est impossible qu'il en vienne à
» bout «.

Avant L'Ere Chrétienne, 2155. Chun.

» Je vous assemble afin que vous choisissiez entre vous,
» douze personnes capables de suppléer à ma foiblesse: j'ai
» peu d'habilité, mais j'ai fort à cœur de rendre mon peuple
» heureux, & j'espère que vous me seconderez. L'empire
» est maintenant divisé en douze provinces, il faut douze
» personnes pour les gouverner. Vous, Sse-yo, de concert
» avec tous les grands, choisissez-les, & me les présentez «

Le Sse-yo & les grands, choisirent douze personnes, qu'ils présentèrent à l'empereur : il en parut content; approuva leur choix, & parla ainsi à ces nouveaux gouverneurs (1): "Je vous charge d'un pesant fardeau; estimez-le ce "qu'il vaut : souvenez-vous qu'être gouverneur d'une pro"vince, c'est être père d'une nombreuse famille: le premier "objet de vos soins, est de lui procurer abondamment les "moyens de vivre; faites des provisions de grains pour les "temps de disette; que les magasins, destinés à ces appro"visionnemens, ne soient jamais dégarnis. Lorsque le peu"ple est assuré de sa subsistance, il est aisé d'obtenir qu'il "remplisse ses devoirs.

» Les taxes que vous lui imposerez pour les frais publics, » doivent être modiques. Il ne faut point lui permettre de

⁽¹⁾ Ils sont appelles les douze Mou, c'est-à-dire les douze Passeurs; car ce terme signifie au sens propre un Berger,

Avant L'Ere Chrétienne.

2255: Chun. » faire des dépenses inutiles, ni d'élever des bâtimens qui » ressentent plus l'orgueil & la vanité, que le nécessaire & » l'utile: le peuple alors n'étant point distrait, content de » son sort, s'appliquera tout entier au labourage, & à la » culture de la terre. Quelle difficulté aurez-vous alors à lui » inspirer la vertu?

» Les peuples les plus éloignés doivent être plus ménagés » que les autres; il ne faut pas les mécontenter: ceux qui » font plus proches de nous doivent être traités avec huma-» nité, mais il faut les veiller de plus près. Ceux de vous, » qui s'acquitteront bien de leur emploi, outre le mérite » qu'ils acquéreront, doivent être sûrs que je saurai les » récompenser, comme je saurai punir sévèrement ceux qui » manqueront à leur devoir.

» Au reste, ne vous y trompez pas; un extérieur com» posé ne sauroit me surprendre; il peut séduire quelque
» temps; mais si le cœur est corrompu & méchant, cet
» extérieur ne sauroit durer; il sera difficile qu'il n'éclate au
» dehors, que le peuple n'en soussire, & que je n'en sois
» averti. La réputation de l'empire dépend de votre con» duite; si vous remplissez exactement vos sonctions, si par
» vos soins les peuples embrassent la vertu, vous verrez les
» barbares venir en soule demander à vivre sous nos loix,
» & s'y soumettre. Allez donc, & n'oubliez jamais ce que
» je viens de vous dire «.

CHUN pensa ensuite à établir des tribunaux relatifs aux disférentes affaires de l'empire; il s'adressa aux grands, & leur demanda quelqu'un qui fût capable de l'aider dans l'administration, pour être à la tête des Ministres.

Les grands, d'une voix unanime, lui proposèrent Yu, ministre

ministre & intendant des ouvrages publics; l'empereur se tournant du côté de Yu, lui dit: » j'applaudis au choix AVANT L'ERB » que les grands viennent de faire de votre personne, » comme gouverneur de l'empire; vous l'avez déja avanta-» geusement servi par vos grands travaux; vous vous êtes fait » estimer par votre vertu; vous avez de l'habileté dans les » affaires, & sur-tout de l'exactitude à remplir votre devoir: » continuez: le nouvel emploi que je vous donne est de » toute autre importance que ceux que vous avez exercés » jusqu'ici; il vous faut redoubler de soins & d'attention « Yu, prosterné au milieu de l'assemblée, représentoit à l'empereur que le poste dont il vouloit l'honorer convenoit mieux à Heou-tsie, à Sie, ou à Kao-yao, dont les talens étoient supérieurs aux siens. » Je les connois très-bien tous » trois, répondit l'Empereur, & je faurai les employer: » pour vous, il est inutile de vous refuser à ce que j'exige, » je ne reçois aucune excuse «.

2255.

Adressant ensuite la parole aux autres ministres, il dit à Heou-tsie l'intendant de l'agriculture; » Ki, vous voyez » la misère & la famine que le peuple souffre : depuis » l'écoulement des eaux, beaucoup de terres sont demeurées » incultes; les peuples n'osent pas y travailler, parce qu'ils » n'en connoissent pas la nature; nos malheurs vous ont » rendu habile en cette partie: allez donc, & indiquez aux » cultivateurs, les grains qu'ils doivent semer de présérence, » & qui sont d'un plus grand rapport.

" Vous, Sie, venez ici; le peuple ignore en quoi con-» sistent précisément la justice, la concorde & l'étendue des » cinq devoirs, & voilà la source des désordres dont nous » sommes les témoins: je vous charge de les en instruire, c'est

AVANT L'ERB CHRÎTIENNE. 2255. Chur.

» votre emploi en qualité de Sse-tou: publiez donc avec » soin les six règles, mais soyez doux & indulgent, & sou-» venez-vous que cet emploi, le plus important de tous, » est la base unique de tout bon gouvernement.

» Pour vous, Kao-yao, continua l'empereur, vous aurez » foin de punir les criminels & ceux qui s'écarteront de » leur devoir; les royaumes voisins n'ont point encore quitté » leur barbarie, & ils excitent des troubles parmi nos » peuples à qui ils sont d'un pernicieux exemple. Si, parm mi mes sujets, il se trouve des voleurs, des meurtriers, » des gens de mauvaises mœurs, en qualité de juge, servez-» vous de l'autorité que je vous donne; les loix vous pres-» crivent les châtimens dont vous devez user, servez-vous-» en rigoureusement à l'égard de ceux qui se rendront in-» dignes de pardon; & soyez attentis à proportionner tou-» jours le châtiment aux crimes; mais souvenez-vous » d'observer trois choses: la première de faire justice publiso quement de ceux qui seront condamnés à mort pour qu'ils » servent d'exemple : la seconde d'exécuter, dans une cham-» bre secrète, ceux qui auront été condamnés à être ren-» dus inhabiles à la génération; & la troisième de faire » couper les pieds ou les mains, ou marquer au visage, » dans des lieux écartés, & de pourvoir ensuite à la subsis-» tance de ces malheureux.

» Quant aux lieux d'exil; vous savez qu'il a été déterminé » que les plus coupables seulement seroient exilés hors de » l'empire; l'exil des autres ne devant pas se faire hors de » nos limites; mais ceux-ci, ne doivent pas être envoyés à » moins de mille sis de leur famille. Servez-vous de ces » règles avec sagesse, ne punissez jamais qu'après avoir exa-

» miné avec un extrême soin, & la nature, & la certitude so du crime; ayez toujours devant les yeux, que vous ne so punissez que pour corriger le vice; faites en sorte que so le peuple connoisse la droiture de vos actions en punissent, & vous aurez la satisfaction de voir les Man, & so les Y (barbares du midi & du nord,) venir recevoir nos so loix «.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2255. Chur.

Yu ayant été nommé gouverneur de l'empire, il ne pouvoit plus prendre un soin particulier des ouvrages publics dont il étoit chargé auparavant. L'empereur, de concert avec les grands, donna cet emploi à Tchoui; il s'étoit instruit sous Yu, qu'il avoit suivi dans ses travaux, & il méritoit de lui succéder. Lorsque l'empereur nomma Tchoui, cet homme modeste voulut s'en excuser d'abord, en proposant Chou-tsiang & Pé-yu, comme plus capables de remplir ses vues; mais l'empereur lui ordonna d'obéir, & il fut revêtu de la charge de Koung - koung. » Je vous » confie l'inspection sur les ouvrages publics, avec mon » autorité, lui dit l'empereur, mais que le poste où je » vous élève ne vous enfie pas le cœur : vous êtes ins-» truit & éclairé: toute science est soumise à des règles: » ne vous écartez point de celles qui sont connues; servez-» vous des instrumens dont il y a des modèles : que la vanité 20 d'en inventer de nouveaux, & de moins propres aux » travaux dont vous êtes chargé, ne vous fasse pas tomber » dans les inconvéniens de l'ignorance & de la présomption. » Je connois le mérite & les talens des sujets que vous me » proposez, mais ils ne sont pas encore en état de remplir » des emplois du premier ordre, & je vous dois la préfén rence fur eux s.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE,

2255. Chun. Depuis la grande inondation, les montagnes n'avoient point été défrichées, les rivières & les lacs étoient encore environnés d'une si grande abondance d'herbes sauvages, qu'ils étoient presque inabordables. Les bêtes séroces pouvoient seules pénétrer sur les montagnes. Ces obstacles à l'agriculture, pouvoient devenir dans la suite très-préjudiciables au peuple. Les grands, consultés par l'empereur, proposèrent Y; & il agréa leur choix. Y sut donc nommé intendant des montagnes, des forêts, des lacs, des étangs, des plantes, des arbres, des oiseaux & des animaux, sous le titre de Yu, qui étoit le nom de cette charge. Il voulut aussi s'en excuser, & dit que Tchu, Hou, Hiong & Pi, étoient plus en état que lui, de remplir cette place, mais l'empereur voulut être obéi, & n'eut aucun égard à ses excuses.

Il donna ensuite la charge de Tchi-tsong, ou de président pour les trois sortes de cérémonies pratiquées dans les sacrifices, qu'on offroit au Tien, aux ancêtres & à la terre. "Souvenez-vous, lui dit l'empereur, que le principal "devoir de votre place est dans le cœur: le Tien sait tout & "connoit tout. Rien ne lui est caché; un extérieur hypo-"crite l'offense. Il veut un cœur droit & sincère: de même "en honorant les ancêtres, on doit être pénétré de recon"noissance du bien qu'ils nous ont sait de leur vivant, & "du regret de les avoir perdus. Que serviroient les bons "exemples & les sages instructions qu'ils nous ont laissés, "si on n'a pas le desir de les imiter? si votre cœur est pur, "laissez-vous aller à ses inspirations; vous remplirez sûre-"ment le devoir de votre charge, & mes intentions, en "l'acceptant ".

Kouei eut la charge de surintendant de la musique; cette science avoit trait aux mœurs, & étoit considérée Avant L'Err comme une affaire d'état : » Je vous nomme surintendant » de la musique dit l'empereur, à Kouei; instruisez les » enfans des princes & des grands, rendez-les justes & sin-» cères, complaisans, affables & circonspects; qu'ils soient » fermes fans dureté, & qu'ils sachent tenir leur rang, sans » arrogance ni fierté. Que vos vers expriment votre inten-» tion; & que la musique y soit analogue: quelle soit sim-» ple & naturelle; rejettez celle qui n'inspire que la mollesse » & l'orgueil. La musique est l'expression des sentimens de » l'ame, & si la vôtre est élevée & généreuse, vos vers & » votre musique ne respireront que la vertu: vos accords » réuniront le cœur des esprits & celui des hommes «.

Kouei, pour apprécier le discours de l'empereur, dit : » Quand je touche ma pierre (1) la grande ou la petite, ss les animanx de toute espèce sautent de joie, & s'animent » à la danfe; voulant exprimer par cet exemple, l'effet que l'on pouvoit attendre d'instrumens plus harmonieux.

La dernière charge dont CHUN disposa en faveur de Long, est désignée sous le nom de Na-yen, qui exprime l'office d'un espèce d'interprète ou de censeur de l'empire. » Je vous nomme Na-yen, dit l'empereur à cet officier; » lorsque vous porterez mes ordres, de jour comme de nuit, » ou que vous me ferez le rapport de ce que les autres » diront, vous n'y ajouterez ni ne diminuerez rien. Je hais » ces gens adroits qui favent présenter les choses sous une

2255. Chuns

⁽¹⁾ Cette pierre est un instrument de musique encore en usage en Chine; il est · suspendu par un de ses angles à un morceau de bois; on en touche avec un marteau.

Avant l'Ere Chrétienne. 2255. Chun.

" double face : la vérité dans leur bouche paroît le men" fonge, & le mensonge la vérité : ils savent parer le crime
" des couleurs de la vertu. Que n'a-t-on pas à craindre de
" l'adresse & de l'infidélité de pareilles gens ? l'innocence
" peut être opprimée ou persécutée sur leurs rapports insi" dieux. Quel malheur pour un souverain d'être l'instrument
" de leurs injustices! cependant je ne doute pas qu'aujour" d'hui vos intentions à tous ne soient droites & pures, mais
" qui m'en répondra pour l'avenir ? l'homme est sujet à tant
" de misères, qu'il lui est difficile de se garantir des pièges
" que l'iniquité lui tend, & de ne pas se laisser séduire par
" la flatterie, l'intérêt & par des dehors trompeurs.

» Long, en vous établissant censeur de l'empire, j'attends » de vous, la droiture, la justice & la sincérité, & que vous » concouriez avec moi au maintien du bon ordre & de » la paix, en remplissant avec zèle votre emploi «.

Lorsque l'empereur eut disposé de toutes ces charges, il ajouta: » Ensin voici vingt-deux emplois importans de » remplis; je vous crois tous dans la disposition de vous » en acquitter dignement. Quoique ces emplois paroissent » si disférens les uns des autres, vous devez cependant » n'avoir tous qu'un seul but, qui est d'obéir au Tien, qui » vous les a donnés: c'est lui qui vous ordonne de vous en » acquitter avec sidélité. Quand il crée les hommes, il en » choisit un parmi eux, qu'il leur donne pour maître, & ve maître, homme comme eux, ne peut seul les convoiure, s'il n'a de sidèles sujets qui le soulagent d'une » partie de son fardeau. Si vous tenez vos emplois du Ciel » qui m'a placé au rang élevé où vous me voyez, avec » quelle exastitude, avec quel respect ne devez-vous pas

» les remplir, & qui de vous oseroit négliger les affaires : » que le Tien a commises à ses soins «?

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE

> 2153. Chun.

CHUN, pour maintenir tous ses officiers dans leur devoir, établit, que de trois en trois ans il en seroit fait un examen général. Les trois premières années, il s'instruisoit seulement de la bonne ou de la mauvaise conduite de chacun: les trois suivantes, il les louoit, ou les réprimandoit; mais la neuvième année, au troissème examen, s'il trouvoit que ceux qu'il avoit réprimandés ne se fussent pas corrigés, il les destituoit de leurs emplois & les punissoit sévèrement, de même qu'il récompensoit libéralement ceux qui s'étoient bien comportés; conduite qu'il observa régulièrement tout le temps de son règne.

Quelques années après que Yu eut exercé l'emploi de gouverneur de l'empire, il alla, accompagné de quelques grands, trouver l'empereur, pour s'entretenir avec lui sur les dissicultés d'établir un bon gouvernement. » Si j'ai eu » du succès à faire écouler les eaux de la grande inonda» tion, dit-il à ce prince, c'est aux sages instructions de » votre majesté que je le dois; personne ne l'ignore; &
» c'est à elle que l'empire doit la paix dont il jouit. Il s'agit » de la maintenir; & c'est sur quoi nous venons entretenir » votre majesté, avec toute la consiance qu'elle inspire à ses » sidèles sujets.

» Un prince, continua Yu, qui a la conduite d'un état, » est chargé d'un lourd fardeau; la félicité de ses sujets dé-» pend absolument de lui. Pourvoir à tout, c'est son devoir; » ses ministres ne sont en place que pour le seconder; c'est » par eux qu'il doit être instruit de tout ce qui se passe dans » ses états; ce sont eux qui, par leurs conseils & leurs lumiè-

Avant l'Ere Chrétienne. 2253. Chun. » res font, pour ainsi dire, mouvoir la volonté du prince: » ils doivent être par conséquent d'une grande réserve dans » leurs démarches, à cause des suites fâcheuses qui peuvent » en résulter.

» Si l'empereur & ses ministres étoient tels que vous » venez de les dépeindre, répondit Chun, il leur seroit » aisé de connoître l'état des peuples, ils seroient instruits » de leurs besoins, & ils y pourvoiroient d'une manière » paternelle; les gens de mérite qui pourroient par leurs » talens & leurs vertus être d'un grand secours à l'état, ne » demeureroient pas inutiles, ni ensevelis dans l'obscurité; » le prince, aidé de leurs lumières, & animé par leurs vertus, » quelque grand que fût son royaume, quelque nombreux » que fût son peuple, pourroit aisément le bien gouverner. » Sans doute, qu'un prince qui s'adonneroit tout entier » à connoître ses obligations, qui sacrifieroit sans peine » ses propres yues, pour suivre les bons conseils qu'on » lui donneroit, engageroit bien-tôt ses ministres à dire » ouvertement ce qu'ils pensent; ils se feroient un devoir » de ne lui rien cacher; alors les peuples seroient secourus » dans leurs besoins, & les barbares se soumettroient à nos » loix; mais quel est le prince assez heureux pour arriver » à ce degré de bonheur! jusques içi il n'y a eu que le seul » empereur Yao.

» Il est certain, dit le ministre Y, que Yao ne dut sa » grandeur qu'à sa vertu; sans secours étrangers, sans l'aide » de ses ministres, il a mis l'empire dans l'état de splendeur » où votre majesté l'a reçu de ses mains; il a pratiqué la » vertu sans peine, rien n'échappoit à ses lumières, rien ne » résistoit à son courage, & il gagna le cœur de ses sujets. L'auguste » L'auguste ciel lui donna ces talens, le chérit, le protégea !
» & le choisit pour commander aux quatre mers; & gou» verner l'empire «,

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2253. Chun.

» Celui, reprit Yu, qui dans toutes ses actions est atten-» tif à ne jamais s'écarter des règles de la raison & de la » vertu, éprouve les bienfaits du ciel; celui au contraire » qui se révolte contre les sentimens vertueux que la raison » lui inspire, ne doit s'attendre qu'à des châtimens; le bon-» heur & le malheur de l'homme dépendent de la vertu » & du vice, comme l'ombre dépend du corps, ou l'écho » de la voix «.

» Ah! dit Pé-y, que les devoirs d'un prince qui est sur se le trône sont dissiciles à remplir! il tient sur la terre la place du Tien; rien de plus grand, rien de plus noble; place du Tien; rien de plus grand, rien de plus noble; mais quelle attention, quels soins ne faut-il pas! de tous côtés nous sommes en paix, les peuples sont contens; mais qui ne sait que les révoltes se trament dans le temps de la plus grande tranquillité, & que souvent la tempête s'uccède à la bonace! Ce temps de repos, n'en doit pas être un pour un prince attentis à ses devoirs. Il faut qu'il veille sans cesse, sur tout ce qui se passe dans ses états, pour n'y permettre aucun relâchement; on voit souvent, dans une longue paix, les loix les meilleures & les plus s's solidement établies, s'assoiblir insensiblement, & en venir au point d'être négligées. On se livre aux plaisirs, à l'oisi-veté, souvent à la débauche & au vice.

"Un prince qui veut remplir ses obligations, & conser-"ver ses peuples long-temps en paix, doit veiller sans cesse "à ce que les loix s'observent exactement; il ne doit point "se laisser entraîner au plaisser, encore moins à la débauche.

Tome I.

AVANT L'ERB CHRÉTIBNE. 2253. Chun. » Il faut qu'il veille à ce que les magistrats excercent avec » soin leur emploi; qu'il n'ait égard qu'au mérite & à la » vertu dans le choix qu'il en sera; qu'il éloigne tous ceux qui » pouroient lui donner de mauvais conseils, ou ceux dont » la conduite ne seroit pas régulière; il ne doit jamais rien » déterminer qu'après une mûre délibération de ses minis- » tres, & n'avoir que des intentions droites dans tout ce qu'il » entreprend; il doit encore éviter de donner atteinte aux » loix, & ne point chercher l'applaudissement du peuple, » mais uniquement son devoir; ensin il ne doit rien faire rela- » tivement à lui - même, mais seulement en vue du bien » public : une conduite aussi sage, dans un prince, feroit » que tous les peuples voudroient l'avoir pour maître «.

» Ah! Prince, dit Yu, placé dans un rang qui vous élève » au-dessus de tous, vous devez penser sans cesse que vous » êtes obligé d'être l'homme de vos états qui a le plus de » vertu, & que vous n'êtes digne d'occuper le trône, qu'au- » tant que vous répandez au-dehors, pour l'avantage de » votre peuple, ces sentimens de vertu dont votre cœur est » pénétré.

"Un gouvernement est excellent, lorsqu'il procure au peuple tout ce qui peut le rendre heureux. Six choses auxquelles les princes n'ont point de part, sont nécessaires à la vie: l'eau, le feu, les métaux, le bois, la terre & les grains; le devoir d'un bon prince consiste à distribuer ces productions du ciel & de la terre, de manière que chacun en ait suffisamment pour ses besons. Voilà pour la vie simplement animale. Trois autres choses sont nécessaires pour rendre les hommes vertueux; la première & la principale est de les instruire dans la pratique de la vertu, &

» l'observance des cinq devoirs de la vie civile; la seconde » de les engager à s'appliquer aux arts & au commerce: » ensin la troisième est de leur procurer des magistrars éclais rés & intègres qui les gouvernent en pères, & qui tiennent » la main à ce qu'ils ne manquent d'aucune de ces neuf » choses. Si le peuple jouissoit de ces neuf avantages, on le » verroit, toujours dans la joie, remplir ses devoirs sans » peine, & pratiquer la vertu. Un prince doit donc mettre » tous ses soins à les lui procurer (1).

Avant L'ERE CHRÉTIENNE. 2253. Chur.

» Dans le temps que le ciel, irrité, inondoit l'empire, » il est vrai, dit l'empereur, que nous étions privés même » des choses nécessaires à la vie; mais quand, par vos soins, » ces caux ont été se jetter dans la mer, alors la terre est » redevenue habitable, & les six choses nécessaires à la vie, » dont vous venez de parler, ont commencé à reparoître; » les trois autres les ont suivies de près: c'est à vous, c'est à » vos travaux que nous sommes redevables d'un si grand » bien «.

L'empereur ayant dessein de se démettre en faveur de : Yu, continua de lui adresser la parole, & dit: "Yu, venez "ici; il y a trente-trois ans que je suis sur le trône; je "suis âgé, mes forces diminuent chaque jour, & ne me "permettent plus tant de satigues & d'application: j'ai "jetté les yeux sur vous pour tenir ma place; tâchez de

2224.

⁽¹⁾ Le Chou-king ajoute que se ces neuf points doivent être la matière des se chansons. Quand on enseigne les autres on emploie les éloges; quand on gouverne on se sert de son autorité pour se faire craindre. Les neuf sortes de chanso sons servent à animer & à exhorter; & c'est ainsi qu'on conserve le peuple «. On
voit par ces textes que la musique & los vers avoient une relation étroite au gouquemement. Editeur.

Avant l'Ere Chrétienne.

> 2224. Chun.

" veiller avec encore plus d'attention, s'il est possible, sur les mandarins & sur les peuples. Je n'ai, répondit Yu, ni ples qualités nécessaires pour un rang si élevé, ni le peuple n'est disposé à me suivre & à m'écouter; Kao-yao est l'unique, parmi les grands, capable de marcher sur vos traces: le peuple, pénétré d'estime pour ses vertus & son mérite, l'honore, le respecte & l'aime. Personne n'a de plus grandes qualités, n'a mieux servi l'état & n'a su mieux gagner le cœur & l'estime du peuple que lui; plus p'y résléchis, plus je suis consirmé dans la pensée que personne ne peut mieux remplir les intentions de votre manier, pesée le mérite «.

L'empereur Chun n'insista pas davantage; mais quesque temps après il manda Kao-yao, & lui dit: » Je vois que les » officiers & le peuple, vivent dans la plus grande union, & » craignent de faire quesque chose qui soit contraire aux » loix de l'empire. Vous êtes chef du Tribunal des crimes; » vous savez si bien vous servir des cinq sortes de supplices » contre les criminels, qu'aucun ne se plaint & que tous » admirent votre équité; vous entretenez le peuple dans la » pratique des cinq devoirs, il tient un juste milieu, & par » ce moyen, l'empire est en paix. C'est à vos soins, à votre » application, à la sage conduite que vous tenez, qu'on doit » cette tranquillité «.

» C'est, répondit Kao-yao, à la vertu de votre majesté » qu'on doit ce bonheur. C'est cette vertu qui la rend si » généreuse à l'égard de ses peuples, qui fait que la honte » du crime ne s'étend point aux descendans, & que les sils » & les petits-fils, participent aux biensaits de leurs an» cêtres; votre majesté ne punit point les fautes involon-» taires; elle penche toujours vers la clémence, lorsque le AVANT L'ERE CHRÉMENNE. » crime est douteux, & à la libéralité, quoique le service » rendu ne soit pas évident, & sans contestation. Toujours! » attentive au bonheur de ses peuples, elle a tellement » gagné leur cœur, que la seule crainte de lui déplaire, les » retient dans le devoir; la gloire n'en est due qu'à elle, & » nullement aux soins des magistrats«.

Chun.

» Que le Peuple ne fasse rien contre les Loix, repliqua » l'empereur, & que les magistrats ne soient pas obligés » d'user de châtimens pour les y contraindre, c'est ce que » je souhaite ardemment; vous avez su trouver le moyen » d'y parvenir, c'est ce qui fait votre gloire & votre éloge. » Semblable aux vents qui soufflent de tous côtés pour la » production des fruits, vous vous êtes servi de dissérentes » voies pour procurer au peuple la paix dont il jouit; voilà » votre mérite qu'on ne sauroit trop estimer: voilà l'effet » de votre conduite.

L'empereur se tournant ensuite du côté de Yu, lui dit: » Yu, approchez; lorsque du temps de YAO les eaux inon-» dèrent nos provinces, j'eus ordre d'aller les examiner, & » de voir comment on pourroit y remédier: je vous menai » avec moi, & je vis bientôt, par la manière dont vous en » parliez, que vous étiez capable d'en venir à bout; vous » entreprîtes ces travaux, & vous réussites au-delà de mes » espérances. Y a-t-il personne dans l'empire qui eût pu si » bien faire que vous? En est-il cependant d'aussi modeste? » Je vous ai fait gouverneur de l'empire, & vous vous en » acquittez dignement: avec l'autorité qu'un tel emploi vous » donne, vous auriez pu vous enrichir sans faire tort à

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2224. Chun.

" personne; je sais cependant que ce que vous avez ne vous " suffit pas: pour la vertu & les talens, qui peut vous le " disputer dans l'empire ? Le temps déterminé par le Ciel " est arrivé (1), il faut que vous montiez sur ce trône, & " que vous en soyez le maître.

» Mais souvenez-vous que le cœur de l'homme est exposé » à mille dangers; le moindre vice le corrompt & le perd. » Souvenez-vous encore que le centre de la vertu auquel » vous devez tendre, est très-subtil (2); ce n'est qu'un indi-» visible, & un point. C'est cependant ce milieu que vous » devez chercher; vous en écarter tant soit peu, c'est vous » éloigner de la vraie vertu à laquelle vous devez aspirer.

» N'écoutez point les bruits, quelque vrais qu'ils vons » paroissent; ce seroit vous exposer à faire de grandes fautes, » & à causer du trouble dans vos états. Ne vous déterminez » jamais qu'après avoir bien résléchi: c'est le seul moyen » de faire recevoir vos ordres avec docilité, & d'empêcher » vos peuples d'en murmurer «.

» Quoique le prince soit fort élevé au-dessus de son peu-» ple, la vertu cependant les réunit. Qui ne sait être que » compatissant, ne mérite pas d'occuper le trône; qui ne » sait que craindre, n'est point un bon peuple. La vraie » compassion que doit avoir un prince, ne doit jamais être » sans crainte, ni la crainte du peuple sans compassion. Si » le peuple n'a pas au-dessus de lui un maître qui subvienne

⁽¹⁾ Le Chou-king porte: Le nombre du calendrier du ciel est pour vous; montez sur mon trône. Expression qui marque l'opinion où les Chinois ont toujours été, que le ciel donnoit l'empire à qui il jugeoit à propos. Editeur.

⁽¹⁾ Mot à mot, le cour du Tao est simple & fort délié.

» à ses besoins, qui juge ses différends, qui le retienne dans » les bornes de la vertu & de la justice; que de misères, AVANT L'ERE » que de maux & que de vices! & si le peuple s'accordoit » à refuser de reconnoître son prince, que deviendroit son » autorité «?

2224. Chun.

» Craignez toujours l'autorité souveraine quand vous en » serez revêtu; soyez circonspect sur ce que vous desirerez » le plus. Il est aisé de se laisser aller au penchant où une » forte passion entraîne: épuisez vos trésors pour soulager » vos sujets; ne craignez point d'en faire trop; le peuple, » persuadé par-là que vous l'aimez, se fera un plaisir d'en » remplir le vuide «.

» Que jamais il ne sorte de votre bouche aucune parole » qui ne respire la vertu : c'est par cet organe qu'on insinue » des sentimens de paix & de concorde; ce sont les discours » qui sement la discorde. Rien de plus aimable, rien de » plus doux que la parole; rien aussi de plus cruel, rien de » plus haïsfable: souvenez-vous de ces vérités; rappellez-vous » les souvent dans la mémoire, & mettez-les en pratique; » je n'ai rien à vous dire de plus (1)«

Yu, continuant à s'excuser d'accepter le trône, proposa à l'empereur de faire tirer par le Pou ou le fort, ceux que ce prince jugeroit en avoir le mérite; que si le sort tomboit sur

⁽¹⁾ Le P. Gaubil traduit: Je ne veux pas que vous refusiez encore le poste que je vous destine. Chap. Tayumo, pag. 27. Mais il n'y a rien de cela dans le texte qui porte simplement. Tchin-yen-pou-tg'ai mot à mot, meus sermo non iterabitur ; ce qui revient au sens du P. de Mailla à ce qu'il me semble ; à moins qu'on ne paraphrase ces paroles de la manière suivante: Je ne vous dirai pas de rechef d'accepter le trône, je veux être obéi. La suite prouve que ce pourroit être là le véritable Sens. Editeur.

Avant l'Ere Chrétienne.

2224. Chun. lui, dès-lors il n'auroit plus rien à repliquer, & se soumettroit. » Il est inutile, dit l'empereur, de commettre au sort une » affaire déterminée; il y a long-temps que j'y pense, & que » que je l'ai arrêtée: j'ai consulté les grands, & ils sont tous » de mon sentiment: les esprits, la tortue & le chi (1), approuvent mon choix, le Pou n'ajouteroit rien à leurs suffrages; » vous serez mon successeur à l'empire. Yu, prosterné, » continua à faire de nouvelles instances, & pria l'empereur » de penser à quelqu'autre. Non, lui répondit-il, il est inutile » d'en parler davantage, je vous le désends «.

1113.

Yu fut enfin obligé de céder; le premier jour de l'année suivante, accompagné de tous les grands, il se rendit dans Chin-tsong, c'est-à-dire dans la salle de l'empereur Yao, que Chun avoit fait construire, pour y faire les cérémonies usitées en pareille occasion; & là tous les grands le reconnurent pour leur souverain.

Il n'y eut que Yeou-miao, esprit turbulent, qui resusa hautement de le reconnoître, prit les armes, & se révolta deux ans après, comme il avoit sait à l'élévation de Chun: l'empereur sit appeller Yu, & lui dit: » Tout l'empire est en » paix, le seul Yeou-miao semble vouloir la troubler; il resuse » d'obéir à mes ordres, & ne veut pas yous reconnoître,

⁽¹⁾ Les sorts tirés de la tortue (Kouei) se pratiquoient en brûlant certaines herbes dans une écaille de tortue, jusqu'à ce qu'il s'y sît des fissures d'après lesquelles on conjecturoir. Quelquesois on traçoit diverses lignes, avec de l'encre, sur cette écaille, qu'on perçoit ensuite avec une tarrière pour qu'elle se fendit; lorsque les sentes étoient étendues & se rapportoient aux lignes tracées, c'étoit d'un bon augure, & au contraire d'un mauvais augure lorsqu'elles les traversoient. Les Chinois avoient encore diverses autres manières de tirer les sorts, & ils employèrent même à cela les Koua de Fou-hi. Editeur.

prenez les troupes des six bannières, & allez le faire rentrer dans son devoir.

Avant L'ERE Chrétienne.

> 2221. Chun.

Yu assembla les troupes, & leur dit, écoutez les ordres que j'ai à vous donner: » Yeou-miao, sans nulle considé» ration pour ses propres intérêts, prévenu de sa sagesse,
» semblable à un homme hors de sens, manque de respect
» à l'empereur, & resuse de se sources, comme
» si son habileté & ses talens pouvoient le mettre à couvert
» de notre vengeance. Il ne fait aucun cas des loix; il soule
» aux pieds la vertu: les gens sages se retirent dans des lieux
» cachés, les peuples l'abandonnent, & il n'est suivi que d'une
» troupe vile & méprisable: le Ciel irrité veut le châtier; je
» vous assemble asin de vous dire que la volonté de l'empe» reur est que nous allions punir son crime: disposez-vous
» à exécuter ses ordres: ayez tous la même générosité, le
» même courage & la même ardeur; agissez de concert, &
» dès-lors il nous sera aisé de le réduire «.

Yu partit à la tête de ses troupes, & comme il vouloit éviter d'en venir aux mains, pour épargner le sang, il se contenta de le tenir assiégé dans son gouvernement; il se passa plus d'un mois sans qu'il parût que Yeou-miao, ni les révoltés se disposassent à se soumettre, ce qui causoit du chagrin à Yu.

Pé-y qui accompagnoit Yu dans cette expédition, s'en appercevant, lui tint ce discours: » la seule vertu peut toucher » le Ciel, il n'y a point de lieu, quelqu'éloigné qu'il soit, » où elle ne pénètre; elle souffre de l'orgueil, mais l'humi- » lité la fait prospérer. Lorsque l'empereur (Chun) étoit à la » montagne de Li-chan où il travailloit à la terre, il gémis- » soit sans cesse, & s'adressant au Ciel, il rejettoit sur lui-

Avant L'Fre Chritienne. 2221. Chun.

» même les fautes de son père & de sa belle-mère, & s'avouoit coupable; lorsqu'il étoit avec eux, loin de con» damner leur conduite, il les servoit avec respect: toujours
» humble, toujours rempli de crainte en leur présence, il
» toucha enfin le cœur de Kou-seou, & empêcha ce père
» dénaturé d'en venir aux dernières extrémités. Rien n'est plus
» agréable au Tien qu'un cœur droit & sincère; pouvons» nous croire qu'il ne sléchira pas le cœur de Yeou-miao en
» notre faveur «?

Yu, pénétré de la sublimité de ces paroles, pour témoigner à Pé-y combien il en étoit touché, ordonna, sur-le-champ, à ses troupes de se retirer, & il les sit camper dans un endroit fort éloigné de Yeou-miao; alors il ne s'occupa qu'à contenir ses soldats dans le devoir, à les animer à la pratique de la vertu, sans négliger cependant de leur faire faire les exercices militaires; car pour ne pas les laisser oisses, il sit saire, entre les deux escaliers de son palais, des danses, par ceux qui avoient les boucliers, & par ceux qui portoient des étendarts, décorés de plumages. Au bout de soixante-dix jours, Yeou-miao, & les autres rebelles vinrent se soumettre.

Yu, plein d'estime pour la vertu & l'habileté de Kao-yao, se plaisoit à converser avec lui. Un jour Kao-yao, lui dit: » il n'est pas aisé de trouver un souverain qui remplisse parfai- » tement ses obligations; la principale, c'est d'être vertueux; » une sois bien persuadé de ce principe, il travaillera si » constamment à se persectionner, que rien ne sera capable » de l'en distraire; ses sujets dès-lors, à son exemple, ne » voudront que le bien; ils s'instruiront de leurs devoirs, ils » se corrigeront eux-mêmes de leurs désauts, & ses ministres » seront les premiers à se rendre dignes de le servir «.

» Cela est bien, dit Yu, mais développez ces vérités ».

» Le souverain répondit Kao-yao, est pour ainsi dire le
» principe & la source de la conduite de son peuple; s'il
» garde une gravité majestueuse, & veille avec une conti» nuelle attention sur lui-même, s'il observe exactement tous
» les règlemens établis dans ses états, & ne s'oublie jamais
» ni dans ses paroles, ni dans ses actions; s'il se laisse repren» dre, avec docilité, de ses défauts, & s'en corrige; s'il se
» ressouvient sans cesse que la persection ne consiste pas seule» ment à bien commencer, mais à continuer de même jusqu'à
» la fin, on peut dire qu'un tel prince est digne de règner.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2221. Chun.

» Quel avantage n'en résulteroit-t il pas ? Sa famille & les » grands suivroient son exemple; les sages de l'empire s'em-» presseroient à le servir; il n'y auroit personne qui n'eût » honte de ne pas pratiquer la vertu. Sa famille & sa cour » bien réglées, tout l'empire se modèleroit sur le prince, » & ses voisins participeroient à ce bonheur.

» Ce n'est pas tout, continua Kao-yao, se connoître soi» même & se corriger, n'est point assez pour un souverain; il
» faut encore qu'il étudie les hommes, qu'il discerne les bon» nes & les mauvaises qualités de ceux qui le servent, qu'il
» connoisse le génie de ses peuples, & qu'il sache les rendre
» heureux « «Ah, qu'il est difficile d'arriver à ce but, dit Yu!
» Avoir la prudence de discerner les qualités des hommes, &
» leurs inclinations & leurs talens, pour les employer tou» jours à propos, cela est presqu'impossible. Qu'y a-t-il de plus
» inconstant & de plus changeant que le cœur du peuple?
» Savoir le récompenser & le punir quand il le mérite, lui
» persuader qu'on n'agit que par amour du bien général, lui
» faire subir, sans qu'il en murmure, les plus justes châtimens;

Avant l'Ere Chrétienne, 2221. Chun. » éclairer les plus stupides, adoucir les cœurs intraitables,
» de manière qu'ils chérissent également, & la main qui les
» châtie, & la main qui les récompense: certes le grand Yao
» lui-même auroit eu peine à y parvenir. Si un souverain
» avoit toutes ces qualités, qu'auroit-il à craindre d'un
» Hoan-teou, ou d'un Yeou-miao? Tout rebelles, tout
» corrompus qu'ils sont, ils viendroient d'eux-mêmes se sou» mettre. Que pourroient espérer, d'un tel prince, ces sour» bes & ces slatteurs de prosession, qui ne songent qu'à le
» tromper? Ces sortes de gens ne seroient plus à craindre «.

» Quoiqu'il soit difficile de connoître si un homme a de la
» vertu ou s'il n'en a pas, reprit Kao-yao, on peut cependant,
» en l'examinant de près, en venir à bout; la vertu n'est pas
» idéale, elle a de la réalité, elle est agissante, & n'est même
» vertu qu'autant qu'elle cesse d'être concentrée en elle-même.
» Un sage qui ne fait aucun faux pas, & un homme vertueux,
» sont les mêmes; il y a neus manières de s'assurer de la
» vertu d'un homme, & de le reconnoître pour un vrai sage.
» Un homme qui a les sentimens élevés & de l'ambition,

» se tiendra difficilement dans les bornes convenables, sou» vent il s'en écartera: un sage, au contraire, se rensermera
» strictement dans celles de la vertu. Un homme doux &
» complaisant, paroît souvent stupide; la douceur & la
» complaisance dans un sage, donnent encore une idée plus
» avantagense de lui. Souvent un homme simple & timide,
» se laisse aller à la crédulité. Un sage est toujours en garde
» contre les nouveautés, & ne se laisse pas persuader si
» facilement. Un homme qui a de l'habileté & des talens,
» est ordinairement présomptueux & sans égards pour les
» autres. Un sage qui a de la science & des talens supérieurs,

» n'est jamais sans mésiance de lui-même, & sans déférence ! » pour les autres. Un homme affable & facile, se laisse AVANT L'ERE » souvent entraîner par le mauvais exemple; le sage au con-» traire est ferme & inébranlable dans le bien. Un homme » droit & sincère se permet des paroles piquantes & qui » offensent; un sage qui a de la franchise, ne dit jamais rien » de choquant, & ne respire que l'union & la concorde: » un homme qui se pique de mener une conduite réglée, est » souvent minutieux; un sage, toujours grave & sérieux, ne » s'occupe que de choses utiles & sensées. Un homme qui a » beaucoup d'esprit & de pénétration, est ordinairement » opiniâtre & hardi: le vrai sage abandonne facilement son » sentiment pour suivre celui des autres, quand il y recon-» noît la vérité. Un homme qui a de la force & du courage, » se laisse souvent emporter par la passion qui le domine: le » sage sait modérer son courage par la prudence & la raison. » Enfin, un homme qui ne péche contre aucun de ces neuf » chefs, est un vrai sage.

"Ces neuf chefs, au reste, ne regardent pas indistinctement toutes sortes de personnes; si les grands en prati-» quoient seulement trois, & qu'ils les renouvellassent cha-» que jour, soir & matin avec persévérance, ils pourroient » passer pour sages; les princes & les gouverneurs des provin-

» ces qui ont les peuples sous leur direction, devroient en » avoir six; le souverain doit les posséder tous les neuf, » puisque tout l'empire lui est soumis : étant homme, il » ne sauroit le gouverner tout seul; & dès-lors ne doit-il » pas inftruire par son exemple & par ses paroles, ceux qu'il " emploie & commet à sa place? Quelles doivent être ses "inquiétudes à la vue du grand fardeau dont il est chargé?

221I. Chun.

AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. 2221. Chun. "Il ne se passe aucun jour qu'il ne soit obligé de déterminer ce qui est bien & ce qui est mal; de décider du sort de quelqu'un de ses sujets. Si le choix qu'il a fait de ses officiers n'a pas été judicieux, si ces officiers ne sont pas sages & vertueux, les maux qui sont la suite de ce mauvais choix, ne retombent-ils pas sur lui? Il doit sans cesse se ressouvenir que le Cicl qui l'a choisi pour gouverner le peuple, ne l'a pas fait en vain; qu'il ne l'a élevé au-dessus des autres que pour les instruire, & les conduire dans la pratique de la vertu; si le peuple n'est pas ce qu'il doit cètre, ne sera-ce pas sa faute? Qui sait honorer le Ciel, n'a pas de peine à comprendre l'importance qu'il y a à se persectionner soi-même, à connoître l'homme, & à rendre le peuple heureux «.

» Les cinq devoirs de la vie civile qui sont si justes & si » raisonnables, viennent du Ciel, qui les a en quelque sorte » gravés dans le cœur des peuples: les dissérens états de riches » & de pauvres, de mandarins & de peuples, de souverains & » de sujets, sont pareillement un don du Ciel; il les a établis » afin qu'il y eût de la subordination, & que les hommes » s'aidassent mutuellement à pratiquer la vertu, & à veiller » à ce que le vice ne triomphât point. Les cinq sortes d'ha-» bits (1), qui distinguent les dissérentes conditions, sont

⁽¹⁾ L'usage de distinguer les conditions par la dissérence des habits, subsiste encore à la Chine. Le P Gaubil remarque que la robe de cérémonie, appellée Ming-sou, tombe jusqu'aux pieds & traîne pas derrière. » Sur le devant comme » sur le dos, dit-il, sont brodées des figures d'animaux ou d'oiseaux, suivant la » qualité de ceux qui les portent. Par-dessus cette robe est une ceinture d'or massif, » large de quatre doigts; elle est chargée de figures, ou de montagnes, ou de » rochers, ou d'arbres, ou de sleurs, ou de caractères anciens, ou d'oiseaux ou

» un présent du Ciel. Les cinq sortes de supplices, établis! » contre les criminels, ont été inspirés par le Ciel, afin que AVANT L'ERB » les peuples sçussent qu'il châtie ceux qui s'éloignent de » la vertu.

Chun.

» Le Tien est infiniment éclairé, il n'y a rien qu'il ne » fache; tout ce que nous avons d'esprit & de connoissances, » viennent de lui. Il est juste, équitable, il récompense la » vertu, & punit le vice; la justice qui est parmi les hom-» mes, tient son origine de lui: quoiqu'il y ait une distance » infinie entre le ciel & l'homme, cependant ils commu-» niquent ensemble par la vertu. Quelle vénération, mêlée » de crainte & de respect, ne devons-nous donc pas avoir » pour lui?

» Tout ce que je viens de vous dire, ajouta Kao-yao, est » vrai, & il scroit à souhaiter qu'on le mît en pratique «; » c'est le seul moyen, répondit Yu, d'acquérir un véritable » mérite, mais je ne connois que vous capable de l'exécu. » ter «; » que dites-vous là, repartit Kao-yao? C'est le zèle que » j'ai pour l'empereur qui m'a fait parler, & le desir d'enga-

[»] d'animaux, suivant la charge que l'on occupe, ou le rang que l'on tient. An-» ciennement les bonnets que l'on portoit avoient encore la marque distinctive de » l'état des personnes; chaque ministre ou officier, suivant sa place, portoit un » bonnet plus ou moins orné. Chou-king, pag. 33 «. J'ajoute que les princes tributaires, avoient pour distinctif, outre les Chouei, dont j'ai parlé ci-devant, des robes qui, par leurs diverses broderies, marquoient leur rang. Les Cong ou ducs avoient neuf de ces marques honorifiques, les Heou & les Pe en avoient sept; les Tse & les Nan, cinq; les fils de ces princes n'en portoient que trois; & les grands de la première & de la seconde classe, une seulement. Leurs bonners avoient les mêmes marques distinctives relativement à leur rang. Les neuf ordres de magistrats & les six classes de mandarins d'armes, qui tiennent lieu aujourd'hui de ces anciens. princes tributaires, mais qui n'en ont que le titre, portent encore ces marques. Editeur.

Avant l'Ere Chrétienne. » ger ses ministres à le seconder dans le gouvernement de » son peuple «.

2111. Chun.

L'empereur, conversant un jour avec Kao-yao & Yu, demanda à ce dernier de sages conseils; Yu se prosternant le visage contre terre, lui dit : » comme il est aisé d'oublier » les maux passés, & difficile de les réparer lorsqu'ils arri-» vent, je pense sans cesse aux moyens qu'il faudroit prendre 20 dans de pareils malheurs, & je ne suis pas tranquille (1) «. Kao-yao l'ayant prié de s'expliquer, il reprit: » lorsque je » me représente les affreux ravages que l'inondation causa » dans l'empire, fous le règne de Yao, quelles peines & » quels travaux il me fallut essuyer pour faire écouler les » eaux à la mer; ces eaux étoient si fortes, qu'elles sem-» bloient vouloir s'élever jusqu'au ciel; les collines en étoient » submergées, elles environnoient de tous côtés les plus » hautes montagnes; les peuples étoient dans une désolation » muette & effrayante. Je fis construire les quatre Tsai (2), sur » lesquelles j'allai visiter les montagnes; à force de bras on » coupa les bois & les broussailles, & je m'ouvris un chemin » pour pouvoir juger du niveau de la terre, & conduire les » eaux, depuis leurs sources jusqu'à la mer.

» Les peuples avoient consommé leurs grains, & n'avoient

⁽¹⁾ Selon l'interprète du Chou-king, suivi par le P. de Mailla, il semble que Yu ne veut parler que de lui-même & de ses travaux; selon la traduction du P. Gaubil, le début de ce discours est: Tous les jours je m'efforce de bien faire. Le Chinois porte mot à mot: Ego meditor quotidit summam diligentiam, & il semble en effet que le but de son discours soit d'inspirer à l'empereur, à qui il l'adresse, l'activité nécessaire à un souverain. Du moins c'est le sentiment de Tang-kou-tching; & la suite de ce discours paroît le faire entendre. Editeur.

⁽¹⁾ On entend par les quatre Tsai, quatre sortes de voitures & de barques, mon pour les rivières, que pour les plaines & les montagnes.

222 I. Chun.

» pu en recueillir de nouveaux; désespérés, ils ne savoient » quel parti prendre: je leur envoyai Y pour leur enseigner AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. » la manière de chasser dans les montagnes, & de faire des » filets pour pêcher; je commençai par conduire les rivières » des neuf provinces à la mer, en leur ouvrant des lits (1). » capables de contenir leurs eaux; je fis creuser les endroits » bas, pour y réunir celles qui s'étoient répandues, que je » fis communiquer ensuite avec les eaux courantes; alors les » campagnes commençant à se découvrir, j'envoyai Heou-» tsie, pour engager les peuples à labourer les terres, & les » diriger dans ce travail. Plusieurs provinces dont les terres » ne rapportoient pas de grains, ne pouvoient s'en procurer » que par le commerce; mais pour l'établir, quelles peines » ne me suis-je pas données? Il me fallut ensuite les instruire » des cinq devoirs, & pour régler les taxes & les tributs, » connoître la nature des différens terroirs & ce qu'ils pou-» voient produire.

» Votre Majesté ne fauroit rempsir ses obligations, sans »,être continuellement agitée par la crainte. Si un souve-

Tome I.

⁽¹⁾ Voici comment les Chinois s'y prenoient anciennement pour faire écouler les eaux : un meou contenoit cent pas quarrés; on creusoit dans chaque meou un petit canal d'un pied de profondeur sur autant de large, appellé Kuen. Pour chaque centaine de meou on creusoit un canal de deux pieds de profondeur sur autant en largeur, appelle Soui. Neuf cens meou faisoient un tsing, & dans chaque tsing on creusoit un canal de quatre pieds de profondeur sur une égale largeur, appellé Keou. Cent tfing failoient un tching, & on creuloit dans ce tching un canal de huit pieds de fonds sur autant de large, appellé Hiu. Cent tching faisoient un toung, & dans chaque toung on creusoit neuf canaux, appelles Kouei, de seize pieds de profondeur sur autant de large. Les Kuen se rendoient dans les Soui : les Soui dans les Keou, les Keou dans les Hiu, les Hiu dans les Kouei. Neuf Kouei conduisoient dans la rivière la plus voisine les eaux répandues dans un terrein de 300 lis quarrés, &c. Les Chinois prétendent que Yu procéda de cette manière pour faire écouler les caux. Editeur.

Avant l'Ere Chrétienne,

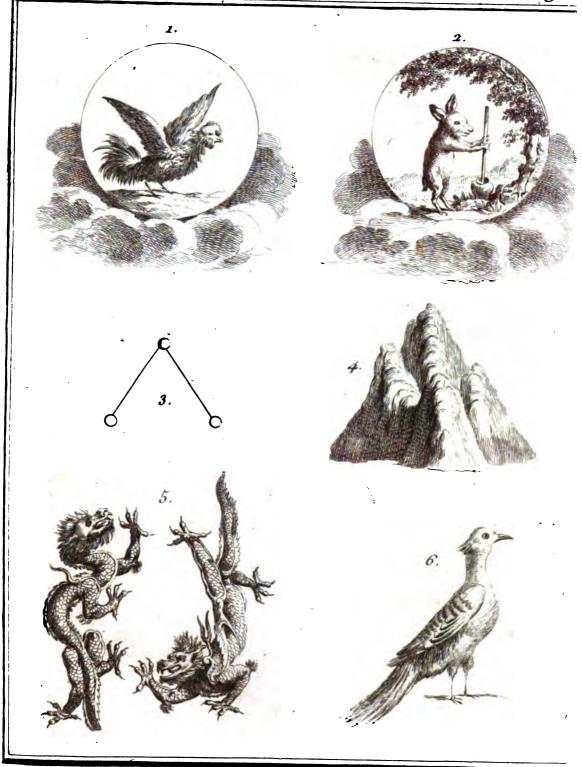
Chun.

"rain entreprend quelque affaire, il doit examiner avec soin "les motifs qui l'y déterminent, & suivre toujours le parti "de la paix & de la douceur; la chose est-elle facilé? Ses "ministres doivent être humbles, soumis, droits & capables "de remplir ses intentions pour le bien général; s'ils ne sont "pas tels, il les a mal choiss. Il doit toujours se ressouvenir "qu'il n'est que le dépositaire de l'autorité qu'il a en main; "que c'est du Chang-ti qu'il l'a reçue, & que son bonheur p dépend d'exécuter ponctuellement sa volonté. Un prince, "accablé de tant de soins, peut-il être sans crainte "?"

» Cela est vrai, dit l'empereur, je compare mes ministres » à mes voisins qui me doivent leur secours. Vous êtes mes » yeux & mes oreilles, vous êtes mes pieds & mes mains; » nous ne faisons qu'un corps; vous m'aidez à gouverner » l'empire par vos lumières & vos conseils; voilà ce que vous » devez être. Si l'œil ne voit pas, si l'oreille n'entend pas, » si les bras & les pieds sont sans mouvement, que peuvent » la tête & le cœur quelque éclairés qu'ils soient?

» Je me rappelle notre ancien habit de cérémonie : sur » celui de dessus, on voit peints le soleil, la lune & les » étoiles, les montagnes, le dragon & le faisan : sur celui » de dessous, on a brodé cinq sortes de couleurs, le vase (1) » dont on use dans la salle des cérémonies pour les ancêtres, » l'herbe aquatique, le feu, le ris blanc, la hache d'armes

⁽¹⁾ Ce vase, appellé Tsong-y, étoit une coupe ou aiguière sur laquelle étoit cizelée, d'un côté la figure d'un tigre, & de l'autre celle d'un singe à queue sort longue & sourchue. Lorsqu'il pleut, ce singe se suspend à une branche d'arbre à la renverse, & bouche ses narines, soit avec sa queue, soit avec ses deux doigts. Il étoit le symbole de la prudence, comme le tigre l'étoit de la force. Le seu désignait la sagesse; le ris, l'obligation de nourrir le peuple. Editeur,



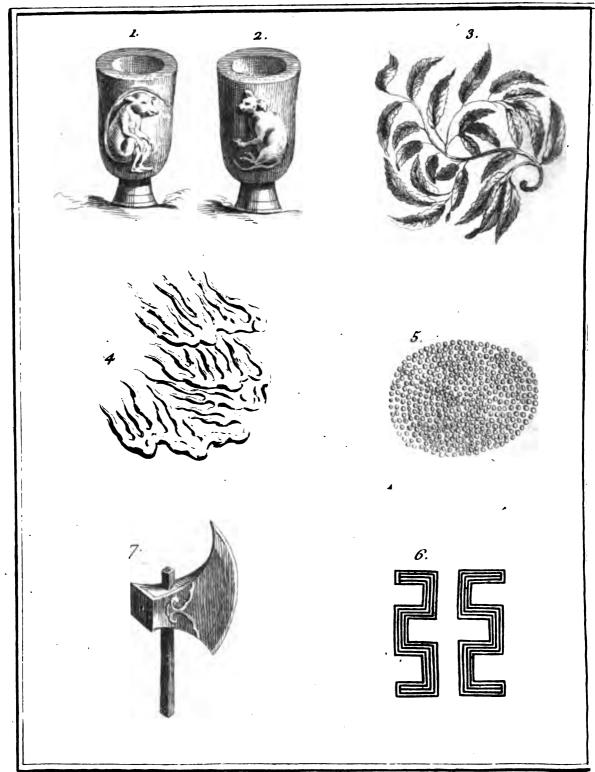
Ornemens brodés sur les habits de Cérémonie. 1 Le Soleil 2. la Lune 3 les Etoiles 4 . les Montagnes . 5 . les Dragons . 6 . le Faisan

THE NEW YORK
PUBLIC LIERARY

ASTOR LENGY AND
TILDEN FOUNDATIONS

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, 'INOVAND
TILDEN FOUNDATIONS



Ornemens brodés sur les habits de Cérémonie.

1. 2. Vases en usage dans la Salle des Uncêtres. 3. herbe Aquatique . 4. Feu. 5. Ris blanc. 6. Caractere Fo. 7. hache d'Armes.

» & la lettre Fo (1); toutes ces images sont les emblêmes de » ce que nous devons être. La lumière du soleil, de la lune AVANT L'ERE » & des étoiles, signifie les connoissances qui nous sont » nécessaires pour bien gouverner; les montagnes annoncent » quelles doivent être notre constance & notre fermeté dans » le bien. Le dragon marque l'habileté à nous servir de toutes » fortes de moyens, même de l'inclination du peuple, pour

» lui insinuer la vertu; enfin, la beauté & la variété des » couleurs dans le plumage du faisan, nous montrent le bon » exemple que nous devons donner par la pratique des diffé-

222I. Chun.

» rentes vertus (2). » L'habit de dessous, sur lequel sont brodées six choses » différentes, nous apprend les six vertus que nous devons » avoir gravées dans le cœur. Le vase dont on se sert dans » la salle des ancêtres, est un symbole de l'obéissance & de » la piété filiale. L'herbe aquatique, de la purcié & du défin-» téressement; le seu, du zèle & de l'amour ardent pour la » vertu; le ris blanc, de l'abondance que nous devons procu-» rer aux peuples; la hache d'armes, de la justice à punir le » vice, & le caractère Fo, du discernement qu'on doit avoir

» Ces images que vous voyez, ou peintes ou brodées sur mes habits, ne sont pas instructives seulement pour le » prince, elles le sont encore pour ses ministres: Yu, si » je viens à m'écarter des devoirs qu'elles me prescrivent.

23 du bien & du mal.

⁽¹⁾ Fo. Cette lettre qui exprime un coussin, étoit le distinctif particulier des habits de cérémonie.

⁽²⁾ Suivant la version du P. Gaubil, l'empereur veut faire, de ses deux sages ministres, des tailleurs d'habits. » Lorsque je vois la figure des anciens habits, nje veux en faire de semblables..... Vous êtes en état de faire ces sortes » d'habits «. Chou-king, pag. 37.

Avant L'Ere Chrétienne, 2221, Chun.

» vous devez m'aider à me corriger; il ne faut pas que le
» respect humain vous arrête, ni que vous blâmiez en
» arrière de moi, ce que vous n'auriez pas l'assurance de
» désapprouver en ma présence. Vous êtes mes pieds & mes
» mains, mes yeux & mes oreilles, mes plus proches voisins,
» je dois avoir soin de vous, je dois veiller sur tout ce qui
» vous regarde; mais les bras & les pieds, les yeux & les
» oreilles, ne doivent agir que suivant les mouvemens que
» la tête leur imprime. Ce n'est pas tout, vous ne devez pas
» vous contenter d'être droits & sincères; il faut encore que
» vous travailliez à rendre les autres de même. Vous, Yu,
» prenez sur-tout garde que ceux qui vous approcheront, ne
» soient dissimulés & adroits à cacher leurs désauts: éprou» vez-les avant que de les mettre en place, & ne vous en
» servez qu'après les avoir bien connus.

» Si leurs talens peuvene vous etre utiles, travaillez à les se corriger de leurs défauts; commencez par les exhorter à notanger; si vos exhortations n'obtiennent rien, faites que la honte les corrige; mais s'ils ne sont pas sensibles à la nonte, vous ne pourrez les employer; car ils ne manquenoient pas d'être un jour dangereux à l'état: il vaut mieux les livrer à la justice, que de leur laisser la liberté de faire ne mal«.

» Ne peut-on pas dire encore, reprit Yu, que la source » de l'amendement des cœurs, réside principalement dans le » prince, Si ce prince est véritablement tel qu'il doit être, » sa vertu se répandant par-tout & jusqu'aux mers les plus » reculées, les véritables sages des autres royaumes, frappés » de tant de vertus, n'aspireront qu'au bonheur de vivre sous » ses loix, & viendront en soule lui offrir leurs services; si

» ce prince les recevoit, il examineroit leurs paroles & leurs » actions, & les récompenseroit à proportion de leur mé- AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. » rite; dès-lors quelle émulation n'y auroit-il pas parmi les » peuples?

Chun.

» Un prince qui doit monter sur le trône, ne sauroit trop » s'appliquer à la vertu. Il ne faut pas qu'il imite l'orgueil-» leux Tan-tchu, fils de l'empereur YAO. L'orgueil fut la » fource de tous les vices auxquels il s'est abandonné; il ne » suivoit que son penchant à la vanité, & fouloit aux pieds » toutes les loix: inappliqué aux affaires, jamais il ne s'occupa » que de ses plaisirs & de la chasse; avide du bien d'autrui, » il passoit les nuits & les jours à des entreprises extrava-» gantes-, comme s'il eût eu le dessein de faire marcher des » barques sans eau; toujours accompagné d'une troupe de » libertins, il s'est livré à toutes sortes de débauches, comme » s'il eût voulu mettre fin à sa famille.

» J'ai toujours eu en horreur une pareille conduite; elle » m'a servi d'instruction pour être sur mes gardes: lorsque je » fus destiné à réparer les dégâts de l'inondation, j'épousai » la fille de Tou-chan-chi; je ne restai que quatre jours avec » elle, & je partis aussi-tôt pour la commission dont j'étois » chargé; j'eus un fils appellé Ki; je l'entendis pleurer » amérement, mais tout occupé de mon devoir, j'y fis peu » d'attention; Yeou-miao, ajouta Yu, n'est point encore » venu s'acquitter de son devoir, votre majesté doit y penser; » quoique l'empire soit en paix, il ne faut pas laisser prendre » de l'ascendant à un cœur orgueilleux «.

» Si les peuples me sont soumis, répondit l'empereur; s'ils » vivent contens & en paix, c'est à vos travaux qu'ils doivent » ce bonheur; il n'y a personne dans l'empire qui n'en soit » convaincu: pour ce qui regarde Yeou-miao, n'en ayez

Avant L'Erb Chrétienne. 2221. Chun. » aucune inquiétude; Kao-yao, dont la sagesse & la vigi» lance sont connues, est à la tête du tribunal des crimes,
» & tant qu'il aura cet emploi, il n'y a pas à craindre que
» quelqu'un soit assez osé pour mépriser mes ordres «.

L'empereur jugeant de quelle importance il étoit que la jeunesse fût de bonne heure instruite dans la vertu & dans les sciences, fonda, dans cette vue, des colléges, & voulut qu'au bout d'un certain temps, ceux qui les fréquenteroient, subissent un examen, pour faire preuve de leur capacité; mais il recommanda que dans ces examens, on eut plus d'égard à la vertu qu'à la science.

Il établit aussi deux dissérentes sortes d'hopitaux, où les vieillards insirmes & hors d'état d'agir, pussent passer tranquillement le reste de leurs jours: l'un plus commode pour ceux qui avoient rempli des charges & servi l'étar; & l'autre, pour le peuple; it y sit régner un si bon ordre que l'âge étoit le premier titre pour y être admis. Chun se faisoit un plaisir de visiter ces vieillards; il les interrogeoit sur les choses passées, les consultoit sur les présentes, & ne dédaignoit pas de les servir.

2208.

Cet empereur mourut à Ming-tiao, en visitant les provinces de l'empire, la quarante-huitième année de son règne, & la cent - dixième de son âge. Il sut regretté & pleuré de ses sujets. Il marcha sur les traces de Yao dont il sur l'image, & dont il acquit la gloire par ses vertus. Le célèbre philosophe Consucius, a perpétué la mémoire de ses actions dans le Chu-king, & malgré tant de siècles qui se sont écoulés depuis, les Chinois le citent encore tous les jours comme un des modèles que les souverains doivent suivre (r).

⁽¹⁾ Chu-king. - Mong-tse. - Sse-ki. - Then-pien. - Tong-tchi. - Quai-ki.



HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

PREMIERE DYNASTIE.

LES HIA.

Après la mort de Chun, Yu son collégue, loin d'ambitionner l'empire, imita la conduite de son prédécesseur, AVANT L'ERE & céda la couronne à Chang-kiun, fils de son bienfaiteur; mais les grands de l'empire, prévenus de son mérite, & respectant en lui le choix que Chun en avoit fait préférablement à son fils, abandonnèrent tous Chang-kiun, & forcèrent Yu, qui résista long-temps, de monter enfin sur le trône, & de faire taire la modestie qui jusques-là l'en avoit éloigné. Ce prince transféra sa cour à Ngan-y, qui dépend aujourd'hui de Ping-yang-fou.

2205.

Avant l'Erb CHRITIENNE. 2205.

Yu.

Après le sacrifice au Chang-ti, & les cérémonies qui se pratiquoient à l'installation des empereurs, Yu nomma Kaoyao & Pé-y, pour être ses conseils; il les éleva pour cet effet à la dignité de gouverneurs de l'empire; l'expérience qu'il avoit fait de la prudence & de la capacité de ces deux sages fous le règne de Chun, dirigea son choix. Alors il sit savoir aux grands & à tous les gouverneurs des provinces, qu'ils eussent à se rendre au pays de Tou-chan, entre le sleuve Kiang & le Hoai-ho, où il avoit convoqué une assemblée générale pour les affaires de l'état.

Yu choisit le pays de Tou-chan, comme celui où il étoit plus aisé de se rendre de toutes les parties de l'empire: dans cette grande assemblée, il s'étendit beaucoup sur les louanges de Yao & de Chun, par rapport au gouvernement. de l'état, & aux obligations qu'il teur avoit; il rappella les sages instructions de ses prédécesseurs, & exhorta les grands à continuer de les mettre en pratique & à rendre les peuples heureux.

Lorsque Yu monta sur le trône il étoit déja âgé de quatre-vingt-treize ans; quoiqu'il fût naturellement d'une conftitution robuste, les grandes fatigues qu'il avoit essuyées, sur-tout en parcourant diverses fois les provinces de l'empire, avoient beaucoup diminué ses forces. Dès la seconde année de son règne, il pensa à se donner un successeur: son dessein étoit de choisir Kao-yao; mais la mort enleva ce sage ministre, dans le temps qu'il étoit sur le point de le nommer; à son défaut, il jetta les yeux sur Pé-y, qu'il s'asfocia à l'empire (1).

2204.

DE LA CHINE. DYN. I.

La troisième année de son règne, suivant ce qui avoit été établi du temps de l'empereur Chun, Yu fit un examen AVANT L'ERR général de tous les mandarins, tant de la cour que des provinces; il eut la consolation de voir que chacun s'appliquoit à remplir les fonctions de sa charge, & qu'il étoit plus obligé à récompenser qu'à punir.

2205. Yu.

1101.

L'année suivante, les peuples des frontières de l'empire, à l'exemple des barbares leurs voisins, se laissèrent gagner par la superstition, & feignirent que les esprits mal-faisans avoient établi leurs demeures dans les bois, les rivières, les montagnes & les étangs: l'empereur n'oublia rien pour les désabuser, & pour empêcher ces erreurs de faire des progrès, il fit fondre neuf grandes urnes appellées Ting, à raison des neuf provinces dont l'empire étoit composé; car on remarquera que la division de la Chine, en douze provinces, subsista peu, & qu'on revint à son ancien partage en neuf. Yu fit graver sur ces urnes la carte de chaque province, qu'il accompagna de figures hideuses & épouvantables, afin que les peuples en eussent horreur; on faisoit passer ces monstres pour les esprits que les barbares avoient en vénération.

La cinquième année de son règne, Yu fit la visite des = provinces; il y fut occupé trois ans. Comme il entroit dans le pays de Tsang-ou, il vit, sur le chemin, le corps d'un homme qu'on avoit assassiné depuis peu; il en fut si touché, que descendant de son char: il alla auprès du mort, & se mit à pleurer, en s'écriant, » Que je suis peu digne » de la place que j'occupe! je devrois avoir un cœur » de père pour mon peuple, & empêcher par mes soins » & ma vigilance qu'il ne s'abandonnât à des crimes de Tome I.

Avant l'Ere Chrétienne

> 2201. Yu.

» cette nature; s'il les commet, ne doivent-ils pas retom-» ber sur moi (1) «?

Quelque temps après, il rencontra une bande de criminels, qu'on menoit en prison; il s'approcha d'eux, & demanda à ceux qui les accompagnoient, où ils les conduisoient: en prison, lui répondirent-ils; sur cette réponse l'empereur poussa un grand soupir, & aussi-tôt les larmes lui coulèrent des yeux: ces gens surpris, ajoutèrent que c'étoient des criminels qui méritoient la mort. Pourquoi votre majesté paroît-elle touchée de l'état où elle les voit? ils l'ont bien mérité. » Ah! leur répondit-il, sous les » règnes de Yao & de Chun, les peuples se faisoient un » devoir de se modeler sur les vertus de ces grands princes; » sous mon règne, chacun se laisse aller à ses propres inclimations, & ne fait que ce qu'il veut; voilà ce qui me » touche sensiblement «.

1198.

Lorsque Yu eut traversé le sleuve Kiang, il s'avança du côté du lac Tching-tse (2); les peuples pour le régaler, lui présentèrent une boisson, qu'un particulier nommé Y-tché, avoit inventée & tirée du riz, boisson à laquelle les Chinois donnent le nom de vin; Yu en but, la trouva bonne; mais remarquant qu'elle pouvoit troubler la raison, » ah! dit-il, » combien de malheurs je prévois que cette boisson causera à » la Chine! qu'on exile hors de nos limites celui qui l'a inventée, & qu'on ne lui permette jamais d'y rentrer «. Ce sut là le dernier acte de justice que sit Yu, car peu de tems après

⁽¹⁾ Ou-yuei-tchun-tsieou. —Li-ki. —Tço-tchuen. —Tsien-pien. —Tchin-sou-tehuen sous les Tong-han.

⁽²⁾ Aujourd'hui le lac Tai-hou dans la province de Tche-kiang.

DE LA CHINE. DYN. I.

s'étant avancé plus au sud, il mourut à Hoei-ki, la septième année de son règne & la centième de son âge; il fut AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. enterré à la montagne (1) de Chang-mao-chan, à deux lieues de Chao-hing-fou (2).

·2198.

Yu.

2197.

T I - K I.

Suivant les dispositions du grand Yu, Pé-y, qu'il s'étoit associé à l'empire devoit lui succéder; cependant ce fut TI-KI, fils de Yu, qui monta sur le trône après les trois ans de deuil. Pé-y abandonna la couronne à TI-KI, & se retira à la montagne Ki-chan. Les grands le laissèrent aller seul dans cette retraite; Tan tchu, dirent-ils, fils de Yao, & Chang-kiun, fils de Chun, ne succédèrent pas à leurs pères, parce que ils en étoient indignes; mais TI-KI est un prince sage, éclairé, un digne fils du grand Yu, pourquoi ne lui succéderoit-il pas ? Sans délibérer davantage, ils le mirent sur le trône, & le reconnurent pour leur maître; de manière que c'est à TI-KI que l'empire cessa d'être électif. & commença à être héréditaire & à passer du père au fils. Ainsi, Yu fut le fondateur de la première dynastie qu'on appella HIA, du nom de la principauté que Chun lui avoit donnée en récompense de ses services.

Pé-v retiré à Ki-chan, ne jugea pas à propos de retourner à la cour; au reste, il ne jouit pas long-temps des douceurs qu'il y goûtoit; car à peine TI-KI eut pris possession de l'empire, que Pé-y tomba dangereusement malade

⁽¹⁾ On y entretient encore aujourd'hui des soldats pour garder son tombeau.

⁽²⁾ Ouai-ki. —Confucius Kia-yu. —Sse-ki. —Coue-yu.

Avant l'Ere Chrétienne.

> 2197. Ţi - ki.

& mourut. TI-KI fut sensible à sa mort, & afin de faire connoître l'estime & le respect qu'il avoit pour un homme que l'empereur Yu avoit jugé digne d'être son collègue, & de lui succéder, il le plaça au rang des empereurs, & lui sit faire des obsèques avec les mêmes cérémonies que s'il sût mort empereur.

TI-KI s'employa avec tant de soin, d'habileté & de sagesse dans les affaires, & montra tant de modération & de déférence pour les conseils qu'on lui donnoit, que les grands & le peuple reçurent ses ordres avec la même soumission, & la même satisfaction, qu'ils recevoient auparavant ceux du grand Yu.

2196.

Le premier jour de la seconde année de son règne, tous les grands vinrent lui rendre hommage, suivant l'usage. Il les reçut avec bonté, leur sit un magnisique banquet dans une grande & superbe salle, bâtie sur le sommet d'une petite colline, appellée Kiun-tai; il leur parla avec tant de sagesse de la conduite qu'ils devoient tenir à l'égard des peuples consiés à leurs soins, qu'ils déclarèrent hautement que personne n'étoit plus digne que lui de succéder au grand Yu, son père (1).

On remarqua que Yeou-hou-chi, gouverneur d'une des provinces de l'empire, ne s'étoit pas trouvé à cette cérémonie, & on apprit quelques mois après qu'il avoit pris les armes, qu'il ravageoit les provinces voisines de la sienne, & principalement le pays de Kan (2).

⁽¹⁾ Tso-kieou-min. - Tsien-pien. - Ouai-ki.

⁽²⁾ Aujourd'hui Hou, ville du troissème ordre dans le district de Si gan-sou, capitale du Chen-si.

2195.

Ti - ki,

L'empereur Ti-Ki, irrité de la témérité de Yeou-hou-chi, assembla les chefs des six bannières, & leur dit: » Je vous AVANT L'ERB » ai fait venir pour vous avertir de la révolte de Yeou-hou-» chi; cet homme, sans égard aux productions des cinq élé-» mens qui contribuent à l'entretien & à la subsistance du » peuple, ravage & détruit tout le pays de Kan. Par un » aveuglement funeste, il foule aux pieds les trois devoirs » essentiels, qui sont d'honorer le Ciel, de respecter son » prince, & d'aimer le peuple; il n'est point venu ici me » reconnoître; ce n'est point moi qu'il a offensé, c'est le » Ciel dont je tiens la place. Le Ciel veut que je le venge, » & que je lui ôte une vie dont il fait un si mauvais » usage; c'est pour obéir avec respect à ses ordres, que je » yeux aller à la tête de mes troupes : ainsi préparez tout » avec diligence, je veux partir sans délai «.

Tout étant disposé, Ti-ki fit défiler ses troupes vers le pays de Kan, où il rencontra Yeou-hou-chi, & résolut aussitôt de lui livrer bataille; Yeou-hou-chi, de son côté, ne chercha pas à l'éviter. A l'approche de l'armée impériale, il mit la sienne en ordre de bataille. TI-KI rangea ses troupes de cette manière : il posta sur les deux aîles les charriots de guerre qui portoient vingt-cinq hommes armés de flèches, de piques & de sabres, & la cavalerie au centre; après quoi il leur fit cette harangue.

» Souvenez-vous que c'est pour le Ciel que vous combat-» tez: vous qui êtes sur les aîles, soyez attentifs aux ordres » qu'on vous donnera, faites voir que vous êtes habiles à » tirer de la flèche & à vous servir de la pique; ce sont mes » ordres, respectez-les; & vous cavaliers, au premier signal » qu'on vous fera, entrez avec courage dans les rangs que 2195.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

> 2195. Ti - ki.

» les flèches auront éclaircis; soyez sûrs que je récompen-» serai, jusques dans leurs descendans, ceux qui se distin-» gueront; mais ceux qui ne feront pas leur devoir, & » n'obéiront point à l'ordre, je les ferai mourir, eux & leur » postérité «.

L'empereur fit sonner la charge, & ses ordres furent si ponctuellement exécutés, que toute l'armée de Yeou-hou-chi fut entièrement défaite; on ignora ce que devint Yeou-hou-chi; il ne parut plus. Par cette action de vigueur, tout le pays qu'il avoit troublé fut remis en paix. Le règne de Ti-Ki, ne sut que de neuf ans; il mourut à l'âge de quatre-vingt-onze ans (1).

1189.

T A I - K A N G.

2188.

TAI-KANG, son fils aîné, succéda à sa couronne, mais non pas à ses vertus. Content du rang élevé où le droit seul de sa naissance l'avoit placé, sans prendre aucun soin des affaires, toute son occupation sut de se plonger dans la débauche du vin & des femmes; il faisoit de fréquentes parties de chasse du côté de la rivière Lo-ho, où il passoit souvent cent jours de suite sans revenir à la cour.

Le peuple, voyant ses campagnes ravagées par ces chasses destructives, qui le privoient du fruit de ses travaux, murmuroit hautement, & se seroit infailliblement révolté, sans la considération, que TAI-KANG étoit le petit-fils de Yu dont la mémoire étoit si chérie: on se contentoit donc de se plaindre. Les grands de la cour pleins d'estime & de

⁽¹⁾ Chou-king-siu, Chap. Kan-chi. —Sse-ki. —Oual-ki. —Tsien-pien.

vénération pour la famille du grand Yu, ne cessoient de lui faire connoître les cris du peuple, de lui représenter le tort qu'il faisoit à sa réputation, & le danger auquel il s'exposoit. Toutes ces réprésentations, ni les suites fâcheuses qu'il y avoit à craindre, ne firent aucune impression sur son esprit, & pendant dix-neuf ans, ce prince insensible, ne donna même pas le moindre signe qu'il voulût se corriger.

Avant l'Eri Chrétienne. 2188. Tai-kang.

Il y avoit alors à la cour de TAI-KANG un de ses principaux ministres, gouverneur de Kiong, appellé Yé; c'étoit à lui principalement que le peuple adressoit ses justes plaintes, & il ne manquoit pas de les faire parvenir à l'empereur. Ce gouverneur voyant donc que ses prières, ses remontrances, & ses menaces mêmes étoient inutiles, eut d'abord le dessein de quitter la cour; mais faisant réslexion que c'étoit exposer l'empire à des troubles, & la famille du grand Yu à perdre la couronne, & peut-être même à périr entièrement, il jugea que le meilleur parti étoit d'élever Tchong-kang, second fils de l'empereur Ti-ki, sur le trône, & de fermer le chemin de la cour à TAI-KANG, lorsqu'il reviendroit de l'une de ses longues parties de chasses.

2170.

Cette résolution prise, il leva un corps de troupes nombreux, se mit à leur tête, passa le Hoang ho, & alla se poster sur les rives méridionales de ce sleuve, pour y attendre l'empereur TAI-KANG, & l'arrêter; les cinq frères de TAI-KANG, à qui le gouverneur n'avoit point découvert son dessein, prirent cette démarche pour une révolte, & dans cette pensée, ils passèrent le Hoang-ho avec précipitation, & coururent vers l'empereur, leur stère, pour mettre au moins en sureté l'impératrice leur mère, qui avoit suivi son fils. Les poëtes d'alors composèrent une pièce de

AVANT L'ERE
CHRÉTIENNE.
2170.
Tai, kang.

vers, intitulée: Ou-tse-tchi-ko, c'est-à-dire, la chanson des cinq sils, qu'ils supposèrent avoir été chantée par les cinq strères de TAI-KANG, sur les bords de la rivière de Lo. Ces vers qui se trouvent dans le Chi-king, contiennent de sort belles maximes mêlées de quelques plaintes. Voici le sens de cette élégie (1).

Le premier dit: » suivant les instructions de notre illustre » ayeul (le grand Yu,) un prince doit se faire aimer de son » peuple, & se bien garder de le mépriser; il est le fonde- » ment d'un empire; si ce fondement est solide, l'empire » jouira des douceurs de la paix: lorsque je résléchis sur ce » principe, je vois essectivement qu'il n'y a personne, ni » homme ni semme, quelque petits & méprisables qu'ils » soient, qui ne puissent me nuire; faut-il après trois rechû- » tes, attendre que le peuple fasse éclater son ressentiment? » ne vaut-il pas mieux le prévenir? mon appui sur le peu- » ple est aussi peu solide que celui d'un cocher sur des » traits pourris, auxquels il atteleroit ses chevaux. Celui qui » est au-dessus des hommes, ne doit-il pas les craindre & les » respecter? c'est un vaisseau porté sur les ondes qui peut » en être submergé.

Le second s'explique ainsi: » suivant les instructions de » notre illustre ayeul, un prince qui dans l'intérieur de son » palais s'abandonne aux plaisirs & à la débauche, sans au- » cune retenue; & au-dehors se laisse entraîner à la fureur » de la chasse, un prince qui aime le vin & la musique d'une » manière immodérée, qui se plaît à élever de somptueux » bâtimens, & à en faire peindre les murailles, un tel prince

⁽¹⁾ Chou-king. Chap. Ou-tse-tchi-ko. - Then-pien,

» n'est pas loin de sa perte, il ne saut qu'un de ces désauts » pour le mettre en danger de perdre l'empire.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

2170. Tai - kang.

Le troisième: » depuis Tao-tang (c'est un des noms de » Yao) les empereurs ont demeuré à Ki(1), & ont suivi » les traces de ce grand prince; maintenant que notre frère » s'en écarte, & renverse toutes ses loix, faut-il être surpris » s'il est sur le point de perdre l'empire!

Le quatrième s'exprime de la sorte: » tout le monde sait » combien notre respectable aïeul étoit éclairé; maître de » tout l'empire, il a laissé les règles les plus sages à ses des» cendans; il a porté son attention jusqu'aux poids & aux » mesures, capables de remplir les trésors du prince. On » néglige ces règles, & on ne fait aucun cas de ces modèles: » aussi un sujet rebelle est-il sur le point de ruiner sa famille » & de lui enlever l'empire.

Le cinquième finit ainsi: » hélas! où retourner mainte-» nant? J'ai le cœur accablé de tristesse; le peuple irrité, » s'est déclaré notre ennemi: sur qui nous appuyer? Mon » cœur est noyé dans le chagrin; quelle honte & quelle » consusion pour nous! hélas! le repentir d'avoir fait si peu » de cas de la vertu, peut-il réparer le passé«?

L'empereur TAI-KANG, averti de la démarche du gouverneur de Kiong, voulut aussi-tôt retourner à la cour; mais tous les passages du Hoang-ho lui étant fermés, il tomba entre les mains de Ye, qui le conduisit à Yang-hia, où il sit bâtir une ville, à laquelle il donna le nom de ce malheureux prince, & l'appella Tai-kang; nom qu'elle a conservé

2169.

⁽¹⁾ Yao, Chun & Yu tenoient leur cour au sud de Ki-tcheou entre Ping-yangfou & le Hoang-ho.

Avant l'Ere Chrétienne. 2160. Tai-kang. jusqu'à présent, c'est Tai-kang-hien, dans la province de Honan: Ye l'y sit resserrer étroitement, & mit sur le trône Tchong-kang son frère, qui ne voulut, cependant, jamais prendre le nom ni le titre d'empereur du vivant de son frère; car ce ne sut qu'à la mort de TAI-KANG, arrivée dix ans après qu'il commença à dater les années de son règne.

TCHONG-KANG.

2159.

Ye avoit jusques-là exercé la charge de premier ministre & de gouverneur de l'empire; mais comme rien n'est plus capable de pervertir le cœur de l'homme qu'une trop grande ambition, Ye oublia son ancienne vertu. A la mort de son prince qu'il avoit détenu prisonnier durant dix ans, il crut qu'il pouvoit aspirer au trône; il travailla, dans cette vue, à se faire un parti, & sut gagner, entr'autres, les mathématiciens Hi & Ho, qui étoient alors absens de la cour. Tchong-kang, prince sage & prudent, pénétra les desseins de Ye. Il commença à s'en désier, & à craindre sa trop grande autorité; mais pour ne pas l'obliger à lever le masque, il lui laissa la charge de premier ministre, & se contenta de lui ôter celle de général de toutes les troupes, qu'il donna à Yn-heou.

Hi & Ho qui se trouvoient alors gouverneurs de provinces, appuyés de l'autorité & de la protection de Ye, avec qui ils avoient de grandes liaisons, ne se mettoient plus en peine de s'acquitter de leur devoir de mathématiciens de l'empire; ils ne daignèrent pas donner avis à l'empereur d'une éclypse de soleil, qui arriva l'automne de cette année; mais plongés dans la débauche & le vin, ils ne songeoient

qu'à leurs plaisirs. L'empereur Tchong-kang, irrité de leur conduite, ordonna à son général d'aller à la tête de ses trou- CHRÉTIENNE. pes, pour les punir.

2159. Tchong - kang:

Yn-heou assembla l'armée: » chers compagnons, leur dit-» il, pour vous faire comprendre le crime des mathémati-» ciens Hi & Ho, il faut vous rappeller les sages instructions » que nous a laissé le grand Yu; elles sont vraies, solides, » claires & capables de foutenir un empire.

» Suivant ces instructions, nos premiers souverains n'ont » eu un si heureux succès, que parce qu'ils étoient attentiss » aux volontés du Ciel, & qu'ils s'y conformoient dans leur » conduite; leurs ministres n'avoient d'autre but que de prati-» quer la vertu, & de maintenir le bon ordre parmi le peuple. » Ils étoient de la dernière exactitude à ne point transgresser » les loix; tous les mandarins, animés par leur exemple, » les secondèrent, & c'est par ce moyen-que notre empire » s'est élevé.

» On voyoit les Tsieou-gin, chargés de publier les ordres, » aller chaque année à la lune du printemps, la clochette » à la main, crier de tous côtés, à haute voix: si quelqu'un » de ceux qui sont en place a remarqué des défauts dans le » gouvernement, ou dans la conduite de l'empereur, qu'il le » dise avec liberté: quiconque, parmi les artisans, a découvert » quelque chose de nouveau & de rare, capable de plaire à » l'empereur, qu'il l'apporte pour lui être présenté; si l'on » n'a pas de respect pour cet ordre, qu'on s'attende à être » févérement puni (1).

⁽¹⁾ La version du P. Gaubil présente un autre sens, & porte qu'au son de la petite cloche, les officiers & ceux qui étoient chargés d'instruire les autres, étoient

AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. 2159. Tehong-kang.

» Aujourd'hui nous voyons Hi & Ho, renverser les règles » de la vertu; plongés dans le vin, ils ne pensent qu'à troubler » l'état, & abandonnent les obligations de leurs charges, en » mettant de la confusion dans les révolutions des astres. Le » premier jour de la lune d'automne, sur les huit heures du » matin, il est arrivé une éclypse de soleil hors de la constel-» lation Fang; les aveugles ont battu du tambour, les petits » mandarins & les peuples, faute d'en avoir été avertis, en » ont été épouvantés, & ont couru avec précipitation. Hi & » Ho, comme des termes insensibles, ont fait semblant de » n'en rien favoir. Ignorans dans la connoissance des mouve-» mens célestes, ils doivent subir le châtiment porté par les » loix de nos premiers empereurs; ces loix disent : Soit que le temps de quelque évènement céleste ne soit pas bien marqué, soit qu'on ne l'ait pas prévu, l'une & l'autre négligence doivent être punies de mort, sans rémission.

» Je veux faire revivre la rigueur de nos loix, & exécuter » les ordres du Ciel; il faut que vous m'aidiez de tout votre

avertis » de se corriger mutuellement, de voir & d'exhorter les ouvriers «. A la Chine, selon Magaillans, chaque douzaine de famille a un chef, appellé Pâi-teôu, & dix Pâi-teôu en ont un autre, appellé Tsong-kia, qui est obligé d'avertir les tribunaux du Tou-tcha-yuen, dont les mandarins sont visiteurs de la cour & de l'empire, de ce qui se passe dans son district contre les loix & les usages. Ce Tsong-kia est encore obligé d'exhorter les samilles à la vertu, en chantant tous les jours à haute voix, vers le commencement de la nuir, ces paroles Hiao-chong, Fou-mou, Tsong-king-tchang-chang, Hô-mo-hia-li, Kiao-te-sun, Mo-tsò-vi, c'est-à-dire; obéissez à vos par ens, respectez les vieillards & vos supérieurs, vivez tous en paix, instrussez vos ensuns, ne faites point d'injustice. Dans les endroits où il n'y a point de mandarins, quatre Lao-gin, ou vieillards vertueux, sont chargés de ce soin, & its ont un chef, nommé Hiang-yo ou Ti-sang. Le premier & le 5 de chaque mois, il assemble les habitans, & leur explique les instructions que ce peu de mots contient. Editeur.

» pouvoir à exécuter, avec respect, les ordres de notre maître. » Lorsque le feu prend sur la montagne Koen, qui produit AVANT L'ERB » des pierres précieuses, il laisse ces pierres en leur entier, & » passe sans leur nuire; si dans ce que nous allons faire nous » ne distinguions pas l'innocent du coupable, nous serions » plus terribles que le feu; un officier, qui, dans ces occa-» sions, oublie la vertu, & se livre à l'ardeur qui l'entraîne, » fait plus de mal que le feu même, qui réduit en poussière » les pierres ordinaires, & n'altère point les diamans; j'ai » ordre de faire mourir les chefs, de pardonner à ceux qui » se soumettront, de leur faire quitter leurs erreurs, & de » les faire rentrer dans leur devoir; quand l'honneur l'emporte » sur les passions, on travaille à se corriger; mais si les passions » étoussent l'honneur, que peut-on espérer? Vous tous, » pesez, avec attention, ce que je viens de vous dire, & dis-» posez-vous à l'exécuter ...

Tchong-kang.

Yn-heou se mit en marche pour aller chercher Hi & Ho; ceux-ci comptant sur l'autorité que Ye avoit dans l'empire, firent mine de se désendre, dans l'espérance qu'ils seroient soutenus; mais ayant appris par leurs émissaires que Ye étoit beaucoup déchu de sa puissance, par la déposition de Taikang, la crainte les saisit si fort, que leurs gens, à l'arrivée de Yn-heou, les ayant abandonnés, ils se virent obligés de se mettre à la discrétion de ce général, qui, en conséquence des ordres précis qu'il en avoit, les fit mourir (1).

⁽¹⁾ Les chronologistes ne sont pas d'accord sur l'année où parut cette éclypse. Les uns, tels que Fou-gin-kiun, la placent à la cinquième année du règne de TCHONG-KANG, d'autres veulent que cette cinquième année fût dans le nouveau calendrier de la dynastie TANG, la trentième année du cycle de 60, (c'est-à-dire l'an Koüeise 2118 avant l'Ere chrétienne) ce qui supposeroit une erreur de vingt-sept ans.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2158. Tchong-kang.

Le ministre Ye sut sensible à leur mort; il avoit trop d'esprit pour ne pas sentir que l'empereur ne les avoit pas fait mourir uniquement pour ne s'être pas bien acquittés de leur devoir de mathématiciens de l'empire; mais il dissimula jusqu'à ce qu'il se sût fait un parti assez fort pour exécuter son dessein; il lui falloit éloigner de la cour, ceux qui étoient les plus assectionnés au prince, & donner leurs places à ses créatures; Yn-heou, général des troupes, étoit l'homme de l'empire qui lui étoit le plus opposé, & qu'il avoit le plus à redouter; il sit donc tous ses efforts pour le détruire dans l'esprit de TCHONG-KANG: tantôt, il le peignoit trop sévère à l'égard des troupes, tantôt, trop appliqué aux devoirs de sa charge; il ajoutoit qu'il étoit à craindre qu'il ne devînt trop absolu,

car l'histoire ne donne que treize ans de règne à TCHONG-RANG, & le texte du Chou-king marque clairement que l'expédition contre les deux présidens de l'astronomie sur entreprise au commencement de son règne. Le P. Gaubil croit qu'on pourroit très-bien prouver, par cette éclypse, que la première année de TCHONG-RANG est la 2155^e avant l'Ere chrétienne. Le P. Verbiest dit que dans l'origine, les cérémonies, pratiquées pour les éclypses du soleil, étoient permises & religieuses; que le soleil étoit le symbole du prince, & l'éclypse même l'annonce d'un grand malheur; que l'arc & les slèches dont s'armoient les officiers, marquoient la disposition où ils étoient de mourir au service du prince; que les génussexions & les prosternations étoient pour prier le Maître du ciel de protéger l'empire & l'empereur.

D'après l'importance attachée à cette cérémonie, on sent combien les astronomes étoient punissables de n'avoir pas averti de l'éclypse. Il y a beaucoup d'apparence néanmoins que leur négligence ne sur qu'un prétexte dont on couvrit la vengeance qu'on vouloit tirer d'eux, parce qu'ils favorisoient les rebelles. Y, prince de Kiong, avoit détrôné Tai-kang & couronné Tchong-kang; mais en donnant à Tchong-kang le titre d'empereur, Y s'étoit réservé toute la puissance. Tchong-kang, outré de son audace, vouloit le perdre; mais comme il ne se croyoit pas sans doute en état de l'attaquer ouvertement, il voulut détruire les Hi & Ho qui favorisoient son usurpation, & l'éclypse qu'ils avoient manqué de prédire, sur seulement le prétexte de la guerre qu'il leur sit. Editeur,

& ne gagnât tellement l'affection des troupes, qu'elles eussent plus de respect pour ses ordres, que pour ceux de l'empe- AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. reur. Mais Tchong - Kang qui avoit sujet de suspecter la fidélité de Ye, & qui étoit assuré de celle de son général. ne prêta point l'oreille à ses calomnies (1).

Ye, voyant qu'il ne réussissoit point auprès de l'empereur. tâcha de gagner Ti-siang son fils, héritier de l'empire. Il mit en usage les louanges & la flatterie, & parvint à gagner ce prince, qui employa tout son crédit auprès de son père, pour l'engager à ôter à Yn-heou, sa charge de général des troupes, & la donner à un autre; mais quoique Tchong-KANG eût beaucoup de tendresse pour son fils, il lui refusa sa demande; ce qui détermina Ye à différer encore l'exécution de son pernicieux dessein : la mort prématurée de Tchong-kang lui en procura l'occasion plutôt qu'il ne l'espéroit. L'empereur mourut la treizième année de son règne, qu'il ne voulut dater que depuis la mort de Tai-kang son frère, & la couronne passa au prince Ti-siang son fils, auquel il l'avoit destinée depuis long-temps.

TI - SIANG

TI-SIANG, prince doux, affable, mais de peu d'esprit, = & facile, par conséquent, à se laisser tromper, avoit concu tant d'estime & d'affection pour Ye, qu'à peine monté sur le trône, il ôta à Yn-heou la charge de général des troupes, pour la donner à Ye; il le nomma encore gouverneur général de l'empire. Ye, qui ne manquoit ni d'esprit, ni d'habi-

⁽¹⁾ Chou-king. Chap. Yn-tching. —Then-pien.

Avant l'Eri Chrétienne. 2146. Ti-siang. leté, se comporta adroitement dans les commencemens de ce règne, & sur même assez heureux pour ramener quatre bandes des peuples Y, à l'obéissance qu'ils devoient à l'empereur.

Lorsque Tai-kang perdit l'empire, plusieurs peuples des frontières se révoltèrent, & prenant chacun parti, suivant leurs divers intérêts, firent jusqu'à neuf bandes, sous neuf noms disférens; savoir, de Kineu-y, de Yu-y, de Hoang-y, de Tchi-y, de Hineu-y, de Pé-y, de Fong-y, de Yang-y & de Tong-y. Yeou-hou-chi qui avoit disparu après sa défaite au pays de Kan, se trouvoit à la tête d'une de ces bandes; ce suit lui que Ye entreprit le premier; il engagea l'empereur à aller lui-même en personne à la tête de ses troupes, contre ce rebelle; il y alla en esset, & le battit auprès du lac du pays de Kan.

Yeou-hou-chi, après la perte de cette bataille, craignit de tomber entre les mains de l'empereur; il proposa à ce prince de se soumettre, à condition qu'il l'incorporeroit, lui & ses troupes, dans les six bannières de l'état. L'empereur lui sit dire que cela ne se pouvoit, attendu que ces troupes n'avoient point assez de vertu, & qu'elles ne travailloient point à en acquérir. Ces peuples furent si sensibles à ce reproche, que depuis ce moment, ils ne s'assirent plus sur des coussins, & n'eurent à leurs repas qu'une seule sorte de mets; ils cessèrent de jouer des instrumens, ne battirent plus de la caisse, & les jeunes silles renoncèrent à la parure. Tout respiroit le repentir, la modestie & la vertu; ce changement engagea l'empereur, au bout d'un an, à recevoir Yeou-houchi & ses troupes, comme sujets de l'empire, & de les incorporer dans les six bannières,

L'année

L'année suivante les Hoang-y, dans l'espérance d'être traités aussi favorablement, vinrent s'offrir à l'empereur & se soumirent. Les Kiuen-y & les Yu-y, suivirent cet exemple. Quoique Ye parût publiquement en faire honneur à la vertu de l'empereur son maître, tout le monde jugea, par sa conduite, qu'il s'en attribuoit toute la gloire.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2140. Ti-siang.

2139.

Ces heureux succès produisirent dans l'esprit des troupes & du peuple, l'effet que Ye pouvoit en espérer; on ne parloit que de sa prudence, de son habileté dans les affaires, & de son zèle pour le bien de l'état; ensorte que si l'empereur avoit encore les respects de ses sujets, Ye en possédoit le cœur & l'estime. Ce fourbe ambitieux, profitant d'une disposition si favorable à ses projets, commença par répandre des bruits peu avantageux à son prince: s'arrogeant ensuite toute l'autorité souveraine, rien ne se faisoit plus dans le gouvernement que par son canal, & même le plus souvent, sans la participation de l'empereur. La conduite de ce ministre pénétra son maître d'indignation & de colère; mais ce prince n'osoit parler, de peur de l'irriter encore davantage, & peut-être d'accélérer la consommation de son crime; cependant étant averti que Ye étoit sur le point de lui enlever la couronne, il craignit pour sa vie; il se retira, à l'insçu de ce rebelle, dans les terres de Tchin-kouon & de Tchin-sin, l'un & l'autre, princes de sa famille.

Cette suite de l'empereur déconcerta le perside ministre, qui comprit dès-lors que, tant que ce prince vivroit, il ne pourroit jouir en paix du fruit de ses forsaits. Il reprit le ton slatteur dont TI SIANG auroit dû se désier; il sit protester à ce prince, qu'il lui saisoit le plus grand tort, qu'il étoit plein de respect, d'estime & de soumission pour sa personne, &

Tome I.

Avant L'Ere Chrétienne. 2139. Ti-fang. qu'il n'avoit point de sujet plus sidèle & plus zèlé, dans tout son empire; qu'il n'avoit tenu la conduite dont on lui faisoit un crime, que pour la gloire de sa Majesté; qu'elle n'avoit qu'à revenir, & qu'il espéroit par son empressement à la servir, sui prouver la droiture de ses intentions.

Malgré tout ce que les deux princes Tchin-kouon & Tchinsin, purent dire à l'empereur pour le retenir, jusqu'à ce qu'il fût en état de ne plus craindre, ce monarque se laissa aller aveuglément aux protestations de ce traître, & retourna à la cour, se mettre entre ses mains. Il avoit encore à sa suite plusieurs grands qui lui étoient dévoués, & par cette raison, il n'étoit pas si aisé à Ye d'exécuter ses projets ambitieux. Il régla fon plan de conduite fur les circonstances; aussi-tôt que l'empereur fut de retour, il n'y eut personne qui sit paroître plus de respect & de soumission, & il sut par-là, tellement le gagner, que ce prince crédule en vint à le regarder comme celui de ses sujets qui lui étoit le plus attaché. Dès que Ye se vit bien établi dans l'esprit de l'empereur, il commença par écarter peu-à-peu, d'auprès de sa personne, les grands qui lui portoient ombrage. Aussi-tôt qu'il r'eut plus rien à craindre, il leva le masque, déclara TI-SIANG incapable de règner, & prit lui-même le titre d'empereur.

Han-tsou étoit une des créatures de cet usurpateur, qu'il croyoit être dans ses intérêts, plus qu'aucun de ceux qui avoient dû leur élévation à sa faveur; mais cet Han-tsou étoit un homme encore plus sourbe, plus scélérat & plus ambitieux que Ye. En politique habile, il avoit su dissimuler ses sentimens, & jamais Ye n'eut occasion de se désier de lui; il étoit le consident de tous ses desseins, & ne le quittoit jamais en quelque endroit qu'il allât.

DE LA CHINE. Drn. I. 139

Ye, passionné pour la chasse, & l'homme de son temps le plus adroit à tirer une flèche, se plaisoit à faire remarquer son adresse surprenante, & à l'exercer sur toutes sortes d'animaux.

Ti - fians.

Il y avoit déja sept ans que ces deux complices jouissoient de l'empire; mais comme il est difficile que deux personnes de ce caractère vivent long-temps ensemble, sans chercher à se perdre enfin l'une ou l'autre, Han-tsou qui craignit d'être prévenu par Ye, résolut de le faire mourir; il prit, pour cela, un jour que Ye avoit choisi pour une partie de chasse; Hantsou qui le suivoit par-tout, le conduisit insensiblement dans un lieu écarté, où il avoit posté des assassins; lorsqu'ils surént près de l'embusçade, il se retira tout-à-coup à quelques pas de Ye; c'étoit le signal: l'usurpateur reçut alors une grêle de flèches, qui le renversèrent mort de dessus son cheval; après quoi tous ces assassins disparurent. Han-tsou, pour cacher sa trahison, parut inconsolable; il ploura, il gémit, & protesta qu'il vengeroit, à quelque prix que ce sût, la mort de son bienfaiteur. Cette seinte servoit à couvrir le projet détestable qu'il méditoit.

Ye avoit un fils, nommé Kiao, qui n'avoit ni moins d'esprit & de forces, ni moins d'ambition de règner que son père; Han-tsou lui sit entendre que c'étoit par les ordres secrets de l'empereur Ti-siang, que son père avoit été tué, & que ce seroit manquer à ce qu'il devoit à sa mémoire. s'il n'en tiroit vengeance; qu'il lui offroit tout ce qu'il avoit de credit & d'amis, & qu'il pouvoit compter sur lui, & sur ses troupes. Han-tsou faisoit en même temps proposer à l'empereur de le remettre sur le trône. Kiao accepta l'offre de Han-tsou, se lia d'amitié avec lui, leva fous main des

Avant l'Erb Chrétienne.

2119. Ti - fiang. troupes, se mit en campagne, & déclara qu'il n'avoit pris les armes que pour venger l'assassinat de son père.

L'empereur, instruit du dessein de Kiao, en avoit, surle-champ, donné avis aux deux princes Tchin-kouon & Tchin-sin, qui le vinrent joindre à la tête de tout ce qu'ils avoient pu rassembler, à la hâte, de soldats; il n'en falloit pas tant, si le traître Han-tsou, qui avoit la charge de général, ne se sût réuni à Kiao avec ce qu'il avoit de troupes sous ses ordres: prenant alors le commandement de cette armée, il s'avança du côté de l'empereur dans le dessein de le combattre.

TI-SIANG & les deux princes ses parens, jugèrent que s'ils se retiroient, c'étoit exposer la dynastie à une ruine entière. Ils tinrent conseil, & résolurent de hasarder le sort d'une bataille, malgré la supériorité des rebelles; on engagea donc l'action; on se battit de part & d'autre avec beaucoup d'acharnement, mais l'armée des rebelles qui étoit plus forte; sit lâcher pied à celle de l'empereur; ce prince, accablé par le nombre, fut obligé de céder. Han-tsou & Kiao, profitant de leur avantage, le poursuivirent vivement, sans faire quartier à personne; l'empereur même & les deux princes y perdirent la vie. Alors les deux traîtres marchèrent droit à la capitale, où ils entrèrent sans la moindre opposition; ils s'emparèrent du palais, & firent main-basse sur tout ce qu'ils rencontrèrent, dans le dessein d'éteindre entièrement la dynastie des Hia; elle étoit en effet périe sans ressource, si l'impératrice Min, qui étoit enceinte, ne se sût secrettement dérobée à la première nouvelle de la perte de la bataille, & ne se fût sauvée à Yu-yang, où elle resta inconnue.

CHAO-KANG.

Avant l'Ere Chrétienne. 2118. Chao-kang.

Cette princesse accoucha, peu de temps après sa retraite à Yu-yang, d'un fils, qu'elle nomma Chao-kang. Quoique ce jeune prince soit venu au monde sugitif & exilé, l'histoire commence son règne dès le moment de sa naissance, & le continue tout le temps de l'usurpation de Han-tsou, qui sut de 39 ans, comme si Chao-kang eût été possesseur de l'empire, & eût succédé à son père.

Han-tsou, enivré du rang où il s'étoit élevé par tant de crimes, resta, pendant plusieurs années, sans penser que l'impératrice Min avoit pu lui donner un maître, qui le puniroit un jour de tant de forfaits. Ce ne fut que huit ans après que le bruit se répandit que l'empereur Ti-siang avoit laissé un fils; Han-tsou, sur les indices qu'on lui donna, envoya des gens pour le chercher, & le lui amener mort ou vis. L'impératrice Min qui avoit encore des créatures à la cour, sut bien-tôt avertie des recherches que Han-tsou saisoit pour perdre son fils: effrayée du danger qui le menaçoit, elle lui sit changer d'état, l'habilla en pâtre, & l'envoya dans les montagnes, où il vécut plusieurs années dans la misère & dans la crainte, inconnu à tout le monde, excepté à sa mère.

Les perquisitions de Han-tsou ayant été infructueuses, il se persuada facilement que quelques envieux de sa fortune faisoient courir ce faux bruit. Il sut assez tranquille jusqu'à ce que, quelques années après, on l'assura que véritablement l'impératrice Min étoit accouchée d'un fils, & que ce fils vivoit, disoit-on, au milieu des montagnes, où il se tenoit

Avant L'Ere Chrétienne. 1118. Chao-kang. caché. Han-tsou, furieux à cette nouvelle, protesta qu'il feroit mourir ceux qu'il avoit d'abord envoyés, si cette soisci, ils ne le lui amenoient.

. L'impératrice Min, prévenue des nouveaux ordres de Han-tsou, fit venir secrètement son fils, le déguisa une seconde fois, & eut l'adresse de le faire entrer, en qualité d'aide de cuisine, chez le gouverneur de Yn, qui étoit bien intentionné pour la famille des Hia. Ce gouverneur qui s'appelloit Mi, étoit un homme d'une extrême vigilance, principalement fur son domestique: son nouveau commensal n'eut pas demeuré long-temps à son service, qu'il remarqua dans ce qu'il faisoit, quelque chose qui ne se ressentoit point de l'origine que son état annonçoit : il le fit causer & l'interrogea sur son pays, sur son père, sur sa mère & sur leur profession; questions qui jettèrent le jeune homme dans un grand embarras: il s'en tira néanmoins fort adroitement, mais avec de certaines manières si polies, qui lui étoient naturelles, que bien loin de contenter le gouverneur de Yn, il ne sit qu'augmenter ses soupçons.

2099.

Son maître le laissa dans son emploi, sans cesser cependant d'avoir les yeux sur sa conduite; plus il l'examinoit, plus il en étoit charmé: ensin, au bout d'un an, il résolut de sortir d'inquiétude, & de savoir quel étoit ce jeune homme: convaincu qu'il n'avoit embrassé cet état humiliant que pour se cacher, il le sit venir en secret, dans un lieu retiré de son palais, & lui dit: » il y a long temps que je vous examine ne de près; je vois bien par vos manières que vous n'êtes pas ce que vous paroissez être; vous avez beau me dire que votre père, à sa mort, a laissé votre mère enceinte,

AVANT L'ERE
CHRÉTIENNE.
2118.
Chao-kang.

» & dans la dernière misère; que, dénuée de tout, elle est son réduite à vivre d'aumônes; qu'après vous avoir mis au monde, elle vous avoit donné à des gens des montagnes, où vous aviez passé vos premières années; qu'ennuyé de cette vie, vous étiez entré à mon service; je ne puis croire que vous ne me trompez pas. Je veux savoir aujour- d'hui la vérité; ne craignez rien, je vous garderai inviolablement le secret; votre sage conduite me rend votre protecteur; dites-moi ensin qui vous êtes «?

Je vous l'ai déja dit, répondit le jeune homme; & alors jettant un grand soupir, il ajouta: » hélas! que pourrois-je » vous dire davantage «? Le gouverneur de Yn qui remarquoit attentivement tous ses mouvemens, crut appercevoir du mystère dans ce soupir, ce qui piqua encore plus sa curiosité; il le pressa donc plus vivement, en lui jurant qu'il n'useroit de cette considence qu'autant qu'il le voudroit; & que tout son maître qu'il étoit, il le prioit au-lieu de lui commander.

CHAO-KANG, savoit de l'impératrice que le gouverneur de Yn étoit entièrement dévoué à sa famille; il crut que s'il resusoit de lui apprendre ce qu'il desiroit avec tant d'ardeur de savoir, il se nuiroit à lui-même, & seroit naître dans l'esprit de ce seigneur, des soupçons qui pourroient dans la suite combattre la vérité; il résolut donc de lui tout avouer. » Rien n'est plus vrai, seigneur, quand je vous ai » dit que je n'avois jamais vu mon père, & qu'en mourant » il a laisse ma mère dans la dernière misère; j'ai été véri» tablement élevé dans les montagnes parmi les pâtres qui » les habitent; mais puisque vous voulez le savoir, & que » je connois votre affection pour ma samille, apprenez que » je suis sils de l'empereur Ti-siang, & que ma mère, l'impé-

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 2118. Chao-kang. » ratrice Min, est actuellement à Yu-yang, inconnue, en » attendant des circonstances plus favorables «.

Mi n'ignoroit pas les bruits qui avoient couru sur le fils de l'empereur Ti-siang, ni les perquisitions de Han-tsou pour le découvrir & le faire mourir; un secret pressentiment lui avoit déja fait croire que ce jeune homme pourroit bien être ce fils infortuné. Chao-kang ne lui eut pas plutôt fait cet aveu, que ce gouverneur, ravi de posséder son maître, & comme hors de lui-même, se précipita à ses genoux, qu'il embrassa en versant des larmes d'attendrissement. Chao-kang, saissi de crainte, le releva aussi-tôt, & lui dit: » Il » n'est pas temps encore; se trop presser, c'est vouloir tout » perdre: ce que je vous demande pour le présent, c'est de » me garder un secret inviolable, jusqu'à ce que les choses » soient mieux disposées, & de m'envoyer quelque part où » je puisse être inconnu & en sûreté «.

Mi l'envoya secrètement à Lo-sen, où il avoit acheté dix lis de terre. Il lui donna cinq cens hommes, tant pour labourer ces terres, que pour le servir; il lui offrit ensuite ses deux filles en mariage, pour marque de son engagement & de sa sidélité, gages que Chao-kang accepta. Lorsque l'impératrice Min apprit par son sils & par le gouverneur ce qui venoit de se passer entre eux, son cœur s'ouvrit à l'espérance; mais elle sut combattue par une crainte si violente, qu'elle demeura plusieurs jours sans prendre de nourriture & de repos. Mi avoit prévu son agitation; il se déguisa pour aller lui parler à Yu-yang, & lui jurer une sidélité à toute épreuve.

Cette visite dissipa en partie ses craintes; ils consultèrent ensemble sur les précautions qu'il falloit prendre contre l'usurpateur;

2118. Chao-kang.

l'usurpateur; ils déterminèrent d'abord qu'il ne falloit faire aucun éclat que lorsqu'on seroit sûr de réussir, & qu'ainsi AVANT L'ERB il valoit mieux différer de quelques années à se déclarer, que de le faire avec un parti trop foible. L'impératrice lui indiqua ensuite ceux de la cour de Hang-tsou, sur qui elle pouvoit compter, les relations qu'ils avoient dans les provinces, & comment on pourroit les faire déclarer. Elle lui recommanda sur-tout son cher fils, le seul rejetton de la famille du grand Yu, dont la mémoire étoit si chère à tout l'empire; elle ajouta que lui ayant donné ses deux filles en mariage, il avoit contracté par cette alliance, de nouveaux engagemens à le servir, puisqu'en agissant pour son fils, il agiroit pour lui-même. Mi n'avoit pas besoin d'être encouragé; il dit à cette princesse, de se reposer sur lui des intérêts de son fils, dont il avoit l'honneur d'être le beau-père, mais qu'il considéroit comme son seigneur & son maître, & pour lequel il sacrifieroit jusqu'à la dernière goutte de son sang.

CHAO-KANG, retiré à Lo fen, dans un endroit, pour ainsi dire, désert, profitoit de sa solitude pour s'essayer dans l'art de bien gouverner. Chaque exercice avoit fon temps marqué; tantôt il animoit à la pratique des vertus ceux qui lui étoient soumis, tantôt il se rensermoit avec les plus sages pour conférer avec eux sur les moyens de rendre son peuple heureux; une autre partie de la journée étoit consacrée aux exercices militaires. Le succès couronna si bien les vues de Chao-kang, qu'au bout de quelques années, le petit pays de Lo-fen n'étoit plus reconnoissable: on n'y voyoit plus ni disputes, ni querelles, & les cinq sortes de devoirs s'y remplissoient exactement: outre cela, il n'y

AVANT L'ERB CHRÉTIRME. 2097. Chao-karg. avoit pas un homme au-dessus de dix-huit à vingt ans, qui ne sût instruit & formé aux exercices militaires.

Le gouverneur Mi avoit déja gagné plusieurs de se amis en faveur de Chao-kang, & sans le faire connoître, il tira le plus grand parti de la réputation que le jeune seigneur de Lo-sen s'étoit faite; car c'est ainsi qu'il en parloit. Il souoit par-tout sa vertu, sa modestie, sa vigilance, son attention à inspirer la vertu, sa libéralité envers son peuple, ses soins à sui procurer ses besoins; en un mot, il sut relever en lui toutes les qualités qui constituent les grands hommes. L'éloge que Mi faisoit du seigneur de Lo-sen, produisit le plus grand effet; il étoit généralement connu pour ne pas prodiguer légèrement la louange.

Le gouverneur de Yu-yang fut un des plus ardens & des plus curieux à voir un jeune homme, dont on disoit tant de bien; il sit exprès le voyage de Lo-sen, où il séjourna quelques jours: il vit tout par lui-même, s'informa de tout, & sut si charmé qu'il s'en retourna presque piqué de ce que Mi n'en disoit pas assez de bien; il en parloit à tous ses amis avec chaleur, & renchérissoit encore sur son éloge. La réputation du seigneur de Lo-sen pénétra jusqu'à la cour. Han-tsou étant un jour avec ses officiers, un d'eux parla des grandes qualités & des vertus de ce jeune seigneur; Hantsou ne put s'empêcher de le louer, & d'exhorter ses courtisans à imiter ce jeune homme dont les vertus & les belles qualités, à cet âge, faisoient honte à leur vieillesse: tant il est vrai que la vertu est respectable, même aux yeux des gens les plus corrompus.

Mi, attentif à tout ce qui se passoit, crut qu'il étoit temps de découvrir, à quelques-uns des plus intéresses, le mystère

DE LA CHINE. Drn. I. 147

qu'on avoit eu soin de tenir secret pendant plus de trente ans; il fut trouver le gouverneur de Yu-yang qui avoit toujours conservé, ainsi que lui, beaucoup d'attachement pour la famille Hia; la conversation étant tombée sur le seigneur de Lo-fen, Mi lui dit, » Vous êtes plus heureux que vous » ne le pensez, vous avez ici sa mère depuis plus de trente » ans, & vous l'ignorez; ce jeune seigneur de Lo-sen est le » fils de l'empereur Ti-siang, que sa mère mit au monde » dans votre ville où elle se retira après la défaite & la mort » de son époux : je vous découvre ce mystère, parce que je » connois vos bonnes intentions«. » Seigneur, lui répondit » le gouverneur de Yu-yang, ce que vous me dites est-il un » songe ou une vérité? Quoi, le seigneur de Lo-sen seroit » le petit-fils du grand Yu? Ah! je ne suis plus surpris de » ce que j'ai vu: quand je fus le visiter, ajouta-t-il, je sen-» tois en moi-même certains mouvemens de respect dont » j'étois surpris, & que je ne devois qu'à mon maître; mais » vous qui le saviez, falloit-il nous le laisser ignorer si long-» temps cet important secret«? » Il le falloit, seigneur, lui » répondit Mi, pour pouvoir agir à coup sûr; aujourd'hui le » temps me paroît favorable, & les esprits bien disposés; voilà » ce qui m'engage à venir vous trouver pour vous consulter » sur cette grande affaire & mettre la main à l'œuvre; il faut » que nous levions une armée, capable de tenir tête aux trou-» pes de Han-tsou: quand la nouvelle éclatera, il n'y a pas » lieu de douter qu'un grand nombre de fidèles sujets ne se » joigne à nous: c'est à quoi nous devons travailler au plutôt, » mais secrètement, & en prenant pour prétexte que nous » avons un différend à vuider entre nous «. ils ne se séparèrent qu'après avoir concerté l'exécution de leur projet.

AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. 2088. Chao-hung.

Avant L'Ere Chrétienne. 2080. Chao-kang. De retour chez eux, ils firent savoir à leurs amis qu'ils avoient besoin de leur secours, & qu'ils les prioient d'amener avec eux le plus de braves gens qu'ils pourroient, en leur assignant un jour où ils se rendroient, les uns aux environs de Yu-yang, les autres dans le voisinage de Yu. Le bruit se répandit aussi-tôt que ces deux gouverneurs avoient ensemble quelque démêlé qu'ils vouloient terminer par les armes; ce qui leur procura à l'un & à l'autre encore plus de monde, car tous leurs amis s'empressèrent de marquer leur zèle. Un autre esset favorable à leur dessein que produisit encore ce bruit, sut d'empêcher Han-tsou d'en soup-conner le véritable motif. Il ordonna seulement à ses généraux de se tenir prêts, en cas que cette dispute allât trop loin.

2079.

Après un an de préparatifs, ces deux gouverneurs virent chacun, sous leurs ordres, une armée bien composée, dont le rendez-vous ne les éloignoit l'une de l'autre que d'une bonne journée: ils publièrent alors qu'ils n'avoient pris les armes que pour mettre sur le trône Chao-kang, l'unique rejetton de la famille du grand Yu, déja célèbre par sa vertu & ses belles qualités sous le nom du seigneur de Lo-sen: quand les officiers de ces deux armées entendirent que le seigneur de Lo-sen, dont tout le monde parloit si-avantageusement, étoit le sils de l'empereur Ti-siang, ils protestèrent tous qu'ils le reconnoissoient pour leur prince, & jurèrent de verser leur sang pour le placer sur le trône.

Lorsque cetre nouvelle parvint à Lo-sen, tous les habitans, animés du même zèle, coururent aux armes, & se présentèrent à CHAO-KANG, résolus de le suivre & de prodiguer leur sang à son service. CHAO-KANG, charmé de leur afsection, & sachant que la plupart étoient très-habiles

DE LA CHINE. DYN. I.

à manier les armes, en choisit trois cens des plus braves & des mieux faits dont il composa sa garde; il leur donna pour AVANT L'ERE
CHRÉTIENNE. commandant son fils, alors âgé de vingt-un ans : ensuite il se rendit, sous leur escorte, auprès de son beau-père, & fit la jonction de l'armée qu'il commandoit avec celle du gouverneur de Yu-yang.

Chao-kang.

Tout étant prêt, CHAO-KANG divisa son armée en trois corps: l'avant-garde étoit commandée par Mi, son beau-père. Le second corps, qu'il commandoit en personne, venoit ensuite; & le troissème étoit sous les ordres de Yu-yang.

Lorsque Han-tsou apprit que ces troupes marchoient contre lui, il donna, sur-le-champ, des ordres pour rassemblet toutes les siennes; & se mettant à leur tête, il alla chercher ses ennemis. Le général Mi approchoit du pays de Kou, lorsqu'il fut averti que Han-tsou venoit à sa rencontre; il en donna aussi-tôt avis à CHAO-KANG, qui dépêcha vers le gouverneur de Yu-yang, pour le presser de les rejoindre. Son armée se trouva presque aussi forte que celle-de Han-tsou. Cet usurpateur avoit intérêt à ne pas donner le loisir à ses troupes de résléchir qu'elles avoient en tête un petit-fils du grand Yu; il crut que le seul parti qu'il avoit à prendre étoit de présenter la bataille sans différer. Ainsi dès qu'il entra dans le pays de Kou où CHAO-KANG l'attendoit de pied ferme, il rangea ses troupes. CHAO-KANG, de son côté, avoit disposé les siennes, & donné le commandement des deux ailes aux deux gouverneurs, se réservant le corps d'armée opposé à Han-tsou : il sit marcher en avant ses trois cens gardes, commandés par son fils Ti-chou, à qui il recommanda de percer jusqu'à Han-tsou, & de tâcher de le prendre vif.

Avant l'Erb Chrétienne. 2079. Chao-kang.

Han-tsou sit charger le premier avec assez de vigueur; mais ayant été reçu avec une égale bravoure, non-seulement l'armée de CHAO-KANG soutint le premier choc, mais elle repoussa si vigoureusement les troupes de Han-tsou, qu'elles commencèrent à plier. Han-tsou qui s'en apperçut, s'avança avec un corps de réserve pour les soutenir; mais les trois cens gardes de CHAO-KANG qui virent ce mouvement, poussèrent à brides abbatues sur lui, tuèrent tout ce qui s'opposoit à leur passage, & se saisirent de Han-tsou, qu'ils amenèrent à CHAO-KANG. Le bruit qui se répandit aussi-tôt de la prise de Han-tsou, consterna tellement ses troupes, que la plupart mirent bas les armes, & recommurent CHAO-KANG; le reste se sauva avec Kiao, fils aîné de Ye, qui alla chercher Hi, son frère cadet, que Han-tsou avoit chargé de rassembler un corps de troupes dont il pût tirer du secours dans le cas d'un évènement malheureux.

Après cette victoire Chao-kang fit deux divisions de son armée; l'une, sous le commandement du gouverneur de Yu, & l'autre, sous les ordres de Ti-chou, son fils, qu'il envoya à la poursuite des suyards. Mi rencontra le premier les débris de l'armée de Han-tsou que Kiao avoit ramassés, les désit entièrement, tua Kiao & revint joindre Chao-kang. Ti-chou n'eut pas la même facilité à vaincre Hi, qui étoit à la tête d'un corps de troupes toutes sraîches. Lorsqu'il apprit qu'on venoit à lui, il sit quelques mouvemens en avant & en bon ordre, puis, sans presque donner le temps à Ti-chou de se reconnoître, il le sit charger si brusquement, que sans la vigilance de ce général & la bravoure des gardes qui sirent des prodiges, Hi auroit eu tout l'avantage de cette journée; mais Ti-chou, voyant que ses

troupes phoient & commençoient à se mettre en désordre, poussa à la tête des gardes, du côté où l'action étoit la plus AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. vive, rencontra Hi, & d'un coup de sabre le renversa de dessus son cheval. La mort de leur chef épouvanta tellement les ennemis, qu'ils se débandèrent de tous côtés, & abandonnèrent à Ti-chou le champ de bataille.

2079. Chao-kang.

Cette seconde victoire remit le calme dans l'empire, & la famille du grand Yu sur le trône; les restes des révoltés qui se trouvoient sans chefs se dissipèrent, & personne n'osa plus rémuer; on ne vit au contraire, peu de temps après, que festins & réjouissances, pour l'heureux rétablissement de la famille des Hia: il n'est pas nécessaire de dire les honneurs qu'on rendit à l'impératrice Min, & les applaudissemens qu'elle reçut à son retour; tout l'empire se mit en mouvement pour lui témoigner sa joie & sa reconnoissance. Quant aux deux gouverneurs qui avoient si bien servi CHAO-KANG, ce prince en fit ses ministres; il récompensa libéralement jusqu'au moindre soldat, & régna paisiblement, après avoir reçu les soumissions de tous les gouverneurs & de = tous les peuples, l'espace de vingt-deux ans; il mourut la soixante-unième année de son âge.

2058.

TI-CHOU.

La vertu, la bravoure & les belles qualités de TI-CHOU, = le rendoient digne de l'empire, quand il n'auroit pas été le fils & l'héritier de Chao-kang. Sa famille devoit, en partiq, à son courage, d'être remontée sur le trône: il avoit fait prisonnier Han-tsou; il avoit tué de sa propre main Hi, & dissipé le reste des rebelles : c'étoit lui enfin qui avoit mis le

2057.

AVANT L'ERB CHRETIENNE. 2057. Ti-chou.

dernier sceau à la paix & à la tranquillité de l'état; aussi Chao-kang voulut-il attendre le retour de ce jeune héros pour faire mourir le perfide Han-tsou, afin que tout l'empire sût, par-là, qu'en lui donnant TI-CHOU pour le gouverner après lui, il leur donnoit un prince digne du trône.

TI-CHOU, pendant tout son règne, jouit d'une tranquillité si grande, que les peuples voisins se faisoient gloire de se soumettre à ses loix. Les insulaires mêmes de la mer orientale, qui n'avoient pas paru depuis le grand Yu, vinrent lui offrir leurs hommages, & se reconnoître dépendans de l'empire: enfin tout paroissoit conspirer à sa gloire & à honorer sa vertu.

Imitateur du grand Yu, il rétablit dans l'empire le bon ordre que l'interrègne de Han-tsou avoit presqu'entièrement détruit: la pratique de la vertu y étoit négligée, on paroissoit mépriser les cinq devoirs; les soldats n'observoient plus de discipline, ni les mandarins de justice; TI-CHOU réforma tout, détruisit le vice, fit régner la vertu, remit l'ordre dans la justice & la discipline parmi les gens de guerre. Ce prince mourut regretté de tous ses sujets, la dix-septième année de son règne.

TI - HOAI

2040,

Les successeurs de Ti-chou, si nous en jugeons par le peu qu'en disent les historiens Chinois, ne profitèrent guère de l'exemple que ce grand prince leur avoit laissé à suivre: ils ne disent rien de plus de TI-HOAI, son fils, qui lui fuccéda, finon qu'il régna vingt-fix ans; de TI-MANG, fils de Ti-hoai & son successeur, qu'il en avoit régné dix-huit; que son fils Ti-sié lui succéda, que pendant son règne quel-

2014. Ti-mang,

1996,

Ti-sié,

ques-uns

DE LA CHINE. DYN. I. 153

ques-uns des peuples qui s'étoient révoltés sous Tai-kang, s'étoient enfin soumis sous son règne; que TL-sié les avoit AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. bien reçus, & même admis dans les mandarinats de l'em-1980. Pou - kiang. pire. Il mourut la seizième année de son règne: son fils Pou-KIANG lui succéda, & régna quarante-neuf ans. TI-KIUNG, frère de Pou-kiang, à sa mort, enleva l'empire à son fils Ti - kiung. Kong-kia, le posséda l'espace de vingt-un ans, au bout desquels il mourut & le laissa à Ti-kin. TI-KIN n'eut: I 900. point d'enfans pour lui succéder, ainsi l'empire retourna Ti - kin. à la branche aînée qui étoit celle de Ti-kiung, dans la personne de Kong-kia, à qui les historiens Chinois attri-1879. buent la perte de la dynastie des Hia: ce prince s'adonna Kong - kia. aux superstitions qui le précipitèrent dans toutes sortes de désordres. Les peuples en conçurent du mépris, & les gouverneurs des provinces ne vinrent plus lui rendre hommage. Il régna trente-un ans, &, à sa mort, il laissa l'empire à TI-KAO son fils, qui le posséda onze ans, au bout des-1848. quels il mourut, & eut pour successeur TI-FA, qui en sut Ti - kao. maître durant dix-deuf ans; ce TI-FA est le père de Li-koué, 1837. qui fut le dernier empereur de la race du grand Yu, Ti-fa.

LI-KOUÉ.

LI-KOUÉ, autrement Kié, surnom qui lui sut donné à cause des cruautés qu'il exerça durant son règne, annonça dès son enfance un mauvais naturel; & pour comble de malheur, il eut pour précepteur un certain Tchao-leang, dont les inclinations étoient aussi corrompues que celles de son disciple en qui l'âge ne servit qu'à les fortisser. Il passa les trente-trois premières années de son règne, dans une si

Tome I.

1818.

Avant l'Err Chrétienar. 1786. Li-koué. grande dissolution, mêlée de cruautés, qu'il devint l'horreur du peuple, & le mépris des gouverneurs des provinces qui refusoient même d'obéir à ses ordres.

LI-KOUÉ, irrité de leur désobéissance, résolut de s'en faire raison par la force; il commença par Yeou-chi-chi, gouverneur de Mong-chan (dans le Chan-tong) contre lequel il envoya des troupes; Yeou-chi-chi qui n'étoit pas en état de lui résister, résolut, pour éloigner cette tempête, de prendre LI-KOUÉ par un de ses foibles: il avoit une fille d'une grande beauté, fort spirituelle, mais dangereuse, appellée Mey-hi. Yeou-chi-chi la conduisit à LI-KOUÉ; l'empereur, frappé de sa beauté, & charmé de son esprit, rappella ses troupes, combla d'honneurs & de présens Yeouchi-chi, & fit bâtir à sa fille un palais d'une magnificence incroyable; les murailles & le vestibule étoient du plus beau jaspe, les balustrades d'yvoire, le lit & les meubles d'un prix inestimable à cause des perles & des pierreries dont ils étoient ornés; c'est là que LI-Koué perdoit, auprès de cette semme, un temps qu'il auroit dû employer au gouvernement de ses états.

Mey-hi surpassoit encore LI-KOUÉ en méchanceté, '& en infamie: elle sit saire à ce prince des choses qui paroîtroient incroyables, si des historiens dignes de soi, ne les avoient attestées; non contente de s'approprier toutes les richesses de l'empire dont elle étoit plus maitresse que l'empereur lui-même; dès qu'elle savoit quelque famille opulente, elle la faisoit dépouiller de la manière la plus barbare; de sorte que pour vivre heureux dans ces temps de désordre, il falloit paroître pauvre, & vivre misérablement.

L'usage qu'elle faisoit de ces richesses est plus blâmable

AVANT L'ERR CHRÉTIENNE. . 1786. Li - koné.

encore. Li-koué, à la sollicitation de cette sang-sue publique, fit creuser un étang qu'il remplit de vin jusqu'à pouvoir porter bateau; trois mille personnes pouvoient boire en même-temps dans cet étang, & non-seulement il étoit permis à toutes fortes de personnes d'y aller boire, mais même on les y forçoit, pour ainsi dire, par les louanges & par les applaudissemens que ce prince voluptueux & sa maitresse, donnoient à ceux qui venoient y faire un sacrifice de leur raison: il faisoit ranger autour de cet étang, des pyramides de viandes, aussi élevées que des montagnes, auxquelles il n'étoit permis de toucher, sous peine de la vie, qu'après s'être rempli de vin. Ces gens ivres, & privés de raison, se jettoient ensuite avec tant de fureur sur ces viandes, qu'ils se les disputoient jusqu'au point de se battre & de s'égorger les uns & les autres, avec un acharnement & une barbarie inconcevables; ces fêtes abominables, si contraires aux mœurs des Chinois, faisoient le passe-temps ordinaire de Li-koué & de Mey-hi.

Au milieu de ces plaisirs honteux & grossiers, ils en imaginèrent d'autres, dans lesquels l'infamie & la débauche, furent poussées à des excès dont on n'a point d'idée; ils rassembloient nombre de jeunes gens des deux sexes, & leur faisoient commettre en leur présence & en plein jour, sans honte & sans pudeur, les plus infames brutalités; récompensant, avec profusion, ceux qui étoient les plus corrompus & les plus libertins (1).

⁽¹⁾ Le quinzième jour de la première lune on célébre à la Chine, avec beaucoup de magnificence, une fête connue sous le nom de fête des lanternes. Elle commence dès le soir du 13, & dure jusqu'au soir du 16 ou 17. Pendant ces quatre

Avant l'Err Chrétienne, 1777. Li-koué. L'empire voyoit avec indignation tous ces débordemens, plus encore par l'estime qu'on avoit pour le grand Yu, dont on prévoyoit que Li-koué alloit éteindre la famille, que par l'horreur que ces désordres inspiroient à toute la nation. Personne cependant, dans la crainte de subir une mort cruelle & certaine, n'osoit se hasarder de lui faire des représentations; le peuple se contentoit d'en murmurer; Koan-long-pong, ministre de Li-koué, prit la généreuse résolution de se sacrisser pour sa patrie, & pour

à cinq nuits toute la Chine est en seu. Chacun se pique à qui aura les plus belles lanternes & fera la plus grande dépense. Il s'en fait de si vastes, qu'elles forment des salles où on peut représenter des comédies. Pendant cette fête, on donne divers spectacles & des feux d'artifice qui imitent si parfaitement les objets qu'on se propose de représenter, que le récit en paroîtroit incroyable si nos artificiers européens ne nous en avoient prouvé la possibilité. Les lettrés Chinois, au rapport de Magillans & du P. le Comte, dans leurs relations, attribuent l'origine de cette fête à l'empereur Kir, qui, se plaignant de l'alternative des saisons, des jours & des nuits, qui sembloient abréger la vie de moitié & en troubloient les plaisirs en nous obligeant de calculer les momens qui nous conduisent au tombeau, fit élever, de l'avis de Mey-hi, un grand & superbe palais sans fenêtres, où l'or, l'argent, les pierreries, & les plus somptueux ameublemens furent employés avec profusion. Il y rassembla un certain nombre de personnes des deux sexes qui étoient toujours nues, & une illumination continuelle de flambeaux & de lanternes en bannissoit les ténèbres & leur fournissoit de nouveaux cieux. Voilà, selon ces lettrés, ce qui donna naissance à la fête des lanternes. Mais c'est un conte dénué de vraisemblance; les Chinois ne se souviennent de Kie & de Mey-hi qu'avec exécration; au lieu que la fête des lanternes paroît avoir le plus étroit rapport avec le culte religieux des Chinois; en effet on remarque que, pendant ces jours de fêtes, les chefs de famille écrivent, en gros caractères, sur une feulle de papier rouge. ces mots: Tien-ti, San-hiai, Van-lin, Chin-tfai, c'est-à-dire, au gouverneur du ciel, de la terre, des trois limites & des mille intelligences. A la cour, on place cette inscription sur une table qu'on garnit de blé, de pain, de viande ou de quelqu'autre offrande de cette nature : ensuite on se prosterne, & on offre des pastilles ou des petits bâtons parfumés. Tout cela ressemble bien peu aux infamies de Kie & de l'impudique Mey-hi. Editeur.

l'honneur de la famille du grand Yu, en lui présentant le s placet suivant.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

> 1777. Li - koué.

» Moi, Koan-long-pong, ministre de votre majesté & son » sidèle sujet, ose lui représenter avec un prosond respect, » & un cœur plein de zèle pour son service & celui de son » auguste famille, ce qui suit.

» Nous avons appris du fondateur de votre illustre dynastie,
» le grand Yu, qu'un prince qui est sur le trône, ne sauroit
» être trop attentif sur lui-même, ni trop vigilant sur son
» peuple; qu'un prince qui est élevé au-dessus de tous les
» autres, doit se persuader qu'il est l'homme de ses états qui
» doit avoir le plus de vertu; & qu'il n'est digne de porter la
» couronne, qu'autant que son cœur, pénétré des sentimens
» que la vertu inspire, les répand au dehors pour le bien de
» ses sujets; dès-lors les peuples l'honorent, l'aiment, le
» respectent & s'empressent de se source à ses loix; mais
» si la crainte seule les fait agir, il est dangereux que cette
» crainte ne soit suivie de pensées de révolte, & ne les oblige
» ensin à chercher un maître que la justice & la raison,
» conduisent & gouvernent.

» Cet étang où la raison se déshonore, cette salle où » l'ombre de la vertu sait horreur, ces cruautés, ces insa- » mies, cette application, pour ainsi dire, de votre majesté, » à rendre son peuple vicieux & misérable, à éteindre tous » les sentimens de compassion & de pudeur, détruisent dans » le cœur du peuple tout respect & toute estime pour elle, » & le portent à desirer un autre maître.

» Si le peuple s'éloigne de votre majesté par ces principes, » peut-elle croire que le Ciel la protége? Le Ciel est juste & » ne se déclare que pour la vertu. Le seul moyen de le mettre

Avant l'Erb Chrétienne, 1777• Li-koué.

» dans vos intérêts, est d'éloigner de votre personne tous » ces objets de scandale que le Ciel déteste, & qui révoltent » vos meilleurs sujets; ne consultez pas, seigneur, la per» sonne qui a pris un si grand empire sur votre esprit & sur » votre cœur; elle ne respire que votre perte & celle de » votre auguste samille: daignez plutôt écouter les repré» sentations respectueuses de vos sidèles sujets, qui ne desi» rent que le bonheur & la gloire d'un descendant du grand » Yu, & le repos de son peuple; c'est-là le seul moyen de » vous rendre le Ciel propice, & d'éviter la ruine entière » votre empire «.

LI-KOUÉ qui avoit étouffé dans son cœur toute crainte du Ciel, par une vie tissue de vices & d'abominations, se fiant d'ailleurs sur sa complexion forte & robuste, après avoir lu ce placet, se contenta de dire: » ne suis-je pas le » maître absolu? oseroit-on se révolter? Je ne crains rien, » & je suis sûr que je ne cesserai d'être maître que quand le » soleil cessera d'éclairer l'univers, Koang-long-pong est un » imprudent qui mérite la mort «: il sit payer de sa tête, à ce généreux ministre, son amour pour le bien public, & son zèle pour la gloire de la famille du grand Yu.

Tching-tang, prince de Chang, jouissoit alors de la plus grande réputation: il étoit petit-fils de Hoang-ti, à la dix-septième génération par Sié, fils de l'empereur Ti-ko, que Yao avoit sait prince de Chang (1). Tching-tang ayant appris

⁽¹⁾ Sié eut pour fils Chao-ming, qui laissa la principauté de Chang à son fils Siang-tou, auquel succéda Tchang-yo, son fils, qui fut père de Tsao-yu; Tsao-yu de Min; Min de Tchin; Tchin de Ouei; Ouci eut pour fils Pao-ting, & Pao-ting eut Pao-y; Pao-y sur père de Pao-ping; Pao-ping de Tchu-gin; & Tchu-gin de Tchu-kouei, père de Tching-tang.

la mort tragique de Koan-long-pong, en fut si touché, qu'il ! résolut de lui faire de magnifiques obsèques, comme à un AVANT L'ERE homme qui s'étoit sacrissé pour le bien de sa patrie; il y invita non-seulement ses amis, mais encore tous les grands & le peuple; une affluence de monde assista à ces funérailles qui se firent avec une pompe dont on n'avoit point encore vu d'exemple.

1777-Li - koué.

Tching-tang s'étoit persuadé que cette espèce d'hommage public, rendu à la mémoire & à la générosité de Koanlong-pong, seroit un reproche à ce prince, d'avoir fait mourir un sujet si zèlé pour le bien de l'état, qui le feroit rentrer en lui-même; mais LI-KOUÉ regarda cette action de Tchingtang, comme une injure faite à la majesté impériale: il le fit arrêter & enfermer à Hia-tai (1), dans la résolution de le faire mourir. Il en auroit donné l'ordre si Kou-chi & Koanou-chi, ses favoris & les compagnons de ses débauches, ne lui eussent représenté qu'il valoit mieux le mettre en liberté, pour faire voir par-là à tout l'empire qu'il ne craignoit personne, puisqu'il ne craignoit pas la réputation de Tchingtang; ces raisons furent du goût de Li-koué, & il sit relâcher Tching-tang.

⁽¹⁾ L'emprisonnement du roi de Chang est marqué dans les annales à l'an 1777. & la mort de Koan-long-pong à l'an 1767, dix ans après; je crains que le P. de Mailla ne se soit trompé; cependant j'ai jugé à propos de laisser subsister cette erreur, si c'en est une, parce que Martini, dans ses décades, marque l'emprisonnement de Tching-tang comme une punition des honneurs qu'il avoit fait rendre à la mémoire de Koan-long-pong, & qu'il s'accorde par-conséquent avec le P. de Mailla. J'ai encore laissé subsister la date de 1777 jusqu'à la retraite du ministre Y-yn dans le pays de Chang, quoique les évènemens intermédiaires soient rangés sous des dates différentes selon les annales; mais la chose m'a paru trop peu importante pour intervertir l'ordre suivi par le P. de Mailla. Editeur.

Avant l'Ere Chrétienne. 1777. Li-koué. LI-KOUÉ avoit un autre ministre d'une probité & d'une droiture reconnue, il se nommoit Y-yn: ce sage ministre n'avoit épargné, ni remontrances ni prières pour engager son maître à se corriger: désespérant de le voir changer, & pénétré des malheurs du peuple, il quitta la cour & le ministère, pour se retirer dans les montagnes de Yeou-sin, où est aujourdh'ui la ville de Yé-hien du Ho-nan; là, loin des embarras & des intrigues, il s'occupa uniquement de la culture de la terre.

Tching-tang apprenant sa retraite, l'invita à le venir trouver pour une affaire de la dernière importance; Y-yn, malgré l'estime qu'il avoit pour Tching-tang, se sit presser jusqu'à trois sois de quitter sa solitude; ensin il céda à ses instances, & se rendit auprès de lui. » D'où vient, seigneur, » lui dit-il en l'abordant, que vous me retirez de ma solive tude? j'y travaillois à cultiver la terre, & faisois tout mon » plaisir de faire revivre les heureux temps de Yao & de » Chun. Ma première occupation étoit de chercher les » moyens de donner à l'empire un maître semblable à ces » deux grands princes, & de remettre le peuple dans les » règles de son devoir, en lui inspirant la vertu & en le » rendant heureux «.

» Je vous ai invité à venir me trouver, lui répondit » Tching-tang, pour vous engager à reprendre votre emploi; pouvez-vous le quitter sans porter un préjudice » certain à ce peuple dont vous désirez le bonheur? Peut-être » que le Ciel, touché de nos vœux & de l'état déplorable » de l'empire, changera ensin le cœur de Li-koué: si cet » heureux changement arrive pendant votre absence, n'est-il » pas à craindre que les compagnons de ses débauches ne » cherchent

» cherchent à le détruire? Vous seul pouvez aider l'empe» reur à rentrer dans le chemin de la vertu, les autres ne
» peuvent que l'en détourner; il n'y a donc pas à balancer,
» il faut que vous retourniez à la cour, & que vous tra» vailliez à rétablir le bon ordre. Si vos efforts sont inu» tiles, vous aurez du-moins la satisfaction d'avoir fait votre
» devoir «.

Avant l'Err Chrétienne. 1777. Li . koul.

Y-yn retourna à la cour, & plus zélé que jamais, il exhortoit sans cesse Li-koué à changer de conduite, mais sans succès. Ensin, au bout de quatre ans, voyant presque tout l'empire sur le point de se révolter, comme il pressoit de nouveau Li-koué, il prit une coupe à la main, & lui dit, » que votre Majesté voye ensin à se décider: je » crains, si elle ne suit pas mes conseils, qu'elle ne puisse » pas encore long-temps se maintenir sur le trône «. Li-koué alors battant des mains, sit un grand éclat de rire, & dit à son ministre: » Je suis aussi ferme sur le trône, que le solcil » l'est dans le ciel; quand nous le verrons tomber, j'avoue » qu'alors j'aurai quelque sujet de craindre «.

Y-yn voyant toutes ses tentatives inutiles, quitta une seconde sois la cour, & sut au pays de Chang, trouver Tching-tang, pour délibérer avec lui; Y-yn étoit d'avis de prendre les armes, asin d'obliger LI-KOUÉ à chasser l'impudique Mey-hi, & à éloigner ses savoris qui abusoient de l'ascendant qu'ils avoient sur lui pour l'entretenir dans la débauche & les excès auxquels il se livroit. Mais Tchingtang, plein de respect pour le grand Yu & sa famille, rejetta cette proposition, & ne voulut jamais consentir à prendre les armes contre son prince.

Dans le même temps, LI-KOUÉ convoqua une assemblée Tome I. X

Avant l'Ere Chrétienne.

> 1777. **L**i - koué.

de tous les gouverneurs de l'empire dans la province où Yeou-tcheng-chi commandoit; comme ils connoissoient tous le caractère de Li-koué, il n'y en avoit aucun qui ne fût sur ses gardes: Yeou-min-chi leva même des troupes, & sembla vouloir s'opposer, par la force, à ce que pourroit entreprendre l'empereur. Li-koué, à cette nouvelle, entra dans une colère effroyable, & se mettant lui-même à la tête de ses troupes, il marcha contre Yeou-min-chi, lui livra bataille, le désit, & revint triomphant à la cour. Toujours obsédé par les quatre compagnons de ses débauches, Ouei-chi, Tchang-chi, Kou-chi & Koan-ou-chi, il fut encore plus orgueilleux, plus dissolu, & plus cruel que jamais.

1768.

LI-KOUÉ, de retour de cette expédition, se crut au-dessus de toutes les entreprises qu'on pourroit faire contre son autorité; avant, on pouvoit encore lui faire quelques représentations, & l'empire n'étoit pas dépourvu de gens sages & zélés, qui osoient lui représenter les égaremens de sa conduite: LI-KOUÉ ne les avoit pas tous fait mourir; mais depuis ce temps-là, aucun de ceux qui s'ingérèrent de lui donner des avis, ou même de parler contre ses favoris, n'échappa à la mort. Tchong-kou, qui avoit la charge de Tai-che-ling, c'est-à-dire de grand historien, de pontise & de sur-intendant des mathématiques, prit entre ses mains les loix de l'empire, & l'exhorta les larmes aux yeux; mais voyant que ses remontrances étoient inutiles, il quitta la cour avec tout ce qui restoit d'honnêtes gens, & se retira auprès de Tching-tang, que tout le monde regardoit déja comme celui que le Ciel avoit choisi pour réparer le mal que LI-Koué faisoit à l'empire.

Le ciel & la terre semblèrent avertir les peuples de ce

changement; il y eut d'affreux tremblemens de terre; la montagne Kio-chan s'enfonça, & ne laissa à sa place qu'un grand étang bourbeux qui subsiste encore aujourd'hui; les eaux de la mer sortirent de leurs bornes, & faisant resouler. celles des fleuves & des rivières, elles inondèrent toutes les campagnes. Il parut deux foleils, l'un au levant, l'autre au couchant; tout pronostiquoit un grand changement dans l'empire. Le peuple, épouvanté & persuadé que c'étoient autant d'avertissemens que le Ciel donnoit à Li-Koué, crut qu'ildevoit l'exhorter à se corriger: les vieillards que l'âge rendoit respectables, armés d'un courage vraiment héroique, allèrent lui représenter que les loix de l'empire ne s'observoient plus; que la majesté ne paroissoit plus dans sa personne; que le Ciel l'avertissoit, de tous côtés, par des prodiges qui les faisoient tous trembler, & qu'infailliblement c'étoit un signe frappant d'un changement prochain: LI-Koué les sit tous cruellement mourir, & ordonna de chercher par-tout ceux qui avoient quelque réputation de probité pour leur faire subir le même sort. Il avoit coutume de dire, en

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1767. Li-koué.

Tant de cruautés & de barbarie révoltèrent enfin tout l'empire. On vit les gouverneurs & les peuples se rendre en foule dans le pays de Chang, pour implorer le secours de Tching-tang contre la sérocité de Li-koué. Y-yn, qui s'étoit attaché au prince de Chang, lui dit: » Vous voyez maintemant qu'il n'y a plus à délibérer sur le parti que vous devez

voyant l'estime que tout le monde avoit pour Tching-tang, qu'il ne se repentoit que d'une seule chose en sa vie, qui étoit de n'avoir pas fait mourir ce prince lorsqu'il le tenoit

prisonnier à Hia-tai.

1766.

Avant . L'Erb Chrétienne. 1766. Li - koué.

» prendre. Mey-hi a tellement corrompu l'esprit & le cœur » de LI-KOUÉ, qu'il n'y a plus rien à attendre de lui : les » peuples consternés ne peuvent plus supporter sa tyrannie, » & le Ciel irrité vous maniseste clairement sa volonté; il » veut se servir de vous pour le châtier «.

Tching-tang se rendit aux vœux des peuples & à l'avis de son ministre. » Grands & peuples, leur dit-il, qui venez » ici implorer mon secours, soyez attentiss à ce que je vais » vous dire : j'armerai pour vous protéger, puisque vous » avez besoin de mon appui, mais ne croyez pas que j'aie » la moindre pensée de révolte; je sais que j'ai au-dessus de » moi un maître dont je dépends, & que je ne dois pas » m'élever contre lui, ni me mettre à la tête d'un peuple » qui voudroit se révolter. Lorsqu'un prince fait son devoir, » lorsqu'il s'applique à faire régner la vertu dans ses états, » ses sujets sont obligés de verser jusqu'à la dernière goutte » de leur sang pour son service; par malheur, nous avons » dans LI-Koué un prince qui ne cherche qu'à fouler aux » pieds son peuple, à se rébeller contre le Tien, & à se n plonger dans des crimes qui crient vengeance & qu'on » ne peut rappeller fans horreur; il est évident, par tous les » signes que nous voyons, que le Tien veut qu'on le châtie. » Si je prens les armes contre LI-KOUÉ, c'est malgré moi; » c'est pour obéir aux ordres du Tien. De tant de peuples » qui lui étoient soumis, il n'y a presque plus personne qui » veuille le servir que par force. Je sais que vos plaintes » sont justes, & je suis déterminé à marcher contre lui : n mais il faut, officiers & soldats, que vous m'aidiez éga-» lement de tout votre pouvoir; seul, je ne puis rien: ce » sont les ordres du Ciel que nous exécuterons; c'est la

» paix & le bonheur du peuple que nous devons avoir en » vue : ceux qui feront bien leur devoir, doivent être sûrs AVANT L'ERE » qu'ils seront libéralement récompensés, je leur en donne » ma parole; mais s'il se trouve quelqu'un qui ne suive pas » mes ordres, ou les exécute foiblement, il doit s'attendre » à un châtiment qui rejaillira sur ses enfans & sur toute » sa famille; je vous en avertis, il n'y a point alors de pardon » à espérer «.

1766. Li-koué.

Après cette harangue, Tching-tang composa une armée de tout ce qu'il avoit de soldats d'élite & partit de Poutching. LI-KOUÉ, averti de sa marche, ne s'en émut pas beaucoup; il ordonna cependant qu'on rassemblât incessamment ses troupes, & dit qu'il vouloit enfin, par la mort de Tching-tang, s'ôter le regret de ne l'avoir pas fait mourir. Il s'avança avec une nombreuse armée au-devant de son ennemi, le rencontra, & résolut aussi-tôt de lui livrer bataille; mais ce prince, que l'orgueil aveugloit, ne s'imaginoit pas qu'il eût presque autant d'ennemis dans son armée qu'il avoit de soldats : à peine fut-il arrivé en présence de Tching-tang, que la plupart des siens l'abandonnèrent pour se joindre à ce prince, & le reste se dissipa; desorte que se trouvant presque seul, il sut obligé de s'ensuir à Nantíao (1), où Tching tang le laissa.

Tching-tang faisant ensuite réflexion sur cet évènement, ne put s'empêcher d'être troublé; il dit aux gouverneurs des provinces: » Je crains que dans la suite on ne blâme ce » que je viens de faire; c'est malgré moi que j'ai pris les » armes pour délivrer l'empire de la tyrannie de LI-Koué;

⁽¹⁾ Tsao-hien de Lin-tcheou-fou dans la province de Kiang-nan.

Avant l'Ere Chrétienne. 1766. Li-koué. » peut-être envisagera-t-on cette démarche comme un pré-» texte que j'ai pris pour m'élever sur le trône (1) «. Ses officiers tâchèrent envain de le tranquiliser, il demeura toujours persuadé que l'action qu'il venoit de faire nuiroit à sa réputation, & lui seroit reprochée dans les siècles à venir. Ce sut à cette occasion que Tchong-hoei, un de ses ministres, lui écrivit.

» Ce n'est pas sans dessein que le Ciel donne un maître aux » peuples; ils sont son ouvrage, & en les créant, il leur a » donné un corps & une ame libre pour se conduire: s'ils' » n'ont pas un maître qui les dirige, il est à craindre que » chacun agissant à sa fantaisse, ne cause du trouble &

Yuen-kou, pour embarrasser son adversaire, cita l'exemple de la famille régnante, & dit: » il s'ensuivroit de ce que vous avancez, que le fondateur de la » dynastie des Han auroit mas fait de monter sur le trône occupé par les Tsime. L'empereur, devant lequel ces deux lettrés parloient, mit sin à cette conversation, & dit que les lettrés qui sont sages, ne devoient pas agiter de semblables questions, Editeur.

⁽¹⁾ La conduité de Tching-tang qui détrôna K11, & celle de Ou-ouang qui détrôna Cheou-sin, quoiqu'appuyées par le Ciel, n'ont pas eu l'approbation de tous les Chinois. La note suivante, tirée de la traduction du Chou-king par le P. Gaubil, pag. 83, en administre la preuve. Deux philosophes Chinois, Yuen-kou & Hoangseng, disputoient devant King-ti, empereur des Han, qui vivoit l'an 158 avant l'Ere chrétienne. Hoang-seng prétendoit que Tching-tang & Ou-ouang ne devoient pas s'emparer de l'empire; Yuen kou répondoit que Kis & Cheou-sin, qui étoient des monstres, ayant été abandonnés par les peuples, ces deux grands-hommes, pour répondre aux vœux du peuple, les firent périr & montètent ainsi sur le trône, par l'ordre du Ciel. » Quelque vieux que soit un bonnet, reprit Hoang-seng, on le » met sur sa tête, & quelque propres que soient des souliers, on les met à ses » pieds: pourquoi cela? C'est qu'il y a une distinction naturelle & essentielle entre » le haut & le bas. Kré & Cheou-sin étoient de grands scéléraes, mais ils étoient » rois; Tching-rang & Ou-ouang étoient de grands & de sages personnages, mais » ils étoient sujets; & un sujet qui, bien loin de reprendre son maître de ses » fautes pour tâcher de l'en corriger, se sert au contraire de ces mêmes fautes » pour le perdre, & pour régner à sa place, n'est-il pas usurpateur «?

1766. Li - koué.

» du désordre : c'est pour les contenir dans les bornes du » devoir & dans le chemin de la vertu, que ce même Ciel AVANT L'ERE CHRATIENNE. » crée des fages à qui il donne les lumières & la prudence » nécessaires pour bien gouverner; LI-KOUE, loip de se servir » de ses lumières pour pratiquer la vertu & l'inspirer aux » peuples, les entraînoit au contraire dans toutes sortes de » vices, & les rendoit malheureux: le Ciel vous ayant donné » la sagesse & la vertu en partage, avec le pouvoir de remé-» dier à tant de maux, & de faire revivre les temps heureux » du grand Yu, ne vous demande que d'y travailler avec » ardeur.

» LI-KOUÉ a dû connoître, par le mécontentement du » peuple, que le Chang-ti le rejettoit; le Ciel au contraire, » manifeste le choix qu'il fait de vous, pour rendre à ce v peuple la paix & le bonheur.

» Les ministres de LI-ROUÉ, abusant de l'autorité qui leur » étoit confiée, ne s'étudioient qu'à faire le mal; pour nous, » semblables aux bourgeons du ris, ou à l'épi du blé, nous » nous soutenons à l'abri de votre protection; quels maux » pourrions-nous craindre?

» Pour justifier la confiance des peuples à votre égard, » il ne faut que se rappeller la conduite que vous avez tenue » avec les gens du pays de Cou: ils s'excusoient de venir » aux funérailles de Koan-long-pong, sous prétexte qu'ils » étoient pauvres, & qu'ils ne pouvoient fournir leur quote-» part; ils n'avoient pas même, disoient-ils, assez de bras » pour cultiver leurs terres : vous leur envoyâtes généreu-» sement des vivres, & du monde pour les aider; mais par » la plus noire ingratitude, ils mirent à mort celui qui étoit » chargé de vos ordres. Ils méritoient, sans doute, un châ-

168 HIST. GÉN. DE LA CHINE.

Avant l'Ere Chrétienne, 1766. `Li-koné.

"timent exemplaire; vous vous contentâtes de leur repentir.
"On n'a pas plutôt su que vous preniez les armes, que tous
"les peuples de la partie orientale sont venus vous offrir
"leurs services. On a vu les peuples Y, à l'occident, se
"plaindre de ce que vous leur préfériez ceux du sud, tandis
"que ceux du nord murmuroient, & demandoient pour"quoi vous ne les honoriez pas de votre présence. Par"tout, on voyoit les peuples pleins de joie, préparer ce
"qu'ils avoient de plus précieux pour recevoir leur maître;
"dès qu'il sera venu, disoient-ils, nous n'aurons plus rien
"à craindre. Le peuple de Chang jouit depuis long-temps
"de ce bonheur«.

LI-KOUÉ, honteusement chassé du trône, abandonné de ses sujets & de ses amis mêmes, ensin, méprisé de tout le monde, mourut misérablement à la montagne Ting-chan, près de Nan-tsao, trois ans après son expulsion. Il ne laissa qu'un fils, appellé Chan-ouei, qui ne se croyant pas en sûreté à Nan-tsao, se sauva dans les déserts du nord, où il vécut parmi les bêtes sauvages, sans oser communiquer avec les hommes: ainsi sinirent le dernier rejetton de la famille du grand Yu, & la dynastie des Hia, à laquelle succéda celle de Tching-tang, qui prit le nom de Chang, du nom de sa principauté.





HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

SECONDE DYNASTIE.

LES CHANG.

CHING-TANG naquit la vingt-septième année du règne de Kong-kia: il avoit déja atteint la quatre-vingt. AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. septième année de son âge, & étoit dans la dix-huitième de son règne, en qualité de prince de Chang, quand il prit les rênes du gouvernement, après la déroute de Li-koué; il adressa aux grands & au peuple ce discours.

Tching-tang.

» Le Chang-ti, souverain maître de la nature, en créant Tome I.

AVANT L'ERB. CHRÉTIENNE. 1766. Tching-tang.

"> les hommes, leur donna une raison pour se conduire selons > » leur état & leurs obligations; mais comme ils pourroient » s'écarter de leur devoir, il leur donna encore un maître » pour les relever quand ils tomberoient, & les remettre » dans le chemin de la vertu.

» Le prince des Hia, l'infâme Li-koué, a foulé aux pieds » l'humanité & la justice; uniquement occupé à vexer, à » maltraiter, à perdre ses peuples, vous avez éprouvé jusqu'où alloit sa méchanceté; vous vous en êtes plaints haustement, & le Tien, le juste Tien, a fait voir par des signes » évidens, combien il avoit en horreur ses injustices & ses » crimes.

» Puisque le Ciel a voulu se servir de moi pour se venger » de tant de forfaits, puisqu'il veut rétablir le lustre & l'hon-» neur du sceptre impérial, pouvois-je refuser d'obéir à ses » ordres? j'ai craint de ne pouvoir seul les exécuter, & j'ai » choisi parmi vous, des gens sages & zèlés, pour m'aider » à accomplir sa volonté: mais oserois-je sacrisser un veau » noir au Tien, sans l'avoir consulté, & sans être le maître » de l'empire?

» L'auguste Ciel qui aime véritablement les peuples, nous » a donné la victoire sur Li-koué; il a puni ce prince en » le condamnant à l'exil, & en délivrant ses sujets de sa » tyrannie: tous les cœurs, semblables à de jeunes plantes, à » des herbes nouvelles & à de tendres arbrisseaux, paroissent » renouvellés; il ne reste plus qu'à vous donner un maître: » vous desirez que je fasse revivre l'ancienne tranquillité dont » nous jouissions, mais je me sens trop foible pour me » charger seul de ce soin. Si vous voulez que je sois votre » maître, il faut que vous m'aidiez à faire renaître la paix, » la vertu & la concorde dans l'empire; ce n'est que sur les » secours que j'espère de vous que je me sonde : il ne saut AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. » pas que chacun se fasse des loix, & se livre à des desirs » que la raison ne règle pas, il faut au contraire qu'il soit » exact à observer les loix établies par nos prédécesseurs.

1766. Tching-tang.

»Le bien que je remarquerai en vous, ne craignez pas » que je le cèle; les fautes que je commettrai, ne croyez » pas que je me les pardonne. Le Chang-ti connoit tout, » rien ne lui est caché; le prince, de même que ses sujets, » a d'étroites obligations, dont il ne sauroit se dispenser sans » crime; elles sont d'autant plus grandes que la place qu'il » occupe, est plus relevée. Le Ciel l'y établit pour conduire » ses peuples dans le chemin de la vertu : ainsi, s'il vous » arrive de faire des fautes, je m'en regarderai comme seul » coupable. Je vous dois l'exemple, & votre bonheur est » le plus cher de mes vœux «.

TCHING-TANG s'étant déterminé à accepter l'empire, déclara qu'il vouloit tenir sa cour à To-tching (1). Il ordonna d'y faire les préparatifs pour le sacrifice au Chang-ti, suivant la coutume, & à l'exemple de Chun & du grand Yu, il voulut que ce sacrifice se sît avec toute la pompe & la solemnité possibles. Comme il fixa le commencement de l'année à la lune du solstice d'hiver, & que le commencement du printemps se trouvoit alors à la troisième lune, ce sacrifice se fit les premiers jours du printemps, à la troisième lune de l'année.

Après le sacrifice, il déclara qu'il donnoit à sa dynastie le nom de CHANG, qui étoit celui du pays que sa famille

⁽¹⁾ Aujourd'hui Kouéi-té-fou dans le Honan.

AVANT L'ERB Caretienne. 1766. Tching tang. possédoit en propre, & que la couleur (1) impériale dans les étendards & ailleurs, seroit la blanche. Il nomma Y-yn & Tchong-hoci, ses premiers ministres, & assembla ensuite les gouverneurs, les grands & les officiers de l'empire, dans une plaine à l'orient de la cour pour en faire l'examen, les punir ou les récompenser, & choisir ceux qui pouvoient être plus utiles à l'état. Cet examen fait avec toute l'exactitude & toute la justice possibles, combla de joie la nation. Tching-tang adressant la parole à ceux qu'il avoit laissés ou mis en charge, leur dit:

⁽¹⁾ On lit dans les annales que Fou-hi régna par la vertu du bois, Chin-nong par celle du feu; Hoang-ti par celle de la terre; Chao-hao par celle des métaux; Tchuen-hio par celle de l'eau. Pour comprendre cette manière de s'exprimer, si éloignée de nos usages, il faut avoir recours à une notice de M. de Visdelou. imprimée à la fin du Chuu-king, traduit par le P. Gaubil. Cinq génies gouvernent Les cinq élémens, & ces génies étendent leur domination sur les dynasties qui doivent tour-à-tour posséder la Chine. Les Chinois sont encore présider ces génies. qu'ils appellent du nom de Chang-ti, aux cinq saisons de l'année (ear on remarquera qu'ils forment une saison moyenne, des derniers dix-huit jours de chacune des autres saisons); & ces saisons aux cinq couleurs primitives, &c. » Chacun » de ces élémens produit une dynastie. Ainsi l'élément du bois en produit une, & » son Chang-ti forme un fondateur. Ensuite l'élément du feu produit une autre » dynastie, & un nouveau fondareur. Et après que les trois autres élémens ont so fondé chacun la leur, l'élément du bois reprend la domination, & forme un nou-» veau fondateur; & ce période duze autant que le monde, sans interruption & nécessairement. De-là cette formule de l'histoire Chinoise : telle dynastie a règné » par la vettu du bois, ou de quelque autre élément. Celle d'aujourd'hui, par » exemple, règne par la vertu de l'eau. De là vient aussi que la plupart des ancien-» nes dynasties sacrifioient au Chang - ti, ou à l'élément qu'elles regardoient » comme leur père, voulant persuader au peuple qu'elles en étoient issues «. Mais M. de Visdelou fait entendre ensuite que ces cinq Chang ti sont subordonnés à un souverain Chang-ti qui préside à tout le Ciel. Les dynasties ont offert des sacrifices aux cinq Chang-ti en commun, outre les cérémonies religieuses dont chacune bonoroit particulièrement celui des cinq Chang-ti de qui elle se disoit issue. Les facrifices aux cinq Chang-ei ont été supprimés par la dynastie des Ming; & celle des Tfing, qui est la dynastie actuellement régnante, ne les a pas rétablis. Editeur.

DE LA CHINE. DYN. II.

» O vous qui êtes ici, & qui voulez, avec moi, vous » charger de la conduite du peuple, soyez attentiss à ce AVANT L'ERB » que je vais vous dirc. Ce n'est pas inutilement que vous » m'avez choisi pour votre empereur; vous avez sans doute » cru que le Tien vouloit se servir de moi pour rendre les » peuples heureux, & les entretenir dans la pratique de la » vertu; je sais que je ne le puis seul; je vous ai donc choisis » pour m'aider dans un emploi de cette importance: mais » fouvenez-vous que si le peuple ne se loue pas de votre » administration, si vous ne vous employez pas entièrement » à remplir vos obligations, je vous punirai avec la dernière » sévérité; ne vous en prenez pas à moi, n'en accusez que » vous-mêmes. Tâchez, au contraire, d'imiter Kao-yao & » Heou-tsie, qui furent d'un si grand secours à Chun & à » Yu, l'un dans le gouvernement, & l'autre, en apprenant » aux peuples à cultiver la terre, qui leur fournit les moyens » de vivre commodément. L'extérieur ne suffit pas, le cœur » doit y être ; des dehors affectés ne sauroient tromper le » Chang-ti; s'il vous châtie, c'est que vous l'aurez mérité«. Cela dit, il leur déclara que pour ne pas confondre les ancêtres de sa dynastie avec ceux de la dynastie des HIA; il prenoit SIE, comme chef de la sienne, & vouloit, qu'à l'avenir, ses descendans lui fissent les cérémonies accoutumées; ce qu'il pratiqua lui-même quelques jours après.

Le Ciel, cependant, ne répondit pas aux vœux de TCHING-TANG pour rendre ses peuples heureux; il ne tomba point d'eau, & les terres, quelques soins que le peuple prît de les arroser, ne rendoient que très-peu de grains; celles qui étoient éloignées des rivières, ne produisoient absolument rien; ce qui fit monter les vivres à un si haut prix, que plu-

1766. Tching-tang.

> 1766. 1765. 1764. 1763. 1762. 1761.

AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. 1760. Tching-tang. sieurs furent obligés de vendre leurs propres enfans pour soulager leur misère; TCHING-TANG sit ouvrir les mines de cuivre de la montagne Tchouang-chan, dont il sabriqua une monnoie qu'il sit distribuer au peuple; il sournit par-là aux pauvres, le moyen d'acheter du grain des plus riches; mais les greniers s'épuisoient sans que la terre reproduissit des récoltes pour les remplir.

Sept ans d'une affreuse stérilité, réduisirent l'empire à un état déplorable; TCHING-TANG, vivement touché de ce sléau terrible, dépouilla le faste impérial, se revêtit d'un cilice (1) & alla sur la montagne Sang-lin, où prosterné par terre, le visage baigné de larmes, il adressa cette prière au Tien: » auguste Ciel, faut-il que pour moi seul le peu» ple soit réduit à une si cruelle extrémité? Faut-il qu'il soit » puni de mes sautes? Si je ne remplis pas les obligations » de mon état, si je ne veille pas comme je le devrois, à ce » que le peuple pratique la vertu, si les palais où je demeure » sont trop superbes, si je permets que les semmes s'élèvent » au-dessus de leur état, si je ne suis pas attentis à ce que le » commerce se sasse avec équité, ò juste Tien, c'est moi » seul qui suis coupable! faites retomber sur moi votre » colère; voici votre victime, frappez! mais jettez un regard

⁽¹⁾ Ce que dit ici le P. de Mailla est tiré du Sse-ki & de Siun-sse, cités dans les annales. Le P. Martin Martini, dans ses décades, rapporte la chose avec des circonstances différentes, mais sans citer ses aurorités: il dit que les Chinois eurent recours aux sorts, & que ces sorts ayant décidé que le Ciel appaiseroit sa solère par les prières & par la mort d'un seul homme, alors Tching-tang se purissa par le jesine, coupa sa chevelure & ses ongles, & alla s'offrir comme victime, pieds nuds & le corps couvert de torre & de cendres: en cet état il adressa sa prière au Ciel, à six reprises différentes, &c. Editeur.

DE LA CHINE. Drn. II. 175

33 de compassion sur ce peuple infortuné «. A peine TCHING-TANG eut-il sini sa prière, que le ciel se couvrit de nuages, & qu'il tomba une pluie qui s'étendit à plusieurs mille lis à la ronde, & procura une abondante moisson.

Avant l'Erb Chrétienne. 1760. Tching-tang.

TCHING-TANG, après avoir rendu graces au Ciel d'un si grand bienfait, retourna dans son palais, & sit graver sur le bassin dont il se servoit tous les matins pour se laver le visage, ces paroles: Souviens - toi de te renouveller chaque jour, & plusieurs sois le jour; asin qu'ayant continuellement cet avertissement devant les yeux, il sût plus attentis à remplir ses devoirs. Que les peuples seroient heureux, si tous les souverains pensoient ainsi!

TCHING-TANG fut toujours pénétré de respect pour le Ciel, plein de tendresse pour son peuple, & de désiance à l'égard de lui-même; aussi fut-il chéri & pour ainsi dire adoré de ses sujets. Il mourut âgé de cent ans, dans la treizième année de son règne, emportant avec lui les regrets de toute la nation.

1754.

L'empereur TCHING-TANG eut trois fils, Tai-ting, Ouaiping & Tchong-gin; Tai-ting mourut avant son père, & ne laissa qu'un fils. Ouai-ping, à la mort de l'empereur, n'avoit que deux ans, & Tchong-gin un an seulement.

T A I - K I A.

TAI-KIA, c'est le nom que portoit le fils de Tai-ting, comme plus âgé que ses oncles, sut choisi par Y-yn & par les grands, pour succéder à Tching-tang, d'autant plus que Ouai-ping & Tchong-gin, d'une complexion délicate, paroissoient ne devoir pas vivre long-temps, & qu'ils moururent effectivement l'un & l'autre dans l'année.

1753.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1753. Tai-kia.

Ayant donc été résolu que TAI-KIA, comme fils de l'héritier présomptif de la couronne, succéderoit à Tchingtang, Y-yn, en qualité de premier ministre & de premier président du tribunal des rits, assembla tous les mandarins qui se trouvèrent à la cour, & leur sit reconnoître TAI-KIA. On étoit alors dans la douzième lune, & les cérémonies des funérailles de Tching-tang n'étoient pas encore faites; Y-yn les ordonna avec beaucoup de magnificence, ensuite il alla prendre TAI-KIA qu'il fit placer sur un trône préparé à cet effet, dans la salle des ancêtres de la dynastie des CHANG, le salua empereur, & lui sit recevoir, en cette qualité, l'hommage des grands, des princes vassaux, des mandarins & du peuple. Ce ministre, adressant ensuite la parole au jeune empereur, l'exhorta à imiter la vertu du grand prince à qui il succédoit, & lui donna ces avis.

» L'empire dont la dynastie CHANG est maintenant en possession, appartenoit auparavant à celle des Hia. Prince, sachez que nous ne sommes élevés que parce que les Hia sont tombés; tandis que les Hia se sont maintenus dans la pratique de la vertu, & qu'ils se sont appliqués avec soin à se renouveller chaque jour, on a vu l'empire sleurir au s'esin de la paix, & la justice du Tien ne s'est point appéssante sur eux: tout leur réussissoit. La terre produisoit avec abondance; les montagnes, les sleuves, les esprits étoient réglés; les volatiles, les quadrupèdes & les poissons n'étoient point dérangés; le Tien protégeoit ces princes, parce qu'ils pratiquoient la vertu. Mais quand leurs descens dans s'éloignèrent de ces modèles, le Tien, irrité, multiplia leurs calamités, & nous chargea de sa vengeance, en nous

DE LA CHINE. Drn. II.

» nous substituant à leur place; la décadence des HIA est » venue de Ming-tiao (1), & notre élévation de Pou- AVANT L'ERB » tching (2).

1753. Tai - kia.

» Notre maître, le prince de Chang, votre auguste aïeul, » toucha le Tien, & le cœur des hommes. Il fut pénétré » de voir le mépris que Li-koué faisoit de la vertu, & » des maux extrêmes qu'il causoit à ses sujets. Il prit les » armes, & détruisit la tyrannie, pour faire règner la clé-» mence: les peuples le chérissoient. Prince, vous succédez » à son trône, soyez l'héritier de ses vertus. Vous êtes » jeune, votre cœur est susceptible de toutes les impres-» sions; ayez de l'amour pour votre famille, & du respect » pour vos ancêtres; le bonheur des peuples & des quatre » mers en dépend.

» Votre aïeul observa étroitement les devoirs de l'homme; » il suivoit les sages conseils qu'on lui donnoit; cette désé-» rence lui gagna tous les cœurs. On admiroit la justice » avec laquelle il gouvernoit; jamais on ne le vit recher-» cher la louange ni les applaudissemens, & il sembloit » que son unique affaire étoit de se corriger de ses dé-» fauts. C'est par - là, prince, qu'il devint maître absolu » dans tout l'empire: il est difficile, je l'avoue, de l'imiter » en tout.

» Il cherchoit, de tous côtés, les gens de mérite, qu'il » forma lui-même à pouvoir vous seconder; il a laissé des » règles sur la conduite des mandarins, & sur la punition

⁽¹⁾ Ming-tiao, près de Gan-y-hien dans le Chan-si; c'est-à-dire où l'empereur Kié se livroit à ses plaisirs.

⁽²⁾ Pou-tching, dans le pays de Kouei-té-fou de la province de Honan, demeure de Tching-tang.

Avant l'Ere Chrétienne. 1753. Tai-kid. » des crimes; il en a laissé à votre Majesté, sur la conduite » qu'elle doit tenir sur le trône. On lui entendoit dire » souvent, qu'il redoutoit les fausses louanges, le jeu, le » vin & les chansons; que c'est avoir des mœurs corrompues, » que de se livrer immodérément à l'amour des richesses » & des femmes, & de ne s'occuper que de la promenade » & de la chasse; que ceux qui n'écoutent pas avec respect » les conseils des sages, qui foulent aux pieds la droiture » & l'équité, qui écartent les personnes respectables par » l'âge & par la vertu, pour n'écouter que de jeunes étour-» dis, sans expérience, préparent mille troubles à l'empire. » Un de ces défauts dans un magistrat ou dans le souverain, » doit entraîner leur perte. Si les ministres ne corrigent point » ces défauts dans leur prince, par leurs avis, ils méritent » d'être ignominieusement slétris au visage par des stigma-» tes noires.

» Prince, vous devez imprimer profondément dans votre » cœur ces belles maximes de votre aïeul; ses paroles avoient » pour but, de vous servir de guide pour vous conduire. Il » n'y a que le seul Chang-ti qui soit supérieur aux règles. Si » vous faites bien, il vous rendra heureux; si vous faites » mal, il vous punira sévèrement. Ne méprisez pas la vertu » & gardez-vous bien d'accorder votre estime à celui qui » n'en aura point: la vertu seule peut procurer la paix à » vos peuples.

TAI-KIA auroit été heureux, s'il eût suivi les sages instructions de Y-yn; mais il n'eut pas plutôt pris possession du trône, qu'il se livra à une société de jeunes débauchés, dont il écouta les discours insensés, & qui eurent bien-tôt détruit l'esset des conseils pleins de sagesse que Y-yn lui avoit donnés. Ce ministre, comme conservateur de la paix (1), dignité! qui n'a eu lieu que sous la dynastie CHANG, & qui étoit la AVANT L'ERB première de l'état, craignant que la conduite de TAI-KIA ne causat du trouble, lui écrivit en ces termes.

1753. Tai - kia.

» Prince, le Tien est témoin de toutes les actions des » hommes; il leur est impossible de se soustraire à ses regards. » Lorsqu'il nous donna pour maître Tching-tang, il ma-» nifesta clairement sa volonté; ce grand prince, chargé » de ce pesant fardeau, fut toujours d'une circonspection » extrême : le Ciel donna de l'éclat à ses vertus, le soutint-» avec gloire sur le trône, & rendit ses peuples heureux. » Moi, Y-yn, votre fidèle sujet, j'eus seul l'honneur » d'être à ses côtés, & de l'aider dans une si grande entre-» prise. C'est à ses travaux, que votre Majesté doit le trône » qu'elle occupe aujourd'hui.

» Lorsque dans une affaire, dont le souverain & ses minis-» tres sont chargés, le prince abandonne la vertu, & ne » remplit point ses obligations, il est difficile que le ministre » seul la fasse réussir. Quand j'étois auprès de Li-koué, à la » ville occidentale, voyant que mes soins étoient inutiles, » je le quittai pour me rendre auprès de Tching-tang, dont » la vertu & la probité étoient connues de tout le monde. » Ce prince, agissant de concert avec les sages qui se faisoient » un plaisir de le servir & de l'aider, est venu heureusement » à bout de mettre l'empire dans votre famille, & Li-koué » s'est vu forcé de descendre du trône. Un prince qui n'imite

⁽¹⁾ Ce titre, en Chinois, est O-heng, que le P. Gaubil lit Gou-heng. On croit que cette dignité répond à celle de Tai-sse ou de grand-maître, la première de l'empire. D'autres pensent que c'est un surnom honorisique de ce ministre. Editeur.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

> 1753. Tai - kia.

» pas la vertu de ses ancêtres & qui ne se comporte pas en » roi, les déshonore.

TAI-KIA reçut ces remontrances & y fut insensible. Y-yn, sans se rebuter, lui présenta un second placet, où il lui dir:

"Savez-vous, prince, ce que les siècles à venir diront des

"anciens empereurs, qui ont été si vigilans sur leurs actions?

"Ils diront, que dans la crainte de se tromper, ils cherchoient

des sages, qui, par leurs conseils, leur frayassent un che
min que leurs descendans pussent suivre. Prince, ne rendez

pas inutiles les précautions que Tching-tang prenoit pour

ses successeurs. Soyez jaloux de votre réputation; imitez

celui qui apprend à tirer de l'arc; il pose un but, bande

fon arc, & ne lâche la slèche qu'après avoir bien visé. Fixez

le point que vous devez vous proposer d'atteindre; prenez

pour modèle votre auguste aïeul, cela me comblera de

joie; dix mille générations feront votre éloge «.

Le vice avoit jetté de trop profondes racines dans le cœur de TAI-KIA; Y-yn vit bien que ses exhortations étoient insuffisantes, & qu'il falloit un remède plus efficace pour l'engager à changer de conduite. Ce ministre, pour éloigner ce prince des sociétés qui l'entretenoient dans le mal, sit bâtir un petit palais près du tombeau de Tching-tang, & résolut d'y tenir TAI-KIA, asin de l'obliger à écouter ses instructions; voici comment Y-yn s'y prit : il annonça an jeune empereur qu'il falloit aller au tombeau de son aïeul, faire les cérémonies ordinaires; TAI-KIA ne sit aucune dissiculté de s'y rendre, persuadé qu'il en reviendroit bientôt; mais les premières cérémonies sinies, Y-yn lui sit entendre, que suivant la coutume des anciens, le deuil devoit duret trois ans, & qu'il ne pouvoit se dispenser de suivre cette loi.

TAI-KIA y consentit. Y-yn commença par interdire tout commerce entre TAI-KIA & les sociétés qui le perdoient. AVANT L'ERE Alors, il lui donna des leçons sur les obligations d'un prince à l'égard de son peuple, & à l'égard de lui-même. Le ministre continua ses instructions, chaque jour, pendant l'espace de trois ans; il réussit à changer entièrement le jeune empereur, & à le rappeller à la vertu.

1753. Tai - kid.

Y-yn, comblé de joie (1), se revêtit de ses habits de cérémonie, & le premier de la douzième lune, il fut prendre l'empereur pour le reconduire à Pou-tching, où il lui dit. 5

"Un peuple sans maître ne sauroit vivre en paix; un prince » sans peuple n'auroit personne à qui commander. L'heureux » changement de votre majesté est une faveur du Ciel qui » vous aime; c'est un bonheur permanent & inestimable » pour les peuples «

TAI-KIA, avec tout le respect d'un disciple à l'égard de son maître, lui répondit: » Jusqu'ici je me suis oublié; je » n'ai eu aucun égard à la vertu; je n'ai pas vécu en homme, » Me laissant entraîner à mes passions, j'ai déshonoré le » trône que j'occupe; j'ai manqué de modération & de bien-» séance, & n'ai fait qu'accumuler mes fautes. On peut remé-» dier aux désastres qui viennent du Ciel, mais il est difficile » de réparer le tort que nos passions déréglées nous font. » J'ai méprisé les utiles instructions que mon Sse-pao (2) m'a 1751.

⁽¹⁾ Le P. Gaubil traduit: » Y-yn, avec le bonnet & les autres habits royaux. alla au devant du roi successeur «.

⁽²⁾ Sse-pao est le nom d'une dignité qui ne s'accordoir qu'à s'un des trois grands de la première classe, dont l'office étoit de veiller à ce que l'empereur ne commîr aucune faute dans le gouvernement. Ces trois grandes dignités étoient celles de Sse-pao, de Tai-sse & de Tai-sou, Le nom de Sse-pao signifie, mot-à-mot, maître

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1751. Tai-kia. » données, & j'ai mal commencé; mais, éclairé de vos sages » conseils, je veux pratiquer la vertu, & faire oublier mes » erreurs «.

Y-yn se prosternant jusqu'à terre, répondit à l'empereur: » il n'est donné qu'à un prince éclairé de se perfectionner & » d'inspirer la vertu à ses sujets. Vos illustres prédécesseurs » aimoient les pauvres & les malheureux, comme leurs » propres enfans, & c'est ce qui engagea les peuples à les » choisir pour maîtres, & à recevoir leurs loix. Quand les » peuples des royaumes voisins parloient de votre auguste » aïcul, ils disoient hautement: nous attendons l'arrivée de » notre maître; quand il sera venu, nous n'aurons plus rien à crain-» dre de la tyrannie. Imitez votre aïeul; marchez sur ses » traces dans les sentiers de la vertu; ne sacrifiez pas un » seul moment à la mollesse & à l'oissveté. Quand vous ren-» drez les honneurs à vos ancêtres, ayez dans le cœur les » devoirs de l'obéissance d'un fils. Quand vous-traiterez avec » vos sujets, ayez de la gravité & de la décence. Quand il » sera question d'affaires qui viennent de loin, employez-le » discernement. Quand on vous donnera des avis salutaires, » appliquez-vous à en connoître les avantages. Quand vous » observerez tous ces points, votre Majesté me trouvera » toujours prêt à la seconder«.

gardien ou protecteur. Magister custos. Tai-se signisse grand-maître, ensin Tai-sou, grand précepteur. Dans le chap. Tcheou-kouan du Chou-king, ces trois grands officiers sont encore appellés les trois Kong, & on dit qu'ils traitent de la loi, gèrent les assaires du royaume, & établissent un parfait accord entre les deux principes; que ce n'est qu'à ceux qui ont de grands talens qu'on doit donner des postes si relevés. Le P. Gaubil fait la remarque que ces trois Kong étoient comme les directeurs & les instituteurs du roi ou du prince héritier, & ses maîtres qui le portoient à la vertu, Editeur.

DE LA CHINE. DYN. II. 183

Y-yn donna plusieurs autres instructions à TAI-KIA, qui ont été conservées dans le Chu-king.

Avant L'Ere Chrétienne. 1751. Tai-kia.

» Le Tien ne fait acception de personne; il ne se déclare
» que pour ceux qui l'honorent & le respectent. Le peuple
» ne s'attache que par l'amour qu'on lui marque. Les esprits
» n'ont pas toujours pour agréables les sacrifices qu'on leur
» offre; ils acceptent ceux qui se font avec un cœur droit
» & sincère. Qu'il est difficile de tenir la place du Ciel sur la
» terre! La vertu aime la paix, & le vice la discorde; si la
» vertu & la paix règnent ensemble, il n'y a point de bon» heur qu'on n'en doive attendre; si le vice se joint à la
» discorde, il n'y a point de malheurs qu'on ne doive crain» dre. Bien commencer & bien finir, est d'un homme sage
» & éclairé.

» Votre auguste aïeul travailla sans cesse à renouveller sa » vertu, & il vint au point de se rapprocher du Chang-ti. » Vous, qui succédez à son trône, succédez aussi à sa » vertu.

» Ne méprisez pas les travaux du peuple, considérez-en » l'importance & les difficultés; n'ayez pas la présomption » de vous croire inébranlable sur le trône, pensez au con» traire au danger de le perdre. Quand on commence une
» affaire, il faut envisager sa fin, si on veut en obtenir du
» succès. Lorsque vous entendrez des discours qui vous
» déplairont, & pour lesquels votre cœur aura de la répu» gnance, ne les rejettez pas sur le champ, contenez votre
» colère, & pesez-les dans la balance de la raison. Si ces
» discours sont conformes à votre saçon de penser, avant
» que de leur donner votre sanction, réstéchissez à ce qu'on
» pourroit y opposer.

Avant, l'Erb Chrétienne. 1751. Tai-kia. » Si dans ce que vous entreprendrez, vous n'usez pas d'un » mûr examen, qu'obtiendrez-vous? Le bonheur & la tran-» quillité des peuples, dépendent de la vertu d'un seul » homme.

» Si le prince, par de fausses interprétations ne renverse » pas les anciennes règles du gouvernement, & si ses officiers » n'exercent pas les fonctions de leurs charges dans la vue de » s'enrichir, alors l'empire jouira de l'état le plus florissant » & d'une paix inaltérable «,

Y-yn étoit alors âgé de soixante-dix ans, & avoit dessein de se décharger du pesant fardeau qu'il supportoit depuis tant d'années; mais son zèle pour la famille de Tchingtang, l'engagea, avant de quitter le ministère, à donner encore quelques instructions au jeune empereur dont il vouloit achever de fortisser les heureuses dispositions. Le chapitre du Chu-king, intitulé Hien-yeou-y-te, contient ces nouvelles marques du zèle de ce sage & digne ministre. Voici ce qu'il lui dit en lui remettant le gouvernement.

» Ah! que les jugemens du Ciel sont difficiles à connoître, » & qui peut compter sur sa faveur constante? Ses decrets, » lorsqu'il distribue les empires, ne sont point irrévocables, » & ils ne le deviennent que quand un prince persévère dans » la vertu.

» HIA ne s'est perdu que parce qu'il n'a pas été constant à » remplir ses devoirs; parce qu'il a offensé les esprits, & » opprimé les peuples. L'auguste Ciel cessa de le protéger, » & chercha dans tous les royaumes, un homme d'une vertu » épurée pour le mettre sur le trône: je sus celui dont le » Ciel se servit d'abord pour manisester ses desseins, Votre » aïeul

DE LA CHINE. Drn. II. 185

» aïeul, doué de vertus, fut choisi par le Ciel pour punir !
» les H1A, & leur enlever l'empire.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE

1751. Tai-kia,

» Il ne faut pas s'imaginer que le Ciel ait favorisé en cela » notre famille; il n'a eu égard qu'à la vertu de Tching» tang. Ce n'est pas votre famille que le peuple a choisse
» pour l'élever sur le trône, c'est la vertu de Tching-tang.
» Lorsque la vertu est pure & toujours agissante, le bon» heur la couronne; mais si elle se trouve mélangée,
» elle ne réussit en rien. Les biens & les maux qui se suc» cèdent parmi les hommes, les récompenses & les châ» timens, émanent de ces deux sources.

» Vous, prince, qui succédez à votre aïeul, faites en sorte » que le commencement & la fin de votre règne soient les - » mêmes, & que votre vertu ne se démente jamais.

» Ne confiez les emplois qu'à des sages; qu'il ne paroisse » ni à votre droite, ni à votre gauche, que des gens ver-» tueux; les places relevées sont pour les grands, les insé-» rieures pour le peuple. Examinez, avec attention, les » affaires difficiles, & n'ayez pour but que la paix, l'union » & la vertu.

» La vertu n'a point de modèle particulier qui en déter-» mine l'objet; elle les prend dans tout ce qui s'opère de » bien. Faites que tous les peuples s'écrient: que les paroles » de notre prince sont sublimes! que son cœur est sincère & » pur! Vous soutiendrez la réputation de l'auguste Tching-» tang, & vous pourrez, comme lui, rendre vos sujets » heureux.

» C'est dans les temples (1), consacrés aux sept généra-

⁽¹⁾ Les anciens empereurs Chinois avoient sept temples ou miao consacrés à Tome I.

Avant l'Ere Chrétienne. 1751.

Tai - kia.

"> tions, qu'il faut aller contempler la vertu & chercher des modèles; c'est dans le souverain qui commande à plusieurs millions d'hommes, qu'on doit trouver des règles de gouvernement. Ne dites jamais, je suis puissant, & le peuple est foible. Si parmi le peuple, homme ou semme, quelqu'un vous propose des choses dont il peut être instruit, ne le rebutez pas, quelque incapable qu'il vous paroisse. Celui qui commande au peuple, ne doit rien négliger «.

Y-yn, après ces dernières exhortations, voulut se retirer; mais TAI-KIA qui connoissoit son mérite & qui sentoit le besoin qu'il en avoit, n'y voulut point consentir. Depuis que ce prince avoit commencé à mettre en pratique les maximes de ce ministre, il avoit vu les grands & le peuple revenir à lui; en esset, la plupart, mécontens de la manière dont TAI-KIA avoit débuté en montant sur le trône, s'étoient éloignés de la cour, & avoient marqué hautement leur aversion pour un prince qui paroissoit faire si peu de cas des constitutions du gouvernement. L'autorité du ministre Y-yn, & l'espérance qu'il leur donnoit d'un heureux, changement, les empêchèrent de se révolter. Les peuples

sept générations de leurs ancêtres. Le premier étoit consacré au fondateur de la dynastie, appellé Tai-tsou ou le grand aïeul; & les six autres aux générations suivantes. Tant que la dynastie ou famille régnoit, celui qui l'avoit fondée restoit; les autres faisoient place à leurs descendans, après sept générations, à moins qu'ils ne se suffent rendus recommandables & n'eussent mériré le titre de Tsong ou Respectables. Dans ces temples ou salles, on plaçoit sur un piédestal une tablette oblongue appellée Chin tso, siège de l'esprit, sur laquelle on écrivoit le nom, la qualité de la personne, ainsi que le jour, le mois & l'année de sa naissance & de sa mort. C'est à ces tablettes qu'on faisoit des offrandes de pure cérémonie, mais utiles, pour faire saire aux souverains des réstexions à la vue des honneurs qu'on rendoit à la représentation & à la mémoire de leurs ancêtres, morts depuis tant de siècles. Editeur.

DE LA CHINE. Drn. II. 187

combloient de louanges, l'empereur & son ministre; tous = firent éclater leur joie, d'une manière extraordinaire.

Avant l'Ere Chrétienne,

1750. Tai-kia.

Cette disposition des peuples, lorsqu'ils furent assurés du changement de TAI-KIA, sit connoître à ce prince le service important que Y-yn lui avoit rendu, & ceux qu'il pouvoit lui rendre encore; ainsi quelques instances que sit Y-yn pour obtenir la permission de se retirer, jamais TAI-KIA ne voulut la lui accorder: ce ministre, continua de le servir avec le même zèle & la même application; il rendit son règne, (qui sut de trente-trois ans,) un des plus beaux & des plus glorieux de la dynastie des CHANG (1).

1721.

VO-TING

Vo-TING, son fils & son successeur, prince doué des plus heureuses inclinations, sur profiter des instructions que Y-yn avoit données à son père; il n'avoit pas attendu qu'il sût sur le trône pour les mettre en pratique; accoutumé, dès sa jeunesse, à marcher dans le chemin de la vertu; il se trouva, à la mort de Tai-kia, en état de gouverner avec sagesse.

1720.

Les cérémonies des funérailles & du deuil étant finies, Y-yn, accablé de vieillesse, sollicita de nouveau sa retraite;

⁽¹⁾ Le Kang-mo donne à TAI-RIA le titre de Tai-tsong. Entre l'empereur Tching-tang & TAI-RIA, la chronique Tchou-chou place Ouai-ping, qui règna deux ans; & Tchong-gin qui en régna quatre. Cette même chronique ne fait sortir TAI-RIA, de la retraite où Y-yn l'avoit confiné, qu'au bout de sept ans, & ajoute qu'il sit mourir ce ministre; que le Ciel, irrité de sa conduite, éleva pendant trois jours de grands brouillards, ce qui engagea ce prince à rendre à Y-pou, sils de ce ministre, les possessions qu'il avoit enlevées à son père. Ensin elle ne donne que douze ans de règne à TAI-RIA. Editeur.

Avant l'Ere Chrétienne. 1720. Fo-ting.

mais VO-TING lui représenta qu'étant jeune, sans expérience, & nouvellement monté sur le trône, il savoit de quelle importance il étoit à l'état que le prince eût de bons ministres; ensin, qu'il ne lui permettroit de se retirer, que lorsqu'il lui auroit donné quelqu'un capable de le remplacer.

Y-yn ne put se resuser à ces motifs. Il sit choix de Kieowtan, homme d'esprit, plein de droiture & d'équité, & zèlé pour le bien de l'empire.

Un tel sujet, entre les mains d'un si grand maître, sit, en peu de temps, de rapides progrès. Kieou-tan devint un habile ministre; outre l'attachement qu'il marqua pour l'empereur & le bien des peuples, il se sit distinguer par sa vigilance & son activité, & par le choix judicieux qu'il sut faire des talens, dans la distribution des emplois.

. L714.

A peine Y-yn se fut-il donné un successeur, digne de le remplacer dans le ministère, qu'il mourut, la huitième année du règne de Vo-TING, âgé de plus de cent ans, regretté de l'empereur, & de toute la nation. Selon le récit des historiens, les élémens semblèrent prendre part à la perte d'un si grand homme; en effet, ils ont remarqué qu'à sa mort. il s'éleva un si grand brouillard de tous côtés, durant trois jours de suite, qu'à peine pouvoit-on se connoître à trois pas de distance. L'empereur prit le deuil & voulut qu'il fût général dans l'empire. Il lui fit faire des funérailles d'une magnificence égale à celles des empereurs. On ne pouvoit trop honorer la vertu d'un homme qui avoit rendu des services si importans à l'état; on admira sur-tout sa sidélité & son désintéressement. Le trône, dont il cut tant d'occasions de se rendre le maître, ne se tenta jamais: il avoit cependant droit d'y prétendre préférablement à

Tching-tang, parce qu'il descendoit en droite ligne de l'empereur Yao. Dans le temps que l'empire avoit les yeux sur lui, comme premier ministre de l'insâme Likoué, & qu'il pouvoit aisément mettre les peuples dans son parti, il aima mieux quitter le ministère & la cour, pour engager Tchingtang à le délivrer de la tyrannie des Hia, que de faire quelque chose qui pût donner atteinte à la vertu dont il faisoit prosession.

AVANT L'ERE
CHRÉTIENNE.
1713.
Vo-ting.

Vo-Ting, après la mort de Y-yn, disposa de tous les emplois qu'il possédoit en faveur de Kieou-tan, & après les trois ans de deuil, il lui donna pour collègue Y-tché (1), fils de Y-yn. Y-tché avoit reçu de son père de si bonnes instructions, qu'il ne tarda pas à se rendre aussi habile dans les affaires que Kieou-tan; il avoit de la sidélité pour son souverain, du zèle pour le bien de l'état & le bonheur des peuples. Avec ces qualités essentielles, il acquit bien-tôt celles qui d'ordinaire, ne sont que le fruit d'une longue expérience.

VO-TING, aidé de ces deux ministres, ne pouvoit manquer de gouverner sagement ses peuples; aussi s'estimoient-ils heureux. Ils vivoient dans l'abondance & la paix; ils avoient en honneur les cinq sortes de devoirs, & la vertu. VO-TING régna ainsi paisiblement l'espace de vingt-neuf ans. Lorsqu'il se vit malade, il sit venir son frère Tai-keng, & ayant fait retirer tout le monde, il l'entretint long-temps sans qu'on en ait jamais bien su le sujet. On soupçonna cependant que

⁽¹⁾ C'est le même ministre que l'éditeur du Chou-king nomme Y-pou, trompé par la ressemblance de la lettre tche, avec une autre qui se prononce effectivement ains. Le P. Couplet s'y est trompé également, Editeur.

Avant l'Ere Chrétienne.

1692. Vo-ting. l'objet de cet entretien étoit de le déclarer son successeur au préjudice de son propre fils; dangereuse politique qui a commencé à ce prince, & qui a causé bien des troubles & des guerres sous les différentes dynasties, qui ont successivement occupé le trône. Vo-TING mourut, & Tai-keng lui succéda.

TAI-KENG.

1691.

1666. Siao-kia. TAI-KENG régna vingt-cinq ans. SIAO-KIA, son fils, en régna dix-sept. L'histoire ne nous a rien transmis au sujet de ces deux princes; elle se borne à nous marquer les années de leurs règnes.

YONG-KI.

1649.

YONG-KI, frère de Siao-kia, & second fils de Tai-keng, fut un prince dont les défauts l'emportèrent sur ses bonnes qualités; il avoit peu d'esprit, & nul penchant à s'instruire des obligations d'un souverain: indolent à l'excès, il étoit dans l'empire comme une tablette (1) bien ornée qui n'agit que par le mouvement qu'on lui donne.

Les peuples persuadés, sans doute, que Yong-ki n'étoit pas capable de les gouverner, & que les ordres qui leur

⁽¹⁾ L'histoire intitulée Ta-ki, qui rapporte ce trait, compare Yong-KI à un Chi; comme ce terme, que le P. de Mailla a rendu par Tablette, reviendra plusieurs fois dans cette histoire, il faut dire ce que c'est. Le Chi étoit un enfant qui, dans les cérémonies des sunérailles, représentoit le défunt, & recevoit, en cette qualité, les offrandes qu'on lui faisoir. Quand on l'exhortoit à manger & à boire, le Chang-tsong, c'est-à-dire le maître des cérémonies ou l'enfant, répondoient hiang, je suis content; pao, je suis rassassé. Dans la suite, on substitua les tablettes devant lesquelles on faisoit les mêmes cérémonies. On peut comparer le Chi aux hérauts qui décorent nos catasalques. Editeur.

DE LA CHINE. DYN. II. 191

étoient signissés de sa part ne venoient pas de lui, mais de ses ministres, ne les exécutoient pas. Sous le règne de ce prince qui, heureusement, ne dura que douze ans, la dynastie des CHANG commença à s'affoiblir, & les Tchu-heou, ou princes vassaux de l'empire, prositèrent de son indolence, pour se rendre maîtres dans leurs principautés. Ils cessèrent de venir à la cour, lui renouveller leurs hommages aux temps marqués; ce qui étoit d'un pernicieux exemple, & somentoit des idées de révolte dans l'esprit de la nation.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE: 1638. Yong-hi.

TAI-VOU.

TAI-VOU, à qui les historiens ont donné le titre de l'achong-tsong, n'eut guère plus d'habileté dans le gouvernement que Yong-ki son frère; il sut cependant plus actif & plus capable de recevoir & d'exécuter un bon conseil. Le prodige qui arriva, la première année de son règne, dans la cour de son palais, ne contribua pas peu à le rendte docile: on y vit, dans une nuit, croître deux arbres (1) qui s'embrassioient mutuellement, dont l'un étoit un mûrier, & l'autre un arbre appellé Cou-mou, qui passe pour être de mauvais augure; ces deux arbres devinrent si gros en moins de sept jours, qu'un homme ne pouvoit en embrasser le tronc. Ce prodige étonna TAI-vou; il sit venir Y-tché & Vou-hien, & leur ordonna d'examiner avec soin ce phénomène.

1637.

⁽¹⁾ Martini, dans ses décades, ne parle que d'un mûrier & d'une plante de froment qui, dans sept jours, crûrent si prodigieusement, qu'ils produisirent l'un des mûres, & l'autre des épis. Cette différence vient de ce que le caractère Kou ou Ko, qui exprime en général les grains, est aussi le nom d'un arbre dont l'écorce sert à fabriquer du papier. Editeur.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

1637. Tai-vou.

1635.

Les deux ministres ayant reçu cet ordre, se retirèrent, & mirent leur réponse par écrit. Cette réponse comprenoit quatre chapitres que Consucius avoit insérés dans le Chuking, mais qui ont été perdus; on n'est pas même certain du nom des deux qu'écrivit Vou-hien; pour ceux de Y-tché, l'un avoit pour titre Y-tsi, & l'autre Yuen-ming. On sait, en général, que ces deux ministres prositèrent de cette circonstance pour faire des remontrances à l'empereur, & le porter à s'appliquer à rendre les peuples heureux.

TAI-vou fut touché des sages représentations de ses ministres; il se proposa de changer de conduite, & d'imiter celle de ses augustes aïeux. Le cœur du Chang-ti en sut touché, & ces deux mêmes arbres séchèrent & moururent le troissème jour du changement de TAI-vou: ce prince connut par-là l'obligation qu'il avoit à Y-tché & à Vouhien, & il leur tint parole. Il prit Tching-tang pour modèle, & sut si bien l'imiter, qu'on vit dans peu tout l'empire prendre une nouvelle face.

Cette révolution dans la conduite de TAI-vou fit beaucoup d'impression sur l'esprit des peuples voisins. A la troissème année de son règne, les grands vassaux de l'empire étant venus rendre leurs hommages, au nombre de soixanteseize, il se trouva, à la cour, les ambassadeurs de seize royaumes étrangers. Depuis Tching-tang, on n'avoit point vu tant de grandeur & de magnificence.

TAI-VOU ne se laissa pas éblouir par ce faste de la majesté impériale; mais sidèle aux résolutions qu'il avoit prises, il n'en devint que plus exact à remplir ses obligations. Il tenoit, tous les jours, son conseil, & s'informoit, avec soin, de la conduite des officiers & si la justice s'observoit exacte-

ment;

DE LA CHINE. DYN. II.

ment: le conseil fini, il permettoit à tous ses sujets un libre accès auprès de sa personne, & recevoit lui-même les pla- AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. cets où ils lui exposoient leurs plaintes ou leurs besoins.

1563. Tai - vou.

Il fit rétablir les maisons publiques que Chun avoit fondées anciennement pour les vieillards infirmes, & en fit élever d'autres dans toutes les villes de l'empire. Il alloit souvent visiter ceux qui s'étoient retirés dans ces maisons, & les interrogeoit sur les évènemens de leur vie, sur l'état & les travaux des peuples, sur la conduite des officiers de la cour & des provinces. Il mit, par ce moyen, un frein à la cupidité des mandarins, & empêcha leurs vexations. On doit à ce prince le rétablissement du gouvernement. Les historiens ont rendu justice à sa mémoire & l'ont comblé d'éloges. Il mourut la soixante-quinzième année de son règne, & laissa l'empire à son fils Tchong-ting.

TCHONG-TING.

Tai-vou laissa trois fils qui se succédèrent; l'aîné s'appelloit TCHONG-TING, le second Ouai-gin, & le troisième Ho-tan-kia. Tchong-ting, quoique jeune, auroit sans doute maintenu l'empire dans l'état florissant où son père l'avoit laissé, si Y-tché & Vou-hien eussent vécu, mais il perdit ces deux ministres presque en même-temps que son père: Koan-y, qui lui restoit, étoit inférieur aux deux autres du côté des talens. Les royaumes voisins ne conservèrent pas, à son égard, l'estime qu'ils avoient marquée pour son prédécesseur. Les Man, barbares du midi, cessèrent de venir lui rendre leurs hommages; ils entreprirent même des courses dans les provinces voisines de leur pays,

1 562.

Tome I.

Вb

AVANT L'ERE
CHRÉTIERNE.
1561.
Tchong - ting.

equ'ils ravagèrent, & dont ils ne sortirent que chargés de butin. Tchong-ting négligea d'y apporter un prompt remède; aussi ces peuples, enslés de leurs succès, revinrent plusieurs sois à la charge; ce qui obligea ensin l'empereur d'envoyer contre eux des troupes, qui les contraignirent, du moins pendant quelques années, de se tenir tranquilles.

×557.

A la sixième année de son règne, les eaux du Hoang-ho étant grossics considérablement, inondèrent tout le pays de Pou-tching, où TCHONG-TING tenoit sa cour; mal inévitable, par rapport au terrein qui étoit extrêmement bas. Cet accident détermina l'empereur à transférer sa cour à Ngao (1) dans le Honan & au-delà de ce sleuve, mais assez près de ses bords, pour la facilité du transport des tributs, & des mandarins qui venoient rendre compte de leur administration, ou lui faire hommage.

TCHONG-TING, fit aux grands de sa cour, à l'occasion du changement de sa résidence, un discours, que les historiens de ce temps jugèrent digne d'être transmis à la postérité sous le titre de Tchong-ting, mais qui s'est perdu dans la suite. TCHONG-TING ne tint l'empire que treize ans, & mourut sans laisser d'enfans.

⁽¹⁾ Les uns placent la ville de Ngao à Ho-yn-hien, les autres à Tchin-leou-hien, d'autres enfin à Siang-fou-hien ou à Yong-yang-hien. Toutes les probabilités sont pour Ho-yn-hien, ville dépendante de Cai-song-sou dans le Ho-nan, près de laquelle il y a encore une montagne qui porte le nom de Ngao, si connue sous l'emipire des Their par les magasins qu'on y établit sous le nom de Tsang-ngao, ou les greniers de Ngao. Editeur.



DE LA CHINE. DYN. II. 195

OUAI-GIN.

Avant l'Erb Chrétienne.

1549. Ouai - gin.

1534

OUAI-GIN & Ho-tan-kia, frères de Tchong-ting, n'a-voient que quatorze à quinze ans, quand leur frère mourut. OUAI-GIN, l'aîné des deux, fut déclaré son successeur à l'empire, qu'il ne posséda que quinze ans, la mort l'ayant enlevé dans le temps qu'il commençoit, pour ainsi dire, à être en état de gouverner par lui-même. Sur la fin de sa vie, les barbares du sud renouvellèrent leurs courses, mais ils furent repoussés & contraints de se retirer dans leur pays.

HO-TAN-KIA.

HO-TAN-KIA, fut un prince dont l'empire auroit sans doute tiré de grands avantages, s'il eut règné plus long temps; il ne vécut que neuf ans, depuis son élévation au trône. La première chose qu'il sit, sut de changer sa résidence, à cause du trop grand voisinage du Hoang-ho, & de l'établir à Siang, aujourd'hui Tchang-té-sou, endroit plus élevé & par-conséquent moins sujet aux fréquentes inondations de ce sleuve. Il sit, à l'occasion de ce transport, un discours intitulé Ho-tan-kia de son nom, qui faisoit partie du Chu-king, & qui s'est perdu.

TSOU-Y.

Tsou-y, étoit fils de Ho-tan-kia, qui n'avoit rien négligé : pour l'instruire, & le rendre digne du trône qu'il devoit lui laisser. Le principal soin de Tsou-y sut de conserver la paix dans l'empire, persuadé qu'il est plus aisé de contenir les

1525.

Avant l'Ere Chrétienne.

1525. **T**fou-y. peuples dans le devoir, en temps de paix, qu'au milieu des troubles. Il choisit, pour le seconder dans ce dessein, Ou-hien (1), fils de Ou-hien, d'un esprit vif, pénétrant, & d'un naturel doux & pacifique, qui s'étoit rendu trèshabile sous le ministère de son père.

Tsou-y, la première année de son règne, transséra sa cour à Keng (2), où il se crut en sûreté contre les débordemens du Hoang-ho. Il y reçut, par les soins de son premier ministre Ou-hien, les hommages de tous les gouverneurs de l'empire, & il leur sit un discours, que Consucius avoit jugé digne d'entrer dans le recueil du Chu-king, mais qui ne nous est point parvenu.

1517.

1507.

La neuvième année de son règne, ses eaux du Hoang-ho s'étant débordées plus qu'à l'ordinaire, l'empereur craignit pour lui & pour sa cour, & la recula à Hing (Cheng-tcheou du Chan-si), où tous les gouverneurs de l'empire se rendirent, aux temps marqués, pour lui rendre leurs hommages. Il mourut, après dix-neuf ans d'un règne paisible, regretté de ses sujets, qui craignoient, avec raison, l'ambition des princes ses frères ou ses sils.

TSOU-SIN.

1506.

A peine Tsou-y fut-il mort, que son frère prétendit devoir être préféré à Tsou-sin son neveu. Tsou-sin prétendoit au contraire, avec plus de raison, qu'étant fils

⁽¹⁾ Les caractères Chinois qui expriment les noms de ces deux ministres sont dissérens & ne souffrent pas d'équivoque; mais il est impossible de les écrire autrement en françois. Editeur.

⁽²⁾ Aujourd'hui Long-men-hien dépendant de Ho-tchong-fou dans le Chen-fi-

DE LA CHINE. DYN. II.

légitime de Tsou-y, l'empire lui appartenoit : l'un & l'autre ! de ces princes avoient dans leur parti des grands qui étoient AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. puissans. Ils auroient infailliblement causé des troubles funestes, si le ministre Ou-hien, qui jouissoit de beaucoup de crédit & d'autorité, & qui étoit ami de la paix, n'avoit calmé les esprits, & ne les eut déterminés à se déclarer pour Tsou-sin qui occupa le trône durant seize ans, L'histoire ne nous a rien laissé touchant ce prince.

Tfou - fin.

¥490×

VO-KIA.

Après sa mort, Vo-KIA qui, pendant le règne de son = frère, avoit su gagner presque tous les grands, obtint l'empire au préjudice de Tsou-ting le légitime héritier de la couronne. Il règna vingt-cinq ans, & c'est ce qu'on en sait.

TSOU-TING.

A la mort de Vo-kia, Tsou-Ting s'empara du trône & = rentra dans ses droits. Il règna trente-deux ans.

NAN-KENG.

Tsou-ting laissa deux fils qui devoient naturellement lui = succéder; mais NAN-KENG, fils de Vo-kia, prétendit, en vertu de l'innovation introduite par l'empereur Tsou-sin, que le trône lui appartenoit. Ce prince règna vingt-cinq 203-



Avant l'Ere Chrétienne.

1408. Yang - kia.

YANG-KIA.

YANG-KIA étoit fils de Tsou-ting, & il succéda à Nankeng. La coutume introduite par Tsou-sin, au sujet de la succession au trône, reçut presque force de loi, & s'observa pendant près de deux cens ans; mais ce ne sut pas sans occasionner des troubles & des guerres intestines, comme on le verra.

Dans ces temps de désordre, les grands vassaux & les gouverneurs ne venoient point rendre hommage à leur souverain, & se comportoient comme s'ils eussent été indépendans; les peuples ne payoient de tributs que ce qu'ils vouloient; plusieurs même n'en payoient point. Ces princes conservoient encore, il est vrai, le titre d'empereurs, mais avec si peu d'autorité, qu'il étoit aisé de juger que ce n'étoit, en esset, qu'un simple titre. L'empire avoit entièrement changé de face; les loix ne s'y observoient plus; chacun y vivoit à sa fantaisie; & sans un reste de vertu des règnes précédens, & un certain respect pour la famille de Tching-tang, qui subsissoient encore dans les cœurs, la dynastie des CHANG seroit infailliblement tombée. YANG-KIA ne règna que sept ans.

POAN-KENG.

1401.

POAN-KENG, étoit frère de Yang-kia. Dès les commencemens de son règne, les eaux du Hoang-ho firent beaucoup de ravages. Ces inondations, depuis le règne de Tchingtang, devinrent plus fréquentes & plus terribles; elles avoient obligé, plusieurs fois, comme on l'a vu, les empereurs à

DE LA CHINE. Drn. II. 199

changer de demeure. Poan-keng suivit leur exemple, & sixa la sienne au pays de Yn; mais les peuples de Hing, quoiqu'obligés de suir & de se disperser pour mettre leur vie à couvert, ne pouvoient se résoudre à quitter entièrement le pays de leurs ancêtres, & marquoient beaucoup de répugnance à suivre l'empereur. Poan-keng ne voulut point les y obliger par la force, mais par la raison; & ce suit ce qui l'engagea à publier les motifs qu'il avoit de faire ce changement. Cette pièce, qui porte le nom de ce prince, est contenue dans le Chu-king.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1401. Poan-keng.

» Lorsque mes prédécesseurs établirent ici leur cour, leur » intention n'étoit pas, sans doute, de rendre les peuples » malheureux. Comment pouvoient-ils prévoir que l'inon- » dation les exposeroit à être tous submergés ? Je vous vois » maintenant, errans & dispersés, sans pouvoir vous secourir » mutuellement; de quels moyens puis-je me servir pour » vous soulager?

» Dans le temps où nos anciens princes s'appliquoient à » bien gouverner, ils suivoient, avec respect, les ordres du » Ciel; ils n'ont point assigné de lieu sixe à la cour, ni » déterminé qu'on ne la transporteroit point ailleurs. Depuis » Tching-tang, elle a changé cinq fois; & si maintenant je » n'imitois pas leur exemple, je marquerois clairement que » je ne sais pas suivre l'ordre du Ciel, & que je ne veux pas, » comme mes prédécesseurs, tirer le peuple du danger où il » est. Notre position est semblable à celle des arbres ren- » versés par terre, qui poussent de nouveaux rejettons. En » transportant la cour dans une nouvelle ville, mon inten- » tion est de faire revivre le gouvernement de mes prédéces- » seurs, & de rétablir la paix dans tout l'empire «.

Avant l'Ere Chrétienne. 1401. Poan-keng. POAN-KENG fit ensuite venir en sa présence toutes les personnes en charge, leur dit de prendre les anciens registres & les soix de l'empire, & de les sui apporter: mais asin qu'on ne l'accusat point de cacher quelque chose au peuple, après l'avoir assemblé, il dit:

"Vous tous, approchez; je veux vous instruire: mais auparavant, dépouillez tout esprit de prévention & de révolte. Nos anciens empereurs ne décidoient jamais seuls les affaires de l'état; ils les proposoient à leurs ministres & aux plus expérimentés de leurs officiers, qu'ils consultoient. Les grands, ne cachoient point au peuple ce que le prince vouloit qu'on publiât. Cette déférence donnoit au peuple de l'estime pour son souverain; on ne lui entendoit jamais dire rien qui ne sût à propos; il demeuroit dans la soumission & le respect. Aujourd'hui, vous répandez des bruits réméraires & dangereux, auxquels le peuple ajoute soi; je vous avoue que je ne comprends pas votre aveuglement.

» Je n'agis pas contre mon devoir, lorsque je veux trans
» porter ma cour ailleurs; mais vous ne remplissez pas le

» vôtre, en cachant au peuple mes intentions, & en cela

» vous faites assez connoître le peu de considération que

» vous avez pour votre prince, Je le vois aussi clair que la

» lueur du seu; mais je juge qu'il est plus digne de moi de

» vous le pardonner.

» Quand un filet (1) a de bons soutiens, il n'y a pas à

⁽¹⁾ Le P. Gaubil a rendu ainsi cet endroit. 35 si dans le filet qui est tendu les 35 cordes sont longues, il n'y a aucune confusion; ce qui ne présente aucun sens solide. Je pense que cet empereur se compare à la principale corde d'un filet, dont toutes les mailles, qui sont ses sujets, ne sont en ordre, & sans confusion, qu'autant qu'elles restent attachées à cette principale corde. Editeur.

» craindre qu'il se dissipe. Si le laboureur a soin de cultiver ?

» ses terres & de les ensemencer à propos, il peut espérer
» de recueillir en automne. Si vous prenez une serme réso» lution, & si, selon la mesure de vos forces, vous inspirez
» au peuple la vertu, & que vous étendiez vos instructions
» dans vos familles & jusqu'à vos amis, dès-lors, j'oserai dire
» que vous avez fait une bonne récolte de vertus.

Avant L'Ere Chrétienne. 1401. Poan-keng.

"Quand je considère que vous ne craignez ni les malheurs prochains, ni ceux qui sont encore éloignés, il me semble voir des laboureurs paresseux qui ne cherchent que le repos, « en se donnent aucun mouvement pour cultiver leurs retres. Lorsque le temps de la moisson sera venu, trouveront-ils de quoi remplir leurs greniers?

» Si vous ne parlez pas comme vous le devez au peuple, » si vous ne le portez pas à la paix & à la soumission, sachez » que vous vous préparez volontairement du poison, & que » c'est avoir le cœur pervers & bien méchant, que de pren-» dre plaisir à se procurer de véritables maux. Si votre cœur » est plus corrompu que celui du peuple, apprenez que vous » n'en recevrez que de l'amertume; le mal une fois fait, » vous en serez fâchés, mais trop tard. Je vois quelques-uns » d'entre le peuple qui voudroient parler; si je leur en laisse » la liberté, ils ne savent ce qu'ils disent. Je sais ce qui vous » convient, ce qui peut vous nuire, ou vous être avanta-» geux, mais pourquoi ne m'avertissez-vous pas de ce qui se » passe ? D'où vient que, par des paroles artificieuses, vous » remplissez de terreur le cœur du peuple? Lorsque le seu » prend en quelque lieu, faut-il attendre qu'il soit venu jus-» qu'à nous pour l'éteindre? Si vous n'êtes pas tranquilles, » c'est votre faute, vous ne pouvez vous en prendre à moi,

Tome I.

Cc

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1401. Poan-keng. » Le sage Tchi-gin disoit: entre les hommes ne recherchez » que les anciens, mais ne faites pas de même à l'égard des outils, » choisissez-en de neuss. Les empereurs, mes prédécesseurs, ont » employé vos ancêtres pour conduire le peuple; princes » & sujets, ils s'aidoient mutuellement, & participoient » également au bien & au mal. Vous êtes les descendans de » ces dignes sujets; est-ce que j'oserois vous traiter plus mal » que mes prédécesseurs n'ont fait les vôtres? Dans les gran-» des cérémonies que je fais à mes ancêtres, les vôtres sont » aussi (1) honorés. Ne craignez pas que dans la bonne, » comme dans la mauvaise fortune, vous me voyiez rien » faire d'indigne du trône, ni que je resuse de partager la » peine avec vous.

" Je vous avertis de ce que vous avez à craindre (2). Sem» blable, en cela, à celui qui tire de la flèche, je tends à
» mon but. Ne regardez pas les vieillards avec mépris, ni
» les jeunes gens comme inutiles. Unissez vos forces pour
» exécuter ce que j'ai déterminé, après beaucoup de ré» flexion; car je vous avertis que, sans avoir égard au rang,
» je punirai de mort quiconque osera désobéir à ce que je
» lui commanderai. Ceux, au contraire, qui s'acquitteront

⁽¹⁾ Les empereurs Chinois, dans tous les temps, ont récompensé les personnes qui avoient rendu d'important services à l'état, en plaçant leurs tablettes avec celles de leurs ancêtres, comme le plus grand honneur qu'ils puissent leur faire. C'est Turenne à Saint Denys, ou Newton à Westminster.

⁽²⁾ Le P. Gaubil traduit: » Ce que je vous propose est difficile; j'imite celui » qui tire de la stèche, je ne pense qu'au but «. Le Chinois porte mot à mot: Ego moneo vos de difficultatibus, ad instar sagittarii habentis scopum. Comme l'empereur a résolu le transport de sa cour, cela voudroit dire: je connois toutes les difficultés qu'on peut me faire & je vous les expose; mais je suis décidé à les franchir, &c. Editeur.

» bien de leur devoir, doivent s'attendre à être libéralement » récompensés; l'avantage que l'empire en retirera, je vous AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. » en attribuerai toute la gloire; & s'il en arrive du mal, la » faute retombera sur moi seul. Ne manquez pas d'avertir n les absens de ce que je viens de vous dire. Ayez en recom-» mandation, comme vous le devez, le bien de l'état; rem-» plissez le devoir de vos charges; mesurez vos paroles: » lorsque le châtiment sera arrivé, n'attendez point de » pardon, il ne sera plus temps de se repentir «.

Poan - keng.

Après que l'empereur eut fait ce discours aux grands de sa cour, il se disposa à partir pour le pays de Yn, & il se mit effectivement en marche. Quand il fut arrivé sur les bords du Hoang-ho, il vit que plusieurs d'entre le peuple refusoient de lui obéir & avoient beaucoup de répugnance à quitter leur pays natal. POAN-KENG, naturellement porté à la douceur, ne voulut point les contraindre par des châtimens; & afin qu'ils ne pussent douter de ses ordres, il les fit venir dans son palais, & leur parla ainsi: » Ecoutez avec » attention ce que je vais vous dire, & ne violez pas mes » ordres. Hélas! mes ancêtres n'oublioient rien pour rendre » le peuple heureux, & les peuples ne manquoient ni de » foumission, ni de zèle pour leur service.

» Lorsqu'il arrivoit quelque désastre à l'empire des YN » (ou CHANG), ces princes n'étoient point tranquilles; leurs » premiers soins étoient de secourir le peuple, & de le con-» duire dans un lieu où il n'eût rien à craindre; pourquoi ne » vous rappellez-vous pas aujourd'hui à la mémoire ce que » vous en avez entendu dire? Quand je vous fais changer » de demeure, ce n'est que pour votre repos, & non pour » vous exiler, ni pour vous châtier comme si vous étiez

Avant l'Ere Chrétienne. 1401. Poan-keng.

» coupables de quelque crime Seriez - vous assez insensés » de croire, que c'est pour mon seul plaisir, que je fais ce » changement?

» Maintenant, que je veux vous tirer du danger où vous » êtes, & conserver la paix dans mon empire, en vous con-» duisant dans une nouvelle ville, loin de me savoir gré » des soins que je me donne, vous faites tout votre possible » pour me faire périr avec vous. C'est fouler aux pieds l'union » & la concorde que nous admirons dans ceux qui nous ont » précédés, & se jetter, de gaieté de cœur, dans un absme » de malheurs; c'est imiter, par un entêtement étrange, » des gens qui se sont embarqués, & qui ne prositent pas » du temps pour mettre à la voile: leurs provisions se cor-» rompent & se consument avant de s'être mis en route. » Il faut que nous passions ensemble. Si vous persistez dans » votre resus, vous périrez dans les eaux; & si vous n'y » songez sérieusement, victimes de votre aveuglement, » vous allez vous détruire les uns & les autres.

» Je vous le répète encore, vous êtes plus près du pré-» cipice que vous ne croyez; comment pouvez-vous espérer » de vous en tirer, si le Ciel vous abandonne?

» Ecoutez-moi, & suivez ce que je vous dis; n'excitez » point des troubles qui vous perdroient. Je crains que quel» ques esprits mal intentionnés ne vous inspirent des senti» mens contraires à la raison; le Tien m'a mis à sa place pour » conserver votre vie; c'est dans cette vue que je veux chan» ger ma cour, & pouvez-vous sans crime vous y opposer?
» L'exemple de mes sages prédécesseurs qui se sont donné
» tant de peine pour procurer la paix à vos ancêtres, m'en» gage à avoir le même soin de vous, & à vous aimer.

"Oue diroit Tching tang, mon aïeul, s'il savoit qu'en! » séjournant trop long-temps ici, j'ai agi contre les règles AVANT L'ERR » du gouvernement ? il m'accuseroit, sans doute, d'avoir » abandonné mon peuple. Mais s'il savoit que vous aimez » mieux vous perdre que de me suivre, ne vous reproche-» roit-il pas votre désobéissance? Ainsi, en quittant le che-» min de la vertu, vous devez vous attendre aux châtimens » du Tien. Si mes ancêtres, qui ont essuyé tant de fatigues » pour vos pères, voyoient maintenant que vous méprisez » les loix qu'ils nous ont laissées & les exemples de sou-» mission & d'obéissance que vos pères vous ont donnés, » ne vous abandonneroient-ils pas à l'esprit de vertige qui

Poan-kenga

» Pour vous, qui êtes obligés par vos emplois, à m'aider » dans le gouvernement, contens des honneurs dont vous » jouissez, vous ne vous occupez point du bonheur du peu-» ple; quelles plaintes leurs ancêtres ne seroient-ils pas en droit » de faire à l'auguste fondateur de notre dynastie TCHING-">TANG? Ils lui diroient: nos enfans, nos neveux se sont » écartés de la soumission & de l'obéissance qu'ils doivent "à leur prince, mais c'est la faute des mandarins qui les » gouvernent, il faut les en punir sévèrement; pourriez-» vous éviter un châtiment mérité?

» s'est emparé de vous?

» Ah! si vous saviez ce qu'il en coûte à mon cœnt pour » yous parler de la forte, vous payeriez d'une prompte sou-» mission les soins que je me donne pour votre bien. Que » l'esprit de désobéissance & de révolte ne vous jette pas » dans le précipice! mais, rendus à la vertu, ne résistez plus » à mes ordres. S'il se trouve parmi vous des gens mal inten-» tionnés qu'aucune loi n'arrête, & que, sans respect pour

Avant L'Ere Chrétienne. 1401. Poan-keng. "mes volontés, vous vous joigniez à ces esprits turbulens qui vous trompent & vous séduisent, sachez qu'après leur avoir fait couper le nez, j'éteindrai entièrement leur race. Je ne pourrai leur pardonner, & jamais je ne permettrai que leur postérité vienne s'établir dans la nouvelle ville où je vais tenir ma cour. Ceux, au contraire, qui s'y rendront de leur gré, trouveront en moi un père. Mon intention en vous faisant changer de demeure, est d'établir vos familles d'une manière stable & solide, & de leur procurer à toutes les avantages qui dépendront de moi «.

POAN-KENG, après avoir fait ce discours au peuple, passa le Hoang-ho, se rendit à Yn, où il sit bâtir un palais pour lui & des maisons pour le peuple. Lorsque ceux qui l'avoient suivi furent établis dans leurs nouvelles demeures, il les assembla, & leur dit:

Nous voici maintenant à couvert des dangers qui vous menaçoient; il ne s'agit plus que de remettre en vigueur nos anciennes loix, & de prendre une ferme résolution de les observer exactement. Je veux vous faire voir mon cœur & les sentimens de mon ame à découvert. Quelques esprits inquiets ont pu vous faire craindre, que des chântimens attendoient ici ceux qui ont été rebelles à mes ordres; ces craintes m'offensent; je ne veux qu'oublier les torts, & ne m'occuper que de votre bonheur.

» Lorsque, du temps de Yao, Sie, notre illustre ancêtre » s'acquit, par ses travaux, une réputation méritée, ce sut » pour avoir fait triompher la vertu du vice, & réuni les » peuples dispersés dans les montagnes, qui suioient l'inon-» dation. Je voyois, comme lui, mon peuple errer de tous » côtés, sans asyle, & je l'ai conduit dans un lieu où il n'a

DE LA CHINE. DYN. II. 207

» plus rien à craindre. D'où vient me faissez-vous un crime !
» de tran porter ici ma cour !

Avant l'Erb Chrétienne, 1401. Poan-keng,

"Vous grands & mandarins, je vais vous faire connoître mon plan, & vous proposer ce que je veux qui soit exécuté à l'avenir. Vos soins ont été, jusques ici, d'accumuler richesses sur richesses; je vous avertis qu'il faut changer de conduite, & penser sérieusement à procurer une vie aisée & tranquille à mon peuple, en lui inspirant la vertu. Il faut que vous l'instruissez, avec soin, de ses devoirs, & que vous teniez la main à ce qu'il les remplisses; gardez-vous de négliger ces fonctions essentielles de vos emploisses.

Il ne faut pas être surpris si Poan-keng trouva tant de difficultés à se faire obéir. L'empire, depuis plusieurs règnes, avoit entièrement changé de face; les empereurs n'avoient presque plus d'autorité sur les peuples, qui se conduisoient selon leurs caprices, & les gouverneurs resusoient de rendre leurs hommages. Poan-keng vouloit y mettre ordre & résormer l'empire; mais il étoit dangereux d'employer la force. Il prit sagement le parti de la douceur, & voulut les convaincre, par leurs propres intérêts, qu'ils devoient se soumettre à ses ordres.

Cette voie, loin de les choquer, adoucit, au contraire, les esprits, & les disposa insensiblement à écouter favorablement ce qu'il leur proposoit, pour remettre les loix en vigueur & affermir le trône. C'étoit là le principal motif qui l'avoit déterminé à changer sa cour; l'inondation du Hoang-ho n'en étoit que le prétexte. Il espéroit, par cette émigration, retirer de grands avantages, pour résormer les abus qui s'étoient introduits dans le gouvernement par la

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
1401.
Poan-keng.

foiblesse des règnes précédens. Il pouvoit, sans inconvénient, faire revenir les grands mandarins que le délabre. ment de l'empire avoit éloignés de la cour, & les employer utilement à exécuter le grand dessein qu'il avoit conçu. C'étoit une occasion de discerner aisément les bons officiers d'avec les mauyais, de congédier ceux dont il ne seroit pas content & de se servir des autres. C'étoit encore un moyen de connoître les mutins & les séditieux d'entre le peuple, & de les châtier sévèrement sans que les autres pussent en murmurer. Il donnoit, par-là, un libre accès au peuple qui le mettoit à portée de s'instruire par lui-même de ses bonnes · & de ses mauvaises qualités, & de la conduite des mandarins. Enfin ce prince, digne d'un siècle plus heureux, se propofoit de remettre le gouvernement sur le pied où il étoit sous le règne de Tching-tang, & d'engager les mandarins, à qui il distribueroit des charges, à coopérer, avec lui, à l'exécution de cette grande entreprise.

Poan-keng, en montant sur le trône, jugea à propos de changer le nom de sa dynastie, & voulut qu'au lieu du nom de Chang, sous lequel elle étoit connue, on l'appellât dorénavant Yn. Il voulut, par-là, faire connoître au peuple, que les loix établies par Tching-tang n'étant plus en vigueur, l'empire ne pouvoit plus s'appeller du nom de Chang que lui avoit donné ce chef de dynastie, & que, pour porter ce nom, il falloit que l'état se renouvellât entièrement.

Pour venir à bout de ce grand dessein, Poan-keng n'épargna ni soins, ni veilles, ni fatigues, & s'il ne réussit pas parfaitement, on peut dire au moins qu'il rappella les anciens ministres, & ôta aux nouveaux, en les privant de leurs emplois, les moyens d'accumuler des trésors aux dépens des peuples, peuples. Ils furent très-heureux sous le règne de cet empereur. Les gouverneurs des provinces rentrèrent dans leur AVANT L'ERB devoir; tout étoit dans l'ordre, & il y avoit lieu d'espérer que Poan-keng auroit rendu à l'empire tout son lustre, si la mort ne l'eût prévenu, en l'enlevant la vingt-huitième année de son règne. Il doit être regardé comme le restaurateur de l'ancienne vertu, & le père de la patrie (1).

SIAO-SIN

SIAO-SIN, frère de Poan-keng, qui lui succéda, étoit d'un caractère entièrement opposé à celui de son prédécesseur. Livré à ses plaisirs, il ne pensa qu'à jouir des avantages de la royauté, sans vouloir, en aucune manière, en supporter le fardeau. Il abandonna le gouvernement à ses ministres, au point qu'il ne vouloit pas même qu'on lui parlât de quelque affaire que ce fût.

Cette conduite, indigne d'un souverain, rendit bientôt inutiles tous les soins que son prédécesseur & ses ministres s'étoient donnés pour réformer l'empire. Les gouverneurs & le peuple, instruits de la vie molle & efféminée de SIAO-SIN, méprisèrent les ordres de ses ministres, & on vit bientôt l'empire replongé dans le désordre, d'où Poan-keng l'avoit tiré.

Le peuple, outré d'avoir un prince si peu digne de lui commander, eut le courage de lui reprocher son indolence & sa mollesse, & de lui présenter, par dérisson & pour le 1373.

⁽¹⁾ Kong-ing-ta. -Hoang-fou-mi. -Chap. Poan-keng du Chuking. -Kingchi. - Tleouang-tle. - Ouang-sou. - Hou-chi-ta-ki. - Hoang-sou-mi. - Sou-chi. Tome I. \mathbf{Dd}

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

> 1373. Siao - fin.

faire rentrer en lui-même, les trois discours de Poan-keng; faisant entendre, par cette action, que le peuple faisoit, à son égard, ce qu'en qualité de prince, & par devoir, il devoit faire à l'égard de son peuple.

SIAO-SIN ne fut point sensible à cette insulte; il règna vingt un ans, & mourut sans être regretté de personne (1).

1353.

SIAO-Y.

1352.

SIAO-Y étoit le dernier des fils de l'empereur Tsou-ting, & frère puîné de Yang-kia, de Poan-keng & de Siao-sin ses prédécesseurs. Poan-keng avoit en soin de mettre auprès de lui des gens sages & habiles, pour l'instruire des règles du gouvernement, afin que si jamais il venoit à règner, il sût en état de rendre son peuple heureux. Mais SIAO-Y étoit d'un naturel si léger, & si indolent, que ses sages précepteurs travaillèrent inutilement & lui devinrent importuns. SIAO-Y n'en sut pas plutôt débarrassé, que se livrant, sans réserve, à toutes sortes de désordres, il mena une vie indigne d'un prince.

1327.

La vingt-sixième année de son règne, Cou-kong, aïeul de Ouen-ouang, ches de la dynastie des Tcheou, qui succéda à celle des Chang, quitta son pays de Pin (2) pour aller demeurer au pied de Ki-chan, montagne à cinquante sis vers l'ouest de Fong-siang-sou dans le Chensi. Là, il bâtit une ville, qu'il établit la capitale d'un petit pays, qu'il appella Tcheou, d'où la dynastie suivante a pris son nom de Tcheou.

⁽¹⁾ Then-pien. -Sle-ki.

⁽²⁾ Le pays de Pin est à plus de 250 lis au nord-ouest de la montagne Ki-chan-

DE LA CHINE. DYN. II.

Cou-kong descendoit de Ti-ko par Heou-tsie, & parconséquent de Hoang-ti. C'étoit un prince chéri & respecté AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. des peuples qui étoient sous sa conduite; dès qu'ils surent la résolution qu'il avoit prise de bâtir une ville, ils voulurent le suivre; plus de deux mille voitures se mirent en marche, & rejoignirent bientôt ce prince à Ki-chan, où ils formèrent d'abord un gros bourg. La réputation de ce nouvel établissement se répandant de tous côtés, plusieurs familles vinrent l'augmenter; de sorte, qu'au bout d'un an, ce bourg devint une ville assez considérable, & trois ans après, une des plus grandes de l'empire : elle étoit alors composée de plus de trois cens mille habitans.

1327. Siao - y.

Cou-kong voyant que son petit territoire se peuploit, jugea qu'il étoit indispensable d'établir des tribunaux pour veiller au bon ordre. Il en établit cinq, dont les uns étoient chargés des deniers de l'état & du choix des officiers nécessaires aux différens emplois; les autres furent chargés de veiller aux réparations & aux ouvrages publics, ainsi qu'aux affaires de la guerre & à l'administration de la justice. Comme ces tribunaux s'acquittoient avec soin de leurs fonctions, le peuple étoit heureux & vivoit en paix; ce qui donna tant de réputation à Cou-kong, que plusieurs des gouverneurs voisins, que la conduite de SIAO-Y avoit éloignés, furent se soumettre à lui, eux & leurs pays.

Cou-kong, comme on l'a dit, descendoit de Heou-tsie, fils de Kiang-yuen & de Ti-ko; les descendans de Heou-tse en droite ligne, sont Pou-tchou, Kong-lieou, King-kiai, Hoang-fou, Kiang-kiai, Hoang-fou, Kiang-fou, Ouciyeou, Kong-fei, Pi-fang, Kao-yeou, Heou-mo, Ya-yeou, Yun-tou, Tai-kong, Tso-kang, Tchou-tcheou, Tan-fou,

Avant l'Erb Chrétienne.

> 1327. Siao - y.

> > 2325.

1324.

père de Cou-kong, qui eut pour fils Ki-lie, père de Ouenouang; ainsi Cou-kong étoit le dix-huitième des descendans de Ti-ko, & Ouen-ouang le vingtième.

C'est proprement à Cou-kong que la dynastie des TCHEOU doit son élévation. La manière dont il gouvernoit son pays de Ki-chan, lui gagna le cœur des grands & du peuple, qui étoient mécontens de SIAO-Y. Cet empereur persista dans ses débauches tout le temps de son règne, qui fut de vingthuit ans (1).

OU-TING OF CAO-TSONG

L'espérance que l'empire avoit de OU-TING, fils de Siao-y, plus connu sous le nom de CAO-TSONG, qu'on ne sui donna qu'après sa mort, empêcha les grands & le peuple de se déclarer pour Cou-kong contre Siao-y; essectivement CAO-TSONG étoit un jeune prince rempli de sagesse & de prudence; l'excellente éducation qu'il avoit reçue de Canpan, l'homme le plus habile & le plus vertueux de l'empire, l'avoit élevé à un degré de persection fort au-dessus de son âge.

Dès que Siao - y son père sut mort, il remit la conduite des affaires entre les mains de Can-pan son précepteur, qu'il éleva à la charge de premier ministre, & il prit le deuil qu'il voulut observer dans toute la rigueur établie par les loix: pendant trois ans, il ne parla à personne. Can-pan, tout ce temps-là, gouverna l'empire, & le gouverna bien;

⁽¹⁾ Ta-ki. —Then-pien. —Chi-king, Ode Ta-ya. —Meng-tie. —Ou-yuei. —Tchun-tiicou. —Yong-le.

DE LA CHINE. DYN. II. 213

mais les trois ans de deuil finis, il demanda son congé par ! rapport à son grand âge, & quitta son emploi (1).

AVANT L'ERE
CHRETIENNE.
1321.
Ou-ting ou
Cao-tfong.

Malgré les trois ans de deuil expirés, CAO-TSONG continua de vivre dans la même retraite, il ne sortit point du Leang-gan (2), & ne parla à personne. Mais le plus grand mal, c'est qu'il négligea les affaires de l'empire; ce qui força les grands, qui ne comprenoient rien à cette conduite, de lui présenter un placet conçu en ces termes (3):

"L'habile homme est celui qui, doué d'un esprit & d'un mentendement peu communs, saissit sans peine ce qu'il y a de plus dissicile dans les affaires; mais un homme qui est élevé, doit, pour s'attirer du respect & acquérir l'autorité nécessaire à la place qu'il occupe, faire paroître dans l'exécution, qu'il en a pénétré les dissicultés les plus cachées & les plus subtiles. Le fils du Ciel commande à tous les royaumes; il est le modèle que doivent suivre tous ceux qui sont en charge. Les paroles de l'empereur font des ordres respectables; mais s'il persiste dans son silence, s'il ne nous fait pas savoir ses volontés, comment nous déterminer? de qui recevrons-nous des ordres «?

CAO-TSONG fit cette réponse: » Je n'ignore pas que je » dois gouverner l'empire; mais l'entreprise est difficile, & » la crainte où je suis de ne pouvoir imiter, en ce point, tant » de sages princes mes prédécesseurs, est la raison qui m'o- » blige au silence. Je cherche un homme qui puisse suppléer

⁽¹⁾ King-chi. -Tsien-pien.

⁽²⁾ Leang-gan, le palais des pleurs où CAO-rsong passoit son deuil.

⁽³⁾ Chu-king, Chap. Yue-ming.

214 HISTOIRE GENERALE

Avant l'Ere Chrétienne. 1321. Ou-ting ou Ceo-tjong. » à ma foiblesse, un sage ministre qui m'aide de ses conseils. » J'y pense jour & nuit; je l'ai demandé, avec in stance, » au Chang-ti, qui, par une faveur spéciale, m'a fait voir » en songe un excellent ministre; c'est lui qui parlera pour » moi«.

Comme l'idée de ce sage ministre, que le Chang-ti avoit fait voir en songe à CAO-TSONG, étoit demeurée proson-dément gravée dans son esprit, il en sit tirer le portrait, & envoya le chercher dans tout l'empire. On sit des perquisitions inutiles parmi les princes, les grands & les mandarins, aucun ne ressembloit au portrait que l'empereur avoit sait tirer: ensin, en parcourant le pays de Fou-yen, on y trouva un homme, qui s'occupoit de maçonnerie, nommé Fou-yue, parsaitement ressemblant au portrait qu'on en avoit sait. On le conduisit à CAO-TSONG; ce prince, après avoir sondé son esprit, & reconnu en lui beaucoup de lumières & de vertus, l'établit premier ministre, & le chargea de toutes les assaires.

» Il faut, dit CAO-TSONG à son nouveau ministre, que
» soir & matin vous m'indiquiez ce que je dois savoir, ce
» que je dois faire, & que vous m'aidiez à m'assermir dans
» la vertu. Soyez à mon égard, ce que la pierre à éguiser est
» au ser, les rames à la nacelle, & une pluie abondante à
» un temps de sécheresse. Ouvrez votre cœur, & arrosez le
» mien des trésors qu'il renserme; ne me célez rien, & ne
» craignez pas de me reprendre. Si une médecine n'inquiète
» pas le malade & ne lui trouble pas un peu la tête & les
» yeux, difficilement guérira-t-il. Un homme qui marche
» pieds nuds, & ne regarde pas la terre, se blesse.

» En vous faisant mon premier ministre, je commets à vos

DE LA CHINE. DYN. II. 215

» soins ce qui regarde le repos du peuple & le gouverne» ment de l'état. C'est un pesant fardeau, mais il faut vous
» faire aider de tous ceux qui sont en charge; je les soumets
» à votre autorité. De concert avec eux, servez avec zèle
» votre prince, & faites qu'il marche sur les pas de tant
» d'illustres empereurs qui l'ont précédé, & sur-tout de l'in» comparable Tching-tang. J'en aurai plus de peine, mais
» le peuple sera tranquille. Observez, avec respect, ce que
» je vous ordonne, & pensez à la fin qui couronnera vos
» soins & vos travaux«.

AVANT L'ERE
CHRÉTIENNE.
1321.
Ou-ting ou
Cao-tiong.

» Quelle difficulté, répondit Fou-yue à l'empereur, pour » un sujet zèlé, d'exhorter, avec respect, son maître! Le » plus souvent, le prince ne reçoit qu'avec chagrin, les repré-» sentations qu'un cœur qui lui est entiérement dévoué, » ose lui faire. Si un bois n'est pas droit naturellement, l'ou-» vrier, pour le redresser, marque avec un cordeau ce qui » doit en être retranché, & se sert ensuite de la hache » pour en ôter le superflu. Les princes sont comme les autres » hommes, ils ont besoin de travailler, de bonne heure. » pour s'instruire. S'ils écoutent les sages conseils qu'on leur » donne, ils se réformeront & se rendront capables de » remplir les obligations de l'état où le Ciel les a mis; dès-» lors, ils écouteront volontiers les remontrances qu'on leur » fera. Leurs sujets s'adresseront à eux avec consiance, & » sans que le prince l'ordonne, ils iront d'eux-mêmes où » leur devoir les appelle «.

Fou-yue, après avoir pris possession des emplois dont CAO-TSONG l'avoit honoré & s'être fait reconnoître par tous les mandarins, revint auprès de l'empereur, & prononça ce discours.

AVANT L'ERE
CHRÉTI'NNE.
1321.
Qu-ting ou
Chao-tjong.

» Dans la distinction que le Tien a mise entre le haut & » le bas, entre le maître & le sujet, il a marqué la subordi» nation qui doit être parmi les hommes, afin que ceux qui
» sont dans des grades elevés, sissent pratiquer la vertu. Il
» n'a pas déposé son autorité sur la tête des rois, ni créé
» cette diversité de charges & de dignités, pour leur procu» rer les agrémens de la vie; il n'a eu en vue que le bien &
» l'avantage du peuple.

» Le Ciel entend tout sans oreilles, il voit tout sans yeux; » le bien & le mal, le bon & le mauvais gouvernement, » le bonheur & les malheurs du peuple, il connoît tout » sans se mouvoir: il n'y a rien, dans les lieux les plus secrets, » & même dans les replis du cœur de l'homme, qu'il ne » pénètre. Prince, le Ciel vous a mis sur le trône, pour y » tenir sa place, & votre majesté doit l'imiter. Rien de ce » qui se passe dans votre empire ne doit vous être caché; » les récompenses & les châtimens doivent suivre la justice: » alors vos ministres vous obéiront avec respect, & le » peuple se conformera aux loix.

"Lorsqu'on public des loix & qu'on donne des ordres, » il faut que ces loix & ces ordres soient conformes à la » raison, autrement on révolte les esprits & on s'expose à » rougir. La cuirasse sur le dos, & les armes à la main, » les soldats ne craignent pas une surprise. L'enseigne indique » la marchandise; le bon exemple indique la vertu; l'appareil » des supplices inspire la crainte & excite les méchans à » changer de vie. Tâchez, Prince, de graver prosondément » ces vérités dans votre cœur; c'est le seul moyen de réussir » dans ce que vous entreprendrez.

» La paix, ou les troubles de l'empire, dépendent du choix

Ou-ting ou

» que votre majesté fera des officiers; s'ils sont désintéressés, ! » vigilans, zèlés & amis du peuple, on verra règner la paix: » s'ils sont avides, négligens, intéressés, il est difficile qu'ils » ne causent du trouble & des révoltes. Votre majesté ne Cao-tsong, » doit point, dans ce choix, faire acception de personne. » Des favoris ne sont point propres à gouverner le peuple; » car quand ils auroient toutes les qualités nécessaires pour » cela, il est à craindre que l'honneur d'être aimés de leur » prince, ne leur inspire une consiance qui peut tout perdre. » La fausse vertu est encore peu propre à inspirer la prati-» que des cinq devoirs. Il ne faut pas se laisser séduire par » un extérieur d'équité & de droiture, qui, très-souvent, » renferme un cœur sans foi & sans justice. Il est difficile » de faire un bon choix, on peut être trompé; mais enfin » il n'en faut être que plus sur ses gardes, & ne donner » jamais un emploi à qui que ce soit, qu'après l'avoir exami-» né soi-même avec soin, ou l'avoir fait examiner par des » gens sûrs & capables de juger de ses talens.

'» Se déterminer après une mûre délibération, est le propre » du sage. Non - seulement il est de la sagesse de ne rien » entreprendre, & de ne rien exécuter qu'après y avoir bien » réfléchi; il faut encore avoir égard au temps, & ne passer » à l'exécution que quand il le faut.

» Il n'y a rien de si grand, que de se renouveller soi-» même, mais il n'y a rien de si petit que de s'en attribuer » le succès; c'est en détruire tout le mérite. Dans toutes » les affaires, quand on a fait ce qu'on devoit & ce qu'on » pouvoit, il faut se préparer à tout ce qui peut en arriver; » de cette manière, on ne craindra aucun malheur, parce » qu'on se sera disposé à tout.

Tome I.

AVANT L'ERE CHRÉTIENGE. 1321. Ou-ting ou Cao-tjong. » Ceux qui vous entourent, Prince, ne manqueront pas » de faire tout ce qu'ils pourront pour vous plaire. Des soins » assidus gagnent facilement le cœur, & il est difficile qu'ils » ne s'en apperçoivent. Une fois qu'ils se croiront du nom-» bre de vos favoris, ils sont perdus; ils ne s'acquitteront » plus que soiblement de leurs obligations, & tout occupés » du soin de leur fortune, ils ne penseront que superficielle-» ment aux affaires de l'état.

"Tout homme qui connoît ses sautes & se corrige, est digne de pardon; mais il saut prendre garde de ne pas l'intimider ni de le couvrir de consusion; car loin de l'amender, ce seroit, peut-être, le jetter dans le précipice. Ensin, il saut tâcher de tenir son cœur libre des passions, & le productive à la raison.

"Quant aux sacrifices & aux cérémonies publiques, il y "a deux choses à observer; l'une, qu'elles se fassent dans "les temps marqués; l'autre, qu'elles soient simples & sans "faste. Différer les sacrifices, c'est marquer peu de respect "au Chang-ti; y mettre trop d'appareil, c'est s'exposer à les "faire avec confusion «.

CAO-TSONG, après avoir entendu ce discours, dit à Fouyue, "Combien de vérités frappantes sont rensermées dans "vos paroles! Je veux les mettre en pratique. Fou-yue, après une profonde révérence, répondit: "il est aisé de s'instruire "mais difficile de mettre en pratique; cependant si votre "majesté le veut essicacement, je suis garant qu'elle arrivera "au degré de persection des plus sages empereurs ses prédécesseurs. Si le succès ne répond pas à mes paroles, toute "la faute retombera sur moi ".

CAO-TSONG goûtoit tellement les instructions de Fou-yue,

DE LA CHINE. DYN. II. 219

que quelque temps après, il le fit appeller une seconde fois, & lui dit: » Fou-yue, approchez: dans ma jeunesse j'avois AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. » pour précepteur le fage Can-pan, qui prenoit beaucoup » de peine à m'instruire. Voulant connoître par moi-même Cao-tsong. » ce que souffre le peuple, je parcourus les villages, je mar-» chai ensuite près du Hoang-ho; de-là, revenu à Pou-tching, » sans avoir trouvé ce que je cherchois, j'oubliai tout ce » que Can-pan m'avoit appris,

» C'est à vous maintenant à seconder ma bonne volonté; » vos paroles & vos instructions, seront à mon égard, ce » que le froment & le riz sont au vin, ce que le sel & le » mei sont au bouillon; continuez à m'aider de vos conseils, » ne-me quittez point, & vous verrez que je pourrai mettre » en pratique vos principes.

» Quiconque écoute volontiers, répondit Fou-yue, peut » venir à bout de ce qu'il entreprend; c'est en s'instruisant » de cette manière, que nos anciens princes, ces princes si » sages & si chéris, sont parvenus à nous laisser d'excellens » préceptes sur le gouvernement. Ne pas suivre ces préceptes » & bien gouverner, c'est ce que moi, Fou-yue votre fidèle » sujet, n'ai jamais oui dire.

» Recevoir & suivre avec exactitude & docilité les leçons, » c'est le vrai moyen de faire des progrès. Quiconque se » pénètre bien de ce principe, acquerra sûrement les con-» noissances de la vertu; mais il faut faire attention qu'un » prince doit s'instruire non-seulement pour sa propre per-» fection, mais encore pour être utile à ses sujets. Qu'un » prince seroit heureux, si après avoir commencé, avec » ardeur, à s'instruire, il continuoit de même jusqu'à la fin!

CHRÉTIENNE.

Ou - ting ou Cao - tsong.

» Il se feroit une habitude de la vertu, & la pratiqueroit, AVANT L'ERE » même sans le savoir.

> » Les anciens empereurs, le fondateur de votre auguste » famille, sont les meilleurs modèles que je puisse vous » proposer; plus j'examine les règles qu'ils nous ont laissées, » plus je les trouve sages. Mon intention est de chercher, » comme eux, des gens qui aient de la vertu, de l'amour » pour le bon ordre, du zèle pour le service de l'état, & de » les placer dans les tribunaux, & dans les différens emplois » du gouvernement «.

> » Fou-yue, lui dit CAO-TSONG, si je puis me flatter de » quelques bonnes qualités, je les dois à vos sages instruc-» tions. Un prince qui a des pieds & des mains, n'est qu'un " homme; mais, s'il a un ministre vertueux & éclairé, il peut » devenir un grand prince. Dans le temps de la fondation » de notre dynastie, le sage Y-yn, pour obliger Tching-» tang à prendre les rênes du gouvernement, lui disoit : je » ne me suis retiré dans la solitude, que pour former & mettre » sur le trône un prince semblable aux empereurs Yao & » Chun; si je ne viens pas à bout de mon dessein je serai » couvert de confusion, comme si on m'accabloit d'insultes » dans une place publique; mais avec le secours de l'auguste » Ciel & par les services qu'il rendit à Tching-tang, il en » vint à bout. Maintenant, c'est à vous d'imiter Y-yn; vous » avez autant d'habileté que lui; je vous ai remis entre les » mains une autorité égale à celle qu'il avoit; faites donc » que Y-yn ne soit pas le seul grand ministre de la dynastie » CHANG.

» Un prince qui n'a pas de bons ministres, ne peut bien

DE LA CHINE. DYN. II. 22 T

» gouverner. De sages ministres, au service d'un prince » qui ne voudroit se donner aucun soin ni les seconder, ne AVANT L'ERE » seroient-ils pas inutiles? Pour moi, je ne demande pas » mieux que de bien gouverner. Mettez-moi en état de pou-» voir imiter mes glorieux ancêtres, & de rendre les peuples » heureux «

» Fou-yue, après s'être prosterné devant l'empereur, lui » répondit: je veux publier, dans tout l'empire, les ordres » respectables du fils du Ciel, afin qu'on connoisse la droi-» ture de ses intentions «.

CAO-TSONG & son ministre Fou-yue, tinrent l'un & l'autre ce qu'ils s'étoient mutuellement promis. Le ministre n'oublia rien pour seconder les vues bienfaisantes de CAO-TSONG, & CAO-TSONG s'appliqua efficacement à mettre à profit les instructions du sage Fou-yue: aussi vit-on l'empire reprendre son ancien lustre, & redevenir aussi florissant, que du temps de Tching-tang.

La sixième année du règne de CAO-TSONG, six royaumes étrangers, dont la langue étoit inconnue à la Chine, envoyèrent des ambassadeurs, qui avoient avec eux chacun leur interprète, pour rendre hommage à CAO-TSONG, & se soumettre à ses loix.

1319.

Cependant Kouei-fang dont le pays étoit à l'ouest de la = Chine, se fiant sur la difficulté qu'il y avoit d'aller l'attaquer à cause des montagnes & des défilés par où il falloit passer, se révolta ouvertement, la trente-deuxième année du règne de CAO-TSONG. L'empereur & son ministre, portés à la douceur, firent tout ce qu'ils purent pour appaiser ce rebelle; mais les ménagemens n'ayant servi qu'à donner encore plus d'arrogance à cet esprit superbe, il sut résolu

1293.

AVANT L'ÊRE
CHRÉTIENNE.
1293.
Ou-ting on
Chao-tfong.

d'employer la force pour le soumettre. On envoya une armée contre lui (1): cette guerre dura trois ans, pendant lesquels les troupes de l'empire n'eurent pas toujours l'avantage; mais on vint enfin à bout de le réduire. Depuis ce temps-là, tout fut paisible, les officiers firent leur devoir, & les peuples furent heureux. On croyoit voir renaître le règne glorieux de Tching-tang.

1284.

La quarante-unième année de celui de CAO-TSONG, on marque la naissance de Ki-lié, père de Ouen-ouang: Cou-kong qui avoit épousé Tai-kiang, de la famille de Pé-ling, gouverneur de Yeou-song, en eut trois fils, Tai-pé l'aîné, Tchong-yong & Ki-lié. Ki-lié, quoique le plus jeune des trois frères, succéda aux états de son père, & ses descendans possédèrent le sceptre impérial durant 870 ans.

pendant tout le temps de son règne qui sur paix constante, pendant tout le temps de son règne qui sut de cinquante-neuf ans. Il sut regretté de ses sujets & même des royaumes étrangers (2).

TSOU-KENG.

Tsou-KENG, en montant sur le trône, trouva l'empire dans l'état le plus florissant; mais Fou-yue qui avoit été d'un si grand secours à son père, n'existoit plus: & comme il n'avoit pas à beaucoup près ses talens, il ne faut pas être surpris que, sous

⁽¹⁾ Le commencement de cette guerre est marqué dans l'explication de la quatrième ligne du Koua Ouei-tsi de l'Y-king; & la fin dans l'explication de la troissème ligne du Koua Ki-tsi, &c. par Tcheou-cong.

⁽²⁾ Tsien-pien. -Sse-ki. -Ouei-tchao. -Ou-yuei. -Tchun-tsieou.

fon règne, qui ne fut que de sept ans, l'empire commença = à décheoir de l'état de splendeur où l'avoit mis Cao-tsong.

AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. 1263. Tou-keng.

La troissème année de son règne, il voulut faire, pendant deux jours de suite, les cérémonies ordinaires à Caotsong, à qui on ne donna, comme on l'a déja remarqué, le nom de CAO-TSONG, qu'après sa mort, ayant toujours été appellé, durant sa vie, du nom de Ou-ting. Le jour que TSOU-KENG sit les secondes cérémonies à son père, un faisan vint se reposer sur le faîte (1) du toît de la salle des ancêtres & se mit à crier. TSOU-KENG regarda cela comme un mauvais augure (2). Tsou-ki, un de ses ministres, prosita de cette occasion pour faire quelques réslexions sur la conduite de l'empereur.

» Le moyen, prince, de ne rien craindre de tout ce qui » paroît dans la nature, c'est, à l'imitation des sages empe-» reurs vos prédécesseurs, de ne chercher, en toutes choses, » que la raison & l'équité. Parmi les présens que le Ciel » nous fait, il y en a qui passent, il y en a qui durent » toujours. Ce n'est pas lui qui cause l'infortune des hom-» mes, ce sont les hommes qui se perdent eux-mêmes, en » mettant obstacle à ses volontés. Si les peuples ne se ren-» dent pas vertueux, s'ils ne reconnoissent pas leurs fautes, » & ne s'en corrigent point, le Ciel leur crie sans cesse, n'ayez

⁽¹⁾ Le Kang-mo, Sse-ki & Tsien-pien disent que cette poule-faisan se perchasur une des oreilles du *Ting* ou vase des sacrifices. Martini, qui place cet évènement sous le règne de Ou-ting, dit la même chose. Editeur.

⁽²⁾ Cela est extraordinaire, parce que ces sortes d'apparitions, fréquentes dans les historiens Chinois, sont toujours regardées comme d'un bon augure; mais cette interprétation vient du sens que l'on croit appercevoir dans le discours de Tsou-ki. Editeur.

Avant L'Ere Chrétienne.

1263. Tsou-keng. » égard qu'à la vertu. Après cela, ils osent encore dire: que » voulez-vous que nous fassions?

» Le Ciel n'a placé votre majesté sur le trône que pour » avoir soin du peuple, & non par égard pour votre parenté: » ainsi, ne regardez point les cérémonies que vous faites à » vos ancêtres, comme la chose la plus importante «.

TSOU-KIA.

L'empereur Cao-tsong avoit nommé Tsou-kia son second fils, pour lui succéder; mais Tsou-kia, croyant cette disposition de son père injuste, refusa le trône, se retira de la cour, afin de convaincre son frère qu'il ne vouloit point lui disputer l'empire. Peut-être aussi qu'étant naturellement porté au plaisir, & se connoissant d'un naturel sougueux, & inconstant, il ne voulut pas se charger alors d'un fardeau qu'il n'auroit pu soutenir. Cependant Tsou-keng ne sut pas plutôt mort, que Tsou-kia monta sur le trône, & se sit

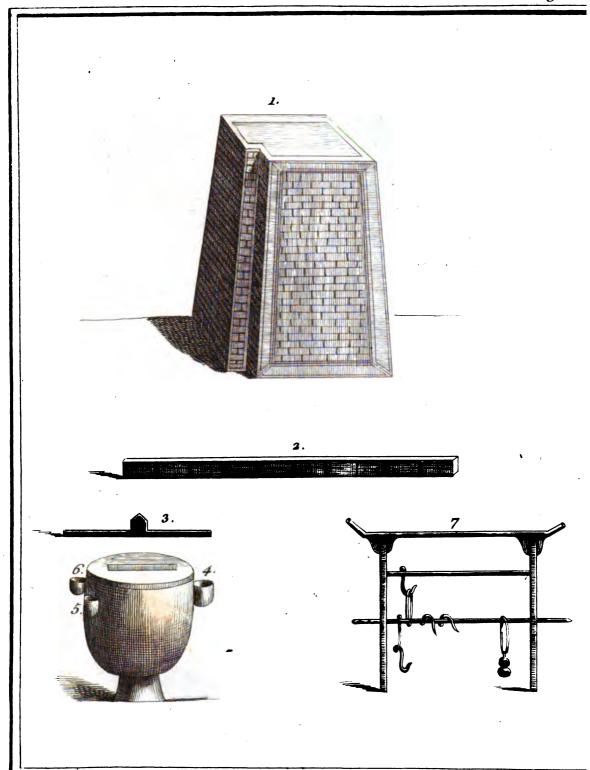
reconnoître son successeur à l'empire.

Ce fut alors que, ne se contraignant plus dans ses inclinations vicieus, il sit paroître un orgueil insupportable. Dédaigneux & hautain, il suffisoit, pour encourir sa difgrace & les essets de sa colère, de lui faire quelques représentations. Entièrement livré à des plaisses essrénées, il se déshonora par de honteux excès & par les injustices les plus criantes. Il se déchargea sur ses ministres du gouvernement de l'état, de peur que les soins qu'il exigeoit, ne prissent sur ses plaisses.

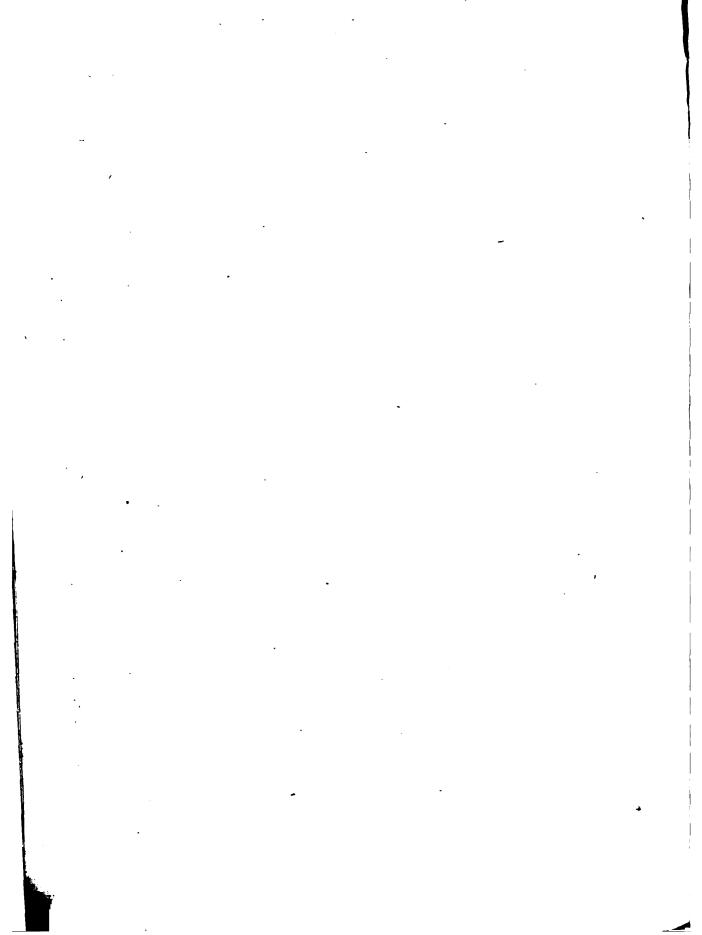
La vingt-huitième année de son règne, naquir le fameux

Ouen-ouang: son père Ki-lié, troisième fils de Cou-kong,

avoit



2. Ling-tai ou observatoire de Ouen-ouang. 2. Tube de Hoang-ti, pour les poids, les mesures et la Musique. 3. Teou ou mesure. 4. Chin. 5. Ho. 6. Yo. 7. Balance.



DE LA CHINE. Drn. II.

avoit épousé Tai-gin, seconde fille de Gin-chi, prince de s Tsi; c'étoit une princesse qui avoit beaucoup d'esprit & de AVANT L'ERE CHRÉTIERNE. droiture, & qui passoit pour la plus vertueuse & la plus accomplie de son siècle; c'est à ses soins, autant qu'à ses grandes qualités, que Ouen-ouang dut sa réputation; réputation qui lui procura le suffrage des grands & des peuples, & lui mérita le trône.

1231. Tsou - kia.

£230.

L'année suivante, Cou-kong tomba dangereusement = malade; se voyant près de sa fin, il voulut fixer son choix sur celui de ses trois fils, qui lui succéderoit dans le gouvernement de son pays de Tcheou. Son inclination étoit toute entière pour Ki-lié son dernier fils; mais il craignoit, en le désignant, que Tai-pé & Tchong-yong, ses aînés, ne troublassent ses états, par le ressentiment qu'ils en auroient. Tai-pé & Tchongyong, n'ignoroient pas l'inclination de leur père pour Ki-lié, & le desir qu'il avoit de le nommer son successeur. Pour ne le pas gêner dans son choix, ces deux princes quittèrent la cour, &, sous prétexte d'aller chercher des plantes médécinales à la montagne Heng-chan, ils se retirèrent à King-man, (dans la partie du Kiang-nan qui est au midi du Kiang). Cou-kong ne les voyant point revenir, & sentant sa mort approcher, manda Ki-lié, & faisant taire la prédilection qu'il avoit pour lui, il lui ordonna, pour le bien de la paix, de céder la couronne à Tai-pé, son aîné, quand il seroit de retour.

Ki-lié ne voyant point reparoître ses frères, envoya de tous côtés les chercher, pour les avertir de la mort de leur père & de ses dernières volontés. On les trouva dans le pays de King-man. Ils revinrent aussi-tôt pour ses obsèques; mais jamais Tai-pé ne voulut accepter le gou-

Tome I.

Avant l'Erb Chrétienne.

1230. Tlou - kia. vernement du pays de Tcheou, quelques instances que lui fît Ki-lié. Il donna pour motif de ce refus, l'inclination de leur père en faveur de Ki-lié, prétendant que son droit d'aînesse ne pouvoit mettre d'obstacle à sa volonté. Il ajouta d'ailleurs, une réslexion, que Consucius croyoit émanée du plus haut degré de la vertu; il dit qu'il ne vouloit point priver le peuple des avantages qu'il tireroit de la sagesse du gouvernement de Ki-lié, & que son frère avoit un fils, tandis que lui n'en avoit point. Ki-lié sut donc obligé d'accepter le gouvernement; & ses frères retournèrent à Kingman, où s'étant concilié l'assection des peuples, ils sondèrent un petit royaume, qu'ils appellèrent le royaume de Ou.

1116.

Tsou-kia mourut la trente-troisième année de son règne, & eut pour successeur Lin-sin.

LIN-SIN.

LIN-SIN, fils de Tsou-kia, & digne d'un tel père, se plongea, comme lui, dans toutes sortes de débauches. Il mourut après un règne de six ans.

KENG-TING.

Son frère Keng-Ting lui succéda. Plus modéré, à la vérité, dans ses plaisirs que Lin-sin, mais aussi négligent que lui dans le gouvernement, il mourut après avoir régné vingt-un ans



DE LA CHINE. Drn. II. 227

OU-Y.

Avant L'ERE Chrétienne.

> 1198. Ou - γ.

Ou-y, fils de Keng-ting, succéda aux vices de son père & de son aïeul, & l'emporta de beaucoup sur eux; son impiété le conduisit à ne craindre ni le Ciel ni les hommes. La première année de son règne, pour n'avoir pas devant les yeux les meubles dont s'étoient servis les sages empereurs qui l'avoient précédé, & dont la mémoire étoit pour lui un continuel reproche, il transséra sa cour à Ho-pé (dans le Ho-nan). Trouvant sur sa route une espèce de statue (1) d'homme, il la sit prendre, & la mit au rang des Esprits célestes, par l'autorité qu'il avoit, disoit-il, sur le Ciel & sur la terre. Il voulut en conséquence, que tous les peuples l'adorassent, & lui adressassent leurs vœux; il en sit faire quantité de semblables qu'il répandit dans toutes les

1195.

Il ne fut pas long-temps à se désabuser sur le pouvoir de reette idole. Il eut beau la solliciter, elle sur sourde à ses prières, comme à ses ordres. Outré de n'en pouvoir rien obtenir, il la sit mettre en poudre, & ordonna par-tout de la briser; puis se tournant contre le Ciel, il l'accusa d'en être l'auteur, & jura de s'en venger. Il prenoit son arc, & décochoit continuellement des stèches contre le Ciel; & pour faire croire que sa vengeance étoit entière, il faisoit suspendre en l'air des vessies pleines de sang, qu'il avoit soin de dérober à la vue du peuple, afin qu'on ne s'apperçût point d'où

provinces.

⁽¹⁾ Une espèce de statue d'homme. Le P. Martini en parle, non comme d'une statue, mais comme d'un homme que cet empereur rencontra & voulut saire passer pour un esprit céleste. Il se trompe. Editeur.

Avant L'ERE Chrétienne.

> 1195. Ou - y.

ce sang découloit. Il publioit ensuite, que c'étoient là des marques de sa vengeance.

Il ne porta pas loin son impiété, car la quatrième année de son règne, étant allé à la chasse, un coup de tonnerre le renversa mort, & délivra ensin l'empire de ce monstre, dont les Chinois ne parlent qu'avec exécration.

Ouen - ouang se faisoit autant estimer que Ou-y étoit détesté. Ses paroles ne respiroient que la vertu: il étoit modeste, docile & prévenant; il fut sur-tout, à l'égard de ses père & mère, d'une obéissance & d'une attention que les auteurs Chinois ont célébrée dans leurs écrits. Tous les jours, au premier chant du coq, il alloit, à leur porte, attendre leur lever & s'informer de leur santé. Il leur rendoit ce devoir, trois sois le jour, & ne soussiroit pas que personne que lui les servit à table. Il ne trouvoit rien de difficile, quand il s'agissoit de leur prouver son zèle & sa soumission.

Les peuples occidentaux, voisins du pays de Tcheou, ne pouvoient ignorer la paix & le bonheur dont on jouissoit dans le gouvernement de Ki-lié, & ils en marquoient beau-coup de satisfaction. Quoique indignés de la mauvaise conduite des empereurs, ils restoient tranquilles, dans l'espérance que la famille de Ki-lié, répareroit un jour le tort qu'ils fai-soient à l'empire; mais les peuples orientaux de la Chine, trop éloignés du pays de Tcheou, pour que la réputation de la famille de Cou-kong sit un pareil esset sur leur esprit, s'embarquèrent en assez grand nombre, hommes, semmes & enfans, & surent chercher des établissemens dans les isles voisines où ils fondèrent des colonies (1).

⁽¹⁾ Le P. Couplet croit que ces Chinois orientaux, ont pu peupler le Japon.

DELA CHINE. DYN. II.

Les autres se révoltèrent ouvertement, & se mettant fous la conduite du gouverneur de Yen-king (dans la pro- CHRÉTIENNE. vince de Pé-king), ils prétendirent se soustraire entièrement à la domination des empereurs. Ce fut dans ce même temps, que Vou-y fut tué d'un coup de tonnerre, comme on vient de le dire.

1195. Ou-y.

T A I - T I N G.

Quoique l'empire fût dans un triste état, lorsque TAI-TING monta sur le trône, cependant il y avoit lieu d'espérer qu'il l'auroit rétabli dans son lustre, si la mort ne l'avoit enlevé, à la troissème année de son règne. C'étoit un prince qui promettoit beaucoup. Il étoit modéré, prudent, sage, écoutant volontiers les conseils qu'on lui donnoit. Dès qu'il fut sur le trône, il crut ne pouvoir mieux faire,

Orientales populi per insulas maris eoi disperguntur; hinc forte Japonia, alieque insula habitata. Il a raison de ne donner cela que comme une simple conjecture. car les historiens Chinois ne donnent pas de plus amples éclaircissemens sur ces solonies. Le docteur Kompfer rapporte, d'après les chronologies Japonoises qu'il a compulsées, que, sous le règne de l'empereur Sino-sikwo, un des trois Nérons Chinois, un médecin, sous prétexte d'aller chercher, pour ce prince, un remède qui pût le rendre immortel, passa au Japon avec trois cens jeunes hommes & autant de jeunes femmes, & y fonda une colonie. Les Japonois avouent que ce médecin leur porta de la Chine, la politesse, les arts & les sciences utiles à la vie, & ils montrent encore, sur leurs côtes méridionales, l'endroit où il aborda, & les restes d'un temple qui fut bâti en son honneur. Mais Sino-sikwo est le nom en Japonois de Thein-chi-hoang-ti, fondateur de la dynastie Thein, l'an 247 avant l'Ere chrétienne, & il y a 948 ans de différence de la dernière année de Ou-x à la première de Thein-chi-hoang-ti. Koempfer fixe l'arrivée des Chinois au Japon à l'an 209 que Sino-sikwo mourut; ce qui est juste, puisque la mort de Thçinchi-hoang-ti, qui règna trente-sept ans, tombe effectivement l'an 209 avant l'Ere chrétienne. A cette époque, les Japonois étoient à leur huitième monarque, & comptoient déja 453 ans depuis Sinmu, leur premier empereur. Editeur.

Avant L'Ere Chrétienne.

> 1192. **Tai - ting.**

que de mettre Ki-lié à la tête des troupes qu'il vouloit envoyer contre le gouverneur de Yenking, persuadé que sa réputation & sa sagesse étoient seules capables de faire rentrer ces rebelles dans leur devoir; mais il n'en vit pas le succès; cet avantage sut réservé à son successeur.

TI - Y.

TI-Y, fils de Tai-king, approuva le choix que son père avoit sait de Ki-lié pour commander ses troupes, & il le confirma dans cette charge, avec d'autant plus de satisfaction, qu'à peine monté sur le trône, il le vit revenir triomphant, du pays de Yen king qu'il avoit soumis, après une victoire remportée contre le gouverneur.

Les peuples du pays de Yeou-ou, se révoltèrent & secouèrent le joug de l'empire. L'empereur éleva Ki-lié à la charge de gouverneur d'une des neuf provinces, & l'envoya contre ces peuples, qu'il eut bientôt mis à la raison. Il réussit également contre les peuples des pays de Si-lo, Chi-hou & Y-tou, qui l'occupèrent, pendant les six premières années de TI-Y.

L'empereur sut si content de ses services, qu'au retour de ces expéditions, il le sit venir dans son palais, & prenant une tasse de pierre précieuse qu'il sit remplir de vin, il la lui présenta de sa main, en le déclarant Heou-pé, c'est-à-dire prince de l'empire. Ki-lié ne prosita pas long-temps de cette faveur: l'année suivante, qui étoit la septième année du règne de Ti-y, étant retourné dans le pays de Tcheou, il y tomba malade, & mourut, âgé de cent ans, dans la quarante-

sixième de son gouvernement.

Ouen-ouang succéda à son père Ki-lié, dans le gouvernement de Tcheou, la douzième année de TI-Y. Après AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. les trois ans de deuil, qu'il observa dans la rigueur de la loi, il s'appliqua tout entier au gouvernement de ses états. La première chose qu'il fit, fut d'élever au mandarinat, la neuvième partie des laboureurs, afin de montrer · l'estime qu'on doit faire des gens de cette profession, qui, par leurs sueurs & leurs peines, procurent la subsistance aux autres, & aussi afin d'encourager cette classe utile, par l'espoir des récompenses. Il établit des commis ou inspecteurs dans les passages, & sur les frontières des dissérens districts, pour visiter les marchandises de transport, mais avec des défenses très-rigoureuses, aux marchands de donner, & aux inspecteurs de recevoir. Il fit faire un dénombrement exact des personnes âgées de l'un & de l'autre sexe, savoir : des vieillards, qui n'avoient point de femmes pour les servir; des vieilles femmes, qui n'avoient point de maris pour les nourrir; des vieillards, privés d'enfans pour les aider à vivre, ainsi que des jeunes orphelins, dénués de tout secours. Ce dénombrement achevé, il dressa, pour eux, quelques règlemens, dont le principal étoit que, dans toutes les graces publiques, ils seroient toujours préférés aux autres, suivant leurs besoins.

A l'exemple de Heou-tsie & de Kong-lieou, ses ancêtres. & conformément à ce qui avoit été réglé par Cou-kong & Ki-lié, il avoit un grand respect pour les vieillards, de la bonté pour les jeunes gens, & beaucoup d'estime pour les fages, avec qui il aimoit à converser. Cette conduite lui procura l'amitié de quantité de personnes du premier mérite, qui se firent un honneur de s'attacher & de se donner

Ti-y.

1180. Ti-y.

à lui; tels étoient les Tai-tien, les Hong-yao, les San-y-AVANT L'ERE seng, les Yeou-tse, les Sin kia & autres grands de l'empire.

Ouen-ouang, visitant son petit état, trouva un jour, sur le grand chemin, le cadavre d'un homme. Touché de compasfion, il donna ordre fur le champ aux mandarins qui l'accompagnoient, d'aller chercher ce qui étoit nécessaire pour l'ensevelir. Ses grands lui ayant dit, qu'apparemment cet homme étoit inconnu, puisqu'il étoit ainsi abandonné, Ouen-ouang leur répondit: » il n'y a personne au monde qui » n'ait un maître; & il n'y a point de terre qui n'ait son sei-» gneur. Ce corps se trouve dans mes terres, je suis donc son » maître & son seigneur; pouvez-vous dire qu'il n'est avoué de » personne « ? Il lui fit donner la sépulture. Ce trait d'humanité se répandit, & chacun disoit: » si ce prince verse » ainsi ses bienfaits sur un cadavre abandonné, que ne sera-» t-il pas, pour ceux qui s'attacheront à son service «?

La quinzième année du règne de TI-Y, & le cinquième jour de la fixième lune, il arriva un tremblement de terre fort extraordinaire, qui ne se sit sentir qu'au pays de Ouenouang. Les mandarins & le peuple en furent si épouvantés. qu'ils vouloient quitter la ville de Ki-tcheou, où la secousse avoit été plus violente, & ils proposèrent à Ouen-ouang de bâtir ailleurs une autre ville, parce que ce tremblement étoit d'un très-mauvais présage. Quen-ouang leur répondit: » si ce tremblement est un pronostic, c'est un avis de nous » corriger. Si le Tien veut me punir, comment puis-je » l'éviter «? Ce prince s'attacha plus fortement que jamais à renouveller sa vertu, à s'informer de la situation de son peuple, & si les officiers s'acquittoient bien de leurs emplois.

Quen-ouang avoit épousé Tai-se, dans le pays de Yeou-

sin, elle lui donna dix enfans mâles (1); Pé-ye-cao l'aîné vécut peu, & mourut en bas-âge; le second vint au monde AVANT L'ERE la vingtième année de TI-Y, il fut appellé Fa; c'est le célèbre Ou-ouang qui succéda à Ouen-ouang son père, se rendit maître de tout l'empire & fonda la dynastie des TCHEOU.

1177. Ti - y.

1168.

La vingt-quatrième année de T1-Y, Kuen-y se révolta vers l'ouest, & Hien-yun, au nord, paroissoit vouloir en faire autant. Ti-y envoya contre eux Ouen-ouang, à la tête de ses troupes. Ce général, sans verser de sang & sans en venir aux mains, fit paroître tant de supériorité par sa contenance, & montra tant de clémence & de générolité, que les révoltés de Kuen-y rendirent les armes, & se mirent à sa discrétion. Hien-yun, à cette nouvelle, n'osa se révolter.

TI-Y étoit un prince modeste, bon, mais de peu d'esprit, ne sachant, ni gouverner par lui-même, ni commander à ses ministres. Il n'est pas étonnant que l'empire qui

⁽¹⁾ Comme la plupart des fils de Ouen-ouang ont joué un grand rôle dans l'empire, où ils possédèrent des principautés que Ou-ouang, parvenu au trône, leur , donna, j'ai pensé qu'on verroit ici leurs noms avec plaisir. Ils étoient au nombre de douze. Savoir : 1°. Pe-ye-cao, l'aîné de tous, qui fut tué par le tyran Tcheou, dernier empereur des CHANG; 2º. Ou-ouang, fondateur de la dynastie TCHEOU; 3°. Cho-sien, prince de Kouon dans le Honan; 4°. Tcheou-cong, si célèbré dans les écrits de Confucius, & prince de Lou dans le Chan-tong; 5°. Tça-cho-tou, prince de Tça, dans le territoire de Yu-ning-fou de la province de Honan; 6°. Cho-tchin-to, prince de Tçao, dans le Chan-tong; 7°. Cho-ou, prince de Tching, aussi dans le Chan-tong; 6°. Cho-tchu, prince de Ho, territoire de Ping-yang dans le Chan-si; 9°. Khang-cho, prince de Ouei, dans le Honan; 10°. Pie-cong-cao, prince de Pou, territoire de Si-gan-fou du Chen-si; 11°. Teao-vo-tehin, mort jeune; 12°. Tehao-cong-che, prince de Yen dans le Pé-tchéli. Editeur.

Avant L'Err Chrétienne.

1168.

1154.

avoit sousses règnes précédens, s'en ressentit encore.

Cet empereur eut trois fils, les deux premiers d'une concubine, & le troisième de l'impératrice; les deux fils naturels s'appelloient Ouei-tsé & Tchang-yen; le légitime se nommoit Tcheou. TI-Y se voyant à la fin de sa carrière, voulut nommer son successeur. La chose ne paroissoit pas devoir souffrir de difficulté, puisqu'il avoit un fils légitime; cependant l'impératrice elle-même, à cause de la trop grande jeunesse de ce fils, consentoit que l'empire passat à Ouci-tsé, & la chose fut ainsi réglée par l'empereur; mais les grands l'ayant appris, y mirent opposition, & alléguèrent les loix de l'empire, qu'il n'étoit pas permis de violer. L'empereur n'eut aucun égard à leurs représentations, & mourut sans rien changer à cette disposition, qu'il n'avoit faite que du consentement de l'impératrice. Après sa mort, les grands firent valoir leur opposition, & placèrent Tcheou sur le trône, qui sut reconnu par toute la nation. C'est ce Tcheou, nommé plus ordinairement Cheonsin, qui perdit l'empire, & par lequel finit la dynastie des CHANG. TI-Y régna vingt-sept ans.

CHEOU-SIN.

CHEOU-SIN étoit d'un naturel très-dangereux, grand parleur, extrêmement vif, & d'une force de corps si extraordinaire, qu'il tuoit les bêtes féroces, sans d'autres armes que ses mains. Il possédoit l'art d'éluder les conseils qu'on lui donnoit, & de cacher adroitement ses fautes: il étoit, d'ailleurs, d'un caractère cruel & enclin au libertinage. Dès le

commencement de son règne, dépouillant l'ancienne simplicité de ses ancêtres, il fit faire en ivoire les petits bâtons AVANT L'ERB dont il se servoit à table, ce qui n'étoit permis qu'aux jours de grandes cérémonies. Ki-tsé, son oncle & son premier ministre, homme d'un vrai mérite, lui dit un jour à cette occasion & en soupirant: aujourd'hui votre majesté se sert de bâtonets d'ivoire; sans doute que dans peu, elle ne voudra plus boire que dans des vases de pierres précieuses & ne vivre que de pattes d'ours, & du sang qui se trouve rensermé dans le ventre des léopards? mais CHEOU-SIN rompit la conversation de Ki-tsé, & parla d'autres choses, avec autant de sang-froid que si les représentations de son oncle ne l'eussent point regardé.

Cheou - sin.

La huitième année de CHEOU-SIN, Yeou-sou-chi sit mine de se révolter; mais l'empereur ayant mis sur pied une forte armée, ce rebelle pensa aussi-tôt à faire sa paix. Il lui envoya, pour cet effet, de magnifiques présens, du nombre desquels étoit Tan-ki, sa propre fille, d'une beauté parfaite, spirituelle, mais d'un caractère dissimulé, cruel & enclin à toutes sortes de vices.

1147.

Tan-ki n'eut pas demeuré quelques mois avec CHEOU-SIN, qu'elle se réndit maitresse absolue de l'esprit & du cœur de ce prince; rien ne se faisoit plus au palais & dans l'empire que par ses ordres. L'empereur n'osoit faire paroître d'estime que pour ceux qu'elle louoit, & il sussission de lui déplaire pour mériter la mort. Pendant les premières années qu'elle demeura à la cour, un de ses principaux soins, fut d'amasser le plus de richesses qu'elle put; personne n'étoit à couvert de son avarice; dès qu'une famille passoit pour riche, il n'en falloit pas davantage pour exciter sa cupidité. Après s'être, pour ainsi dire, assouvie de presque

Avant l'Ere Chrétienne. 1147. Cheou - fin. toutes les richesses de l'empire, il lui prit fantaisse de faire construire en marbre une tour, appellée Lou-tai, ou la tour des cerfs, dont les portes étoient de jaspe; l'intérieur, orné d'un parquet admirable, avoit trois lis de largeur ou un tiers de lieue sur cent toises d'élévation, ouvrage qui coûta dix ans de travail, & qu'elle enrichit d'une infinité de choses précieuses. Quand cette tour sut achevée, Tan-ki y sit allumer une si grande quantité de slambeaux & de lanternes, que leur clarté égaloit celle du jour. Elle s'ensermoit dans ce superbe palais, six mois entiers sans en sortir, ne s'occupant qu'à varier ses plaisses, & à épuiser tous les genres de libertinage; elle assembloit des jeunes gens de l'un & l'autre sexe, qu'elle faisoit dépouiller de leurs habits, & qu'elle excitoit elle-même aux dernières infamies (1).

⁽¹⁾ Le P. Martini attribue à l'impératrice Ta-ki ou Tan - ki, la mode qui règne encore aujourd'hui chez les dames Chinoises, de faire consister une partie de la beauré, dans la petitesse extraordinaire de leurs pieds, que les nourrices leur serrent des l'enfance pour les empêcher de croître., & qu'elles tâchent encore de rendre plus petits à mesure qu'elles avancent en âge. Au lieu d'attribuer cette mode des petits pieds à la vanité naturelle au sexe, quelques-uns se sont imaginés que la politique auroit inspiré ce goût pour retenir les femmes dans leur logis, & dans cette soumission continuelle où elles vivent. Martini, d'après des auteurs qu'il ne cite pas, dit que Ta-ki, sous la figure d'une belle femme, étoit un démon qui, pour cacher ses pieds de chèvre, avoit imaginé de les tenir toujours enveloppés de bandelettes; & pour appuyer le fait, il ajoute que la chaussure des Chinoises excède à peine la grandeur des pieds de chèvre. Calcei vero, queis sinica mulieres utuntur, adeo parvi sunt, ut, si fint ad mensuram redacti, earum pedes vix eaprinos excedunt magnitudine. Je crois que l'origine des petits pieds si fort à la mode parmi les Chinoises, n'est pas plus due à Tan-ki, que la fête des lanternes l'est à la maitresse de Kié, dernier empereur de la dynastie Hia, appellée Mei-hi, à saquelle le P. le Comte l'attribue, d'après des contes que lui ont fait les Chinois. Il seroit assez extraordinaire qu'une nation si sévère dans sa morale & si rigide dans ses mœurs, eux voulu conserver quelque chose de deux femmes, dont elle ne parle encore à présent qu'avec le dernier mépris, & qui furent cause de la chûte de deux grandes dynasties, les HIA & les CHANG. Editeur.

1147. Cheou - sin.

Le palais de l'empereur qui fut de tout temps un lieu facré, où personne n'osoit entrer, sous peine de la vie, AVANT L'ERI sans un ordre exprès, fut ouvert indistinctement à tout le monde, avec pleine liberté d'y commettre toutes sortes de crimes. Les gens sans mœurs & sans pudeur, s'y transportoient de jour comme de nuit, & après s'être gorgés de viandes & de vin que Tan-ki ordonnoit d'y servir avec une extrême profusion, ils s'abandonnoient à tout ce que la brutalité peut inspirer de plus abominable; les querelles, les meurtres & les assassinats y étoient fréquens; enfin, tous les vices étoient rassemblés dans ce palais, & y régnoient avec une licence effrénée.

L'empereur avoit élevé Ouen-ouang, Kieou-heou & Ouheou, à la dignité de Kong ou de Comtes, qu'ils méritoient par les services qu'ils avoient rendus à l'état. Kieouheou ne sachant comment arrêter les abominations de Tanki & tirer CHEOU-SIN de l'esclavage où cette semme le tenoit, s'imagina qu'en se servant ld'une femme d'un caractère entiérement opposé à celui de l'infâme Tan-kia, il pourroit, peut-être, lui déciller les yeux, & faire diversion à la violence de sa passion. Kieou-heou avoit une fille, douée de tous les agrémens de l'esprit & du corps, en un mot, une fille accomplie & digne d'un tel père. L'espérance qu'elle avoit de servir l'état, l'empêcha de s'opposer à la proposition que lui sit son père, de la présenter à l'empereur. Elle se flattoit qu'elle pourroit changer le cœur de ce prince, & lui inspirer des sentimens vertueux. Kieou-heou la présenta donc à CHEOU-SIN, qui fut d'abord ébloui de sa beauté; mais comme la vertu est ennemie du vice, la difficulté qu'elle fit de se prêter aux infamies de CHEOU-SIN

Avant L'Ere Chrétienne. 1147. Cheou - sin. & de Tan-ki, lui procuta la mort. L'empereur & sa maitresse ne se contentèrent pas d'avoir commis ce crime, ils eurent encore la cruauté barbare de couper son corps par quartiers, de le faire cuire, & d'envoyer ce mets horrible à son père, qu'ils firent aussi mourir avec son ami Ou-heou.

Cette action qui fait frissonner d'horreur, fut connue de Ouen-ouang, qui ne put cacher sa juste indignation. Tsongheou-hou, presqu'aussi scélérat que l'empereur son maître, ayant un jour entendu Ouen-ouang désapprouver cette atrocité, en avertit CHEOU-SIN, & lui fit craindre qu'il n'eût quelque dessein de révolte. CHEOU-SIN n'osoit le faire mourir, parce que toute la nation s'y seroit opposée, & qu'il pourroit en résulter des troubles & des guerres, dont le succès seroit incertain; il se contenta donc de le faire arrêter & de = le tenir prisonnier à Yeou-ly, la onzième année de son règne. Ouen-ouang ne se plaignit point de cette injustice; il disoit à ceux qui lui en témoignoient leur chagrin: » qu'un » enfant ne soit pas aimé de son père, il n'est pas pour cela » dispensé de l'obéissance & du respect qu'il lui doit; qu'un » sujet ait raison de désapprouver la conduite de son prin-» ce, il n'est pas autorisé à lui manquer de fidélité«. Cette modération lui fit honneur, & lui gagna tous les cœurs,

1142.

1

1144.

CHEOU-SIN, pour intimider ses sujets, & leur ôter l'envie de s'opposer à ses volontés, inventa un nouveau supplice, digne d'un prince aussi barbare, & dont il sit l'amussement de l'insame Tan-ki. Il sit élever une colonne de cuivre, creuse en dedans, qu'il faisoit remplir de charbons; l'extérieur étoit enduit de poix & de résine, & quand cette colonne étoit ardente, on dépouilloit les malheureux qu'il avoit condamnés à mort, & par le moyen de petites chaî-

nettes de fer, qu'il leur faisoit attacher aux mains, il les contraignoit d'embrasser cette colonne, d'où on ne les dé- AVART L'ERE tachoit que lorsque leur chair étoit toute dissoute. CHEOUsin & Tan-ki ne manquoient jamais d'assister à ces spectacles inhumains, & souvent on les entendit éclater de rire. à la vue des souffrances de ces infortunées victimes de leur barbarie.

CHRÉTIENNE. II42. Cheou - fin.

Ouen-ouang resta trois ans dans les prisons de Yeou-ly: ce fut pendant le séjour qu'il y fit, qu'il travailla sur les Koua du livre Y-king. Fou-hi, l'auteur de ce livre, avoit seulement laissé les Pa-koua, c'est-à-dire, les huit Koua. Ouen-ouang, par une multiplication simple, les poussa jusqu'à soixante-quatre, afin d'avoir dans ces dissérens changemens, plus d'images devant les yeux pour faire connoître ses pensées. Les Koua ne disent rien en eux-mêmes, & ils ne sont susceptibles que des images ou des idées qu'on veut y appliquer. En les prenant comme images du ciel & de la terre, des montagnes & des plaines, de l'eau & du feu, des vents & des tonperres, il n'y a rien dans la nature qu'on n'en puisse tirer. Ouen-ouang, dans sa prison de Yeou-ly, touché des malheurs des peuples, prit ces images dans un sens moral, de l'homme de bien & de l'impie, de la hauteur & de la soumission, de la modération & de l'activité, des mouvemens du cœur, & des terribles effets qu'ils produisent quelquesois; en un mot, il se servit de ces images pour faire connoître à la postérité, les malheurs de son siècle, les remèdes nécessaires à tant de maux, la conduite que celui qui est en place doit tenir pour conserver la vertu, & ce qu'on doit craindre lorsqu'on s'est abandonné au vice. Il lui fut aisé de voiler, sous ces figures

Avant L'Erb Chrétienne. 1141. Cheou - sin. énigmatiques, les vices qu'il condamnoit, & sur lesquels il auroit été dangereux de s'expliquer trop clairement. Par une multiplication simple, il poussa donc les Koua jusqu'à soixante-quatre, & publia, sur chacun, l'explication énigmatique de sa pensée.

Ou-ouang cependant étoit plongé dans une profonde tristesse, de voir son père détenu injustement; il ne s'occupoit que des moyens de lui procurer la liberté; chaque jour il en conféroit avec ses officiers, sans savoir quel parti prendre. S'abandonner à des sentimens de vengeance, c'étoit exposer la vie de Ouen-ouang: qu'il allât en personne demander à Cheou-sin sa liberté, il pouvoit subir le même sort & peut-être pis encore. Dans cette perplexité, Ou-ouang résolut d'envoyer Hong-yao & Tai-tien, deux de ses officiers, avec tout ce qu'il put trouver de plus rare & de plus précieux dans son pays. Le peuple de Tcheou, à l'insçu de Ou - ouang, joignit aux présens que portoient Hong-yao & Tai-tien, une jeune fille d'une rare beauté, qui, seule, procura la liberté à Ouen-ouang; car dès qu'elle parut devanc l'infame Cheou-sin, voilà, leur dit-il, (en montrant cette fille) plus qu'il ne faut pour obtenir la délivrance de Ouenouang; comment pourrois-je vous la refuser, en l'accompagnant de si riches présens ? Il ordonna qu'on mît, sur-lechamp, Ouen-ouang en liberté; il le rétablit dans tous ses privilèges & dans toutes ses charges, & l'augmenta même en dignité, le déclarant le premier prince de sa cour: nouvelle dignité qui lui donnoit le droit d'être toujours accompagné de gardes, armés de lances & de piques. Ouen-ouang étoit trop mécontent de cette cour pour y rester long - temps. Il se retira dans sa principauté où

il fut reçu du peuple, avec des sentimens de joie inexpri-

Avant l'Ere Chrétienne.

1141. Cheou-sin.

La quatorzième année de CHEOU-SIN, à peine Ouenouang fut-il de retour dans son pays, que les seigneurs de Yu & de Joui, qui n'étoient pas d'accord pour quelques terres, le furent prier d'être leur médiateur & leur juge. Dès qu'ils entrèrent sur les limites du pays de Tcheou, les laboureurs. & tous les habitans de la campagne, qui sembloient devoir être grossiers, leur offrirent leurs services, & les leur rendirent même avec plus de zèle que leurs propres vassaux. Ils remarquèrent dans les villes une politesse, une honnêteté, une douceur, un empressement à obliger qu'on ne voyoit point ailleurs. Arrivés au palais de Ouen-ouang, ils trouvèrent une modestie & une affabilité, des airs si engageans, qu'ils se dirent l'un à l'autre : nous sommes bien petits! si nous étions des hommes, nous ressemblerions à ces gens-ci. Ces deux seigneurs se cédèrent mutuellement ee qui faisoit le sujet de leur différend, & s'en retournèrent chez eux, publiant par-tout ce qu'ils avoient vu à la cour de Ouen-ouang. Quelque temps après, ils vinrent avec quarante autres seigneurs de même dignité, se soumettre à ce prince.

L'année suivante, Tai-kong ayant quitté la cour pour ne pas être témoin des crimes qui s'y commettoient, se retira sur les bords de la mer septentrionale; ayant ensuite entendu parler de la sagesse de Ouen-ouang & de la réputation qu'il s'étoit faite, il se rendit auprès de lui. Tai-kong étoit d'une très-ancienne samille, & descendoit du Sse-yo; ou premier ministre de l'empereur Yao; il étoit connu sous le nom de Licou-chang. C'étoit un homme sage & vertueux, d'une

1140

Tome I.

Ηh

Avant L'Erb Chrétienne. 1140. Cheou - fir. prudence consommée; l'emploi qui l'attachoit à la cour, l'avoit engagé à tenter différens moyens pour faire changer de conduite à l'empereur; mais n'ayant pu réussir, il avoit pris le parti de se retirer. Un jour que Ouen-ouang étoit à la chasse, il rencontra Lieou-chang sur les rives septentrionales de la rivière Ouei-choui; Ouen-ouang qui le connoissoit de réputation, lui fit le plus grand accueil; ils s'entretinrent quelque temps ensemble, avec une égale satisfaction: » le pays de Tcheou, lui dit Ouen-ouang, doit » augmenter en puissance quand un sage y viendra demeu-» rer; je ne-doute point, à vos manières & à vos discours, » que vous ne soyez ce sage que j'attends depuis si long-» temps «. Ensuite il le fit monter dans son char, & ils s'en retournèrent ensemble. Quoique Tai-kong fût déja âgé de soixante-douze ans, Ouen-ouang le fit son premier ministre. Il lui rendit d'importans services, & à Ou-ouang, fon fils.

1139.

La seizième année de Cheou-sin, quelques-uns des seigneurs qui s'étoient donnés à Ouen-ouang, entreprirent par un esprit d'indépendance, de se soustraire à l'obéissance qu'ils lui devoient; mais Ouen-ouang prit la résolution de les saire rentrer dans le devoir. Son nouveau ministre, Lieou-chang, lui conseilla de commencer par Mi-sieou; mais Koan-sou sit la réslexion que Mi-sieou avoit de bonnes troupes, qu'il étoit puissant, & le plus à craindre de tous ces seigneurs. » C'est précisément pour cette raison, répondit Lieou-chang, » qu'il faut commencer par lui; une sois réduit, les autres » se soumettront d'eux-mêmes. J'ai pour maxime, de commencer toujours par le plus difficile: si j'en viens à bout, » le reste succède aisément «. Ouen-ouang sit partir ses trou-

pes, & les alla joindre à Kong-ni, d'où il se mit en marche pour entrer dans le pays de Mi-sieou. Les peuples de Mi-sieou, pleins d'estime pour Ouen-ouang, & fort peu attachés à leur seigneur, n'attendirent pas qu'il commît aucune hostilité dans leur pays; dès qu'ils surent son arrivée, ils se saissirent de leur seigneur, qu'ils lui livrèrent enchaîné. = L'année suivante, il réduisit le seigneur de Ki; & la dix-huitième, le seigneur de Yu.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1139. Cheou - fin.

1138.

1136.

Ouen-ouang trouva plus de difficulté à soumettre le seigneur de Tsong, & même il étoit prêt à l'abandonner; mais sur des informations plus particulières de sa conduite qu'il se procura, » Quoi, dit-il, le père & les enfans, les frères » entre eux, n'observeront aucune règle de bienséance, on » n'aura aucun égard pour la vieillesse; on méprisera la jus-» tice; les tributs n'auront rien d'arrêté, & les peuples seront » réduits à la misère? Je ne puis, sans manquer à mon » devoir, me dispenser d'y mettre ordre «. Il partit donc pour cette expédition, mais il signifia aux troupes d'être sur leurs gardes, & de ne pas causer le moindre dommage au peuple, & qu'il puniroit très-sévèrement ceux qui contreviendroient à ses ordres. Il demeura un mois entier dans le pays ennemi, sans rien entreprendre. Son dessein étoit de les gagner par sa clémence, & il vouloit leur donner le temps de la réflexion. En effet, la plupart se rendirent à lui, & les autres furent contraints de se soumettre par la force.

Lorsque Ouen-ouang eut rétabli la paix parmi ses vassaux, il jugea à propos de changer sa cour. Il la transporta dans une nouvelle ville qu'il sit bâtir, & appella Fong-tching, du nom de la rivière Fong-choui, sur les bords de laquelle elle étoit située. Il sit élever, dans le voisinage & sur un monticule,

AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. 1136. Cheou-fin.

une tour, de la hauteur de trente pieds, sur cent vingt pas de circuit, qu'il appella Ling-tai, destinée aux observations astronomiques. Du temps de la dynastie des Tang, elle avoit encore vingt pieds de haut, & quoique en assez mauvais état, on pouvoit juger qu'elle avoit été plus élevée. On en voit encore aujourd'hui des restes.

1135.

Un an après que Ouen-ouang eut fait élever cette tour, ce prince mourut âgé de quatre-vingt-dix-sept ans; A avoit gouverné le pays de Tcheou pendant cinquante. Dans la maladie qui le conduisit au tombeau, il sit venir son sils Si-pé-fa, connu dans l'histoire sous le nom de Ou-ouang, & lui dit: "Mon fils, je vais mourir; souvenez-vous des » dernières paroles de votre père, & ne les oubliez jamais. » Je n'ai que trois choses à vous recommander. Quand l'oc-» casion de bien faire se présentera, ne la disférez point; » n'hésitez pas de vous corriger des défauts que vous connoî-» trez en vous, & prenez garde d'être indulgent à cet égard. » Le temps d'agir étant venu, saisssez-le; ce sont-la les fonde-» mens de la vertu: ayez-la toujours en recommandation «. Les vertus de Ouen-ouang l'ont rendu si respectable dans tous les siècles, qu'on n'a point cessé d'en faire les plus grands éloges. Le Chi-king est rempli de vers à sa louange, composés par les poëtes, qui fleurirent au commencement de la dynastie des TCHEOV. Ce recueil peut se partager en quatre parties. La première roule sur les vertus particulières de Ouen-ouang, avant qu'il possédat aucune place. La seconde, sur son gouvernement. La troisième, sur l'agrandissement du pays de Tcheou, & la quatrième, marque comment il a perpétué sa dynastie sur le trône pendant plusieurs siècles, en faisant son fils Ou-ouang héritier de ses vertus.

A la mort de ce prince, le pays de Tcheou étoit dans = l'état le plus florissant; il l'avoit tellement augmenté, par AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. la sagesse de son gouvernement, qu'il formoit les deux tiers de l'empire; & on pouvoit assurer que si les seigneurs de Tcheou, n'étoient pas maîtres de la Chine entière, ils l'étoient véritablement de tous les cœurs. Afin de s'attacher davantage Lieou-chang, fon premier ministre, Ou-ouang épousa Y-kiang sa fille, douée d'excellentes qualités. La vingt - septième année de Tcheou, elle donna un fils à = Ou-ouang, qui fut nommé Song. Alors la plupart des grands, qui s'étoient éloignés de CHEOU-SIN, voyant un fils à Ou-ouang, le sollicitèrent vivement de prendre les armes, contre les deux monstres qui tyrannisoient l'empire. Ou - ouang voulut savoir la pensée de Lieou - chang fur le parti qu'il avoit à prendre. » Tous les gens de bien, » tous les sages, lui dit-il, se sont retirés de la cour de » Cheou-sin, que dois-je faire? dois-je lever des troupes » pour en délivrer l'empire « ¿ Lieou-chang, lui conseilla de ne rien entreprendre, qu'après une mûre délibération. & le résultat sur que ce prince enverroit à la cour de l'empereur une personne affidée, pour avoir des nouvelles sûres de ce qui s'y passoit. Cet envoyé raconta des choses exécrables & qui outrageoient la nature: un seul trait fera juger du reste. Il dit donc que, pendant le peu de séjour qu'il avoit fait à la cour de Tcheou, ce tyran & l'infâme Tan-ki, ayant voulu savoir comment les enfans se formoient dans le sein de leur mère, avoient pris plusieurs femmes, enceintes à différens termes, & leur avoient fait ouvrir le ventre pour contenter leur barbare curiosité. Plusieurs autres traits que l'envoyé rapporta, & dont il est

1135. Cheou - sin.

1118.

Avant L'ERB Chrétienne. 1128.

Cheou - sin.

inutile de souiller le papier, firent frémir Ou-ouang d'horreur & l'animèrent à délivrer la terre d'un monstre de cette nature.

Dans le même-temps, on vint lui dire que le seigneur de Ly, s'étoit révolté contre l'empereur; Ou-ouang sans délibérer, passa le Hoang-ho & parut en présence de ce seigneur, qui plein d'estime & de vénération pour lui, rendit aussi-tôt les armes & se soumit. Il ne sut pas le seul, car la plupart des seigneurs de l'empire, le sachant à la tête de ses troupes, vinrent le joindre près de Mong-tsin, dans le Honan, au nombre de plus de huit cens, & le sollicitèrent de saire descendre du trône, un tyran qui le déshonoroit, depuis trente-cinq ans, d'une manière si insame. "C'est au Tien, leur répondit Ou-ouang, à punir tant de "crimes; il ne nous a pas encore sait connoître ses volontés «. Ce prince se retira avec ses troupes.

1123.

Quand on apprit à la cour ce qui venoit de se passer à Mong-tsin, & que Ou-ouang avoit fait rentrer le seigneur de Ly dans son devoir, Tsou-y descendant d'une ancienne samille qui avoit toujours servi sidèlement la dynastie des CHANG, héritier de la sidélité de ses ancêtres, sut saissi de crainte pour son prince; il alla, sur-le-champ, trouver l'empereur. » Fils du Ciel, lui dit-il, tout est perdu pour » nous, le Tien veut faire périr notre dynastie. Ce n'est pas » que vous manquiez de sujets dévoués, & que vos ancêtres » ne vous soient savorables auprès du Chang-ti; mais, » prince, les infamies qui se commettent dans votre palais, » en éloignent vos sidèles serviteurs; elles irritent le Ciel » & ruinent votre dynastie. Le peuple est dans le trouble, » les grands sont mécontens, personne ne vit en paix;

» la lumière de la raison paroît éteinte, les loix sont mé» prisées & nos coutumes abolies. Le cœur du peuple est
» porté à la révolte, il n'y a personne qui ne dise: d'où
» vient que le Ciel n'anéantit pas la dynastie des CHANG?
» & vous, fils du Ciel, vous osez encore dire; que peut-il
» m'arriver? que peut-on me faire? ne suis-je pas affermi
» sur le trône par l'ordre du Ciel«?

AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. 1123. Cheou-fin.

Tsou-y voyant que toutes ses exhortations étoient inutiles, se retira en jettant un grand soupir. » Hélas! dit-il, » coupable d'une multiplicité de crimes qui font tant d'hor-» reur, osez-vous encore espérer quelque faveur du Tien! » c'en est fait de notre dynastie! tout annonce sa ruine » prochaine«.

Ouei-tsé, fils aîné de l'empereur Ti-y, voyant l'empire des CHANG sur son déclin, fit appeller Ki-tsé & Pi-kan, ministres de l'empereur & leur dit (1). » J'espérois que l'empire par vos sages instructions pourroit se rétablir; mais » hélas! il me paroît que tout est en fermentation, & qu'il » n'y a plus moyen de ramener les esprits. Nous ne man-

⁽¹⁾ Chou king, Chap. Ouei-tse. Ce prince donne à Ki-tsé le titre de Fou-che ou Fou-sie, Père-maître; &t à Pi-kan celui de Chao-tse, petit Maître ou second Maître. Ouei-tsé étoit fils aîné de l'empereur Ti-y, mais d'une concubine, raison pour laquelle Cheou-sin sut préséré. Son nom fignisie le Tse ou le comte de Ouei, terre ou principauté vers le territoire de Ouei hoai-sou dans la province de Ho-nan, qui lui appartenoit. Il s'ensuit de la cour lorsqu'il vit que son frère ne tarderoit pas à être détrôné; mais il sur rappellé par le second empereur de la dynastie Tcheou, qui le créa roi de Song dans la province de Ho-nan, avec exemption de soi & hommage, & permission de suivre les loix & usages de la dynastie Charg. Pi-kan & Ki-tsé étoient oncles d'Ouei tsé. Pi-kan périt de la manière que le dit le P. de Mailla; pour Ki-tsé, il subit la prison; mais ensuite il sut créé roi de la Corée par Ou-ouang, avec les mêmes prérogatives que Ouei-tsé, son neveu. Editeur.

1123. Cheou - fin.

nos quons pas d'exemples de vertu dans nos ancêtres, mais AVANT L'ERE » livrés à la débauche, & plongés dans le vin, nous avons » dégénéré de cette vertu & nous l'avons étouffée.

> » Grands & petits, princes & sujets de la dynastie, tout » est adonné aux vices les plus honteux: on méprise nos » loix, l'impunité triomphe, on ne craint plus les châti-» mens; & chacun cédant à ses inclinations, on ne voit plus » que vols, que fourberies & que trahisons; notre dynastie » est perdue sans ressource. Il me semble voir un vaste » Océan sans rivage, qu'on ne peut entreprendre de tra-» verfer.

> » Sages ministres, tous les gens de mérite, tous nos vieux » officiers se sont retirés dans les déserts pour fuir la cour; » d'où vient ne nous avez-vous pas redresses? Pourquoi ne » nous avez-vous pas avertis «?

» Fils de Roi, lui répondit Ki-tsé, le Tien a déterminé la » perte de la dynastie, & c'est pour cela que Cheou-sin, » plongé dans la débauche & le vin, méprise tous les avis, » maltraite & éloigne tous ses fidèles sujets. La dépravation » des mœurs & la licence, sont parvenues au point, que le » peuple vole jusqu'aux animaux destinés aux sacrifices, & » que les magistrats, loin de les en empêcher, participent à » ces vols, & disputent à l'envi à qui en mangera. On foule » les peuples, en ne metrant aucune modération aux impôts, » & en les exigeant de la manière la plus eriante. Les magis-» trats, pour satisfaire l'avarice insatiable de l'empereur, » imaginent mille moyens plus odieux les uns que les autres, » & les traitent en ennemis. Les campagnes désolées périssent » de misère, & ceux qui les cultivent ne savent à qui se » plaindre.

Avant l'Ere Chrétienne. 1123. Cheou - fin.

» Les maux assiègent de toutes parts la dynastie; je veux » périr avec elle, & jamais on ne me verra esclavé d'aucune » autre. Mais vous, sils de roi, vous en qui toutes nos espé» rances sont sondées, suyez. Qu'il vous souvienne du con» seil que je donnai au seu empereur Ti-y mon srère &
» votre père, de faire choix de vous pour lui succéder. Ce
» conseil vous a perdu dans l'esprit de Cheou-sin: suyez,
» je vous en conjure, sinon la monarchie est éteinte«.

Ces trois sages étoient parens de la famille impériale. Quoique chacun d'eux agît selon ses sentimens particuliers, il est cependant vrai qu'ils ne pensoient qu'à soutenir le trône, ébranlé de toutes parts. Ouei-tsé, frère aîné de Cheou-sin, l'exhortoit sans cesse à se corriger, mais ses remontrances étoient inutiles. Réduit au désespoir, tantôt il vouloit se donner la mort, tantôt il vouloit fuir. Il suivit ensin le conseil de Ki-tsé & de Pi-kan, & disparut.

Pi-kan ne quitta pas la cour & il lui en coûta cher. Il étoit d'une droiture & d'une probité qui ne connoissoient pas le déguisement; un homme de ce caractère au milieu d'une cour corrompue, ne pouvoit garder le silence, en la voyant à deux doigts de sa perte. Chaque jour il avertissoit Cheousin de ses sautes, & l'exhortoit à changer de vie. Ces discours déplurent à l'empereur. Un jour que Pi-kan le pressoit plus vivement, ce prince lui dit en colère: » j'ai appris » que le cœur des sages avoit sept ouvertures dissérentes; » jusqu'ici je n'ai pu satissaire ma curiosité «. Puis se tournant vers des scélérats de sa suite qui ne le quittoient jamais, il leur ordonna de lui arracher le cœur. Ainsi finit le sage Pi-kan, si digne d'un sort plus heureux.

Ki-tsé, non moins zèlé pour le bien de l'état que Pi-kan, Tome I.

AVANT L'ERE CHRÉTIENHE. 1123. Cheou - fin. n'éprouva pas cependant, de la part du Tyran, un traitement aussi cruel. Il sut dégradé de son rang & privé de ses dignités. Après l'avoir dépouillé de tous ses biens, il le réduisit à l'état d'esclave, & le sit rensermer dans une étroite prison, où quelque temps après il contresit le sou pour ne pas écouter ce qu'on lui diroit sur l'état critique de l'empire.

Ouci-tsé, en se retirant de la cour, avoit emporté avec lui tous les vases & les ornemens dont on se servoit dans les cérémonies des sacrifices. Ce prince se mit lui-même la chaîne au col, &, en cet état, il se présenta dans le pays de Tcheou pour être mené à Ou-ouang; ce prince en ayant été averți fut au-devant de lui, & brisant lui-même ses fers, il le traita avec tous les honneurs dûs à sa naissance & à son rang. Quei-tsé lui rendit compte des raisons qu'il avoit eues de quitter la cour. Les gouverneurs des provinces, & beaucoup de seigneurs qui étoient avec Ououang, furent vivement touchés de ce récit, & ils pressèrent de nouveau Ou-ouang de prendre les armes pour délivrer l'empire d'un monstre tel que Cheou-sin. Le prince de Tcheou, d'après ces instances réitérées, & voyant les choses poussées à l'extrême, résolut enfin de déclarer la guerre à Cheou-sin (1). Il se prépara à cette expédition

⁽²⁾ La dynastie H14, depuis la première année de Yu (treizième année du cycle IX) ou l'an 2205, jusqu'à la trente-deuxième année de Kié, dernier prince de cette famille, qui répond à l'an 2767 avant Jésus-Christ, compte dix-sept empereurs & une durée de 439 ans. La dynastie CHARG, depuis la première année de Tchingsang, jusqu'à la trente-deuxième & dernière année de CHEOU-SIM, c'est-à-dire depuis l'an 1766 avant Jésus-Christ jusqu'à l'an 1123, compte vingt-huit empereurs, qui forment ensemble une durée de 644 ans. Les Chinois ne sont pas d'accord sur la chronologie du Chap. Ou tching, qui est une récapitulation de toute l'expédition de Ou-ouang contre CHEOU-SIM. Les uns sixent l'époque du détrônement de CHEOU-

par un grand sacrifice qu'il sit au Chang-ti pour se le rendre propice, & tirer la nation de l'esclavage où elle gémissoit sous le gouvernement tyrannique de son souverain.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. Cheou-fin.

Ce fut la treizième année de son règne sur la principanté de Tcheou, que Ou-ouang se mit en campagne, & se détermina à punir le tyran de l'empire. Toute la Chine étoit, pour ainsi dire, portée à la révolte, & Ou-ouang compta parmi ceux qui vinrent se ranger sous ses étendarts, jusqu'à huit cens seigneurs titrés. Quand il sut arrivé près de Mongtsin, il sit assembler tous ces seigneurs à la tête de l'armée, & avant de leur faire traverser le Hoang-ho, il leur sit le discours suivant (1):

» Puissans seigneurs qui gouvernez des royaumes qui nous » sont attachés par les liens de l'amitié, & vous officiers & » soldats, daignés écouter ce que je vais vous dire. Le Ciel « » & la terre sont le père & la mère de la nature, mais » l'homme seul est doué d'un esprit intelligent : autant il » est élevé au-dessus des autres créatures, autant un souve- » rain doit l'emporter sur le peuple par la supériorité de » son intelligence. Il doit le gouverner, il en est le père & » la mère.

sin à l'an 1123 avant l'Ere chrétienne, & ils s'autorisent du début de ce Chapitre, qui porte: » Le jour Gin-chin (29) du premier mois, à côté du oadavre mort, » (c'est-à-dire près ou la veille de la conjonction du soleil & de la lune), & le jour » Konei-ste (30) commençant à paroître, le roi partit de grand matin du pays dé » Tcheou pour aller contre Chang, &c «. Les autres prenant l'histoire pour guide, placent toute cette expédition de Ou-ouang contre Cheou-sin l'année d'ensuite, c'est-à-dire l'année 1122, treizième du tègne particulier de Ou-ouang. L'erreur vient de ce que l'année 1123 étoit bissextile & composée de treize mois; & que ce mois intercalaire n'a pas d'autre dénomination que celle du mois après lequel il arrive. Editeur.

⁽¹⁾ Sle-ki. - Ta-ki. - Then-pien. - Tlo-chi. - Chu-king, Chap. Tai-sle.

AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. 1122. Cheou-fin.

» Aujourd'hui l'empereur n'honore point l'auguste Ciel
» & vexe ses sujets; il est enseveli dans la débauche du vin
» & des semmes. Livré à son naturel méchant & cruel, il
» ose exercer la plus violente tyrannie; il étend la punition
» d'un coupable à toute sa famille, il dispose des emplois
» en faveur de ceux qu'il protège, & les rend héréditaires,
» sans faire aucune distinction entre l'honnête-homme &
» le scélérat. Il a enlevé toutes les richesses de l'empire par
» des exactions révoltantes, pour se bâtir des palais, des
» maisons de plaisance, des tours, des terrasses, & pour se
» faire creuser des étangs & des lacs. Il fait brûler à petit
» feu les gens de probité; il ouvre le ventre des semmes
» enceintes. Le Ciel, courroucé de ses crimes, avoit choisi
» mon père Ouen-ouang pour venger l'outrage que ce tyran
» fait à la nature; il n'a pu achever ce grand ouvrage.

» Puissans chess des royaumes alliés, je juge par votre » désection, du mauvais gouvernement de Cheou-sin, & » qu'il ne pense point à se corriger. Il croupit dans ses » vices: il ne fait plus aucune cérémonie religieuse, ni au » Chang-ti, ni aux Esprits, ni à ses ancêtres; des scélérats » enlèvent impunément les victimes. Il dit, l'empire est à » moi; le destin m'a mis sur le trône, qui peut m'en faire » descendre?

» Le Ciel a établi les rois pour gouverner & protéger les » peuples; ils n'en sont les maîtres que pour les instruire. C'est » par leur canal que le Chang-ti distribue ses bienfaits; ose-» rois-je aller contre sa volonté! Quand les sorces sont éga-» les, il saur avoir égard à la vertu; si la vertu est égale, il » faut considérer la justice; nos sorces sont bien inégales, » CHEOU-SIN a une multitude innombrable de soldats; mais

» ils ont tous des cœurs différens; moi, je n'en ai que trois = » mille, mais ils n'ont tous qu'un cœur.

Avant L'Ere Chrétienne. 1122. Cheou - Gr.

» Les crimes de l'empereur surpassent tout ce qu'on en peut » dire; il a comblé la mesure. Le Ciel fait voir sussissamment » qu'il veut se servir de moi pour le punir, puis-je aller » contre ses ordres sans me rendre coupable? Jour & nuit » je pense, en tremblant, à les exécuter; mais j'en ai pris » la résolution dans la salle de mes ancêtres. J'ai fait un sacripice au Chang-ti; j'ai imploré le secours des esprits. Je ne » puis me dispenser de le châtier pour obéir aux ordres du » Ciel, & je vous ai tous assemblés pour me seconder.

» Le Ciel aime les peuples, & se conforme à leurs desirs; » mon intention est de punir le vice, & de rétablir la tran-» quillité dans les quatre mers. Aidez-moi donc dans l'exécu-» tion de mon dessein. Le temps est propice, il faut en » prositer «.

Après ce discours, Ou-ouang, suivi de tous les Tchuheou, à la tête de leurs soldats, traversa le Hoang-ho, & stit camper son armée au nord de ce sleuve; lorsqu'il vit tout son monde rassemblé, il leur sit un discours pour les encourager.

» Peuples, qui êtes venus avec moi de l'occident, foyez » attentifs. J'ai oüi dire qu'un homme de probité qui cher» che à faire du bien, ne trouve jamais assez de temps, &
» qu'un scélérat en manque également pour faire le mal.

» Cheou-sin, ce malheureux prince de la dynastie de
» Chang, ne se lasse point de commettre des crimes détes» tables; il chasse d'auprès de sa personne les anciens &
» les sages; il les prive de leurs emplois & les éloigne de
» sa cour, pour ne faire société qu'avec des scélérats,

Avant L'ERE Chritienne. 1122. Cheou - fin. » des gens perdus de vices, & coupables de toutes sortes de » crimes; il se livre avec fureur aux semmes & au vin, & » s'abandonne à toute sa cruauté. Les officiers subalternes » qui l'environnent suivent son exemple; de-là, ces vengean- » ces, ces factions qui s'entre-déchirent, & ces abus d'auto- » rité. Les innocens implorent le secours du Ciel, & crient » vengeance contre ces crimes dont l'abomination est mon- » tée jusqu'en haut.

» Le Ciet aime les peuples, & répand sur eux ses bien-» faits; il leur donne des rois qui tiennent sa place, qui » l'imitent & lui sont soumis. Kié, le dernier prince de la » dynastie des Hia, n'ayant pas obéi au Ciel, répandit le » venir de ses vices dans l'empire, & le Ciel chargea Tching-» tang de ses ordres pour le punir, & mettre fin à la dynastie de HIA. Les crimes de CHEOU-SIN sont plus » horribles que ceux de Kié; il a réduit au désespoir son » frère aîné Ouci-tsé, homme de probité & bien intention-» né pour l'état ; il a traité avec la dernière barbarie, les » anciens & les sages qui l'exhortoient à se corriger, disant » pour toute raison qu'il étoit chargé des ordres du Ciel & » qu'il n'avoit rien à craindre. Il ne garde aucun exté-» rieur & traite d'inutiles les sacrifices; il prétend que sa » conduite tyrannique ne peut lui nuite en rien. Le mirois » n'est pas loin; on le trouve dans le dernier empereur » des HIA.

» Le Ciel, continua Ou-ouang, m'a choisi pour châtier la » dynastie des CHANO, & pour gouverner le peuple de l'em-» pire; il m'en a averti en songe, & les sorts tirés de la » tortue le consirment. D'après ces présages heureux, je » vaincral l'empereur de CHANG,

»CHEOU-SIN a dans son armée des dix mille & dix mille = » soldats, dont les cœurs troublés n'ont ni courage, ni réso-» lution. Ainsi quand je n'aurois que dix braves gens, pleins » de droiture & de résolution, dévoués à me suivre & à ne » me point abandonner, je croirois être encore plus fort » que Cheou-sin. Quand ces soldats de Cheou-sin » seroient d'une même famille & porteroient un même » nom, pervers & scélérats comme ils sont, je ne les crain-» drois pas, accompagné de mes dix braves que la seule » vertu animeroit. Quoique le Ciel n'ait ni yeux ni oreilles, » il voit tout, il entend tout par l'organe des peuples qui » sont ses yeux & ses oreilles. Ces peuples espérent tout » de moi, il faut donc que je marche contre CHEOU-SIN. « La réputation de nos armes nous a dévançés, de tous » côtés; je ferai captif ce tyran féroce, & en le punissant » j'acquerrai la même gloire dont se couvrit Tching-tang » lorsqu'il détrôna Kié. Courage chers compagnons! ne » craignez point cette multitude confuse de gens chargés » de crimes; vous verrez qu'ils n'oseront soutenir un seul so de vos regards. Les peuples m'attendent comme leur » libérateur; ils tressaillent de joie à la vue de mes troupes, » ils s'empressent sur nos pas pour nous saluer, ils se bat-» tent le front contre terre, avec tant de violence qu'ils » semblent vouloir le briser. N'ayons qu'un cœur & qu'une » ame; concourez avec moi à exécuter cette entreprise, & » qu'une paix, perpétuée dans l'empire, en soit le prix«.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 3122. Cheou-sin.

Le jour suivant, l'armée de Ou-ouang, divisée en six corps (1), étant arrivée sur les limites du pays de Tcheou,

⁽¹⁾ Par le terme de six armées, ou d'armée divisée en six corps, on entend

Avant L'Ere Chrétienne. 1122. Cheou - sin.

il en fit la revue générale. Ayant appris que l'empereur approchoit à la tête de ses troupes; alors, Ou-ouang harangua ses soldats pour la troisième fois. » O vous qui m'avez » fuivis de l'Occident, vous n'ignorez pas que le Ciel nous » a doués d'une intelligence qui nous enseigne à discerner » le bien & le mal. CHEOU-SIN, empereur de CHANG » néglige les cinq devoirs, il les méprise : il a mérité d'être » rejetté du Ciel, & d'encourir la haîne des peuples «. Ououang leur rappella le trait de ces hommes qui avoient traversé l'eau pendant la rigueur de l'hiver, & à qui il fit briser les jambes pour juger de la force de leur constitution; il parle de la mort du sage Pi-kan, son oncle, à qui il fit arracher le cœur ; de l'emprisonnement de Ki-tsé; de son irréligion, de son attachement à la recherche des arts extraordinaires, & des ouvrages rares pour plaire à une semme. Après leur avoir fait entendre que le Chang-tiirrité contre ce prince, avoit ordonné de le punir, il aiouta:

» Les anciens disoient: Celui qui me traite avec douceur est » mon maître; celui qui m'opprime est mon ennemi. Jamais prince » n'a traité son peuple plus cruellement que Cheou-sin, » & il est votre plus grand ennemi, comment donc pour- riez-vous le regarder comme votre maître? les anciens » disoient encore: Celui qui veut faire sleurir la vertu, doit » travailler avec soin à la faire croître, & celui qui veut détruire le » vice, doit commencer par en exeirper les racines. C'est pour tarit

d'ordinaire l'armée impériale, car les plus puissans d'entre les princes tributaires ne pouvoient en avoir que trois. Mais les l'historien regarde déja Ou-ouang comme empereur, & lui en attribue les prérogatives. Editeur.

» la source de tous vos maux, que je me suis mis à votre » tête. CHEOU-SIN est cette source empoisonnée; il faut, à Avant L'Erb » quelque prix que ce soit, nous en désaire. J'espère tout » de votre courage & de votre vertu; ceux qui se distin-» gueront doivent s'attendre à être libéralement récompen-» sés; mais je punirai exemplairement ceux qui ne don-» neront pas des marques de leur valeur.

Cheou - sin.

» Mon illustre père a rempli de sa sagesse tout l'empire, » comme le soleil & la lune qui l'éclairent de toutes parts. » Cette sagesse se manifesta d'abord dans l'Occident, & » bientôt notre principauté de Tcheou fixa les regards des » princes voisins qui en ont augmenté la puissance. Ne » croyez pas, si je suis victorieux, que je m'en attribue la » gloire, mais à mon père; si je suis vaincu par Cheou-» sin, ce ne sera pas la faute de mon père, & on ne devra » attribuer ma perte qu'à mon peu de vertu «.

Vingt-six jours après cette harangue, c'est-à-dire, le quatrième jour de la deuxième lune à la pointe du jour, Ououang qui avoit appris que les troupes de Cheou-sin étoient arrivées à Mou-yé (1), prit une hache d'armes d'une main & de l'autre un grand étendard (2) pour donner les signaux, & sortant de sa tente, il parla ainsi à ses soldats: »Chers » compagnons que j'ai amenés du pays d'Occident, illustres » rois des royaumes alliés, vous qui êtes préposés à l'admi-

⁽¹⁾ Mou-yé, plaine située au midi de Oüei-hoei-four dans la province de Honan. Voy. le Chap. Mou-yé du Chou-king.

⁽²⁾ Un grand étendard blanc, en Chinois Pe-maou, c'étoit le fût d'une pique fort longue, de l'extrémité duquel pendoient, par intervalles cinq à fix gros floccons composés des poils de queue de vaches du Thibet; en inclinant cet étendard tantôt d'un côté & tantôt d'un autre, on marquoit l'endroit où il falloit porter ses efforts, & quel mouvement il falloit faire. Ediseur.

AVANT L'ERB CHRİTIENNE. 1122. Cheou-fin.

nistration des affaires; vous qui êtes mes Sse-tou, Sse ma, 33 Sse-kong, Yalu & Che-chi (1), mes capitaines de mille & de » cent hommes, & vous qui venez des contrées de Yong, » de Chou, de Kiang, de Mao, d'Oüei, de Lou, de Peng " & de Pou, mettez-vous sous les armes, dressez vos » piques, joignez vos boucliers & alignez - vous, tenez » droites vos lances à crochets (2), & écoutez mes ordres. » Voici le moment de combattre & qui va décider entre » nous & CHEOU-SIN. Une ancienne maxime nous ap-» prend, que la poule ne chante point avant le jour, & que "si elle chante, c'est un présage certain de la ruine pro-» chaine de la maison. Aujourd'hui CHEOU-SIN ne se » conduit que par le caprice d'une femme, c'est elle qui » gouverne & qui dispose des charges. Il méprise les sacrin fices & les oblations; il n'a point d'amitié ni pour ses " oncles ni pour ses frères, & il leur présère des gens » souillés de crimes. Il ramasse de tous côtés, des fugitifs » & des proscrits, qu'il comble de bienfaits & qu'il élè-» ve aux dignités; il en fait ses confidens, ses grands du " premier & du second ordre, ses ministres; il est cause " que les peuples sont horriblement maltraités, & que 22 dans la ville de Chang, sous les yeux même de l'empe-» reur, tout n'est qu'imposture, malversation & désordre. "Aujourd'hui, moi, Fa, je me propose d'exécuter » ponctuellement & avec respect les ordres du Ciel. Je vais » livrer bataille. N'allez pas troubler les rangs en vous » abandonnant à votre ardeur. Après avoir fait six ou sept » pas en avant, arrêtez-vous & rétablissez vos rangs.

⁽¹⁾ Les Che-chi, étoient les officiers de la garde de Ou-ouang.

⁽²⁾ Espèces de hallebardes.

» Après quatre, cinq, six ou sept attaques, arrêtez» vous & rétablissez vos rangs. Soyez attentiss à ces ordres.

» Faites voir votre valeur dans les champs de Mou-yé; à
» la vue de la capitale de l'empire, montrez-vous aussi ter» ribles que des tigres, des léopards, des ours & des pëi (1):

» mais prenez-garde de ne faire aucun mal à ceux qui
» viendront se rendre à vous, & qui mettront bas les ar» mes. Quiconque manquera à suivre mes ordres, sera
» puni«.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. Cheou-sin.

١

Le premier jour du cycle au lever de l'aurore, CHEOU-SIN à la tête (2) d'une armée comparable, par la multitude innombrable de ses soldats, aux arbres d'une grande forêt, déboucha dans la plaine de Mou-yé & se présenta devant celle de Ou-ouang (3).

A peine Ou-ouang eut-il commencé l'attaque, que les troupes impériales lâchèrent le pied & furent entièrement culbutées, le premier rang sur le second & le second sur le troisième; leur frayeur sut si grande qu'elles tournèrent leurs armes contre elles-mêmes pour s'ouvrir un passage & se sauver. Il y eut tant de sang de répandu, assure le Chu-king, qu'il s'en forma des ruisseaux sur lesquels nâgeoient les grands mortiers à piler le riz & le mil. Cette bataille décida du sort de l'empire, & Ou-ouang n'eut besoin de se revêtir qu'une seule sois de sa cuirasse pour rétablir la paix.

⁽¹⁾ Le Pt ou Pëi, est une espèce d'ours, plus séroce & plus sont que les ours ordinaires; son corps moucheté de taches blanches & rousses est plus long : il a aussi la tête plus allongée. Editeur.

⁽²⁾ Sse-ma-tsien écrit que l'armée de Cheou-sin étoit de 700,000 hommes. Editeur.

⁽³⁾ Chu-king, Chap. Ou-tching. —Ge-kiang de Kang-hi.

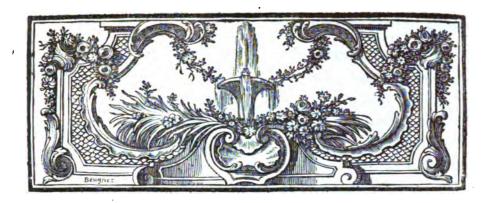
Cheou - fin.

CHEOU-SIN voyant tout perdu pour lui, se sauva à toutes AVANT L'ERE brides & alla se renfermer dans son palais de Lin-tai, où après s'être paré de ses bijoux les plus rares, il fit aussi-tôt mettre le feu pour ne pas tomber vif entre les mains de Ou-ouang. Ou-keng, son fils, chargé de chaînes & monté sur un char, son cercueil à ses côtés, alla se présenter en cet état à Ou-ouang, qui le reçut avec bonté, lui ôta ses chaînes & fit brûler le cercueil.

> Ou-ouang apprit par Ou-keng le déscspoir de CHEOUsin & sa fin déplorable; il en marqua du chagrin & sit partir aussi-tôt un détachement de son armée, pour éteindre le feu s'il en étoit temps encore, ou du-moins pour l'empêcher de se communiquer à toute la ville. L'impératrice Tan-ki, unique source de tout le désordre & de l'extinction de la dynastie CHANG, eut l'impudence de se parer de ce qu'elle avoit de plus précieux, & de se mettre en marche pour aller se présenter à Ou-ouang; mais les officiers qui commandoient le détachement qu'il avoit envoyé pour éteindre le feu du palais, l'arrêtèrent & la firent enchaîner. Ils en donnèrent avis à Ou-ouang, qui indigné des maux qu'elle avoit causés, envoya ordre de la faire mourir (1).

⁽¹⁾ Chang-chu. — Tching-kiai. — Tso-chi. — Ta-ki. — Tsien-pien. — Sse-ki.





HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CHINE.

TROISIÈME DYNASTIE.

LES TCHEOU.

OUOIQUE OU-OUANG pût se regarder comme le ! maître de l'empire, il voulut cependant consulter Lieou- AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. chang, & lui demanda: » Si je viens à bout d'éteindre la » dynastie CHANG, que dois-je faire? J'ai oui dire, répondit » Lieou-chang, que le prince qui a véritablement de l'amour » pour les hommes, protège jusqu'à leurs maisons, & nque celui qui les hait pousse son ressentiment jusqu'au

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. Ou-ouang.

» toît des maisons. J'ai encore oui dire, continua Lieou» chang, qu'un prince dans une circonstance semblable à
» celle-ci faisoit mourir tous les criminels, & ne faisoit
» point quartier à ceux qui ne se soumettoient pas «. Mais
Tcheou-cong, son frère, lui représenta que le meilleur
parti étoit de tranquilliser les peuples, de laisser le laboureur cultiver en paix son champ & d'empêcher qu'on ne
l'inquiétât; ce conseiléquitable digne de celui qui le donnoit, sut du goût de Ou-ouang.

On vint annoncer à ce prince victorieux, que les peuples, après la défaite de Cheou-sin & à l'approche de son armée, s'étoient tous dispersés & réfugiés dans les montagnes; Ou-ouang fut sensible à cette nouvelle, il envoya plusieurs de ses officiers de tous côtés pour les rassurer & les faire revenir, avec promesse de sa part qu'on ne leur feroit aucun mal. Il fit en même-temps publier des ordres rigoureux, contre ceux qui leur causeroient le moindre dommage. Ce prince ne voulut point entrer dans la ville, que le peuple n'y fût de retour. Chang-yong, un des plus sages & des plus habiles ministres de la dynastie des CHANG, contribua le plus à calmer les esprits & à les rassurer sur les sentimens de Ou-ouang. Durant tout le temps de son ministère, il n'avoit rien oublié pour changer le cœur de Cheou-sin; mais rebuté, comme beaucoup d'autres, & prévoyant ce qui arriveroit, il avoit quitté la cour & s'étoit retiré dans les montagnes, où il attendoit l'évènement des troubles qu'il voyoit fermenter dans toutes les parties de l'empire. Il apprit dans sa solitude la victoire de Ou-ouang & la mort de Cheou-sin, par une soule de peuple qui s'y réfugioit : il jugea que Ou-ouang, dont il

connoissoit la prudence & la sagesse n'avoit rien tant à cœur que de voir le peuple en paix. Il persuada à tous ces sugitifs AVANT L'ERB de retourner; & afin de les convaincre qu'ils n'avoient rien à craindre, il se joignit à eux & les ramena à la ville.

1122. Ou - ouang.

Ce fut alors que Ou-ouang fit son entrée dans cette capitale de l'empire, accompagné de trois mille chevaux. Chang-yong & tous les habitans s'empressèrent pour voir cette cérémonie qui se fit dans un très-bel ordre. Pi-kong, frère de Ou-ouang, marchoit à la tête: » N'est-ce » pas-là notre nouveau roi, demanda le peuple à Chang-» yong? Non, répondit-il, celui-ci a l'air trop fier, ce ne » peut être lui: le sage a un air modeste & paroit craindre » dans tout ce qu'il entreprend. Après, parut Tai-kong » monté sur un beau cheval, avec un air qui inspiroit la » frayeur. Le peuple épouvanté de sa seule vue demanda » à Chang-yong, seroit-ce-là notre nouveau maître? Non, » répondit-il; celui-ci est un homme qu'on prendroit, » même quand il s'assied, pour un tigre; & pour un aigle » ou pour un épervier, quand il se dresse sur ses pieds: » quand il se bat dans une action, ajouta-t-il, il se laisse em-» porter à l'ardeur impétueuse de son naturel bouillant & " colère. Le sage n'est pas tel, il sait avancer & se retirer » à propos. Tcheou-kong parut à la tête d'une troissème » troupe avec un air majestueux, qui sit croire aussi-tôt » au peuple que c'étoit Ou-ouang; ce n'est pas encore » lui, répondit Chang-yong au peuple. Celui-ci a toujours » un air sévère & grave & ne pense qu'à détruire le vice; » quoiqu'il ne soit pas le fils du Ciel, le maître de l'em-» pire, il en est le premier ministre & le gouverneur. C'est » ainsi que le sage sait se faire craindre, même des gens de

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1122. Ou-ouang. » bien«. Dans le moment que Chang-yong s'entretenoit avec le peuple, parut un homme majestueux, mais modeste, ayant également un air sérieux & assable, environné d'une soule d'officiers, qui montroient assez par leurs manières respectueuses que celui qu'ils accompagnoient étoit leur maître. Le peuple alors s'écria, » ah voici sans doute notre » nouveau prince! C'est lui, répondit Chang-yong; quand » le sage veut faire la guerre aux vices & rétablir la vertu, » il est tellement maître de ses passions, que jamais il ne » sait paroître aucun mouvement de colère contre le vice, » ni de joie à la vue de la vertu (1) «.

Lorsque Ou-ouang fut entré dans la ville, il fit d'abord publier qu'il ne prétendoit point changer le gouvernement des CHANG; qu'il vonloit au contraire qu'on observât les règlemens faits par les anciens sages de cette dynastie; ensuite, il sit ouvrir les prisons, & en sit sortir Ki-tsé, à qui il rendit des honneurs extraordinaires. Il ordonna qu'on enlevât tout le grain que Cheou-sin avoit fait amonceler à Kinkiao, & qu'on le distribuât au peuple. Une partie des richesses immenses qu'on trouva dans la fameuse tour Loutai, fut donnée aux officiers & aux soldats de l'armée, le reste sut abandonné aux peuples suivant leurs nécessités: Ou-ouang n'en voulut rien réserver pour lui. Ce prince renvoya toutes les filles & les femmes que Cheou-sin & Tan-ki avoient rassemblées dans le palais, & voulut qu'elles retournassent dans leurs familles. Il alla ensuite rendre hommage à la vertu, & fut visiter le tombeau (2) de Pi-kan,

⁽¹⁾ Sse-ki. -Chu-king. -Ta-tsiouen. -Ta-ki.

⁽²⁾ Ce tombeau se voit encore aujourd'hui au nord des murailles de Ouei-kouefou, avec cette inscription. Tombeau de Pi-kan, grand-maître de l'empereur de la dynastie de Yn.

DE LA CHINE. Drn. III. 265

fur lequel il versa des larmes, en comblant de louanges ce grand homme; de-là, il passa dans le village de Chang-yong, qu'il honora d'une visite comme un sage dont il estimoit les services & la fidélité à l'égard de son prince. Cette conduite de Ou-ouang, remplit de joie tous les peuples; » s'il est si désintéressé, disoient-ils, dans un temps où » tout semble lui être permis; s'il est si chaste, si biensai- » sant, si équitable, même à l'égard des morts, que n'en » devons-nous pas espérer «.

Avant L'ERE Chrétienne. 1122. Ou-ouang.

OU-OUANG cependant pensa à retourner dans son pays de Tcheou, & sit tout préparer pour ce voyage. Il envoya prendre les neuf vases de métal, que le grand Yu avoit fait sondre, & sur lesquels étoit en relief, la description géographique des neuf provinces de l'empire; il les sit transporter dans la capitale de Tcheou.

OU-OUANG arriva à Fong-tching de Pou-tching, capitale des CHANG, le premier de la quatrième lune; il licentia les troupes, & envoya les chevaux de son armée dans les pâturages de la montagne de Hoa-chan (1), & les bœuss à Tao-lin (2), afin de faire voir à tout l'empire qu'il ne vouloit point de guerre, & qu'il ne respiroit que la paix.

Quelques jours après son arrivée à Fong-tching, tous les grands de l'empire & généralement tous les mandarins de lettres & les mandarins d'armes, vinrent le saluer, & l'appellèrent d'un commun accord, FILS DU CIEL, titre qu'ils

⁽¹⁾ Hoa-chan est une montagne près du Hoang-ho dans le district de Si-nganfou; elle porte encore ce nom. Elle est dans le territoire de Hoa-yn-hien. Editeur.

⁽²⁾ Tao-lin est un bourg, appellé Tong-kouan, situé sur les bords du Hoang-hoentre le Ho-nan & le Chen-si. Editeur,

AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. 1122. Ou-quang. l'obligèrent de prendre. On détermina le jour pour les cérémonies de son inauguration, auxquelles affistèrent tous les grands & les seigneurs titrés, des parties les plus éloignées, pour porter les corbeilles de bois & de roseaux; car Ou-ouang, par modestie, ne voulut se servir dans ces cérémonies, que de vases de bois ou de bambou; mais trois jours après, il sit un sacrifice au Tien avec une grande magnificence, ensuite il dit:

» Rois & grands, notre ancêtre Heou-tsie, qui mérita » si bien de l'état par les services importans qu'il rendit à » l'agriculture, sous les règnes de Yao & de Chun, sonda » notre royaume; Kong-licou l'illustra & l'agrandit après » plusieurs générations. Tai-ouang, descendant de Kong-lieou, » jetta les principes fondamentaux qui ont placé notre dynastie so sur le trône impérial; il quitta le pays de Pin, pour aller » s'établir au pied de la montagne Ki-chan, & s'y fit admirer » par ses vertus, & par la sagesse de son gouvernement. » OUEN-OUANG, mon auguste père, étoit plein d'excellentes » qualités. Il se rendit le Ciel propice qui le chargea de ses » ordres pour pacifier l'empire. Les grands royaumes le redou-» toient à cause de sa puissance; les chefs des petits royau-» mes se mirent sous sa protection, il gagna leur amitié & » leur confiance. Après neuf ans de fatigues & de soins, » il mourut sans avoir pu achever son grand ouvrage. J'ai * saisi ses projets, & je les ai suivis «

» Je n'ai point eu intention d'enlever l'empire à la dynassie » des CHANG, & ce n'est que pour obéir aux ordres du Ciel » que je suis allé contre Cheou-sin, à la tête d'une armée. » Vous avez vu comment, après avoir rétabli la paix parmi » les peuples, ils sont venus au-devant de nous, hommes &

» femmes, avec des corbeilles remplies d'étoffes de soie » jaune & noire, pour nous témoigner la joie qu'ils avoient AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. » de nous servir & de se donner à nous. Ne croyez pas qu'ils » aient suivi en cela leurs propres inclinations, c'est le Ciel » qui, pour leur bonheur, les a portés à se soumettre à nous, » & à nous reconnoître pour leur maître «.

1122. .Ou - ouang.

Ou-ouang s'appliqua ensuite à faire des règlemens pour l'état; comme il y avoit dans l'empire cinq sortes de seigneurs titrés, savoir, les Kong, les Heou, les Pé, les Tsé & les Nan, il commença par déterminer l'étendue des terres qu'ils devoient posséder suivant leurs dignités. Les Kong & les Heou, devoient posséder cent lis de terre, les Pé, foixante-dix, les Tse & les Nan, cinquante. Il examina les officiers, soit de lettres, soit d'armes qui avoient servi la dynastie des CHANG; il choisit ceux qui avoient la réputation d'honnêtes gens & leur donna de l'emploi selon leur capacité. Il renvoya les autres. Ou-ouang règla les einq devoirs, & voulut qu'ils fussent pratiqués avec exactitude; il donna ses soins au labourage, & ne voulut pas qu'on négligeat cette classe d'hommes si utiles à l'état. Il porta également ses vues sur le commerce & sur l'équité qu'il exigeoit dans les jugemens; il voulut qu'on recherchât avec soin les sages de l'empire, afin de récompenser leur mérite. Ce fut sur de pareils fondemens que ce prince établit sa nouvelle dynastic.

Ou-ouang, pour prouver qu'il ne vouloit pas éteindre la famille des CHANG, nomma Ou-keng, fils de Cheou-sin,

Chu-king. - Meng-tse. - Y-tcheou-chou. - Tsen-pien. - Sse-ki. Tehang tse. Ta-ki. - Tchouang-cong.

AVANT L'ERE
CHRÉTIENNE.
1122.
Ou-ouang.

gouverneur du pays des CHANG; mais pour paret à tous les inconvéniens qui pourroient en résulter, il lui donna pour associés, ses frères Koan-chou & Tsai-chou. Tous ne furent pas contens de cet arrangement de Ou-ouang. Ho-· heou & Ngai-heou se révoltèrent dans le pays de Mo; les peuples de Suan-fang & de Chou, refusèrent aussi ouvertement l'obéissance; mais cette guerre ne dura pas longtemps. Tchin-pen, qui étoit entré avec des troupes dans le pays de Mo, donna si à propos sur ces rebelles, qu'il les défit entiérement, se saisst de Ho-heou & de Ngai-heou, fit prisonniers quarante-six des premiers officiers, & remit la paix & la tranquillité dans tout le pays. Pé-ouei & Sinhoang, qui avoient été envoyés contre les autres rebelles, furent également heureux, avec cette différence que Péouei, sans combattre, réduisit les peuples de Suan-fang, qui, à son approche, mirent bas les armes, & se rendirent à discrétion.

Tout étant paisible dans l'empire, & les peuples soumis à Ou-ouang, ce prince sixa le commencement de l'année à la lune du solstice d'hyver, dont on compteroit le premier jour à minuit. Il prit la couleur rouge pour la couleur de sa dynastie, & voulut qu'elle sût employée sur ses drapeaux; & parce que la ville de Fong-tching étoit trop petite pour contenir la grande quantité de monde qui étoit à la suite de la cour, Ou-ouang la transporta à Hao, aujourd'hui Kien kang hien, dépendant de Si-ngan-sou, dans la province de Chen-si: là, il établit six colléges, trois grands & trois petits. Les ensans de toute condition pouvoient entrer dans un des trois petits, depuis l'âge de huit ans, & y demeurer jusqu'à l'âge de quinze, qu'ils pouvoient

être admis dans un des trois grands. On n'y faisoit aucune ! distinction des pauvres ou des riches, des nobles ou des AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. roturiers; l'âge seul assignoit à chacun son rang. Ou-ouang ne voulut pas même que son fils, héritier de l'empire, fût exempt de cette loi. C'est dans cette école que l'empereur choisissoit ceux qui lui paroissoient les plus propres à remplir les charges & les emplois du gouvernement qui venoient à vaquer.

A cette même époque, Ou-ouang divisa l'empire en différentes principautés tributaires, dont il gratifia les descendans des princes qui avoient établi l'empire avec tant de sagesse. Il donna le pays de Tsiao, dans le Chen-si, aux descendans de Chin-nong; le pays de Tcheou, aujourd'hui Tsi-ngan-sou, capitale du Chan-tong, aux descendans de Hoang-ti; le pays de Ki, aujourd'hui Chuntien-fou, ou Pé-king, aux descendans de Yao; le pays de Tchin, aujourd'hui de Kai-fong-fou, aux descendans de Chun; le pays de Ki, aujourd'hui Ki-hien, dans le Ho-nan, dépendant de Cai-fong-fou, aux descendans de Yu; le pays de Yung-kieou, à Chang-fou, un de ses maîtres qui l'avoit servi avec zèle; Yung-kieou, s'appelle autrement Tsi, & c'est le pays de Tsing-Tcheou-fou, dans le Chan-tong. Ou-ouang pensant ensuite à sa famille, donna à Tcheou-kong, le pays de Kiu-feou, aujourd'hui Yen-tcheou-fou, dans le Chantong. Chao-kong eut le pays de Pé-yen, à l'ouest de Chuntien-fou, ou Pé-king; Pi-kang, le pays de Pi, aujourd'hui Si-ngan-fou, capitale du Chen-si; Chousien, le pays de Koan,

aujourd'hui Koan-té-kin-hien, de Tching-tcheou; il donna à Chen-ou, le pays de Tching, aujourd'hui Ouen-chang-hien, de Hien-tcheou-fou, dans le Chan-tong; à Chon-tou, le pays

Ou - ouang.

AVANT L'ERE
CHRÉTIENNE.
1122.
Ou - ouang.

de Tsai, aujourd'hui Chang-tsai-hien, dans le Ho-nan; à Chou-tchou, le pays de Ho, dans le territoire qui dépend aujourd'hui de Ping-yang-fou; à Chou-tching, tout le pays de Tsao, aujourd'hui Tsao-tcheou, dépendant de Yen-tcheou, dans le Chan-tong. Le nombre de ces seigneurs à qui le nouveau monarque distribua des principautés, se trouva monter à soixante-onze, dont cinquante-cinq étoient de sa famille. Ou-ouang crut que cette générosité lui gagneroit le cœur des grands, & assureroit l'empire dans sa maison; mais la suite ne prouva que trop combien il étoit dans l'erreur. Les guerres que ces princes tributaires se firent entre eux, devinrent très-préjudiciables à ses successeurs. Ils se visent dépouillés presqu'entiérement de leur autorité par ceux de ces princes qui visèrent à l'indépendance, & accrurent leur puissance aux dépens de celle de leurs voisins. Ils empiétèrent sur les empereurs mêmes qu'ils réduisirent aux dernières extrémités, & qu'ils finirent par détrôner. Non content de ces dispositions, Ou-ouang qui avoit fort à cœur de perpétuer l'empire dans sa famille, assembla tous les grands (1), & leur demanda s'il existoit quelque ouvrage qui traitât de la manière dont un prince doit se comporter, pour se maintenir constamment dans la pratique de la vertu; pour conserver toujours son peuple en paix, & perpétuer l'empire & la vertu dans ses descendans? Tous répondirent qu'ils n'en connoissoient pas. Chang-fou, maître de Ou-ouang, ne s'étoit pas trouvé à cette assemblée; Ou-ouang le fit venir, & lui dit, que sans doute il ne restoit plus aucun vestige de l'admirable doctrine de Hoang-ti & de Tchuen-hio. Elle se trouve

⁽¹⁾ Ta-tai-li-tçien-tçou,

encore dans le livre Tan-chou, lui répondit Chang-fou, & si = votre majesté veut en entendre la lecture, il faut qu'elle s'y AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. dispose par le jeune. Ou-ouang se prépara à cette lecture par un jeûne de trois jours, ainsi que son maître Changfou; alors revétus l'un & l'autre d'habits de cérémonies, Chang-fou prit ce livre, & entra dans une salle. Ou-ouang resta dehors, la face tournée du côté du midi; Chang-fou qui le remarqua, lui dit: les anciens Rois ne se postoient pas ainsi directement en face du midi: tournez-vous entre l'orient & lé midi; regardez l'est, & tenez-vous debout: alors Chang-fou, tourné du côté de l'ouest, lut ce qui suit: » Le respect qui surmonte la lâcheté est très-louable; la » lâcheté qui surmonte le respect, l'anéantit; la justice qui » l'emporte sur les passions, est dans l'ordre; mais si la pas-» sion l'emporte sur la justice, elle produit le trouble. Qui » ne fait rien, se précipite dans la sensualité. Qui n'a point » de respect, n'a point de droiture. Les sensuels & tous ceux » qui s'écartent de la vérité, tombent indubitablement. & » sont accablés de misères; les respectueux, au contraire, » qui ne s'écartent point de la vérité, subsistent toujours, » & sont comblés de biens. Ce sont-là les moyens de se » conserver constamment dans la pratique de la vertu; de » maintenir son peuple en paix, & d'attirer sur sa postérité » mille bienfaits qui la comblent d'une félicité durable «.

Ou-ouang, après avoir entendu la lecture de ce livre, se retira tout tremblant, résolu d'en mettre en pratique les maximes. Et pour ne les point oublier, il les fit grayer ou peindre dans tous les coins de son palais, sur ses meubles, & sur ses habits mêmes. Sur ses tables étoient gravés ces mots: Faites tout avec respect & avec soin; prenez-garde

Ou - ouang.

AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. 1122, Ou-ouang.

que votre langue ne soit pour vous un sujet de consusson; la langue empoisonne les meilleurs discours, & en détruit tout l'effet. Sur les glaces on lisoit: En voyant ce qui est devant vous, pensez à ce qui est derrière. Sur les pilliers & les colonnes: Ne dites pas comment peut-elle tomber? Ce seroit commencer votre perte; comment peut-elle nuire ? Ce seroit beaucoup vous exposer; comment peut-elle se gâter? Ce seroit vous mettre sur le bord du précipice. Il fit graver sur le bâton qu'il portoit: Qu'il est dangereux d'avoir de l'aigreur contre quelqu'un, & de se laisser aller à la colère! Que les passions violences portent de préjudice à la vertu! Que les riches & les grands s'écartent aisément de leurs devoirs! Sur sa ceinture, ces mots étoient brodés avec art: Si la lumière s'éteint, rappellez - yous la route que vous avez à faire, marchez avec la dernière attention, & toujours dans la crainte, c'est le seul moyen du vous tirer de danger. Sur ses bottes & sur ses souliers, on lisoit: Soyer vigilans dans vos fatigues; si vous êtes diligens dans vos travaux, infailliblement vous deviendrez riches. Sur ses affiettes & sur ses tables : Buvez pour le seul entretien de votre corps; mangez seulement pour la nécessité de votre santé; retenez-vous sur la multitude des mets, & empêchez qu'on ne vous les présente. Sur ses portes : La bonne réputation est difficile à acquérir & facile à perdre; ne faites point le savant sur ce que vous ignorez, & ne dites pas, je le sais. Ne faites point l'habile sur ce qui vous passe, & ne dites pas j'en puis venir à bout; autrement, dans l'occasion, sussiez-vous d'ailleurs un esprit céleste, il vous sera impossible de vous tirer d'affaire. Sur ses fenêtres : Sacrifiez au Hoang-tien, avec le dernier respect; & dès que le jour commencera à paroître, ne manquez jamais de l'adorer. Sur son sabre il avoit fait graver ces paroles: Ne vous en servez que pour la justice, c'est ainsi qu'il vous sera ayantageux; mais si vous l'employez contre la justice, il vous portera un grand préjudice, &c. OU-OUANG ayoit parsemé ces *fentences*

sentences sur tout ce qui pouvoit s'offrir souvent à sa vue, & étoit à son usage, afin d'avoir sans cesse devant les yeux, Avant l'Err un censeur fidèle de sa conduite.

Ou - ouang.

Ou-ouang reçut la nouvelle que Pé-y & Chou-tchi deux sujets de la dynastie des CHANG, s'étoient laissés mourir de faim. Ces deux sages avoient servi fidèlement & avec zèle, cette dynastie, sous le règne de Cheou-sin, à qui ils n'avoient pas manqué de faire souvent de vives remontrances sur sa conduite, & ils étoient du nombre des mécontens qui se retirèrent de la cour. Après la mort funeste de ce dernier empereur de la dynastie CHANG, & lorsque QU-OUANG retournoit dans son pays de Tcheou, Pé-y & Chou-tchi sortirent de leur solitude; ils furent à sa rencontre, & prenant son cheval par la bride, ils lui dirent: » Vous qui vous piquez » de vertu, comment avez-vous ofé vous révolter contre » votre prince, & contre votre père, jusqu'à l'obliger de se » donner la mort? Où est votre sidélité? Où est votre obéis-» sance «? Les gardes qui accompagnoient Ou-ou ang mirent le sabre à la main, & vouloient tuer ces deux hommes pour les punir de leur hardiesse; mais Ou-ouang s'y opposa; » arrêtez, leur dit il, ce sont deux sages qui ne sont que ce » que la fidélité d'un sujet à l'égard de son prince légitime leur » inspire, il faut les laisser aller sans leur saire aucun mal«.

Pé-y & Chou-tchi, voyant que tous leurs efforts, en fayeur de la dynastie CHANG, seroient absolument inutiles, & que Ou-ouang avoit été reconnu dans tout l'empire. renoncèrent à tout commerce avec le reste des hommes. Ils furent se cacher dans la montagne de Cheou-yong, résolus d'y vivre de racines & des herbes qui y croissoient, pour qu'il ne fût pas dit qu'ils usassent de grains qui appartien-

Tome I. Mm

AVANT L'ERE CHRÎTIENNE. 1122. On-onang.

droient à la nouvelle dynastie. Ils vécurent ainsi quelque temps, jusqu'à ce qu'une vieille femme, passant par cette montagne, & ayant su d'eux la vie qu'ils menoient & le motif qui les y obligeoit, leur dit; » Je trouve votre rai-» sonnement singulier, vous ne voulez pas vivre des grains » dont les hommes vivent, parce que les TCHEOU sont maî-» tres de l'empire, & que vous ne voulez pas vous nourrir » de ce qui leur appartient; est-ce que ces racines, ces her-» bes que vous mangez ne sont pas les productions d'une » montagne qui appartient aux Tcheou «? Ces deux sages se regardant l'un & l'autre, trouvèrent qu'elle avoit raison; dès-lors, leur tête étant sans doute affoiblie par une manière de vivre si austère, ils prirent la résolution de se priver de tout, de peur de manquer de fidélité à la dynastie des CHANG, dont ils étoient nés sujets, & ils se laissèrent mourir de faim. Ou-ouang, à qui on apprit cette nouvelle en parut affligé; il loua publiquement leur fidélité & leur attachement à leur prince, & s'il désapprouvoit leur excès de zèle, il se condamnoit lui-même d'en avoir été la cause (1).

La victoire de Ou-ouang ouvrit une communication de la Chine avec les peuples voisins, tant ceux de l'est & du septentrion, que ceux de l'occident & du midi, qui envoyèrent des ambassadeurs à Ou-ouang, avec des présens, pour le féliciter sur son avènement à l'empire & se reconnoître ses tributaires. Parmi les présens que les occidentaux apportèrent, il y avoit des chiéns d'une grandeur

⁽¹⁾ Lun-yu. — Tching-tse. — Cou-chi-kao. — Tsen-pien. — Lieou-chi, — Meng-tse. — Confucius. — Ta-ki,

extraordinaire, qui donnèrent occasion à Chao-kong, frère de Ou-ouang, & Tai-pao ou grand pacificateur de l'em- Avant L'ERE CHRÉTIENNE, pire, qui étoit la troissème charge de l'état, de faire à ce sujet quelques remontrances au nouvel empereur. Elles forment la matière d'un petit chapitre du Chu-king, qui a pour titre: Lou-ngao, c'est-à-dire, le chien du pays du Lou (1). Chaokong y fait sentir à son frère que les présens des étrangers & des princes voisins, sont un hommage & un tribut rendu à la vertu; mais, que ces présens ne doivent consister qu'en des choses nécessaires à la vie, comme des vêtemens, des vivres ou des meubles, & non en raretés absolument inutiles & de pure curiosité. "Des chiens, des chevaux nés » dans des climats différens du nôtre, ne peuvent que diffi-» cilement s'y accoutumer, lui dit-il, il n'en faut pas nourrir: » si vous ne marquez aucun empressement pour les oiseaux, » les animaux & autres raretés des pays éloignés, alors les » étrangers touchés de votre sagesse & de votre désintéresse-» ment se rendront eux-mêmes à votre cour «,

Ou-ouang, eut égard à la représentation de son frère. & il ordonna que dorénavant on ne lui offrît plus pareilles choses; mais pour cette fois la rarcté & les belles qualités de ces chiens l'engagèrent à les recevoir. Ils étoient hauts de quatre pieds, d'un naturel doux, fidèles & d'un instinct si merveilleux, qu'ils connoissoient la pensée de leurs maî-

Le sage Ki-tsé prit congé de Ou-ouang, pour aller se

tres, dont ils exécutoient les ordres avec ponctualité.

⁽¹⁾ Il ne faut pas confondre ce pays de Lou avec le royaume de Lou, qui étoit contenu dans la province de Chan-tong. La disette de la langue Chinoise est cause de ces équivoques continuelles, mais l'écriture n'en souffre pas; les caractères qui expriment ces deux pays n'ont pas la moindre ressemblance entre eux. Editeur.

Avant L'Ere Chritienne. 1122. Ou - ouang. mettre en possession de la Corée, dont ce prince l'avoit gratifié en toute souveraineté pour lui & pour ses descendans. Quand il fut sorti de prison, Ou-ouang, qui connoissoit son mérite, eut avec lui plusieurs entretiens sur la pratique de la vertu & sur le bon gouvernement du peuple. Ki-tsé lui en parla d'une manière si relevée & dans un si grand détail que Ou-ouang résolut de l'employer & d'en faire son premier ministre; mais Ki-tsé lui répondit toujours avec autant de courage que de fidélité, qu'ayant jusques-là servi la dynastie des CHANG, de qui sa famille avoit reçu tout son lustre, il ne passeroit jamais au service de celui qui l'avoit détruite, malgré ses grandes qualités. Ou-OUANG, loin de désapprouver ces sentimens généreux, loua hautement Ki-tsé devant toute sa cour, & crut ne pouvoir moins faire en sa faveur, que de le créer souverain du royaume de Corée (1).

3121.

La seconde année après la désaite du dernier empereur de la dynastie CHANG, OU-OUANG tomba malade, & sur en danger de perdre la vie. L'empire n'étoit pas encore si tranquille qu'il n'y cût à craindre quelques révolutions de la part des mécontens. Les deux grands maîtres de l'empire Tai-kong & Chao-kong tinrent conseil ensemble; Chao-

⁽¹⁾ Sse-ki. —Heou-han-chu. —Ta-ki. —Sou-chi. —Pan-kou.

L'entretien que Ki-tlé eut avec le nouvel empereur fait l'objet d'un chapitre du Chou-king, intitulé Hong-fan. Il y est question de morale, de physique & d'astrologie, de divination, de politique & de religion; Ki-tlé donne ce traité singulier comme ayant été reçu du Ciel par l'ancien empereur Yu, sondateur de la dynastie Hra; ainsi c'est un morceau de la plus haute antiquité, à ne dater même que de Ki-tlé; mais outre qu'il est sorte obseur, comme il n'a aucun rapport à l'histoire, le P. de Mailla n'a pas jugé d'en faire usage, & nous croyons qu'il a bien sait. Editeur,

kong vouloit qu'on consultât les sorts; mais Tcheou kong lui répondit, qu'il ne falloit pas donner ce chagrin aux AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. anciens princes. Prenant cette affaire sur lui, il fit élever trois tertres, au milieu desquels il y avoit une place vuide; il mit sur chacun de ces tertres les choses nécessaires pour les cérémonies qu'il vouloit faire à Tai-ouang, à Ouangki & à Ouen-ouang; il en fit élever un quatrième pour luimême, du côté du midi, où se plaçant la face tournée du côté du nord, il posa le Pi, prit en main le Kouei & fit la cérémonie. Alors il fit écrire par le Che ou historien de l'empire cette prière. » Votre fils, votre descendant est » accablé d'une dangereuse & cruelle maladie; si le Ciel vous » a chargés du soin de ce cher fils, il est temps que vous » le secouriez. Je prie le Tien d'accepter que je meure pour » lui. J'ai la piété d'un fils & suis préparé à obéir à mes » ancêtres dans tout ce qu'ils me commanderont. J'ai tout » ce qu'il faut pour servir les esprits. Votre neveu Ou-» OUANG ne possède pas comme moi ces qualités; il a été » nommé à l'empire par la cour du Chang-ti, & il le gou-» verne de manière à rendre le trône stable & à le perpé-» tuer à vos petits neveux. Il est chéri & respecté de tous » ses sujets. Ne détruisez pas l'ordre respectable dont le Ciel » l'a chargé, & nos anciens princes auront sans cesse une » falle où ils seront honorés « Tcheou-kong, ensuite, consulta trois sois les sorts de la tortue, pour savoir si sa prière seroit exaucée. Trois personnes qui firent cette cérémonie sur trois grandes tortues, trouvèrent les pronostics heureux. Alors, on ouvrit l'armoire fermée d'une bande d'or, & on consulta le livre qui n'annonça également qu'un avenir heureux.

Ou - ouang.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1111. Ou-oaang. La cérémonie achevée, Tcheou-kong prit la prière qu'il avoit fait écrire & la mit dans l'armoire fermée d'une bande d'or, afin qu'elle fût un monument éternel de la sincérité de ses sentimens. Le lendemain Ou-ouang recouvrit la santé.

1119.

La quatrième année de son règne, tous les princes & les grands de l'empire, vinrent lui rendre hommage, suivant les rits établis par les anciens & sages fondateurs de la monarchie. Ki-tsé, roi de Corée, n'y vint que l'année d'après; dans sa route, il passa par la capitale de la dynastie précédente YN, & la voyant tout-à-sait déserte, & que l'herbe croissoit dans le palais des empereurs, comme dans les lieux les plus sauvages, il en sut extraordinairement touché. Il n'osa pas saire paroître sa douleur au dehors, de peur de donner quelques soupçons de sa sidélité, & il se contenta d'y laisser quelques vers énigmatiques qui ne sont pas parvenus dans leur entier jusqu'à nous. Il sut reçu de Ou-ouang avec toutes les marques d'estime & de bienveillance qu'il pouvoit souhaiter, & ne s'en retourna en Corée, que comblé des biensaits de l'empereur.

1116.

Ou-ouang vécut encore trois ans, & il en profita pour achever d'établir la concorde dans l'empire & dans sa famille; il mourut à l'âge de quatre-vingt-treize ans, & laissa le trône à son fils Tching-ouang (1).

⁽¹⁾ Sloki. — Taki. — Li-ki. — Chu-king, Chap. Kin-ting.



TCHING-OUANG.

Avant l'Erb Chrétienne.

1115. Tching-ouang.

TCHING-OUANG étoit fort jeune quand Ou-ouang mourut. Ou-ouang, à sa mort, le recommanda à son frère Tcheou-kong, qu'il déclara gouverneur de l'empire. Tcheoukong n'accepta cet emploi, qu'il envisageoit comme de beaucoup au-dessus de ses forces, que dans l'espérance que ses frères l'aideroient. Il prit leurs avis, & le résultat de leur conseil, qui fut mis par écrit, portoit: que si l'empereur n'imitoit pas l'attention de ses sages prédécesseurs à pratiquer la vertu; s'il ne s'attachoit pas à remplir les obligations de sa dignité, tant par rapport à lui-même, que par rapport aux peuples; s'il ne marchoit pas dans la route de la raison & de la justice; si dans les affaires, il ne prenoit pas soin de distinguer le vrai du faux, & ce qui est conforme à la raison ou ne l'est pas; s'il négligeoit de puiser dans la lecture des anciennes histoires, les exemples de vertus qui s'y trouvent rapportés, alors le Tai-sse ou premier ministre, qui étoit Tai-kong, seroit obligé de corriger & de reprendre l'empereur sur ces points essentiels. Le gouverneur de l'empire, Tcheou-kong, seroit chargé de veiller & de voir, si l'empereur avoit de l'inclination pour ses parens, une compassion naturelle pour les barbares, & de la civilité à l'égard des principaux mandarins; s'il étoit rigide envers les criminels; s'il n'observoit pas les loix dans la distribution des emplois; si dans les cérémonies du deuil, il ne faisoit pas paroître de la tristesse: s'il ne remplissoit pas les actes de religion & de piété avec respect; s'il manquoit d'équité à l'égard des soldats, & de fidélité envers les princes de l'empire; s'il distribuoit les

Avant L'Ere Chrétienne. TII 5. Tching-ouang.

récompenses ou les peines sans raison légitime; s'il ne récompensoit pas la vertu; s'il étoit opiniâtre; s'il ne répandoit ses bienfaits que sur ceux qui approchoient de sa personne, & n'avoit que du mépris pour ceux qui en étoient éloignés; s'il n'étoit pas maître de sa colère & de ses passsions; en un mot, tout ce qui regardoit la civilité, les cérémonies, la justice, la saine doctrine, étoit du ressort de Tcheou-kong, qui devoit veiller à ce que le jeune empereur ne manquât à aucun de ces points.

Chao-kong, prince de Yen, devoit l'avertir de conserver sur le trône, la gravité & la majesté convenable, & prendre garde qu'il reçût avec respect les instructions qu'on lui donneroit; il devoit encore lui recommander l'attention & l'assiduité à ses lectures, & voir s'il ne parloit pas inconsidérément; enfin, si, dans ses actions d'aller, de venir, d'avancer, de reculer, de porter sa tête, ses mains & son corps, il n'avoit pas égard aux instructions qu'on lui auroit données.

Sse-y, son second maître, étoit chargé d'examiner, si dans les temps de récréation, il imitoit trop légèrement les jeunes gens qu'on mettoit auprès de sa personne; s'il ne témoignoit point de dégoût pour ses maîtres; s'il ne répondoit pas aux honnêtetés des princes éloignés; s'il marquoit trop de fierté à l'égard des grands, qui par leurs emplois ne quittoient pas sa personne.

Le sous-gouverneur de l'état, devoit veiller lorsque l'empereur entroit ou sortoit du palais, s'il observoit les rits convenables; si ses habits, son bonnet, sa ceinture étoient arrangés avec bienséance, afin de lui inspirer l'attention qu'il devoit avoir jusque dans les plus petites choses; enfin, si dans

dans les moindres actions, il faisoit paroître de l'amour pour = la droiture, l'équité, la justice & la vertu.

Avant l'Ere Chrétienne.

1115. Tching-ouang.

Le pacificateur de l'empire étoit chargé de voir si l'empereur ne se livroit pas trop au plaisir; si, pendant la nuit, après avoir fait retirer ses courtisans, il ne s'adonnoit pas au vin, ou à la débauche; s'il dormoit ou s'il se levoit pour courir çà & là; si, étant assis, il étoit trop inquiet, & se tournoit tantôt d'un côté tantôt de l'autre; s'il avoit de la propreté, soit sur sa personne, soit dans les choses qui étoient à son usage.

Chao-kong devoit veiller à ce que ce prince s'appliquât à manier le sabre, la pique, la sièche & autres armes tant offensives que désensives; à ce qu'il ne négligeât point les instrumens de musique, ni le chant, & prît goût à jouer & à chanter suivant les règles établies par les anciens. Car la musique & les armes faisoient partie de l'éducation d'un empereur.

Enfin le grand maître d'astronomie devoit l'instruire des mouvemens du soleil, de la lune, des planètes & des étoiles, ainsi que des phénomènes célestes, & tâcher de l'encourager, avec tout le respect dû à sa personne, lorsqu'il négligeroit de s'appliquer(1).

Tcheou-kong persuadé que les exemples sont plus d'impression que toutes les méthodes & que toutes les règles, mit en vers les plus belles actions des anciens princes, qu'il assaissonna de réslexions solides, & il les faisoit apprendre à Tching-ouang, pour lui former l'esprit & le cœur (2).

⁽¹⁾ Sse-ki. -Fou-tchi.

⁽¹⁾ Chi-king, Ta-ya,

Tching-ouang.

Tcheou-kong fut, sans difficulté, celui de tous les frères AVANT L'ERE de Ou-ouang, qui avoit le plus de mérite, & c'est ce qui avoit porté ce prince à le déclarer gouverneur général & comme régent de l'empire. Chao-kong, son aîné, ne fut pas content de cette préférence marquée; il n'en témoigna cependant rien dans les commencemens, & assista comme les autres au conseil qui se tint pour l'éducation du prince; il reçut même, en apparence avec satisfaction, l'emploi qu'on lui donna; mais peu de temps après, il fut trouver son frère Tcheou-kong, lui représenta son grand age & ses infirmités, & lui déclara, en un mot, qu'il désiroit se retirer & aller prendre possession de sa principauté qu'il n'avoit pas encore vue (1). Tcheoukong chercha à le détourner de ce dessein qui pouvoit être préjudiciable à la nouvelle dynastie, qui avoit encore besoin de ses services. Il lui fit entendre qu'il ne falloit pas compter sur une faveur du Ciel toujours constante; que si le Ciel avoit accordé une longue durée à la dynastie précédente, il falloit en attribuer la cause aux ministres intelligens & équitables qu'elle avoit eu le bonheur de posséder, & sur-tout aux sages Y-in, Y-tché, Tchin-hou, Ou-hien, Kan-pan, &c. qui, par leur zèle & leurs services, avoient été les soutiens de l'état.

> Que si Ouen-ouang avoit gouverné avec succès, c'est parce qu'il avoit été servi fidèlement par Cou-sou, Hongyao, San-y-ching, Tai-tien & Nan-cong-cou, qui acquirent à ce prince une gloire immortelle, & firent le bonheur des peuples. Que ces mêmes ministres avoient frayé

⁽¹⁾ Sse-ki. - Ta-ki. - Then-pien. - Chu-king, Chap. Kiun-sse ou Kiun-chi.

à son fils Ou-ouang, une route qui l'avoit conduit au trône de l'empire. » Quant à moi, Tan, continua-t-il, dénué de AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. » talens, je suis semblable à un homme qui veut traverser » un grand fleuve, & je tenterai de le traverser avec vous. » Notre jeune empereur est sur le trône comme s'il n'y » étoit pas. Ne me surchargez point, par votre retraite; » en ne suppléant pas à ce que je ne puis faire, l'empire en » souffriroit, & on ne pourroit plus espérer d'y entendre le » chant de l'oiseau Fong-hoang.

» Ou-ouang vous ouvrit son cœur, en vous élevant aux » dignités & en vous proposant comme l'exemple de la » nation. Il vous dit: mettez tous vos soins à élever mon » fils, & à le rendre digne du trône. Quelle douleur pour » lui, si cet empire, qu'il a établi par la supériorité de ses » talens, venoit à tomber!

» Je vous découvre mes vrais sentimens, illustre maître » & protecteur de l'empereur; considérez la chûte de la » dynastie précédente, & jugez de-là combien sont redou-» tables les arrêts du Ciel sur la révolution des empires. » Ne peut-il pas nous en arriver autant?

» Si je n'épanchois pas mon ame dans votre sein, ap-» puverois-je si fort sur cet objet ! C'est à nous deux à per-» fectionner ce que nous avons entrepris; Vous ne pouvez » vous y refuser.... Dans un temps plus heureux & lors-» que l'empire fleurira, vous pourrez déposer votre charge » entre les mains de quelqu'autre.

» Nous ne sommes que deux qui servons l'empereur » efficacement, & qui avons mis l'empire sur le pied où » il est. Unissons-nous pour achever ce que Ouen-ouang » avoit si heureusement commencé. Tâchons que sa bien-

HII C. Tching-ouang.

» faisance parvienne jusque dans les pays les plus éloignés; AVANT L'ERB » même où le soleil se lève & quelle nous soumette tous les » peuples. Pouvez-vous me blâmer dans ce que je dis; je n'ai » en vue que les ordres du Ciel & l'avantage des peuples. » Vous n'ignorez pas la disposition de ce peuple; ce n'est pas » tout du commencement, il faut considérer la fin; il s'est » comporté d'abord avec docilité, mais son inconstance » naturelle peut l'empêcher de persévérer; suivez scrupu-» leusement cet avis. Allez donc, & redoublez de zèle, s'il » se peut, dans les fonctions de votre ministère«.

> Chao-kong écouta avec plaisir le discours de son frère, &, convaincu par ses raisons, il quitta le dessein qu'il avoit de se retirer. Il lui promit de l'aider autant que ses forces & l'étendue de ses lumières le lui permettroient. Ils donnèrent d'abord leurs soins aux préparatifs nécessaires pour les funérailles de Ou-ouang. Cette pompe funèbre se fit à la sixième lune, avec toute la magnificence possible, & suivant le rit impérial. Son corps sut porté à Pi, à trente lieues à l'ouest de la ville de Fong-tching, où Ouen-ouang faisoit sa demeure.

> TCHING-OUANG, à la mort de son père, n'avoit que treize ans, & quoique d'un âge si tendre, il recevoit sur le trône la soumission de ses sujets. Il n'avoit point encore le bonnet qu'on de prenoit qu'à quatorze ans commencés. Les obsèques de Ou-ouang étant finis, Tcheou-kong disposa tout pour la cérémonie de donner le bonnet à TCHING-OUANG, & il ordonna à Tcheou-yong, de préparer le discours qu'il devoit faire à l'empereur, suivant la coutume. Tcheou-kong conduisit Tching-ouang dans lasalle de ses ancêtres, & après les cérémonies ordinaires, il le fit

asseoir sur un trône, préparé à ce dessein, d'où le jeune empereur entendit lire les avis suivans: » Un souverain doit, AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. » le plus qu'il peut, donner un libre accès au peuple auprès Tching-ouang. » de sa personne, & en éloigner tous les flatteurs. Sou-» venez-vous, prince, de bien employer votre temps; de » mépriser les richesses; de n'avoir près de yous que des gens » vertueux & sages; de ne donner les charges qu'aux talens » & au mérite «. Tcheou-kong prit ensuite le bonnet, le mit fur la tête de l'empereur, en lui disant: » Il faut quitter main-» tenant tout ce qui ressent le jeune homme, & ne rien faire » d'indigne du nouvel ornement dont votre majesté est revê-» tue. Son principal devoir est, d'honorer le Hoang-tien, & » d'exécuter ses ordres avec respect & soumission; elle doit » mettre tous ses soins à faire pratiquer la vertu à ses peuples, » & à leur procurer les moyens de vivre contens. Que votre » majesté jette souvent les yeux sur les belles actions de ses » ancêtres, & tâche de les imiter; par-là, elle rendra son » empire florissant, & le perpétuera dans sa famille «. Après cette courte exhortation, tous les princes, les grands & les mandarins, lui rendirent leurs hommages.

Cette affaire importante ayant été réglée par Tcheoukong, ce ministre pensoit à aller prendre possession de la principauté de Lou, dans le Chan-tong, que Ou-ouang lui avoit donnée; mais comme il ne pouvoit que difficilement s'éloigner de la cour sans l'exposer à des troubles, il s'en démit en faveur de son fils Pé-kin, qui, sans différer, se disposa à s'y rendre. Tcheou-kong lui parla ainsi à son départ: » Souvenez-vous, prince, de ce que vous êtes; vous êtes » mon fils, & moi je suis fils de Ouen-ouang, frère de Ou-» ouang, & oncle de TCHING-OUANG, qui tient aujour-

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
1115.
Tching-ouang.

» d'hui l'empire; ayez toujours devant les yeux que vous êtes » d'une maison illustre, par sa noblesse & par sa vertu. Quand » vous serez arrivé dans votre principauté, si on vous offre » douze, rendez la valeur de trente; aux gens vertueux, quoi-» qu'ils ne vous offrent rien, donnez cent; mais aux sages qui » vous serviront avec zèle, & qui vous parleront sans déguise-» ment de vos défauts, ne craignez point d'être prodigue, » & donnez-leur jusqu'à mille. C'est par ce moyen & avec » le secours seulement de trois sages, que je suis venu au » point de maintenir l'empire en paix. Ainsi, recevez avec » honneur & avec bonté, ceux qui viendront s'offrir à » votre service, & recherchez avec soin ceux qui, par trop » de modestie, se tiendroient cachés. Quand vous aurez pris » possession de votre principauté, seriez-vous homme à vous » enorgueillir? Un défaut pareil ne se rencontre point dans » un sage; il n'est familier qu'à ces princes qui, contens de » boire & de manger, sont en place comme des statues; les » gens droits & vertueux, oublient avec plaisir le rang élevé » qui les met au-dessus des autres, pour s'humaniser & se » rendre d'un abord facile. Ils se dépouillent volontaire-» ment de leurs richesses, & s'appauvrissent avec joie, pour » secourir les infortunés. C'est par-là qu'ils acquièrent » une véritable gloire, & qu'ils établissent solidement leur » famille (1) «.

A peine Pé-kin fut-il-parti pour la principauté de Lou, que Koan-chou, Tsai-chou, Ho-chou, ayant appris que Tcheou-kong avoit été fait administrateur de l'empire, après

⁽¹⁾ Sse-ki. —Tsien-pien. —Y-tcheou-chou. —Ni-kiong. —Kou-ouen, —Confucius. —Kia-yu. —Hoang fou-mi. —Chu-king Ta-tchusn.

la mort de Ou-ouang, & mécontens de ce choix, résolurent de le perdre. Ils firent courir le bruit que Tcheou-kong AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. avoit des desseins pernicieux contre l'état; que le jeune empereur n'en tireroit aucun service, & qu'il se repentiroit un jour de lui avoir abandonné les rênes du gouvernement. Ces bruits si opposés à la vérité, ne firent pas beaucoup d'impression, dans les commencemens, sur l'esprit de Tcheoukong, & ne diminuèrent rien de son zèle; mais voyant qu'ils en faisoient sur le jeune prince, il prit la résolution de se retirer du côté de l'est, sans en prévenir l'empereur.

IIIS. Tching-ouang.

Les peuples de ces contrées le reçurent avec des témoignages de joie extraordinaires; tous les mandarins & le peuple venoient lui faire la cour, comme s'il avoit été leur prince. Chaque jour il paroissoit de nouvelles pièces de vers à sa louange, & si Tcheou-kong avoit eu quelque chagrin de quitter la cour de TCHING-OUANG, la joie de ce peuple étoit bien capable de le dissiper. Ce fut la que, prositant de son loisir, il travailla à expliquer les 384 lineoles ou Koua de l'Y-king, suivant l'idée que Ouen-ouang son père, en avoit donnée. Prenant les choses naturelles & physiques pour fondement, il décrivit les ressorts qu'on faisoit jouer pour le perdre, & l'avantage que l'homme de bien a sur les méchans.

Tcheou-kong fut deux ans entiers dans cet exil volontaire, durant lesquels il ne laissoit pas d'avoir les yeux sur la conduite de ses frères, qui avoient fait courir des bruits si désavantageux à son zèle. Il empêcha, par sa prudence, qu'ils ne fissent autant de mal à l'empire qu'ils avoient dessein d'en faire. Ce fut du fond de cette retraite qu'il envoya à TCHING-OUANG, des vers qu'il avoit faits pour l'éclairer sur ces

1113.

Avant l'Erb Chrétienne.

1113. Tching-ouang.

mal-intentionnés. Il donna à cette ode le nom de l'oiseau Tchi-kiao, & il y parloit ouvertement du dessein qu'ils avoient de se révolter. Tching-ouang, que la conduite irrégulière de Ou-keng, sils de Cheou-sin, de Koan-chou, & de Tsaichou ses oncles, avoit détrompé, étoit fort revenu des soupçons injustes qu'il avoit eus contre Tcheou-kong, & loin de condamner ce prince, il n'en parloit plus qu'avec éloge.

L'espérance d'une récolte qui promettoit l'abondance à l'empire, fut tout-à-coup détruite par des ouragans & des tonnerres affreux, qui couchèrent les bleds par terre, en les enterrant dans la fange. Les vents se déchaînant avec furie, déracinèrent & brisèrent les plus gros arbres. Tout le monde fut dans la consternation & saisi d'épouvante. L'empereur, accompagné des grands, avec leurs bonnets de cérémonie, ronds par devant, & sans pendans quarrés par derrière, eut recours au Kin-ting, ou à l'armoire fermée d'une bande d'or, · où étoient conservés les actes faits par les princes dans les temps de calamité. La première chose que TCHING-OUANG y trouva, fut le sacrifice que Tcheou-kong avoit offert de sa vie, pour obtenir le recouvrement de la santé de Ououang. TCHING-QUANG, surpris de cet acte de générosité, demanda à ses grands & aux officiers préposés aux cérémonies, si la chose s'étoit effectivement passée ainsi. Sur la réponse affirmative qu'ils lui firent, & sur ce qu'ils ajoutèrent, en soupirant, que Tcheou-kong leur ayant demandé le secret, ils n'avoient pas osé en parler, ce prince prit cet acte de dévouement, & le montrant à tout le monde, il s'écria, les yeux baignés de larmes : » Tcheou-kong a porté son » zèle jusqu'à offrir sa vie pour la conservation de mon père, » & moi, comment l'ai-je récompensé! Loin de recon-» noître

» noître une pareille générosité, je lui ai fait l'injustice de » soupçonner sa fidélité. Il est vrai que j'étois enfant & que AVANT L'ERE » j'ignorois cette action héroique; mais cette ignorance ne Tehing-ouang. » me justifie pas. Il est inutile de consulter le Pou, ou le sort » de la tortue, sur la colère du Ciel; il venge l'innocence » de Tcheou-kong. Je veux moi-même aller au-devant de » ce prince, & réparer d'une manière éclatante, l'injure » que j'ai faite à sa générosité; cette démarche ne peut que » m'honorer; l'équité l'exige, & la majesté du trône n'en » fouffrira pas « (1).

Le jeune empereur, accompagné des grands de sa cour, partit avec un cortège magnifique. A peine fut-il arrivé sur les frontières du pays où s'étoit retiré Tcheou-kong, que les nuages s'épaississant donnèrent une pluie douce & bienfaisante; un vent diamétralement opposé à celui qui avoit causé tant de ravages, fit relever les bleds & les riz. Taikong & Chao-kong, ordonnèrent en même-temps aux gens de la campagne de redresser les arbres que le premier vent avoit renversés, ce qui fut exécuté avec tant de promptitude & de succès, qu'il ne parut presque plus aucun vestige des dégâts que la rempête avoit occasionnés. On recueillit une moisson si abondante, qu'il y avoit peu d'exemples d'une récolte aussi riche.

Tcheou-kong étoit à peine de retour à la cour, & rentré dans le ministère, que Koan-chou, Tsai-chou, Ho-chou& Ou-keng, se révoltèrent ouvertement & prirent les armes, sous prétexte de défendre la dynastie des TCHEOU, contre

⁽¹⁾ Chu-king, Chap. Kin-ting. —Chi-king, Odes Pin-fong & Lang-pa. —Tchu--Ouen-cong. -Tching-tle.

AVANT L'ERR CHRITTMOR. 1113. Tching-oneng.

les entreprises de ce ministre. Ou-keng, fils de Cheou-sin, fut ravi de la désunion qu'il voyoit dans la famille impériale, espérant, qu'à la faveur de ces divisions, il pourroit remonter sur le trône de ses ancêtres; aussi somenta-t-il la rebellion par des discours, où il ne se proposoit d'autre but, que d'aigrir Koan-chou, Tsai-chou & Ho-chou, contre Tcheou-kong, en les assurant de l'attachement sincère de tous les anciens serviteurs de la dynastie des CHANG.

L'empereur, irrité de la témérité de ses oncles, & des menées de Ou-keng, ordonna à Tcheou-kong, de se mettre à la tête des troupes de l'empire, & d'aller les faire rentrer dans le devoir. Tcheou-kong fit savoir cet ordre aux officiers, en leur mandant de le venir trouver. Les officiers, persuadés que cette guerre pourroit causer de grands troubles, représentèrent à Tcheou-kong, qu'il étoit dangereux d'animer les partisans de la dynastie des CHANG, qui étoient en plus grand nombre qu'on ne pensoit, & qui pour être cachés, n'en étoient pas moins à craindre; qu'il leur paroissoit à-propos pour ramener Koan-chou, Tsai-chou & Ho-chou, de chercher une voie plus douce que celle des armes; qu'il falloit tâcher, avant tout, de rompre l'union étroite que ces princes avoient avec Ou-keng. Tcheou-kong, charmé de faire connoître que cette guerre n'étoit pas son ouvrage, écouta volontiers leurs représentations, & alla sur-le-champ les porter à l'empereur. Tching-ouang, peu satisfait de cette opposition des officiers à laquelle il ne s'attendoit pas, les fit tous assembler (1).

⁽¹⁾ Tching-kang. —Tching. —Then-pien. Tlai-yuen. —Chu-king-ge-kiang. —Chang-chou, —Tching-kiai. —Chu-king. —Ta-tluen. —Chap. Ta-kao.

» Princes, vassaux, grands & officiers, écoutez les ordres » que je vais vous donner : le Tien, irrité, sans doute, AVANT L'ERB » contre ma famille, voulant punir mes fautes, nous a » affligés de plusieurs malheurs, en me retirant mon père. » Je l'ai perdu que je n'étois encore qu'un enfant, sans expé-» rience, incapable de marcher sur les traces de mes ancê-» tres, & de maintenir la paix parmi les peuples. J'étois » bien éloigné de sonder & de comprendre les desseins du » Tien.

Tching-ouange

» Semblable à un homme qui doit passer une rivière pro-» fonde, je cherche quelqu'un qui m'aide dans ce passage; » je n'ai pensé jusqu'ici qu'à faire éclater la magnificence du » trône, & à ne point oublier la gloire que mon père s'est » acquise en se rendant maître de l'empire. Oserois-je rien » faire contre les bienfaits du Tien? Ou-ouang, mon père, » en me remettant l'empire, me fit clairement connoître » que notre pays d'occident auroit beaucoup à souffrir, » & que le repos & la tranquillité qu'on y goûte, seroient » un jour troublés; serois-je assez borné pour ne pas apper-» cevoir qu'il me vouloit faire connoître ce qui se passe » aujourd'hui?

» Ou-keng, malgré sa foiblesse, est le dernier rejetton » d'une famille qui a été puissante. Sans consulter ses for-» ces, il ose entreprendre de rétablir le gouvernement de » ses ancêtres, quoiqu'il n'ignore pas que c'est le Tien » qui les a châtiés. Il sait la maladie qui fermente dans » l'état; il sait que le peuple n'est pas tranquille: voici » le temps, dit-il, de réparer notre perte, & par-là, » il montre clairement le mépris qu'il fait de la dynastie >> TCHEOU.

CHRÉTIENNE. III 3.

» Si Ou-keng est assez privé de raison pour faire aujour-» d'hui quelque mouvement qui fasse connoître ses desseins, » fachez que j'irai moi-même à la tête d'une dixaine de bra-Tching-ouang. " ves gens du peuple, qui ne craindront ni le péril, ni la » peine, & qui suffiront pour m'aider à rétablir la paix dans » l'empire, à soutenir l'ouvrage de Ou-ouang mon père, & à » défendre mon honneur & ma gloire. Princes & grands de » ma cour, je vous ai assemblés pour vous avertir du dessein » que j'ai d'aller avec vous, punir ces traîtres & ces rebelles, » qui ont la témérité de faire des levées, & d'exciter des » troubles.

> » Je sais que vous n'approuvez pas ma résolution; que vous » envisagez cette entreprise comme périlleuse & difficile, & » que vous redoutez les partisans de la dynastie CHANG. Tout » jeune que je suis, j'ai pensé à tout ce que vous pouvez » m'opposer; je ne puis changer de sentiment. Les sorts de » la tortue que j'ai consultés, ne m'annoncent que du bonn heur; mais je soupire, lorsque je considère que cette guerre » va écraser le peuple & le réduire à la misère. Cet objet » véritablement digne de compassion m'afflige; je ne puis » cependant me dispenser d'obéir au Tien. Quant aux peines » & aux fatigues qu'il me faudra essuyer, ne croyez pas que je » pense à les éviter; ainsi, princes, grands & officiers de mon » empire, soyez tranquilles sur ce point. Avec le secours du » Tien & l'exemple de mon père, j'espère réussir dans mon » entreprise.

> » Le Chang-ti veut que je punisse Ou-keng, oserois-je ne » pas exécuter ses ordres? N'est-ce pas le Tien, dont nous » avons reçu tant de bienfaits, qui s'est servi du minif-» tère de mon père, pour élever notre famille au point de

» grandeur où elle est? Serois-je assez ingrat pour aller direc. » tement contre ses volontés? Vous, anciens mandarins, qui AVANT L'ERB » avez vieilli dans le ministère, & vous y êtes rendus si habi-» les, vous n'avez pas oublié, sans doute, les travaux que » Ou-ouang a essuyés, & les succès que le Tien lui a accor-» dés. Serois-je le digne fils d'un tel père, si les difficultés » m'arrêtoient? Le Tien compare les maux du peuple à une » maladie: je la connois cette maladie, & je dois la traiter » avec les remèdes convenables «.

1113. Tching-ouang.

» Que diriez-vous d'un fils qui auroit reçu de son père le » plan d'une maison, & qui ne s'occuperoit pas à en faire » les fondations, ni à plus forte raison à en élever les mu-» railles? Que diriez-vous encore d'un fils qui refuseroit » d'ensemencer les terres que son père auroit labourées, » & qui rendroit inutiles ses peines & ses travaux? Que » recueilleroit ce fils au temps de la moisson? Voilà cepen-» dant ce que vous me conseillez de faire.

» Un aîné ou un père de famille laissent un fils, si ce fils » étant attaqué, n'étoit pas encouragé & secouru par les » gens de sa maison, que faudroit-il en penser?

» L'empire est un héritage que le Tien a ôté aux CHANG » pour nous le donner à cultiver: devons-nous être négli-" gens à le faire valoir? Je veux suivre les exemples de mon » père, & rétablir l'ordre sur mes frontières; les sorts que » j'ai consultés, ne m'annoncent rien que de favorable, c'est » pourquoi j'irai punir les rebelles de l'orient «.

Ou-keng, qui avoit fait entrer dans ses intérêts Koanchou & Tsai-chou, avoit encore eu l'adresse d'y attirer Yen & Hoai-y, tous deux princes de la création de Ououang. Chacun de ces princes avoit ses vues particulières.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
1113.
Tching-ouang.

Ou-keng vouloit rétablir sa famille. Koan-chou & Tsai-chou cherchoient à s'élever par la ruine de Tcheou-kong. Yen & Hoai-y, prétendoient s'emparer de la principauté de Lou, dépouiller Pé-kin, fils de Tcheou-kong, & agrandir par-là leurs domaines; & comme Ou-keng craignoit, avec raison, que le fils de Tcheou-kong ne vînt tomber sur son pays, pendant qu'il iroit contre les troupes de Tching-ouang, il engagea Yen & Hoai-y, à tourner leurs forces contre Pé-kin, bien persuadé, par la connoissance qu'il avoit de la bravoure de ce prince, qu'ils ne le chasseroient pas aisément de son pays, mais qu'ils l'empêcheroient au moins de venir le troubler dans son grand dessein.

TCHING-OUANG ayant fait revenir à son sentiment ses grands & ses officiers, toutes les troupes se disposèrent à marcher contre Ou-keng, sous la conduite de Tcheoukong. Si Ou-keng avoit été le maître absolu, il auroit, sans doute, fait beaucoup de peine à TCHING-OUANG; mais Koan-chou & Tsai-chou, ne se laissoient pas aisément gouverner, ce qui fut cause de leur perte. Tcheoukong, qui s'en doutoit, ne perdit point de temps: il les furprit, leur livra bataille & la gagna. Il fit Ou-keng prisonnier, & remit dans tout le pays la tranquillité que cette révolte avoit troublée. Koan-chou & Tsai-chou, voyant leur parti ruiné sans ressource, se sauvèrent avec les fuyards: mais, où fuir? Tout se soumettoit aux troupes victorieuses de Tcheou-kong. Koan-chou fut si chagrin de cette défaite, qu'il en mourut peu de jours après. Pour Tsai-chou, il espéra que les liens du fang qui l'attachoient à l'empereur, lui obtiendroient son pardon. Il s'alla jetter à ses genoux avec tous les sentimens

de regret & de soumission que l'état où il étoit lui inspi-

Avant l'Ere Chritienne. 1113.

Tching-ouang.

Pendant que ces choses se passoient dans le pays des CHANG, Pé-kin apprit que Yen & Hoai-y venoient à lui; il assembla les officiers de ses troupes, & leur parla en ces termes (2):

» Hoai-y & les troupes de Siu-jong, se sont ligués pour » nous faire la guerre; mais ayez bon courage, mettez » en état vos casques & vos cuirasses. Attachez le plus » fortement qu'il se pourra, les boucliers des chars de » guerre, & prenez-bien garde d'être négligens en ce point. » Préparez vos arcs & vos slèches, que le fer de vos piques » soit inébranlable, aiguisez vos sabres.

» Il faut que le peuple applanisse la route par où doit » passer notre armée, qu'il prépare les lieux où nous devons » camper, de manière que nos chevaux & nos bœuss y » soient au large; que par-tout on tienne prêts des ponts-. » levis fermes & solides, sur lesquels nos chevaux puissent » passer sans risques; la négligence est un crime que je ne » pardonnerai pas.

» Je ne prétends point qu'on poursuive trop loin les che» vaux ou les bœufs, les hommes ou les femmes qui fui» ront, & je veux que tout ce qu'on aura enlevé me soit
» apporté. Je saurai récompenser ceux qui le mériteront,
» de même que je punirai sévèrement ceux qui manque» ront à ces ordres, & s'aviseront de voler ou de briser
» quelque chose.

⁽¹⁾ Tsai-yuen. -Tsien-pien. -Chu-king-siu. -Sse-ki.

⁽²⁾ Chu-king. Chap. Mi-chi.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.
1113.
Tching-ouang.

» Je veux partir dans peu de jours pour aller chercher » l'ennemi; faites incessamment préparer les vivres, ayez » soin qu'il y en ait en abondance: ce point est important. » Vous vous rendriez coupables s'ils venoient à manquer.

» Que les soldats de nos limites du nord, sud & ouest » se disposent à faire l'arrière-garde, qu'ils aient soin de se » trouver au rendez-vous. J'ai résolu de partir. Je ne ferai pas » mourir ceux qui n'y viendront pas à temps; mais qu'ils » sachent que je ne leur pardonnerai jamais. C'est à ceux » des limites à préparer la paille & les bois nécessaires; qu'ils » en fassent de grands amas, il ne sauroit y en avoir trop«.

Le jour du départ déterminé, Pé-kin se mit en marche pour aller au-devant de l'ennemi; son armée étoit de beaucoup inférieure en nombre, mais composée des meilleures troupes, & qui avoient en lui une confiance qu'il méritoit. En arrivant à la vue de l'armée ennemie, il la · trouva rangée en bon ordre, mais mal postée; & comme il étoit encore d'assez bonne-heure, il résolut de la faire charger sur-le-champ. Le choc sut vif, & la victoire long-temps disputée; mais enfin l'aîle que commandoit Yen, ayant été enfoncée, elle mit le désordre parmi les troupes de Hoai-y: ce ne fut plus alors qu'une boucherie. L'épouvante fut si grande dans les pays dépendans de ces deux princes, que si Pé-kin avoit voulu profiter de sa victoire, il lui auroit été facile de s'en emparer; content d'avoir puni les rebelles, il se retira plein de gloire dans le pays de Lou (1).

TCHING-OUANG, après la victoire remportée sur Ou-keng,

^{(1) \$}sc-ki,

Tching-ouang.

& celle que venoit de gagner Pé-kin, condamna Ou-keng à mourir. Ensuite il fit venir Ouei-tsé, fils de l'empereur AVANT L'ERB Ti-y & frère du tyran Cheou-sin, qu'il substitua à la place de Ou-keng & créa prince de Pou-tching, où les empereurs de la dynastie des CHANG avoient tenu leur cour. Il eut la générosité de vouloir conserver en lui les restes d'une famille si illustre. Le chapitre du Chu-king (1), intitulé Oueiesé-tchi-ming, c'est - à - dire, ordre donné au prince de Ouei, peut être considéré comme un monument qui renferme les sentimens de l'empereur, à l'égard de ce prince & des empereurs CHANG dont il descendoit. En effet, TCHING-OUANG en lui donnant l'investiture du pays de Pou-tching, lui adressa ce discours, dans lequel parlant de Tching-tang fondateur de la dynastie CHANG comme d'un prince digne d'une éternelle mémoire, il ajoute: » Il est juste de la perpétuer cette » mémoire, en établissant un de ses descendans qui lui fasse » les cérémonies ordinaires. Prince, vous êtes le seul de son » auguste famille qui puissez les observer avec dignité; c'est » pour cette raison que je vous ai choisi. Usez des coutumes de vos ancêtres, de leur musique, de leurs chars, » de leurs bannières, je vous le permets. Usez-en avec » dignité, & d'une manière qui leur fasse honneur. Je » yeux dorénavant vous traiter avec tous les égards dûs à un » prince étranger. Ne nous attachons l'un & l'autre qu'à » la vertu, c'est le moyen de perpétuer nos familles, & » de les maintenir dans la gloire que nous ont acquis nos » ancêtres.

» L'auguste Tching-tang, étoit un prince rempli de sagesse

⁽r) Chu-king-ge-kiang de Camhi. - Chang-chu-tching-kiai.

Tome I.

AVANT L'ERE
CHRÉTIENNE.
1113.
Tching-ouang.

» & de vertus, d'une ame élevée, & libérale, qu'aucun » danger n'étoit capable d'ébranler. Le Tien touché de ses » grandes qualités, le choisit pour punir les crimes de la » famille des Hia, & le faire monter sur le trône. Il aimoir » les peuples comme ses enfans; il usa de clémence à leur » égard, il les maintint dans la vertu, & les éloigna du » vice; il mérita qu'une longue suite de ses descendans » jouît des avantages que tant de belles qualités lui avoient » procurés «. Tching-ouang finit par dire à ce prince, qu'en considération de ses illustres ancêtres, & pour récompenser les talens supérieurs qu'il remarquoit en lui, il lui donnoit le titre de Kong, la plus éminente des dignités après celle d'empereur. Il le chargea, en cette qualité, de gouverner les Hia (1, orientaux, c'est-à-dire, les Chinois du

⁽¹⁾ Le nom de Hia orientaux que le Chou-king donne au pays de Song du Honan, prouve l'estime que les Tonzou faisoient de la dynastie Hia, qu'ils ne regardoient point comme entièrement éteinte & dont ils respectoient les descendans. La Chine, désignée en général dans les Livres Chinois sous les noms de Tien-hia, Ciel inférieur, ce qui est sous le ciel, & de Tchong-houe, royaume du milieu, a porté successivement le nom des différentes familles impériales qui l'ont gouvernée. Par exemple, le nom de Chine que nous lui donnons, nous est venu des Arabes & des Indiens qui le prononcent Thfine; & il est certain que c'est le nom que cet empire portoit vers le milieu du troisième siècle avant Jésus-Christ, dans le temps qu'il étoir gouverné par la famille des Tusin, qui trouva moyen d'en réunir les différentes parties sous sa puissance, en détruisant les princes qui la parrageoient. La clémence des fondateurs de la dynastie TCHEOU ne leur permit pas d'éteindre les rejettons de l'illustre famille de Hra, qui voulurent bien se contenter des petits royaumes qu'ils leur donnérent en souveraineté. Ils poussèrent même la générolité jusqu'à leur permettre de sacrisser au Chang-ti, d'avoir un calendrier particulier, en un mot, de conserver les loix, les coutumes & les usages de la dynastie Hia; prérogatives dont les empereurs étoient extrêmement jaloux. Il y a lieu de croire que Tching-Ouang ne donne, aux peuples de Song, le titre de Hia orientaux qu'à raison de la permission qu'il leur donnoit de vivre selon l'ancien gouvernement des His, & d'avoir un roi de cette famille. Editeur.

pays de Song, dans le Honan, qui étoient orientaux à ! l'égard de la cout; & il lui recommanda de rester attaché CHRÉTIENNE. aux Tcheov, & de ne rien entreprendre qui pût leur déplaire.

Tching-onang.

Après que TCHING-OUANG eut fait mourir Ou-keng, & donné la principauté de Song (qui est aujourd'hui le pays de Kouei-té-fou dans le Honan) à Ouei-tsé, il détermina le châtiment que méritoient ses oncles, Tsai-chou & Hochou; car on a dit que Koan-chou, après sa défaite, mourut dans la ville de Chang. Tsai-chou fut condamné à une prison perpétuelle à Cou-lin, avec défense d'avoir aucune communication avec qui que ce fût du dehors; le Chu-king, dit qu'on réduisit à sept chars les marques de sa dignité passée. Ho-chou, sut dégradé & dépouillé de toutes ses dignités & prérogatives, & réduit au rang du peuple pour l'espace de trois ans, au bout desquels s'il changeoit de conduite & donnoit des preuves de son repentir, on le rétabliroit. Tsai-chou avoit un fils, nommé Tsai-tchong, prince brave & rempli de bonnes qualités; Tcheou-kong le proposa pour lui succéder dans la principauté de Tsai. L'empereur y consentit, sous la condition néanmoins, qu'il n'en porteroit le titre qu'après la mort de son père. Lorsque Tching-ouang lui en donna l'investiture, il l'accompagna d'instructions contenues dans un chapitre du Chu-king, qui a pour titre Tsaitchong-tchi-ming, & lui marqua la conduite qu'il devoit tenir pour mériter la continuation de ses fayeurs. Il lui recommanda sur toutes choses, de fuir l'exemple de son père, qui avoit été contre ses ordres & avoit manqué de fidélité à son égard; de se conserver ami des quatre grands

-300 HISTOIRE GÉNÉRALE

Avant l'Ere Chrétienne.

1113. Tching-ouang.

1112.

vassaux ses voisins; d'entretenir s'union avec ses frères, & enfin de défendre & de soutenir la famille impériale.

Il ne restoit plus qu'à récompenser les troupes; Tcheoukong le sit avec beaucoup de discernement & de générosité. Tout le monde sut content; il sit plus encore, il employa le talent qu'il avoit de faire des vers pour en composer à leur louange, asin de conserver la mémoire de leurs services & de leurs actions (1).

La quatrième année du règne de TCHING-OUANG, le temps du deuil de son père sini, il sit les cérémonies accoutumées dans la salle de ses ancêtres, accompagné de tous les grands de sa cour qu'il voulut entretenir sur le bon gouvernement de l'empire, sur l'état présent où il se trouvoit, & sur la conduite du peuple.

Tcheou-kong peu content de la manière dont Tchingouang avoit reçu les grands, les invita chez lai, & leur dit: » Quand nous allons devant le fils du Ciel, nous ne » pouvons nous y présenter avec trop de respect. L'empe-» reur tient à notre égard la place du Tien, il est le maî-» tre & nous dépendons tous absolument de lui; mais il » ne sauroit être trop instruit de la manière dont il doit » se comporter à l'égard de ses sujets «; tous les grands en convintent, & ayant démandé audience, ils parlèrent ainsi:

» Pour bien gouverner l'empire, il est important que » votre majesté ait à ses côtés des ministres éclairés, sages » & sidèles. Les (2) Tchang-pe sont obligés, par leur emploi,

⁽¹⁾ Chi-king. -Tong-chan.

⁽²⁾ Tchang signific ordinaire, ce qui arrive journellement, & Pe, qui étoit

» de procurer au peuple leur subsistance, & de veiller à ce so que les vivres ne manquent pas. Les Tchang-gin (1) doi» vent veiller sur la conduite des mandarins, & en instruire
» votre majesté. Les Tchun-gin sont obligés de veiller à
» ce que la justice se rende. Les Tchouai-y (2) sont char» gés des choses qui sont à l'usage de votre majesté. Les
» Hou-pen doivent avoir soin des stèches, des piques & autres
» instrumens de guerre. Votre majesté ne sauroit être trop
» attentive sur le choix de ces officiers qui sont toujours
» près de sa personne.

AVANT L'ERE
CHRÉTIENNE.
1112.
Tching-ouang.

» Ah, dit alors Tcheou - kong, que ces emplois sont » relevés & importans, mais qu'il y en a bien peu qui se » donnent la peine nécessaire pour les remplir dignement! » Anciennement, sous le règne de Yu, on recherchoit des » gens capables & expérimentés, des sages avec qui ce prince » honoroit le Chang-ti; on s'exerçoit à la pratique des neus » vertus, de sorte qu'il n'étoit pas nécessaire d'user de » remontrances: tel étoit le maître, tels étoient les minis » tres. Dans la suite des temps, des considérations purement » humaines, ayant engagé les princes à se relâcher dans la » distribution des emplois, & les grands craignant de saire » de la peine à leur prince, insensiblement il ne s'est plus

le titre de la troisième dignité de l'empire, peut se rendre par préfet, intendant, préposé; les interprètes du Chou-king disent que les Tchang-pe étoient des officiers qui avoient soin de l'approvisionnement; c'est ce que les Arabes appellent Meuhtesib, & les Grecs Agoranome. Editeur.

⁽¹⁾ Les Tchang-gin, selon le P. Gaubil, traitoient les affaires importantes du royaume & celles de la religion. Les Tchun-gin étoient juges criminels; Tchun signifie vérisser, approuver. C'étoient les trois premières charges de la cour. Editeur.

⁽²⁾ Les Tchouai-y, ou, comme a lu le P. Gaubil, les Tcho-y avoient soin des meubles & des habits de l'empereur. Editeur.

TIII2. Tching-ouang.

nouvé de fidèles ministres. Des princes tels que Kié ont AVANT L'ERE » méprisé la vertu de leurs ancêtres & ont perdu l'empire. » Tching-tang, dont le Tien se servit pour punir Kié, » n'eut pas plutôt pris possession de l'empire, qu'il choisit » des gens sages & éclairés pour remplir les emplois de » Thang-pe, de Tchang-gin & de Tchun-gin. Par-là, il se sit une » si grande réputation que tous les gens instruits s'empres-» sèrent de le servir. Il étendit au loin les bornes de son " empire, & l'éclat de sa vertu brilla de tous côtés.

> » Cheou-sin, le dernier de sa dynastie, homme inhumain » & barbare, ne choisit pour l'aider dans le gouvernement » que des gens de son caractère; il s'attira la colère du » Chang-ti, qui substitua notre famille à celle des CHANG. » Ouen-ouang & Ou-ouang, nos glorieux ancêtres, ne » confièrent ces trois emplois importans qu'à des personnes » d'un cœur droit, sincère & éclairé. Le Chang-ti trouva n en eux des gens qui le servirent avec respect & fidélité, "& le peuple, des officiers attentifs à tous ses besoins. » Outre les trois grands officiers qui avoient soin de termi-" ner les affaires, de rendre la justice, de nourrir le peuple » & de le maintenir en paix, nous avons dans le second nordre, les Hou-pen, qui ont soin des armes offensives & » défensives, les Tchouai-y, qui sont chargés des habits & » autres meubles qui regardent la personne de l'empereur; » les Tseou-ma, qui ont soin des chevaux; les Siao-yn, qui doi-» vent veiller sur la conduite des petits officiers; les Hi-po » de la droite & de la gauche, qui ont soin des chars & » des habits; les cent Se & les Fou, qui sont pour la bouche; » le grand Tou ou chef des officiers de la ville impériale; » le petit Pe; ceux qui étoient pour les sciences & les arts;

DE LA CHINE. DYN. III.

» les cent Se, qui présidoient sur les officiers du dehors; le » Tai-che ou grand historien; le Yn-pé; les Sse-tou, Sse-ma, Avant L'Erb » Sse-kong, les officiers préposés sur les pays de Ouei, de » Liu, de Tching, des trois Po & des Fan; enfin tous les » emplois qui demandent des gens zèlés & capables, soit » dans le palais, soit dehors, soit à la cour, soit dans les » provinces, étoient remplis par des gens de mérite.

" Un prince ne peut faire tout. Ouen-ouang ne publioit " pas lui-même ses ordres, & n'examinoit pas les criminels; » il ne se transportoit pas sur les lieux pour vérifier les » faits, il en chargeoit des officiers dont il connoissoit le » mérite. Ou-ouang, son fils, votre auguste père, lui suc-» céda & ne changea rien aux règlemens qu'il avoit établis; » il l'imita en tout, & il s'acquit autant de gloire.

» Prince, vous êtes sur le trône; appliquez-vous à con-» noître à fond les grands à qui vous confierez des charges. » C'est ce que faisoient Ouen-ouang, & Ou-ouang dans la » moindre affaire; consultez les sages ministres qui vous » environnent, & n'oubliez jamais ce que vous devez à » votre peuple. Souvenez-vous que vous descendez des » princes Ouen-ouang & Ou-ouang, & que vous êtes obligé » de les imiter. Eloignez de vous & du ministère, le fourbe » qui ne sait que tromper, & tout homme qui ne prend » intérêt aux affaires de l'état qu'autant qu'elles lui sont uti-» les. Faites choix de gens sages, droits, sincères, désinté-» ressés. Prenez-garde sur-tout qu'ils ne fassent des fautes » dans l'administration de la justice. L'honneur & la vie » de l'homme en dépendent. Il ne faut pas négliger les » armes; les soldats qui ne sont pass exercés font souvent » plus de mal que de bien. En temps de paix, on ne doit

IIII.

» pas suspendre ces sortes d'exercices. Il faut dresser des » soldats en temps de paix, pour qu'ils soient utiles en temps » de guerre. Qu'est-ce qui a porté la réputation du grand Tching-ouang. » Yu, au-delà des limites de l'empire? Qu'est-ce qui a fait » révérer Ouen-ouang de ses voisins & acquis à Ou-ouang » l'empire? N'est-ce pas le soin qu'ils ont eu de ne rien » négliger, & d'être prêts à tout évènement? Voilà, prince, » les modèles que vous devez suivre, si vous voulez per-» pétuer l'empire dans votre famille (1) «

> L'avis que Tcheou-kong donnoit à Tching-ouang de tenir toujours les troupes en haleine étoit d'autant plus nécessaire, qu'à cette époque même les princes de Yen & de Hoai-y, peu intimidés de la punition de leurs confédérés, continuoient de faire la guerre, non contre le prince de Lou, dont ils avoient éprouvé la valeur, mais dans l'ancien patrimoine des CHANG. TCHING-OUANG envoya contre ces rébelles, vainquit Hoai-y qu'il chassa de son pays, & prit le prince de Yen qu'il sit mourir à Pou-cou. Il rendit raison de cet acte de sévérité dans une pièce qu'il appella Tsiang - pou-cou, qui ne subsiste plus. Il obligea ensuite les peuples affectionnés à la famille des CHANG, de quitter leur pays, pour habiter auprès de la rivière Lo-ho, dans l'endroit où on leur bâtit la ville de Lo-yang (2).

> A la troisième lune, cette nouvelle ville de Lo-yang se trouvant en état d'être habitée, Tcheou-kong sit assembler les anciens officiers qui avoient été employés sous la dynastie des CHANG, à qui on avoit donné des maisons

dans

⁽¹⁾ Chu-king. Chap. Li-d

⁽²⁾ Meng-tie, -Kong-tchuen. -Then-pien,

DE LA CHINE. Drn. III. 305

dans cette ville, & il leur annonça les ordres (1) de l'empereur: » L'élévation des princes à l'empire ne dépend AVANT L'ERB » point des hommes, mais du Tien. Vous qui avez été » ministres & officiers sous la dynastie de YN, pourquoi con-» servez-vous toujours dans le cœur un esprit de révolte? » Ne savez-vous pas que votre prince Cheou-sin n'a perdu » l'empire, que parce qu'il s'est plongé dans un abîme de » crimes, dont il n'a jamais voulu se retirer? Il a allumé » contre lui la colère du Chang-ti, qui lui a ôté l'empire » pour nous le donner. Pouvons-nous aller contre ses w ordres?

Tching-ouang.

» Lorsque la dynastie des CHANG occupoit le trône, » notre pays de Tcheou n'étoit qu'une très-petite princi-» pauté (2); aurions-nous jamais ofé aspirer au trône? Mais » le Ciel qui ne protége point le vice, s'est déclaré pour » nous. Les seuls crimes de Cheou-sin ont été cause de sa

⁽¹⁾ Chu-king, Chap. To-sie ou To-che.

⁽²⁾ L'éditeur du Chou-king marque dans le sommaire de ce chapitre. » Il paroît 20 par-là, qu'il n'y avoit pas alors beaucoup de villes dans la Chine, & que les » peuples vivoient dans les campagnes «. Cette expression, par-là, indique-t-elle ce que dit ici Tcheou-kong sur le peu d'étendue du patrimoine des Tcheou sous le règne de la dynastie CHANG, ou simplement la construction de la nouvelle ville de Lo-yang? Dans l'une & l'autre supposition, je n'apperçois pas sur quel fondement pose cette conjecture. Tcheou-kong ne persuada à TCHING-OUANG de construire cette nouvelle ville, que pour y attirer les anciens officiers, serviteurs de la dynastie CHANG, afin de les veiller de près, & de faire cesser les idées de révolte dont ils entretenoient les peuples; cette politique étoit bien vue & lui réusse, comme on en aura la preuve. Quant au patrimoine des TCHEOU, il étoit peu considérable en effet, & leur grande puissance, sans avoir recours au Chang-ti, ne vint que de leur bon gouvernement qui leur attira l'estime & la soumission des princes & des seigneurs vassaux de l'empire, à l'aide desquels ils détrônèment Cheou-sin. Le nombre prodigieux des principautés que Ou-ouang créa en faveur des princes de sa maison & des seigneurs qui l'avoient aidé à monter sur le trône, , ne prouve guère le sentiment que je combats. Editeur.

AVANT L'ERR CHRÉTIENNE. 1111. Tching-ouang.

» perte. Le peuple souffroit & étoit troublé. Le changement » que nous voyons, ne devroit-il pas vous persuader de la » volonté du Tien?

» Vous n'avez qu'à vous rappeller le passé, pour juger du parti que vous avez à prendre. Si vous dites : la famille des TCHEOU, ne sait pas gouverner un grand empire; pie vous demande si la famille des HIA ne pouvoit pas en dire autant de celle des CHANG? Nos anciens disoient que le Chang-ti a donné à l'homme une raison capable de le conduire au vrai repos. Kié, dernier prince de la dynastie des HIA, renversant toutes les règles de la vertu, se s'opposant à ce que la raison lui dictoit, pouvoit-il rouver le repos? Dès le commencement de son règne, il ririta le Chang-ti qui l'avertit par divers prodiges; mais persistant dans ses crimes & dans toutes sortes de débaunches, le Tien, justement indigné, lui ôta l'empire pour pe le donner à Tching-tang.

» Depuis Tching-tang jusqu'à Ti-y, les sacrifices au Chang-» ti n'ont point été interrompus; mais Cheou-sin, sils de » Ti-y, incapable de suivre les lumières du Tien, & de » se laisser toucher par l'exemple de ses ancêtres, mérita les » châtimens les plus rigoureux. Le Chang-ti, pour mon-» trer à la postérité qu'il ne vouloit punir que lui, ne souf-» frit pas que dans les quatre parties du monde, aucun » royaume, grand ou petit, reçût le moindre tort.

» En retranchant Cheou-sin, le Chang-tinous a substitués » à sa place; telle a été la volonté du Tien, & vous voyez » clairement l'obligation où vous êtes de nous obéir & de » vous soumettre. Pensez-vous que vous ayant transportés » ici, à l'occident de votre pays, vous pourriez encore nous » faire de la peine? Avez-vous oublié que lorsque Cheou-» sin eut perdu l'empire, nous ne laissames pas de donner » la principauté des pays, d'où vous venez, à Ou-keng son » fils? Mais Ou-keng s'étant révolté, vous l'avez aidé dans Tching-ouang-» sa révolte, & vous nous avez mis dans la nécessité de » vous transporter ici. Au reste, c'est votre avantage; éloi-» gnés de tout sujet de trouble & de révolte, & unique-» ment occupés à remplir votre devoir, vous y trouverez » la paix & le repos.

» Quand je vous ai transportés ici, je n'ai nullement con-» sidéré mon avantage, mais le vôtre; ne vous opposez point » aux ordres du Tien que je n'oscrois me dispenser d'exé-» cuter, & ne m'en voulez pas de mal. Vous savez ce qui » se passa au commencement de la dynastie des CHANG, lors-» que ces princes succédèrent aux Hia; nous en avons le » récit dans l'histoire de ce temps-là. C'est aujourd'hui la » même chose. Je vous rapporte cet exemple afin que vous » ne vous en preniez pas à moi, & que vous sachiez que » c'est par l'ordre du Tien que j'agis.

» Sujets des quatre principautés, quand vous vous révol-» tâtes dernièrement, il fut jugé que vous méritiez tous » la mort; mais on ne put se résoudre à vous punir si sévè-» rement. On détermina qu'il valoit mieux vous transporter » ici pour y vivre sous nos loix. J'ai fait bâtir cette grande » ville, afin de vous faire connoître que je ne vous regarde » point comme étrangers; afin que vous vous soumettiez, » & que vous vous occupiez à cultiver les terres qu'on » vous donne.

» Si vous ne manquez pas à l'obéissance que vous me so devez, le Tien vous comblera de bienfaits, autrement

AVANT L'ERE
CHRÉTIENNE.
1111.
Tching-ouang.

» on vous ôtera vos terres; & usant de l'autorité que le Tien » m'a donnée, je vous châtierai sévèrement. Vivez donc en » paix, & faites fleurir le commerce. Rendez cette ville de » Lo-yang célèbre par sa soumission, & vous aurez la conso-» lation de voir vos ensans comblés de richesses, & honorés » par les emplois qu'ils obtiendront parmi nous «.

Cette même année, à la cinquième lune, TCHING-OUANG revenu à Tsong-tcheou, après l'entière défaite des princes Hoai-y & Yen & le transport de leurs peuples dans la ville de Lo-yang, nouvellement construite, composa un discours, qu'il ordonna à Tcheou-kong de publier après son retour de Lo-yang.

Cet écrit est adressé aux mandarins & aux chefs des quatre royaumes de Koan, Tsai, Ho & Chang, situés dans les provinces de Ho-nan & de Chan-si, qui, par leur révolte, avoient mérité la mort, mais auxquels TcHING-OUANG avoit accordé une amnistie générale. Tcheou-kong y dit. au nom de l'empereur, que le peu de respect qu'ils avoient eu pour les ordres du Ciel, & leur négligence à l'honorer par des cérémonies & par des sacrifices, les avoient jettés dans ce précipice. Il leur rappelle les débauches & le gouvernement tyrannique de Li-koué; les maux qu'il fit souffrir aux peuples en distribuant les emplois à des gens cruels & avares. Tching-tang, prince doux & pacifique, nommé par le Ciel pour punir & détruire la dynastie HIA, rétablit le bon ordre & rendit aux peuples, accablés depuis si longtemps, le bonheur & le repos après lesquels ils soupiroient. Il ajoute que depuis Tching-tang jusqu'à l'empereur Ti-y, prédécesseur de Cheou-sin, la vertu fut honorée & récompensée; mais qu'il n'en fut pas de même sous le règne de ce

dernier prince. Il fait voir aux chefs des quatre royaumes que ce n'est pas le Ciel qui a ôté l'empire à la famille des HIA, ni à celle des CHANG, mais qu'on doit attribuer la chûte de ces deux dynasties à la débauche, à l'orgueil & aux crimes de Li-koué, ainsi qu'aux mauvaises mœurs & à la cruauté de Cheou-sin.

AVANT L'ERB CHRETIENNE. 1111. Tching-ouang.

» Qu'est-il nécessaire, continue TCHING-OUANG, de vous » retracer tout ceci? J'ai accordé une amnistie générale aux » peuples de vos quatre royaumes, bienfait dont vous de- » vriez être reconnoissans; d'où vient cependant que vous » êtes encore inquiets? D'où vient que vous ne vous soumet- » tez pas à notre dynastie? Je vous ai fait bâtir des maisons, » je vous ai donné des terres à cultiver, il ne vous manque » rien; d'où vient donc que vous conservez cet esprit de » rébellion? D'où vient que vous ne vous soumettez pas aux » ordres du Tien.

» J'ai fait ce que j'ai pu pour vous obliger à rentrer dans » le devoir. Je vous ai avertis plusieurs sois. Si vous ne chan» gez, sachez que j'userai de toute la rigueur des loix. En
» vous obligeant de quitter votre pays pour demeurer à
» Lo-yang, je vous ai donné pour inspecteurs, des officiers
» prudens & sages. Si dans quatre ou cinq ans, ils sont con» tens de votre soumission, soyez sûrs que je vous distin» guerai dans la distribution des emplois. Je vous en donne
» ma parole, & elle est sacrée (1) «.

Ce discours qui avoit été précédé de l'exhortation que Tcheou-kong leur avoit déja faite au nom de l'empereur, fit tant d'impression sur ces anciens serviteurs de la dynastie

⁽¹⁾ Chu-king: Chap. To-fang.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1111. Tching-ouang. CHANG, que depuis ce temps-là ils furent aussi affectionnés à la dynastie TCHEOU, qu'ils en avoient paru jusques-là éloignés; de sorte que TCHING-OUANG, ayant annoncé une partie de chasse vers la partie méridionale de la montagne Ki-chan, ils demandèrent à ce prince la permission de le suivre, qu'il leur accorda. Cette chasse se fit avec un cortége nombreux, parce que les princes & les gouverneurs avoient accompagné l'empereur. Ils y goûtèrent tant de satisfaction, qu'ils lui proposèrent de s'engager, par serment, à lui être fidèle. TCHING-OUANG agréa leur demande, d'autant plus volontiers que les princes Tchou-pé, King-man & Sien-meou, qui n'étoient soumis à l'empire qu'autant qu'ils le vouloient bien, étoient de cette partie. TCHING-OUANG interrompit donc la chasse, & fit dresser, sur le sommet de la montagne, un pavillon, sous lequel il reçut le serment de tous les princes ses vassaux (1). Les princes

⁽¹⁾ L'historien Chinois ne marque pas quelles étoient les cérémonies usitées pour ces sortes de sermens. Mais on voit, dans la suite, que lorsque les Tchuheou, c'est à-dire les princes vassaux de l'empire, faisoient entre eux des alliances & se juroient une sidélité réciproque, ils cimentoient leurs sermens, en se frottant les lèvres avec le sang d'un boenf. qu'on enterroit ensuite tout vif. Le caractère ming, qui exprime ce serment, est composé de deux mots, dont l'un signifie éclairer, manifester, & l'autre, le sang. Dans l'origine, les contractans buvoient de ce sang, & s'en servoient, au lieu d'encre, pour écrire le traité. Les Tartares, à ce que je pense, ont emprunté cet usage des Chinois, & y ont fait quelques changemens. Lorsque Genghis-khan fut arrivé sur les rives du Pan-tchouni avec son armée, Hasar, son frère, sit tuer un cheval; Genghis-khan but de l'eau de cette rivière, & sit serment, en invoquant le Ciel, de partager avec ses officiers le doux & l'amer, & s'offrit, s'il y manquoit, à devenir comme l'eau qu'il buvoit. Ses officiers burent aussi de l'eau & firent le même serment. & l'histoire remarque que leurs familles se piquèrent d'une sidélité & d'une intrépidité à toute épreuve. En 1211, Yalu-lieou-ko, prince de la famille des Leao, pour donner des preuves de sa sidélité à l'égard de Genghis-khan, dont il se décla-

DE LA CHINE. DYN. III.

Tchou-pé, King-man & Sien-meou, suivirent leur exemple, ce qui remplit de joie toute la cour, & ne contribua AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. pas peu à confirmer les anciens officiers de la famille précédente, dans le parti qu'ils avoient pris d'être fidèles aux TCHEOU (1).

Tchiug-ouang.

TCHING-OUANG, pour réunir les princes & les soumettre entièrement, s'appliqua à examiner leur conduite; il punit ceux qui négligeoient de venir lui rendre leurs hommages, & rétablit l'ordre & la tranquillité dans toutes les parties de l'empire où il se transporta. Tous les grands vassaux se conformèrent à ses règlemens; il sut gagner l'estime & l'amitié de ses sujets, & même des barbares qui demandèrent à lui être soumis, & à vivre sous ses loix. Lorsqu'il eut visité: toute la Chine, de retour à Tsong-tcheou, il s'occupa à créer différentes charges qu'il crut nécessaires pour le gouvernement de l'état, & la sixième année de son règne, il publia un édit concernant ces nouvelles créations, où il s'exprimoit ainsi (2).

1110.

» Dans ces heureux siècles où les loix étoient en vigueur. » les sages princes ne pensoient qu'à conserver l'empire en » paix; mais quelques soins qu'ils se soient donnés, on a vu » cependant le trouble succéder à la plus grande tranquil-» lité; est-ce faute de bonnes loix? Non certainement, » puisqu'elles prévenoient tout ce qui pouvoit troubler » le repos des peuples.

roit vassal, monta sur la montagne de Kin, sacrissa des victimes, un cheval blanc & un bouf noir, brisa une flèche, & fit son serment. Editeur.

⁽¹⁾ Tso-tchuen. —Tou-chi. —Ouai-tchuen.

⁽²⁾ Chu-king, Chap. Tchcou-koan.

AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. 1110. Tching-ouang.

» Yao & Chun ayant examiné l'antiquité (1), créérent » cent officiers. Dans le palais, les Pe-koué avoient soin de » déterminer en dernier ressort, toutes les affaires, avant » qu'elles fussent rapportées à l'empereur, & le Sse-yo avoit » inspection sur tous les gouverneurs & les vassaux de » l'empire. Hors le palais, ces princes avoient les Tcheou-» mou & les Heou-pé; chaque province avoit le sien; les » premiers avoient soin qu'il ne manquât rien au peuple » pour vivre en paix; les seconds avoient inspection sur » les officiers des provinces, & les empêchoient de fouler » le peuple; la correspondance établie entre ces officiers » du dedans & ceux du dehors, conservoir la concorde » dans toute l'étendue de l'empire. Les empereurs des CHANG » & des HIA, augmentèrent du double le nombre de ces » officiers, à mesure que les peuples se multiplièrent. Ces » princes sages & éclairés, n'ont jamais pensé que le bon » gouvernement consistât dans le petit ou le grand nom-» bre d'officiers, mais dans leur choix.

»Quoique sans mérite (2), j'ai succédé à ces grands princes,

⁽¹⁾ Le P. Gaubil conclut, d'après cette expression, que Yao & Chun devoient avoir des connoissances sur les temps qui les avoient précédés, & il a raison. Il est parlé dans le *Tso-tchuen* des officiers de Hoang-ti, & de Chao-hao qui régnoient avant Yao. Consucius, dans ses commentaires sur l'Y-king, parle de Fou-hi, de Chin-nong & de Hoang-ti, comme de princes qui ont régné avant Yao. Editeur.

⁽²⁾ Le texte porte, tout petit que je suis; la politesse chez les Chinois est poussée à un point, qu'ils n'employent ordinairement que des termes de mépris quand ils parlent d'eux-mêmes & de ce qui leur appartient, tels que sont; siao, petit; tsien, méprisable; hia, inférieur; pou-tsai, inérudit; siao-seng, petit disciple; pour dire ma maison, kan-kia, froide maison; mon fils siao-kiuen, petit chien. Le terme moi est incivil, & ne se peur employer qu'en parlant à un valet. C'est tout l'opposé lorsqu'on parle de quelqu'un ou à quelqu'un; on prodigue alors les termes de kouei, illustre; tsun, noble; pao, précieux; chang, haut; ta, grand; kao, élevé, &c. Editeur,

DE LA CHINE. DYN. III.

» & je suis dans la crainte qui ne m'abandonne ni jour = » ni nuit, de ne pouvoir marcher sur leurs traces; je trem- AVANT L'ERB » ble de ne pouvoir réussir.

Hio. Tching-ouang.

» Les trois officiers que nous appellons les trois Comtes, » sont le Tai-sse, le Tai-sou & le Tai-pao; le Tai-sse est le grand » maître de l'état, qui a l'intendance sur tous les officiers. » Le Tai-fou qui tient la seconde dignité, doit aider le » Tai-sse dans son emploi, & il jouit du même pouvoir, » mais il lui est subordonné, Le Tairpao est le grand pacifica-» teur, & doit veiller à ce que la paix & la tranquillité de » l'empire ne reçoivent aucune atteinte : ces trois grandes » charges ne doivent être exercées que par des officiers du » premier mérite.

» Nous avons encore les trois Kou ou vicomtes; savoir, » le Chao-sse, le Chao-sou & le Chao-pao, qui exercent les mêmes » emplois, & sont tenus des mêmes obligations que les » Tai-sse, Tai-sou & Tai-pao, mais en second. Ces six premiers » officiers de l'état doivent s'aider mutuellement; ils peuvent » aisément faire fleurir l'empire, & m'être du plus grand » secours. L'emploi du Tchong-tsai, ou premier président du » tribunal de qui dépendent tous les mandarins, veillera » fur la distribution des charges qu'il fera avec discernement & avec justice. Le Sse-tou ou premier président du >> Hou-pou, tribunal des deniers publics, tiendra la main à ce » que le peuple soit attentif dans l'observance des einq sortes » de devoirs. Le Tsong-pé ou premier président du tribunal » des rits, aura soin de maintenir les peuples dans la bonne » doctrine, & veillera à ce que les sacrifices se fassent avec » tout le respect convenable; le Sse-ma, ou premier prési-» dent du bureau de la guerre, aura soin des troupes, &

 \mathbf{Rr}

Tome I.

IIIO. Tching ouang.

» maintiendra la paix sur nos frontières. Le Sse-keou ou pre-AVANT L'ERE '» mier président du tribunal des crimes, sera observer les » loix contre les criminels & les malfaiteurs. Le Sse-kong ou » premier président du tribunal des ouvrages publics, veillera » à ce que les différentes routes, soit par eau, soit par terre, » les bâtimens & autres ouvrages publics, soient toujours » en état.

> » Les affaires ainsi partagées en six disférens tribunaux, si » tous les officiers qui les composent s'acquittent de leur » devoir, suivant l'obligation de leurs charges, je ne doute » point que l'on ne voie quelque changement heureux, » & que nous n'affermissions la paix dans l'empire. Tous » les six ans, les cinq Fou, ou les princes vassaux des cinq » ordres différens, viendront à la cour faire hommage, & n de douze en douze ans, l'empereur en personne, sui-» vant le temps, ira visiter les provinces, accompagné de » ses ministres. Les princes & les mandarins des provinces, » viendront le recevoir, & lui proposeront ce qu'ils croiront » expédient pour le bien de l'état; ils recevront ses ordres, » & de cette manière les peuples se maintiendront en paix, » & les mandarins seront éclairés.

"O yous qui servez l'empire, mandarins, quels soins, » quels respects ne devez-vous pas avoir pour les emplois » qui vous sont confiés? Soyez sur-tout attentifs à la justice; » les supplices ne sont que pour corriger le vice. Il faut » avoir des égards pour le public, & étouffer toutes vues » particulières; vous ferez connoître par-là que vous aimez » les peuples. Voyez comment faisoient les anciens, lorsqu'ils » entroient en charge. N'arrêtez rien qu'après un mûr exa-» men, & vous verrez que vous ferez peu de fautes; prenez 20 les loix pour la base de votre conduite; que des raisonnemens artificieux ne mettent point le trouble dans vos Ayant L'ERB » actions. N'agissez jamais sur des doutes, principalement » s'il est question d'affaires de quelque conséquence. Ne » les gâtez point par votre négligence, & soyez parfaite-» ment instruits de vos obligations, autrement ce seroit » être comme une statue tournée contre une muraille.

Tching-ouang.

» Pour vous, mandarins des tribunaux, souvenez-vous de » trois choses: si vous avez une intention droite, vous » acquerrez du mérite: si vous êtes soigneux à pratiquer la » vertu, vous ferez fleurir les loix, & si vous êtes décidés » dans l'exécution, vous vous épargnerez beaucoup de » peine. Un orgueilleux en place, n'y sera pas long-temps, » & la rétribution d'un prodigue ne peut lui être d'un grand » secours. Plus vous êtes élevés, plus vous devez être hum-» bles & respectueux à l'égard de tout le monde. Que votre » vertu ne se démente jamais. Si vous suivez cette règle, » sachez que vous jouirez d'une paix constante; mais si vous » n'avez que l'apparence de la vertu, vous devez vous atten-» dre à avoir le cœur dans une agitation continuelle, sans » espérance de repos.

» Plus vos dignités sont éminentes, plus vous devez pen-» ser à la difficulté de vous y maintenir; tout doit être » pour vous un sujet de crainte. Si vous ne doutez de rien, » vous n'êtes pas loin de votre chûte. Accueillez les sages, » n'en souffrez pas d'autres auprès de vous. Ayez le cœur de » tous vos mandarins, sans cela il est difficile qu'il ne s'élève so des troubles. Si ceux que vous produirez dans les emplois » s'en acquittent dignement, ils feront votre gloire, & prou-" yeront votre discernement; autremenr ils feront votre

AVANT L'ERE CHRÉTIENCE. 1110. Tching-ouang.

" » déshonneur, & donneront à connoître que vous êtes indi-" » gnes du poste que vous occupez. Vous donc, grands offi-» ciers, qui possédez les premières charges de la couronne, " » appliquez-vous à les remplir avec fidélité. Aidez votre » prince, travaillez au repos du peuple, & faites régner la » vertu dans tout l'empire «.

Cette même sixième année, TCHING-OUANG, après avoir établi ses différens officiers, reçut la nouvelle que les ambassadeurs d'un royaume étranger, appellé le royaume de Yue-tchang-chi, venoient lui apporter des présens, & faire hommage. Ce royaume, situé au sud du pays de Kiao-tchi on de la Cochinchine, n'avoit jamais envoyé personne en Chine. L'empereur ordonna de les amener à sa cour, & qu'on leur rendît par-tout beaucoup d'honneurs. Ce prince les reçut fort bien, les traita avec diftinction, & accepta leurs présens, parmi lesquels étoit un faisan blanc, espèce inconnue jusques-là; après quoi, il leur fit demander pour quel sujet ils étoient venus: Ils répondirent, par interprètes, que les vieillards disoiene hautement dans leur pays, que depuis trois ans on n'avoit vu ni vents, ni tempête, ni pluies hors de saison, ni grandes vagues sur la mer, & qu'il falloit qu'il y eût quelque cause spéciale d'une telle saveur du Tien; qu'apparemment le trône de la Chine étoit occupé par un sage empereur. qui leur procuroit ces bienfaits.

Tcheou-kong, après cela, les conduisit à la salle des ancitres de la famille régnante, où il sit étaler, d'un côté les présens qu'ils avoient apportés, & de l'autre ceux que Tchingouang envoyoit à leur prince, parmi lesquels étoient cinq chariots d'une nouvelle invention. Ces chariots mettoient à

DE LA CHINE. DYN. III.

couvert & indiquoient en même-temps la route qu'ils tenoient, par le moyen d'une petite boîte, faite en forme AVANT L'ERB de pavillon ou de dôme, suspendue à l'impériale, dans laquelle étoit une main qui marquoit toujours le sud, de quelque côté que les chariots tournassent. C'est pour cette raison qu'on les appella Tchi-nan-tché (1) ou chariot du sud. Cette

Tching-ouang.

(1) Aucun des interprètes ne doute qu'il faille entendre de la boussole l'expression Tchi-nan-tche, mot-à-mot, le char qui indique le midi. Les Chinois l'appellent encore aujourd'hui Tchi-nan. Il y a toute apparence que nous leur devons cette découverte importante dont Marco-Polo, au retour de ses voyages, aura donné la connoissance à l'Europe, ainsi que celle de l'Imprimerie. Il y a beaucoup d'apparence encore que nous l'avons connue affez long-temps avant que d'en faire usage; car il en est parlé dans des vers de Guyot de Provins, qui écrivoit dans le douzième siècle, & qui nous en a donné la description sous le nom de Marinette ou Mariniere.

> Un art font qui mentir ne peut Par vertu de la Marinetse, Une pierre laide & noirette Où li fer volontiers se joint Et si regarde le droit point, Puisque l'aiguille l'a touchée,

En l'eau la mettent sans plus, Et li fécus li tient dessus.

Cependant, en 1598, lorsque les Portugais pénétrèrent pour la première sois dans la mer des Indes, ils y trouvèrent un nombre prodigieux de vaisseaux, & un commerce réglé sur toutes les côtes des Indes, sur celles de l'Afrique, de l'Arabie, de la Mer rouge & de la Perse, ce qui les surprit beaucoup; mais ils le furent encore davantage, lórsque Vasco de Gama ayant demandé au roi de Melinde un pilote, qui conduisît sa flotte à Calicut, il trouva dans ce pilote, nommé Kanaka, gentil de Guzarate, un homme si habile dans la navigation. que les Portugais lui ayant montré un astrolabe, il y sit peu d'attention, parce qu'il étoit accoutumé à se servir de la boussole, du quart-de-cercle & des cartes géographiques. Si on s'en rapporte aux Chinois, l'origine de la boussole remonte chez eux à plus de 2600 ans avant Jésus-Christ sous le règne de Hoang-ti, à qui ils attribuent un nombre prodigieux d'inventions. Le Ouai-ki assure que cet em-

AVANT L'ERE CHRÉTTENNE. 1110. Tching-ouang.

machine fut d'une grande utilité aux envoyés de Yue-tchangchi; car arrivés au royaume de Fou-nan-lin, sur le bord de la mer, ils montèrent des barques, & par le moyen de cette boussole, ils ne mirent qu'un an pour retourner dans leur royaume.

1109.

Après le départ de ces ambassadeurs, TCHING-OUANG, à la septième année de son règne, le deux de la seconde lune, prit la résolution de quitter Tchi-fong, ancienne cour des princes de TCHEOU, pour aller à Fong-tching, & de-là à Lo-yang, où il résolut d'établir sa cour. Tcheou-kong & Chao-kong qui avoient la dignité de Tai-pao, furent devant pour disposer toutes choses: ces deux ministres ne partirent cependant de Fong-tching que le trois de la troisième lune pour se rendre à Lo-yang, où ils arrivèrent le cinq au matin. Ils parcoururent avec soin toute la ville, nivelèrent le terrein & déterminèrent ensuite l'endroit où on bâtiroit le palais & la falle des ancêtres de la famille impériale; on marqua aussi les divers endroits où l'on devoit faire des ponts, & de combien il falloit aggrandir Lo-yang, pour en faire une ville impériale. Cet examen fait & le plan tracé, Tcheoukong qui étoit bon mathématicien, fit élever un Gnomon, de huit pieds de haut, pour prendre les différentes hauteurs du

pereur, pour venir à bout du rebelle Tchi-yeou qui avoit, dit-on, l'art d'obscurcir l'air, sit construire un chariot qui indiquoit le midi (Tchi-nan), & par le moyen duquel il trouva Tchi-yeou qu'il prit & enchaîna dans l'endroit où se donna la bataille, appellée, à raison de cette désaite; Tsious-pi-tchi-ye, la campagne ou le camp du frein rompu. Tchin-in, cité dans les annales, à cette même époque, prétend que sous Hien-rsong, empereur des Tang (dont le règne commença l'an 806 de Jésus-Christ), on détermina la forme de ce char. Il avoit une impériale surmontée de la sigure d'un sien-gin ou d'un immortel. De quelque côté que le char allât, il montroit toujours le midi avec sa main. Editeur.

DE LA CHINE. DYN. III.

soleil; ce Gnomon lui donnoit à midi, le jour du solstice d'été. l'ombre d'un pied cinq pouces huit lignes; au solstice d'hi- AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. ver, l'ombre de treize pieds un pouce & quatre lignes; & aux 1109.

Tching-ouang. deux équinoxes, celle de sept pieds trois pouces six lignes.

Le jour suivant, Tcheou-kong fit un sacrifice au Tien, & lui immola deux bœufs, pour demander qu'il protégeât cette nouvelle ville. Il adressa disférens ordres aux grands du pays, qui les reçurent avec respect; alors il se disposa à retourner à la cour. Chao-kong, à la tête des principaux d'entre les princes héréditaires des CHANG, les présenta à Tcheou-kong, ainsi que les présens qu'ils offroient à l'empereur avec les cérémonies ordinaires, c'est-à-dire, à genoux. Alors Chao-kong prenant la parole dit à Tcheou-kong: » Je vous prie d'avertir l'empereur, que la bonté que sa » majesté a eue de faire bâtir la ville de Lo-yang, a rempli » de reconnoissance les peuples de CHANG qui l'habitent, » ils sont entièrement changés. Ce qui les a sur-tout com-» blés de joie, c'est d'avoir des mandarins particuliers qui » aient soin de leurs affaires. Hélas! le Hoang-tien, le Chang-ti 22 avoit placé Cheou-sin sur le trône comme son fils aîné; » mais ses crimes l'ont fait rejetter. Le prince qui est sur le » trône, jouit, à la vérité, d'un bonheur sans bornes; mais » qu'il est exposé à des malheurs sans fin, & quel respect ne » lui doit-on pas!

» Si la dynastie CHANG s'est perdue, on ne doit point en » accuser les sages & anciens princes qui l'ont gouvernée » avec tant de prudence & de succès, mais leurs descendans » qui par leur mauvaise conduite & par leurs vices, ont » écarté d'auprès d'eux les bons ministres, & les ont obli-» gés de se cacher pour se soustraire à leur injuste colère;

Avant l'Ere Chrétienne. 1109.

» qui ont contraint leurs sujets hommes & femmes de » prendre leurs enfans dans leurs bras, de les baigner de » larmes, en demandant vengeance au Tien, & en partant Tching-ouang. » pour aller chercher ailleurs quelque asyle où ils sussent à » couvert de leur cruauté. Le Tien touché de compassion, » les a tirés de la misère, en mettant l'empire en d'autres » mains. Qu'elle attention ne doit pas avoir un prince pout » la vertu?

> » Lorsque les peuples de HIA étoient gouvernés par des » princes sages & vertueux, tels que le grand Yu, le Tien » en prenoit soin, & accordoit sa protection à leurs des-» cendans; mais quand leurs descendans ont abandonné » la vertu, le Tien les a aussi abandonnés, & ils sont tom-» bés. Il en est de même de la dynastie CHANG: Tching-» tang attiroit sur ses descendans & sur ses peuples les » faveurs du Tien; Cheou-sin ne mérita que sa colère & » perdit l'empire.

> » Notre jeune prince qui occupe aujourd'hui le trône, » ne doit pas rejetter les avis des anciens qui ont de l'expé-» rience; il doit chérir leur vertu, il doit estimer leur habileté, » & il suivra les intentions du Tien. Quoique jeune, il est » fils aîné du Tien. S'il réunit parfaitement son peuple, il » peut s'assurer d'être heureux; s'il commence de bonne-» heure à craindre de ne pas remplir entièrement ses obli-» gations, le peuple craindra de ne pas lui être soumis » parfaitement. Quand l'empereur viendra, il doit se res-» souvenir qu'il tiendra içi la place du Chang-ti, il faut » qu'il gouverne ce peuple par lui-même, & il rendra célè-» bre ce pays du milieu«. Tcheou-kong, dit lui-même: » Si » l'empereur, suivant les intentions du Chang-ti, fait avec pect pect

» respect les sacrifices pour demander sa protection, il » pourra par ce moyen espérer de réussir dans le gouver- AVANT L'ERE » nement du milieu; ce n'est qu'avec ce secours que le peu-» ple peut espérer d'être heureux. Le bon gouvernement » dépend beaucoup des officiers dont on se sert. Les anciens so mandarins des CHANG, savent comment il faut gouverner » leur peuple; si on leur donne de nos officiers pour » les instruire de nos loix, insensiblement vous les verrez s'y » accoutumer.

» Un prince qui est maître de l'empire, ne sauroit trop » estimer la place qu'il occupe, & ne pas respecter la vertu: » nous devons avoir sans cesse devant les yeux les exem-» ples des HIA & des CHANG. Qui de leur temps auroit osé » dire, je sais que notre dynastie durera des années, ou » je sais qu'elle finira bientôt? Ce sont elles-mêmes qui, par » leur peu d'estime pour la vertu, se sont perdues; TCHING-» OUANG, notre maître succède à ces princes, il faut qu'il » succède à la vertu de ceux qui ont établi ces dynasties.

» Les peuples de Lo-yang sont comme des enfans à qui » on apprend à se nourrir. Le Tien leur a donné un pen-» chant qui peut les porter au bien ou les entraîner au mal; » cela dépendra de la manière dont nous les gouvernerons » dans ces commencemens. Il faut que notre prince les » traite avec bonté, qu'il respecte la vertu & sache la récom-» penser; il gagnera par-là leur cœur & leur attachement. » Il ne faut pas user de la dernière sévérité, à leur égard. » sous prétexte qu'ils feront de grandes fautes; peu-à-peu » ils se corrigeront. Le prince qui occupe la première place » doit aussi être le plus vertueux. Que tout le monde s'écrie: » que notre dynastie des TCHEOU dure autant que celle des Tome I. Sſ

AVANT L'ERE CHRÎTTEME. 1109. Tching-ouang.

" » HIA, & qu'elle ne finisse point comme celle des CHANG!

" » Le prince doit savoir qu'il n'est affermi sur le trône qu'au» tant que le peuple est content «.

Chao-kong, après ce discours, se mit à genoux, battit de la tête contre terre, & ajouta: » Moi petit, mais sidèle » sujet de sa majesté, j'ose la prier de recevoir l'hommage » de son peuple, des mandarins & de ses officiers; qu'elle » daigne les éclairer comme elle fait ses anciens sujets; ils » ont droit comme eux à ses bienfaits «.

Tcheou-kong ayant reçu ordre de demeurer à Lo-yang, par un courier envoyé exprès, se mit à genoux devant ce courier & lui parla ainsi: » Je suis à Lo-yang, par » un ordre de sa majesté, afin de disposer toutes choses » pour y recevoir sa cour: quand tout sera en état, je vous » prie de lui dire qu'il est expédient que je m'en retourne. » C'est par un bienfait signalé du Hoang-tien, que cette » ville a commencé à s'élever, & j'espère l'achever de même. » Après avoir examiné avec Chao-kong, nous avons déter-» miné l'emplacement que doit occuper le palais de sa » majesté. & celui qui est destiné pour le peuple. Dès que » je sus arrivé ici, je me transportai au nord de Hoang-ho » pour visiter la rivière Li-choui; de-là, je tournai du côté » de l'est & ensuite du côté de l'ouest, pour prendre con-» noissance des rivières Kien-choui & Tchen-choui, & no comparer les pays quelles arrosent avec ceux que parcourt » la rivière Lo-ho. J'examinai de même le pays de l'est de la » rivière Tchen-choui, & sis dresser une carte exacte de » tout ce pays, pour être présentée à sa majesté«. Tcheoukong, sans perdre de temps, sit repartir le courier pour la cour.

TCHING-OUANG, après avoir reçu les dépêches de Tcheoukong, renvoya le courier avec cette réponse: » Je n'ai AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. » garde de ne pas respecter comme je le dois, les bien-» faits du Tien. Le lieu que vous avez choisi, me fait » connoître que c'est un bonheur pour la dynastie Tcheov » de vous avoir, & le soin que vous avez d'expédier mon » courier, est un effet de votre zèle pour mon service. » Vous me souhaitez les faveurs du Tien, des mille & » mille années; si j'ai quelque félicité, n'est-ce pas à vos » sages conseils que je la dois? Nous en profiterons l'un " & l'autre «.

Tching-ouang.

Tcheou-kong, lui répondit: » Quand votre majesté vien-» dra dans cette nouvelle cour, il faut qu'elle y paroisse »avec éclat. La première chose quelle y sera, sera d'offrir un » sacrifice pour cette nouvelle ville, quoique l'usage n'en soit » point fixé dans nos livres. J'ai disposé les officiers d'ici; » à aller au-devant de votre majesté. Je leur ai fait entendre » quelle auroit égard à leurs services & à leur mérite.

» Dans les récompenses que votre majesté distribuera n elle doit avoir entre ses mains un mémorial où le mérite » de chacun soit marqué exactement. C'est à elle de donner » aux mandarins les instructions nécessaires; mais je crains » quelle ne se laisse aller à quelques inclinations particu-» lières. Elles sont de la nature du feu; d'abord il ne fait » pas grand effet; ensuite il devient si grand, qu'il est im-» possible de l'éteindre. Par rapport aux coutumes, ne chan-» gez pas le plan de conduite que vous m'avez vu suivre; » ne vous servez maintenant que de vos anciens officiers; n mais expliquez les affaires à ceux d'ici. Appliquez-vous, » faites paroître que vous jugez avec discernement, louez

Avant l'Ere Chrétienne.

1109. Tching-ouang.

» le mérite & vous verrez que vous vous attirerez les louan-» ges de tous.

» Imitez vos ancêtres Ouen-ouang & Ou-ouang. Soyez » attentif au respect, ou à l'irrévérence des grands à votre » égard. Il est de la dernière conséquence qu'un sujet » ne manque pas à ce qu'il doit à son prince. Celui qui » manque aux cérémonies, est censé, selon la façon de » penser du peuple, manquer de respect; souvent c'est grossièreté.

» Faites attention, prince, combien je suis occupé. Sui» vez exactement ce que je vous ai enseigné principalement
» sur les moyens de connoître le naturel des peuples & de
» les aider. Il est dangereux de ne pas être attentif sur ces
» articles. Si vous imitez la droiture de votre père, & vous
» conformez à mes instructions, vous ne vous égarerez
» pas; venez donc, prince, & soyez sur vos gardes. Je vais
» mesurer les terres, asin de les distribuer avec équité. Si
» les peuples de ce pays se soumettent, vous verrez venir à
» nous ceux des pays éloignés.

TCHING-OUANG, répondit à Tcheou-kong: » Si vous is m'aidez de vos lumières, j'espère faire des progrès dans is la vertu. Quelque jeune & foible que je sois encore, vous is ferez éclater dans ma personne les grandes qualités de mon is ayeul Ouen-ouang, & de mon père Ou-ouang; vous me is conduirez à ne tien faire contre le respect que je dois aux is ordres du Tien, & avec votre secours nous réunirons tous is les peuples. J'espère que vous m'aiderez à faire avec is pompe les cérémonies, à estimer par-dessus tout les sacriissices, & même à pratiquer des vertus, dont nos livres ne is parlent pas.

» Votre ministère s'est fait connoître avec éclat de tout le ! » monde. Il n'est personne qui ne soit instruit de l'attention AVANT L'ERE CHRETIENNE. » que vous apportez dans tout ce que vous faites. Votre » douceur & votre modération mettront la paix dans tout » mon empire, & maintiendront en vigueur les sages ins-» tructions laissées par mon père & par mon aïeul (1) «.

Tching-ouang.

TCHING-OUANG, marqua son arrivée à Lo-yang, par un facrifice folemnel au Tien, avec un appareil & une magnificence dont on n'avoit point vu d'exemple. Cette pompe fit beaucoup d'impression sur le peuple & lui inspira une estime pour l'empereur, qui s'accrut encore par les cérémonies qu'il fit à Ouen-ouang & à Ou-ouang dans la salle de ses ancêtres. TCHING-OUANG, après s'être acquitté de ces deux devoirs effentiels voulut examiner son nouvel établissement de Lo-yang.

La ville étoit quarrée & chaque face avoit dix-sept mille deux cens pieds de long, & par conséquent soixante-huit mille huit cens pieds de tour, c'est-à-dire, neuf lis & plus de face, & trente-huit lis de tour. Ses fauxbourgs avoient dix-sept lis de longueur. Au midi, elle étoit défendue par la rivière Lo-ho; au nord, elle s'étendoit jusqu'à la montagne Ki-chan. Dans les deux fauxbourgs, devoient être les magasins des choses nécessaires à l'approvisionnement de la ville & au commerce. Le tertre ou monticule destiné pour les sacrifices au Tien, étoit de cinq sortes de terres; à l'est, elles étoient vertes; au sud, rouges; à l'ouest, blanches; noires au nord & jaunes au milieu. Au nord du tertre, étoit le temple dédié au Tien. Heou-tsie, chef de la

⁽¹⁾ Chu-king, Chap. Lo-kao.

AVANT L'ERB CHRÉTIENNE, 1109. Tching-ouang.

famille des TCHEOU, lui tenoit compagnie. Le lieu où l'empereur devoit faire les cérémonies à ses ancêtres étoit composé de cinq grandes salles, dont l'une s'appelloit Taimiao; la seconde, Tsong-kong; la troissème, Kao-kong; la quatrième, Lou-tchin; la cinquième, Ming-tang. Chacune de ces salles avoit ses galleries, avec trois rangs de senêtres.

TCHING-OUANG fut satisfait de l'ordonnance & de la distribution de Lo-yang & récompensa libéralement tous ceux qui avoient fait paroître du zèle pour ce nouvel établissement. Après avoir donné ses soins à la subsistance des pauvres, il songea à retourner à l'ancienne cour, pour y demeurer en attendant que Lo-yang sût entièrement achevée. Il ordonna à Tcheou-kong, qui étoit aimé du peuple, d'y rester pendant son absence, asin de faire observer les loix, & d'y établir les coutumes & la police qu'il jugeroit nécessaires au maintien du bon ordre.

Tcheou-kong, se prosternant jusqu'à terre, se disposa à obéir & à remplir les intentions de son maître sur l'administration qu'il lui confioit dans cette nouvelle ville, dont il vouloit faire le siège de l'empire.

Comme l'empire étoit divisé en plusieurs principautés qui prenoient toutes le titre de royaumes, Tcheou-kong donna au pays de Lo-yang celui de royaume du milieu, Tchong-koue; c'est de-là sans doute qu'est venu le nom que la Chine porte encore aujourd'hui, car on ne trouve pas qu'elle l'ait eu avant cette époque (1).

Aussi-tôt que l'empereur sut arrivé à la cour de Tcheou,

⁽¹⁾ Comme la ville de Lo-yang, située dans le Ho-nan, se trouvoir, à-peu-près, an centre de la Chine d'alors, étant environnée de tous côtés par les autres pro-

il dépêcha un courrier à Tcheou-kong pour s'informer de = sa santé; chose qu'un prince, suivant le rit chinois, ne AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. doit jamais faire à l'égard de son sujet, ni un supérieur vis-à-vis de son inférieur: Tcheou-kong qui ne savoit point flatter, refusa cet honneur & répondit à TCHING-OUANG.

1109. Tching-ouan**g.**

» Le courier de votre majesté m'a remis du vin de » Ku-tchang, en me demandant de sa part des nouvelles » de ma santé. Quant aux deux vases de vin Ku-tchang (1), » comment oserois-je en boire? C'est un vin qu'on n'offre » que pour marquer le respect qu'on a pour la personne à » qui on le présente. Je n'ai garde de m'en servir que pour » les sacrifices, ou dans les cérémonies des ancêtres. Mais » un prince ne doit pas s'informer de la santé de son sujet; » c'est un honneur que je ne puis recevoir, sans manquer » aux usages & aux loix de l'empire «.

Après que les travaux de Lo-yang furent achevés, Tcheoukong en partit pour aller joindre TCHING-OUANG. Il apprit en arrivant que son frère Tsai-chou, étoit mort dans la prison où sa révolte l'avoit conduit. Tching-ouang avoit donné sa principauté à son fils Tsai-chang; mais par un effet de sa bonté, l'empereur avoit voulu que le père la possedat encore sa vie durant. Ainsi Tsai-chang n'en prit

1108.

vinces, le nom de Tchong-koue ou royaume du milien, donné à cette province où l'empereur tenoit sa cour, aura été employé, dans la suite, pour désigner toute la Chine. L'origine de ce nom, insinuée dans ce que dit ici le P. de Mailla, me paroît la seule à laquelle on doit s'arrêter. Il ne faut pas prêter aux anciens Chinois le ridicule de croire que leur empire étoit placé au milieu du monde. Le nom de Tulimpa-koron, que les Tartares Mancheoux donnent aujourd'hui à la Chine, n'est que la traduction du mot Tchong-koue. Editeur.

⁽¹⁾ Ku-tchang étoit un vin fait de millet noir, appellé ku, & d'une herbe odoriférante, appellée tchang. Editeur.

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE.

possession qu'à cette huitième année du règne de TCHING-

1108. Tching-ouang.

Cette même année les descendans de Yao auxquels Ououang avoit donné des terres à titre de principautés, voulant agrandir leurs domaines, firent la guerre à leurs voisins. Tching-ouang qui aimoit la paix, les fit avertir plusieurs fois de retirer leurs troupes, & de ne point troubler la tranquillité commune. Ces nouveaux princes ensiés de quelques petits avantages qu'ils avoient remportés, refusèrent d'obéir. L'empereur en sut si irrité qu'il résolut de les détruire, & envoya contre eux une puissante armée, qui les dépouilla de leurs états. Tching-ouang les donna à son frère Chou-yu.

1106.

Tcheou-kong, dont les fatigues excessives & les grands travaux pour le service de l'état, avoient considérablement altéré la santé, sentant son terme approcher, voulut donner une dernière marque de son zèle à son prince, par le placet suivant:

» Le vrai sage ne cherche point le repos. Quiconque » sait la peine qu'il y a de labourer & de recueillir, sait » ce que c'est que le travail & la fatigue. Il sait que la » moisson en est inséparable, & il voit dès-lors combien » l'espérance de ceux qui resusent de travailler est frivole. » Quand je pense à ces sortes de gens, il me semble voir » des ensans de laboureurs qui, témoins des fatigues de » leurs pères & de leurs mères, pour labourer la terre, » la sémer, la purger des herbes inutiles, l'arroser dans » les temps de sécheresse, la moissonner, séparer le grain » de la paille, ne se mettent point en peine de les soula» ger; ils ne se donnent du mouvement que pour jouir du fruit

DE LA CHINE. Drn. III.

» fruit de leurs travaux; alors ils se livrent sans réserve aux = » plaisirs, en disant, nos anciens n'y entendent rien: nos AVANT L'ERB » anciens ne savent pas jouir.

Tching-ouang.

» J'ai oui dire, que l'empereur Tai-ou, de la dynastie des » CHANG, étoit si attentif, si circonspect, si soigneux, & si » agissant qu'il n'auroit pas osé être un moment en repos. » Aussi son règne fut-il de soixante-quinze ans. Cao-tsong » ne passa point sa jeunesse à jouir dans le palais de l'em-» pereur Siao - y, des avantages de sa naissance. Son père » l'avoit fait élever à la campagne, afin qu'il fût témoin » des peines & des farigues que le peuple essuyoit, pour » procurer la subsistance aux autres. Aussi quand il sut » monté sur le trône, il garda trois ans entiers un pro-» fond silence; mais quoiqu'il ne parlât point, il n'étoit » pas pour cela oisif : occupé sans cesse des moyens de ne » pas faire de fautes, il n'auroit pas osé perdre un seul mo-» ment. Quand il eut rétabli la paix & le bon ordre, tout » le monde bénit son règne, aussi posséda-t-il l'empire » cinquante-neuf ans.

» Tsou-kia, avant que de monter sur le trône ne paroissoit » avoir aucune vertu & se plaisoit à fréquenter les gens de » basse extraction; mais lorsqu'il fut en place, il changea de » conduite, reconnut son erreur, & mit toute son applica-» tion à rendre le peuple heureux. Son humanité s'étendit » sur le pauvre, la veuve & l'orphelin. Aussi occupa-t-il le » trône trente-trois ans.

» Il y a eu des princes qui n'ont cherché que leurs plai-» sirs. Ennemis du travail & de la gêne, ils n'ont jamais » su ce que c'étoit que souffrir; mais combien de temps Tome I. Τt

AVANT L'ERE 19 durée.

nont-ils joui de l'empire? Leurs règnes ont été d'une courte su durée.

110/. Tching-ouange

» Jamais princes n'ont su fuir le plaisir, comme Tay-» ouang & Ouang-ki nos ancêtres; n'a-t-on pas vu Ouen-» ouang votre ayeul, déguisé sous l'habit d'un homme du » commun, aller tranquilliser le peuple? Il se travestis-» soit en laboureur pour lui procurer des vivres, & ne » trouvoit rien de difficile, quand il s'agissoit de le soula-» ger. Les malheureux, la veuve & l'orphelin étoient les » premiers objets de ses attentions. Tous les jours dès le » matin, sans se donner le loisir de prendre ses repas, il » s'occupoit tout entier des besoins du peuple; jamais les » plaisirs ou la chasse ne purent le tenter, ni le distraire » de ses obligations essentielles : aussi quoique avancé en nâge, quand il prit les rênes du gouvernement, il régna » encore cinquante ans. Imitez, prince, cet illustre modèle; » & n'oubliez point les dernières paroles du plus fidèle de n vos sujets «.

La mort de Tcheou-kong fut une grande perte pour TCHING-OUANG. Quoiqu'il eût recommandé qu'on l'enter-rât à Fong-tching, l'empereur voulut qu'il fût mis dans le tombeau de la famille impériale. Il lui fit faire des obsèques non comme à un sujet, mais comme à un prince de sa famille, & de même que s'il eût occupé le trône (1).

⁽¹⁾ Tcheou-kong étoit un des plus grands-hommes de son siècle; il étoit astronome & géomètre, & on a encore, à ce qu'écrit le P. Ganbil, les hauteurs méridiennes solsticiales du soleil, qu'il observa dans la ville de Lo-yang. On a vu ce qu'il sit sur les Koua de l'Y-king pendant sa retraite. On lui attribue pluseurs ausres ouvrages. Il passe pour avoir composé le Li-ki ou le sivre des Rits; cest à-dire, qu'il aura recueilli les anciennes etrémonies auxquelles il aura pu saires quelques changemens. On assure encore qu'il y a plusieurs morceaux de lui dans le sivre Tcheou-li. Editeur.

DE LA CHINE. DYN. III.

Tcheou-kong laissa huit enfans; Pékin, l'aîné, possédoit la principauté de Lou du vivant de son père. Le second, AVANT L'ERB hérita de ses biens dans le pays de Tcheou, & fut comme lui, employé dans le ministère; mais non pas avec la même gloire ni avec le même succès. Ses autres enfans furent pourvus de différens emplois dans l'administration intérieure & extérieure de l'empire.

TCHING-OUANG, pour remplacer Tcheou-kong dans le gouvernement de Lo-yang, choisit Kiun-tchin, quoiqu'il lui connût peu d'expérience; mais il étoit d'un caractère doux, affable & docile. Ces qualités le lui firent préférer à beaucoup d'autres qui avoient plus de mérite & de talens, mais qui auroient pu s'en prévaloir pour changer l'administration que Tcheou-kong avoit établie, à laquelle l'empereur ne voulut pas qu'on touchât. Ce prince, en donnant ses instructions au nouveau gouverneur, sui recommanda de se faire aimer du peuple comme son prédécesseur, de suivre le plan qu'il avoit tracé, & de n'avoir pas la fosse présomption de prétendre faire mieux que lui. Il lui recommanda encore d'écouter tous les avis qu'on lui donneroir, & s'il s'en trouvoit quelqu'un d'utile, de lui en faire part: » Souve-» nez-vous, ajouta ce prince, que c'est par un gouvernement » doux qu'on gagne les ceeurs. Dans les affaires épinenfes, » interrogez ceux qui sont devant & derrière vous; si tous » sont du même sentiment, examinez encore avant de vous » décider. Soyez sans cesse attentif à votre devoir : votre place » ne connoît point le repos. Quiconque n'a pas le bonheur » d'être instruit ou guidé par un sage, doit être d'une circons-» pection extrême dans tout ce qu'il fait. Un gouverneur » doit traiter le peuple en père, prévoir ses besoins, & cher-

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1106. Tching-ouang.

» cher à les soulager des impôts qui le foulent; son exemple » est la règle de la conduite des autres. Il est à l'égard du » peuple ce que le vent est à l'herbe: elle suit nécessairement » l'impulsion qu'il lui donne «.

1105.

1104.

Kiun-tchin justifia par la sagesse de sa conduite, le choix de l'empereur. Il se comporta à Lo-yang avec tant de prudence, en suivant exactement toutes les règles du gouvernement de Tcheou-kong, qu'on eût dit que ce sage ministre, gouvernoit encore. TCHING-OUANG, satisfait de son zèle, résolut, l'année suivante, qui étoit la douzième de son règne, de faire la visite de ses états. Suivant les constitutions de l'empereur Chun, on faisoit, de trois en trois ans, un examen général de la conduite des mandarins. De cinq en cinq ans on les examinoit plus sévèrement; on punissoit les négligens & les coupables, & on récompensoit ceux qui s'étoient acquittés de leur devoir par une sage conduite. De six ans en six ans, les princes & grands officiers, venoient à la cour rendre leurs hommages à l'empereur, & recevoir ses ordres. Tous les neuf ans, les historiens du dehors faisoient l'examen des ouvrages, & tous les douze ans, l'empereur devoit aller en personne visiter les provinces de l'empire, ce que Tehing-ouang commença à mettre en pratique; il fit cette visite avec la dernière exactitude. Il vit tous les princes, les grands, les mandarins, & il n'y eut aucun officier dont il ne voulût connoître les bonnes ou les mauvaises qualités. Il fit beaucoup de largesses au peuple. & plusieurs règlemens pour le mettre à couvert des malversations des officiers, après quoi il revint à la cour, comblé de louanges & de gloire.

1103,

De retour de cette visite, la treizème année de son règne,

DE LA CHINE. DYN. III.

il fit divers règlemens, dont l'un concernoit la monnoie. Du temps de Yao, de Chun, & de Yu jusqu'aux CHANG, on s'étoit servi de trois sortes de monnoie pour le commerce; sous 1103.

Tehing-ouang. TCHING-OUANG on commença à se servir de deniers, dont la forme étoit ronde, ayant un trou quarré au milieu, du poids d'un tchu, c'est-à-dire de la vingt-quatrième partie d'une once, ou du poids de cent petits grains de millet; depuis, cette monnoie a toujours eu cours dans toute la Chine. Il régla encore que la toile, & les pièces de soie, seroient larges de deux pieds deux pouces, & longues de quatre tchang, & quatre pieds.

1079.

L'empire jouit d'une paix profonde tout le reste du règne de Tching-ouang, qui fut de trente-sept ans. Cette: année, le seizième de la quatrième lune, se sentant défaillir, il se fit apporter de l'eau pour se laver les mains, après quoi il dit à ceux qui le servoient, d'aller prendre son bonnet à pendans, avec ses habits de cérémonie, & de les poser sur la table de pierres précieuses; il manda ensuite tous les grands & les présidens des six tribunaux, & leur adressant la parole:

» Ecoutez, leur dit-il, mes dernières volontés, & exécutez-» les fidèlement. Je vous laisse mon fils aîné Kang-ouang pour » être mon successeur & votre maître; ayez pour lui le respect » que vous devez à sa dignité, & le zèle le sujets sidèles. Ne » vous rebutez pas des difficultés; qu'une persévérance géné-» reuse vous les fasse surmonter. Aimez les peuples; appli-» quez-vous avec le plus grand soin à les maintenir en paix, » La vertu & le bon exemple, leur inspirent du respect » & de l'amour pour leur devoir; veillez sur-tout à ce que » mon fils ne commence pas son règne par une conduite » indigne d'un monarque «

AVANT L'ERB CHRÉTIENNE. 1079. Tching-ouang. Les grands, avant que de se retirer, sirent emporter la tente impériale, saite en sorme de dais, & le lendemain TCHING-OUANG mourut la trente-septième année de son règne, regretté comme le digne sils, & l'héritier des vertus de Ouen-ouang & de Ou-ouang.

KANG-OUANG.

1078.

Dès que Tching-ouang sut expiré, Chao-kong, qui exerçoit la charge de Tchong-tsai, ou gouverneur de l'empire, dit à Tchong-hoan & à Nan-kong-maou, deux grands de l'état, d'envoyer Tsi-heou & Lu-ki, deux capitaines des gardes, à la tête de leur troupe, au-devant de Kang-ouang, leur nouveau maître, hors de la porte du midi, & de le conduire dans un des appartemens où se devoient faire les cérémonies du deuil. Il ordonna ensuite aux historiens de mettre par écrit les derniers ordres qu'avoit donné Tching-ouang, de même que les cérémonies qui devoient se pratiquer pour le deuil, & le changement de règne. Le septième jour il sit apporter les bois nécessaires pour les sunérailles.

Quand tout fut préparé, Chao-kong envoya les petits officiers qui servoient l'empereur, prendre les ornemens impériaux & tout ce qui étoit spécialement à son usage, après quoi il sit construire une grande salle vis-à-vis de la porte qui regarde le midi. Dans le milieu, au nord de cette salle, il sit élever le dais impérial. On étendit à terre trois rangs de nattes (1), dont les bordures étoient de damas, mêlées

⁽¹⁾ Cette description, qui nous donne une idée de nos catafalques, est tirée d'un chapitre du Chou-hing, intitulé Kou-ming, c'est-à-dise, les derniers ordres, parce qu'il contient en esset le testament de Tching-ouang. Ce chapitre est un des plus difficiles de ce recueil, par la variété du cérémonial ancien dont il y est parlé. Editeur.

de blanc & de violet, sur lesquelles sut placée la table de = pierres précieuses. C'étoit ainsi que Tching-ouang avoit AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. coutume de recevoir les princes & les grands de l'empire, 1078. lorsqu'ils venoient lui faire hommage. Le trône impérial étoit tourné à l'est; les nattes étoient faites de glayeuls, avec une bordure de damas de différentes couleurs, & la table, de coquillages de mer; assis sur ce trône, Tchingouang déterminoit les affaires de l'empire. Les nattes d'un fecond trône, étoient faites de pellicules de germes de bambou, & la table de pierre rare admirablement travaillée; c'étoit de cette manière que Tching-ouang invitoit à quelques festins, les grands ou les vieillards. Du côté de l'ouest, dans un lieu séparé, regardant le midi, on étendit trois rangs de nattes, faites d'écorces d'arbres, dont les bordures étoient de damas noir, & une table de vernis; c'étoit-là que Tching-ouang recevoit ses parens.

Après ces premiers préparatifs, le Tchong-tsai fit apporter les cinq sortes de pierres précieuses, & les autres joyaux de la couronne, du nombre desquels étoient un sabre de couleur de cuivre. Il fit placer sur la table du trône de l'ouest. les constitutions des anciens rois, & deux sortes de pierres précieuses, appellées l'une, Hong-pi, & l'autre, Yuen-yen. Sur la table, du côté de l'est, il mit les perles qu'on tiroit de la montagne Hoa-chan, celles des insulaires, de la mer orientale, la sphère céleste de Chun & le Ho-tou de Fou-hi. Les habits d'exercices de danse du royaume de Yn, les grands coquillages de mer, le grand tambour, haut de huit pieds, & de quatre de diamètre, étoient exposés à l'endroit où se placoit la musique. Les piques, les arcs, les slèches faites de bambou, & autres instrumens de guerre, furent rangés du côté de l'est.

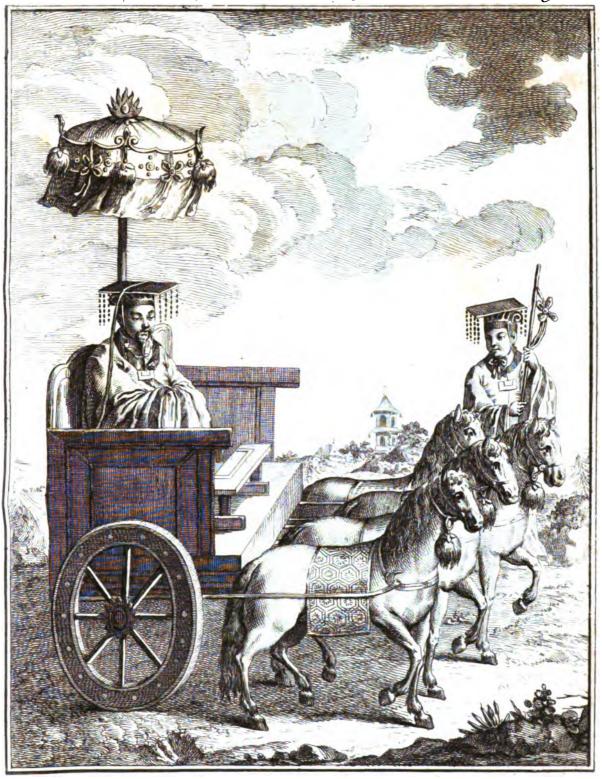
Chrétienne. 1078. Kang-ouang.

Auprès de l'escalier des Hôtes & en dehors, Chao-kong AVANT L'ERE fit placer les cinq fortes de chars de l'empereur; le premier, orné de pierres précieuses, ne servoit qu'aux jours de sacrifices; le second, couvert de plaques d'or, étoit pour aller élever à la dignité de prince, quelqu'un de sa propre famille; mais lorsqu'il élevoit à la même dignité quelque étranger, il ne se servoit que d'un char de bois simple. Le char d'ivoire étoit destiné à installer, à la dignité de prince de l'empire, quelque grand d'une autre famille que la sienne; il faisoit usage du cinquième, fait de cuir, lorsqu'il nommoit quelqu'un de ses sujets à une place éminente.

> Chao-kong posta en dedans de la porte Pi-men, deux gardes, portant un bonnet de peau grise, armés d'une pique à trois crochets, longue de vingt pieds; il mit en dehors quatre autres sentinelles, ayant des bonnets de peau de cerf marquetée, la hallebarde à la main; la sentinelle de l'escalier du dedans, avoit en tête le bonnet de cérémonie à pendans, rond par devant & quarré par derrière, haut de huit pouces & long de seize, avec une hache d'armes; un autre avec le même bonnet, le coutelas nud, gardoit le corps-de-logis de l'ouest; un troissème au-devant de l'appartement de l'est, un bonnet de même façon en tête, étoit armé d'une pertuisanne; un quatrième, aussi avec le bonnet de cérémonie, avoit une pertuisanne à crochet, & le cinquième étoit posté à côté des degrés du corps-de-logis du milicu, l'esponton ou demi-pique à la main,

Tout étant ainsi disposé, l'empereur Kang-ouang arriva, ayant pour marque de son deuil, un bonnet de chanvre, fait d'une espèce de corde non tressée qui formoit vingt replis autour de sa tête. Il étoit revêtu des habits ordinaires

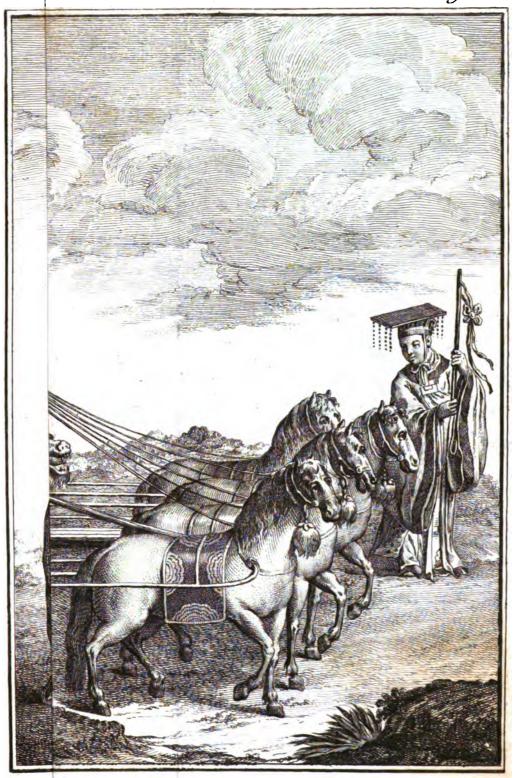
Pag . 336.



L'Empereur dans son char ordinaire).

WIT THW YORK PUBLIC LIBRARY

actor, lenot and Tilden foundations



le Cérémonies.

TI

THE NEW YOLK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS

aux cérémonies des ancêtres. Lorsqu'il monta les degrés, il fut reçu par tous les grands & les princes, portant également AVANT L'ERB des bonnets de chanvre, vêtus de robes de couleur brune, sans ornemens, & rangés sur deux files au bas de l'escalier. L'empereur étoit suivi du Tai-pao, du Tai-sse & du Tai-tsong en habits de deuil, c'est-à-dire, du premier ministre, du surintendant de l'astronomie & du président du tribunal des rits, trois des grands officiers de l'empire. Après qu'il fut entré, le Tai-sse lui présenta les dernières volontés de Tchingouang, en lui disant: » Ce sont-là les derniers ordres que » nous a laissé notre grand prince, votre père, en mourant, » & que nous avons trouvés sur la table de pierres précieu-» ses; par ces ordres, il vous déclare son successeur, & notre » maître. Vous avez en lui un grand modèle; il a établi d'ad-» mirables loix, il vous exhorte à les faire observer, à réfor-» mer les vices, à suivre la vertu, à conserver la paix dans 2) l'empire, & à soutenir la réputation de vos augustes pré-» décesseurs Ouen-ouang & Ou-ouang, en faisant exécuter » leurs sages règlemens «.

Kang-ouang.

KANG-OUANG, après s'être prosterné jusqu'à terre: répondit au Tai-sse: » Foible & petit comme je le suis. » pourrai-je jamais soutenir le trône & gouverner avec autant » de gloire que mes illustres prédécesseurs «?

L'empereur se mettant à genoux devant le cercueil de son père, battit trois fois de la tête contre terre, & prit des mains de ses officiers, trois tasses qu'il offrit par trois fois, & les posa ensuite sur une table qui étoit auprès du cercueil. Chao-kong lui ayant présenté les vases, KANG-OUANG les rendit au maître des cérémonies, qui fit une profonde révérence en les recevant; le nouvel empereur

Tome I.

338 HISTOIRE GENERALE

AVANT L'ERE CHRÉTIENNE. 1078. Kang-ouang.

lui rendit le salut. Cette cérémonie achevée, tous les princes & les grands sortirent de la salle pour se ranger en haie, hors de la porte.

L'empereur s'arrêta dans la cour, sous la porte Yng-min; Chao-kong & Pi-kong, à la tête des princes & des grands, entrèrent en ordre dans cette cour, ayant laissé dehors leurs chevaux qui étoient tous blancs, & à crinières rouges. Là, se rangeant quatre par quatre, ils se mirent tous à genoux, & après avoir frappé par trois sois la terre de leur front, ils offrirent à leur nouveau maître, les présens d'usage à son inauguration, qui consistoient en chevaux & en pièces de soie. Après cet hommage, ils battirent encore par trois sois la terre. L'empereur répondit, de la même manière, à leur salut.

Le gouverneur-général de l'empire, & le premier président du tribunal des ouvrages publics, se tournant vis-à-vis l'un de l'aurre, se saluèrent mutuellement, après quoi, prosternés jusqu'à terre devant le nouvel empereur, ils lui dirent: » Qu'il nous soit permis, prince, de vous représenver avec tout le respect que nous vous devons, que si le » Tien a ôté l'empire à la dynastie des Chang pour le donner à notre famille occidentale de Tchrou, c'est un esset » de sa bonté à notre égard. Ouen-ouang & Ou-ouang doci» les à ses ordres, ont commencé notre dynastie avec éclat. » Tching-ouang, votre père, a été soigneux à maintenir » leurs soix en vigueur, & à rendre ses peuples heureux en » leur procurant la paix: vous succédez au trône de ce grand » prince, vous devez succéder à ses vertus «.

KANG-OUANG répondit: » Ouen-ouang & Ou-ouang, » portoient la vertu à un degré si éminent de perfection qu'il » ne faut pas être surpris s'ils se sont acquis tant de réputa-» tion : ils avoient encore auprès d'eux des sages d'une force » semblable à celle des ours, qui ne respiroient que la gloire » de leurs princes, le bien des peuples, l'honneur de la vertu. Kang-ouang, » C'est-là ce qui a touché le cœur du Chang-ti.

CHRÉTIENNE.

» Ou-ouang avoit établi des princes hors de ses limites, » afin de procurer la paix à ses descendans; vos ancêtres se » sont tous soumis à un ou deux de ma famille; ils les ont » reconnus pour maîtres: suivez leur exemple, aidez-moi » à conserver la paix «. Après que l'empereur eut parlé, tous les princes & les grands le saluèrent & sortirent. Ce jeune monarque s'étant acquitté de ces premiers devoirs de piété filiale, quitta son bonnet de cérémonie pour commencer le deuil prescrit par les loix.

L'empire jouissoit d'une paix profonde lorsque KANG-OUANG en prit possession; il chercha tous les moyens de le maintenir dans cet heureux état, & il en vint à bout par les soins infatigables de Chao-kong, qui avoit coutume de dire, qu'il ne falloit pas laisser introduire le désordre parmi le peuple pour le repos d'un seul homme. Ce ministre actif, conformément au précepte de Ouen-ouang, fit la visite de toutes les terres de l'empire pour les mesurer; il assigna à chacun ce qu'il en pouvoit labourer, mit partout des limites, & établit des règlemens pour terminer les différends qui pourroient survenir à leur occasion.

Dans cette visite, Chao-kong ne se contenta pas de régler ce qui concernoit les terres labourables, il examina encore avec soin les pays propres à nourrir les vers-à-soie; il fit augmenter le nombre des mûriers, des manufactures, des ouvriers & indiqua la manière de faire circuler le commerce

340 HISTOIRE GENERALE

Kang-ouang.

des soies dans toutes les provinces de l'empire. Ces soins AVANT L'ERE qui procuroient l'abondance aux peuples, faisoient que chacun s'acquittoit de son devoir, & que les prisons étoient la plupart désertes. On permettoit même à ceux qui y étoient d'en sortir pour aller cultiver leurs terres, & en recueillir la moisson; ces prisonniers ne manquoient point ensuite de revenir sous les verroux sans y être contraints. L'empire florissoit au-dedans & au-dehors avec tant d'éclat, que les nations voisines s'empressoient de se soumettre à Kang-OUANG. Ce prince fit revivre les règnes de Yao & de Chun.

3067.

Kang-ouang la douzième année de son règne, le premier de la sixième lune, partit de Tsong-teheou, capitale du pays de Tcheou, pour se rendre à Fong-tching, où étoit la salle de ses ancêtres, & y faire les cérémonies à Ouenouang: il nomma Pi-kong gouverneur de Tching-tcheou, & lui recommanda en lui en remettant la commission, d'imiter dans son gouvernement la conduite qu'avoit tenue Tcheou-kong, son père, dans cesui de Lo-yang, & de suivre les sages instructions qu'il avoit laissées. Il lui recommanda encore d'employer tous ses soins à ramener les anciens serviteurs de la dynastie des CHANG, & à les rendre bien intentionnés pour celle des TCHEOU: »Allez mon » cher maître, mon père, ajouta l'empereur; n'usez pas » de trop de sévérité, ni de trop de douceur à l'égard du » peuple; procurez-lut la paix & l'abondance, e'est le moyen » d'obtenir de lui qu'il remplisse ses devoirs. Un peuple qui » vit dans l'aisance & sous un gouvernement équitable » devient un peuple vertueux, s'il ne l'étoit pas auparavant. » Votre devoir est de distribuer les récompenses & les peines » avec discernement. On distingue les cours d'avec les corps-

» de-logis; de même il y a une distinction marquée entre » le bien & le mal : c'est à votre sagacité à la saisir, de AVANT L'ERE » manière que personne ne puisse pas se plaindre de vous. Nos voisins pénétrés de respect pour la sagesse de nos » loix, s'empresseront à les suivre; il vous en reviendra, à » vous, un honneur qui rejaillira sur vos descendans, & à » moi, un avantage qui fera le triomphe & la gloire de » mon règne «

1067. Kang-ouang,

Pi-kong marcha si bien sur les traces de son père, qu'il gagna le cœur & la confiance du peuple commis à ses soins, & qu'il en obtint sans peine tout ce qu'il voulut; il changea enfin les restes de l'affection que ce peuple avoit pour la dynastie des CHANG, en un véritable zèle pour celle des TCHEOV.

1063.

La seizième année du règne de KANG-OUANG mourut: Pé-kin, prince de Lou dans le Chan-tong; il avoit pris possession de la principauté de Lou la première année de Tching-ouang, & l'avoit par conséquent possédée cinquantetrois ans. C'étoit un prince rempli d'esprit & de bravoure, ami du peuple & de la paix, un digne fils de Tcheou-kong; il laissa ses états à son fils Kao-kong, qui ne les posséda que quatre ans, au bout desquels il mourut. Son frère Yang kong lui succéda.

La vingt-sixième année de Kang-ouang, Chao-kong prince infatigable, qui avoit rendu des services infinis à l'empire, mourui dans une tournée qu'il faisoit pour le bien de l'état. Le peuple en marqua tant de douleur qu'il se fit lui-même une loi, de ne couper aucune branche des poiriers, à l'ombre desquels Chao-kong faisoit le partage des terres; ce témoignage de leurs regrets sut mis en vers,

1055.

342 HISTOIRE GÉNÉRALE

AVANT L'ERR CHRÉTIEIGE. 1053. Kang-ouang.

dont le sens étoit: » Poiriers si favorisés de la nature, crois-» sez, ne craignez plus; vous avez garanti Chao-kong des » ardeurs du soleil: il s'est reposé sous votre ombre: quelle » main téméraire oseroit retrancher le moindre de vos » rameaux «?

L'autre perte que sit l'empire, sut celle de l'empereur KANG-OUANG, prince digne de régner par l'amour qu'il avoit pour son peuple. Il avoit souvent à la bouche, que les princes & les grands ne sont pas en place pour jouir des avantages d'une sortune qui seroit à charge au peuple, & qu'il ne leur est permis d'en jouir que quand leurs sujets sont contens. Il mourut regretté de tout le monde la vingt-sixième année de son règne.

La même année la principauté de Lou perdit son prince Yang-kong, auquel succéda son fils Yeou-kong.

TCHAO-OUANG.

10/1.

TCHAO-OUANG, ayant reçu de Kang-ouang l'empire dans un état de paix que rien ne troubloit, se persuada qu'il pouvoit jouir des biens que sa naissance lui avoit procurés. Peu attentif aux sages instructions de son père, il se reposa entièrement sur ses ministres du soin du gouvernement. Mais par malheur pour lui, ces ministres n'avoient ni le zèle, ni l'habileté, ni la vertu des Tcheou-kong, des Chao-kong, des Kiun-tchin & des Pi-kong. Dès le commencement de son règne, on vit paroître dans les cieux & sur la terre des phénomènes qui avertissoient de ce qu'on avoit à craindre d'un pareil gouvernement. La lune, beaucoup plus éclatante qu'à l'ordinaire, sut nuancée de couleurs dissé-

rentes. On vit dans un puits du palais, l'eau s'élever avec des bouillonnemens extraordinaires, jusqu'au-dessus de son ouverture. Ces prodiges ne firent aucune impression sur l'esprit de Tchao-ouang; livré tout entier au plaisir de la chasse, sans considérer le dégât qu'il causoit, il ravageoit les terres de ses sujets, & en absmoit les récoltes. Leurs cris & leurs plaintes ne le touchèrent point, & les représentations respectueuses de ses ministres ne firent aucune impression sur lui. Emporté par sa fureur pour la chasse, il mécontenta si fort les peuples dont les terres étoient saccagées par ses courses continuelles, qu'ils prirent la résolution de le perdre & de le faire mourir.

AVANT L'ERE
CHRÉTIENNE.
1052.
Tchao-onang.

1039.

La quatorzième année de son règne, Ouei-kong, frère de Yeou-kong, prince de Lou, poussé par l'ambition de régner se fit un puissant parti contre son aîné; il prit les armes & se révolta. Yeou-kong qui étoit un bon prince, ne croyant pas son frère capable de cette trahison, ne s'étoit point précautionné. Il raffembla ce qu'il put de troupes pour se défendre; mais comme elles étoient inférieures aux rébelles, il perdit la bataille & la vie de la main de Oueikong même, qui se rendit maître de ses états, & se fit reconnoître prince de Lou. TCHAO-OUANG auroit dû le punir de sa perfidie; elle étoit d'un pernicieux exemple pour les petits princes: mais comme cet empereur avoit entièrement abandonné le gouvernement à ses ministres, & qu'ils étoient plus attentifs à leurs intérêts particuliers qu'à ceux du public, ils laissèrent Ouci-kong jouir impunément du fruit de son crime.

La cinquante-unième année de son règne, le peuple Kingman de la province de Hou-kouang, au midi du grand

1001.

344 HISTOIRE GÉNÉRALE

1001. Tchao-ouang.

fleuve Kiang, parut vouloir se révolter. Tchao-ouane AVANT L'ERE résolut d'aller en personne à la tête de ses troupes pour les contenir dans la soumission; mais pour satisfaire en même-temps son inclination, il y conduisit son armée en chassant, ce qui causa un dommage irréparable aux pays par où elle passa. Les peuples au désespoir, ayant eu ordre de construire un pont sur la rivière du Han, pour son passage, le firent de manière que lorsqu'il fut au milieu, le pont se rompit; ce prince tomba dans l'eau avec sa suite. Sin yu-mi un de ses officiers, le sauva de ce péril en nageant. Cet officier se lançant une seconde fois à l'eau, en retira encore Tchaikong; mais il ne put porter le même secours à d'autres qui se noyèrent. L'empereur mourut peu de temps après des suites de cet accident, & le peuple sit éclater sa joie,

MOU-OUANG.

IOOI.

Lorsque Tchao-ouang partit pour aller contre les Kingman, il avoit laissé à la cour son fils Mou-ouang, pour tenir sa place. Mou-ouang pénétré de la mauvaise conduite de son père, voulut profiter de son absence pour rétablir l'ancien gouvernement. Il tint plusieurs conseils avec quelques grands de la cour qui lui étoient attachés. tels que Kiun - ya & Pé-kiong. Dans ces entrefaites, ils apprirent l'accident qui venoit d'arriver à l'empereur. Mou-OUANG partit sur-le-champ pour se rendre auprès de son père; les peuples qui connoissoient la droiture de ses intentions & qui étoient instruits de la chûte de Tchao-ouang, furent au-devant de lui, comme s'il eût été déja leur maître, & lui témoignèrent la joie qu'ils en auroient.

A peine ce prince fut-il arrivé, que Tchao-ouang expira. ! Mou-ouang fut aussi-tôt proclamé empereur. Il avoit déja Avant L'Err Chritienne. cinquante ans lorsqu'il monta sur le trône, & étoit parconséquent en état de régner par lui-même; mais comme un des principaux points du gouvernement consiste à avoir des ministres sages, fidèles, & zèlés pour le bien public, qui aident leur prince de leurs lumières & le soulagent dans l'administration de la justice, Mou-ouang sit Kiun-ya & Pé-kiong ses deux premiers ministres. Kiun-ya eut le département du peuple, & Pé-kiong fut chargé de ce qui concernoit les officiers de la cour & les affaires domestiques du palais. Après ce choix, Mou-ouang adressant la parole à Kiun-ya, lui dit!

Mou-ouang.

» Kiun-ya, vos ancêtres & yotre père ont toujours servi » l'état avec zèle, personne ne l'ignore. Leurs services sont " marqués jusques dans les étendards de l'empire. J'ai suc-» cédé à Ouen-ouang, à Ou-ouang, à Tching-ouang & à » Kang-ouang dont les noms sont si respectables & si ché-» ris: ils sont venus à bout, avec le secours des sidèles » ministres qu'ils avoient à leurs côtés, d'établir une forme » parfaite de gouvernement, & de faire régner la vertu: » Je veux tâcher de marcher sur leurs traces. Je suis saisi de » crainte, dans le poste où je suis, comme un homme qui » seroit poursuivi d'un tigre, où comme si je marchois » au commencement du printemps sur la glace qui se fond. » J'ai jetté les yeux sur vous : vous serez dorénavant mes » pieds, mes mains & mon cœur. Donnez tous vos soins à p faire observer les cinq devoirs. Empêchez que la division » ne se mette parmi le peuple; il n'est pas de lui, de pen-» ser toujours juste; c'est à vous, que je viens de charger $\mathbf{X}\mathbf{x}$ Tome I.

346 HISTOIRE GÉNÉRALE

AVANT L'ERR CHRÎTISMR, 999-Mou-ouang, » de sa conduite, d'avoir des lumières plus sûres & plus » étendues. Dans les grandes chaleurs, s'il ne vient pas à » pleuvoir le peuple se plaint & murmure; en hiver, si le » froid est rude, il se plaint encore: c'est qu'il ne redoute » point d'autres maux. Votre devoir est de prévenir ses » besoins ou ses craintes. Si vous le soulagez, sa constance » en vous & sa docilité vous feront éprouver une satis-» faction, que je partagerai avec vous, puisque mon uni-» que desir est de le rendre heureux ».

Les commencemens du règne de Moy-oyang, firent concevoir de lui les plus belles espérances; mais les heureuses dispositions qu'il sit paroître surent bientôt corrompues, par la flatterie des courtisans qu'il eut la foiblesse d'écouter; son activité se rallentit, & il abandonna à ses ministres le soin des affaires, pour contenter la passion qu'il avoit de se faire voir dans un char magnifique, qui effaçoit tout ce que le luxe avoit encore pu inventer de plus riche. Tsao-fou, petit-fils de Ki-chong à la cinquiàme génération, & à la troissème de Mong-tseng, qui avoit été dans les bonnes graces de l'empereur Tching-ouang, connoissant le foible de Mou-ouang, se rendit si habile à conduire un char, qu'il n'y avoit personne qui pût le lui disputer. Pour se rendre agréable à son maître, il sit venir des pays étrangers les plus beaux chevaux qu'on put trouver, parmi lesquels il en choisit huit des mieux faits & des plus vîtes à la course, dont il sit présent à l'empereur; & il s'offrit pour les conduire.

(1) Durant le temps que Mou-QUANG, étoit occupé à

⁽²⁾ Yeou-kong, qui régna quatorze ans, fut tué l'an 1039 par Ouei-kong. Ce meurtrier monta sur le trône, & régna cinquante ans, c'est-à-dire jusqu'en l'an 989.

ses parties de plaisir, la principauté de Lou perdit son = prince. Ouei-kong s'en étoit rendu maître par le meurtre de AVANT L'ERI son frère Yeou-kong; ce prince ne manquoit pas de bonnes qualités, qui l'auroient rendu digne du rang qu'il occupoit, si sa persidie n'en avoit obscurci tout le mérite. Il mourut la quinzième année du règne de Mou-ouang, & eut pour son successeur, son fils Li-kon.

L'empereur Mou-ouang, contre la coutume de ses prédécesseurs, sortoit souvent de son palais dans son char, uniquement pour se faire voir; il avoit encore hérité en partie du penchant de son père pour la chasse, ce qui l'entraînoit souvent assez loin de la cour. Ayant appris que dans le pays de San-ouei, à l'ouest de la province de Ssetchuen & au nord de la montagne Si-king-chan, où est une des fources du grand fleuve Han-kiang, les oiseaux & les bêtes fauves se rassembloient à la montagne Tchingniau-chan, il voulut que Tsao-fou l'y conduisit la treizieme année de son règne, & n'en revint que sur la fin de l'année fuivante.

Il fut si content de cette course, qu'il résolut d'en faire une seconde la dix-septième année de son règne, du côté des sources du Hoang-ho. Ce pays est plein d'un infinité de fources. Le lac Yao-tchi, lui parut si charmant qu'il sembloit gvoir oublié sa cour; tous les jours étoient marqués par des festins, des jeux, & la comédie, sans s'embarrasser beaucoup du gouvernement.

Les petits princes tributaires voyant que ce monarque s'occupoit si peu du soin de l'empire commencerent à se le disputer entre eux ; & comme, personne ne se mettoit en devoir de les accorder, ils convinrent de s'en rapporter au

985.

348 HISTOIRE GÉNÉRALE.

AVANT L'ERB CHRİTIENNB. 985 Mon-ouang.

prince de Siu. Ils furent le trouver au nombre de trente-six, avec des présens de pierres précieuses, & de soieries; ils s'étoient armés d'arcs & de slèches, afin de lui marquer qu'ils étoient prêts à répandre leur sang pour son service, contre quiconque oseroit l'attaquer.

Mou-ouang prit cette démarche pour une révolte, & forma la résolution d'en arrêter les progrès. Il se rendit dans son char, avec son conducteur Tsao-sou chez le prince de Tchou, qui vint le recevoir & lui offrit ses services. Mou ouang les accepta, & lui ordonna d'aller, à la tête des troupes de l'empire, punir le prince de Siu. Mais ce prince, l'un des plus modérés & des plus jaloux du bonheur de son peuple, n'avoit aucune pensée de se révolter. Comme il n'avoit point voulu se mêler des dissérends des autres petits princes, il ne se mit point en devoir de se désendre contre les troupes de l'empereur; il prit le parti de se retirer à Pong-tching, près de la montagne Ou-yuen-chan, où plus de dix mille samilles de ses sujets le suivirent.

980.

Mou-ouang satisfait de la soumission du prince de Siu, & plus encore de la vîtesse avec laquelle Tsao-sou l'avoit ramené, à laquelle il attribuoit le succès de la dispersion des princes mécontens, laissa le prince de Siu jouir de sa principauté, & éleva Tsao-sou, à celle de Tchao, dans le territoire de Ping-yang-sou, dans le Chan-si, dont la postérité en jouit jusqu'à la douzième génération.

967.

Cependant la négligence de Mou-ouang, avoit encore excité la cupidité de Ta-pi & de Pe-chi, tous deux princes des Koan-jong ou Tartares occidentaux de la Chine; ils étoient entrés la trente-cinquième année de son règne sur les frontières de l'empire, & y avoient fait quelque butin.

MOU-OUANG, charmé d'avoir un prétexte de sortir de sa = cour, où ses ministres l'importunoient sans cesse sur son Avant L'Ere Chrétienne. peu d'application aux affaires, résolut de marcher en personne contre ces deux princes. Tsai-kong, de sa famille, lui représenta le danger qu'il couroit d'aller lui-même à une expédition dont le succès étoit incertain. Qu'un empereur sage servoit mieux l'état dans son cabinet & au milieu de son conseil, qu'à la tête d'une armée; enfin, qu'il ne devoit la commander en personne, qu'après s'être assuré de pouvoir s'en tirer avec gloire. Que si les deux princes ennemis qu'on avoit vus, dans les commencemens de son règne, charmés de ses vertus, venir lui faire hommage, avoient changé, l'empereur qui ne marchoit plus sur les traces de ses augustes prédécesseurs, ne devoit s'en prendre qu'à luimême. » Retournez, prince, ajouta Tsai-kong, à votre » première vertu, & nos ennemis se soumettront d'eux-» mômes «

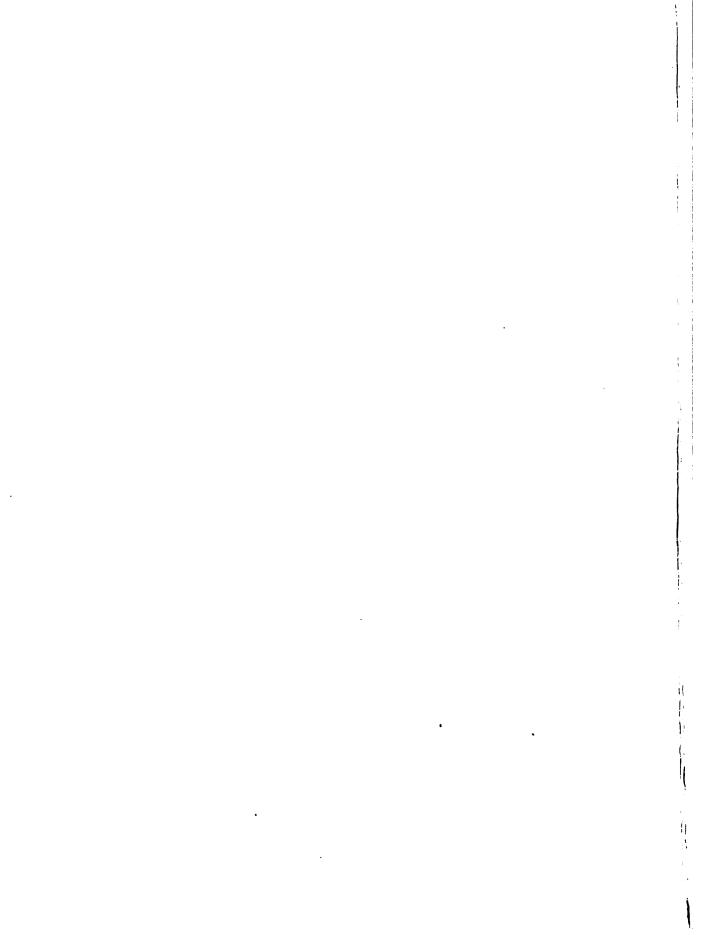
967. Mou-ouang.

Mou-ouang, sans écouter ces sages conseils, partit à la tête de la plus nombreuse armée qu'on eût encore vue dans l'empire. Assis sur son char, comme s'il eût été déja triomphant, il prit la route de Koan-jong, nom qu'on donnoit alors aux pays des Tartares occidentaux; mais les princes Ta-pi & Pe-chi, à la nouvelle de l'approche de cette formidable armée, se retirèrent, en laissant le pays désert, d'où Mou-ouang ne rapporta que quatre loups & quatre cerfs blancs, avec la honte d'avoir fait une si grande levée de boucliers, pour conquérir des bêtes sauvages.

Fin du premier Volume.

DE L'IMPRIMERIE DE CLOUSIER, rue Saint-Jacques, vis-à-vis les Mathurins.

					-	
		•				
			• .			
					•	
					•	
				•		
	•					
•						
					•	



THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

	 -							
-								
								
form 410								
* ~ 1 M 41A	•	•						

• · ř 1 , · · · •

